

L'ARCHITECTE ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE

Le camp et le shelter sont-ils une question d'Architecture ?

Violaine EGGERMONT

SOUS LA DIRECTION DE VALÉRIE FOUCHER-DUFOIX ET ELISABETH ESSAÏAN

Dans le cadre du séminaire : «Faire avec... l'architecte et la citoyenneté»

Remerciements :

Pour l'étude du camp de Bourg-Lastic, je remercie l'adjudant-chef Laurent Lebacq, chef du détachement du camp de Bourg-Lastic, 92^e régiment d'infanterie.

Pour l'étude des camps de Mérignac, de Gurs et de Sainte-Livrade, je remercie la rédaction du magazine « LE FESTIN », revue & éditions d'art en Aquitaine

Pour l'étude du camp de Saliers, je remercie Monsieur Jérôme Bonin et le Mémorial des Nomades de France, ainsi que Marion Jeux, pour le Musée de la Résistance et de la Déportation d'Arles.

Pour l'étude du camp du Grand Arenas, je remercie Madame Nathalie Deguigné et les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône de Marseille.

Pour l'étude du centre humanitaire de la Chapelle à Paris, je remercie Monsieur Julien Beller.

Pour l'étude du camp humanitaire de la Linière à Grande-Synthe, je remercie Monsieur Cyrille Hannepe et Madame Amalle Gualleze.

Je remercie également Monsieur Patrick Coulombel et Monsieur James Léon-Dufour pour leur apport à la réflexion, ainsi que la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris.

Enfin, je remercie mes enseignantes Madame Valérie Foucher-Dufoix et Madame Elisabeth Essaian pour le suivi qu'elles ont assuré depuis le mois de septembre 2016.

AVANT PROPOS

Pourquoi avoir abordé la notion de camp ?

La problématique du camp s'insère dans un système sémantique, spatial et temporel varié et complexe. Bien que pouvant appeler à une mémoire collective douloureuse, la dimension architecturale du camp amène à de nombreux questionnements qui ne font paradoxalement plus forcément ni uniquement partie du domaine de l'architecte. Le but poursuivi au long de ce mémoire est avant tout de comprendre l'architecture d'une manière différente en inscrivant la discipline dans une constellation d'acteurs et de paramètres interdépendants.

Tout d'abord, la multiplicité des formes, des temporalités et des intervenants fait du camp un sujet complexe et sensible. Cependant, de par sa modularité et sa rapidité de mise en œuvre, il pourrait d'une certaine manière constituer une sorte de modèle pour l'architecture de demain. Non pas dans sa forme mais du moins au niveau des réflexions spatiales et constructives qu'il introduit. Le monde actuel est en mouvement constant et la responsabilité de l'architecte à venir sera de produire des espaces flexibles et non plus figés et établis, pouvant offrir des possibilités de réversibilité selon les populations qui les occupent. La pérennité s'assurera par l'adaptabilité de nos lieux et par leur résilience, laissant libre court à la redéfinition, la reconversion et la réhabilitation des espaces. Le camp illustre en quelque sorte cette intégration de l'ambiguïté qui peut exister entre différentes temporalités.

Ensuite, le sujet du camp invite à la réflexion sur la relation entre la discipline de l'architecture et la multitude de paramètres dont elle est imprégnée. Outre l'aspect purement technique, le métier d'architecte se doit d'intégrer un nombre de compétences et disciplines parallèles telles que la sociologie, le développement durable, l'économie de moyens tant humains que matériels, ou encore l'inscription nécessaire d'une intervention dans un contexte géographique et historique chargés de sens. Aborder la question des camps et, *de facto*, d'une architecture éloignée de toute prouesse technique et ostentatoire, permet de porter un regard différent sur un objet architectural et de le considérer comme représentant la synthèse de multiples enjeux.

Pour finir, l'étude des camps permet de considérer la manière dont l'architecture peut devenir l'outil d'un pouvoir pour affirmer et démontrer action. Le phénomène n'est pas nouveau et ses manifestations au cours de l'histoire ont été nombreuses et variées. Qu'elle résulte d'une volonté de propagande, d'une politique d'internement et d'enfermement ou d'une gestion supposée plus aisée des flux de personnes, la construction des camps s'est souvent associée au témoignage d'une puissance volontariste supérieure. Ce sujet soulève la problématique d'une équivoque entre la technique et l'éthique, quant à la réponse d'un architecte ou d'un ingénieur à une telle commande, et questionne la légitimité du positionnement de celui-ci par rapport à un contexte qui ne relève pas de sa responsabilité.

Aborder cette problématique des camps permet donc de comprendre les différents aspects de la discipline architecturale et d'appréhender la multitude des acteurs et enjeux auxquels elle est confrontée. Que ce soit en considérant l'importance de la redéfinition du métier d'architecte pour s'adapter à la société de demain ; en intégrant une abondance de paramètres variés dans la conception afin d'apporter une réponse qui soit la plus exacte possible ou encore en cernant le poids et les conséquences d'un programme architectural lourd de sens, l'écriture du mémoire et la recherche dont elle a découlé m'a fait prendre conscience de la complexité et de la nécessité du métier d'architecte.

Remerciements	4
Avant propos	5
INTRODUCTION	11
1. CHEMINEMENT DE LA RÉFLEXION	12
2. QU'EST-CE QU'UN CAMP ?	16
Un débat sémantique lié à l'internement	16
Le poids des mots	18
Une notion variable et ambiguë à tous les points de vue	22
3. PLAN, TERRAIN, CORPUS, RÉFÉRENCES ET MÉTHODE	25
Plan	25
Terrain	26
Corpus	26
Auteurs de références	27
Méthode	28
PARTIE I : L'ARCHITECTE ET LE CAMP EN FRANCE AU XX^e SIECLE	31
1. LE CAMP DU XX^e SIÈCLE : UN ESPACE SANS ARCHITECTE	32
Les camps au service d'une volonté politique	32
Localisation des camps en France au XX ^e siècle	34
Fiches descriptives des camps du XX ^e siècle	36
- Le camp Oddo	36
- Le camp de Saint-Cyprien	38
- Le camp d'Argelès-sur-Mer	40
- Le camp du Barcarès	42
- Le camp de Bram ou camp du Pigné	44
- Le camp du Vernet d'Ariège	46
- Le camp d'Agde	48
- Le camp de Septfonds ou camp de Judes	50
- Le camp de Gurs	52
- Le camp de Rivesaltes ou camp Joffre	54
- Le camp de Rieucros	56
- Le camp de Brens	58
- Le camp de Mauzac	60
- Le camp de Mérignac ou camp de Beaudésert	62
- Le camp de Masseube	64
- Le camp de Choisel	66
- Le camp de Rouillé	68

-	Le camp de Montreuil-Bellay	70
-	Le camp de Jargeau	72
-	Le camp de Poitiers ou camp de la Route de Limoges	74
-	Le camp de Noé	76
-	Le camp de Sorgues ou camp Poincard	78
-	Le camp de Sainte-Livrade ou camp du Moulin-du-Lot	80
-	Le camp de La Rye	82
-	Le camp de Thol	84
-	Le camp de Bourg-Lastic	86
-	Le camp du Larzac	88
-	Le camp de Bias	90
-	Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise	92
2.	LES CAMPS DE SALIERS ET DU GRAND ARENAS : LES EXCEPTIONS À LA RÈGLE	94
	Le camp de Saliers, Jacques van Migom	95
	Un camp destiné à la propagande	96
	Les nomades, une population stigmatisée	99
	Une architecture s'inscrivant dans la tradition locale	102
	« Le salaire de la peur » ou comment la commande dépasse l'architecte	108
	Le camp du Grand Arenas, Fernand Pouillon	112
	Un camp de transit conçu grâce aux moyens du bord	114
	Entre « enclave juive » et plaque tournante	117
	Une innovation constructive au service de l'urgence	120
	Le camp à l'épreuve du temps	122
3.	D'AUTRES TYPOLOGIES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	126
	Les variantes à la « forme-camp »	126
-	Le Hameau de l'Abbé Pierre	127
-	La cité de la Joie	128
-	Le centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de Sangatte	129
-	Le centre d'accueil provisoire de Calais	130
-	Le centre d'hébergement d'urgence de Paris XVI ^e	131
-	Le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine	132
	Les objets architecturaux incontournables	134
-	Le modèle Adrian	136
-	La Maison au bord de l'eau	137
-	La baraque américaine UK-100	138

-	La Maison des Sinistrés	139
-	La baraque MRU 534-10	140
-	La Maison Prouvé	141
-	La Maison AIROH	142
-	La Maison Finn-Hus	143
-	Le Cabanon	144
-	La Cabine hôtelière mobile	145
-	L'igloo de l'Abbé Pierre	146
-	Paper Log House	147
-	Paper Emergency Shelter	148
-	Abri d'urgence - Architectes de l'Urgence	149
-	Better Shelter for UNHCR	150
-	Shelters for IRC	151
-	ALGECO	152
-	ISOBOX	153

La modification de l'usage de bâtiments existants **154**

	Le camp de Drancy ou la Cité de la Muette - E. Beaudouin et M. Lods	156
	Un projet qui se voulait moderniste	157
	Du grand ensemble au camp de concentration	158
	Un hébergement « des masses » dénotant avec les intentions des concepteurs	162
	Une architecture hygiéniste, une réalité désastreuse	162
	La Cité après le camp	169

PARTIE II : L'ARCHITECTE ET LE CAMP EN FRANCE AU XXI^e SIECLE

ou COMMENT LE CAMP ET LE SHELTER DEVIENNENT UNE QUESTION D'ARCHITECTURE **173**

1. UNE RÉPONSE ACTUELLE À L'URGENCE **174**

Le centre humanitaire de la Chapelle, Julien Beller **175**

	Genèse du projet : l'éphémère et la ville contemporaine	178
	Programme : dynamique et adaptabilité	180
	Un budget aux mains de l'Etat et de la Ville de Paris	181
	Spatialité et principes constructifs : une modularité liée à la temporalité	181
	Une opinion publique ambiguë	190
	Un projet temporaire conçu pour durer	191
	Un centre humanitaire ou un camp de réfugiés ?	193

Le camp humanitaire de la Linière, Médecins sans Frontières	198
Le premier camp humanitaire de France en réponse à la crise migratoire	199
Une gestion équivoque, entre liberté et répression	202
Le budget d'une initiative non étatique	203
Spatialité et principes constructifs : entre camp et quartier d'accueil	203
Les limites du provisoires	215
2. L'ARCHITECTE ET LE CAMP	220
Le camp : moteur de principes architecturaux	220
L'architecte et le camp au coeur des débats	221
Le shelter, objet architectural du camp	225
CONCLUSION : Le camp est-il une question d'architecture ?	227
LIGNE DU TEMPS - La France et l'hébergement temporaire d'urgence, de 1910 à nos jours	231
ANNEXES	241
1. Liste des camps par Denis Peschanski dans <i>Un monde de camps, l'internement 1938-1946</i> , Paris, Gallimard, 2002	242
2. Echanges avec les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (AD13) concernant le camp de Saliers	245
3. Echanges avec les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (AD13) concernant le camp du Grand Arénas	246
4. Echanges avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine concernant les camps de Saliers et du Grand Arénas.	250
5. Coupes et plans originaux du camp de Saliers, recueillis auprès du Mémorial des Nomades de France.	251
6. Réflexion personnelle sur le maintien ou non du camp de la Linière, effectuée dans le cadre du studio « La ville accueillante », ENSAPB, le 23 mars 2017	255
7. Interview de Julien Beller, architecte mandataire du Centre Humanitaire de la Chapelle, le 15 novembre 2017	256
8. Interview de Patrick Coulombel, président de l'association Architectes de l'Urgence, le 27 octobre 2017	262
9. Interview de Amalle Gualleze, coordinatrice de programme chez Architecture et Développement, le 4 avril 2017	265
10. Interview de Cyrille Hanappe, enseignant à l'ENSAPB et co-fondateur de l'agence AIR Architectures, le 21 novembre 2017	270

LEXIQUES 275

1. Les définitions du mot « camp » et de ses dérivés 276
2. Les éfinitions des mots se rapprochant du concept de la « Ville accueillante »,
travail réalisé au sein du studio « La Ville Accueillante » de Cyrille Hanappe, 2017 280

TABLE DES ILLUSTRATIONS 285

BIBLIOGRAPHIES 299

1. Bibliographie du mémoire 300
2. Bibliographie complète du le camp de Saliers (et davantage),
reccueillie auprès du Mémorial des Nomades de France 304

INTRODUCTION

1. CHEMINEMENT DE LA RÉFLEXION

Mon mémoire traite du rôle de l'architecte et plus globalement de l'architecture dans la mise en place de l'hébergement temporaire d'urgence. Plus spécifiquement, le camp et le shelter peuvent-ils revendiquer leur appartenance au domaine de l'architecture, et dans quelles mesures ?

Tout d'abord, pourquoi avoir choisi ce sujet ?

Il est vrai que l'habitat précaire, les constructions informelles, spontanées et l'hébergement d'urgence des populations en difficulté est une facette de l'architecture qui m'a toujours intéressée. Non seulement j'aime à croire que la responsabilité inhérente de l'architecture est d'abriter (tout comme le médecin soigne, l'avocat défend) mais je trouve également que cet aspect de la discipline est très peu mis en avant au fil de l'apprentissage académique.

Avant de commencer le mémoire, cette dimension de l'architecture m'était alors encore totalement inconnue mais me séduisait de par le retour au sens premier du métier que j'étais en train d'apprendre. Cette volonté de mener un questionnement autour d'une architecture autre, qui ne tend pas à utiliser les prouesses techniques et la performance des matériaux nouveaux pour s'exprimer, s'est donc renforcée.

La première lecture que j'avais entreprise était un ouvrage de Colette Pétonnet, « On est tous dans le brouillard ». Cette lecture m'a permis d'ouvrir les yeux sur la reconnaissance des qualités formelles et spatiales d'un lieu qui ne résulte pas nécessairement d'une réflexion architecturale.

Après quelques (nombreux) ajustements, lectures et remises en question, le sujet s'est finalement fixé sur l'approche d'une typologie spécifique d'hébergement temporaire : le camp. Il me semblait intéressant d'aborder cette question car, par le biais du mémoire, je voulais également comprendre ce mot, ses différentes significations, sa place dans le domaine de l'architecture et la manière dont pouvaient y intervenir les compétences d'un architecte.

Le mot « camp » m'évoquait également un système complexe d'acteurs, qu'ils soient politiques, législatifs, économiques, humanitaires, environnementaux, etc. L'écriture m'a notamment permis de comprendre la manière dont l'architecture pouvait s'inscrire dans ce système et s'associer à d'autres disciplines telles que la sociologie.

Ensuite, quelle est la méthode d'approche qui a été mise au point et quels ont été les questionnements et ajustements qui ont permis au sujet de mûrir ?

Dans un premier temps, il m'a semblé intéressant de nourrir la réflexion d'un questionnement purement théorique sur ce qu'était réellement le « camp ». Sur la manière dont ses configurations spatiales pouvaient être interprétées, sur les variantes sémantiques qui pouvaient en résulter, etc. Cette première partie a permis de poser les bases en cadrant le champ d'investigations. Le terme du « camp » étant en effet extrêmement complexe et pluriel, il fallait que je centre les recherches sur la facette exclusivement constructive et spatiale du sujet, sans trop m'attarder sur ses dimensions politiques, législatives ou sociales.

La question du « camp » a inévitablement dérivé sur le sujet de l'hébergement temporaire de personnes déplacées et plus spécifiquement sur la question des camps de réfugiés.

Or, le camp de réfugiés en France, au sens contemporain du terme, ne constitue pas réellement une problématique concrète. Surtout si l'on prend la comparaison des camps qui sont par exemple mis en place dans d'autres régions du monde. Ici, on ne parle en effet pas de « camps de réfugiés » mais plutôt de « centres d'hébergement ». Cette ambiguïté sémantique a amené la réflexion sur un autre aspect : pour quelles raisons le mot « camp » est-il volontairement banni des interventions dans nos régions, qu'est-ce qui l'a rendu si douloureux dans la mémoire collective ?

Pour répondre à cette question et tenter de comprendre la manière dont l'hébergement temporaire d'urgence était assuré en France au cours du XXe siècle, une étude objective et historique a été nécessaire. Je voulais comprendre ce que l'aspect constructif et spatial de ces espaces pouvait nous apprendre sur leur fonction.

Dans un second temps, l'élaboration de fiches m'a permis de constituer un corpus de référence pour la suite du mémoire. Fidèle à ma formation d'élève en architecture, il m'est apparu plus aisé de comprendre ces espaces par l'élaboration de documents graphiques. C'est pour cette raison que j'ai procédé au redessin des baraquements et des plans des camps ainsi qu'à leur mise à l'échelle.

L'espace du camp s'est alors gorgé de standards spatiaux et constructifs, desquels ont pu être rapprochées certaines volontés politiques : volonté de rationalisation de l'espace, économie des matériaux, concentration et contrôle des populations, etc.

Le premier petit souci auquel je me suis heurtée a été le constat que la majeure partie de ces camps n'avaient alors pas été construits par des architectes, mais majoritairement par des ingénieurs (militaires ou des Ponts et Chaussées).

J'ai donc tenté de tirer profit de cet imprévu pour justement élaborer une comparaison avec deux cas ayant été conçus par des architectes de l'époque : vous y reconnaîtrez les camps du Grand Arenas et de Saliers.

Cette première approche historique m'a donc permis de faire le point : l'architecture prenait là une autre fonction, celle d'être l'instrument d'une volonté supérieure, celle d'être utilisée pour témoigner d'un pouvoir.

Dans un troisième temps, il m'a semblé nécessaire de ne pas focaliser le mémoire uniquement sur la forme du « camp » telle qu'elle est exposée au cours du XXe siècle, mais d'ouvrir la question de l'hébergement temporaire d'urgence vers d'autres configurations spatiales. Un petit détour a été fait par la mise en exergue de différents objets architecturaux iconiques, de capsules d'habitation et de prototypes de logements.

En limitant la réflexion à la forme spatiale du camp, le mémoire aurait été moins riche dans le sens où il n'aurait pas inclut d'éléments concrets de comparaison sur la problématique. Il m'est donc apparu primordial de comprendre la manière dont les architectes pouvaient appréhender la mise en place d'un logement temporaire ou d'urgence, par l'élaboration de différents objets d'architecture.

Fruit d'une réflexion contestataire ou cristallisation d'une démarche de reconstruction, l'architecture représentée par ces objets inclut une constellation de divers acteurs et pourrait constituer les prémices d'une réflexion postérieure.

Dans un dernier temps, une fois le bagage historique élaboré, il m'a semblé indispensable d'étudier l'intervention menée par les architectes contemporains sur cette question de l'hébergement temporaire d'urgence. Plus spécifiquement, comment la forme spatiale du « camp » pouvait-elle être détournée de sa typologie stigmatisante ? Comment un tel lieu pouvait-il se libérer de son poids sémantique pour calmer une mémoire collective douloureuse ? Comment les architectes revendiquaient-ils leur légitimité d'intervention sur ces espaces à part ?

D'un recensement historique objectif, la méthode de travail a basculé vers la mise en commun de différents points de vue d'architectes familiers à cette problématique. Ces rencontres ont élargi les champs des possibles quant à l'adaptation de certains principes véhiculés par le « camp » aux modes de vie de demain.

Les difficultés rencontrées m'ont permis de rebondir et de prendre du recul par rapport à la réflexion qui était en cours. Ces détours n'ont finalement qu'enrichi le questionnement.

Une des principales difficultés rencontrées lors de l'écriture du mémoire a été de rester focalisée sur un sujet en particulier. Chaque nouvel élément me tentait à modifier la problématique et m'écartait du fil conducteur. Ce n'est qu'une fois la première partie rédigée que le plan du mémoire s'est fixé et que j'ai pu y voir plus clair sur les débouchés des informations que j'avais récoltées.

La deuxième difficulté rencontrée a été de trouver la manière dont les informations pouvaient constituer une réelle conclusion. Je disposais d'une importante source d'informations, mais j'ai pris pas mal de temps à trouver la manière dont elles allaient s'articuler entre elles. Ce n'est qu'après avoir effectué les interviews que j'ai compris la manière dont la première partie du mémoire pouvait nourrir la seconde, et vice-versa. Le bagage de références que constituait l'étude historique des camps pouvait en effet remettre en question la manière dont les architectes considéraient leur intervention à l'heure actuelle : quelles sont les erreurs à éviter, quelles améliorations pouvaient amener une intervention architecturale, quels pouvaient être les points forts d'une telle rationalisation de l'espace ? etc.

Un outil que je qualifierais de non-négligeable dans la mise à plat des données et dans l'organisation générale est la ligne du temps. Élaborée déjà l'année dernière, celle-ci m'a permis de rester concentrée sur les objectifs rationnels de mes recherches.

Les conclusions qui ont pu être tirées de l'écriture du mémoire et de l'ensemble des questionnements ne sont pas forcément celles auxquelles je m'attendais au début de la rédaction.

Force est de constater que le camp et le shelter tels qu'ils sont présentés au sein du mémoire ne se limitent finalement pas uniquement à leurs caractéristiques spatiales et constructives. Les recherches s'y référant ont beau être très cadrées, le sujet amène à un questionnement relatif beaucoup plus large.

En effet, la question de l'appartenance du camp et plus spécifiquement du shelter au domaine de l'architecture n'est pas identique si on la considère telle qu'elle était au cours du XXe siècle ou à l'époque actuelle. La transformation progressive des modèles spatiaux caractérisant le camp s'est opérée par les architectes dans une volonté de dé-stigmatiser une forme d'hébergement temporaire d'urgence.

Le camp tel qu'on le connaît aujourd'hui en France ne présente plus les caractéristiques d'internement que connaissaient les camps de l'époque, mais la notion de contrôle reste continue. Cependant, les architectes contemporains tendent à faire évoluer cette forme de « camp » pour pouvoir l'affirmer comme une entité légitime et l'intégrer potentiellement à un nouveau mode d'habitat davantage adapté à une société en mouvement perpétuel. Ce ne sont donc pour moi pas les formes spatiales du camp qui appartiennent au domaine de l'architecture mais bien les principes qu'il amène. La formation des villes nouvelles se fera en effet davantage de manière à s'adapter à des flux démographiques importants et l'adaptabilité permise par certains principes de conception propres aux camps et à l'hébergement temporaire peut potentiellement constituer un début de réponse à cette problématique.

En considérant le mémoire comme un outil de recherche et comme constituant un bagage considérable pouvant servir à des questionnements ultérieurs, quels pourraient en être les prolongements potentiels ?

Si je devais ou plutôt pouvais continuer le mémoire, je pense que j'aimerais y apporter un aspect plus concret. En effet, le texte tel qu'il est écrit aujourd'hui constitue un corpus conséquent de cas établis, mais il me semblerait très enrichissant de pouvoir y ajouter une proposition nouvelle. Celui-ci pourrait être par exemple un projet qui intégrerait les éléments constatés au sein du mémoire.

Celui-ci offre un large tableau de ce qu'ont constitué les camps en France au cours du XXe siècle jusqu'à nos jours. Les caractéristiques spatiales, environnementales, politiques et économiques qui en découlent pourraient éventuellement permettre de développer une autre typologie d'espace, moins stigmatisant. En effet, le point commun de tous les cas étudiés au sein du mémoire est le regroupement de populations diverses dans un espace clos et défini. La continuité du mémoire pourrait s'axer sur la problématique d'un hébergement temporaire d'urgence, se définissant comme un contre-exemple de cette configuration spatiale qui serait davantage adapté aux modes de vie contemporains.

C'est potentiellement la démarche que je voudrais poursuivre pour développer mon PFE au prochain semestre.

Pour finir, l'écriture du mémoire m'a permis d'appréhender l'architecture d'une autre manière que celle qui avait rythmé mes cinq années d'études. Le cheminement m'a fait prendre conscience de la responsabilité de l'architecte dans l'établissement durable et adapté de populations, en étant attentif à l'adéquation des structures spatiales mises en place.

2. QU'EST-CE QU'UN CAMP ?

Un débat sémantique lié à l'internement

La notion de « camp » est sujette à un vaste débat sémantique qui intègre une pluralité de paramètres, de visions et d'interprétations variées. S'interroger sur cette problématique impose une mise à l'échelle de ses différentes composantes, que ce soit d'un point de vue historique, temporel ou spatial ou encore en considérant les conditions de regroupement des populations, les raisons les ayant engendrées ou la gestion de ces « lieux à l'écart de la vie réelle »¹.

Une définition unique, établie et immuable du mot « camp » est difficilement envisageable, tant ses formes et ses fonctions diffèrent. Bien qu'il fasse de plus en plus partie intégrante de l'actualité, le mot « camp » est chargé d'un lourd poids historique, nourri par une mémoire collective douloureuse rendant son énonciation délicate. Malgré que ses significations à travers le temps soient variables, le terme de « camp » reste implicitement et constamment imprégné de l'idée d'exception. Certains auteurs ont alors réalisé l'esquisse de ce que pourrait être une définition du mot, qu'elle soit englobante ou restreinte à certains aspects de l'objet de « camp ». Ces visions du sujet diffèrent également de par l'angle d'attaque choisi par l'auteur : un historien n'engage pas la même réflexion qu'un sociologue, un anthropologue ou un architecte. Cette constatation rejoint de fait la question de la multiplicité des domaines d'études dans lesquels peut s'inscrire la problématique du « camp », et de la pluralité des apports qui peuvent en être rapprochés : environnementaux, politiques, économiques, sociaux, spatiaux, architecturaux, historiques...

Marc Bernardot, professeur de sociologie à l'Université du Havre, aborde dans *Camps d'étrangers*² la notion de « mise à l'écart », également reprise par Michel Foucault par celle « d'espace autre »³. L'auteur se centre sur la notion de « camps d'étrangers », dont les concepts directeurs peuvent être déclinés partout, quelle que soit la région ou le régime politique, de manière à uniformiser une intervention visant des populations variées. Il considère le « camp d'étrangers » comme représentant une « fusion des traditions de surveillance et de mise à l'écart »⁴ et comme étant un « regroupement imposé et arbitraire de civils enfermés sans jugement en dehors du système pénitentiaire, visant à les isoler, les expulser, les rééduquer ou les faire travailler »⁵. Cependant, la difficulté d'établir une unique définition du mot afin qu'il puisse s'appliquer à tous les cas, relève de principes variés mais complémentaires. Tout d'abord, la signification du mot « camp » est extrêmement changeante à travers le temps. Elle est illustrée par des occupations de l'espace nombreuses et variées : le terme de « camp » est en effet attribué à des cas de figures si divers qu'incomparables : camps de prisonniers, de concentration, de travail, de réfugiés, d'hébergement, camps de nomades prônant l'accueil provisoire de certaines populations itinérantes qu'on ne veut pas voir ailleurs (cfr. Michel AGIER et la notion « d'indésirables »), ou encore camps de loisirs, scouts, de vacances... Ensuite, la lourdeur de certains termes auxquels le mot « camp » peut être associé, comme par exemple le « camp de concentration », considéré alors comme un mot « malade »⁶ induit un certain nombre

1. Marie POINSOT et Michel AGIER, « Le gouvernement humanitaire », in *Hommes et migrations*, 1279, 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, p.110.

2. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, Broissieux, Ed. du Croquant, coll. Terra, 2008, p.10.

3. Michel FOUCAULT, *Dits et écrits 2*, Paris, Gallimard, 2001, p.1571.

4. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, op.cit., p.59.

5. Marc BERNARDOT, *ibid*, p.11.

6. Marc BERNARDOT, *ibid*, p.33.

de paramètres auquel un camp associé d'un autre qualificatif ne serait pas forcément rapproché, comme l'extermination d'une population ou la rétention abusive et autoritaire de celle-ci. Enfin, une connotation militante caractérise actuellement les camps européens et vise à combattre le protectionnisme étatique et la répression de l'immigration. Tous ces aspects font que le mot « camp » est devenu gorgé d'une connotation inconfortable au fil du temps.

L'espace du « camp », de par son caractère exceptionnel, est en effet stigmatisant pour les populations y séjournant ou y étant enfermées. La notion « d'exception » est reprise par Michel Agier, anthropologue et chercheur à l'IRD et à l'EHESS dans *Un monde de camps*⁷ lorsqu'il approche la définition d'une « forme-camp ». Celle-ci est caractérisée par trois paramètres indissociables et distincts : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion. L'extraterritorialité se rapproche de la réflexion menée par Bernardot de la mise à l'écart d'une population, et consiste alors à considérer le camp comme un « non-lieu » ou un « hors-lieu »⁸ caractérisé par des espaces de transit contrôlés en dehors de tout système judiciaire. L'exception est mise en place par le régime associé à ces espaces « autres » : l'extraterritorialité impose une économie, une loi, une politique et une gestion différente de celle du pays dans lequel se trouve le camp. Le meilleur exemple pour l'illustrer étant les espaces de transit mis en place au cours de ces dernières années dans les environs de Dunkerque ou Grande-Synthe, dont le contrôle continu est une caractéristique non-négligeable pourtant présente sur le sol démocratique français. L'exclusion se manifeste par rapport au reste de la société : les populations présentes dans les camps sont, de facto, victimes d'une certaine aliénation, temporaire ou permanente, qui la prive de ses libertés et la place à part de toutes les autres sociétés.

Pour Michel Agier, le camp est donc une « stratégie d'occupation de l'espace, un lieu choisi à l'écart de la vie réelle »⁹. Ce lieu est également « imprégné d'incertitude, « d'indésirabilité » et de précarité »¹⁰. Le camp peut alors se rapprocher d'un autre concept également abordé par Agier : celui de « l'encampement ». Il vise à émettre une certaine idée générale des camps : « l'encampement est alors désigné comme l'application de la solution du camp sous toutes ses formes (spatiales, politiques, déomographiques), soit la réponse la plus répandue pour tenir à l'écart ce qui dérange, pour contenir ou rejeter ce qui, humain, matière organique ou déchet industriel est en trop. C'est une manière de gérer l'indésirable »¹¹.

La définition du terme de « camp » est également reprise par Denis Peschanski, historien et chercheur au CNRS, dans *La France des camps : l'internement, 1938-1946*¹², ouvrage dans lequel l'accent est mis sur l'internement (Bernardot – camp d'étranger, Agier – « indésirables » et encampement et Peschanski – internement). Pour Peschanski, le camp d'internement est donc un « lieu où se retrouve toute personne enfermée par mesure administrative (par un préfet généralement) et non dans le cadre d'une procédure judiciaire »¹³. Cependant, l'auteur met l'accent sur le fait que cet internement administratif n'est pas réduit uniquement à la forme de camp, ainsi que sur la difficulté rencontrée pour définir de manière univoque le mot « camp ». La diversité des objectifs et des régimes engagés dans la problématique influencent en effet l'appréhension d'un cas en particulier. Peschanski y explique l'évolution de la nomenclature des camps en fonction des lois et des décisions gouver-

7. Michel AGIER, *Un monde de camps*, Paris, Ed. La Découverte, 2014.

8. Michel AGIER, *ibid.*, p.20.

9. Marie POINSOT et Michel AGIER, « Le gouvernement humanitaire », *op.cit.*, p.110.

10. Michel AGIER, *Un monde de camps*, *op.cit.*, p.27.

11. Michel AGIER, *ibid.*, p.11.

12. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Ed. Gallimard, 2002.

13. Denis PESCHANSKI, *ibid.*, p.16.

nementales qui n'ont cependant pas affecté la constance du principe d'internement : la mise en camps représentait donc des mesures étatiques pour résoudre une situation problématique. Ces mesures étaient cristallisées par la manière dont le gouvernement s'est approprié cet « instrument de contrôle social pour mener une politique volontariste » de mise à l'écart de certaines populations.

Le poids des mots

Afin d'effectuer une première esquisse approximative de la distinction entre les différents termes appartenant au champ lexical du mot « camp », plusieurs concepts définis sont ici comparés et corrélés afin de dégager certaines tendances sémantiques.

Le camp, on l'a vu, est un sujet pluriel et variable dans le temps, dans l'espace et dans la forme. Cependant, certaines subordinations tendent à caractériser ce mot par l'adjonction d'une fonction qui lui serait propre. Aussi, le « camp d'étrangers » de Bernardot reprend la notion d'enfermement d'une population spécifique, étrangère à un certain pays. Le mot en lui-même n'engage pas forcément de justification judiciaire ou administrative responsables de l'enfermement, mais inclut cependant un regroupement imposé et une surveillance continue. « Les camps d'étrangers n'ont pas pour vocation de détruire, mais d'expulser ou, en attente de l'éloignement ou à défaut, de mettre à l'écart. Ils ne visent pas des masses mais des catégories parfois suspectes parfois simplement marginalisée »¹⁴. Parallèlement, on peut retrouver le « camp d'internement » défini par Peschanski, qui pointe de manière sous-entendue l'internement de populations considérées comme potentiellement dangereuses mais pour lesquelles aucun jugement judiciaire n'a non plus été réalisé. Le camp d'internement rejoint donc le camp d'étrangers dans la mesure où l'enfermement et la mise à l'écart en sont les principales caractéristiques.

Dans ce registre d'exception on retrouve également le « camp de séjour surveillé », caractérisé lui-aussi par le contrôle continu des populations internées. Cependant, Marc Bernardot, pointe une variante en signalant que ce terme appartient à une période très restreinte de l'histoire, soit l'année 1944¹⁵, durant laquelle, à l'approche de la Libération, le gouvernement a imposé la mise à l'écart temporaire de populations spécifiques, comme une mise en quarantaine, afin de pouvoir estimer si cette dernière représentait un danger ou pas. Les « camps d'assignation à résidence » sont alors considérés comme découlant de cette politique de surveillance, dans la mesure où la dimension temporaire est présente et caractérise la mise à l'écart. En effet, ces populations sont regroupées dans le but d'être libérées *a posteriori*. Les notions de contrôle, de regroupement volontaire et contraint y sont toujours omniprésentes et ce type de camp sera fortement prôné au début de la Seconde Guerre mondiale par l'assignation à résidence des nomades.

On retrouve cet aspect temporaire indissociablement dans les « camps de réfugiés » et « camps de transit ». Le camp de transit exprime sans équivoque le mouvement et le passage. Le qualificatif de « transit » exprime intrinsèquement le refus de toute forme de pérennité pour un lieu constituant une étape sur un parcours plus long. Le camp de réfugiés est considéré lui aussi comme imprégné de cette notion de temporalité courte, sauf qu'il est agrémenté d'une intervention extérieure : qu'elle soit humanitaire ou gouvernementale, destinée à assurer les besoins fondamentaux des populations

14. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, op.cit., p.35-36.

15. Marc BERNARDOT, « Des camps pour étrangers », in *Plein Droit*, n°58, décembre 2003.

déplacées : nourriture, hygiène, sécurité. L'accent est donc mis sur la protection des individus face au danger qu'ils fuient (le terme de camp ou centre humanitaire sera préféré en France). Bien qu'un contrôle persiste, l'enfermement et l'internement caractérisent moins les camps de réfugiés et de transit.

Il est impossible de passer à côté des « camps de concentration », « camps de déportation » et « camps d'extermination » lorsque le sujet est abordé. Les notions de répression et de contrôle sont alors remises au premier plan pour ces trois cas dont la problématique n'est presque pas comparable avec les autres cas de camps. Bien qu'au premier sens du terme, le « camp de concentration » désigne un rassemblement d'individus dans un espace restreint dans lequel est assurée une constante surveillance militaire ou policière, son rapprochement avec les faits survenus lors de la Seconde Guerre mondiale l'emplit d'une connotation qui le renvoie inévitablement aux camps « participant *in fine* à un projet de destruction des individus et des groupes ennemis dans les régimes totalitaires »¹⁶. Cette notion varie donc énormément en fonction des époques et des populations desquelles elle est rapprochée. Le « camp de déportation » cristallise la dernière étape avant l'envoi des populations vers les camps d'extermination. Il est imprégné d'une notion de transit et de mouvement, caractérisant cet espace comme étant un lieu de passage. Le « camp d'extermination » constitue un objet à part, qui n'a pu admettre aucun cas ambivalent. Il constitue certainement la forme de camp la plus douloureuse dans la mémoire collective et est certainement partiellement responsable de l'image d'horreur associée aux camps en général.

Le mot « camp » englobe également des formes spatiales qui ne relèvent pas forcément d'une intention de rétention et d'enfermement ou du moins, qui la lie à une décision judiciaire justifiée par un crime commis. Dans ce registre on retrouve alors le « camp militaire », qui constitue un espace défini destiné à héberger des troupes lors d'entraînement ou de conflits, ou encore le « camp de prisonniers », propre à un type de détention législative ou judiciaire. On peut également parler de camp en le rapprochant de notions plus agréables comme le « camp de vacances », le « camp scout » ou le « camp de loisirs », qui caractérisent alors une toute autre forme d'espace dans lequel les populations sont présentes et hébergées de manière temporaire, volontaire et non restreinte.

Un dérivé du « camp », le « campement » insiste sur le caractère temporaire de celui-ci. Par définition, un campement est fait de constructions légères et transportables, n'étant pas destinées à durer dans le temps. Il induit l'usage de tentes, d'abris de fortune ou de cabanes. Bien que la signification étymologique du « campement » soit rapprochée de celle du modulable, l'expérience prouve que ce type de construction informelle peut potentiellement se retrouver confrontée à des temps bien plus longs que prévus.

On peut alors basculer vers le « campement informel », développé sans plans ni architectes, que l'on peut qualifier « d'organisation spontanée mais structurée » ou encore « d'appropriation informelle du territoire »¹⁷. Ce type de structure évoque les Jungles de Calais ou du Basroch à Grande-Synthe, faites de matériaux de fortune afin de construire l'ébauche d'un logement destiné en premier lieu à protéger ses occupants des aléas du climat et à les mettre en sécurité par rapport à de potentiels

16. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, op.cit., p.33.

17. Alice CORBET, « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti », *Cultures & Conflits*, n°93, printemps 2014, p.87-108.

dangers extérieurs. Le campement informel n'induit aucune intervention quelconque d'une compétence scientifique, constructive, politique ou sociale et se base sur l'appropriation spontanée de populations face à un territoire. Ce sujet ne sera pas développé davantage au sein du mémoire.

Lorsqu'on aborde le sujet du campement, on peut également y inclure le campement militaire, le campement de nomades, de festivaliers, ... L'idée du campement est gorgée de cette notion d'auto-construction, reprise par Fiona Meadows dans l'exposition de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris en 2016, *Habiter le campement*¹⁸. L'auteur y classe les différents types de campements par les typologies de populations les occupant. On y retrouve les campements de « nomades », dits « traditionnels » présents sur tous les continents et à toutes les époques : au sein desquels sont inventés différents systèmes constructifs « ingénieux et légers, qui permettent de transporter et d'installer leur abri, de monter leur campement, un lieu collectif, une communauté »¹⁹; les campements de « voyageurs », ou de pèlerins, caractérisant une personne, un groupe de personnes ou une population quittant son habitat sédentaire pour vivre une expérience de nomadisme éphémère, de voyage. Y sont aussi détaillés les campements « d'infortunés », caractérisés par la construction d'abris précaires, souvent au cœur des métropoles. Ces personnes sont plutôt des sédentaires trop pauvres pour pouvoir accéder au logement et leur installation dans les campements prennent actuellement de plus en plus d'ampleur. Les campements « d'exilés » sont caractérisés par des populations contraintes de prendre la fuite. Elles sont alors prises en charge par des organisations humanitaires spécialisées et protégées par des conventions internationales. Ces exilés sont alors désignés comme étant des réfugiés politiques, économiques, climatiques, de guerre ou de conflits armés. Le campement d'exilés peut rejoindre la notion de « camp de réfugiés » abordée précédemment et ces campements s'inscrivent souvent dans un processus de réinvention d'une certaine urbanité, étant voués à s'étaler sur du long terme (voir l'interview d'Amalle Gualleze en annexe à ce sujet). Les deux dernières formes de campement abordées par Fiona Meadows sont ceux occupés par les « conquérants », soit les campements militaires dont la logistique est bien établie et préparée et ne relevant aucunement d'une dimension d'internement, et enfin les campements dits « de contestataires », caractérisés par la manifestation d'un désaccord quelconque et le regroupement volontaire et pacifique d'une masse de personnes afin d'amplifier son poids dans le combat.

Le campement prend alors diverses formes tout en restant éloigné des conditions d'internement, de répression et de contrôle caractérisant les camps.

La contestation actuelle du terme de camp, présente depuis la fin des années 1990, a amené un autre terme à faire son apparition dans le champ lexical du regroupement de populations : le « centre ». En effet, « diverses expressions rendent compte d'autres fonctions possibles des camps. Ils sont alors qualifiés de centres d'hébergement, d'acclimatation, d'accueil, de résidence, de séjour, d'urgence, ou encore associé à une fonction hospitalière ou sanitaire. Le mot « centre », particulièrement fluide, attire l'attention sur le caractère assistantiel que ceux qui les gèrent prêtent à ces espaces, contribuant par là à l'occultation de la localisation périphérique ou inaccessible des lieux dits d'accueil »²⁰. La notion de centre est en effet davantage spécifique au type d'usage qui

18. Fiona MEADOWS (sous la direction de), *Habiter le campement*, Paris, Actes Sud / Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 2016.

19. Fiona MEADOWS, *Habiter le campement*, *op.cit.* p.37.

20. Marc BERNARDOT, *Camps d'étrangers*, *op.cit.* p.36.

sera fait des structures mises en place, ayant pour caractéristique la présence d'une aide extérieure. Les structures d'accueil actuelles sont préférablement caractérisées de « centre » afin d'ôter toute connotation négative relative au « camp ». Le poids des mots est en effet important lorsque l'on aborde un sujet aussi chargé symboliquement.

Les déclinaisons du centre peuvent être diverses. Le « centre humanitaire » désigne depuis peu les structures d'accueil mises en place en France en réponse à la crise migratoire débutée en 2015. Ces lieux sont destinés à assurer l'hébergement temporaire de populations en transit et constituent une alternative aux campements sauvages installés dans les rues et régulièrement démantelés par les forces de l'ordre. Un centre humanitaire ne consiste pas uniquement en l'hébergement des personnes, mais assure également d'autres fonctions d'ordre public comme l'accompagnement des migrants dans leurs démarches administratives de demande d'asile. A ce sujet, nous nous intéresserons particulièrement à l'étude du Centre Humanitaire de la Chapelle, développé dans la seconde partie du mémoire.

Le « centre d'hébergement d'urgence » comporte à peu près les mêmes caractéristiques que le centre humanitaire sauf qu'il n'est pas réservé uniquement aux migrants et demandeurs d'asile, mais offre un hébergement d'urgence temporaire à toute personne dans le besoin. Le « centre d'accueil provisoire » rejoint également la notion d'accueil temporaire d'urgence des migrants, mais ses portes s'ouvrent uniquement aux personnes ayant justifié au préalable la nécessité de soins spécifiques. Le « centre d'accueil des demandeurs d'asile » constitue une autre étape dans la prise en charge des migrants arrivant sur le territoire français, n'hébergeant alors que les personnes durant l'examen de leur demande d'asile. Ces différents types de centres sont présents actuellement en France en vue d'améliorer la condition et l'accompagnement administratif des étrangers arrivant sur le sol français et sont pourvus d'un contrôle policier et militaire qui pourrait évoquer vaguement une dimension d'internement.

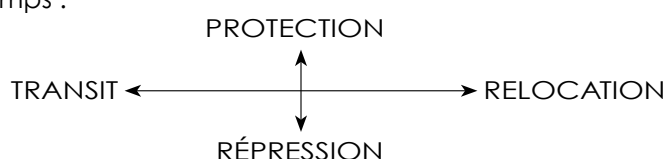
D'autres types de centres peuvent également être mis en exergue, comme le « centre de rétention » et le « centre pénitentiaires », tous deux caractérisés par une privation de liberté. Le premier relève d'une décision administrative, motivée par l'Etat et concernant des personnes séjournant de manière illégale sur un territoire, alors que le second comprend l'aspect judiciaire et législatif de l'enfermement justifié de criminels.

Le camp, une notion variable et ambiguë à tous les points de vue

Le mot « camp » renvoie donc à la pluralité des sens qui peut être induite dans la problématique. La variabilité de la signification et de l'image mentale s'y rattachant impose une appréhension ouverte de la notion de « camp », acceptant contradictions, adaptations et ajustements.

Influence de la fonction première

En effet, le terme de « camp » renvoie, on l'a vu, à une idée d'exception et l'objet s'y référant peut être défini par les fonctions qu'il assure. Un schéma de Michel Agier²¹ permet de représenter les différentes typologies des camps :



Ces quatre paramètres définissant la fonction première d'un camp peuvent également changer au cours du temps en fonction du régime politique mis en place ou des populations internées. En effet, les camps créés lors de la Retirada espagnole (1939-1940) assureront majoritairement une fonction de **transit** alors que les camps du régime de Vichy (1938-1945) concernant les Juifs, nomades et « indésirables » seront, eux, clairement inscrits dans une logique de **répression**. Les structures d'accueil élaborées lors de la Libération, de la Diaspora juive vers l'Israël dans les années 1950 ou lors du rapatriement des populations en provenance des colonies (Indochinois, « harkis », ...) assument plutôt un rôle de **relocation** tandis que les camps actuels mis en place pour l'accueil des réfugiés assurent une fonction première de **protection**. Bien qu'une distinction peut être vaguement établie entre ces différents cas, il ne faut pas oublier que ces quatre notions ambiguës peuvent se retrouver plus ou moins intensément à toutes les époques.

Ambiguïté liée à la forme

Les camps présentent également certaines controverses quant à leur forme concrète et spatiale. Olivier Clochard (Migreurop, chargé de recherche au CNRS), Yvan Gastaut et Ralph Schor (tous deux historiens) illustrent ce débat dans un article « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations »²² au sein duquel ils distinguent la notion du camp dit « fermé » du camp dit « ouvert ». Le premier cas induit un lieu clos, cantonné à des limites très clairement établies : barbelés, miradors, murs, ... Cette typologie de camps est présente à toutes les époques et est l'incarnation même d'une privation de liberté. Bien que dans certains rares cas, la circulation des populations ne soit pas entravée afin de permettre la fluidité du transit, la détermination arbitraire d'un espace clos ramène à l'idée d'internement et de répression. Le camp dit « ouvert », davantage préféré aujourd'hui et depuis les années 1990, tient hypothétiquement sa forme de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1951 prônant un respect plus prononcé de l'Humain quel qu'il soit et s'agrémentant d'une nouvelle fonction première : celle de l'accueil. Depuis les années 1950, les camps ont en effet progressivement abandonné leur fonction de répression bien que le contrôle y soit toujours omniprésent.

21. Michel AGIER, *Un monde de camps*, op.cit., p.141.

22. Olivier CLOCHARD, Yvan GASTAUD et Ralph SCHOR, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 – n°2, 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008.

L'accent est alors davantage mis sur la notion d'hébergement d'urgence et d'assistance. En effet, les camps d'internement de la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas construits pour répondre à une situation d'urgence mais étaient plutôt axés sur une politique de prévention des risques.

L'importance de la corrélation avec les décisions gouvernementales

La notion de « camp » est également fortement influencée par les lois, décrets et décisions politiques et gouvernementales présentes au moment étudié : en effet, « les camps d'internement sont contemporains à la mise en place d'une politique d'immigration »²³. Cette politique d'immigration démarre au début des années 1930, lors de la mise en place en 1932 d'une première loi restrictive destinée à maîtriser les entrées des étrangers en France. On peut constater, en se basant sur l'ouvrage de Denis Peschanski, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, que rien que la période de la Seconde Guerre mondiale est marquée par quatre logiques successives de mise en camps de populations jugées suspectes.

La première logique qualifiée de « républicaine » s'applique à l'accueil des réfugiés espagnols en France fuyant le régime franquiste, entre les mois de novembre 1938 et juin 1940. La politique d'immigration se durcit alors le 18 novembre 1938 sous le gouvernement Daladier par un texte de police autorisant l'internement des étrangers sans papiers, sous-entendus soupçonnés de représenter une menace pour la France. En novembre 1939 avec la montée du nazisme, cette politique d'internement est étendue aux citoyens français : l'internement relève alors du Ministère de l'Intérieur dont les préfets sanctionnent toute personne susceptible d'être potentiellement dangereuse.

La seconde logique d'application au cours de la Seconde Guerre mondiale est une logique dite « vichyssoise », mise en place entre juin 1940 et l'été 1942. Cette logique est contextualisée par l'offensive présente de l'Allemagne, qui motive par ailleurs la création en mai 1940 d'un décret imposant l'internement des hommes et femmes ressortissant de « nations ennemies ». Ce décret sera rapidement accompagné d'une série de mesures législatives répressives destinées à exclure de plus en plus d'individus considérés comme probablement dangereux : les Juifs seront les premiers à être concernés, suivis des nomades dont l'internement est imposé par les Allemands en octobre 1940.

La troisième logique d'internement, dite « nazie » sévira entre les étés 1942 et 1944 et tend à l'extermination des populations internées. En effet, les Allemands gagnent du terrain et imposent des rafles dans les camps à partir de 1941. Petit à petit, cette répression se transforme en génocide, provoqué le 20 janvier 1942 lors d'une conférence exposant le projet de l'anéantissement de la population juive. Les camps français se voient alors assignés de la fonction de camp de transit et de déportation, constituant la dernière étape vers les camps d'extermination d'Europe centrale.

La quatrième et dernière logique d'internement appartenant à cette période est celle dite de « la Libération », entre l'été 1944 et mai 1946 (date correspondant à la libération du dernier interné dans les camps français), durant laquelle le rapport avec les étrangers est relativement apaisé. La politique d'immigration s'adoucit progressivement sous le gouvernement provisoire et instaure l'administration de cartes de séjour aux étrangers.

23. Olivier CLOCHARD, Yvan GASTAUD et Ralph SCHOR, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *op.cit.*, p.2.

Le statut des étrangers en France est progressivement amélioré, bien que la mise en camp contrôlée soit toujours en vigueur pour l'accueil massif de population migrantes, sans pour autant la qualifier de répressive. En effet, la Convention de Genève, dite convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés transforme tout la politique d'immigration en imposant à chaque Etat d'octroyer le statut de réfugié à toute personne qui le demande, donnant alors un réel sens au droit d'asile. L'appréhension de la notion du camp change et est illustrée par les camps de la seconde moitié du XX^e siècle, dont le principe de regroupement n'inclut pas la répression systématique.

Divers allers-retours de lois seront constatés vers la fin du XX^e siècle (voir à ce sujet la ligne du temps en annexe) et le modèle du camp de la Seconde Guerre mondiale s'essouffle graduellement. Que ce soit la construction progressive de l'Union Européenne accompagnée de la création de l'Espace Schengen en 1985 ou la loi de 1962 affirmant la mise en place concrète d'un dispositif d'accueil des populations « harkies », qui engendre la mise en camps des rapatriés d'Algérie ; la loi Bonnet de 1980 qui a motivé la création de centre de rétention administrative, ou encore la convention de Dublin en 1990 (durcie en 2013) qui influence encore la construction et la politique d'exception des centres humanitaires actuels ; ces mesures aussi contradictoires que complémentaires compliquent la compréhension de la cristallisation spatiale de cette politique d'accueil que représentent les camps et les centres.

La visibilité médiatique au service d'une nouvelle appréhension du concept

L'histoire des camps en France a été passée sous silence, « tant dans l'opinion que chez les chercheurs »²⁴ pendant une longue période. Les premières études concernant le sujet se sont développées au cours des années 1970, lors de l'écriture de premiers ouvrages concernant les camps de la Seconde Guerre mondiale. Cette ouverture médiatique amène à de nouvelles perceptions de ces espaces de rétention et poussent de nombreuses disciplines à s'interroger sur la problématique. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que l'on peut réellement affirmer la levée du rideau sur l'histoire de l'internement en France, grâce à l'apport de divers ouvrages historiques : Anne Grynberg, *Les camps de la honte : les internés Juifs des camps français, 1939-1944*²⁵, Giorgio Agamben, *Homo Sacer : le pouvoir souverain et la vie nue*²⁶, ou encore Denis Peschanski, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*²⁷. La mise en exergue de ces différents ouvrages a permis une appréhension plus rationnelle et objective de la problématique des camps en France.

Au fur et à mesure de cette exposition publique, l'architecture s'insère progressivement dans la problématique des camps et de l'hébergement temporaire. Déjà entamée depuis les années 1950 lors de la neuvième réunion du CIAM à Aix-en-Provence (1953) par les relevés des bidonvilles de Roland Simounet²⁸, et poursuivie par divers mouvements contestataires du fonctionnalisme et du ration-

24. Olivier CLOCHARD, Yvan GASTAUD et Ralph SCHOR, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *op.cit.*, p.1.

25. Anne GRYNBERG, *Les camps de la honte : les internés Juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, Ed. La Découverte, 1991.

26. Giorgio AGAMBEN, *Homo Sacer : le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Ed. du Seuil, coll. L'Ordre Philosophique, 1997.

27. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, *op.cit.*

28. Roland Simounet a présenté, lors de la neuvième réunion du CIAM en 1953 à Aix-en-Provence consacrée à « l'habitat pour le plus grand nombre », des relevés du bidonville de Mahiedinne à Alger. Cette présentation constitue la première manifestation officielle d'un intérêt architectural pour les bidonvilles et les hébergements spontanés.

lisme propres au mouvement moderne comme Archigram²⁹ dans les années 1960, la question d'une nouvelle forme d'architecture temporaire, modulaire et adaptable fait son apparition au sein de la communauté des architectes. Il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que la légitimité d'une telle pratique de l'architecture soit acceptée, la positionnant alors comme étant une potentielle réponse à un monde de plus en plus en mouvement, tendant à intégrer les nombreux déplacements des populations dans cette logique de développement d'un monde futur, dans lequel les architectes trouvent petit à petit leur place. C'est à partir de cette considération que le mémoire aborde la question de la légitimité de la place de l'architecture dans le domaine de l'hébergement d'urgence et plus précisément adaptée au modèle du camp.

La multiplicité des modèles de camps, les conditions et la durée d'internement, les décisions politiques qui y sont liées ainsi que la diversité des populations internées compliquent inexorablement la détermination univoque de ce qu'est un camp. Mêlée à la complexité et à l'ambiguïté du champ lexical se rapportant au « camp », l'évolution incontestable de la perception du concept d'hébergement temporaire d'urgence suite à l'expansion du corpus historique s'y référant renvoie le « camp » dans un système sémantique et spatial progressif et variable.

3. PLAN, TERRAIN, CORPUS, RÉFÉRENCES ET MÉTHODE

Plan

Le mémoire s'oriente tout d'abord sur une étude historique des camps (au sens large) ayant existé au cours du XX^e siècle en France, dont la plupart sont le fruit d'une décision politique, menée par le Ministère de l'Intérieur et pour lesquels la réponse architecturale et spatiale est assurée par des ingénieurs des Ponts et Chaussée ou militaires. Il est à noter qu'afin de limiter la recherche à un territoire connu, les seuls camps étudiés au sein du texte sont ceux situés sur le sol français. Il serait certes extrêmement enrichissant de les comparer à des interventions internationales mais le but étant de mettre à l'échelle les réponses spatiales apportées selon certains critères de comparaison établis tels qu'un climat spécifique, une politique européenne, une culture occidentale ou encore une pensée architecturale familière, il n'est pas paru indispensable d'aller au-delà des frontières de la France. D'autant plus que la problématique est apparue suffisamment vaste que pour apporter de nombreux éléments sujets au débat.

Après une étude comparative spatiale et programmatique des différents camps présents en France au cours du XX^e siècle, l'accent est mis sur deux études de cas singulières, les camps de Saliers et du Grand Arenas, pour lesquels ce ne sont plus les ingénieurs qui interviennent mais bien des architectes. Ceux-ci ont été appelés à développer leurs connaissances techniques en terme d'organisation de l'espace et d'efficacité de construction dans un domaine d'urgence pour répondre à une commande publique. Cette partie permettra de comprendre les différentes contraintes contextuelles, historiques, constructives et politiques auxquelles ont été confrontés les architectes du passé pour mettre en exergue la manière dont cette problématique était traitée au siècle dernier, au niveau architectural.

29. Archigram est groupe architectural avant-gardiste anglais formé dans les années 1960 qui diffusait ses idées par le biais d'un magazine afin de réagir à la société de consommation de l'après-guerre. L'habitat et la ville sont mouvant, transformables, gonflables, adaptables et suivent les flux économiques et démographiques.

La première partie du mémoire permet alors de comparer les interventions d'ingénieurs et celles d'architectes quand il s'agit de « concentrer » des populations dans un espace restreint, contrôlé et imposé. Ceci est complété par l'étude des alternatives à la « forme-camp » lorsqu'il s'agit d'hébergement d'urgence et le chapitre se clot par l'exposition des objets architecturaux iconiques, conçus par les grands penseurs de l'architecture depuis 1920 dans le but de répondre à un besoin urgent de mise à l'abri.

La seconde partie du mémoire s'axe sur la manière actuelle dont l'hébergement temporaire d'urgence est assuré, du point de vue des architectes et soumis à des contraintes relativement similaires. Les structures étudiées sont alors le Centre Humanitaire de la Chapelle et le camp humanitaire de la Linière à Grande-Synthe. A la lumière de ces interventions, le but est d'établir une sorte de pensée générale concernant l'hébergement temporaire d'urgence sous la forme du camp et de questionner la légitimité du rôle de l'architecte à propos d'une telle problématique. La forme de camp n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était hier, et l'influence de l'apport du domaine architectural dans la solution proposée pour la gestion des flux migratoires ne s'opère peut-être plus de la même manière qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle. Le débat est alors nourri par les opinions de différents intervenants familiers à cette notion d'architecture de l'accueil et propose une alternative actuelle au modèle du camp, notion qui on l'a vu, persiste à être négative.

Terrain

Le contenu du mémoire ne s'intéresse uniquement qu'aux cas des camps français. Les objets architecturaux étudiés au sein de la première partie du mémoire sont uniquement repris sous la forme de camp, laissant de côté les nombreuses structures d'internement affectées à d'autres configurations spatiales, comme par exemple la réhabilitation d'une ancienne tuilerie destinée à accueillir le camp d'internement des Milles à Aix-en-Provence au début des années 1940 ou encore le camp de Drancy installé dans la cité de la Muette construite en 1929 par Marcel Lods et Eugène Beaudouin. L'étude approfondie d'un large choix des camps nourrit la réflexion de suffisamment d'éléments de comparaison, nécessaire à l'élaboration d'une pensée générale.

Un chapitre est également consacré à l'étude de certaines variantes constructives mises en place dans une politique d'accueil, qu'elles soient actuelles ou appartenant au passé, ainsi qu'aux objets architecturaux iconiques développés par les grands penseurs de l'architecture afin de répondre à une demande d'hébergement d'urgence. Ces modèles architecturaux sont pour la plupart étrangers à la France ou n'appartiennent pas à la forme de camp.

La seconde partie du mémoire s'orientera autour de la réponse spatiale actuelle qui peut être donnée par des architectes dans le cas d'un besoin urgent en hébergement temporaire, pour répondre à la crise migratoire présente en France depuis 2015.

Corpus

Tout d'abord, les sources de première main sont valorisées, car elles constituent des témoignages directs des cas étudiés. Diverses associations d'anciens internés des camps (Sainte-Livrade, Gurs, Rieucros, Salières,...), les mairies des localités où se trouvaient les camps, les institutions militaires ayant accueilli provisoirement des réfugiés (Bourg-Lastic) ou encore les architectes travaillant directement sur le projet (Julien Beller, Cyrille Hanappe) sont des sources précieuses d'informations, lesquelles sont

les plus objectives possibles (plans d'époque, croquis de l'architecte, description de la commande, échanges entre le maître d'ouvrage et le commanditaire).

Par ailleurs, certaines sources de seconde main seront également mises en avant, comme par exemple les ouvrages de référence traitant de ces sujets, afin de considérer les différents points de vue sur la problématique et d'envisager une retranscription complète et critique du sujet.

Ensuite, il a semblé également important de prendre en compte certains témoignages d'époque (Saliers, Grand Arenas), afin de considérer le ressenti de personnes ayant une expérience personnelle des camps traités dans ce mémoire. En effet, outre la dimension purement technique de l'étude architecturale, il est nécessaire de considérer la manière dont l'appropriation des lieux était vécue, ce qui permet d'évaluer l'adéquation de la réponse architecturale à un tel programme.

Certaines informations ont été trouvées au sein des Archives Nationales et Départementales, notamment les AD13 du département des Bouches-du-Rhône à Marseille. Les archives consultées ont été principalement regroupées sous la forme de plans et photographies, qui ont permis le redessin des documents graphiques représentés dans l'étude des camps de la première partie.

Enfin, l'expérience personnelle sera également un atout majeur dans la retranscription des informations. Le studio de la « Ville accueillante » de Cyrille Hanappe, suivi de février à juin 2017, le stage chez Julien Beller, de juin à octobre 2017 ainsi que des visites des Musées, expositions et assistance à des conférences et colloques ont nourri la réflexion. Les entretiens menés auprès des différents architectes ont également permis d'esquisser un positionnement critique face à la problématique.

Auteurs de référence

Certains auteurs et ouvrages de référence ont nourri la réflexion aussi bien sur le camp de réfugiés comme objet architectural que sur la dimension humaine, sociale et politique d'un tel type de programme. Il a été intéressant de comparer les différents points de vue, de par l'approche d'auteurs exerçant des professions différentes et traitant des sujets concentrés sur des époques variables. La lecture de ces ouvrages s'est additionnée de nombreux articles portant sur des sujets connexes, afin d'appréhender la problématique du « camp » dans sa globalité.

Les trois auteurs présentés ici ont nourri la réflexion sur différents tableaux, tout en essayant d'en dégager des tendances complémentaires.

Michel Agier : ethnologue et anthropologue français, directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement et directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

- *Un monde de camps* (collaboration de Clara Lecadet), Paris, Éditions de La Découverte, 2014.
- *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

Marc Bernardot : professeur de sociologie à l'Université du Havre, spécialiste de sociologie historique de l'État, des migrations et du racisme.

- *Camps d'étrangers*, Broissieux, Editions du Croquant, coll. Terra, 2008.

Denis Peschanski : historien français et directeur de recherche au Centre National de Recherches Scientifiques.

- *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

Cependant, le mémoire s'intéresse uniquement à l'aspect spatial, contextuel, matériel et architectural de la problématique des camps et de l'hébergement d'urgence, et l'accent sera mis tout au

long du texte sur les caractéristiques concrètes de tels modèles. Bien qu'ayant bénéficié des apports de spécialistes exerçant dans des domaines variés, en tant que mémoire de fin d'étude d'architecture, la retranscription des informations se concentre sur un aspect constructif et architectural, nourri d'une réflexion historique, sociale et politique : le « camp » étant un sujet complexe, il ne peut pas être totalement décontextualisé de sa dimension sociale, ethnographique, anthropologique et historique.

Méthode

La première partie du mémoire s'oriente principalement sur une mise à l'échelle des différents cas de camps français. Par le biais de la production de fiches comparatives, il a été plus aisé de dégager certaines tendances globales et de considérer les différences présentes entre les nombreux camps. En effet, de par sa forme systématique, la première partie du mémoire constitue une ressource uniforme pour considérer l'ampleur de la question des camps en France au cours du XX^e siècle. Cette uniformisation des informations s'est également opérée par la mise en place de cartes pour appréhender la répartition territoriale des lieux d'internement traités dans le mémoire.

Cependant, la mise à l'échelle des informations s'est aussi traitée par une approche graphique de la question. Outre la production de fiches comparatives, le redessin de tous les objets architecturaux a nourri la réflexion, de par une compréhension et une perception plus personnelle des camps. Un baraquement typique de chaque camp a été redessiné sur base de photographies ou images filmées afin de dégager les tendances spatiales et architecturale spécifique à chaque cas. Cette méthode de travail a permis de considérer les objets construits un par un et de les inscrire plus facilement dans une réflexion objective. En plus des baraquements, chaque objet architectural remarquable a également été redessiné pour étendre la comparaison et la mise à l'échelle aux constructions ne faisant pas partie de la catégorie de « camp ». Ce redessin a permis d'appréhender sensible l'aspect constructif et architectural des camps.

Afin de considérer les camps dans un ensemble construit et non pas uniquement sous forme d'objet architectural décontextualisé, le travail de redessin s'est étendu à celui des plans des camps - lorsqu'ils ont été trouvés. Cette approche a permis de comprendre de manière approfondie les différents enjeux territoriaux et spatiaux mis au point lors de l'organisation des camps, de par l'agencement des baraquements, les différents services mis à la disposition des internés, les bâtiments administratifs ainsi que la ségrégation des espaces. Par exemple, le redessin précis à l'ordinateur des cabanes du camp de Saliers a également contribué à la compréhension la plus neutre possible des espaces construits.

La seconde partie du mémoire s'est également étoffée de nombreux documents graphiques, soit recueillis directement au sein de l'agence de Julien Beller - pour le centre humanitaire de la Chapelle - soit compilés sur base des dessins d'observation produits par les élèves au sein du studio de Cyrille Hanappe, « La ville accueillante » entre février et juin 2017 - pour le camp humanitaire de la Linière. La partie développée au sein du mémoire concernant le camp de Grande-Synthe permet d'apporter une approche davantage personnelle des espaces, de par le redessin à la main de nombreux élèves, illustrant la perception sensible de chacun.

Enfin, l'uniformisation des cas traités au sein du mémoire a permis l'élaboration d'une ligne du temps synthétique, que l'on peut retrouver en annexe. Cette ligne du temps a cependant été réalisée une première fois en amont de l'écriture du mémoire, afin d'effectuer une première approche globale de la question. Elle a ensuite été corrigée et complétée à nouveau après l'écriture pour survoler entièrement la matière abordée.

Cette ligne du temps a permis de mettre en corrélation les différents aspects ayant pu être relatifs à la construction des camps et à la mise en place de structures d'accueil : les conflits du passé et du présent facteurs de déplacements démographiques, les pays d'origine d'émigration, les grandes périodes politiques, les différents dispositifs d'accueil, les lois se référant à une politique d'immigration ou encore les différentes structures créées en rapport avec cette problématique (ONG, association, organisations gouvernementales,...).

PARTIE I :
L'ARCHITECTE ET LE CAMP EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

1. LE CAMP DU XX^e SIÈCLE : UN SUJET HORS DU DOMAINE DE L'ARCHITECTURE

Les camps au service d'une volonté politique

La première partie du mémoire consiste à explorer historiquement les principes constructifs et les caractéristiques spatiales des camps en France au XX^e siècle, afin de comparer ensuite une architecture avec et sans architectes.

La contextualisation historique des camps en France ne peut se faire de manière globale. Bien que constituant une partie intégrante de l'histoire de l'internement en France au XX^e siècle, les camps traitent de problématiques transversales, complémentaires et opposées qui compliquent l'appréhension du sujet et d'en faire un résumé univoque. On l'a vu, rien qu'au niveau sémantique, le camp est une notion ambiguë. Que ce soit au niveau des populations internées, des raisons de l'enfermement, de la gestion du camp, des modalités de contrôle, ou simplement de l'organisation spatiale, chaque cas diffère d'un autre par l'un ou l'autre paramètre. L'accent sera donc mis ici sur les particularités constructives et architecturales de l'histoire des camps du XX^e siècle.

En effet, la particularité de ces espaces d'internement est que la construction de la majorité d'entre eux était confiée aux ingénieurs des Ponts et Chaussée ou du Génie militaire. L'élaboration des camps n'était catégoriquement pas une question d'architecture et les architectes contemporains à cette problématique ne la considéraient pas comme étant un potentiel sujet à traiter. Cette situation ne peut cependant pas être généralisée dans tous les pays d'Europe. En effet, « le cas allemand », comme le définit Denis Peschanski¹, intègre davantage de notions architecturales en s'inscrivant dans certains courants architecturaux militaires, hospitaliers, carcéraux ou industriels du XVIII^e siècle, par opposition à la construction des camps français, urgente et improvisée. En Allemagne, « les camps ont d'emblée, dans des sites qui ne devaient en rien leur choix au hasard, pris une forme déterminée, articulée aux régions environnantes. Structurés dans un espace régional défini aux termes d'enquêtes que l'on qualifierait aujourd'hui d'études d'impact, ils ont rassemblés tortionnaires, fonctionnaires et prisonniers dans des bâtiments qui répondaient à des spécifications architecturales et à un projet précis et professionnel »². Jean-Louis Cohen, historien de l'architecture et de l'urbanisme français, reprend d'ailleurs cette problématique et affirme, concernant les camps en Allemagne : « Des architectes de renommée avaient mis leur talent ou leur compétence au service de la politique concentrationnaire, tels Hans Stosberg et Herbert Rimpl. Les entreprises simplificatrices des années 1920 qui avaient pour but de loger un maximum de personnes dans un minimum d'espace, au nom d'une architecture au service du plus grand nombre, furent réinvesties au cours de la décennie suivante dans la construction des camps »³. Les situations en France et en Allemagne sont donc diamétralement opposées, la première repose sur un principe de construction d'ingénieur, prônant la rapidité, l'efficacité et l'usage économe des moyens disponibles, quand la seconde s'arme d'une conception réfléchie d'architecte, basée sur la rationalité d'un espace élaboré en fonction de son environnement.

1. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

2. Jean-Louis COHEN, « La mort est mon projet : architecture des camps », in François BEDARIDA et Laurent GERVEREAU (sous la dir. de), *La Déportation, Le système concentrationnaire nazi*, Paris, BDIC/Musée d'histoire contemporaine, 1995, p. 32-41.

3. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946, op.cit.*, p. 108.

Au niveau de la construction même du camp français du XX^e siècle, deux écoles se rencontrent. Soit le camp est créé *ex nihilo* et sa mise en place s'oriente alors souvent vers le déploiement systématique des baraques Adrian⁴, mises au point par le Ministère de la Guerre au cours de la Première Guerre mondiale pour répondre à la pénurie de tentes et constituée de planches assemblables rapidement selon un schéma établi. Les camps de Gurs, Saint-Cyprien ou encore Bram suivront ce modèle. Soit le camp est installé dans d'anciennes constructions réaffectées, ayant servi au logement d'ouvriers ou de travailleurs ou au casernement de militaires. Les camps en France étaient définis comme gouvernementaux, ils répondaient donc au pouvoir de l'Etat. Pour certains cas, des travaux d'assainissement ont été effectués alors que pour d'autres, les autorités se contentaient de livrer sur le terrain les matériaux de construction et de montrer brièvement aux internés la manière dont ils étaient sensés construire leurs baraquements. Bien que pensé dans un souci de rationalité, de contrôle et d'efficacité, le modèle du camp en France ressortait du domaine de l'ingénieur et du militaire et « l'architecte ou l'urbaniste n'avait pas sa place dans une création qui ne suivait pas un réel projet »⁵.

Les camps repris dans cette première partie constituent un corpus non exhaustif et leur choix s'est porté par rapport aux cas rencontrés au long de la lecture des ouvrages de référence. Certains cas importants rencontrés plus tardivement dans l'élaboration du mémoire n'y sont pas repris, notamment certains cas traités par Denis Peschanski dans *La France des camps* comme par exemple les camps de Pithiviers, de Vitré, du Récébédou ou encore de Nexon. La liste complète en est reprise en annexe. Bien que la problématique mériterait d'être traitée en profondeur d'un aspect économique, social, anthropologique, historique quant aux conditions d'internement, à l'organisation générale de celui-ci et aux échanges d'un camp avec son environnement, s'inscrivant alors comme élément d'un système interdépendant, le mémoire se concentre principalement sur l'aspect architectural et spatial des lieux construits dans l'étude de la problématique.

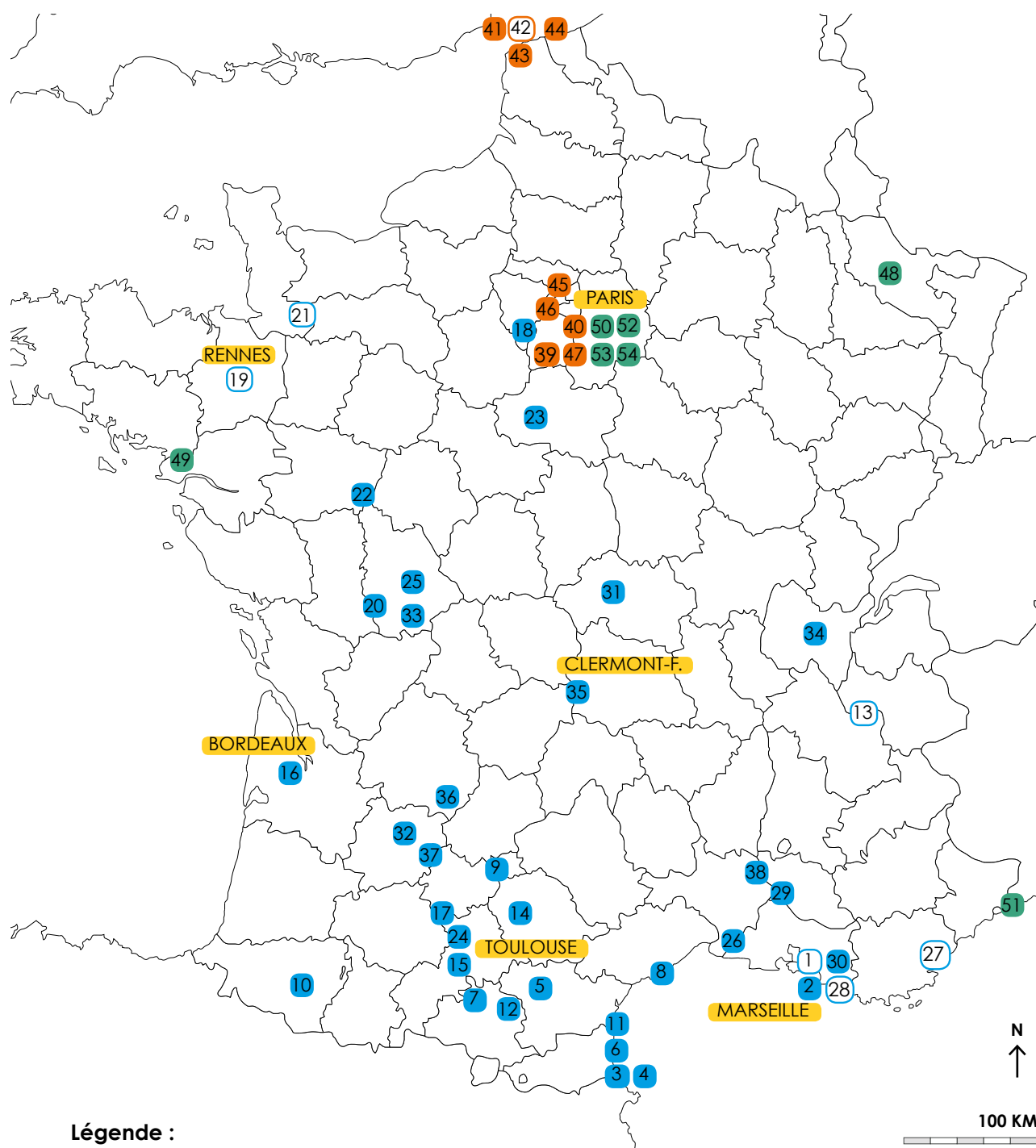
Les camps étudiés dans la première partie sont classés selon un ordre chronologique, s'axant sur la catégorisation des populations y ayant été majoritairement internées : certaines tendances liées aux conditions d'internement et au rôle des édifices bâtis sont alors dégagées. Le choix des camps mis en exergue dans le corps du mémoire s'est également orienté autour de cette question des populations internées, afin d'illustrer chaque cas à l'aide d'un exemple spatial concret. Il est vrai qu'un camp construit *ex nihilo* pour l'internement de personnes jugées dangereuses ne présentera pas les mêmes caractéristiques spatiales qu'un camp élaboré pour accueillir des populations en transit. Cependant, certains camps seront utilisés par diverses populations et réutilisés plusieurs fois au cours du XX^e siècle, sans pour autant en changer la configuration spatiale, comme par exemple le camp de Rivesaltes.

Les fiches présentes dans cette partie font donc l'objet d'une mise à l'échelle des différents cas de camps présents en France au cours du XX^e siècle. L'intérêt du redessin des objets architecturaux mais aussi des plans généraux ont permis de dégager certaines tendances constructives et d'organisation spatiales. Les fiches tendent à établir une vision globale de la manière dont étaient constitués ces espaces dans le passé afin de les mettre en comparaison avec la manière dont les architectes interviennent de nos jours dans la mise à l'abri de populations en transit.

4. Le principe de la baraque Adrian est expliqué dans la partie du mémoire traitant des objets architecturaux iconiques.

5. Denis PESCHANSKI, *op.cit.* p.110.

Localisation des camps et des dispositifs d'hébergement abordés au sein du mémoire



Légende :

- Camps de réfugiés étudiés
- Camps de réfugiés non étudiés
- Autres structures d'accueil d'hébergement temporaire
- Objets architecturaux iconiques

Cette carte représente la localisation des camps et des autres dispositifs d'hébergement traités dans le mémoire a été réalisée par mes soins, sur base d'un fond de carte provenant de la carte muette dessinée par Daniel Dallet et disponible sur : http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/webphp/carte.php?num_car=1515&lang=fr, consultée le 18 novembre 2017.

- 1 Le camp de Sainte-Marthe, 1922
- 2 Le camp d'Oddo, 1922-1927
- 3 Le camp de Saint-Cyprien, 1939-1940
- 4 Le camp d'Argelès, 1939-1941
- 5 Le camp de Bram (ou du Pigné), 1939-1941
- 6 Le camp du Barcarès, 1939-1942
- 7 Le camp du Vernet d'Ariège, 1939-1944
- 8 Le camp d'Agde, 1939-1943
- 9 Le camp de Septfonds, 1939-1945
- 10 Le camp de Gurs, 1939-1945
- 11 Le camp de Rivesaltes, 1940-2007
- 12 Le camp de Rieucros, 1939-1942
- 13 Le camp de Fort Barraux, 1940-1946
- 14 Le camp de Brens, 1939-1942
- 15 Le camp de Mauzac, 1940-...
- 16 Le camp de Mérignac, 1940-1944?
- 17 Le camp de Masseube, 1940-1948
- 18 Le camp de Choisel, 1940-1946
- 19 Le camp de Rennes, 1940-1944
- 20 Le camp du Rouillé, 1941-1946
- 21 Le camp de Barenton, 1941-1942
- 22 Le camp de Montreuil Bellay, 1941-1945
- 23 Le camp de Jargeau, 1940-1945
- 24 Le camp de Noé, 1940-1944
- 25 Le camp de Poitiers, 1939-1944
- 26 Le camp de Saliers, 1942-1944
- 27 Le camp de Gallieni, 1940-1944
- 28 Le camp de Mazargue, 1942
- 29 Le camp de Sorgues, 1940-1944
- 30 Le camp du Grand Arenas, 1944-1966
- 31 Le camp de Noyant, 1955-1965
- 32 Le camp de Sainte-Livrade, 1956-...
- 33 Le camp de La Rye, 1956-1964
- 34 Le camp de Thol, 1958-1965?
- 35 Le camp de Bourg-Lastic, 1939-1944 et 1962
- 36 Le camp de Larzac, 1945-1948 et 1959-1962
- 37 Le camp de Bias, 1940-1945 et 1956-1975
- 38 Le camp de Saint-Maurice l'Ardoise, 1957-1976
- 39 Le camp de l'Abbé Pierre, 1954-1966
- 40 La cité de la Joie, 1954-1972
- 41 Centre d'hébergement temporaire, Sangatte, 1999-2002
- 42 Centre d'hébergement Jules Ferry, 2015-2016
- 43 Centre d'accueil provisoire de Calais, 2015-2016
- 44 Camp humanitaire de la Linière, Grande-Synthe, 2016-17
- 45 Centre d'hébergement d'urgence, Paris XVIe, 2016-...
- 46 Centre humanitaire de la Chapelle, Paris, 2016-18
- 47 Centre d'hébergement d'urgence, Ivry-sur-Seine, 2017-...
- / Le baraquement de modèle Adrian, 1915
- / La maison au bord de l'eau, Charlotte Perriand, 1934
- 48 La maison des sinistrés, Jean Prouvé, 1944
- 49 La baraque MRU 534-10, Saint-Nazaire, 1945-1991
- 50 La maison Prouvé, Jean Prouvé, 1947-1984
- 51 Le Cabanon, Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin, 1951
- Cité expérimentale de Noisy-le-Sec :
- 52 Pavillon Finn-Hus, 1948-1984
- 53 La baraque Américaine UK-100, 1946
- 54 La maison AIROH, Bristol Aircraft Company, 1947-1984
- / La cabine hôtelière, Ionel Schein, 1956
- / Paper Log House, Shigeru Ban, 1995
- / Paper emergency shelter, Shigeru Ban, 1999
- / Abri Architectes de l'urgence, 2003
- / Abri pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés, Ikea Foundation & Better Shelter, 2010
- / Abri, International Rescue Committee, 2016
- / ALGECO, depuis 1955

La production de ce document a permis de rendre compte de l'importance et de la dispersion des camps en France au cours du XX^e siècle. Il ne s'agit en effet pas d'un sujet ciblé particulièrement sur une zone du pays, mais d'une problématique globale et généralisée.

La carte de la répartition des camps en France permet donc d'appréhender le sujet comme un tout, et de dégager l'idée que malgré une situation géographique variable, les modèles de baraquements sont sensiblement similaires et ne s'adaptent que très peu à leur environnement.

LE CAMP ODDO

- Ancien camp militaire construit lors de la Première Guerre mondiale.
- Plus aucune trace aujourd'hui.
- *Marseille - réfugiés arméniens*

Internement

27 novembre 1922

22 avril 1927

Typologies :

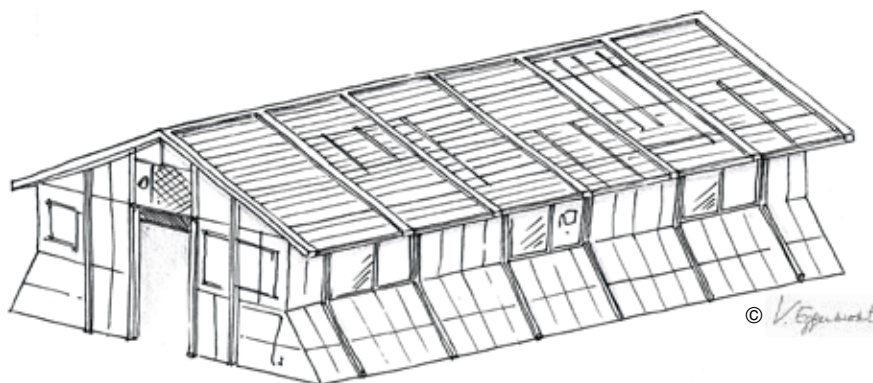
Les baraquements de bois sont installés dans un ancien camp militaire ayant été construit lors de la première guerre mondiale. Les baraques sont de type Adrian et assemblées selon un schéma très précis. Les baraques sont construites entièrement en bois : les charpentes sont tout d'abord assemblées afin de former une ossature sur laquelle viennent se plaquer les panneaux. Tout est préfabriqué afin de faciliter le montage des baraques sur place et de limiter la nécessité d'une main d'oeuvre qualifiée. La forme particulière des baraquements s'explique par la résistance amplifiée de ceux-ci aux intempéries et au vent, nécessitant alors peu ou pas de fondations.

Populations accueillies :

L'arrivée massive de près de 80 000 réfugiés arméniens à Marseille en 1922 nécessite la construction de camp de réfugiés, notamment du camp Oddo. Ce mouvement migratoire massif fait suite aux bouleversements géopolitiques au Moyen-Orient qui ont engendré le génocide des Arméniens par les Turques.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Le 18 septembre 1923, la population du camp est estimée à 780 personnes. Ce chiffre s'élève rapidement à 1430 personnes au début du mois d'octobre 1923 pour atteindre près de 2 327 réfugiés à la date du 26 novembre 1923. Ce sont près de 5 441 Arméniens qui transitent dans le camp Oddo entre 1922 et 1927.



1. Camp Oddo, réfugiés arméniens, © Bibliothèque Nubar de l'UGAB, Paris et Musée National de l'histoire de l'immigration, LLORCA



2. Camp Oddo, réfugiés arméniens, © Bibliothèque Nubar de l'UGAB, Paris et Musée National de l'histoire de l'immigration, LLORCA



3. Camp Oddo, réfugiés arméniens, © Bibliothèque Nubar de l'UGAB, Paris et Musée National de l'histoire de l'immigration, LLORCA



4. Camp Oddo, réfugiés arméniens, © Bibliothèque Nubar de l'UGAB, Paris et Musée National de l'histoire de l'immigration, LLORCA

LE CAMP DE SAINT-CYPRIEN

- Camp construit *ex nihilo* en février 1939.
- Plus aucune traces aujourd'hui.
- *Saint-Cyprien - réfugiés espagnols dans un premier temps, puis Juifs et étrangers « indésirables ».*

Internement

4 février 1939

19 décembre 1940

Typologies :

Superficie du camp : 184 hectares.

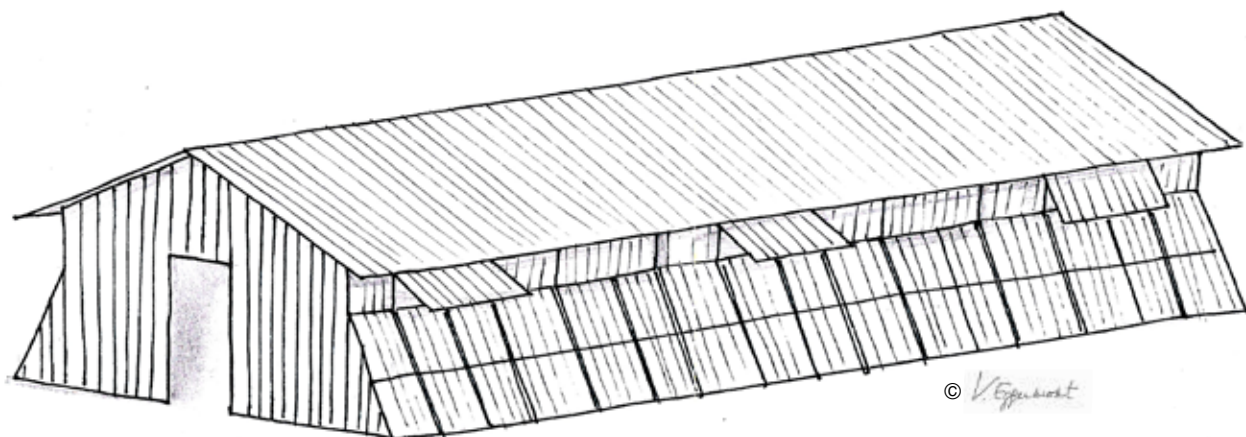
Au départ sont installées des tentes posées à même le sable. La construction des baraques débute le 4 février 1939, selon le modèle Adrian. En juillet 1939, on compte près de 649 bâtiments de fortune (faits de tôles, planches,...) en plus des baraques. Celles-ci sont réparties sur 17 îlots et leurs dimensions varient entre 75 m² et 125 m², hébergeant près de 75 personnes chacune. Chaque îlot est séparé de l'îlot voisin par une clôture en fils barbelés.

Populations accueillies :

Les ressortissants Espagnols entrent en France de manière massive lors de la Retirada (465 000 au cours des premiers jours de février 1939). Les camps installés près de la frontière espagnole sont vus comme une solution d'urgence à cet afflux important et de nombreux camps de fortune sont installés à même le sol, sur les plages des environs. Au cours de l'année 1939, entre 5 000 et 8 000 Juifs arrivent du Nord de la France et de Belgique, forcés à l'exil par l'avancée des troupes allemandes.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Début 1939, près de 90 000 personnes occupent le camp. En avril, ce chiffre est revu à 30 000 réfugiés espagnols. En juillet 1940, on ne compte plus qu'environ 5 000 personnes présentes sur la plage de Saint-Cyprien, jusqu'à son évacuation menant à sa fermeture en décembre 1939, et le transfert de ses internés au camp de Gurs. Le camp est alors démonté et ses matériaux servent à la construction d'autres camps.

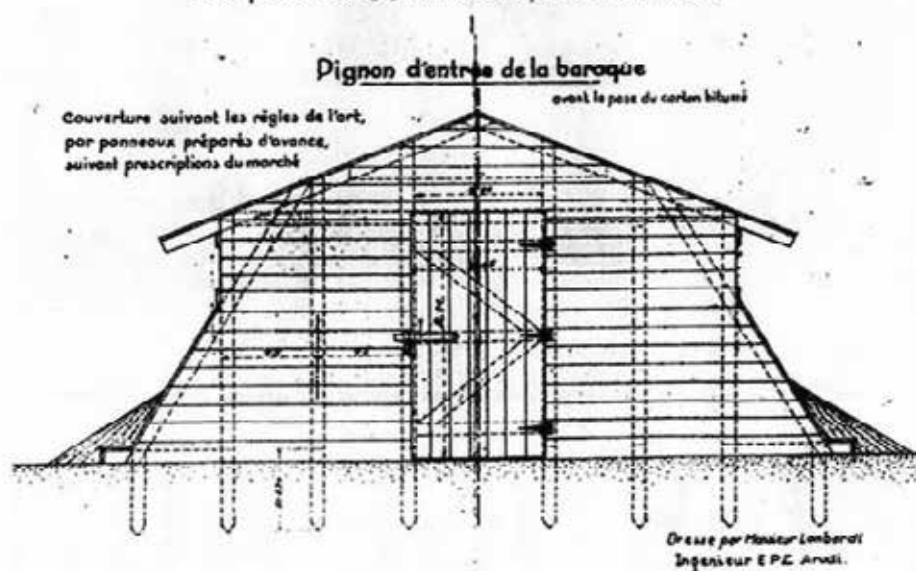


1. Vue du camp de Saint-Cyprien, © Ouillade



2. Vue aérienne du camp, © Jean Josset.

BARAQUE DE 24^m00 DE LONGUEUR ET DE 6^m00 DE LARGEUR
 composée de 33 fermes espacées de 0^m75



3. Baraquement style Lombardi, qui sera ré-utilisé entre autres au camp de Gurs, © La semaine du Roussillon.



4. Un homme tentant de se protéger du froid et de l'humidité du sable, © La semaine du Roussillon.

LE CAMP D'ARGELÈS-SUR-MER

- Camp construit *ex nihilo* en février 1939.
- Aujourd'hui : stèle commémorative sur la plage d'Argelès.
- *Argelès-sur-Mer - réfugiés espagnols d'abord, ensuite Juifs, nomades et étrangers « indésirables ».*

Internement

4 février 1939

Octobre 1941

Typologies :

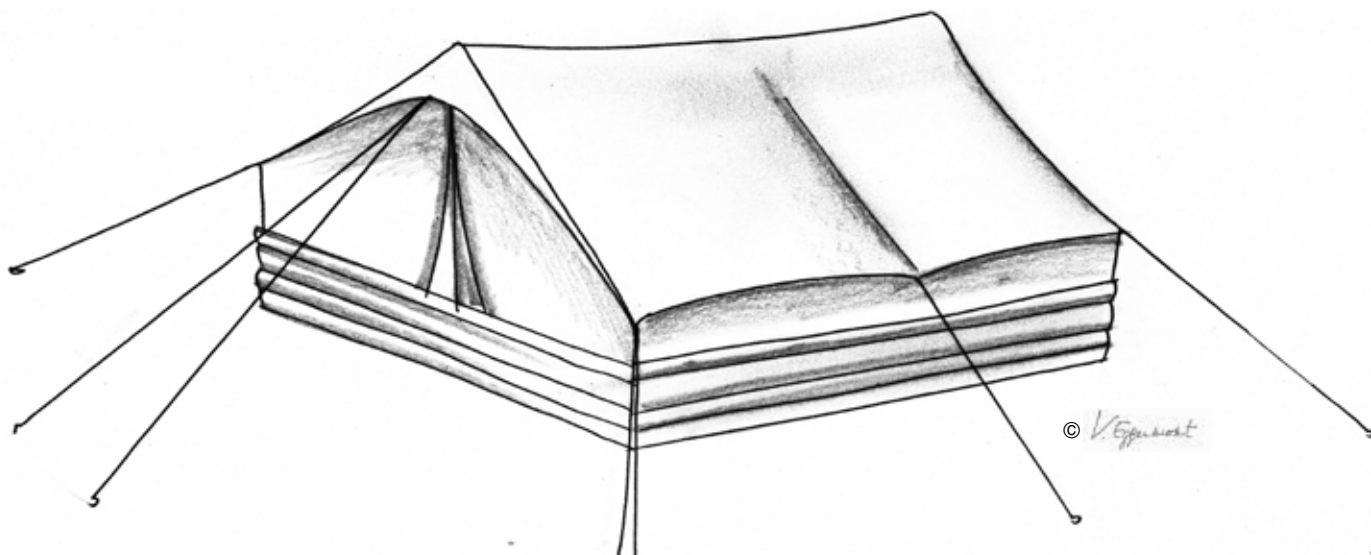
Superficie du camp : 65 hectares. L'installation du camp d'Argelès suit le schéma régulier des camps de réfugiés : premièrement une installation de refuges provisoires faits de tentes et d'abris de fortune, suivie de la construction de baraques en « dur ». Les baraquements mis en place à Argelès sont de type Adrian.

Populations accueillies :

Le camp d'Argelès-sur-Mer accueille également les ressortissants espagnols de la Retirada, fuyant le régime de Franco. Il fait partie (comme Saint-Cyprien et le Barcarès) des camps de fortune élaborés avant la construction de réels camps d'internement par le Général Ménard, mis au point pour désengorger les plages. Par après, le camp voit arriver des ressortissants Juifs, nomades et étrangers fuyant le nazisme.

Nombre d'occupants et fin du camp :

D'une capacité prévue de 14 000 personnes, on compte près 43 000 réfugiés en avril 1939 et 16 000 réfugiés en Juin 1939. Le camp accueille près de 100 000 personnes au cours de l'hiver 1939, pour atteindre un total de 220 000 réfugiés en transit entre 1939 et 1941. Le camp ferme à la fin de l'année 1941 et devient alors un Chantier de la Jeunesse française, sorte de lieu de formation sous le régime de Vichy. Il est ensuite démonté pour récupérer les matériaux de construction.



1. Vue d'ensemble du camp en février 1939, © Mémorial du camp d'Argelès.



2. Le camp lorsqu'il est encore fait de tentes, © Norbert Förken.



3. Vue aérienne du camp d'Argelès-Plage en Février 1939, © Pierre Fuentes.



4. Vue du camp, © Mémorial du camp d'Argelès.

LE CAMP DU BARCARÈS

- Camp construit *ex nihilo* en février 1939.
- Aujourd'hui : stèle commémorative sur la plage du Barcarès.
- Le Barcarès - réfugiés espagnols dans un premier temps, nomade, étrangers « indésirables ».

Internement

Février 1939

15 juillet 1942

Typologies :

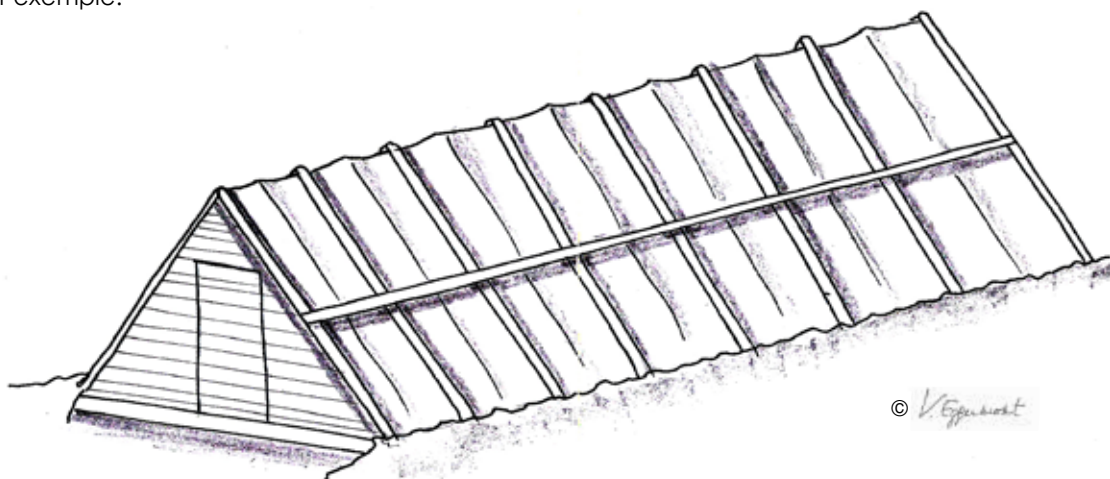
Initialement constitué d'abris de fortune creusés à même le sable, des baraquements sont rapidement construits par les réfugiés eux-mêmes grâce à des matériaux amenés sur place par les autorités. Comme les camps de Saint-Cyprien et d'Argelès-sur-Mer, le camp du Barcarès fait partie des camps improvisés à l'arrivée des réfugiés espagnols de la Retirada.

Populations accueillies :

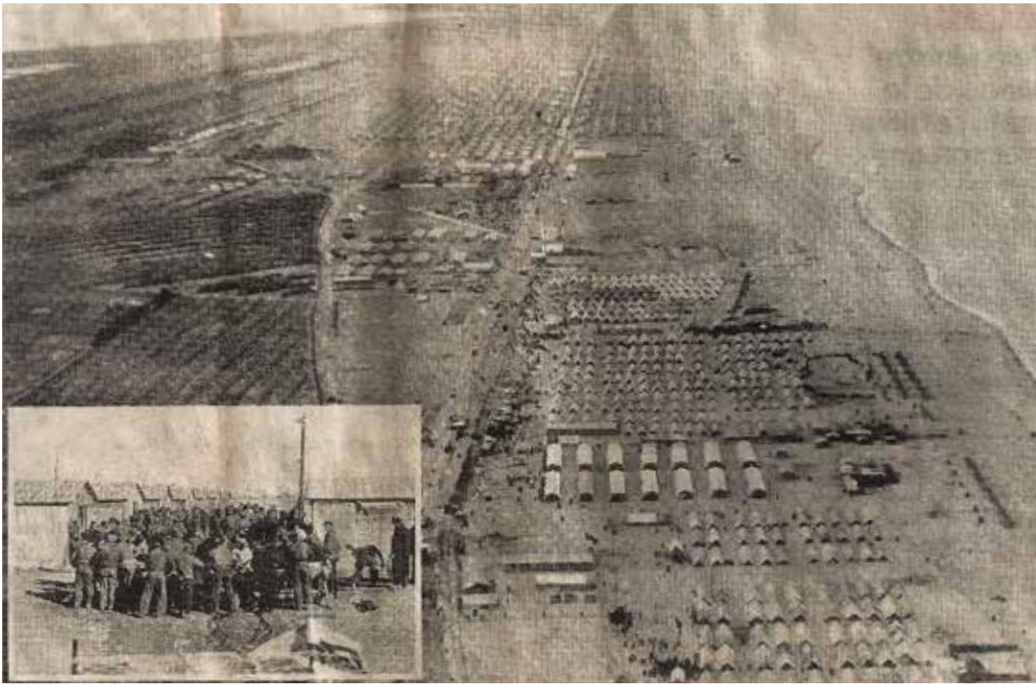
Le camp du Barcarès accueille également les réfugiés républicains espagnols dans un premier temps. Durant l'été 1940, des nomades expulsés des territoires annexés par l'Allemagne rejoignent le camp, suivis en 1941 par les étrangers jugés « indésirables ».

Nombre d'occupants et fin du camp :

En février 1939, on compte près de 13 000 réfugiés sur la plage du Barcarès. En avril 1939, ce chiffre s'élève à 70 000 réfugiés. La population est réduite à 3 360 internés en 1941 et en juillet 1942, lors de sa fermeture causée par des conditions d'hygiène exécrables, on ne compte plus que 600 personnes. Les internés sont alors transférés vers les camps de Rivesaltes (pour les étrangers et les Espagnols) et Saliers (pour les nomades). Le camp est rapidement démonté et les matériaux le composant servent à la construction d'autres camps, comme celui de Saliers par exemple.



1. Vue du camp, © F. Lainé.



2. Vue aérienne du camp, © Coll. Guisset.



3. Vue aérienne du camp, © Coll. Guisset

LE CAMP DE BRAM OU CAMP DU PIGNÉ

- Camp construit *ex nihilo* en février 1939.
- Aujourd'hui : stèle commémorative à l'entrée du camp, dont il ne reste rien.
- *Bram - réfugiés espagnols « vieillards et civils », Juifs et étrangers « indésirables ».*

Internement
27 février 1939
Octobre 1941

Typologies :

Superficie du camp : 12 hectares. Construit en trois semaines, il est composé de 165 baraquements de 150 m² chacun. Les matériaux sont fournis par le gouvernement et les occupants du camp construisent en un temps record l'intégralité des baraquements. Le camp est entouré d'un barbelé de deux mètres de haut.

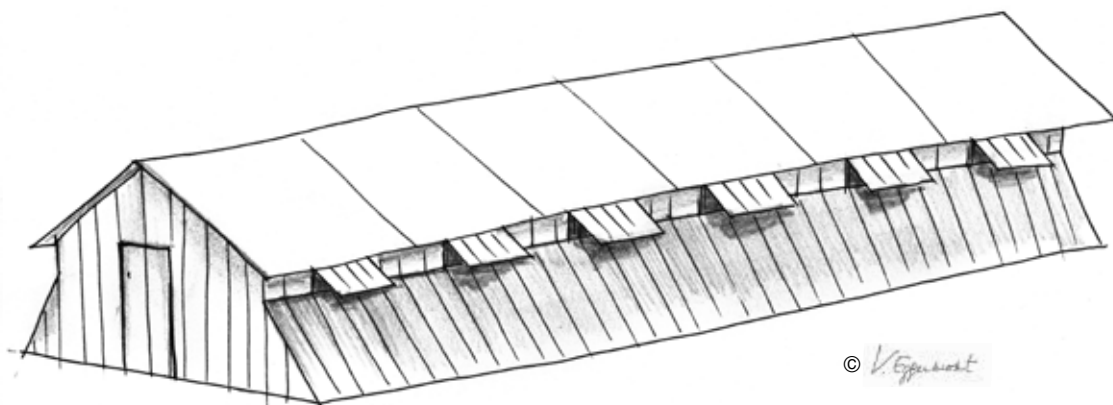
Populations accueillies :

Le camp de Bram accueille également les réfugiés républicains espagnols de la Retirada. Hommes, femmes et enfants, il compte également des personnes acheminées en provenance des camps sur les plages de Saint-Cyprien, du Barcarès et d'Argelès-sur-Mer, lors de leur démantèlement. Au début de la Seconde Guerre mondiale, il accueille également les Juifs exilés.

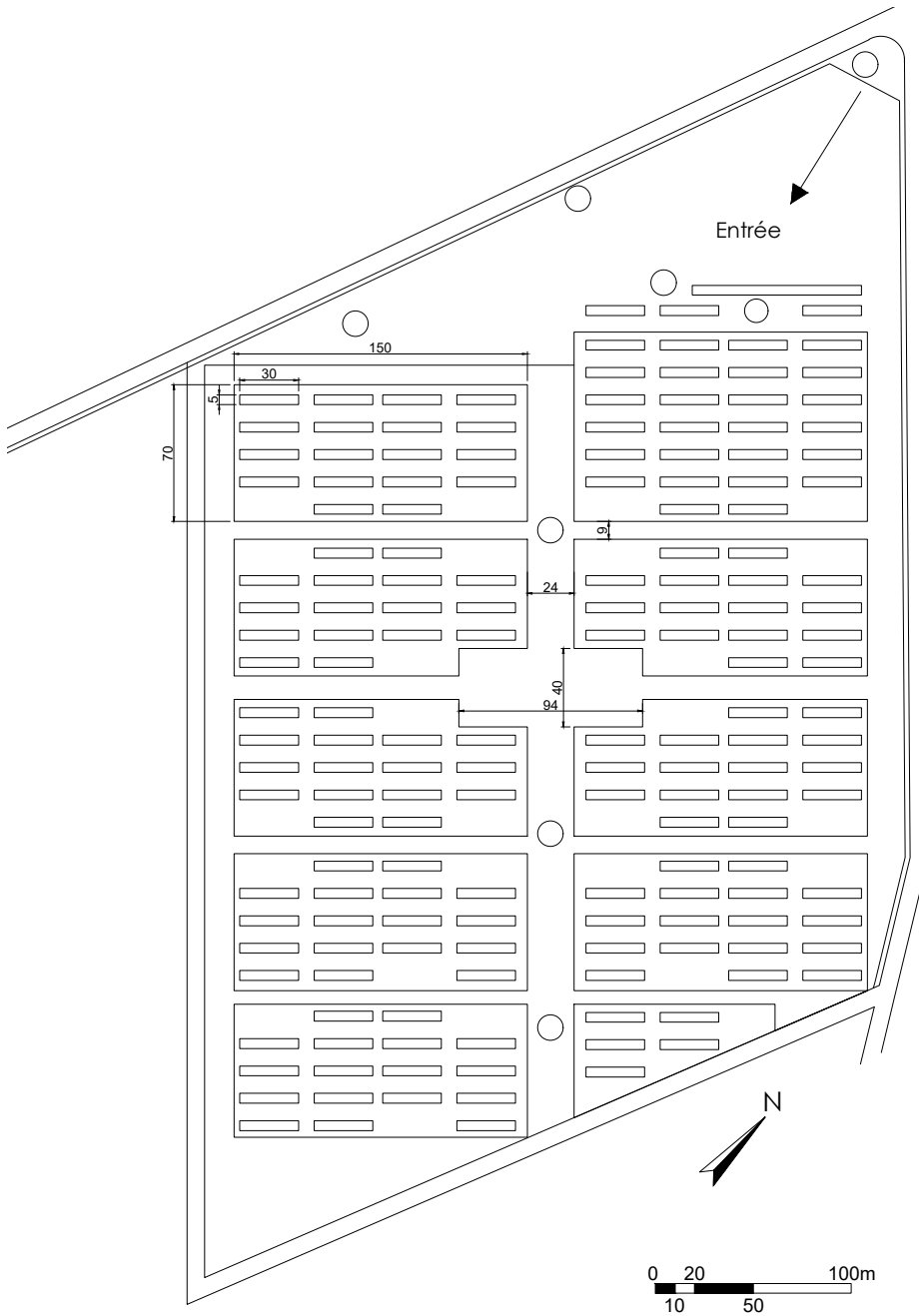
Nombre d'occupants et fin du camp :

En moyenne, 17 000 personnes occupent le camp simultanément, et plus de 36 000 réfugiés y passent entre 1939 et 1941. Près de 224 personnes perdent la vie au camp du Pigné, suite aux conditions de vie exécrables qui entraînent sa fermeture en octobre 1941.

Le camp de Bram fait partie des 6 camps affectés par le Général Ménard pour désenclaver les plages et trier les personnes venant d'Espagne.



1. Une vue du camp des réfugiés, © Editions Gazel.



2. Plan du camp, re-dessiné sur base du plan du Camp du Pigné 1939 © Archives Départemental de l'Aude 6 M 15.



3. Allée du Camp, © Agusti Centelles.

LE CAMP DU VERNET D'ARIÈGE

- Camp militaire construit en 1918.
- Aujourd'hui : les bâtiments sont consacrés au Musée du camp du Vernet.
- *Le Vernet - réfugiés espagnols « ouvriers à reclasser dans l'économie », Juifs et étrangers « indésirables ».*

Internement

10 février 1939

Juin 1944

Typologies :

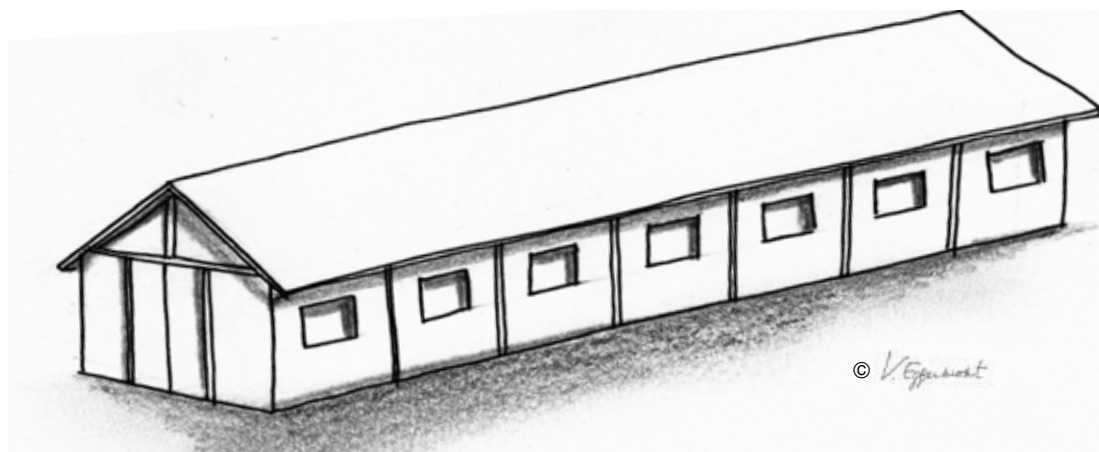
Superficie du camp : 50 hectares. Le camp était au départ un camp militaire, construit en 1918 et dans lequel seront enfermés les prisonniers allemands lors de la Première Guerre mondiale. Le camp était alors constitué de 19 bâtiments. Durant l'entre-deux Guerres, le camp du Vernet servira de lieu de dépôt de matériel. A l'arrivée des réfugiés espagnols en 1939, il s'agrandit jusqu'à être composé d'une cinquantaine de baraquements. Ils sont répartis en 4 quartiers : le quartier A, constitué de 8 baraques, le quartier B, de 19 baraques, le quartier C, de 18 baraques et le quartier T constitué de 3 baraques. Tous les bâtiments sont identiques, aux dimensions de 35 sur 6 mètres. A l'époque du camp militaire, chacun accueille environ 21 litières, réparties sur 2 étages.

Populations accueillies :

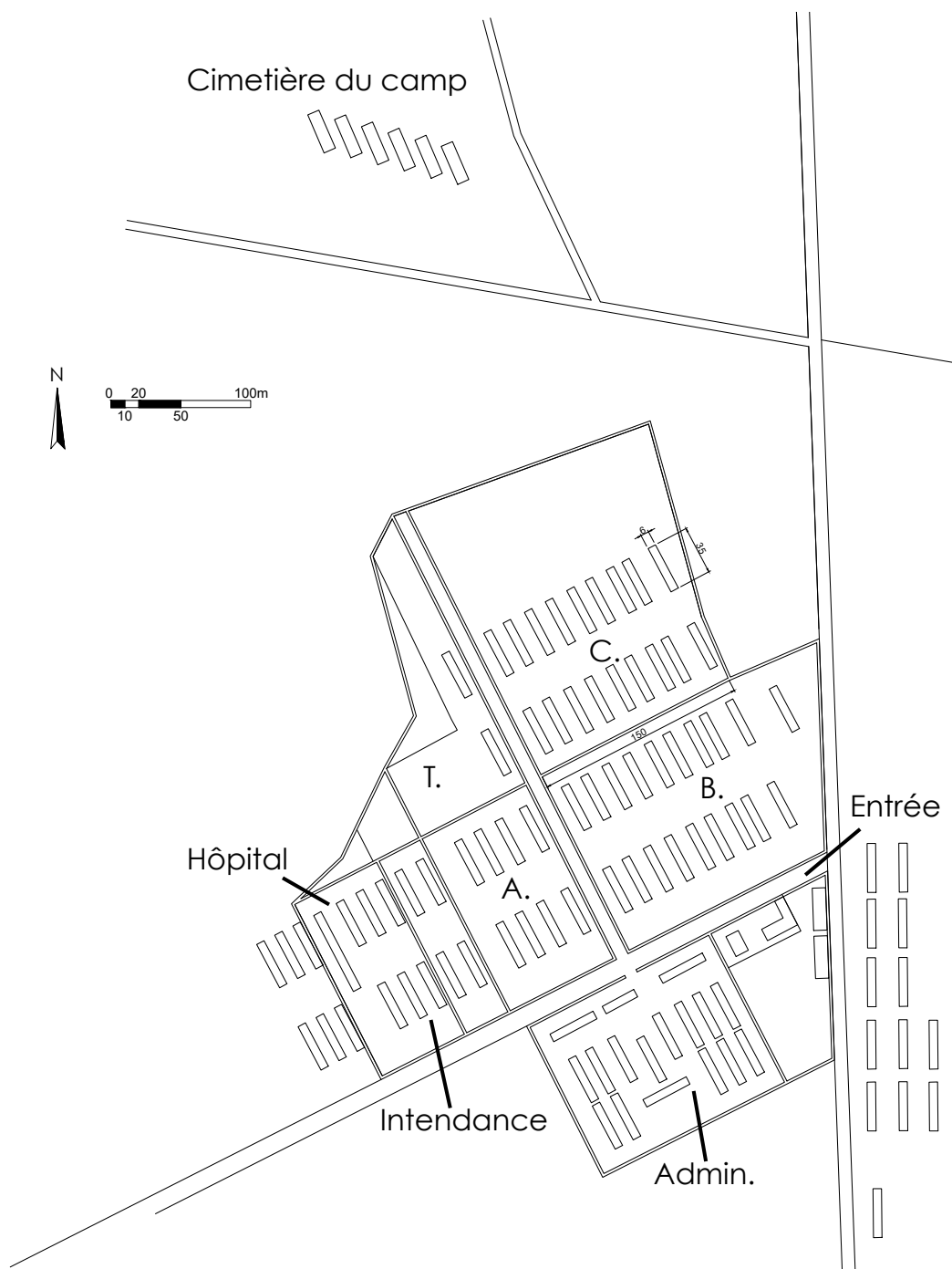
Entre février et septembre 1939, les réfugiés espagnols jugés par Ménard comme étant de potentiels « ouvriers à reclasser dans l'économie » sont internés au Vernet. A partir de 1940, de nombreux étrangers jugés « dangereux » arrivent dans le camp et à partir de 1942, le camp voit arriver de nombreux Juifs. L'organisation du camp demeure assez autoritaire : il est en effet vu comme un lieu énormément contrôlé et qualifié de camp de concentration.

Nombre d'occupants et fin du camp :

En février 1939, on compte près de 12 000 hommes accueillis au camp du Vernet. Se vidant petit à petit grâce aux différents transferts et rapatriements, les étrangers constituent la seconde vague d'internement. Près de 915 « indésirables » arrivent en octobre 1939, pour en compter près de 1 223 en novembre, 1 725 en décembre et 2 063 en février 1940. En août 1940, le camp est à son maximum avec 4 000 internés. Entre 1939 et 1944, 40 000 personnes ont transité par le camp du Vernet. Progressivement, le camp est vidé par la déportation de ses internés vers les camps de Dachau et d'Europe Centrale, jusqu'à sa fermeture en juin 1944.



1. Vue du camp, © Courrier des deux guerres.



2. Plan du camp, redessiné sur base de la vue aérienne de 1942, © D.R.



3. Le camp en 1939, © Linda Ferrer Rocca.

LE CAMP D'AGDE

- Camp créé *ex nihilo* sur un terrain militaire désaffecté.
- Aujourd'hui : un monument commémoratif se trouve à l'entrée du camp.
- *Hérault - réfugiés espagnols « Catalans », volontaires et mobilisés tchécoslovaques, civils belges formant la réserve de l'Armée, Juifs et étrangers « indésirables ».*

Internement

Mars 1939

Automne 1943

Typologies :

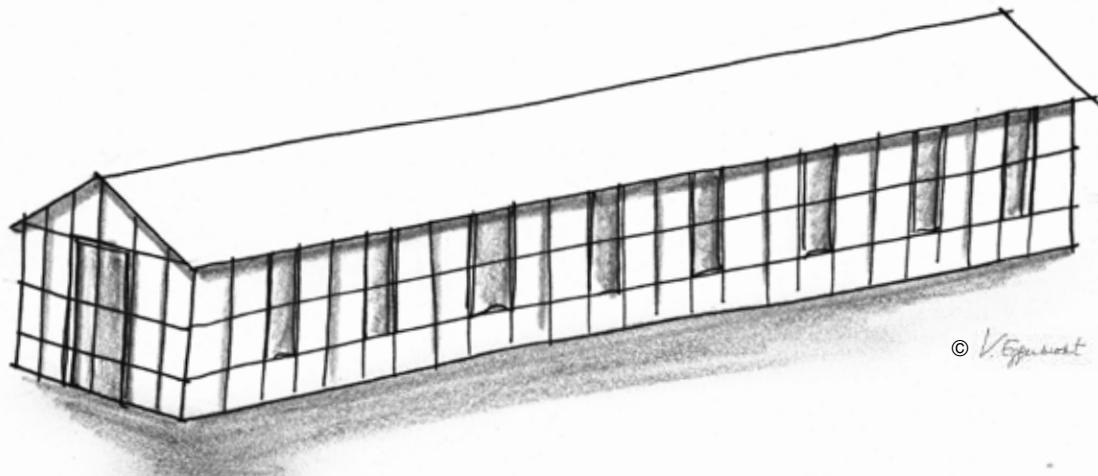
Superficie du camp : 30 hectares. Installé près de la plage sur un terrain militaire désaffecté entouré d'une double clôture de fils barbelés, il est constitué en réalité de 3 camps distincts. Les baraquements, de type « Génie » des Ponts et Chaussées, sont au nombre de 250 et font 40 mètres de long sur 6,25 mètres de large. Ils peuvent chacun accueillir près de 250 personnes. Ils sont construits par les internés eux-mêmes, à l'aide de matériaux provenant pour la plupart du camp du Barcarès.

Populations accueillies :

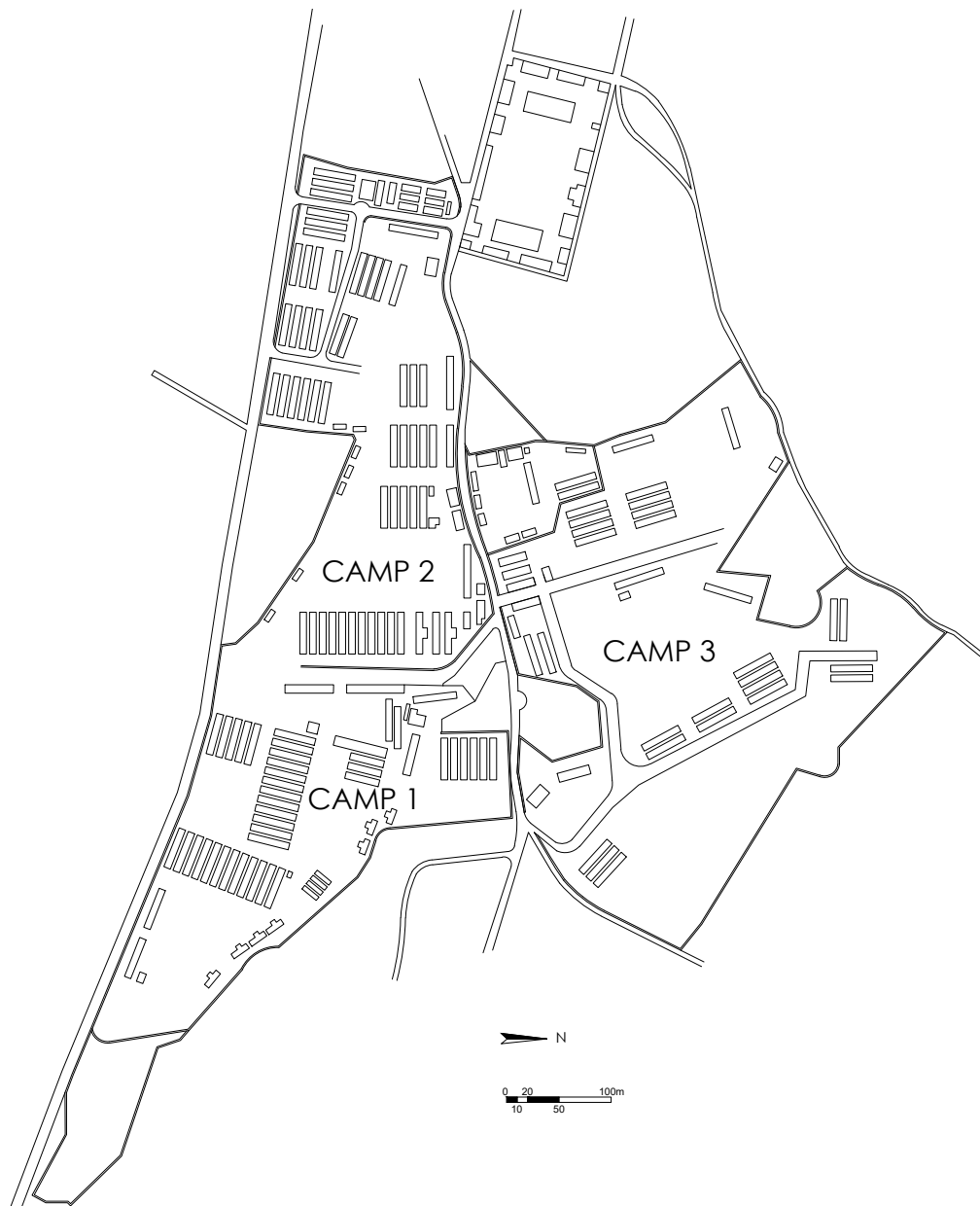
Appelé «le Camp des Catalans», il a été construit pour accueillir les réfugiés Républicains espagnols, catégorisés par Ménard de « Catalans ». Rappelons que le Général avait décidé de l'implantation de 6 camps d'internements pour désengorger les plages dans lesquels étaient répartis les réfugiés selon une certaine « catégorie ». Après le départ progressif des Espagnols, il accueille à partir de septembre 1939 des volontaires et mobilisés tchécoslovaques rassemblés pour être entraînés contre l'armée Allemande. Entre juin et août 1940, le camp d'Agde sert de centre de recrutement pour l'armée belge avant d'être réaffecté, à partir de fin 1940, à l'internement des étrangers jugés « indésirables » et des Juifs.

Nombre d'occupants et fin du camp :

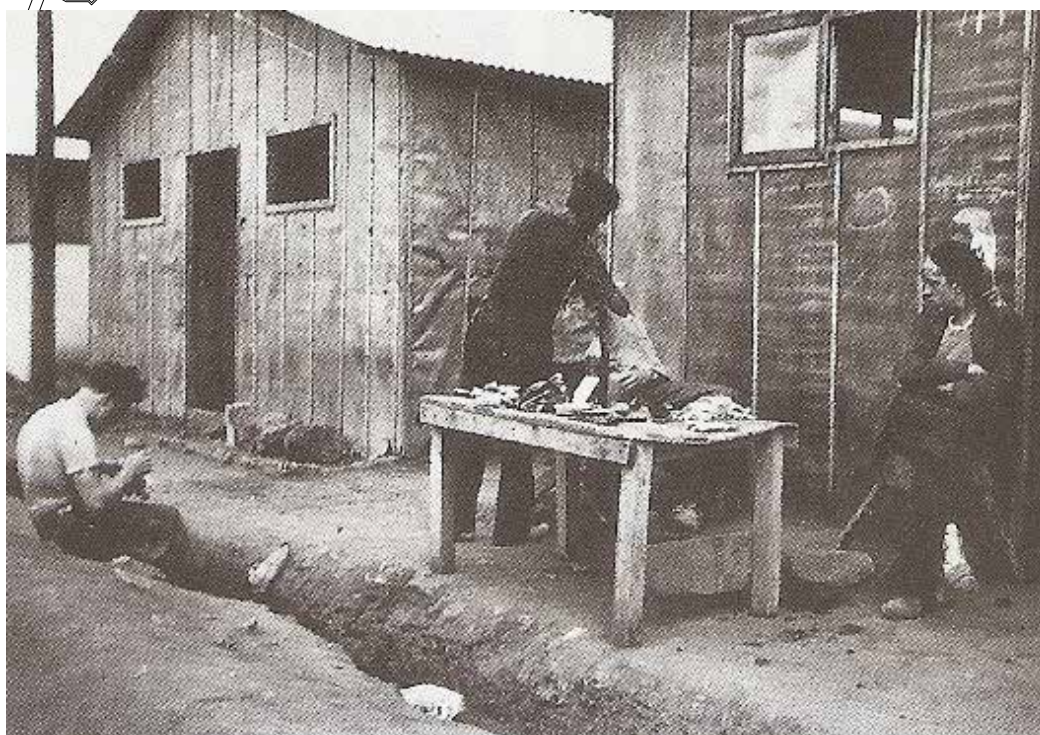
Initialement prévu pour accueillir 20 000 personnes, le camp d'Agde atteint son maximum en mai 1939, en comptant près de 24 224 internés répartis sur les 3 camps : 7 208 personnes dans le camp n°1, 8 002 personnes dans le camp n°2 et 9 014 personnes dans le camp n°3. Le camp est démantelé à l'automne 1943 après le départ des derniers internés vers les camps d'extermination et est rasé en août 1944 par l'armée allemande.



1. Vue du camp, © coll. J. Vilamosa.



2. Plan du camp, re-dessiné sur base du plan des camps d'Agde, © Archives départementales Hérault - 426W14.



3. Photo prise par un CRAB (Centre de Recrutement de l'Armée belge), au camp d'Agde, en Juin 1940. © Prosper Vandembroucke / Le monde en guerre.

LE CAMP DE SEPTFONDS OU CAMP DE JUDES

Internement

18 juin 1939

Mai 1945

- Camp créé ex nihilo sur un terrain libre choisi par les autorités.
- Aujourd'hui : une stèle commémorative est présente à l'entrée de l'ancien camp.
- *Septfonds - réfugiés espagnols « ouvriers à reclasser dans l'économie », militaires, Juifs et étrangers « indésirables », français soupçonnés de collaboration.*

Typologies :

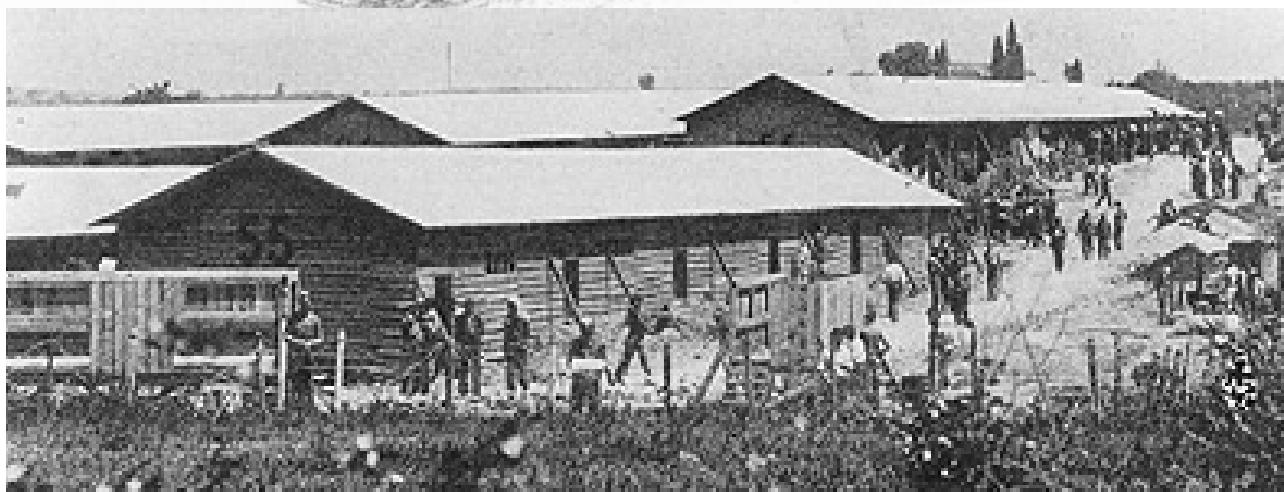
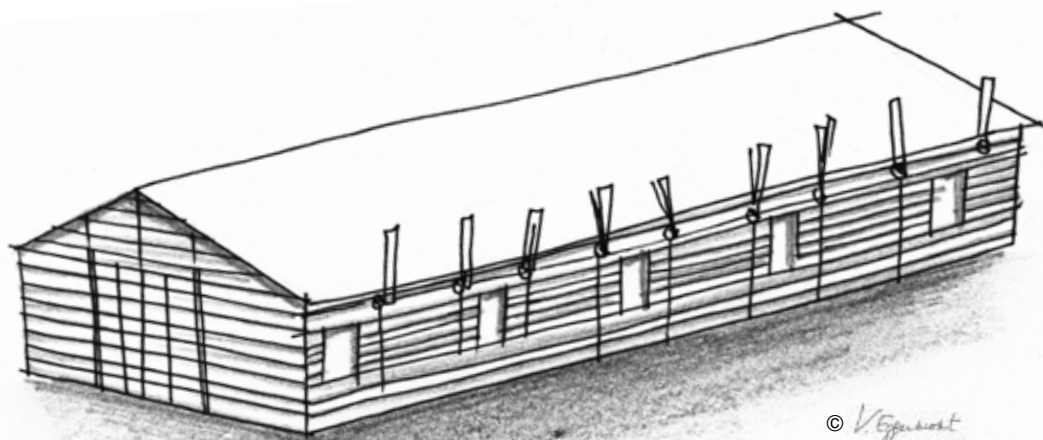
Superficie du camp : 50 hectares. Le camp est constitué de 45 baraques, construites de planches et couvertes de tôle ondulée. Les baraques font 48 mètres de long sur 7 mètres de large et accueillent chacune près de 350 hommes. Les baraquements ont été édifiés par les internés au fur et à mesure de leur arrivée.

Populations accueillies :

Le camp est créé initialement pour accueillir les réfugiés espagnols, entre les mois de février 1939 et mars 1940. Entre les mois de mars 1940 et janvier 1941, le camp de Septfonds assure une fonction militaire, servant alors de lieu d'apprentissage pour les étrangers désireux de s'engager dans l'armée française. A l'automne 1941, le camp est menacé de fermeture et reprend sa fonction d'internement : il héberge alors les étrangers jugés comme « dangereux » pour la sécurité nationale et les Juifs. Le camp de Septfonds se voit alors qualifié de centre de triage et d'internement des étrangers « indésirables ». Il assure cette fonction jusqu'en août 1944. Après cela, le camp de Judes servira brièvement de lieu d'internement pour les Français accusés de collaboration, jusqu'à sa fermeture en mai 1945.

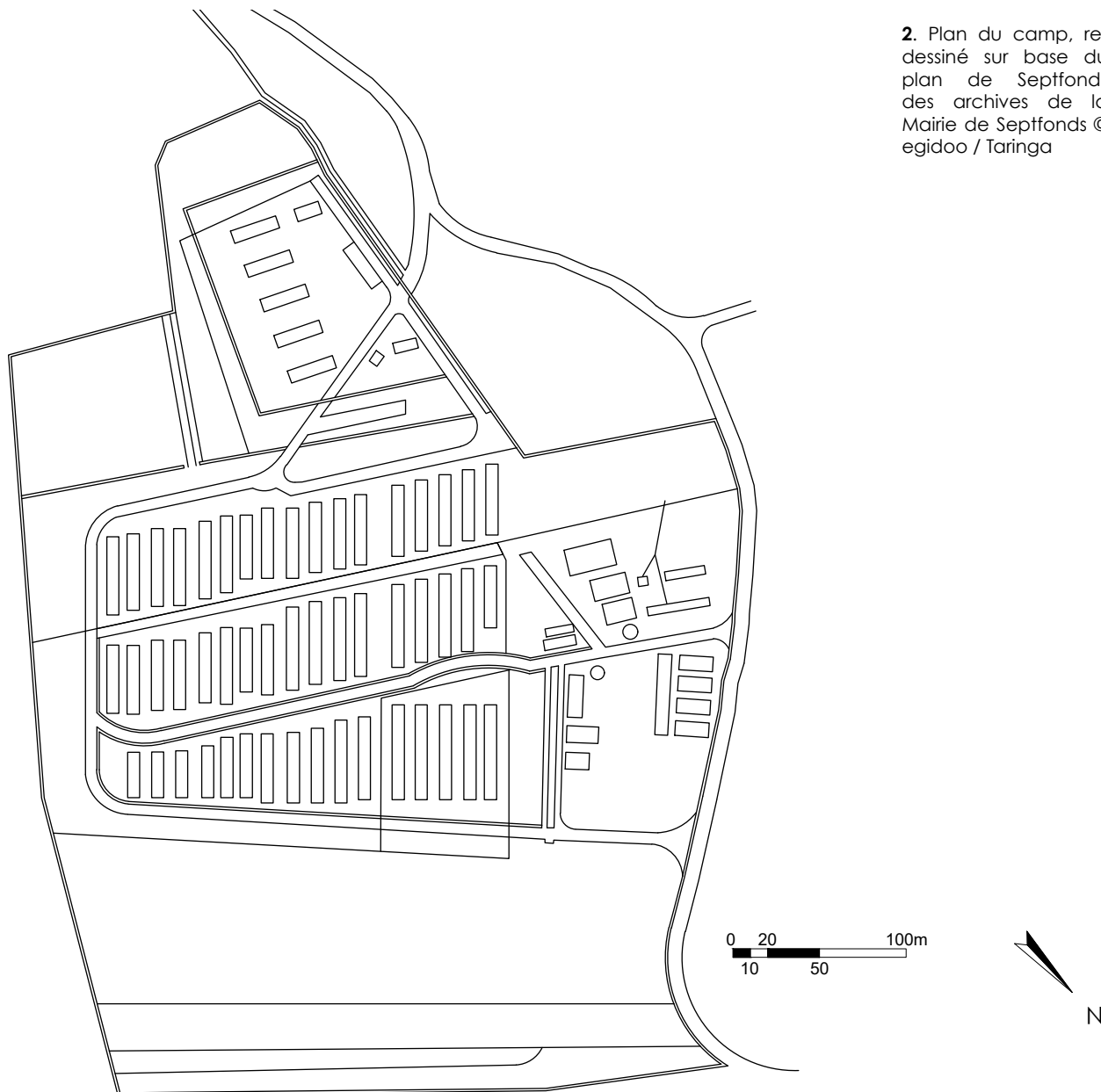
Nombre d'occupants et fin du camp :

Construit initialement pour accueillir 2 500 personnes, il héberge près de 16 000 réfugiés espagnols au printemps 1939. A la veille de sa destruction en 1945, il n'accueille plus que 133 personnes, qui sont alors transférées vers le camp de Noé. Le camp est ensuite démantelé et les baraques revendues ou démontées pour revendre les matériaux de construction.



1. Vue des baraquements, © Archives Musée Résistance.

2. Plan du camp, re-dessiné sur base du plan de Septfonds des archives de la Mairie de Septfonds © egidoo / Taringa



3. Vue d'une baraque, © Carte postale d'époque.

LE CAMP DE GURS

- Camp construit *ex nihilo* par les internés, sur une colline inapte à l'agriculture.
- Aujourd'hui : un mémorial a été érigé, représentant la silhouette des baraques.
- Gurs - réfugiés espagnols « basques », français et étrangers « indésirables », Juifs et prisonniers allemands.

Internement

25 avril 1939

31 décembre 1945

Typologies :

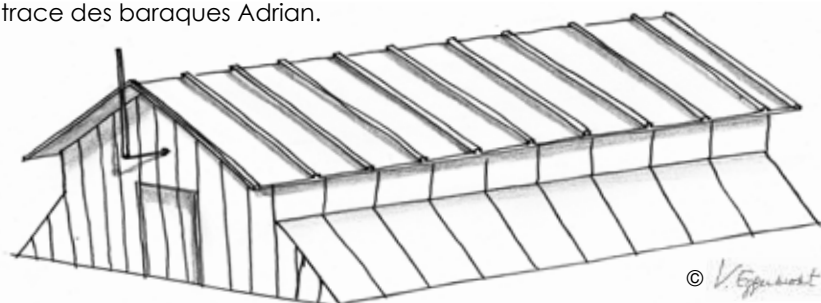
Superficie du camp : 80 hectares. Le camp, entouré de près de 250 kilomètres de barbelés, est constitué de 13 îlots de 100 mètres sur 200 mètres, se répartissant un total de 428 baraques. Les baraquements, de modèle Adrian sont entièrement faits de bois, et font 30 mètres de longueur sur 6 mètres de large, afin d'y accueillir chacun près de 60 personnes. Le camp a été construit en 6 semaines, dans un premier temps par des travailleurs extérieurs au camp puis achevé par les internés arrivés le 4 avril 1939. Une route centrale bitumée séparent les 2 groupes d'îlots.

Populations accueillies :

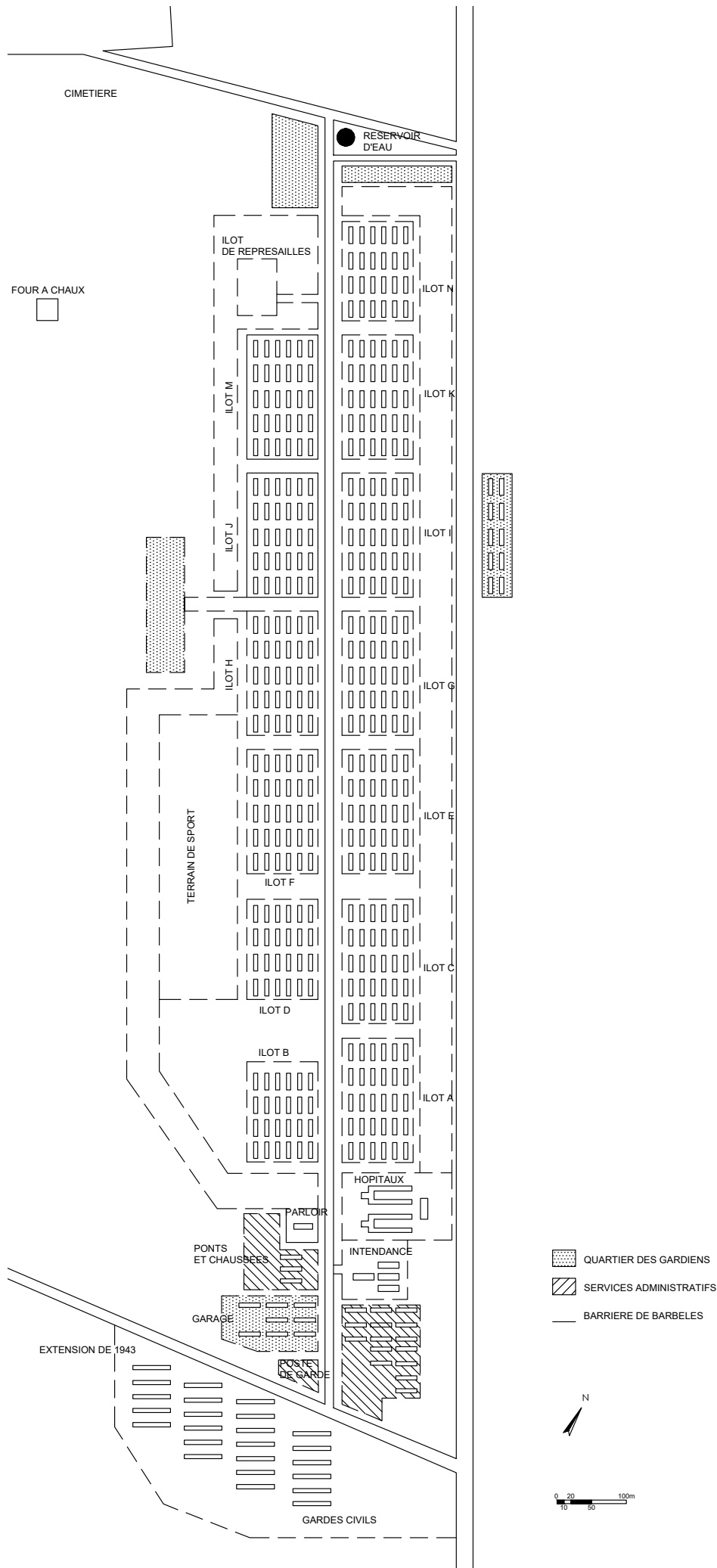
Dans un premier temps, le camp de Gurs accueille les réfugiés espagnols de la Retirada, entre les mois d'avril 1939 et avril 1940. Entre les mois de mai 1940 et juillet 1940, les internés sont principalement des français et étrangers jugés « indésirables » et la population se diversifie à partir du mois d'août 1940 lors de l'arrivée des Juifs. Ils y séjournent jusqu'en août 1944, jusqu'à leur déportation dans les camps de Drancy et d'Europe Centrale. La fermeture du camp d'internement est datée de ce moment, mais l'activité ne cesse pas pour autant : y sont encore internés jusqu'au 31 décembre 1945 les français et étrangers soupçonnés de collaboration. Les derniers occupants du camp de Gurs sont des prisonniers allemands, au cours de l'année 1946.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Le camp de Gurs est conçu pour accueillir un maximum de 18 000 personnes. Le camp atteint son maximum le 10 mai 1939 avec 18 985 hommes espagnols internés. Près de 27 350 réfugiés espagnols transitent dans le camp entre 1939 et 1940. L'arrivée des Juifs élève la population du camp à 14 795 hommes, femmes et enfants, pour un total sur quatre ans de 18 414 Juifs. Après la déportation et à la veille de sa fermeture, le camp ne compte plus que 3 370 internés. En tout, ce sont près de 60 559 personnes qui ont transité par le camp de Gurs. Il est démantelé au cours de l'année 1946 et les matériaux ayant servi aux baraquements sont revendus, il ne reste aujourd'hui aucune trace des baraques Adrian.



1. Vue des baraquements, récupérée auprès de l'Amicale du camp de Gurs.



2. Plan du camp, redessiné sur base du plan de Gurs de 1939, © Entrepreneurs en charge de la construction du camp.

LE CAMP DE RIVESALTES OU CAMP JOFFRE

- Camp militaire « Joffre » construit en 1935-38 réaffecté.
- Aujourd'hui : un mémorial à été construit par Rudy Ricciotti en 2015.
- *Rivesaltes - réfugiés espagnols « Catalans », Juifs, nomades, Français et étrangers « indésirables », Français et étrangers soupçonnés de collaboration, prisonniers de guerre (Allemands), membres du FLN, « harkis », militaires guinéens, rapatriés d'Indochine, étrangers en situation irrégulière.*

Internement
10 déc. 1940 - 22 nov. 1942
Septembre 1944 - début 1948
Janvier 1962 - mars 1965
1986 - 2007

Typologies :

Superficie du camp : 600 hectares. Le camp de Rivesaltes se trouve sur le terrain affecté au vaste camp militaire Joffre, achevé en 1938. Les baraquements, au nombre approximatif de 150, sont répartis sur 16 îlots, dont 9 sont affectés à la fonction militaire et 7 sont destinés à accueillir les populations en transit. Chaque îlot est entouré de fils barbelés et compte environ 60 baraquements, bâtis en fibrociment et mesurant 5 mètres de large sur 50 mètres de long.

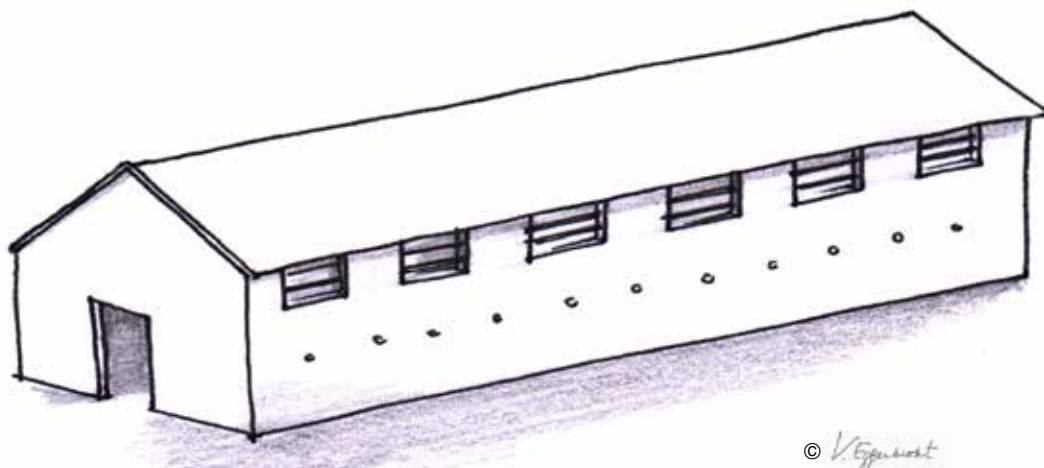
Populations accueillies :

L'histoire du camp de Rivesaltes est complexe. Il est initialement affecté à l'accueil des réfugiés espagnols transférés depuis les camps du Sud de la France, le 10 décembre 1940. Le 14 janvier 1941, sont transférés à Rivesaltes les Juifs, nomades et autres étrangers jugés « indésirables ». Jusqu'en novembre 1942 et principalement au cours de l'été de la même année, le camp de Rivesaltes constitue le principal camp de déportation des Juifs vers le Drancy. Le 22 novembre 1942, les troupes allemandes évacuent le camp et lui rendent sa fonction militaire initiale, afin d'héberger l'armée de terre dans les casernements. Après la Libération du sud de la France, en septembre 1944, le camp de Rivesaltes devient un camp d'internement pour les Français et étrangers soupçonnés de collaboration. En avril 1945, il devient un camp de prisonniers de guerre, principalement allemands, jusqu'au début de l'année 1948, période à laquelle il retrouve à nouveau sa fonction militaire. En janvier 1962, Rivesaltes devient un centre pénitentiaire pour les membres du FLN, jusqu'à la fin de la guerre en septembre 1962 marquant l'arrivée des ex-supplétifs de l'armée française en Algérie : les « harkis ». Le camp ferme officiellement en décembre 1964 mais perdure officieusement jusqu'en mars 1965. Il accueille parallèlement à cela quelques centaines de militaires guinéens et des rapatriés d'Indochine, jusqu'en 1966. Il est alors une nouvelle fois rendu à sa fonction de camp militaire, avant d'être utilisé, entre 1986 et 2007 comme centre de rétention administrative pour les étrangers expulsables.

Nombre d'occupants et fin du camp :

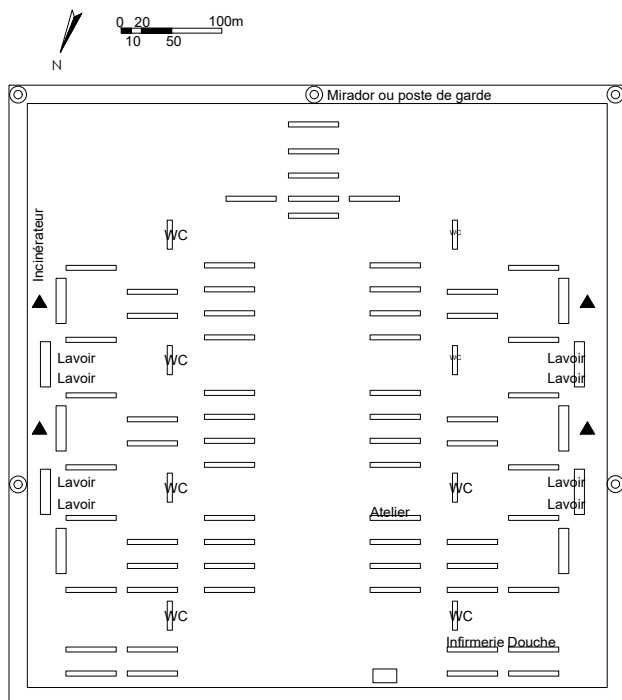
D'une capacité initiale de 18 000 personnes, le camp accueille entre 1940 et 1942 près de 21 000 personnes (dont 5 000 Juifs et des réfugiés espagnols et des nomades). Après la guerre, jusqu'à 10 000 prisonniers y sont internés. A la fin de la guerre d'Algérie, près de 21 000 « harkis » sont internés à Rivesaltes, entre 1962 et 1964. On compte également près de 800 militaires Guinéens entre 1964 et 1966. A la veille du centre de rétention administrative en 2007, près de 974 personnes sont encore présentes à Rivesaltes.

Les baraques en fibrociment existent encore aujourd'hui et au cœur d'entre elles, un mémorial construit par Rudy Ricciotti a été érigé, abritant de nombreuses expositions.

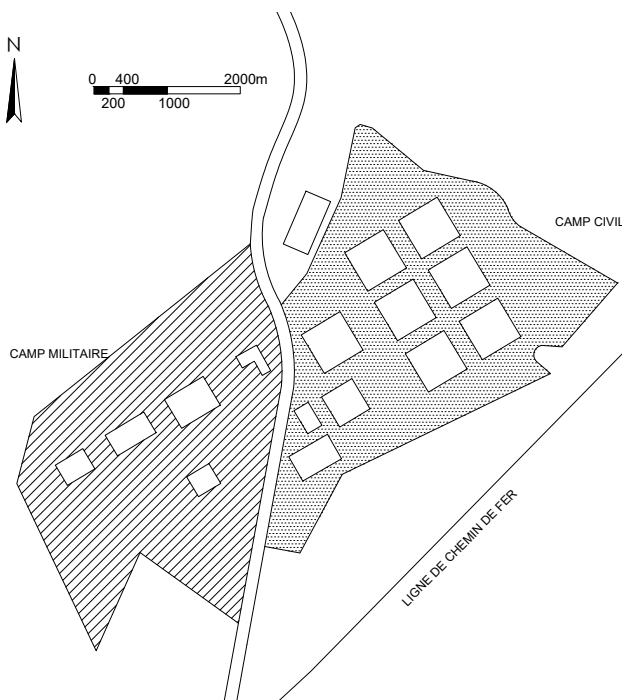


© V. Espinasse

1. Plan de l'îlot F, redessiné sur base du plan du modèle d'îlot d'époque © APPVCV



2. Plan du camp, redessiné sur base du plan de Rivesaltes d'époque © APPVCV



3. Vue aérienne du camp © Frédéric Hédelin.

4. Vue des baraques, © D.R.



LE CAMP DE RIEUCROS

- Camp installé en 1939 sur un terrain loué à la préfecture par l'hospice de Mende.
- Aujourd'hui : une stèle commémorative et le portail d'entrée du camp rappellent l'emplacement du camp.
- *Mende - Juifs, nomades, Français et étrangers « indésirables », principalement des femmes.*

Internement

21 janvier 1939

13 février 1942

Typologies :

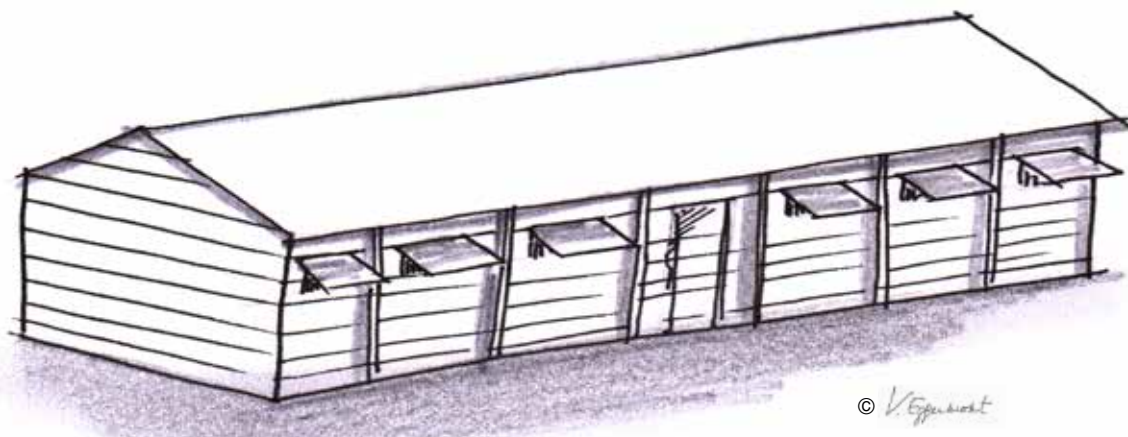
Superficie du camp : 40 hectares. Situé sur un terrain dans le bois de Rieucros, le camp est entièrement entouré de fils barbelés et les bâtiments sont disposés le long de sa limite ouest. Deux grands bâtiments, un petit pavillon d'entrée et quatre baraquements sont construits en briques, à l'entrée du camp. Les 10 autres baraquements sont construits en bois. D'une longueur de 24 mètres et d'une largeur de 5 mètres, les bâtiments sont divisés en deux parties à l'intérieur, en 5 ou 6 petites cabines.

Populations accueillies :

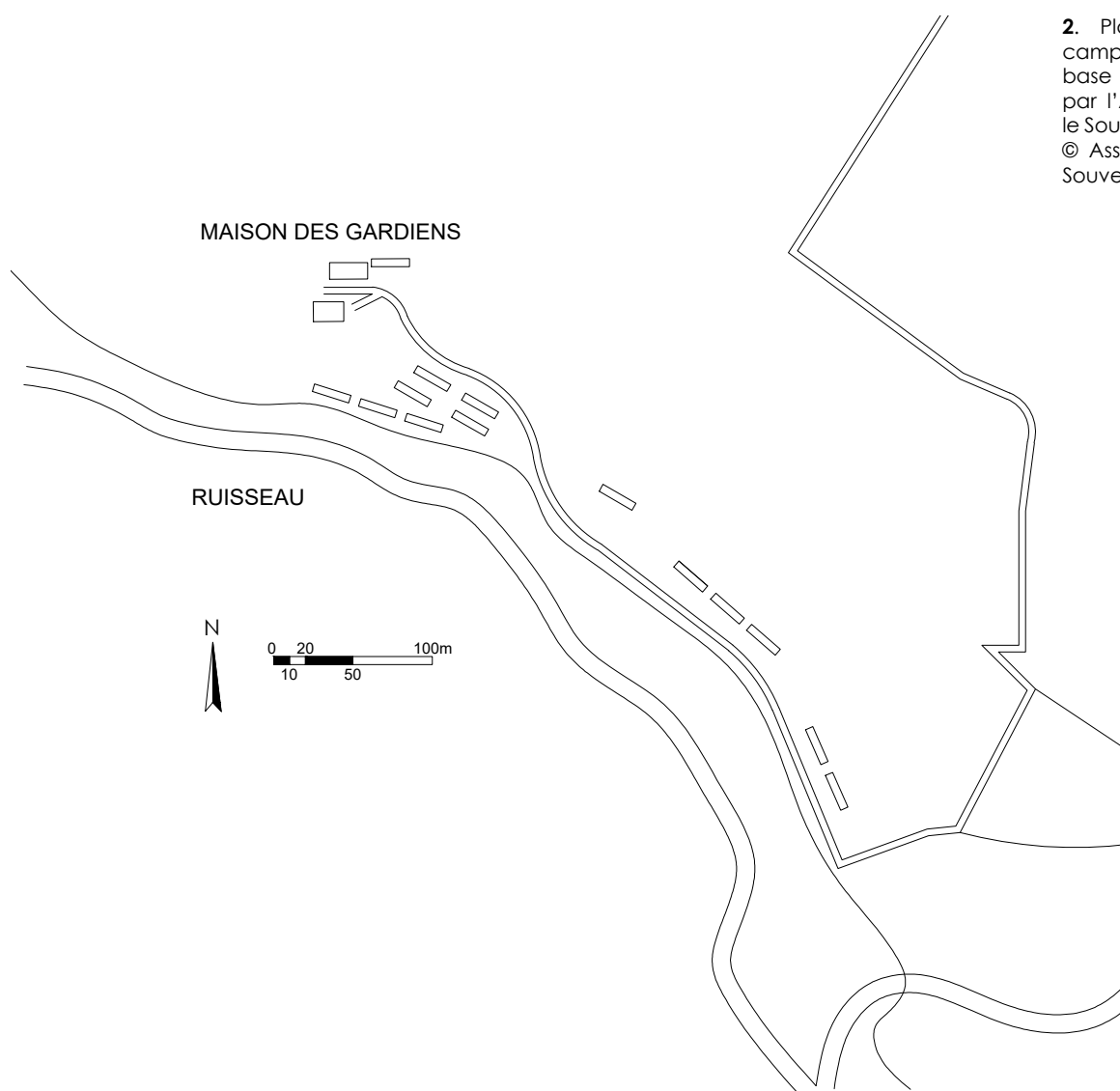
Considéré comme le premier camp d'internement officiel français, le camp de Rieucros accueille essentiellement des femmes, considérées comme ennemies de l'Etat. « Indésirables », opposantes politiques, Juives, nomades,... étrangères de tous les âges.

Nombre d'occupants et fin du camp :

On y compte 600 internées en Juin 1940, ce qui équivaut à la capacité maximale initialement prévue dans le camp. En Janvier 1941, on ne compte plus que 453 internées, pour 320 en février 1942 lors de sa fermeture. Les dernières internées sont alors transférées vers le camp de Brens. Il reste peu de traces du camp d'internement de Rieucros aujourd'hui. Une stèle, le portail d'entrée et un panneau indiquent sa position, mais aucun baraquement n'est encore debout. Seules deux maisons construites en pierre ont subsisté et ont été revendues à des particuliers.



1. Vue générale du camp, © Arch. dép. Lozère, 2 Fi 304.



2. Plan général du camp redessiné, sur base du plan dessiné par l'Association pour le Souvenir de Rieucros © Association pour le Souvenir de Rieucros.



3. La vie au camp, Teresa Noce et Baldina Di Vittorio © Brigitte Maurin Farelle

LE CAMP DE BRENS

- Camp créé en octobre 1939, sur un terrain réquisitionné par la préfecture.
- Aujourd'hui : une plaque commémorative rappelle l'emplacement du camp.
- *Brens - réfugiés fuyant la zone occupée, Juifs, nomades, français et étrangers « indésirables », français soupçonnés de collaboration.*

Internement
16 octobre 1939
4 juin 1942

Typologies :

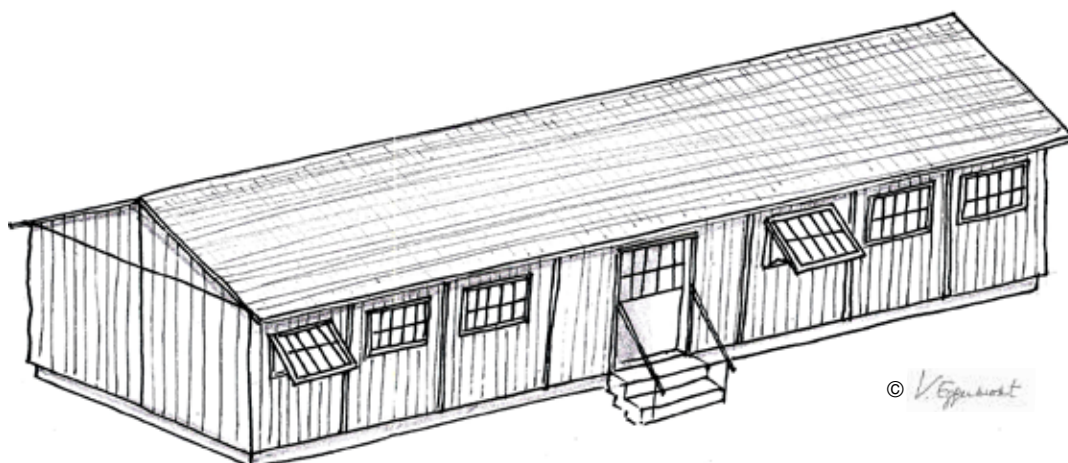
Le camp est constitué de 20 baraques de bois, dont 8 sont consolidées en 1942. Dans un premier temps, il n'est pas entouré de barbelés, mais très vite, la circulation vers l'extérieur est interdite.

Populations accueillies :

Entre octobre 1939 et juin 1944, le camp de Brens accueille des populations réfugiées d'un peu partout en Europe (Belgique, Espagne, Allemagne,...) fuyant la montée du nazisme. A partir de février 1942, il abrite principalement des femmes et des enfants, avec l'arrivée d'un convoi de 320 personnes en provenance du camp de Rieucros. Lors de la Libération en décembre 1944 le camp de Brens est brièvement réquisitionné pour l'internement de Français et étrangers accusés de collaboration.

Nombre d'occupants et fin du camp :

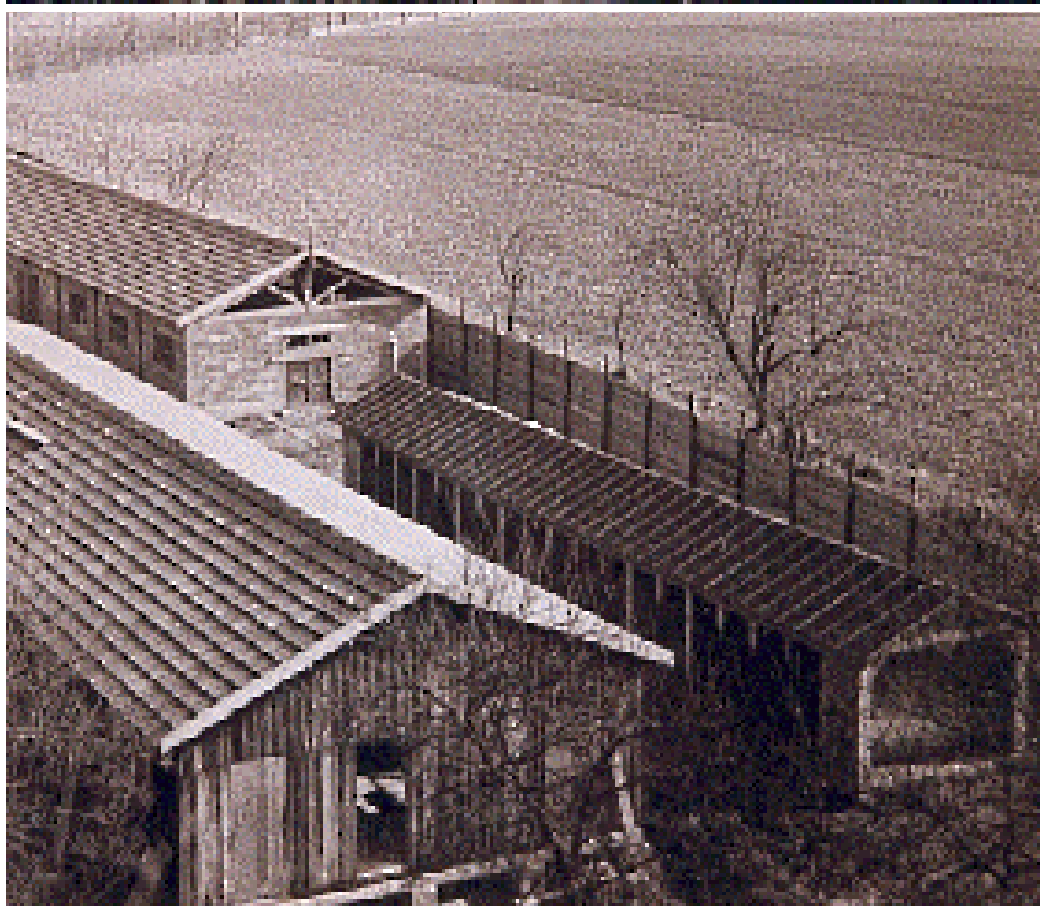
La capacité maximale du camp est de 1 600 personnes. Au début de l'année 1940, on compte près de 1000 réfugiés internés, pour passer à 1 600 personnes juives dont 400 enfants durant l'été 1940. A l'heure de la fermeture du camp en 1944, on ne compte plus qu'environ 150 internées qui sont transférées au camp de Gurs. Lors de la période d'enfermement des « collaborateurs », on compte près de 273 internés. Après sa fermeture, le camp de Brens redevient brièvement un camp d'internement pour les femmes en juillet 1945 pour ensuite être réinvesti comme camp de vacances, avant d'être démonté et repris par son propriétaire.



1. L'entrée du camp, mars 1942, Rapport de l'Inspection générale des camps, © Centre historique des Archives Nationales, F⁷ 15108.



2. Vue générale du camp, © Office des Anciens Combattants du Tarn et écrite par Diana Fabre.



3. Vue des baraques, © Office des Anciens Combattants du Tarn et écrite par Diana Fabre.

LE CAMP DE MAUZAC

- Camp installé dans des cantonnement de travailleurs, construits en 1939.
- Aujourd'hui : des prisons ont été reconstruites là où se trouvaient les camps.
- *Mauzac - Juifs, nomades, Français « indésirables ».*

Internement
29 août 1940

Typologies :

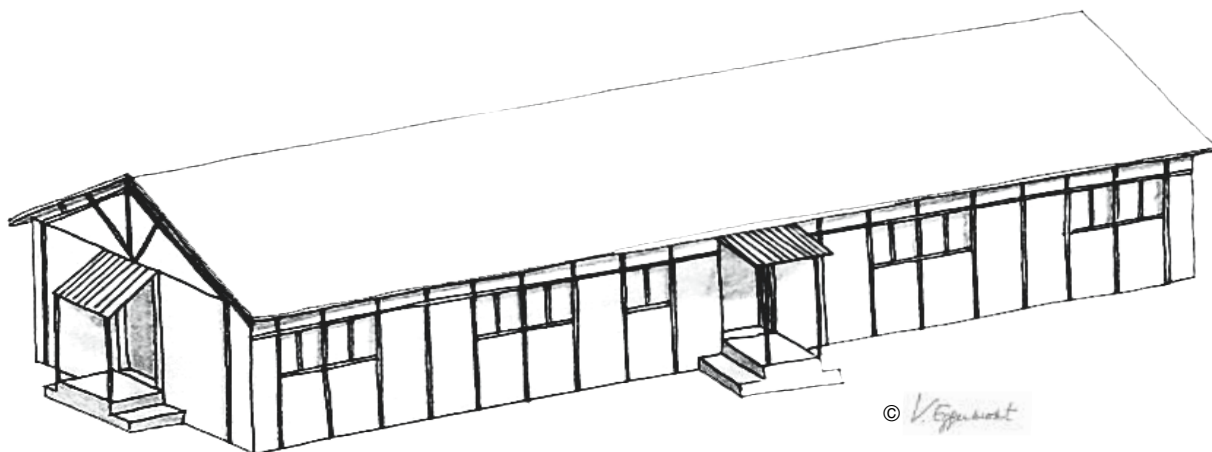
Le camp de Mauzac prend place dans un ancien cantonnement de travailleurs, destiné à l'origine à héberger les ouvriers travaillant à la construction de la poudrerie. Il est divisé en deux parties distinctes, composée chacun d'une douzaine de baraquements : le camp Nord et le camp Sud, éloignés de 2 kilomètres. Entre eux se trouve la parcelle qui était sensée accueillir la poudrerie jamais construite. Les baraques mesurent 60 mètres de long sur 7 mètres de large. Elles comprennent un espace de sanitaire en leur centre et sont construites sur une chape de ciment surélevée par rapport au niveau du sol par un plancher en bois.

Populations accueillies :

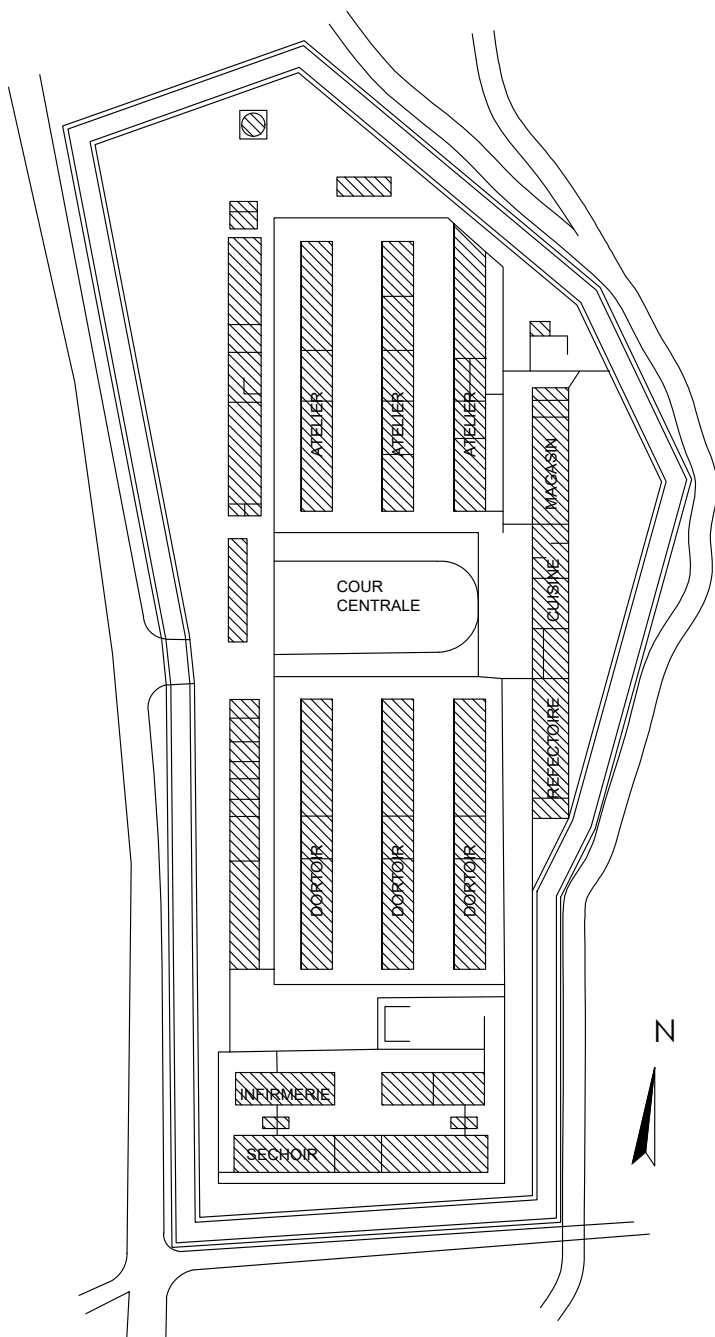
Le 29 août 1940, la décision est prise d'utiliser les baraquements ouvriers construit pour l'hébergement des réfugiés fuyant les régions annexées par l'Allemagne. Le camp Nord est affecté dès novembre 1940 à l'internement des français et étrangers « indésirables ». Il est défini comme Prison Militaire de Paris dès le 7 novembre 1940 et est déplacé et rénové entre 1984 et 1986 pour accueillir une prison à la typologie atypique : dépourvu d'un mur d'enceinte car vue comme un village. Le camp Sud est lui affecté à l'internement des travailleurs étrangers et des Juifs en transit entre octobre 1940 et le 15 septembre 1942. Aucune information concernant l'affectation ultérieure précise du camp Sud n'a été trouvée, mais il est qualifié « d'ancien camp » et les baraquements sont utilisés tels quels pour l'internement jusqu'en 2003, date à laquelle il est ravagé par un incendie. Les baraques étaient alors en état d'insalubrité totale et une nouvelle prison comprenant deux ailes distinctes y est construite en 2005 et 2008.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Autant le camp Nord que le camp Sud sont prévus pour accueillir entre 500 et 600 internés. Au 23 novembre 1940, on compte 347 internés. A la date du 1^{er} juillet 1942, on compte 592 détenus : 430 dans le camp Nord et 162 dans le camp Sud.



1. Vue du camp Sud, © Coll. J. Tronel.



2. Plan du camp Nord, redessiné sur base du plan des Archives départementales de la Dordogne, © 1141 W 239 .



3. Le camp Nord, © Coll. J. Tronel

LE CAMP DE MÉRIGNAC OU CAMP DE BEAUDÉSSERT

- Camp créé *ex nihilo* en novembre 1940 sur le site de Beaudésert.
- Aujourd'hui : stèle commémorative qui évoque la mémoire des internés.
- *Mérignac - Juifs, français « indésirables », nomades.*

Internement
Novembre 1940
1944 ?

Typologies :

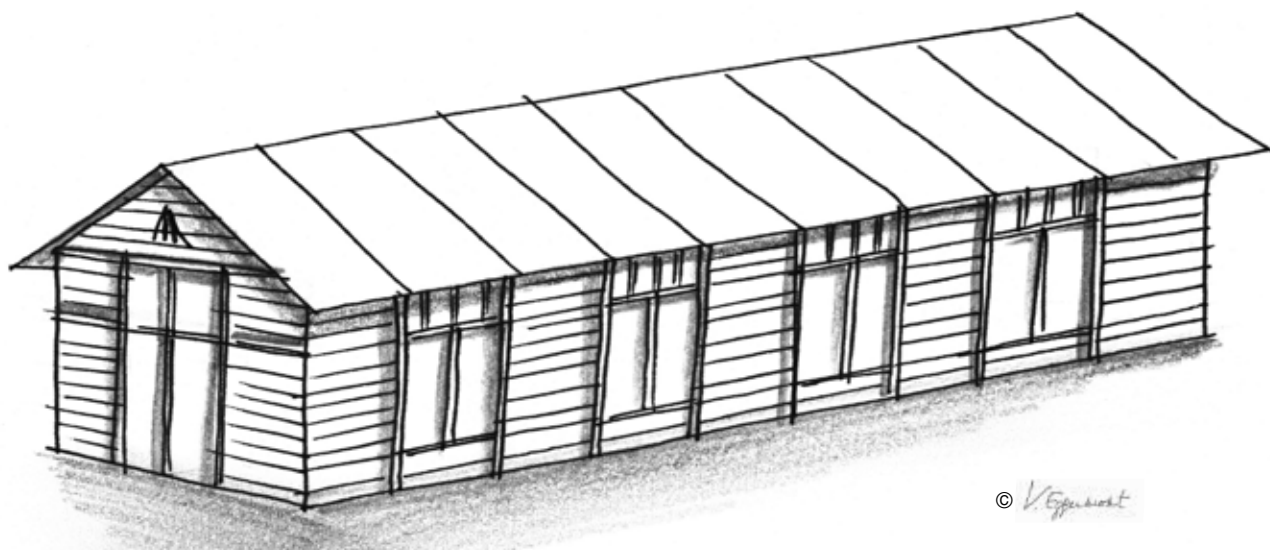
Le camp de Mérignac est un petit camp, entouré de fils barbelés et d'une haute palissade. Le tout est surveillé par des miradors. Dans un premier temps, n'y sont installés que 7 baraquements : un plus grand de 30 mètres de long sur 6 mètres de large, et les autres plus petits, de 17 mètres de long sur 6 mètres de large. Dès fin 1941, le camp s'élargit pour accueillir 32 baraquements, divisant le camp en sections : internement politique et internement d'étrangers.

Populations accueillies :

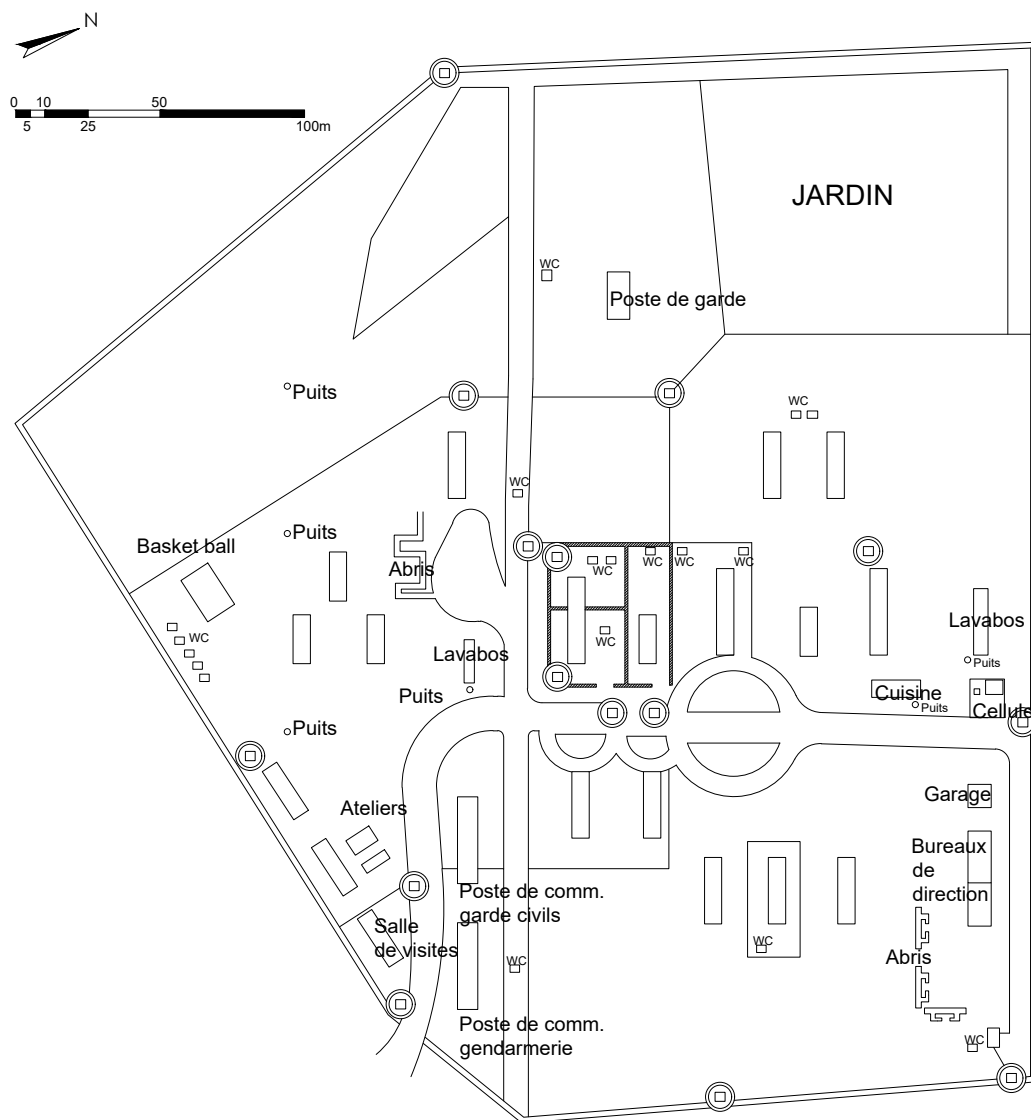
Il est créé initialement pour accueillir tous les nomades des environs à partir de novembre 1940. A partir de 1941, il accueille également les français et étrangers jugés « indésirables » et dès 1942, il voit arriver plus de 2 000 Juifs, fuyant le nazisme. Le camp des Juifs est séparé du reste du camp par des barbelés.

Nombre d'occupants et fin du camp :

On compte entre 500 et 600 internés, tous surveillés de près par une soixantaine de gendarmes. Le nombre total de personnes y ayant séjourné entre 1940 et 1944 s'élève à 8730 internés. Peu d'informations sont disponibles concernant le camp de Mérignac-Beaudésert et bien que la date du 1944 ait été rencontrée concernant la fin de l'internement, aucune précision n'a été trouvée sur la fin du camp et sa continuité jusqu'aujourd'hui.



1. Vue générale du camp, © Peter Gaida.



2. Plan redessiné sur base du plan schématique réalisé par André Jean-Faure dans son rapport lors de l'inspection du 18 décembre 1941. © Archives Nationales, F/7/15099, dossier 1a, rapport 4.



3. Vue des baraquements séparés des internés Juifs et étranger, © Peter Gaida

LE CAMP DE MASSEUBE

- Camp construit *ex nihilo* au printemps 1940.
- Aujourd'hui, une stèle commémorative est installée à l'entrée du camp.
- Masseube - Juifs, réfugiés français, Espagnols.

Internement
Printemps 1940
1948

Typologies :

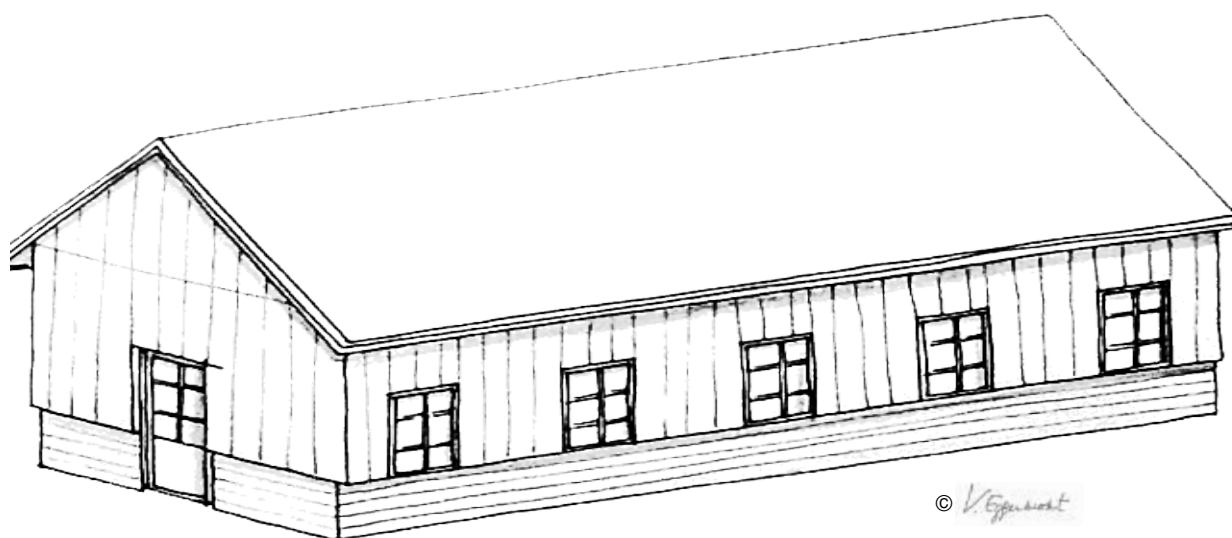
Superficie du camp : 1,7 hectare. Le camp est composé de 17 baraquements en bois, répartis du Nord au Sud, dont 8 sont affectés aux dortoirs. Les parois sont faites en bois et les toits en tuiles.

Populations accueillies :

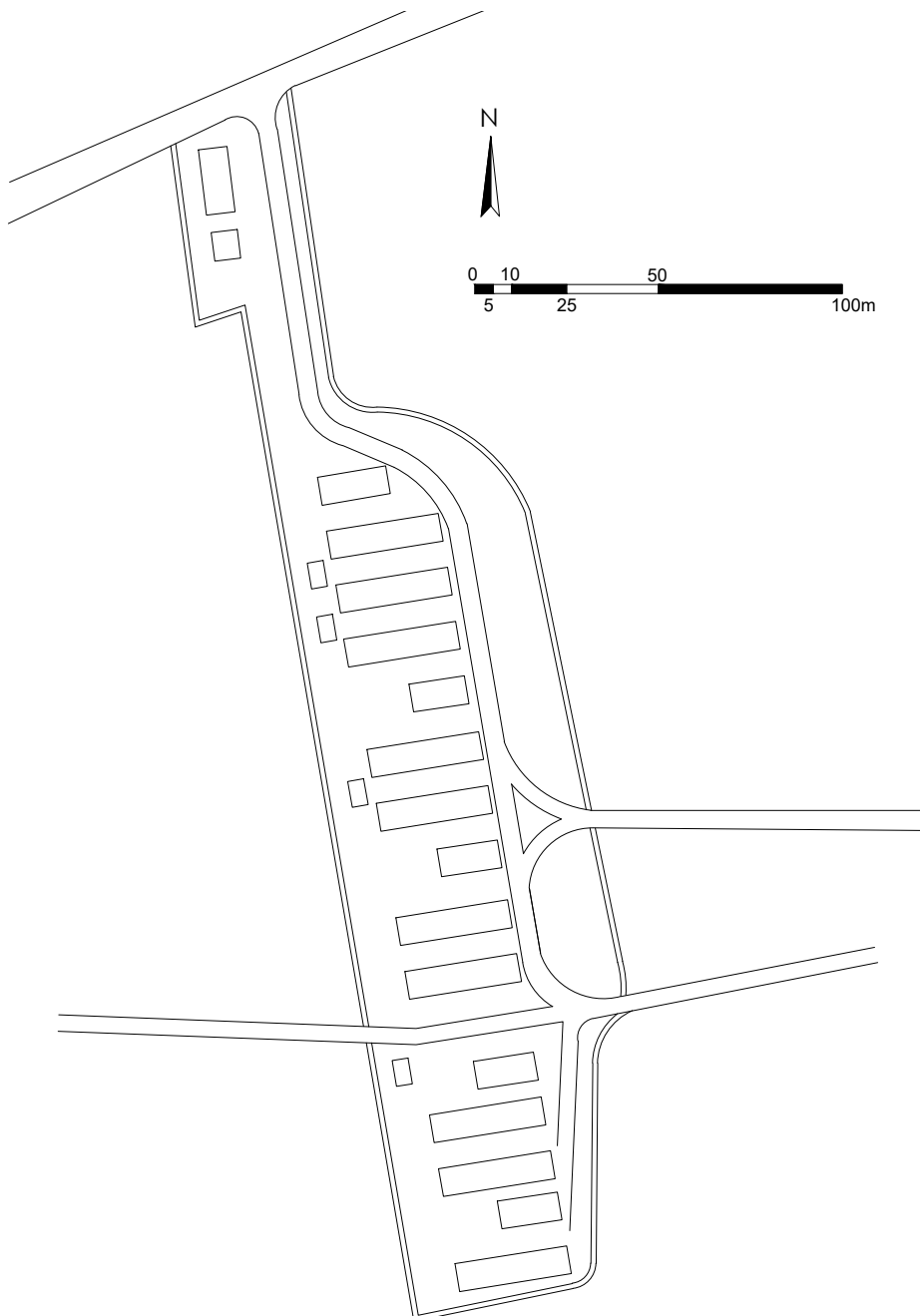
Le camp de Masseube a été créé au printemps 1940 pour héberger les réfugiés en provenance du Nord-Est de la France et fuyant le nazisme. Il se vide peu à peu de ses internés jusqu'à être inutilisé. Il est alors repris en mars 1943 comme « centre d'hébergement » de populations Juives. Y sont principalement internées les personnes âgées, d'où son appellation de « camp de vieillards ». Après la Libération et le transfert des derniers Juifs vers d'autres lieux d'internement, le camp de Masseube devient le « camp des Espagnols » car il accueille jusqu'en 1948 les réfugiés espagnols en provenance des différents camps du sud de la France.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Entre 1943 et 1948, on compte près de 600 internés, mais le nombre de personnes présentes simultanément n'a jamais dépassé 350. En mai 1943, lors de son affectation à l'internement des Juifs, le nombre d'internés s'élève à 340 et lors de la période suivant la Libération, on compte près de 214 réfugiés Espagnols. Le camp de Masseube est provisoirement utilisé comme colonie de vacances mais des photographies aériennes des années 1950 témoignent de la destruction totale des baraquements. Une stèle commémorative est cependant présente sur le site.



1. Vue du camp, Mémorial de la Shoah, coll. Cimade © D.R.



2. Plan du camp, re-dessiné sur base du plan du camp de Masseube en 1943 – inventaire au 1^o juillet 1943 (d'après l'état des lieux © AD Gers R 1059).



3. Vue des baraques-ments, © Jacky Tronel

LE CAMP DE CHOISEL

- Camp créé *ex nihilo* sur un ancien champ de course.
- Aujourd'hui, il ne reste aucune trace du camp.
- Chateaubriand - Prisonniers de guerre, « indésirables » français, communistes, nomades, soupçonnés de collaboration.

Internement

Juin 1940

Automne 1946

Typologies :

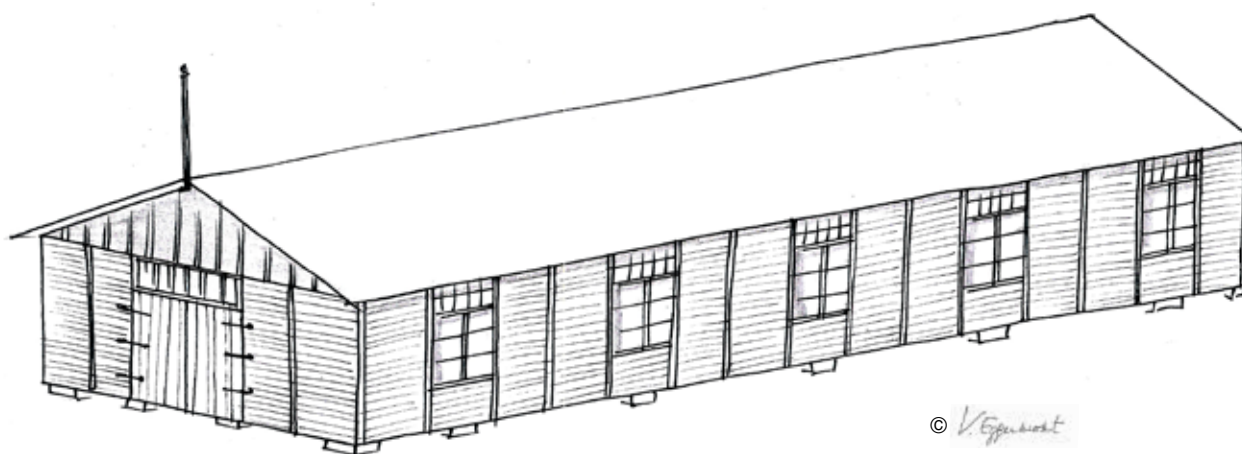
Superficie du camp : 6,4 hectares. Il est le plus important de l'ensemble des quatre camps de rétention mis en place à Chateaubriant afin d'accueillir près de 45 000 prisonniers de guerre en 1940. On y compte 32 baraquements, dont 24 sont affectés aux dortoirs. Le reste des baraquements sert de sanitaires, cuisines, magasins, pouponnières, locaux disciplinaires ou administratifs. Les baraques sont faites de bois et recouvertes d'un toit de tôle, et leurs dimensions approximatives sont de 25 mètres de longueur pour 7 mètres de large.

Populations accueillies :

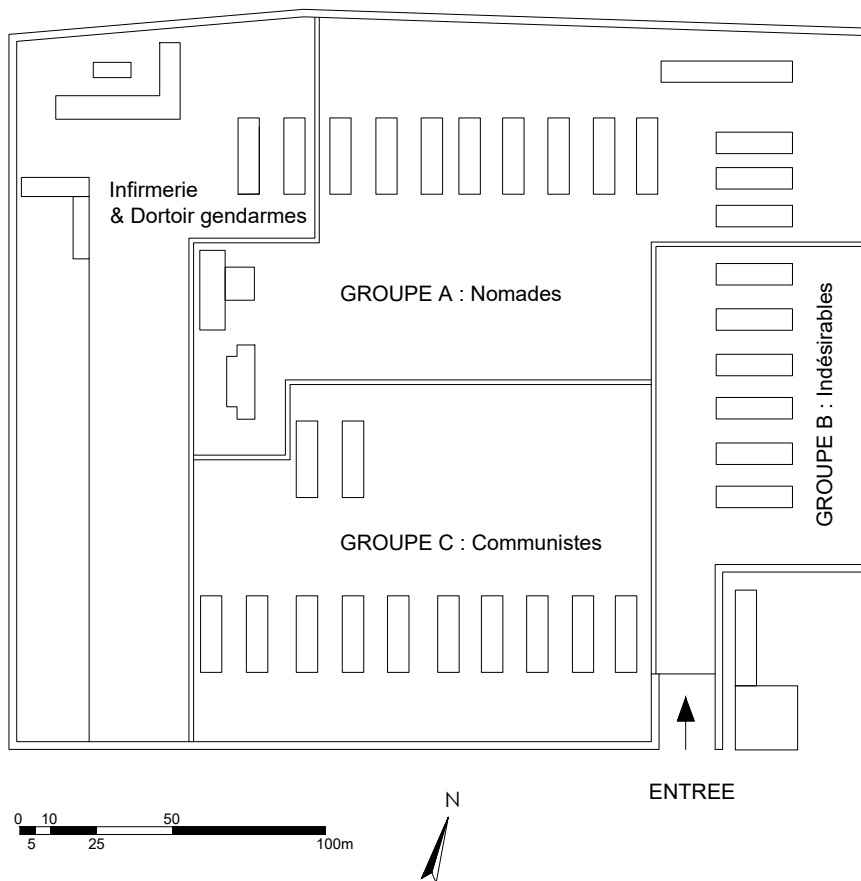
Le camp est construit 1940 pour accueillir des prisonniers de guerre. De mars à septembre 1941 y sont internés des nomades. En avril 1941 arrivent à Choisel les « indésirables » français, ennemis du droit commun et communistes. Le camp d'internement ferme en 1942 et devient une base logistique de l'armée allemande destinée à la formation des nouvelles recrues, jusqu'en août 1944, date à laquelle il sera partiellement abandonné. Il reprend une fonction d'internement dès le 21 septembre 1944 pour la rétention des français soupçonnés de collaboration, et passe sous le système pénitentiaire en janvier 1946.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Tel qu'il est réparti en trois parties, le camp peut accueillir dans le groupe A, 500 nomades, dans le groupe B, 400 « indésirables » et dans le groupe C, 800 communistes. Entre les mois de février 1941 et mai 1942, ce sont près de 1 278 personnes qui transitent par le camp de Choisel. En septembre 1946, le camp est démonté par les prisonniers qui sont transférés vers d'autres structures pénitentiaires. Il ne reste aujourd'hui aucune trace du camp.



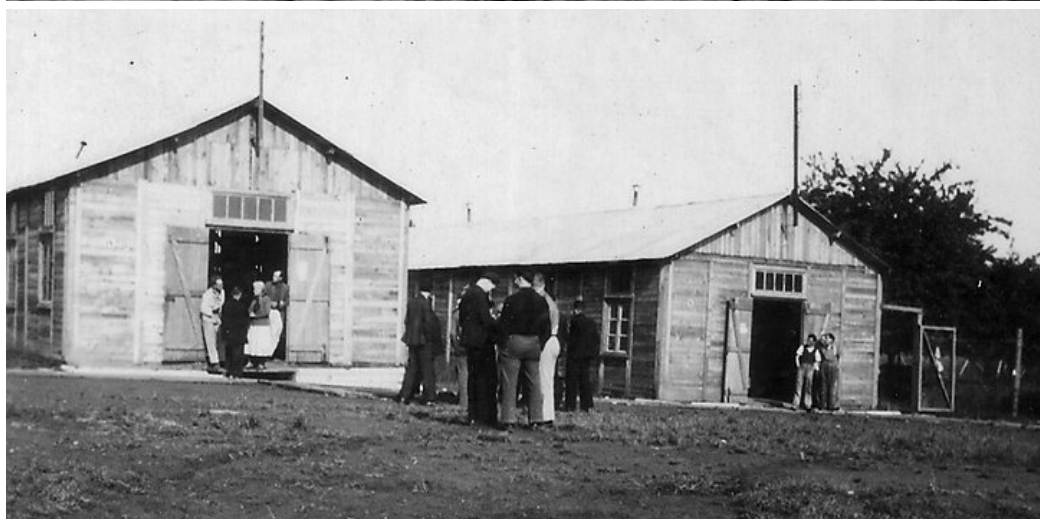
1. Le camp de Choisel, © Résistance 44.



2. Plan du camp, redessiné sur base du plan du camp de Choisel © Archives de Loire-Atlantiques 43 W 159.



3. Intérieur du camp de Choisel, © Amicale de Châteaubriand - Vosves-Rouillé.



4. Vue des baraquements, © coll. Musée de la Résistance nationale, Champigny.

LE CAMP DE ROUILLÉ

- Le camp s'installe dans des baraques déjà érigées antérieurement, ayant servi aux Mosellans, mais aucune date précise de création n'a été trouvée.
- Aujourd'hui : il subsiste un dernier baraquement d'origine, mais aucune trace du reste. Une plaque commémorative a été installée à l'entrée de l'ancien camp.
- *Rouillé - Indésirables français, communistes, nomades, femmes soupçonnées de collaboration.*

Internement
6 septembre 1941
fin 1946

Typologies :

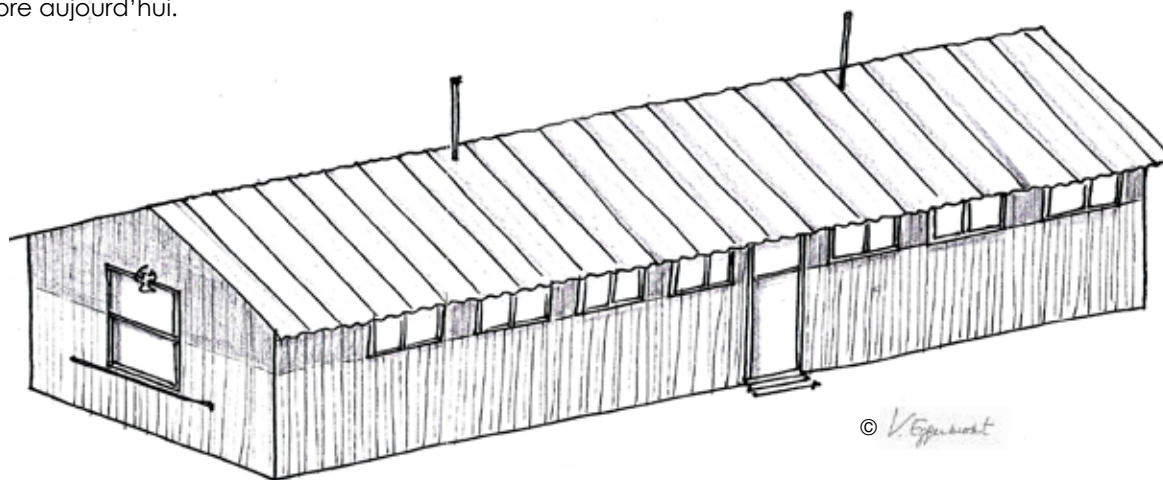
Superficie du camp : 1,5 hectares. Le camp de Rouillé est composé d'une quinzaine de baraquements en bois. Il est entouré d'une double rangée de fils barbelés et surveillé par deux miradors.

Populations accueillies :

Les premiers internés arrivent le 6 septembre 1941. Jusqu'en 1944, le camp accueille des Français et étrangers « indésirables », des communistes, des Juifs et des nomades. Une évasion massive dans la nuit du 10 juin 1944 provoque la fermeture du camp d'internement. Au cours de l'année 1945, le camp de Rouillé est utilisé pour l'internement de 500 à 700 prisonniers allemands. En 1946, un petit groupe de femme soupçonnées de collaboration est interné à Rouillé.

Nombre d'occupants et fin du camp :

A son ouverture en 1941, le camp ne compte seulement que 149 internés. Ce nombre grimpe en janvier 1942 à 622 internés pour atteindre en septembre 1942, un maximum de 654 personnes. La veille de sa fermeture due à une évasion groupée, les internés ne sont plus qu'au nombre de 379. Entre 1941 et 1944, près de 2 600 personnes sont passées par le camp de Rouillé. Après le transfert des dernières internées en 1946, et la fermeture définitive du camp en 1947, les baraques du camps servent de logements sociaux pendant quelques années avant d'être démontées en 1966. Le terrain accueille alors à partir de 1968 une école et une plaque commémorative rappelle l'existence du camp. Un dernier baraquement, racheté par un particulier en 1966 subsiste encore aujourd'hui.

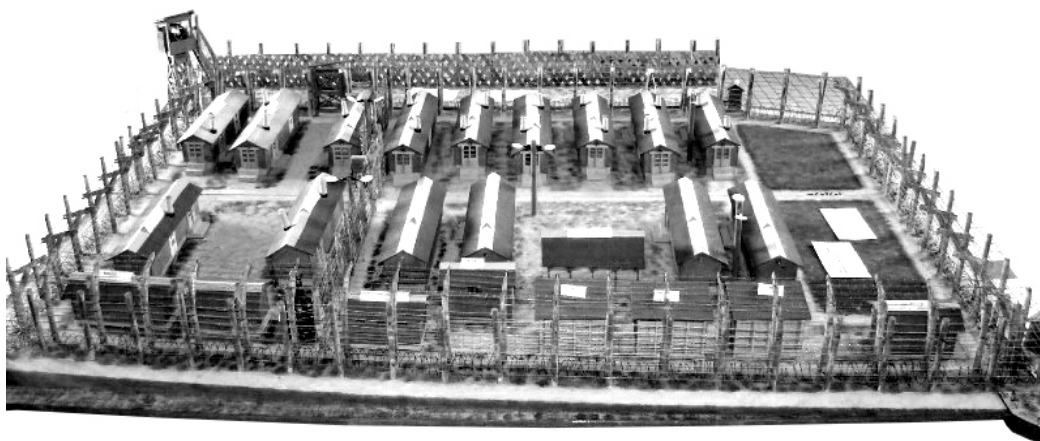


1. Vue du camp de Rouillé, © Service historique de la Défense .

2. Vue générale du camp, © ADEL



3. Maquette du camp, réalisée par Camille Brunier, ancien résistant, © Camille Brunier



4. Demi-baraquement subsistant encore aujourd'hui du camp de Rouillé © Département de la Vienne.



LE CAMP DE MONTREUIL-BELLAY

- Le camp est installé dans des anciens cantonnements d'ouvriers de la poudrerie.
- Des ruines subsistent encore aujourd'hui, le site est inscrit aux Monuments Historiques et une stèle a été installée à l'entrée de l'ancien camp.
- *Montreuil-Bellay - Nomades, sans-abris, prisonniers de guerre français, soldats vaincus.*

Internement
8 novembre 1941
16 janvier 1945

Typologies :

Superficie du camp : 5 hectares. Le camp de Montreuil-Bellay est installé dans une cité construite entre janvier et juin 1940 par les réfugiés espagnols, destinée à héberger les travailleurs d'une poudrerie qui aurait dû être située à quelques kilomètres de là. Les bâtiments sont donc davantage pérennes que ceux construits uniquement en tôle et en bois, et il en reste des vestiges encore aujourd'hui.

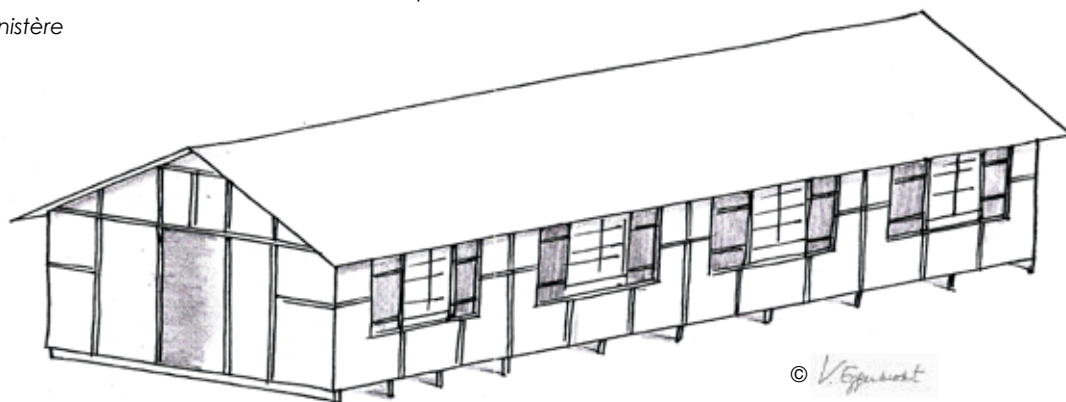
Populations accueillies :

Le camp de Montreuil-Bellay est administré par les troupes Allemandes. La première affectation du camp est la détention de prisonniers français et anglais par les troupes allemandes, entre juin 1940 et mars 1941. A partir du 8 novembre 1941, le camp est exclusivement affecté à l'internement des nomades, ou plus exactement les « individus sans domicile fixe, nomades et forains, ayant le type romani »¹. En 1945 après le transfert des nomades et le départ des troupes allemandes, le camp est occupé par des soldats revenant du front, et prend une fonction militaire au cours de l'année 1946 par l'arrivée de troupes français en provenance d'Afrique. Le camp ne fonctionne alors plus sous une logique d'internement.

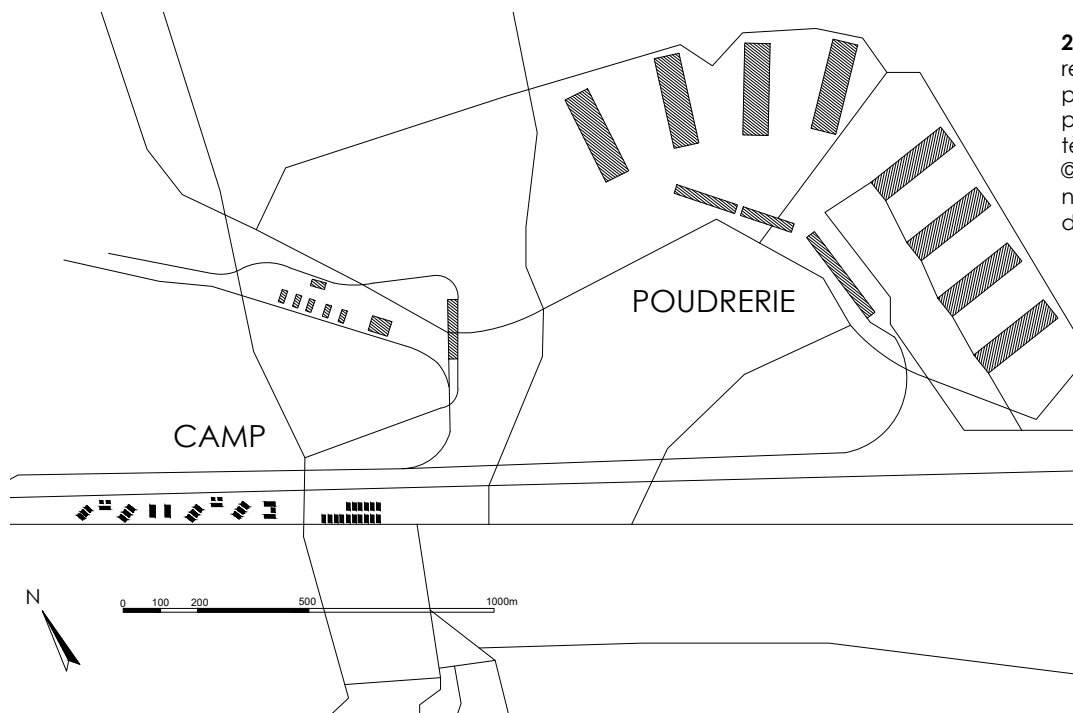
Nombre d'occupants et fin du camp :

A son ouverture le 8 novembre 1941, environ 250 nomades sont transférés au camp de Montreuil-Bellay. Ce nombre grimpe rapidement dû aux arrivées régulières d'internés. Le nombre total de personnes y ayant séjourné s'élève entre 3 000 et 4 000 internés, avec un maximum atteint de 1 096 personnes enregistrées en août 1942. Après le départ des troupes militaires française en 1946, les installations sont vendues aux enchères le 22 octobre 1946 et sont rapidement démontées. Le site est inscrit depuis 2010 aux Monuments Historiques et seules subsistent les ruines des bâtiments construits en pierre.

1. *Ecrits du Finistère*



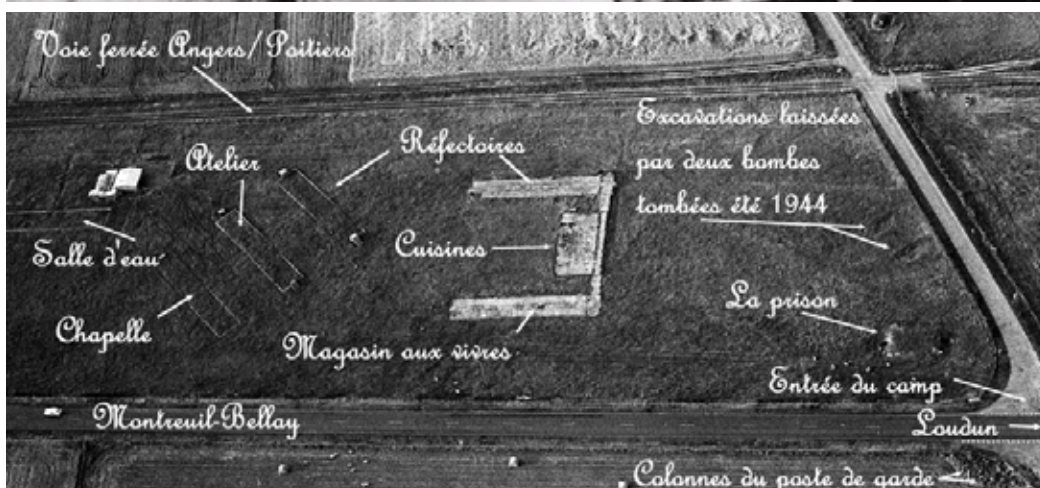
1. Les internés, © coll. Jacques Sigot.



2. Plan de situation, redessiné sur base du plan de la poudrerie projetée par le ministère de l'Armement, © Archives de la Manufacture des Armes de Châtellerault.



3. Vue générale du camp, coll. Jacques Sigot, © D.R.



4. Vue aérienne des vestiges de la partie centrale du camp, © Jacques Sigot .

LE CAMP DE JARGEAU

- Camp créé *ex nihilo* à la fin de l'année 1939.
- Aujourd'hui : une plaque commémorative rappelle l'emplacement du camp.
- Jargeau - réfugiés français fuyant le nazisme, nomades, prisonniers de guerre, français et étrangers « indésirables », femmes soupçonnées de collaboration.

Internement

Début 1940

31 décembre 1945

Typologies :

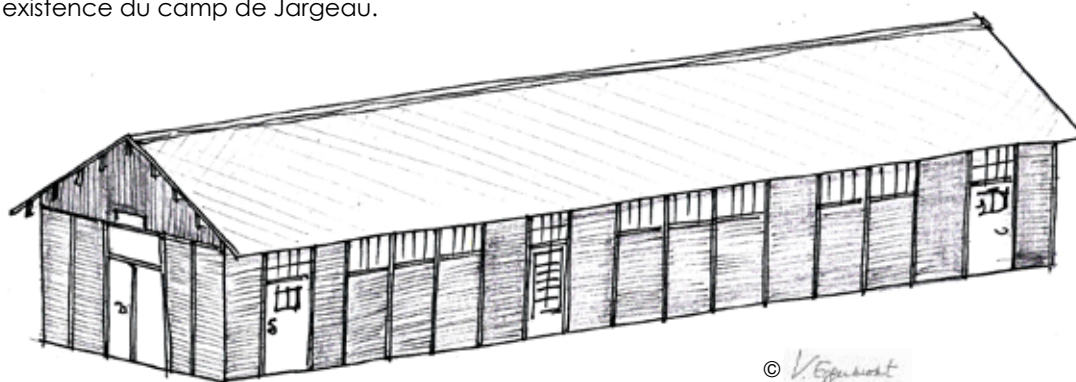
Superficie du camp : 2,5 hectares. Le camp de Jargeau est construit au cours de l'hiver 1939 pour accueillir des réfugiés. Il est constitué de 17 baraquements en bois.

Populations accueillies :

Le camp de Jargeau est tout d'abord mis en place pour accueillir les réfugiés de la région parisienne fuyant le nazisme. Repris par les Allemands en juin 1940, il interne alors les prisonniers de guerre. Le 5 mars 1941 suite à un arrêté du préfet, le camp de Jargeau devient exclusivement destiné à l'internement des nomades. Des populations diverses arriveront cependant dès octobre 1941 : français et étrangers « indésirables ». Jusqu'en décembre 1945, le camp conserve sa fonction d'internement pour individus jugés dangereux. Après la Libération, il héberge brièvement des femmes soupçonnées de collaboration.

Nombre d'occupants et fin du camp :

D'une capacité maximale de 600 personnes, le camp de Jargeau accueille près de 900 prisonniers lors de son administration par les troupes allemandes. Il compte près de 606 nomades internés en août 1941. Au total, ce sont plus de 1 720 personnes dont 1 190 nomades qui ont transité à Jargeau entre 1941 et 1945. Les baraquements ont dû être détruits après les années 1960 car des photos aériennes de cette époque témoignent encore de leur existence, et un collège a aujourd'hui été érigé sur le site. Cependant, une plaque commémorative rappelle l'existence du camp de Jargeau.



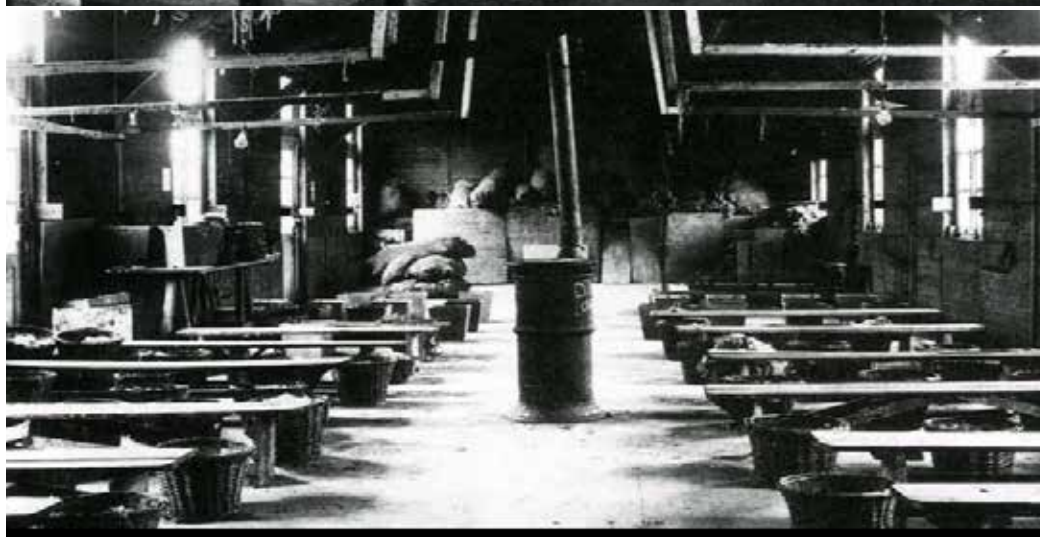
1. Allée du camp, © Pascal Vion.



2. Vue du camp, © Jacky Tronel.



3. Les cuisines, © Pascal Vion.



4. Dortoir, © Pascal Vion.

LE CAMP DE POITIERS OU CAMP DE LA ROUTE DE LIMOGES

- Camp créé *ex nihilo* au cours de l'année 1939.
- Aujourd'hui : une stèle commémorative rappelle l'existence du camp.
- Poitiers - réfugiés espagnols, Nomades, Juifs, français et étrangers « indésirables ».

<p>Internement Septembre 1939 5 août 1944</p>

Typologies :

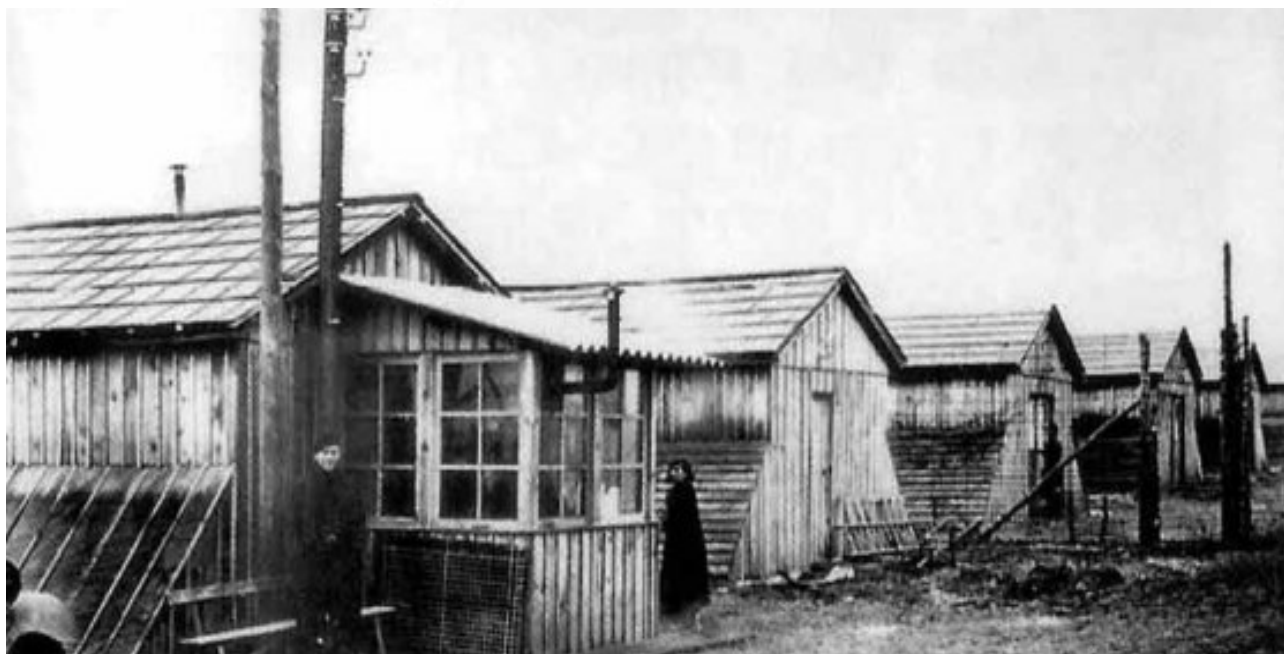
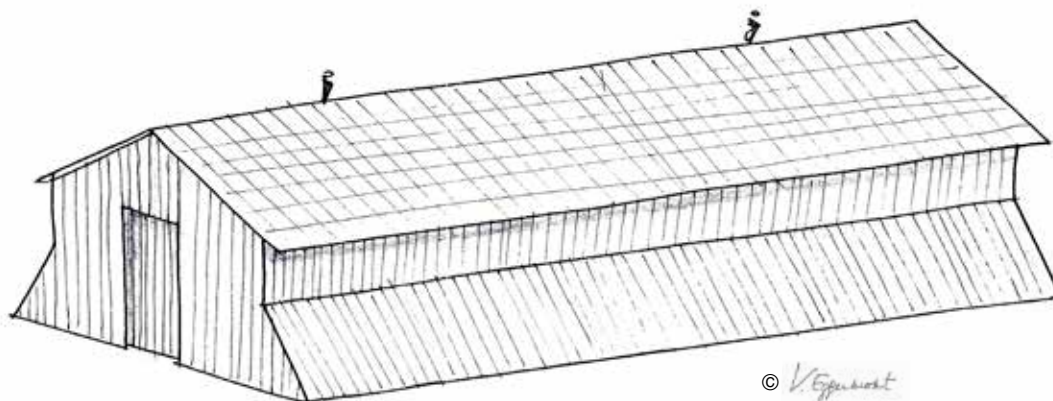
Superficie du camp : 2,5 hectares. Le camp de Poitiers, appelé aussi camp de la Route de Limoges, comporte 15 baraques de 50 mètres de longueur sur 6 mètres de large, faites de bois selon le modèle de la baraque Adrian. Les différentes populations internées sont réparties dans des parties du camp distinctes, séparées par des clôtures en barbelés.

Populations accueillies :

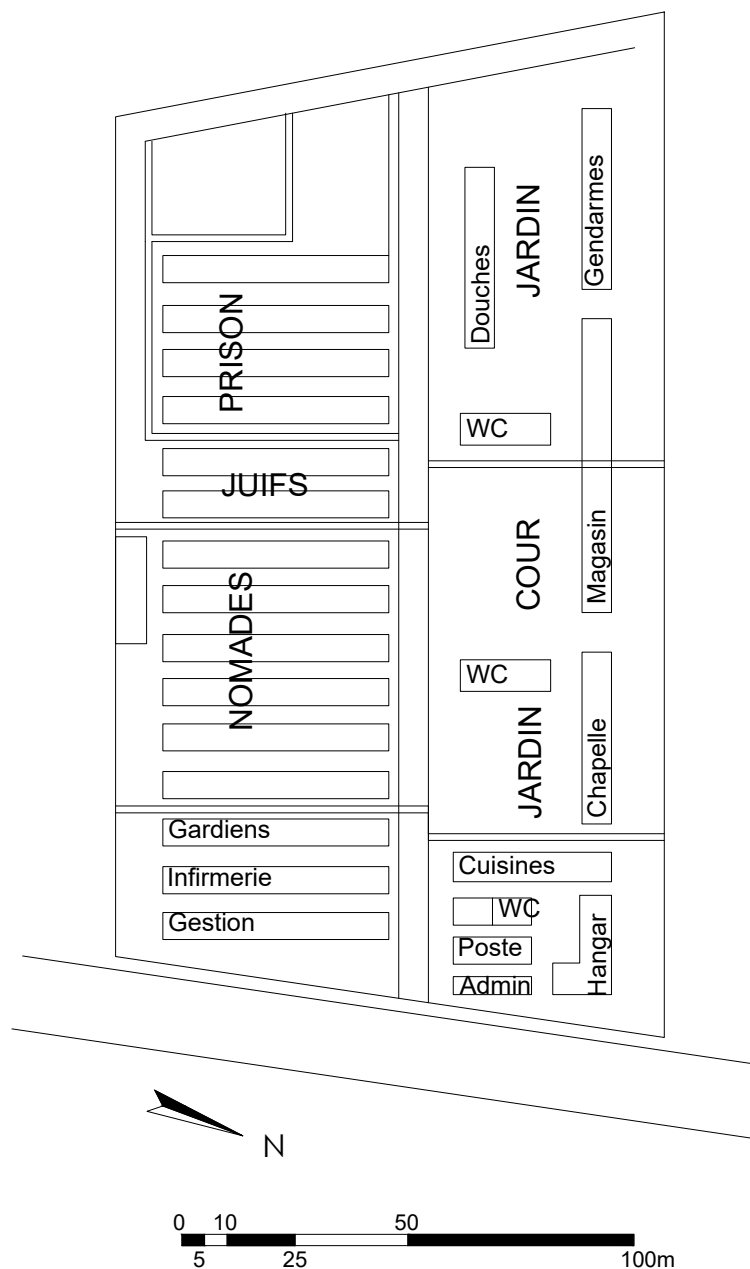
Le camp a été créé initialement pour accueillir les réfugiés espagnols au cours de l'année 1939. Le 22 juin 1940, il passe sous l'autorité des Allemands et y sont rapidement internés Juifs et nomades. A partir du 10 septembre 1942, le camp devient une annexe de la prison de la Pierre Levée de Poitiers et se transforme réellement en un centre pénitentiaire. Il héberge en plus de nombreux individus jugés comme « indésirables ». L'internement subsiste jusqu'à la Libération, en septembre 1944.

Nombre d'occupants et fin du camp :

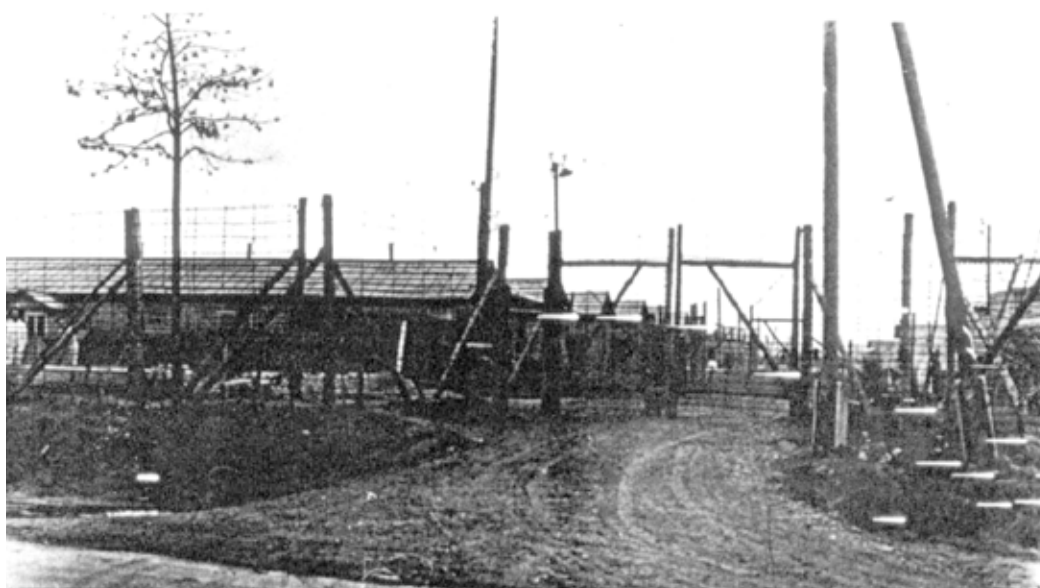
On compte à peu près 800 Espagnols en 1939. En décembre 1941, la population du camp est recensée à 801 internés. En juillet 1942, le nombre d'internés atteint les 841 personnes. Entre 1939 et septembre 1944, le camp de Poitiers interne entre 2 500 et 2 900 personnes dont 1 800 Juifs. Les baraques subsistent, probablement inutilisées, jusqu'en 1985 où elles sont détruites. Il ne reste aucune trace des baraquements aujourd'hui mais une stèle commémorative a été installée non loin de l'emplacement du camp.



1. Le camp de la «Route de Limoges», coll. Roger Picard, © Archives départementales de la Vienne.



2. Plan du camp redessiné sur base du plan original © Archives départementales de la Vienne.



3. L'entrée du camp, © Archives départementales de la Vienne (sous-série 12J).

LE CAMP DE NOÉ

- Camp installé dans les anciens cantonnements ouvriers d'une poudrerie.
- Aujourd'hui : il ne reste aucune trace du camp, si ce n'est qu'un des baraquements a été réaménagé en vestiaire sportif.

• *Noé - Français et étrangers « indésirables », Juifs, personnes accusées de collaboration, nomades, personnes âgées.*

Internement

20 septembre 1940

19 août 1944

Typologies :

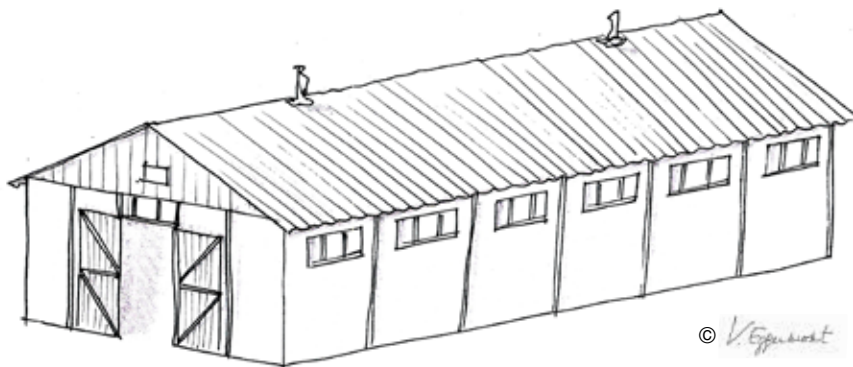
Superficie du camp : 15 hectares. Le camp de Noé est fait d'anciens logements d'ouvriers, qui avaient été construits par les réfugiés Espagnols, afin d'y accueillir la main d'oeuvre nécessaire aux usines d'armement alentours. Il est composé de 125 pavillons construits « en durs » : faits de planchers, murs en ciment et toit de tôle. Il était à la base destiné à servir de « vitrine » aux camps d'internements du régime de Vichy.

Populations accueillies :

A partir du 20 septembre 1940, le camp d'internement de Noé héberge les étrangers « indésirables ». A partir du 7 février 1941, le camp de Noé devient un « camp hôpital » (bien qu'aucune installation médicale n'y soit installée) destiné à l'internement des personnes « indésirables » âgées et infirmes, qui y sont acheminées en provenance des divers camps d'internement français, et principalement de Gurs. En septembre 1943, l'évacuation des malades restreint l'internement du camp de Noé aux Juifs et aux « indésirables » en bonne santé. L'internement des civils prend fin le 19 août 1944 lors de la Libération, mais y sont encore internées après la guerre les personnes soupçonnées de collaboration : jusqu'en 1947 selon Eric Malo¹ et jusque 1949 selon Kurt Werner Schaechter² ?

Nombre d'occupants et fin du camp :

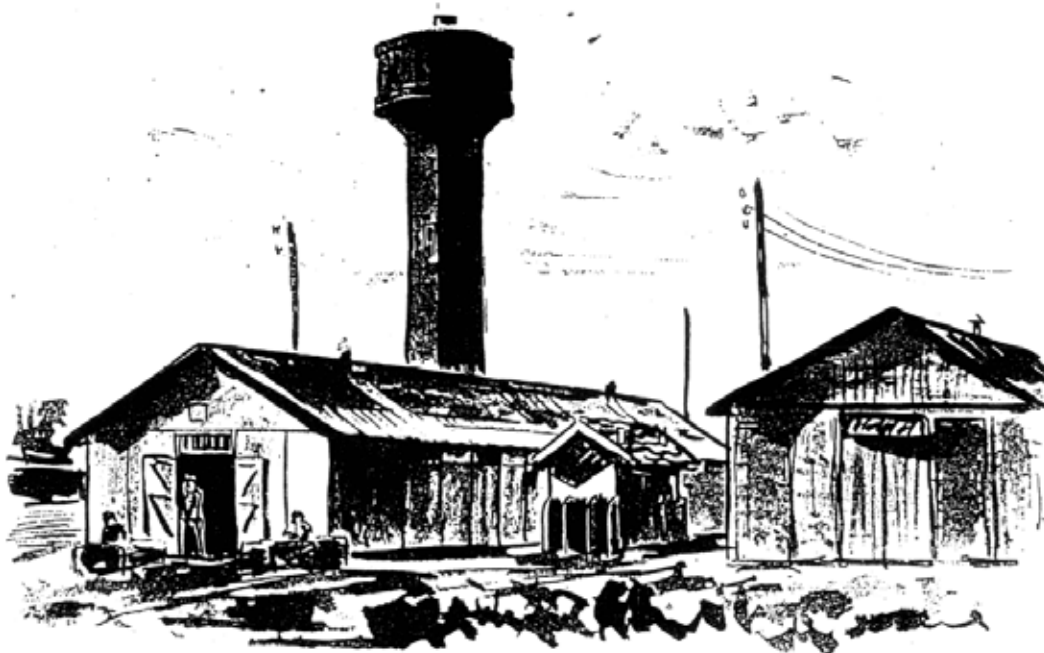
Le camp de Noé est conçu pour accueillir près de 1 700 personnes. On compte entre 2 500 internés étrangers entre février 1941 et juillet 1942. En septembre 1943, le camp ne compte plus que 660 personnes, Juifs et étrangers « indésirables ». Les baraquements ont été ensuite pour la plupart détruits, bien que l'un d'eux ait été réhabilité en vestiaire sous la tribune du stade de sport actuel. La mairie de Noé refuse d'ériger une stèle commémorative.



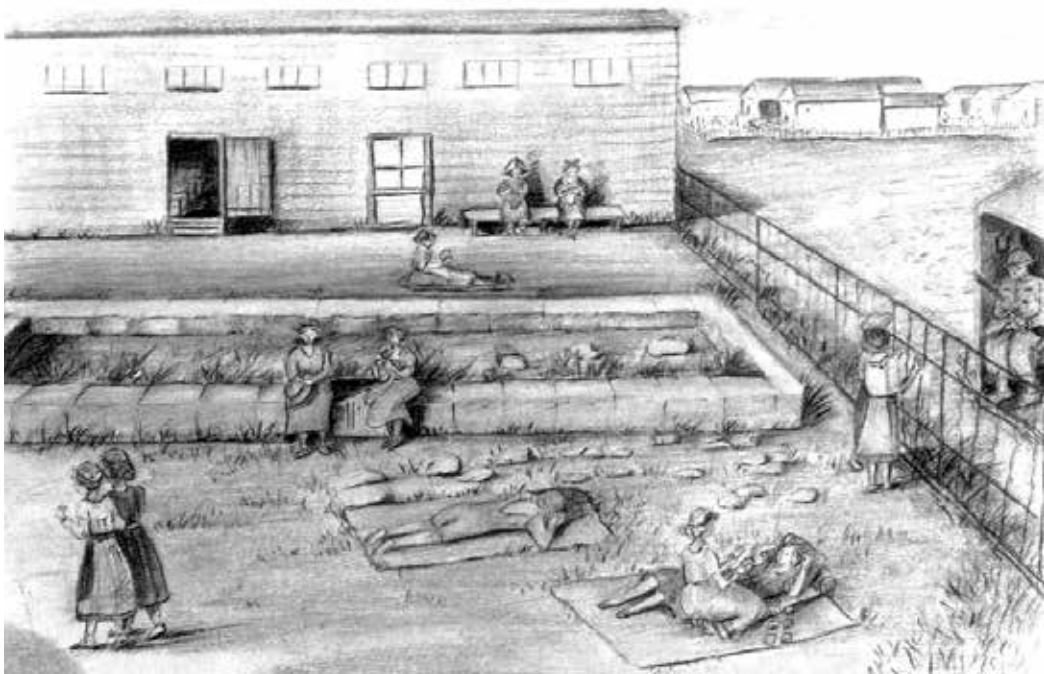
1. Éric MALO, « Le camp de Noé (Haute-Garonne) de 1941 à 1944 », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 100, N°183, 1988. *De la troisième République au régime de Vichy*, pp. 337-352.
2. Résistant autrichien ayant fait de nombreuses recherches dans les archives concernant les camps d'internement français.



1. Photo du camp de Noé, 1947, © Arch. privée.



2. Château d'eau et baraques, aquarelle réalisée par Richard Liebermann, ancien interné du camp. © Richard Liebermann



3. Baraque 82. « La plage ». Au fond, à droite : îlot spécial des hommes, dessin de l'auteur du manuscrit « Mes barbelés » ancienne internée du camp. © Eric Malo



4. Peinture du camp, réalisée par Karl Schwesig (1898-1955), ancien interné politique du Camp de Noé. © Karl Schwesig

LE CAMP POINSARD OU CAMP DE SORGUES

- Camp installé dans les cantonnements ouvriers d'une poudrerie, construits en 1915.
- Aujourd'hui : il ne reste rien du camp, une cité résidentielle a été construite sur le site.
- *Sorgues - Indochinois et travailleurs étrangers, français « indésirables », prisonniers allemands.*

Internement

20 sept. 1940

19 août 1944

Typologies :

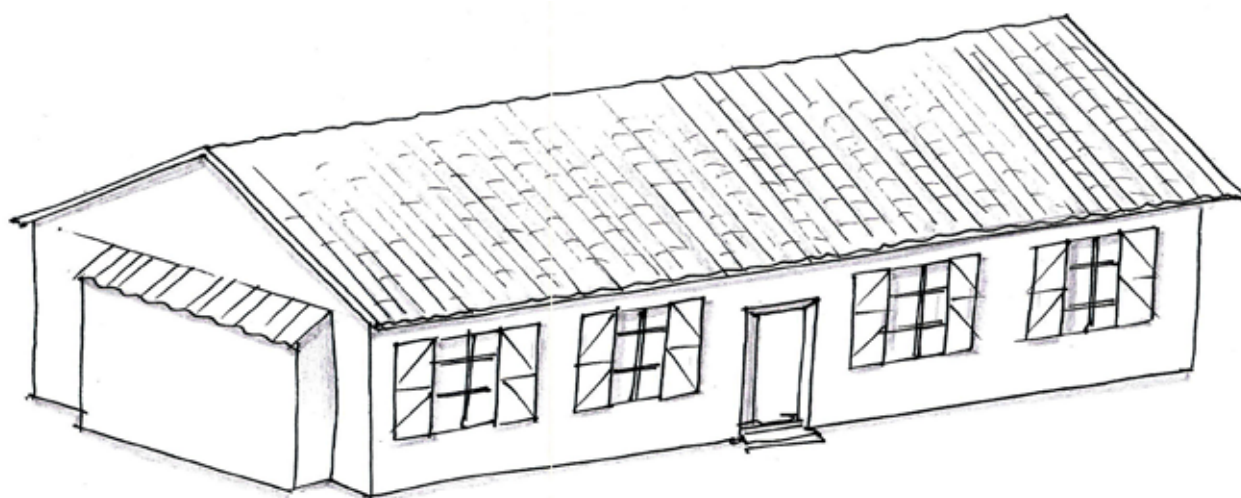
Le camp Poincard à Sorgues fait partie d'un ensemble de trois camps (Bécassières, Poincard et Badaffier) destinés à héberger les travailleurs étrangers recrutés par l'effort de guerre pour travailler dans les poudreries. Les baraquements ont été construits en 1915 lors de la construction de la poudrerie de Sorgues, annexe à l'usine de Saint-Chamas. Ils ont subi d'importantes transformations (remplacement des fenêtres, portes, éclairage) supervisées par un architecte départemental en 1944 pour être affectés à la fonction d'internement. Le camp compte 12 bâtiments, construits « en dur » et entourés d'une clôture. Chaque baraquement peut accueillir environ 120 internés et on compte également une cuisine, deux réfectoires, deux lavoirs, six WC et près de 60 douches individuelles.

Populations accueillies :

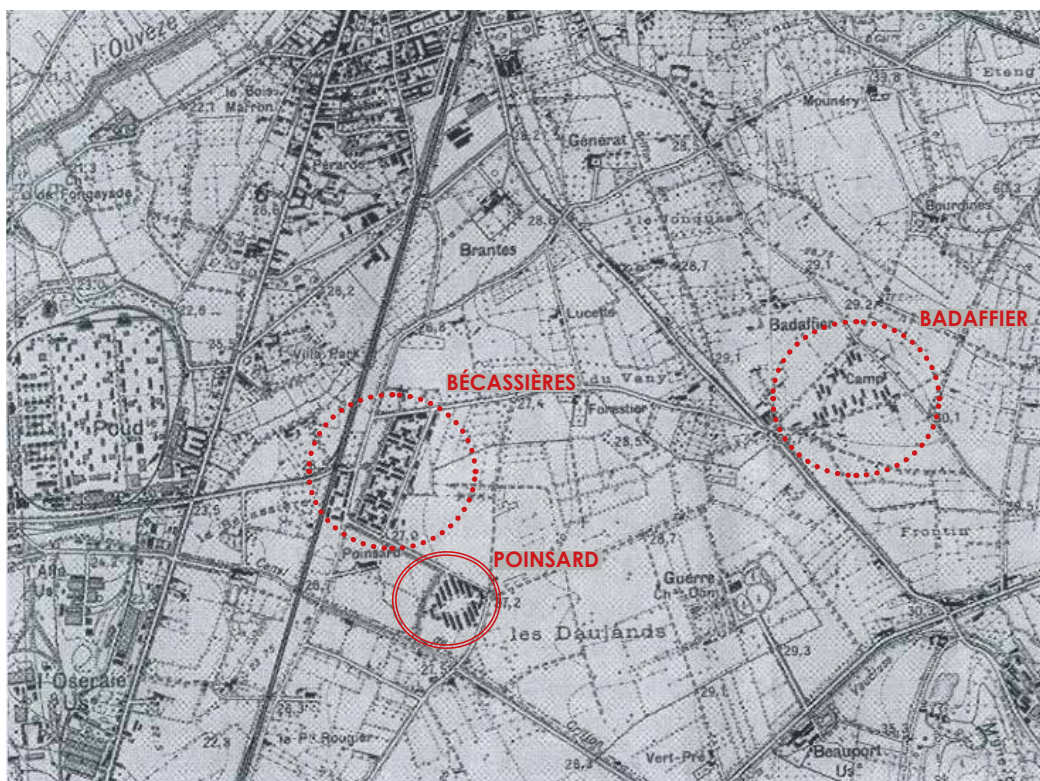
Dans un premier temps, de 1939 à 1944, le camp des Bécassières de Sorgues n'était pas réellement considéré comme un lieu d'internement et abritait les ouvriers Indochinois travaillant l'usine de poudre. Les conditions d'hébergement étant exécrables et les travailleurs ne recevant aucun salaire, l'internement de ceux-ci n'est que subjectif. Dans un second temps, à partir du 7 décembre 1944, y sont internés les français soupçonnés de collaboration (appelés détenus politiques). Dès le mois de janvier 1945 arrivent des prisonniers de guerre allemands et dès mai 1945 y sont également accueillis des étrangers « indésirables ».

Nombre d'occupants et fin du camp :

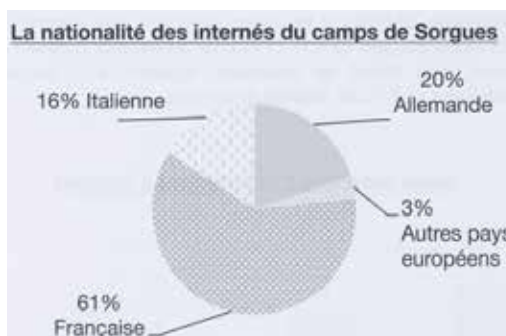
Le camp de Sorgues est prévu pour accueillir un effectif maximum de 1 500 personnes. Une hypothèse a été lancée en 1944 de remplacer les lits simples par des lits superposés afin de doubler l'effectif et pouvoir interner près de 2 800 personnes. L'idée n'étant pas retenue, le nombre d'internés restera nettement inférieur à cela : on compte seulement une cinquantaine de personnes en décembre 1944, 264 personnes en janvier 1945, 309 en mars, 586 en juin et le maximum d'internés est atteint en septembre 1945 avec 634 personnes. La veille de sa fermeture, le camp compte près de 250 occupants. Le camp ferme ses portes en décembre 1945 pour causes de problèmes de gestion, de manque de personnel et d'insuffisance de budget. Le camp est alors transformé en groupe disciplinaire pour jeunes afin de désengorger les établissements pénitentiaires des alentours. Aucune date précise n'a été trouvée concernant la destruction des baraquements mais des photographies aériennes de 1955 témoignent encore de leur présence. La cité Poincard, construite sur le terrain, reprend des gabarits similaires aux cantonnements. Il serait donc envisageable d'affirmer que les baraquements ont été réhabilités au cours du XX^e siècle.



© V. Eguenot



1. Carte IGN, 1946, La poudrière de Sorgues et ses trois camps (Bécassières, Poincard et Badaffier) © Etudes sorguaises



2. Graphiques déterminant la durée d'internement moyenne et la nationalité des internés du camp de Sorgues, © A.D.



3. Les cantonnements du camp Poincard en 1917, peu après leur construction. © Archives départementales du Vaucluse, 2 Fl 32.

LE CAMP DE SAINTE-LIVRADE OU CAMP DU MOULIN DU LOT

Internement

Mars 1956

- Camp installé dans les cantonnements ouvriers d'une poudrerie, construits en 1939.
- Aujourd'hui : le CAFI de Sainte-Livrade subsiste encore.
- *Sainte-Livrade-sur-Lot - Jeunes soldats français, divers régiments militaires de la métropole et des colonies, prisonniers Russes de l'armée allemande, rapatriés d'Indochine.*

Typologies :

Superficie du camp : 6 hectares. Le camp du Moulin du Lot est composé à la base de 36 baraquements dont les murs en béton et les toits en fibrociment ont été construits par les réfugiés Espagnols en 1939 pour servir de cantonnements ouvriers à une poudrerie qui ne sera jamais construite. Dans les années 1950, les baraquements ont été subdivisés en appartements de 2, 3 ou 4 pièces destinés à accueillir les familles Indochinoises rapatriées après la guerre. Le camp compte alors près de 300 logements. Ces baraquements sont peu à peu rénovés pour faire place à des logements aux normes, mais aujourd'hui encore subsistent quatre cantonnements d'origine, classés aux monuments historiques.

Populations accueillies :

Entre la fin de la construction des cantonnements en 1939 et la fin de la guerre, le camp de Sainte-Livrade assure des fonctions diverses. A partir de septembre 1941, le camp accueille les Chantiers de la Jeunesse destinée à former les jeunes français au service militaire. Cela durera jusqu'en 1944, date à laquelle le camp de Sainte-Livrade prend une fonction militaire, abritant respectivement des fusilliers de l'armée française, des régiments en provenance des colonies ou encore des prisonniers de l'armée allemande. Il est désaffecté en 1947. Le camp reprend ses activités en 1956, lors de l'arrivée des rapatriés d'Indochine.

Il se voit alors attribuer le nom de CARI ou centre d'accueil des réfugiés Indochinois, et devient rapidement CAFI soit centre d'accueil des français Indochinois. Il assure cette fonction encore aujourd'hui.

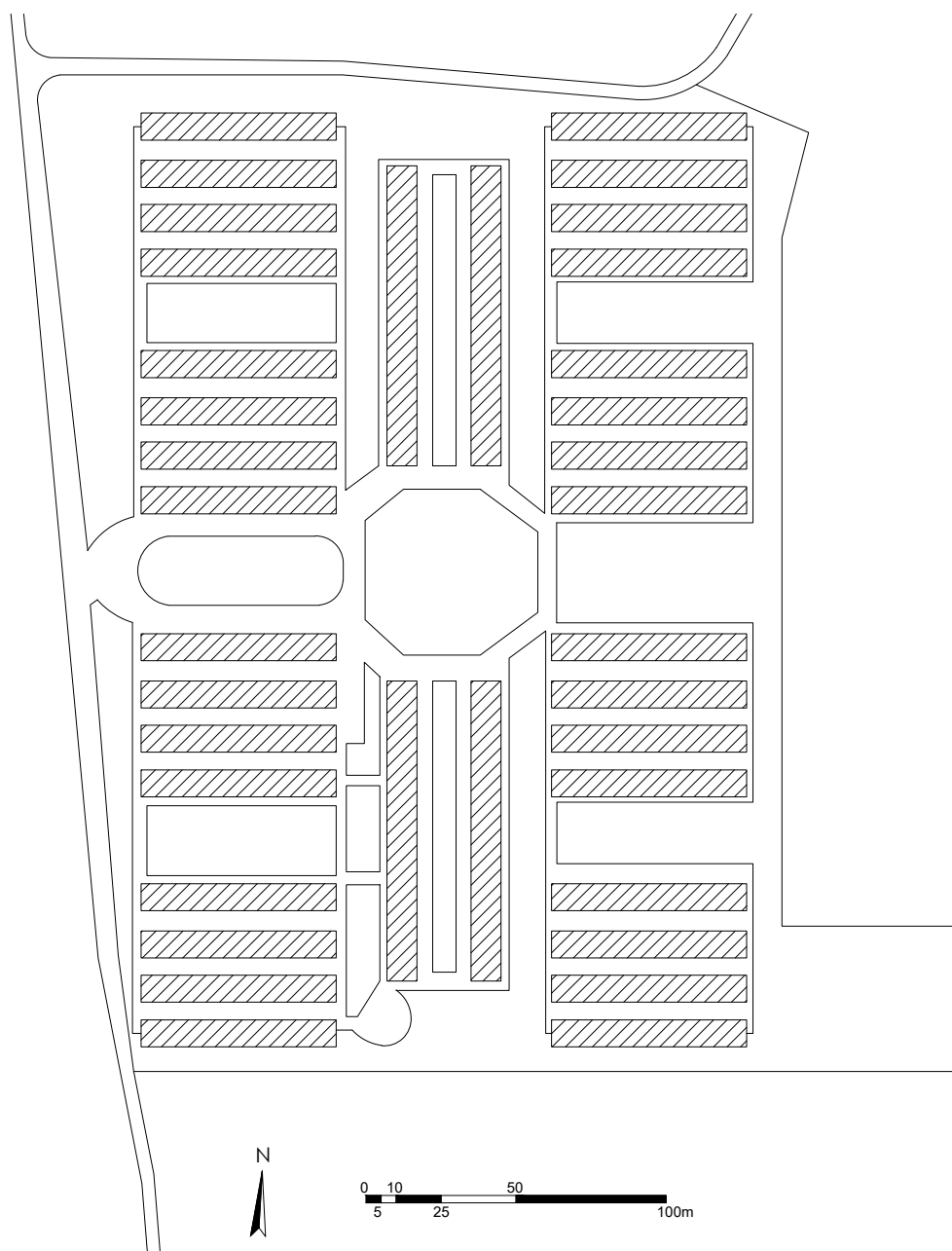
Nombre d'occupants et fin du camp :

En 1956 arrivent dans le camp plus de 1160 réfugiés. Certaines de ces familles vivent encore dans le camp aujourd'hui. On ne compte cependant à Sainte-Livrade plus qu'environ 200 personnes répartis dans 120 logements. Les gabarits des cantonnements subsistent encore aujourd'hui, et de nombreux travaux de rénovation ont été menés depuis les années 1950 afin de les adapter au confort moderne. Le CAFI de Saint-Livrade n'est malgré tout considéré comme un quartier de la ville de Sainte-Livrade qu'à partir de 1983.



1. Le CAFI de Sainte-Livrade aujourd'hui, © Nicole Berger

2. Plan du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail.



3. Vue générale du camp, © Archives des rapatriés d'Indochine.

LE CAMP DE LA RYE

- Camp installé dans une ancienne base militaire construite en 1939.
- Les baraquements ont été détruits en 2013.
- *Le Vigéant - rapatriés d'Indochine, Hongrois, harkis.*

Internement

10 septembre 1956

fin 1964

Typologies :

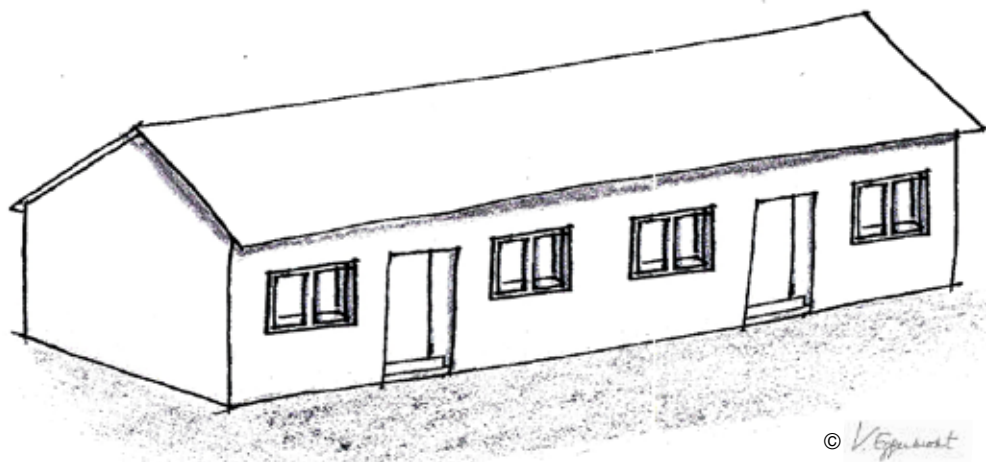
Superficie du camp : 150 hectares. Le camp de la Rye est composé de 38 bâtiments, d'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 6 mètres, construits en briques et en parpaing. Chaque baraquement est divisé en petits appartements de 3 à 5 pièces, formant en tout un ensemble de 150 logements.

Populations accueillies :

Entre 1940 et 1951, le camp de la Rye, ancien camp militaire, est affecté à la fonction de centre pénitentiaire. Ses internés ont donc été jugés devant la loi et leur internement n'a rien d'administratif. Il est abandonné en 1954 et ses bâtiments sont alors remis en état par le gouvernement afin d'accueillir des populations rapatriées des colonies, après la guerre d'Indépendance d'Indochine. Les premiers à arriver dans le camp de transit de la Rye sont les Indochinois. Ils sont suivis rapidement par un petit groupe de réfugiés Hongrois. Ces deux populations restent dans le camp jusqu'en 1962, date à laquelle sont transférés à la Rye les « harkis » rapatriés d'Algérie. Les baraques sont alors utilisées jusqu'en 1964, moment auquel les baraquements se vident progressivement de leurs occupants. Le camp de la Rye ne peut pas être réellement qualifié de camp d'internement car le contrôle qui y était présent n'était pas comparable à celui présent dans les camps de la Seconde Guerre mondiale.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Le camp de la Rye peut accueillir au maximum 300 personnes. En septembre 1956, arrivent dans le camp 151 réfugiés indochinois. En mai 1962, moment de l'arrivée des « harkis » dans le camp, on ne compte plus que 9 familles Indochinoises. Le 10 septembre 1962, on compte près de 756 personnes internées au camp, pour atteindre le nombre maximal de 936 personnes en février 1963. Les baraquements subsistent et le camp devient en 1991 un centre de réinsertion pour jeunes délinquants. Ce centre a depuis lors été déplacé non loin de là et les baraquements, tombant en ruines, sont détruits par la mairie en 2013.



1. Vue du camp, © Archives départementales de la Vienne.



2. Photo du camp, extrait du bulletin GRHAJ n°16, © Marc Paraire.



3. Photos du camp prises en août 2013, avant sa démolition, © Léon Nguyen



4. Photos du camp prises en août 2013, avant sa démolition, © Léon Nguyen

LE CAMP DE THOL

- Camp installé dans un camp militaire construit en 1939.
- Aujourd'hui : les baraquements subsistent mais sont désaffectés.
- Neuville-sur-Ain - membres du FLN et de l'OAS - Algériens.

Internement

1^{er} décembre 1958

fin 1965 ?

Typologies :

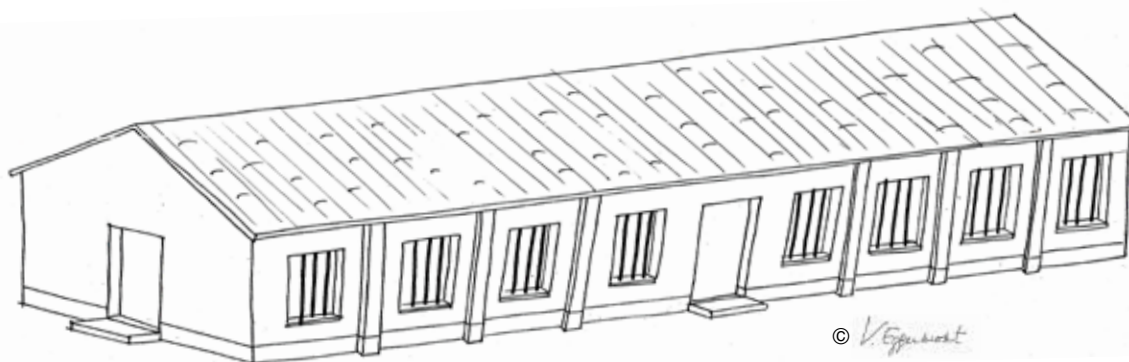
Superficie du camp : 14,8 hectares. Le camp de Thol est composé d'une douzaine de baraquements construits en dur au cours de l'année 1939 pour servir de camp militaire. Il est entouré de deux rangées de barbelés et de miradors, et d'une troisième qui encercle uniquement les bâtiments servant à l'hébergement des internés. Les baraquements font 40 mètres de longueur sur 5,5 mètres de largeur. Chacune des baraques, conçues pour abriter 50 personnes, abrite malgré tout près de 100 personnes.

Populations accueillies :

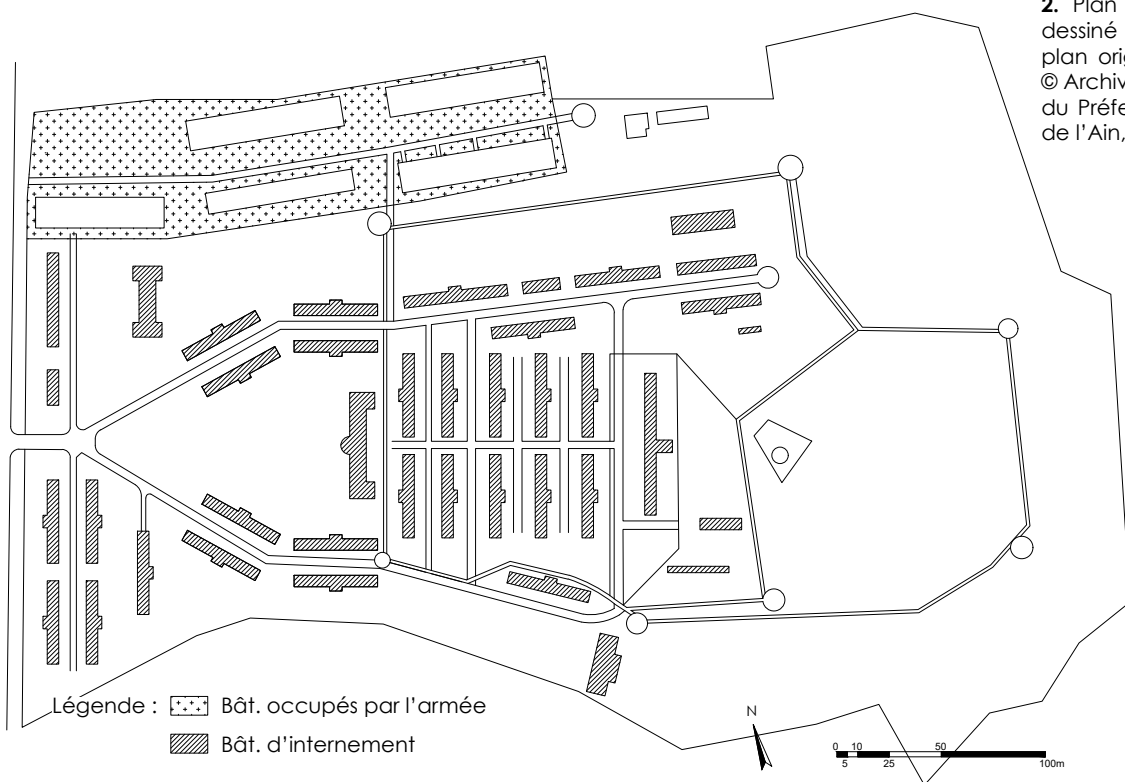
Avant d'accueillir des internés en 1958, le camp de Thol était un camp militaire et ce, depuis sa construction. A la fin de l'année 1958, le camp est transformé en centre d'assignation à résidence surveillée et constitue le lieu d'internement des nationalistes algériens lors de la guerre d'Algérie, soit les membres (supposés ou pas) du Front de Libération Nationale (FLN). A partir de 1961, les Algériens sont transférés au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise et le camp de Thol devient à proprement parler un centre pénitentiaire. Il abrite par après les membres de l'Organisation Armée Secrète ou OAS.

Nombre d'occupants et fin du camp :

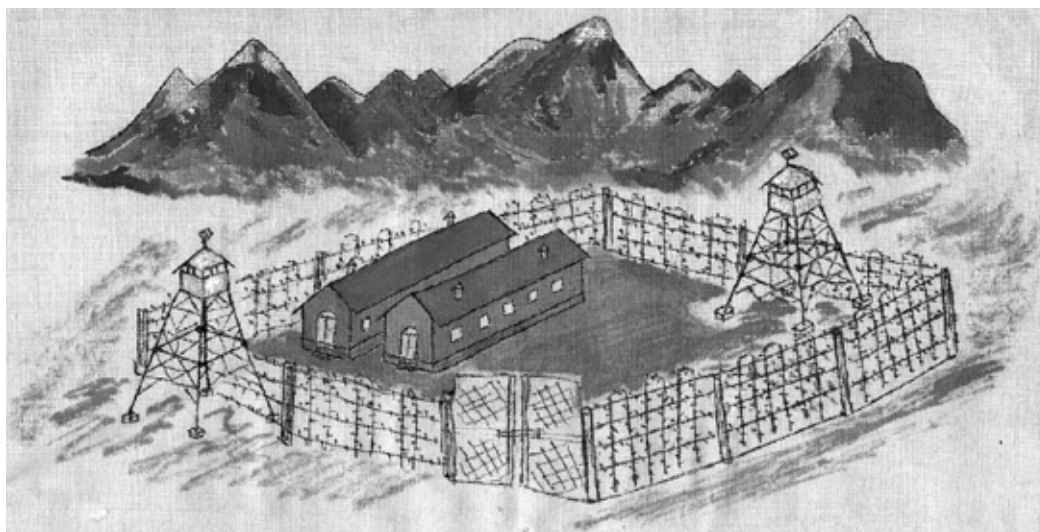
Le nombre d'internés à Thol est assez exponentiel. En effet, le camp accueille en décembre 1958 seulement 200 internés, pour passer à 553 en janvier 1959, 900 en février et près de 1 000 en avril 1959. Peu d'informations ont été trouvées quant au nombre exact de détenus présents au cours des années 1960 mais environ 700 détenus auraient été transférés à Thol lors de sa reconversion en centre pénitentiaire. Les internés ayant pour la plupart une libération prévue entre 1965 et 1980, on peut émettre l'hypothèse que ce camp ait fonctionné jusqu'à cette époque, avant d'être délaissé. Les baraquements subsistent encore aujourd'hui, malgré un état de délabrement prononcé.



1. Vue des baraquements © ADIMAD



2. Plan du camp re-dessiné sur base du plan original de 1959, © Archives du Cabinet du Préfet de l'Ain, AD de l'Ain, 777W13.



3. Peinture sur mouchoir d'un interné. © ADIMAD



4. Vue aérienne du camp de Thol au milieu du XX^e siècle, © DR

LE CAMP DE BOURG-LASTIC

- Camp installé dans un camp militaire construit en 1899.
- Le camp militaire subsiste encore aujourd'hui et sert de garnison au 92^e régiment. Une stèle commémorative a été installée en mémoire des internés.
- *Bourg-Lastic - Prisonniers de guerre, étrangers « indésirables », Juifs, ressortissants allemands, « harkis » et réfugiés d'Algérie, Kurdes irakiens et Kosovars.*

Internement

1939 - 1944

24 juin - 25 septembre 1962

Typologies :

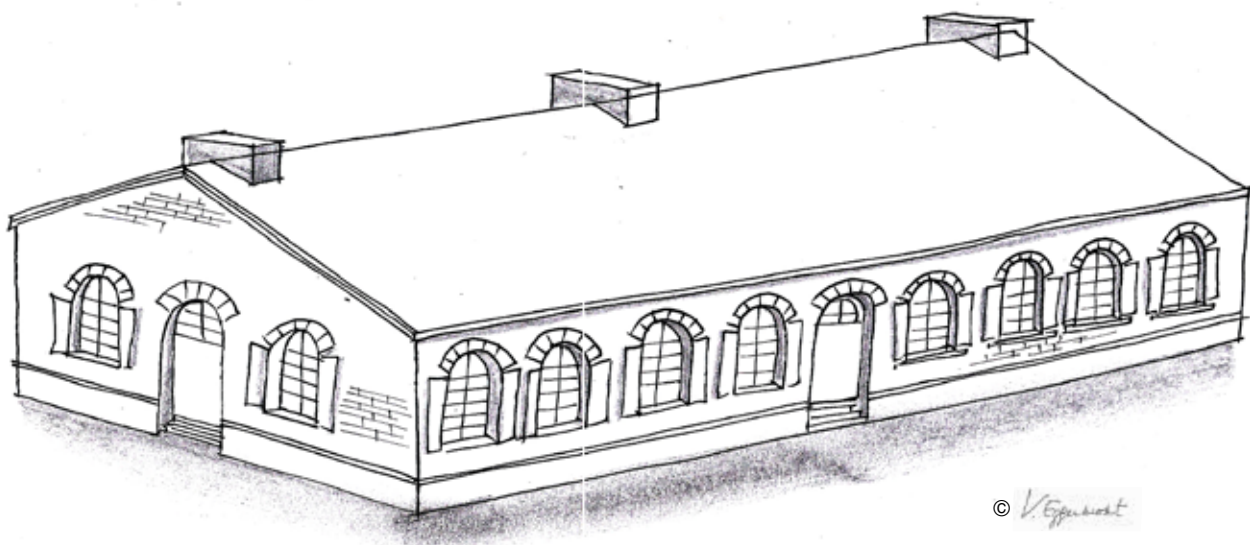
Superficie du camp : 800 hectares. Le camp de Bourg-Lastic est un camp militaire construit à la fin du XIX^e siècle. Il est composé d'une quinzaine de baraquements, construits en briques et aux toits de tuiles. En 1962, lors de l'arrivée massive des réfugiés algériens au camp de Bourg-Lastic, sont installées plus de 500 tentes réparties du 50 hectares du terrain.

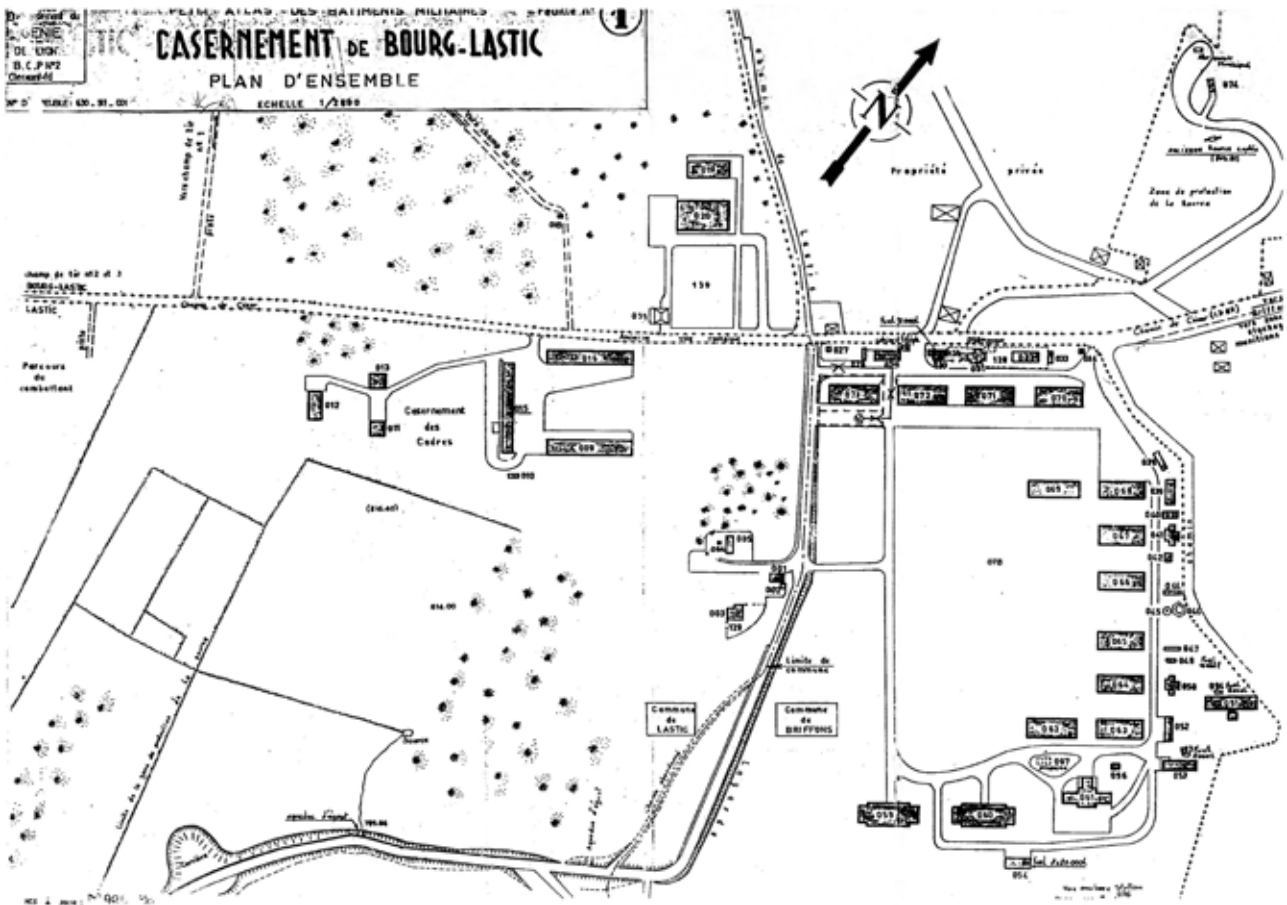
Populations accueillies :

Le camp militaire de Bourg-Lastic accueille au cours de la Première Guerre mondiale, des prisonniers de guerre. Il retourne ensuite à sa fonction strictement militaire jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1939 et 1945, le camp accueille à tour de rôle des étrangers « indésirables », des ressortissants Allemands et de nombreux Juifs. A la Libération, le camp retourne à nouveau à sa fonction militaire. En 1962, à la fin de la Guerre d'Algérie, de nombreux réfugiés arrivent à Bourg-Lastic. Les premiers arrivants sont installés dans les baraquements militaires mais le camp est rapidement saturé. On installe alors des centaines de tentes sur le terrain militaire et cette situation d'hébergement précaire dure jusqu'au 25 septembre 1962, date à laquelle les derniers réfugiés sont transférés au camp de Rivesaltes. Le camp retourne une nouvelle fois à sa fonction strictement militaire de prédilection mais accueille à nouveau en 1989 quelques centaines de Kurdes irakiens, fuyant les conflits au Moyen-Orient. Dans les années 1990, le camp est également utilisé pour l'accueil de quelques centaines de réfugiés Kosovars fuyant la Guerre du Kosovo.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Le 25 juin 1962, arrivent 818 harkis au camp de Bourg-Lastic. Les arrivées ne font que s'intensifier jusqu'à héberger, à la date du 3 juillet 1962, près de 4 945 personnes. C'est à cette époque que les tentes sont installées pour contrer le manque de place dans les baraquements. Les Kurdes irakiens accueillis brièvement dans les années 1990 sont au nombre approximatif de 350 et les Kosovars hébergés à la même époque au nombre de 200. Le camp de Bourg-Lastic assure encore aujourd'hui sa fonction militaire initiale et sert de garnison au 92^e régiment d'infanterie. Une stèle commémorative a cependant été installée à l'entrée du camp pour rappeler sa fonction d'internement.





1. Plan masse du camp de Bourglastic, récupéré auprès de Monsieur Laurent Lebacqz, ADC, 92e régiment d'infanterie, chef de détachement, camp de Bourglastic, © Archives du camp de Bourglastic

2. Vue aérienne du camp, © Archives du camp de Bourglastic.



3. La vie quotidienne au camp au temps des harkis, © ONAC.

LE CAMP DU LARZAC

- Camp installé dans le camp militaire du Larzac, achevé en 1902.
- Aujourd'hui : le camp sert encore de garnison au 122^e régiment d'infanterie.
- *La Chevalerie - prisonniers de guerre allemands, Harkis et partisans du FLN.*

Internement
1945 - 1948
Mars 1959 - 15 oct. 1962

Typologies :

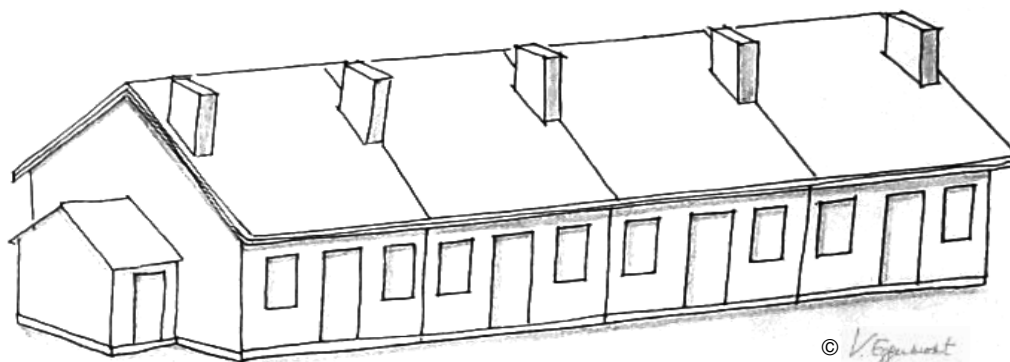
Superficie du camp : 3 000 hectares. Le camp du Larzac est un camp militaire achevé en 1902. Il comporte une quarantaine de baraquements militaires : 32 bâtiments de 90 lits et 6 bâtiments de 160 lits. Bien que des travaux d'assainissement ont été opérés en 1960, l'arrivée massive des Harkis en 1962 a engendré l'installation de tentes à cause de la saturation des baraquements.

Populations accueillies :

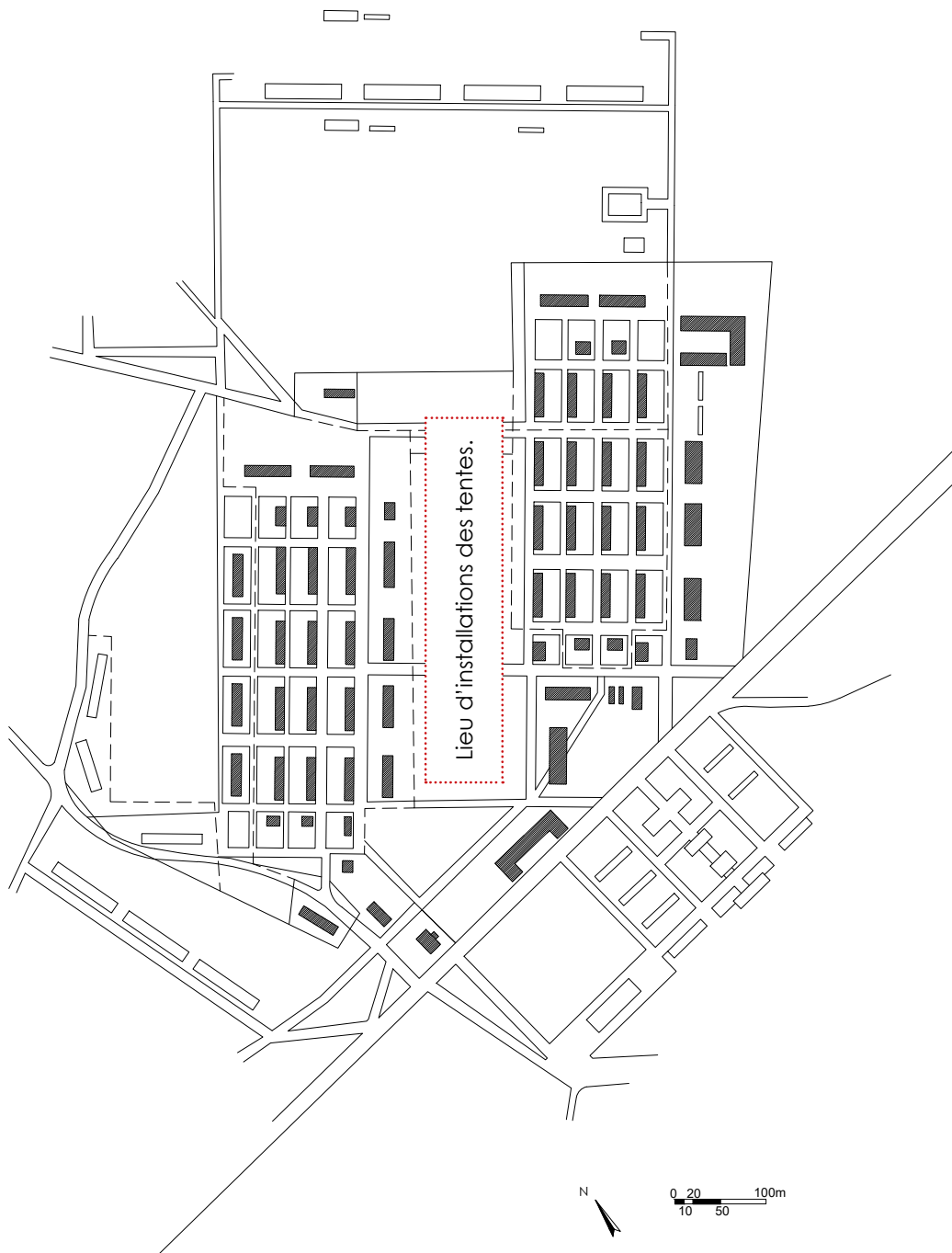
Au cours de la Seconde Guerre Mondiale, le camp du Larzac est réquisitionné par l'armée allemande pour l'entraînement des troupes de l'armée de terre. De la Libération jusqu'en 1948, le camp sert de lieu d'internement pour les prisonniers allemands. Après cela, il reprend ses fonctions strictement militaires jusqu'au printemps 1959, où le camp du Larzac devient un centre d'assignation à résidence surveillée pour les personnes soupçonnées de faire partie du Front de Libération Nationale (FLN). A partir du 15 juin 1962, de nombreux « harkis » y sont hébergés, comme à Bourg-Lastic, réfugiés de la Guerre d'Algérie. Les baraquements n'offrant pas assez de place, des tentes sont installées pour accueillir ces populations en transit. Le camp reprend ses fonctions militaires dès l'automne 1962.

Nombre d'occupants et fin du camp :

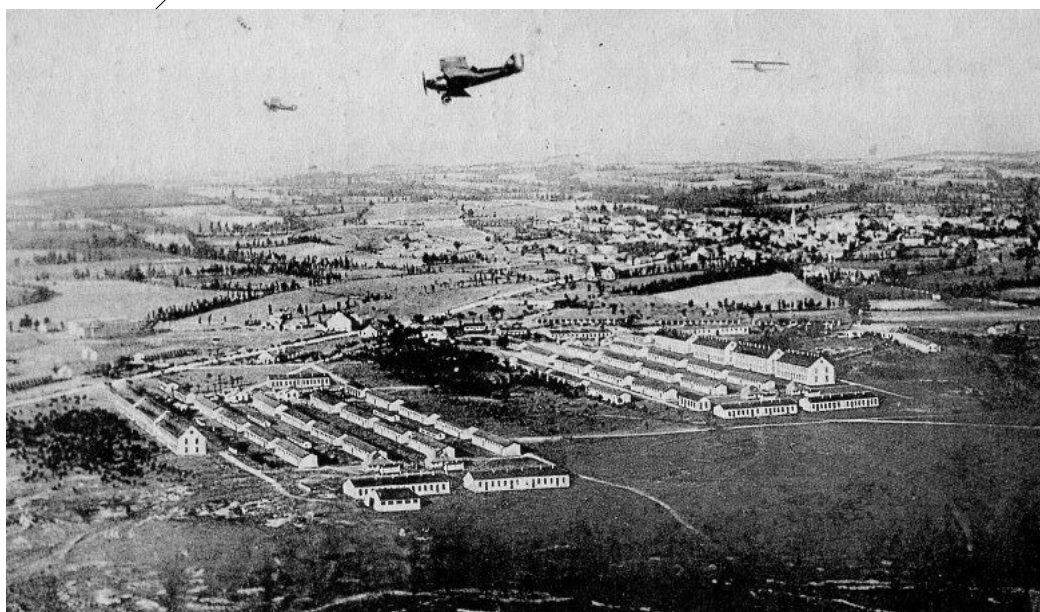
La capacité initiale du camp est fixée à 3 500 places. Entre 1945 et 1948, près de 10 000 prisonniers allemands internés passent par le camp du Larzac. Lors de la guerre d'Algérie entre 1959 et 1962, près de 14 000 personnes suspectes ont été internées au camp du Larzac, avec simultanément un maximum de 3 000 personnes. A la fin de la guerre d'Algérie, les harkis arrivent en masse dans la région, et sont répartis dans les différents camps. Au Larzac, près de 12 000 personnes sont logées en tentes entre les mois de juin et octobre 1962. Le camp a aujourd'hui repris ses fonctions strictement militaires et sert de garnison pour le 122^e régiment d'infanterie. Aucune information n'a été trouvée quant à la mise en place d'une stèle commémorative.



1. Carte postale d'époque, vue du camp militaire du Larzac. © Au bon vieux temps des papiers



2. Plan du camp re-dessiné sur base du plan original des Archives Nationales. © Archives Nationales, 20010345 art. 1



3. Carte postale d'époque, vue aérienne du Larzac. © Au bon vieux temps des papiers

LE CAMP DE BIAS

- Camp installé dans un ancien camp militaire créé durant la Première Guerre mondiale

- Aujourd'hui : il ne reste rien des baraquements et une cité résidentielle a été construite sur les lieux. Une stèle commémorative rappelle son existence.

- *Bias - travailleurs étrangers, rapatriés d'Indochine, « harkis ».*

Internement

1940-1945

1956 - 18 août 1975

Typologies :

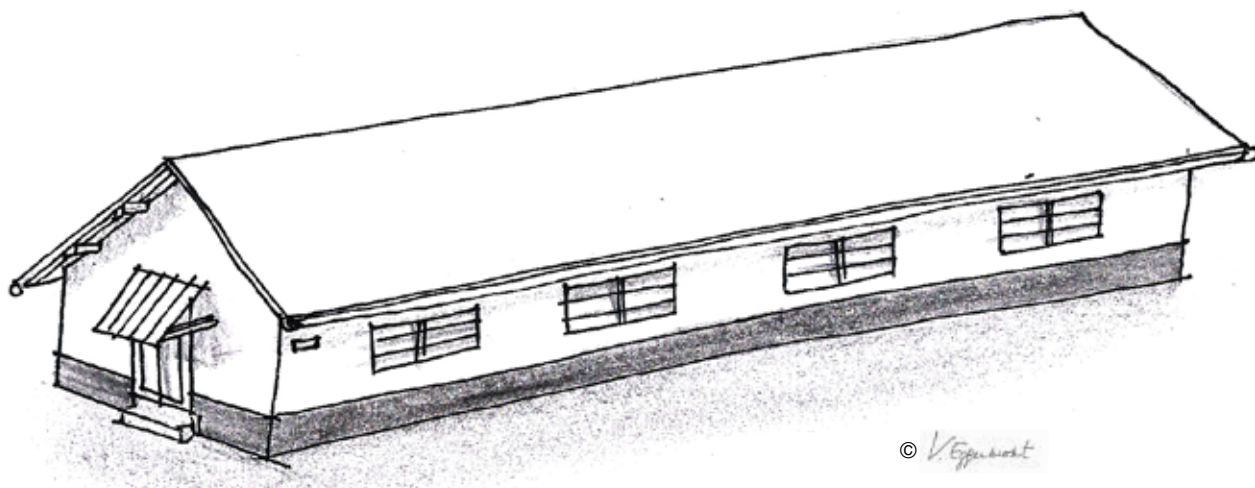
Superficie du camp : 16 hectares. Le camp de Bias est un camp militaire (dit « du Paloumet ») construit au cours de la Première Guerre mondiale et composé de baraquements en maçonnerie couverts d'une toiture en fibrociment. Ces baraquements sont initialement au nombre de 48 : 32 de petites dimensions (30 mètres de long sur 8 mètres de large) et 16 de grandes dimensions (60 mètre de longueur sur 8 mètres de largeur). Par après, ils sont petit à petit démolis, pour ne garder que les grands baraquements. Le camp est également entouré de clôtures en barbelés.

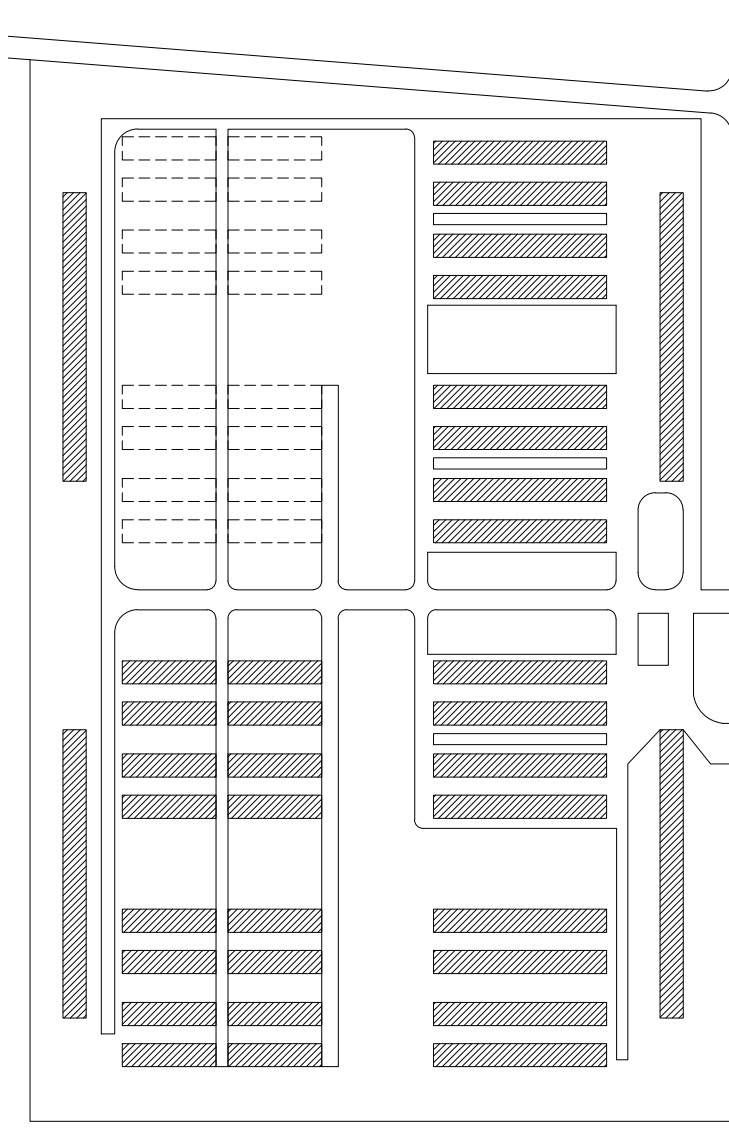
Populations accueillies :

A partir de 1940, le camp de Bias est assigné à l'hébergement de populations rapatriées du Vietnam. Ces travailleurs bénévoles n'ont aucun droit et la surveillance en vigueur peut comparer cet hébergement à un internement. Vers 1956, des rapatriés d'Indochine sont internés à Bias, et désertent les lieux au début des années 1960 (soit par le retour au pays d'origine soit grâce à un emploi qui leur a permis de rester en France). A la fin de la Guerre d'Algérie, le camp de Bias est désigné comme un camp de transit et de nombreux « harkis » y sont hébergés en transit. Suggéré comme étant une solution temporaire, ces populations y restent néanmoins jusqu'en 1975.

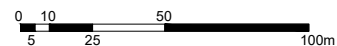
Nombre d'occupants et fin du camp :

Le premier grand afflux de réfugiés se fait en 1956, lors de l'arrivée de 1 160 rapatriés indochinois lors de la fin de la Guerre d'Indochine. Les « harkis » arrivent plus nombreux : en janvier 1963 près de 1 200 personnes arrivent à Bias, suivi, en 1968 d'un second afflux de 1 000 personnes. En tout, près de 42 000 personnes en transit dont 12 000 « harkis » ont été enregistrées entre 1956 et 1975. La fermeture du camp de Bias a été provoquée aux alentours du 16 août 1975, lors d'une révolution des internés entraînant une prise d'otage. Le camp est alors exposé aux médias et son administration passe dans les mains de la mairie qui décide de le fermer. Les baraques vétustes sont rapidement détruites et une cité de logements sociaux y est construite : la cité Astor, dans laquelle vivent encore des familles qui étaient présentes au camp. Une stèle commémorative a également été mise en place à l'endroit du camp.





2. Plan du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail.



2. Vue aérienne du camp, © Comité National de liaison des Harkis.

LE CAMP DE SAINT-MAURICE-L'ARDOISE

- Camp installé dans des cantonnements ouvriers construits en 1939.
- Aujourd'hui : il ne reste presque aucune trace du camp mais une stèle commémorative a été installée en souvenir des « harkis ».
- *Saint-Laurent-des-Arbres - jeunes soldats français, soldats russes de l'armée allemande, membres soupçonnés du FLN et du MNA, « harkis », étrangers jugés « irrécupérables » et « inaptes ».*

Internement
1957 - 1962
29 oct. 1962 - 1^{er} déc. 1963
début 1965 - 31 déc. 1976

Typologies :

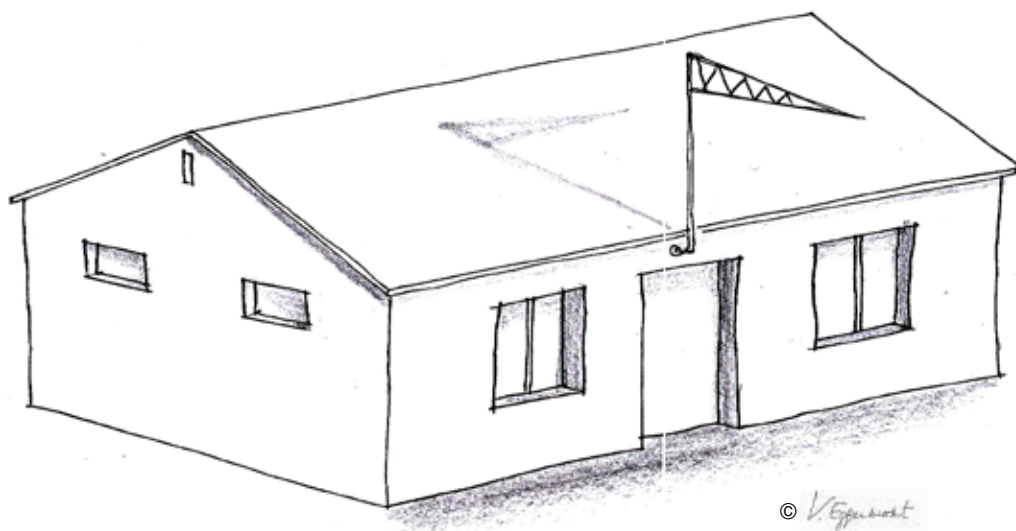
Superficie du camp : 15 hectares. Le camp de Saint-Maurice l'Ardoise est installé dans des cantonnements ouvriers construits en 1939 pour héberger les travailleurs d'une usine d'armement. Il est entouré de barbelés et surplombé de miradors. Le camp est constitué d'une quarantaine de baraques, réparties en 5 villages. Les baraquements sont alors divisés en plusieurs petits appartements d'une superficie maximale de 35 m². Au temps des Harkis, des tentes sont ajoutées dans un premier temps (hiver 1962-1963) et des baraquements préfabriqués sont construits en mai 1963.

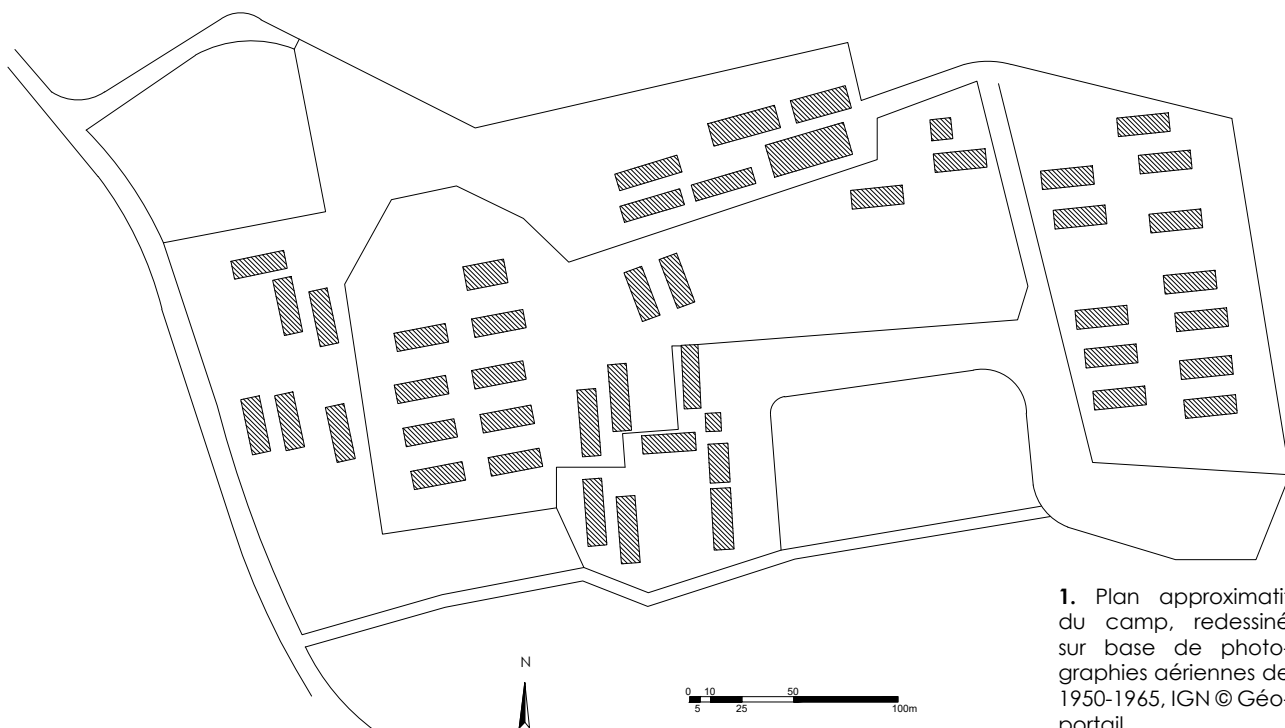
Populations accueillies :

Après leur construction, les cantonnements restent inutilisés entre 1940 et 1942. Ils hébergent ensuite jusqu'en 1944 les Chantiers de la Jeunesse française. En 1945, les baraques sont reprises par l'armée allemande pour l'hébergement de soldats russes et de leurs familles. Après la Libération, les baraquements restent inoccupés jusqu'en 1957, malgré que le terrain serve de lieu d'entraînement pour l'armée. Entre 1957 et 1962, le camp est redéfini en centre d'assignation à résidence surveillé pour les membres soupçonnés du FLN et du Mouvement National Algérien. A partir du 29 octobre 1962, il devient un camp de transit pour les « harkis » d'Algérie. La totalité des baraques n'est alors pas encore construite et l'hébergement est assuré dans des tentes. Le camp de transit tel qu'il est, ferme en décembre 1963 et les familles arrivant sont redirigées vers le Château de Lascourt (non loin de là, faisant office d'hospice). L'histoire du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise ne s'arrête pas là car au début de l'année 1965, il devient une cité d'accueil et d'hébergement pour les personnes jugées « irrécupérables », soit inaptes au travail ou à l'insertion sociale de par un handicap physique ou mental jusqu'en 1975.

Nombre d'occupants et fin du camp :

Prévus pour héberger 400 personnes, les baraquements de Saint-Maurice-l'Ardoise accueillent après réaménagement plus de 5 000 personnes. Le 29 octobre 1962, 1 200 Harkis débarquent au camp. Ce nombre ne fait qu'augmenter car à la fin du mois de novembre, on compte près de 4 868 personnes et un maximum de 5 542 internés au 5 janvier 1963. En tout, près de 10 000 personnes ont transité à Saint-Maurice-l'Ardoise entre 1962 et 1963. Le centre d'accueil et d'hébergement compte, lui, seulement 800 personnes. Cette cité d'accueil perdure jusqu'en 1975, date à laquelle se produit dans toute la France des mouvements révolutionnaires « harkis ». Une prise d'otage mène à la désertation progressive du camp et à sa fermeture officielle le 31 décembre 1976. Les baraques sont alors rasées, bien que le terrain accueille toujours des sessions d'entraînement militaire. Une stèle commémorative a également été installée .





1. Plan approximatif du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail.



2. Le camp en 1962, © Adimad



3. Photos du camp, entre 1965 et 1975 © Alain Ferki.

2. LES CAMPS DE SALIERS ET DU GRAND ARENAS : LES EXCEPTIONS À LA RÈGLE

Les camps de Saliers et du Grand Arenas ont répondu à une autre logique, étant les deux seuls camps du XX^e siècle à avoir été conçus et construits par des architectes. En effet, les camps étudiés dans la première partie ont été mis en place uniquement par des ingénieurs des Ponts et Chaussée ou militaires, répondant ainsi à une demande urgente d'hébergement massif de populations en transit ou jugées dangereuses pour l'Etat français. Ils n'ont pas fait l'objet d'une planification élaborée, tant niveau constructif qu'au niveau de l'organisation spatiale générale du camp. La construction des camps n'était alors, on l'a vu, pas considérée comme un sujet d'architecture ni d'urbanisme.

Le camp de Saliers a répondu à une volonté plus globale de l'Etat, imprégnée d'une notion de propagande destinée à montrer aux nations étrangères que les conditions d'internement en France n'étaient pas uniquement vouées à la concentration de populations dans des conditions exécrales. La volonté gouvernementale soutenue par la construction de ce « village de Gitans » était alors de sédentariser un peuple jugé comme dangereux par les Allemands, afin de les protéger d'une éventuelle déportation vers les camps d'extermination. L'unique raison pour laquelle l'architecte des Monuments Historiques Jacques van Migom fut amené à soutenir le projet est la localisation du village de Saliers dans une zone ayant obtenu depuis peu le statut de réserve naturelle. Il fallait donc légitimer l'intervention et l'inscrire dans une logique de préservation d'un patrimoine national : tant au niveau humain qu'au niveau territorial. L'architecture du camp de Saliers s'apparente alors à celle d'un outil bénéficiant à une volonté gouvernementale.

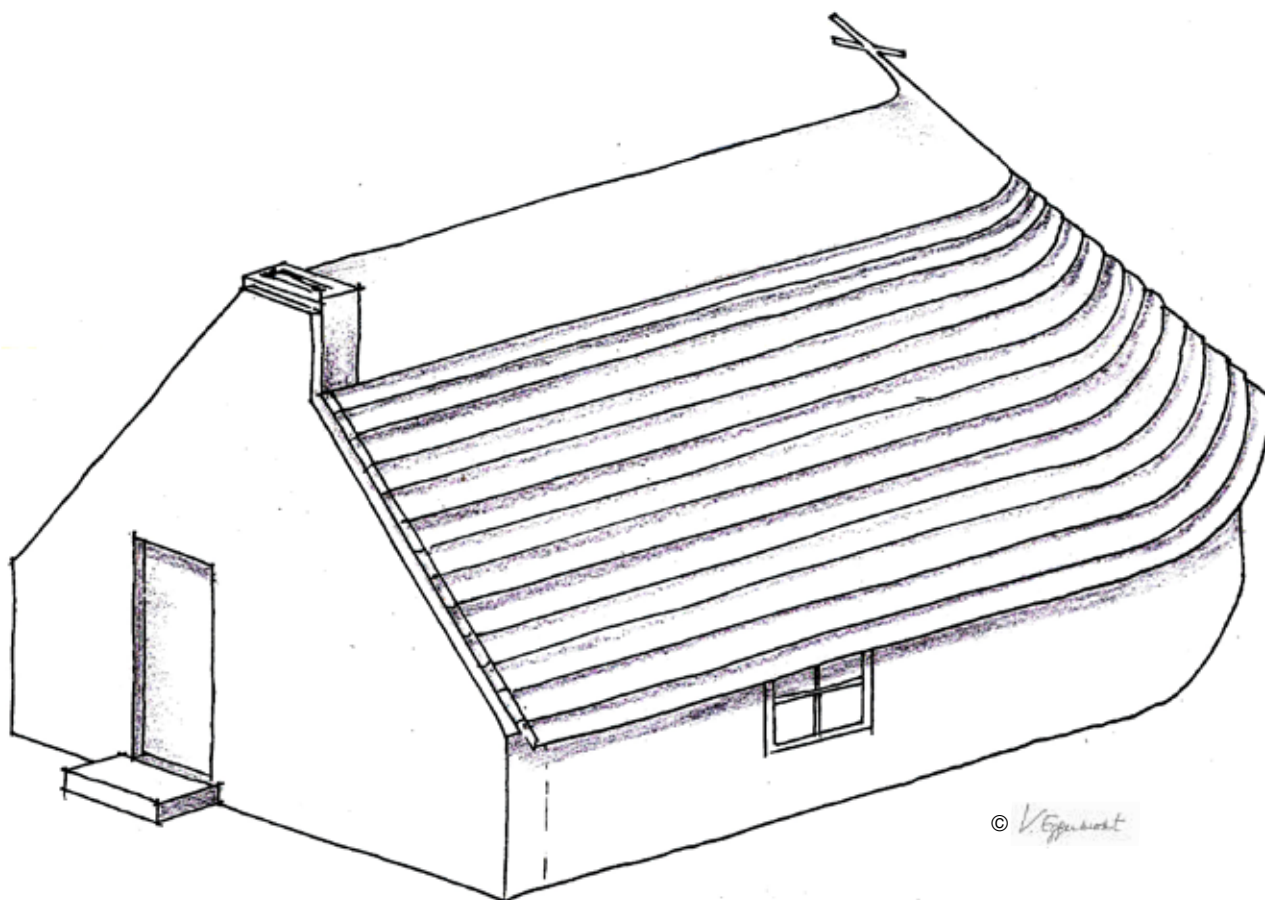
Pour le camp du Grand Arenas, si l'on s'en réfère aux mémoires de Fernand Pouillon¹, la construction du camp était bel et bien une décision étatique du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés mais l'intervention n'était nullement prévue d'être assurée autrement que par les ingénieurs. C'est la seule volonté des architectes eux-mêmes (Pouillon et Egger) qui a permis l'inscription du projet dans le domaine de l'architecture. En effet, la problématique d'un accueil urgent de plusieurs milliers de personnes ayant été soulevée, ce sont eux qui proposèrent leur collaboration, prônant une connaissance de principes constructifs révolutionnaires et rapides, basée sur la mise à disposition de matériaux de construction gratuits. En l'occurrence, la pénurie en matériaux de construction provoquée par la Seconde Guerre mondiale et la réquisition de la majorité de ceux-ci par les troupes allemandes amène le Ministère à accepter la proposition des deux jeunes architectes en quête de reconnaissance. L'architecture du camp du Grand Arenas se charge d'une dimension nouvelle : celle du temporaire et du transformable au service d'une problématique urgente.

Ces deux études de cas permettent d'appréhender également la transposition d'un modèle spatial et d'un principe d'internement dans de nouvelles manières de penser l'architecture, comme répondant à un besoin d'hébergement massif devant être assuré par une intervention économe en temps et en moyens matériels. Ces deux interventions pourraient en un sens annoncer les prémices d'une nouvelle vision de l'architecture, ancrée dans la volonté de pourvoir un toit à des populations démunies, le tout dans un souci d'efficacité. L'architecture n'est donc plus là pour durer mais peut se permettre d'être temporaire : sa pérennité étant alors assurée par l'adaptabilité des lieux exercée par les populations les occupant, par l'entretien des structures et par la transformation des espaces.

1. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, Paris, Editions du Seuil, 1968.

Le camp de Saliers - Jacques van Migom

Localisation :	Hameau de Saliers, sur la commune d'Arles (Camargue).	Internement : 15 juin 1942 - 15 octobre 1944
Superficie :	4,72 hectares.	
Population :	Nomades, appelé « village de Gitans »	
Création admin. :	25 mars 1942.	
Capacité :	1 000 personnes si toutes les cabanes avaient été construites. 450 personnes comptant les 30 cabanes construites. 660 internés entre 1942 et 1944.	
Constructions :	30 cabanes construites pour 67 prévues (extension prévue comprise)	
Commande :	Etat français Ministère de l'Intérieur	
Maitre d'oeuvre :	Jacques van Migom (1907-1980), architecte des Monuments Historiques R. Malot, architecte diplômé d'Etat	
Gestion :	S.S.E. (Service Social des Etrangers) entre 1942 et 1943. Ministère de l'Intérieur dès 1943.	



Un camp destiné à la propagande

Depuis la loi du 16 juillet 1912, qui ne sera abolie qu'en 1969, les nomades sont considérés par le gouvernement comme étant une population à part, dangereuse pour la société et nécessitant une surveillance constante. Suite à cette ordonnance, l'Etat met en place la création d'un carnet anthropométrique (carnet de police propre à ces populations en mouvement) qui permet de ficher les populations nomades à l'aide de leurs empreintes digitales, de leur photographie et de tout autre signe distinctif. En l'occurrence, les nomades ne disposant pas de ce carnet sont susceptibles d'être arrêtés et fichés par le gouvernement. Cette mesure contraint effectivement de manière stricte le déplacement et l'établissement nomade de ces populations sur le sol français.

La situation se dégrade à la veille de la Seconde Guerre mondiale lors de la suggestion de l'enfermement des populations nomades par un décret-loi du 18 novembre 1939. Cette hypothèse se concrétise le 6 avril 1940 lors de la décision du gouvernement exigeant l'assignation à résidence de toutes les personnes détentrices d'un carnet anthropométrique. Le fichage est complet et exhaustif, car il concerne dans un premier temps également les forains, qui ne sont pas considérés comme dangereux. Cette mesure drastique explique le surpeuplement qui a pu sévir dans les premiers camps d'internement.

Ce sera ensuite au tour du régime de Vichy, mis en place le 10 juillet 1940, de prendre certaines mesures caractérisées de concentrationnaires concernant les populations nomades. La privation des libertés des personnes nomades s'amplifie considérablement lors de la scission de la France en deux parties : la zone libre et la zone occupée. Se mettent alors en place deux tendances distinctes :

- >>> En zone occupée, au Nord de la France, les Allemands imposent, à partir du 4 octobre 1940, l'internement en lieu de rétention (prisons, centres spécialisés,...) de toute personne nomade.
- >>> En zone libre, au Sud, le régime de Vichy met en application le décret-loi de 1939 et crée des camps de concentration ou de séjour surveillé dans lesquels seront internés les nomades. Sont alors créés de nombreux camps pour nomades, répartis sur l'ensemble du territoire français.

Le 25 mars 1942, la décision est prise de construire un camp spécial, destiné à accueillir les populations nomades. Le camp n'est alors pas considéré comme étant un camp de concentration à proprement parler, mais plutôt comme un « camp-vitrine » des camps d'internement français sous le régime de Vichy.

En effet, les puissances étrangères étant relativement critiques sur les conditions d'internement menées en France au cours de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement français tend à redorer son image par le biais de la construction du camp de Saliers, qui sera alors vu comme un camp exemplaire, outil d'une propagande raciale et voulu comme un lieu suscitant un certain intérêt touristique.

Note du sous-préfet d'Arles Jean des Vallières à l'architecte, concernant la construction du camp de Saliers en 1942 :

«N.B. - Il y a lieu de ne pas oublier les instructions très précises du Ministère de l'Intérieur pour soigner avant tout l'aspect extérieur de ce camp et en faire une sorte de document vivant pour réfuter la campagne poursuivie par la propagande étrangère contre les camps d'internement français. Il fallait en faire un beau décor. Il est intéressant de rappeler aussi que le village de Vallabrègues (spécialisé dans la vannerie) est né d'une mesure analogue pour fixer des familles de nomades. Ce qui a réussi une fois peut encore réussir.»

AD13, 97 W 24 ©Musée de la Résistance d'Arles.

A côté de cela, la zone libre de la France voit arriver le 11 novembre 1942 près de 6 000 soldats allemands sur ses terres et se voit dans l'obligation de fermer certains camps d'internement et de déplacer les internés vers d'autres lieux de rétention afin de pouvoir libérer de l'espace pour loger l'armée de terre allemande. Cela engendre la surpopulation de nombreux camps comme Gurs et provoque la déportation des nomades présents dans d'autres camps vers le camp de Saliers. Certains anciens camps se verront alors démontés en partie pour que leurs matériaux servent à la construction d'autres lieux de rétention.

Contrairement aux autres centres d'internement français gérés par le Ministère de l'Intérieur, la réalisation du camp de Saliers sera confiée au Service Social des Etrangers. Cette situation lui confère alors une position d'exception par rapport aux autres camps : les préoccupations principales étant alors d'éviter le transport des populations nomades vers la zone occupée du Nord et donc vers la déportation vers l'Allemagne, d'améliorer la vie quotidienne des nomades en leur apportant un logement « adapté » et de tendre vers un reclassement professionnel de ces populations, restreignant ainsi tacitement leur statut de nomades. Le gouvernement prône donc davantage une sédentarisation des nomades qu'un réel internement.

Depuis la participation des gens du voyage au pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer en 1852, la Camargue est perçue à tort comme étant le berceau des populations nomades. Notons que le terme Tsigane, employé hier et aujourd'hui pour désigner les populations nomades, relève en fait d'une stigmatisation sémantique et racialisée incorrecte mise en place depuis les années 1940 pour désigner une population plus qu'hétérogène¹. La décision a donc été prise d'installer le camp de Saliers sur une parcelle relativement éloignée de toute zone habitée. « Dans son rapport du 8 octobre 1942, l'architecte des Monuments historiques indiquait que le site avait été volontairement choisi en Camargue pour permettre une meilleure adaptation à la vie sédentaire.»² En effet, en raison de sa situation au coeur de la zone classée naturelle qu'est la Camargue, le gouvernement fera appel à un architecte des Monuments Historiques pour la conception et la construction du camp de Saliers : **Jacques van Migom** (1907-1980), qui sera secondé par un architecte diplômé d'Etat, R. Malot.

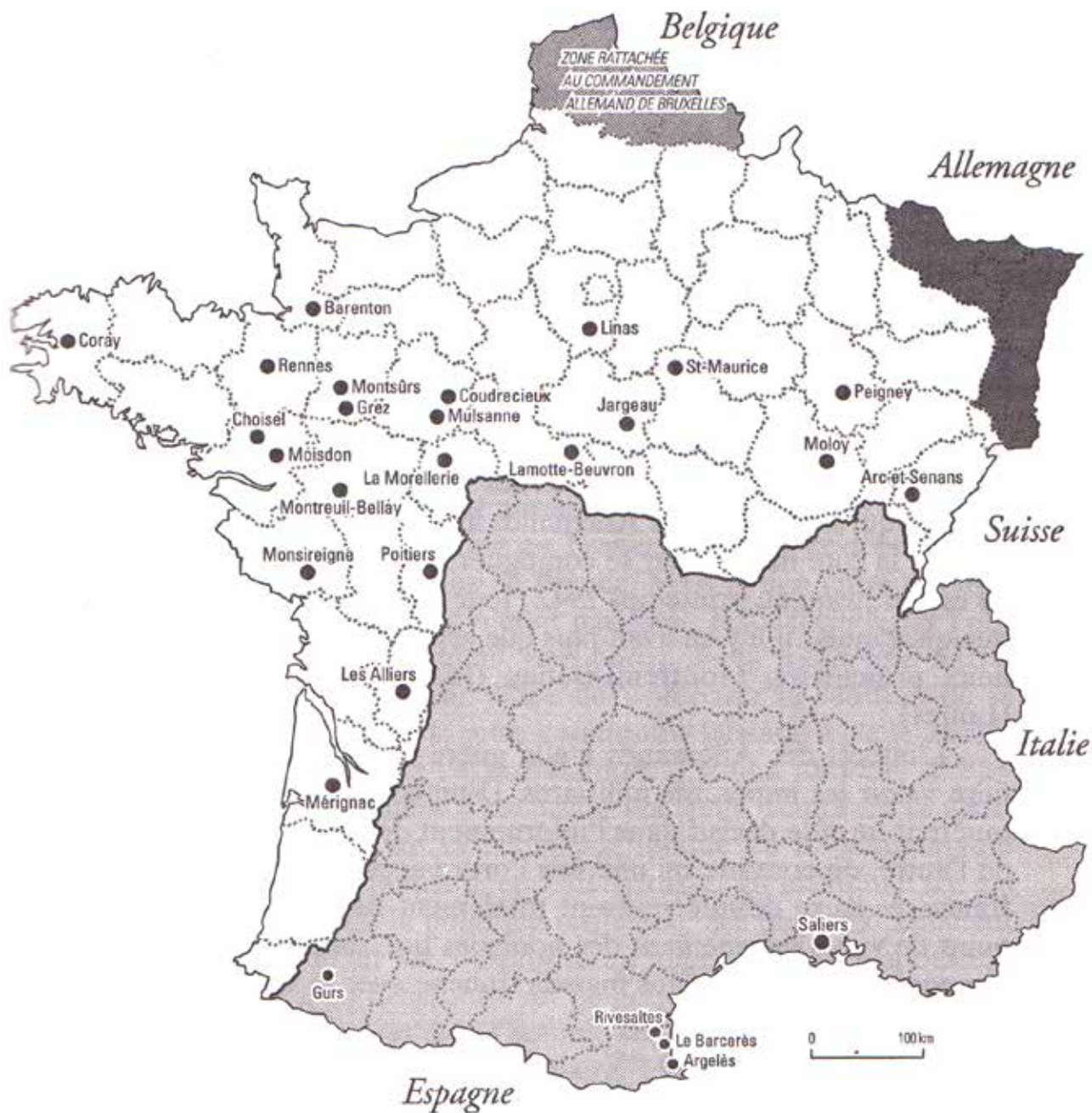
Le camp est donc installé sur la commune de Saliers, petit bourg d'environ 350 personnes au coeur des marais. La parcelle accueillant le camp est située sur « un terrain suffisamment élevé pour ne pas craindre les inondations et éloigné des habitations pour éviter les contacts entre les populations et les gitans.»³

1. Remarque soulevée par Jérôme Bonin, président de L'Association Filles et Fils d'Internés du Camp de Saliers lors d'un échange téléphonique, le 7 novembre 2017.

2. Denis PESCHANSKI, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, op.cit., p.110.

3. Correspondance du conseiller d'Etat, secrétaire général à la police, à Monsieur le Préfet Régional, Marseille, 21 septembre 1942. AD 13, 142 W77.

Camps d'internement pour nomades



●	Camps d'internement pour nomades
□	Zone occupée (Paris)
■	Gouvernement de Vichy
■	Territoires annexés

N. B. Les nomades n'ont représenté qu'une part très réduite des internés dans les camps de Rivesaltes, Le Barcarès, Argelès et Gurs.

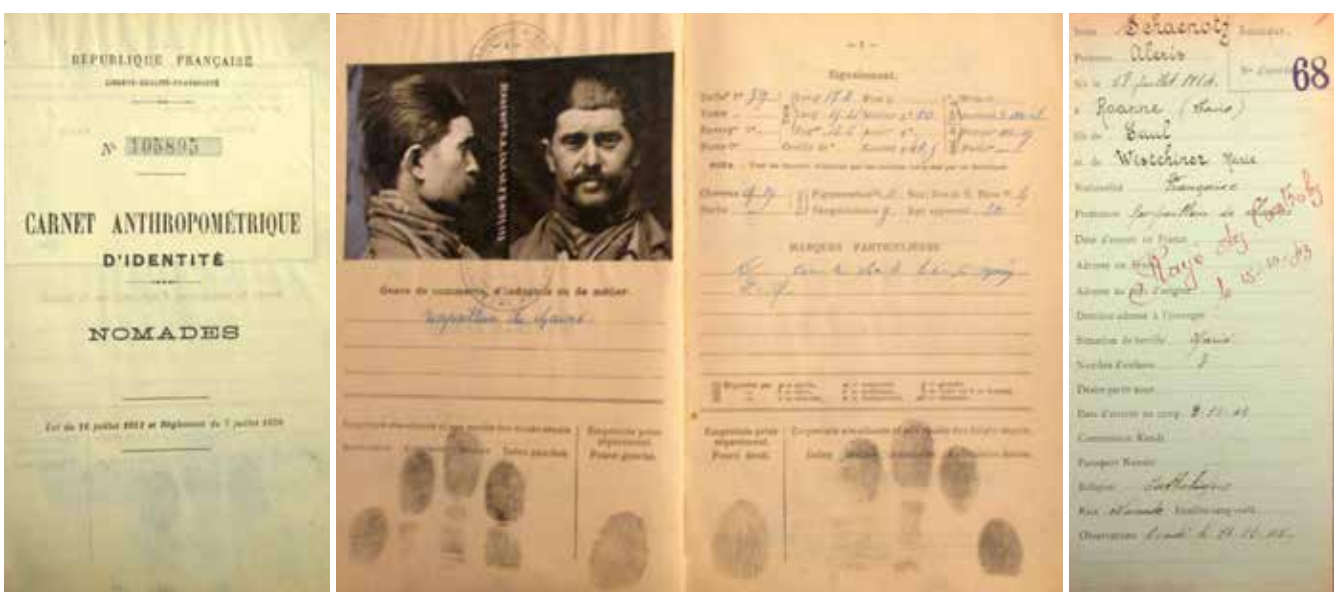
1. Denis PESCHANSKI, « Camps d'internements pour nomades », *La France des camps, l'internement 1938-1946, op.cit.*, p. 197. Notons que les camps représentés sur cette carte sont les camps dont la majeure partie des internés étaient des nomades. Ces populations ont été internées de manière minoritaire dans de nombreux autres camps.

Les nomades, une population stigmatisée

Les personnes internées à Saliers sont uniquement des gens du voyage, nomades : Roms, Gitans, Manouches, Gadjés, Yéniches,... pour lesquelles l'Etat français a manifesté une volonté de sédentarisation. On l'a vu, depuis le début du XX^e siècle, les nomades sont considérés comme vivant dans l'illégalité. Ce fait s'est amplifié au tournant de la Seconde Guerre Mondiale, lors de la mise en place de la politique répressive allemande. Le régime de Vichy en zone libre française a exigé l'internement des populations nomades lors du renforcement de la politique d'internement général, s'appliquant à de nombreuses populations jugées comme étant « indésirables » ou dangereuses.

La construction du camp de Saliers a débuté au mois de mai 1942, sous la direction du Service Social des Etrangers. Comme il a été démontré dans la première partie du mémoire retraçant l'historique des camps d'internements en France et si l'on se réfère à la carte de la page précédente, nombre de nomades sont internés dans les camps ou centres exclusifs et/ou mixtes (pas uniquement limités à une population en particulier) sur l'ensemble du territoire français. L'exception du camp de Saliers vient du fait que ce soit un camp créé *ex nihilo* par un architecte pour accueillir les populations nomades et ne provenant pas de la réaffectation de bâtiments militaires, pénitentiaires ou industriels. En juillet 1942, une trentaine de nomades arrivent à Saliers en provenance du camp de Rivesaltes et du Barcarès et sont réquisitionnés pour la construction du camp. Celui-ci n'ouvre que le 27 novembre 1942 lors de l'arrivée d'un convoi de 300 personnes, également en provenance de Rivesaltes. Deux pics de population sont atteints au début de l'hiver 1942 avec 320 nomades internés et au début de l'hiver 1943 avec 380 personnes présentes dans le camp.

Ce sont en tout près de 660 nomades, dont une centaine d'enfants, qui transitent par le camp de Saliers entre juillet 1942 et octobre 1944, pour un total d'environ 6 500 nomades internés dans l'ensemble des camps d'internement entre 1939 et 1946.



2. Carnet anthropométrique, © AD13, 142 W 93.

3. Fiche d'internement, © AD 13, 142 W 98

Plan masse - échelle 1.1000



4. Plan masse du camp de Saliers, redessiné sur base du plan de Jacques van Migom, 1942, © AD13.
Tous les plans, coupes et élévations concernant le camp de Saliers ont été redessinés par mes soins, sur base des documents fournis par le Musée de la Résistance de la Camargue.

Sur base des plans recueillis auprès du Mémorial des Nomades de France provenant des archives départementales, il m'a semblé nécessaire d'en redessiner l'ensemble, afin de comprendre les principes constructifs généraux constituant le camp de Saliers. En effet, la mise à l'échelle des différents documents m'a permis de comprendre la manière dont les différents matériaux constituent les cabanes, leur assemblage et l'organisation intérieure des espaces.

Les documents originaux ayant servi au dessin des plans, coupes et élévation se trouvent en annexe.

Légende :



Bâtiments construits selon le premier plan de Jacques van Migom :

1. Entrée
2. Bâtiment administratif
3. Habitation commune
4. Poste d'eau
5. Infirmerie
6. Habitation du commandant
7. Ecole
8. Magasin - cuisine - garage
9. Transformateur
10. Fontaines
11. WC
12. Incinérateur
13. Habitation des gardes



Bâtiments projetés selon le projet d'extension du camp, qui n'a jamais été réalisé

14. Cabanes de Gitans à 2 pignons
15. Cabanes de Gitans identiques à celles déjà construites
16. Lavoir
17. Chapelle
18. WC

En réalité, certains bâtiments du premier plan d'installation n'ont jamais été construits, comme par exemple l'école, le transformateur, ou l'habitation commune. Cependant, une prison en bois est installée à l'endroit du transformateur malgré qu'elle n'apparaisse pas sur le plan.

Une architecture s'inscrivant dans la tradition locale

Le camp de Saliers a été conçu dans l'esprit d'un village traditionnel. Les baraques sont en effet au modèle de la cabane des gardians camarguais, appelée « jasse », destinée à abriter un homme et son cheval. « La construction elle-même respectait le style camarguais, mais également les traditions nomades, chaque tribu se voyant attribuer en théorie une demeure. »⁴ Cependant, ces cabanes sont construites de manière spontanée, ne répondant pas à une typologie d'habitat vernaculaire précise et correspondant plutôt au phénomène de « cabanisation du littoral ». Ce n'est que lors de la construction du camp, lorsque l'architecte a décidé de reprendre ces modèles afin de renforcer l'idée du « camp vitrine » comme attraction touristique, que la cabane camarguaise s'est vue assignée d'une typologie particulière répondant à certains critères établis, à des dimensions et des matériaux spécifiques. L'aspect militaire du camp d'internement de Saliers a donc été relégué derrière l'aspect esthétique pour assurer sa fonction première de propagande à l'international.

Le camp, d'une superficie totale de 4,72 hectares, est composé d'une trentaine de cabanes camarguaises réservées à l'accueil des familles nomades. Le reste des bâtiments abritent les sanitaires, les fonctions communes et administratives. Le plan élaboré par l'architecte des Monuments historiques Jacques van Migom en 1942, sera revu quelques mois plus tard en vue d'une extension qui ne sera finalement jamais réalisée. Effectivement, les baraques étant initialement prévues pour accueillir un maximum de 12 personnes, seront surpeuplées jusqu'à accueillir plus de 20 personnes en raison de l'afflux trop important d'internés comparé à un manque d'infrastructures.

Cette promiscuité sera une des causes principales de la dégradation du camp de Saliers.

Le plan masse du camp démontre d'une organisation générale en petits quartiers, composés en moyenne de trois baraques, afin de regrouper les familles selon les affinités et permettre une meilleure appropriation de l'espace. Cette intention ne sera pas longtemps appliquée en raison du manque de baraquements qui engendra le regroupement dans une même cabane de plusieurs familles ainsi que la séparation de certaines dans des quartiers distincts.

La cabane camarguaise choisie pour représenter le camp de Saliers est une cabane de 36 mètres carrés, divisée en deux pièces : la cuisine ou pièce à vivre et la chambre. L'habitation ne dispose pas de salle de bain ni de sanitaires, qui seront regroupés plus tard de manière commune à l'extérieur des quartiers. La pièce principale, d'environ 20 mètres carrés, est dotée d'une cheminée appuyée contre le mur pignon en maçonnerie et donne directement sur la chambre d'une surface de 15 mètres carrés. Le chantier du camp de Saliers n'ayant jamais été totalement terminé, les baraquements qui seront construits seront dépourvus de tout mobilier, imposant à ses trop nombreux occupants de dormir à même le sol.

La majorité des matériaux ayant servi dans un premier temps à la construction du camp de Saliers provient du camp du Barcarès, démonté durant l'été 1942. Ensuite, les ressources proviendront du camp des Milles à Aix-en-Provence. En effet, avant que ne soient construites les cabanes camarguaises, un bon nombre de baraques Adrian avaient été mises en place afin de répondre à la situation d'urgence. Concernant les cabanes, les murs sont composés de roseaux, disposés vertica-

4. Denis PESCHANSKI, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, op.cit., p.110.

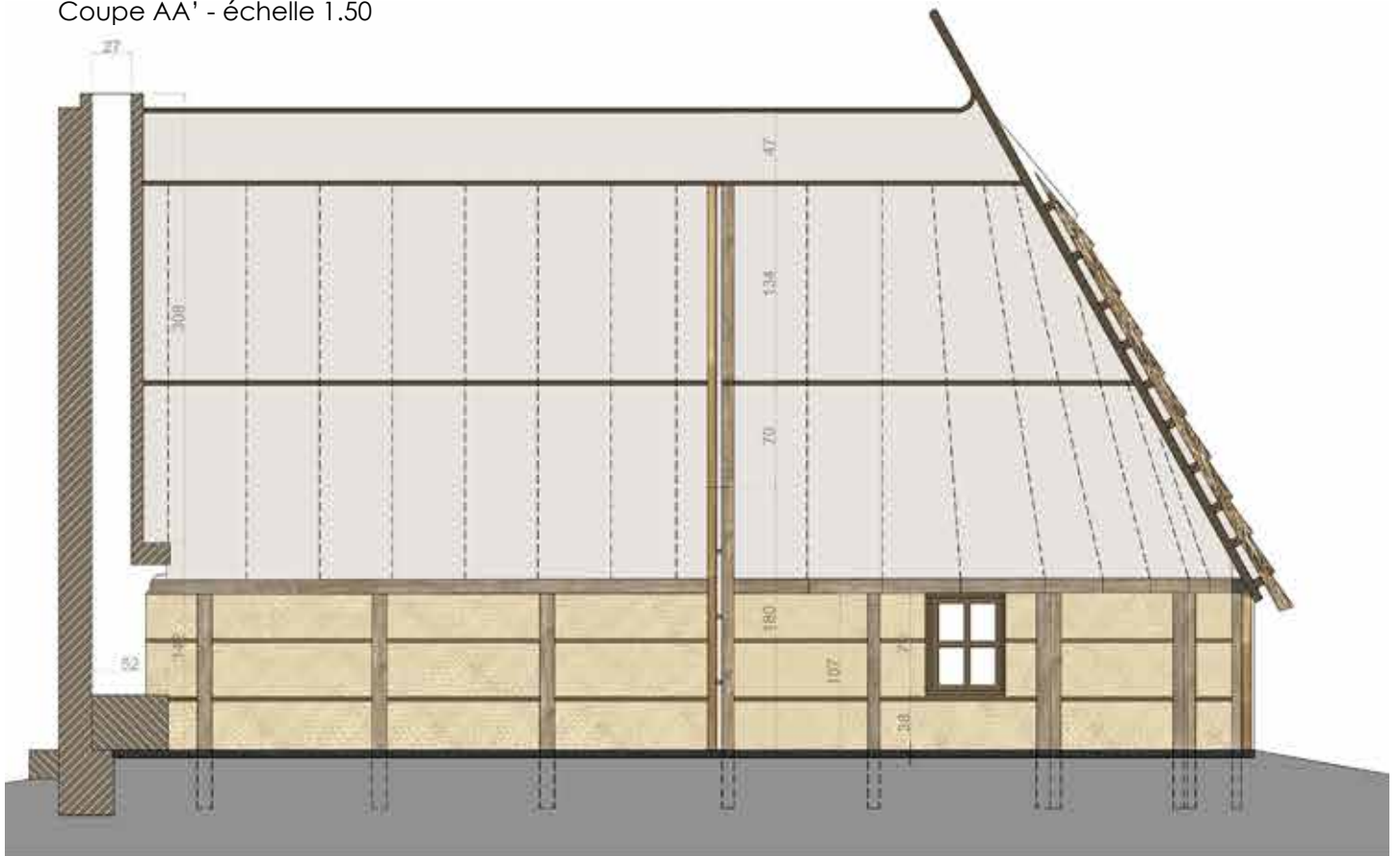
lement et renforcés par des poteaux verticaux, sur lesquels viennent s'appliquer un maillage végétal, les nomades étant réputés pour leur habilité à la vannerie. Ces roseaux sont recouverts à l'extérieur par un mortier de chaux assurant alors leur imperméabilité et amenant l'épaisseur totale du mur à une quinzaine de centimètres sans isolation. Le toit est composé de javelles de sagne, sorte de chaume de roseaux ramassée dans les marais qui sont cousues à la charpente de roseaux à l'aide de fils de fer et qui garantissent une excellente isolation thermique. Le faîtage du toit est blanchi au mortier de chaux (sur en moyenne une soixantaine de centimètres) afin d'assurer l'étanchéité de l'ensemble. Le mur pignon accueillant l'entrée est généralement (cela dépend des époques) maçonné et recouvert de crépi, afin d'assurer une meilleure stabilité à l'ensemble tout en restreignant l'utilisation de matériaux difficilement disponibles dans la région. La croupe de la toiture, en abside et orientée vers le Nord, est surmontée d'une croix en bois qui, outre sa fonction symbolique et religieuse, servait à amarrer la toiture au sol à l'aide de cordes en cas de vents importants provenant du Nord comme le mistral.

Les installations sanitaires mettront près d'un an à être mises en place à Saliers, faute de paiement de la préfecture. Il n'y a donc dans un premier temps ni douche, ni eau courante, ni sanitaires. Outre ce problème d'équipements, la confiscation de nombreux voir la de la totalité des matériaux de construction par les Allemands entraînent des pénuries dans tout le pays. Cette situation engendre l'absence de portes et de fenêtres dans les cabanes et le retard de la chape constituant le sol. Les plans, coupes et élévations suivantes sont conformes aux dessins de l'architecte mais ne représentent pas les cabanes de Saliers telles qu'elles étaient réellement.

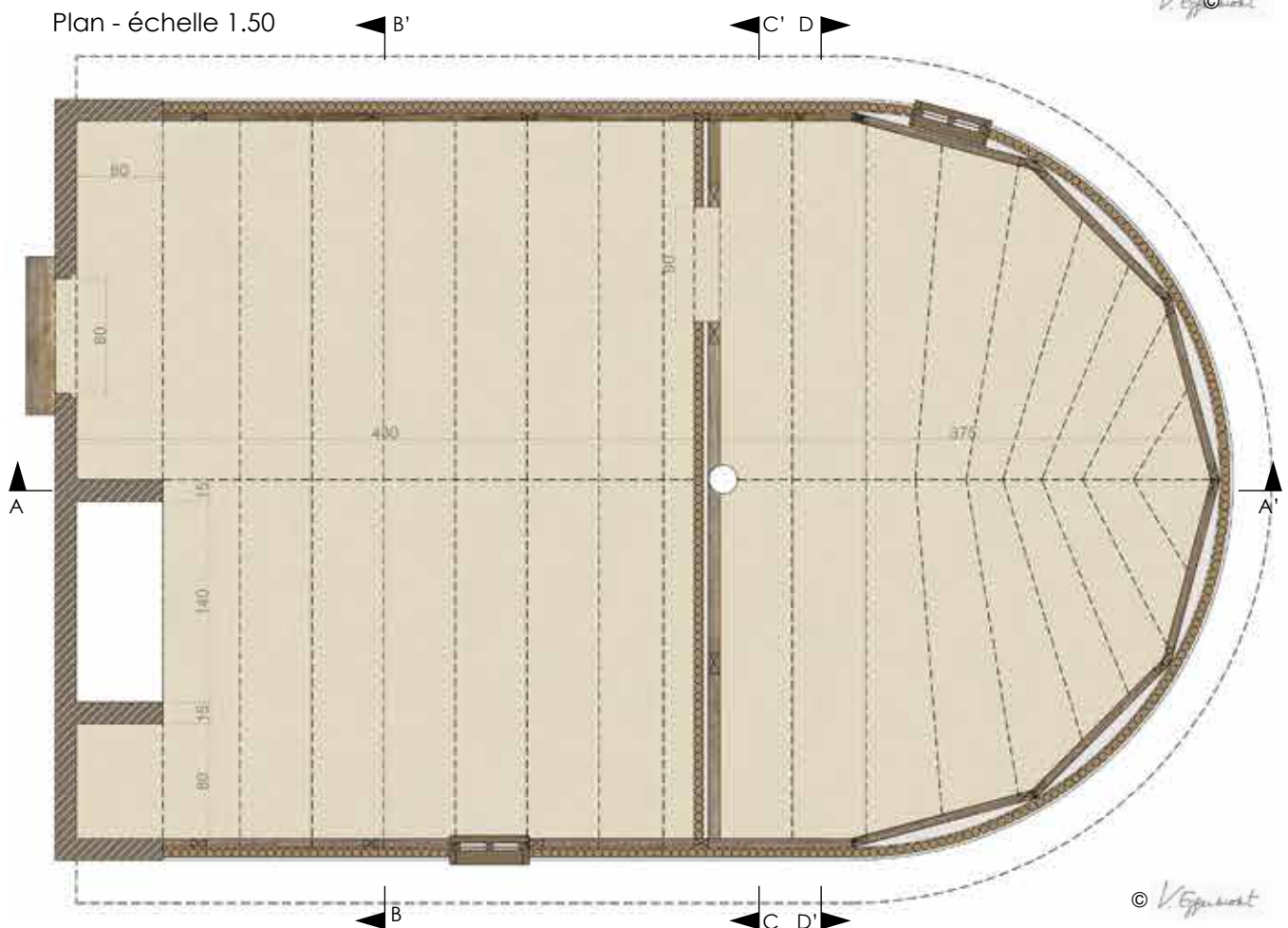


5. Vue aérienne du camp en 1952, © Sam Liévin/Musée du Cinéma

Coupe AA' - échelle 1.50



Plan - échelle 1.50

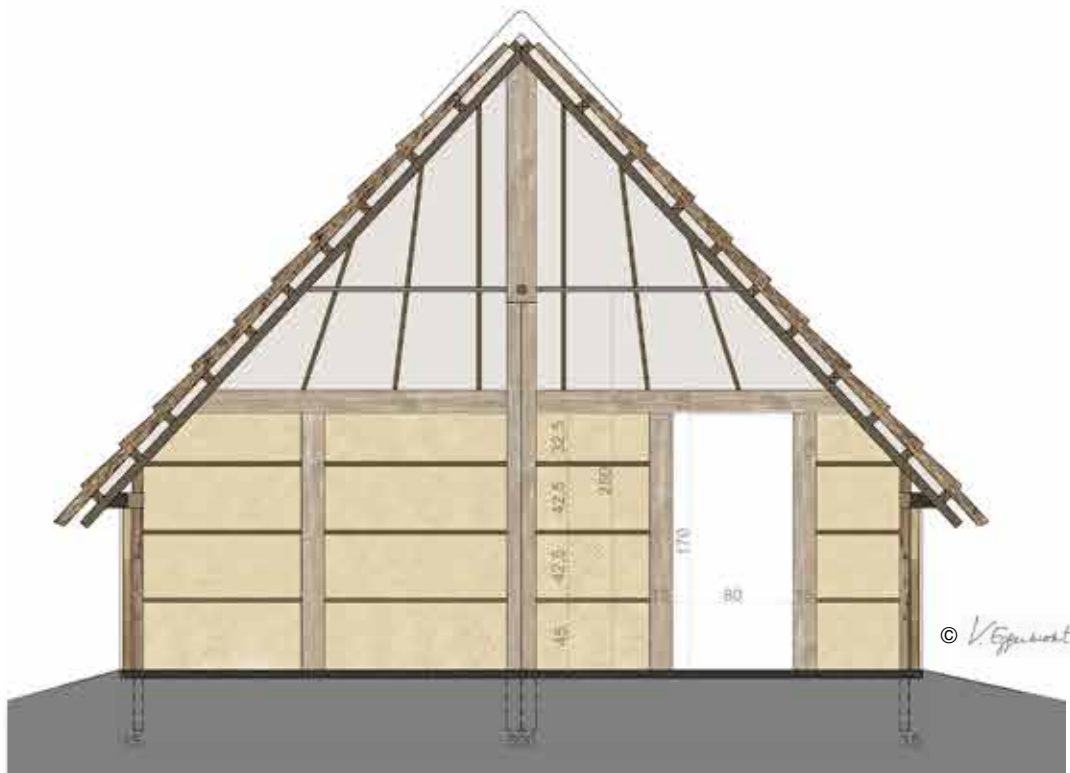


Plans et coupes redessinés par mes soins, sur base des plans de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Salinié »

Coupe BB' - échelle 1.50

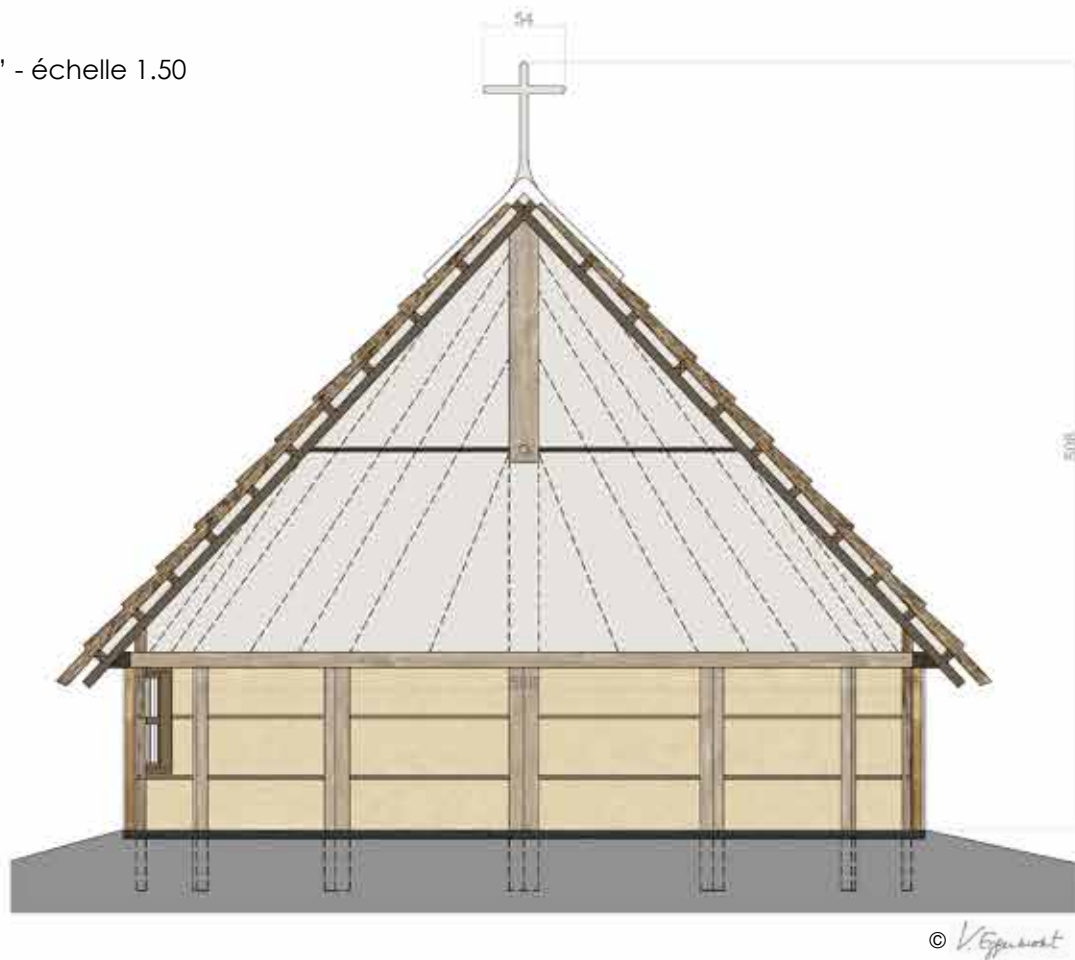


Coupe CC' - échelle 1.50



Plans et coupes redessinés par mes soins, sur base des plans de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Salinié »

Coupe DD' - échelle 1.50



Elévation flanc - échelle 1.50



Plans et coupes redessinés par mes soins, sur base des plans de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Salinié »

Elévation mur pignon - échelle 1.50



Elévation croupe - échelle 1.50



Plans et coupes redessinés par mes soins, sur base des plans de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Salinié »

« Le salaire de la peur »⁵ ou comment la commande dépasse l'architecte

Le camp de Saliers n'a pas connu le succès qui lui était prédit. En l'occurrence, les conditions de vie dans le camp se sont rapidement dégradées, et ce à plusieurs niveaux. Par ailleurs, l'inachèvement du camp, provoqué par le manque de matériaux (réquisitionnement par les Allemands) et le non paiement des factures par la préfecture, a été la cause de la majorité des dysfonctionnements de celui-ci.

Tout d'abord, le camp était prévu comme pouvant être auto-suffisant, de par le travail des internés dans la construction des baraques, la vannerie pour laquelle les nomades étaient réputés et l'agriculture sur les terrains aux alentours. Rappelons que le camp de Saliers était voulu non pas comme un camp d'internement par les autorités mais comme un village modèle destiné à sédentariser les populations nomades vulnérables en période de guerre. Cet aspect économique n'a pas pu être assuré car s'en référant à de nombreux témoignages d'époque recueillis par Mathieu Pernot⁶, le manque de nourriture et la pauvreté représentaient un des plus importants fléaux sévissant au camp de Saliers, laissant les internés complètement dépendants des autorités.

Ensuite, le manque d'équipements communs que l'on doit à l'inachèvement de la construction du camp n'a pas favorisé l'installation des populations internées. L'absence d'eau potable, de sanitaires, de chauffage ou d'électricité dans les baraques, l'inexistence d'un système d'écoulement des eaux et d'égouts, l'absence de structures publiques (malgré ce qu'en témoigne le plan masse, l'école et d'autres installations n'ont jamais été construites) ou encore l'insuffisance de personnel qualifié... tout cela a contribué à l'insalubrité du camp et à la détérioration des conditions de vie si bien que 26 personnes y perdront la vie entre 1942 et 1944. Un rapport d'une inspection sanitaire en juillet 1943 donne d'ailleurs un aperçu peu enviable de la situation à Saliers : « pavillons d'hébergement bien construits, certes, mais sol en terre battue profondément raviné, très difficile à entretenir, pas de plafond, ce qui mettait directement en contact avec les parasites et autres animaux, luminosité faible à cause des vitres en Vitrex opaque et faute de lumière électrique, d'où l'ouverture quasi constante des portes, pas d'installation pour les eaux usées.»⁷

Enfin, le surpeuplement des baraques dû également à la construction de seulement la moitié des cabanes prévues, provoque une promiscuité et un manque d'intimité difficile à supporter. Cela mêlé à l'incompréhension des internés quant à la raison de leur enfermement provoque de nombreuses évasions (relativement aisées au vu de la faible quantité de personnel). Par exemple, au cours de la nuit du 17 au 18 août 1944, plus de 164 personnes se sont enfuies du camp de Saliers afin d'éviter les bombes lâchées par l'aviation anglo-américaine et ont laissé le camp quasiment vide à la veille de sa fermeture en octobre 1944.

«[...] le projet n'avait pas été mené à son terme. Ainsi, le seul cas de construction volontariste appuyée sur une réflexion d'architecte se solde par un échec».⁸

5. Henri-Georges CLOUZOT, *Le salaire de la peur*, 1953.

Film dont le tournage s'est réalisé dans les vestiges du camp de Saliers, avant qu'il ne soit détruit.

6. Mathieu PERNOT, *Un camp pour les bohémiens, mémoire du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Paris, Actes Sud, 2002.

7. Denis PESCHANSKI, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002. p.111

8. *Ibid.*

La manière dont un architecte répond à une commande de ce genre est donc un facteur influençant la qualité de l'espace, malgré le fait que l'on ne puisse pas lui créditer la totalité des défaillances du camp.

« Je voudrais signaler en tant que petit fils de Jacques Van Migom que ce dernier a refusé d'être rémunéré lorsqu'il c'est aperçu que le « village de Gitans » qu'il avait imaginé était détourné en un écoeurant camp de concentration, sans aucune norme d'hygiène et de confort élémentaire (pas d'eau potable ni d'électricité). Il n'a jamais approuvé l'usage qu'en a fait le régime de Vichy qui lui avait commandé ce village , dont le but premier était de sédentariser les gitans de camargue et non de les emprisonner.»⁹ Malgré la remise en question de cette affirmation par la présence de factures concernant la maîtrise d'oeuvre de l'architecte, ce propos illustre bien l'écart qu'il peut exister entre la commande d'un tel projet et le résultat finalement atteint.

La politique d'internement des camps de l'époque n'est certes pas comparable à la politique d'accueil des dispositifs actuels. La légitimité de la place de l'architecte dans la construction d'un camp d'internement de l'époque peut-elle être remise en question? A la lumière de la première partie du mémoire retraçant l'historique des camps d'internement français du XX^e siècle dont la construction était confiée aux ingénieurs militaires et aux Ponts et Chaussées, le camp de Saliers relève d'une toute autre intention. Malgré qu'il soit le fruit d'une réelle réflexion architecturale, spatiale et esthétique, quelles sont les réelles améliorations que l'on peut y constater? Au final, son état se détériore tout autant, les conditions de vie y sont tout aussi lamentables et la dégradation tant matérielle que sociale de ce camp entraînera sa fermeture.



6. Vue de la construction d'une cabane dans le camp de Saliers, 1942 © Francis Bertrand

9. Propos recueillis par Jérôme Bonin auprès de Benjamin van Migom, petit-fils de Jacques van Migom.

DANS LE DESERT DE VENT de sable et de sel de la haute Camargue un village tout neuf...

**Fait de cabanes de gardians
il abrite 200 gitans qui y apprendront
peut-être à devenir sédentaires**

(De notre envoyé spécial Henri CHAUVIN)

SAINTE-GILLES-EN-CAMARGUE, ... Juin.

Un « village gitane » a été créé de toutes pièces, voici quelques mois, sur une partie du domaine de Saint-Césaire, dans le désert de sable, de sel et de vent de la haute Camargue.

Franchi le petit Rhône, ce sont... à une dizaine de kilomètres du gros bourg mi-mauresque de Saint-Gilles, qui émerge comme une île à volcan au milieu de 7.000 hectares de vignes — deux files parallèles de mas de gardians dont chacun est séparé de son voisin par un espace de terrain où l'on taillerait commodément une demi-douzaine de jardins ouvriers. Entre leur double alignement s'étend, morne, large et plate comme la Camargue elle-même, une immense et insolite avenue orientée d'est en ouest et dont, sur un seul côté seulement, les maisons présentent une façade. De l'autre, qui est celui du nord, c'est-à-dire celui d'où souffle le mistral, les mas offrent un dos rond blanchi à la chaux vive et sans la moindre ouverture.

Le tout est flamboyant neuf et scintille de blancheur, comme un coin d'exposition régionaliste. Mais un réseau de barbelés court autour de l'agglomération et un policier veille jour et nuit à la barrière qui s'ouvre sur la route des Baux, de sorte que cet étrange village a tout de même un peu l'air de ce qu'il est au fond, c'est-à-dire un camp, sans que l'on sache exactement si l'épithète dont il faut le doter est celle de « camp de concentration » ou de « concentration ».

On s'est dit : « La Camargue, c'est le pays des gitans... expliquent les habitants du village de Saint-Gilles. » S'il faut les faire revenir à la terre, autant que ce soit dans la région que leurs traditions, leurs légendes, leurs habitudes leur désignent comme leur patrie. Chaque mas est divisé en trois pièces, même luxueuses évidemment que la caravane du directeur d'un grand cirque, mais beaucoup plus confortables que le hideux taudis sur roues où certains d'entre eux s'entassaient naguère avec trois ou quatre portées d'enfants. Les cuisines leur servent trois repas fournis par l'intendance et qui valent ceux que trouvent en ce moment dans les restaurants des grandes villes les ouvriers et les dactylos soumis à la journée de huit heures. Quant au travail que l'on exige d'eux, il ne paraît pas harassant — ce qui d'ailleurs ne les empêche pas de prendre pour l'accomplir l'expression de résignation un peu hagarde qu'on, sur les fresques, les martyrs chrétiens de la Rome antique.

Manier une bêche, retourner un lopin de terre représente pour eux une expérience entièrement neuve et parfaitement déconcertante. Ce sont là des besognes que depuis des dizaines de siècles aucun de leurs ancêtres n'avait jamais eu mener à bien. Le seul travail qu'ils connaissent était la fabrication des paniers, le rapetassage des chaudrons, le passage des chevaux. S'il leur arrive de réfléchir, ils doivent trouver que le monde change.

Il est d'ailleurs juste de préciser que la population du camp ne représente en aucune façon « l'élite » du monde gitane.

Certains de ceux qui la composent ont eu, plusieurs jours à la suite, les honneurs de la première page dans les journaux d'avant 1935 — et point pour avoir accompli une action d'éclat. Entre autres, les frères Duvil qui s'illustrèrent voici quelques dix ans au cours d'un formidable règlement de comptes au couteau, au revolver et à la hache dont le théâtre fut « l'emplacement réservé aux nomades » de Clermont, dans l'Oise.

(Suite en page 2.)

La Vienne servira la France » STOUR A PARIS



hier sur le quai de la gare de l'Est, police. (Ph. Paris-soir.)

t d'assisté au congrès international M. de Brinon, secrétaire d'Etat, samedi soir, à 18 h. 45, à la gare de l'Est, diverses personnalités, parmi lesquelles, le Dr. Eich, M. Buisson, pré-commissaire militaire de la Légion arret, chef de la propagande à la uniforme d'ambassadeur, a fait une



8. Salut au drapeau © Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme



9. Salut au drapeau © Francis Bertrand



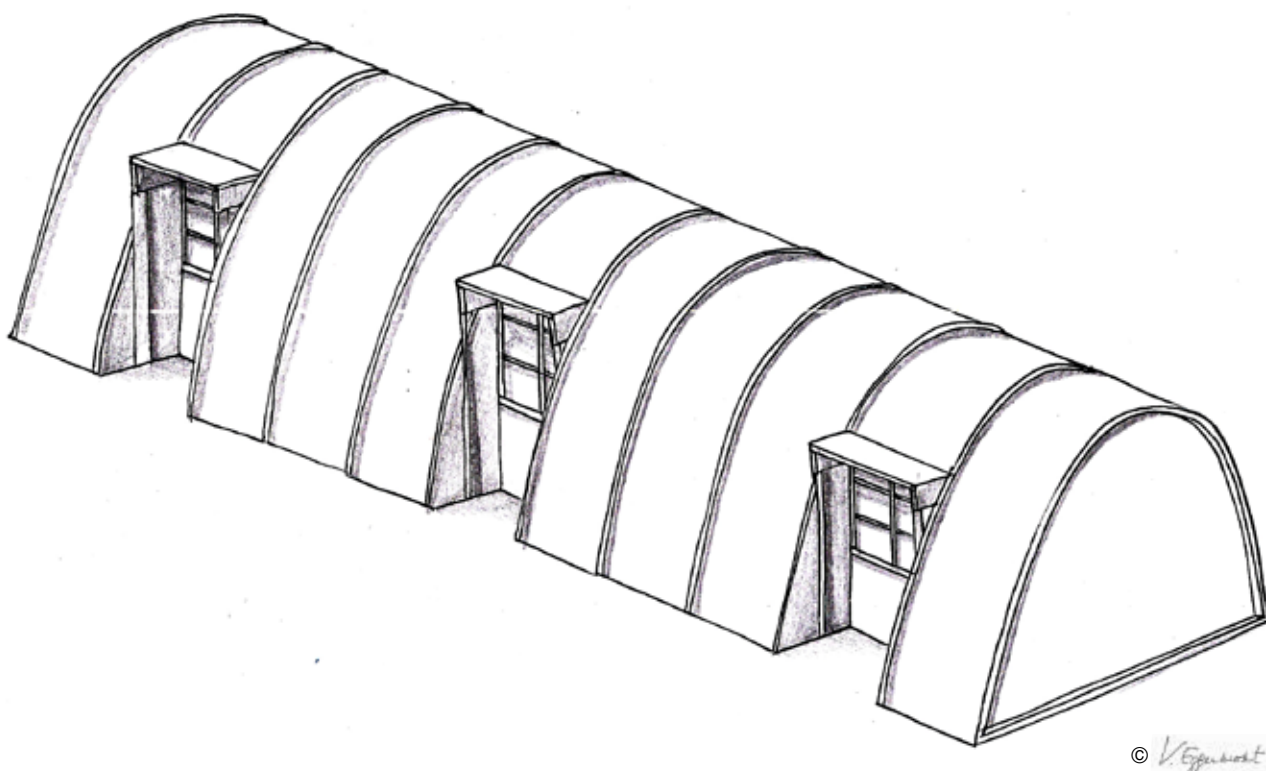
10. Le camp en construction © AD13 142 W 76



11. Le camp en construction © AD13 142 W 76

Le Grand Arenas - Fernand Pouillon

Localisation :	Quartier de la Cayolle, Marseille.	Internement : 1944 - 1966
Superficie :	50 hectares de terrain pour 12,5 hectares bâtis.	
Population :	Vietnamiens (1940-1950) Juifs (1950-1960) Algériens, Marocains	
Capacité :	6 000 à 8 000 personnes si les 200 baraques initiales avaient été construites. Jusqu'à 10 000 personnes lors d'importants afflux dans les 80 baraques construites. 400 000 passages entre 1944 et 1966.	
Constructions :	80 baraques appelées « tonneaux » abritant initialement 40 personnes chacune.	
Maître d'ouvrage :	Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés. Messieurs Charpin et Beffort, directeurs départementaux et régionaux du Ministère.	
Maîtres d'oeuvre :	Fernand Pouillon, architecte diplômé d'Etat (1912-1986) René Egger, architecte diplômé d'Etat (1916-2016)	
Gestion :	Le gouvernement français l'Agence Juive	



© V. Egger

Le camp du Grand Arenas a suscité de nombreuses recherches de documents. Cependant, il a été constaté que malgré le nombre importants de travaux écrits, il n'a pas été possible à ce jour de mettre la main sur des documents graphiques originaux (tels que les plans, coupes, élévations et autres détails constructifs) permettant d'analyser de manière exacte et documentée les installations architecturales mises en place par Fernand Pouillon. Voir annexes.

Les camps de la Libération (décembre 1944)



1. Denis PESCHANSKI, « Les camps de la Libération », *La France des camps, l'internement 1938-1946, op.cit.*, p. 460.

L'absence de camp du Grand Arenas sur la carte de Denis Peschanski témoigne d'une idée générale que ce camp est un cas à part comparé aux différents camps d'internement qui ont pu exister au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Le camp du Grand Arenas n'a pas été conçu dans une logique d'enfermement mais plutôt dans une logique qui relève de l'hébergement d'urgence. En effet, lors de la libération, près de 50 000 personnes étaient encore enfermées dans des camps et cela représente une partie prépondérante par rapport au total des personnes internées sous la politique d'enfermement du régime de Vichy.

Un camp de transit conçu grâce aux moyens du bord

La ville de Marseille a toujours représenté un lieu stratégique vu comme une plaque tournante au Sud de l'Europe entre le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Sa position importante sur la Méditerranée y engendre l'arrivée et le départ de nombreuses populations en mouvement, pour lesquelles l'Europe représente un arrêt intermédiaire entre leur point de départ et leur destination. Cette position géographique privilégiée explique le nombre important et la multiplicité des populations ayant transité par le camp du Grand Arenas entre 1944 et 1966.

La Libération progressive de la France aux mains des Allemands, depuis le débarquement en Normandie de mai 1944, s'accompagne de flux importants de populations diverses : libération des déportés Juifs, des prisonniers de guerre, rapatriement des prisonniers français, libération de certains camps de réfugiés,... De par sa situation au coeur de ces mouvements, Marseille représente un enjeu important aux yeux d'un gouvernement désireux de ne pas compromettre sa situation favorable, fraîchement acquise.

En août 1944, l'U.R.S.S. passe un accord avec la France, garantissant le rapatriement des prisonniers français déportés à Odessa en échange du retour certifié de ses ressortissants. En effet, près de 400 000 personnes devaient être rapatriées vers le Nord de l'Europe en passant par Marseille. Le Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés prend donc la décision de construire un camp temporaire dans lequel « [devaient transiter] de nombreux prisonniers russes, yougoslaves, tchécoslovaques, etc. [...] avant d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Il s'agissait de soldats capturés par les Allemands puis, volontairement enrôlés dans la Wehrmacht, où ils avaient joué parfois un sinistre rôle dans la répression de la Résistance.»¹

Le nombre de rapatriés devant transiter à Marseille étant estimé entre 6 000 et 8 000 personnes, il faut donc construire un endroit pouvant absorber cet afflux important et ce dans l'urgence car ces ressortissants russes arrivent à Marseille deux mois plus tard : la construction du camp constitue donc un impératif à traiter avant tous les autres.

Cependant, à la sortie de la guerre, peu, voire aucun matériau nécessaire à la construction de baraquements tels qu'on les connaissait n'est disponible pour construire ce camp, le tout ayant été raflé par les Allemands.

René Egger (1916-2016), une connaissance d'école de Fernand Pouillon qui avait fait ses études à Marseille, est informé de cette commande et en fait part à ce dernier afin d'émettre la possibilité d'une association pour répondre à la demande : «D'après Egger, l'urgence était grande.»²

Fernand Pouillon, qui avait travaillé en tant qu'architecte pour l'armée américaine quelques mois auparavant, avait eu vent par le Lieutenant Frenière d'une quantité astronomique de bouteilles en terre cuite. Celles-ci, appelées « fusées-céramiques », constituaient une prise de guerre avec laquelle le but était de construire un camp pour les G.I. - *Galvanized Iron*, soldats de l'armée américaine. Ce matériau avait été breveté par Jacques Couëlle (architecte et designer français, 1902-

1. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, Paris, Editions du Seuil, 1968, p. 35.

2. *Ibid*, p. 36.

1996) et revendu à une entreprise de céramique marseillaise, travaillant avec la Todt³. Il devait servir aux Allemands pour construire « des abris souterrains à Berlin et ailleurs »⁴ et était entreposé près de la base sous-marine américaine de Marseille, récemment détruite. Ces briques, gratuites, à volonté et considérées comme étant un matériau « extraordinaire » n'avaient alors à ce jour jamais été testées à la construction et bien que les 3 millions d'unités disponibles représentaient un puits sans fond de matériaux de construction, le pari est lancé à Fernand Pouillon. Le principe constructif est détaillé ultérieurement.

Le premier obstacle à la construction du camp est l'acheminement des « fusées-céramiques » sur le chantier. Bien qu'un accord oral ait été convenu pour le prélèvement de ces matériaux, aucun accord écrit n'avait été signé. « Je ne voyais pas comment je pourrais me procurer les fusées. Je les avais vues dans un grand terrain vague entouré de barbelés [...]. Elles formaient un tas de quatre à six mètres de haut, quatre à dix mètres de large selon les endroits et d'un kilomètre de long. Le tout était gardé par deux factionnaires américains »⁵. En disposer s'apparente donc à un vol organisé : la construction du camp s'est faite à la limite de la légalité, grâce à l'acheminement progressif par camions clandestins de près d'un million de fusées sur le chantier du camp, avant que Pouillon ne soit stoppé dans son élan par les autorités américaines. Mais il est déjà trop tard car la quasi totalité des baraques sont alors déjà construites.

Le second obstacle à la construction du camp est le choix du terrain. Le Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés ne disposant d'aucun emplacement possible pour y installer le camp, la carte blanche est une nouvelle fois laissée à Pouillon et Egger qui, dans la journée suivant l'accord de la commande, dénichent un terrain d'une cinquantaine d'hectares. Isolée du reste de la ville de Marseille, difficile d'accès et à deux pas de la prison des Beaumettes construite entre 1933 et 1939, la parcelle du Grand Arenas représente un lieu à part, directement accepté et réquisitionné par le Ministère.

Les commanditaires du camp du Grand Arenas, Messieurs Charpin et Beffort, directeurs départementaux et régionaux du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, laissent donc les maîtres d'oeuvre « se débrouiller » pour reprendre les termes de Pouillon, pour mettre en place en moins de deux mois un camp destiné à l'accueil de près de 8 000 déportés. La notion d'architecture d'urgence se rapproche alors de cette commande, qui a exigé d'établir un programme, de dessiner un projet, de trouver un subterfuge pour s'emparer des matériaux, d'établir des pièces écrites et de trouver des entreprises aptes à la réalisation et surtout de construire en moins de deux mois, tout cela dans un climat de guerre.

L'inventivité de l'architecte est d'autant plus mise à l'épreuve, car outre le délai d'urgence et la pression liée à l'enjeu du projet, le manque de matériaux traditionnels impose une nécessité d'innovation.

Contrairement au cas du camp de Saliers, le camp du Grand Arenas n'est pas construit dans la logique d'enferment statique que les autres camps ont pu connaître. Il est davantage axé sur une

3. La Todt est le principal groupe de génie civil et militaire de l'Allemagne nazie.

4. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, op.cit., p. 40.

5. *Ibid*, p. 42.

idée d'hébergement temporaire (bien qu'extrêmement surveillé) de population en transit que sur celle d'un lieu de répression arbitraire comme Saliers ou les camps militaires de la Seconde Guerre mondiale. Le Grand Arénas incarne donc un nouvel aspect du camp que l'on retrouve dans les dispositifs d'hébergement temporaires actuels, qui représentent plutôt une logique de plaque tournante ou de lieu de passage, que celle d'un lieu de rétention. Voir la « Carte des camps de la Libération », de Denis Peschanski.



2. Vue du camp © Nathalie Deguigné



3. Vue du camp © Nathalie Deguigné



4. Le Grand Arénas, 1946, 1949 © Nathalie Deguigné / Coll. CDJC / OSE France

Entre « enclave juive » et plaque tournante

Construit initialement pour accueillir entre 6 000 et 8 000 déportés russes à l'époque de la Libération, le camp du Grand Arenas voit transiter par ses murs de nombreuses populations hétéroclites.

Outre ces prisonniers, le camp accueille dans un premier temps des rapatriés Vietnamiens, ramenés des colonies sur le territoire métropolitain et désirant retourner dans leur pays d'origine à partir de Marseille, d'où partent les bateaux pour l'Asie. Ces personnes avaient été recrutées pour servir l'effort de guerre et sont désormais bloquées en Europe ou en Afrique du Nord depuis 1944, en attente des convois vers l'Indochine (qui ne partiront qu'à partir de 1946). Le camp du Grand Arenas, assurant dès ses premiers instants sa fonction de camp de transit, est aussitôt appelé le « Camp Vietnam »⁶. Près de 2 200 réfugiés se retrouvent dans le camp à la date du 1^{er} juillet 1946, correspondant au moment où les premiers bateaux commencent à partir vers l'Asie. A l'automne 1947, on ne compte déjà plus que 1 360 Vietnamiens au Grand Arenas et à la fin de l'année 1948, près de la totalité des occupants sont repartis, laissant le camp pratiquement vide : on n'y compte en effet plus que seulement 250 Indochinois en 1949.

Dans un second temps, la majeure partie des 400 000 personnes ayant transité par le camp du Grand Arenas entre 1944 et 1966 est Juive : cela s'explique par la durée importante de sa présence dans le camp. Cette prééminence est due à deux événements distincts : d'un côté, la libération des camps de Juifs allemands, rescapés de la Shoah et de l'autre la création de l'Etat d'Israël en 1948, qui a accéléré les départs de l'Europe.

En effet, la création d'un Nouvel Etat Juif sous pavillon anglais appelle à la nécessité d'une croissance démographique importante. De nombreux Juifs en provenance d'Europe, d'Afrique du Nord, des camps de concentration, des ghettos d'Europe Centrale...tendent alors à rejoindre la Palestine pour retrouver la Terre Promise. Seulement, « les autorités britanniques n'acceptent de délivrer qu'un nombre limité de certificats d'immigration, ce qui provoque un phénomène d'engorgement dans les principales villes-ports d'embarquement vers la Palestine.»⁷

Les années de 1950 à 1960 sont donc les années durant lesquelles le camp du Grand Arenas est considéré comme l'enclave Juive du Sud de l'Europe. Peu à peu, Marseille devient le lieu d'activité le plus important des organisations juives de France, comptant notamment l'implication de la Fédération des Sociétés Juives de France (créée en 1923) et de l'Agence Juive (créée en 1929), qui sont désormais les deux organisations en charge de la centralisation des départs vers la Palestine.

Jusqu'au milieu des années 1950, les arrivées dans le camp du Grand Arenas sont relativement constantes et permettent de maintenir une densité population raisonnable quant à la capacité d'accueil des bâtiments. Ce n'est qu'en 1956 que les arrivées s'intensifient jusqu'à saturer le camp : on compte alors près de 10 000 personnes en octobre 1956 dont 6 200 Juifs. L'appel d'air créé par l'Etat d'Israël s'atténue en effet dans la seconde moitié des années 1950, ce qui permet d'accueillir au Grand Arenas des populations plus variées, La cohabitation est alors très hétérogène : Juifs en provenance d'Europe et d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie,...) en partance pour l'Israël, Algériens soupçonnés d'être membres du Front de Libération Nationale lors de la Guerre d'Algérie

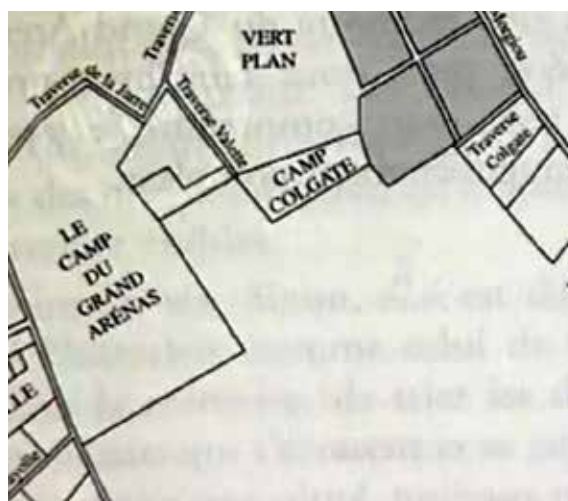
6. Nathalie DEGUIGNÉ et Emile TÉMIME, *Le camp du Grand Arénas, Marseille 1944-1966*, Paris, Ed. Autrement, 2001.

7. Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, Mémoire de doctorat en VAE, ENSA Paris-Belleville, 2017, p. 8.

(1954-1962), travailleurs immigrés en provenance du Maghreb, rapatriés après la Guerre d'Indochine et même des familles que la crise du logement de l'après-guerre a démunis et qui squattent les baraques inoccupées du camp. Malgré le pic démographique de 1956, la population du Grand Arenas reste relativement stable pendant quelques années.

Au début des années 1960, l'afflux de migrants reprend de plus belle, accueillant près de 14 592 personnes entre juin et décembre 1961. Les populations sont toujours aussi hétérogènes, et arrivent en masse au Grand Arenas : le dernier pic démographique a lieu en 1964 lors de la fin de la Guerre d'Algérie qui provoque de nombreuses immigrations des pays nord-Africains vers l'Europe. On compte alors près de 7 600 personnes en transit au cours de cette année.

La densité démographique du camp du Grand Arenas a toujours varié selon des pics durant lesquels les baraquements étaient saturés, et des périodes creuses durant lesquelles le nombre de départs était plus important que le nombre d'arrivées, permettant de tempérer. Malgré la prédominance d'une population Juive dans le camp, l'aspect hétéroclite des personnes hébergées appuie le fait que le Grand Arenas est un camp de transit dans lequel les personnes ne restent à priori que très peu de temps. Certaines populations font cependant exception à la règle, ce qui vaudra au Grand Arenas sa transformation en bidonville, à la veille de sa destruction.



5. Plan de situation, Nathalie DEGUIGNE et Emile TEMIME, *Le camp du Grand Arénas, Marseille 1944-1966*, op.cit.



6. Vue aérienne du quartier de la Cayolle, photographies aériennes 1950-1965 © Géoportail

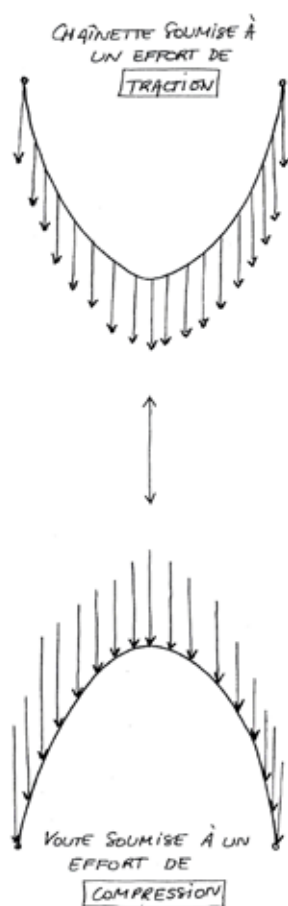


7. Plan redessiné sur base du plan de Nathalie Deguigné, *Le camp du Grand Arénas, Marseille 1944-1966*, op.cit.

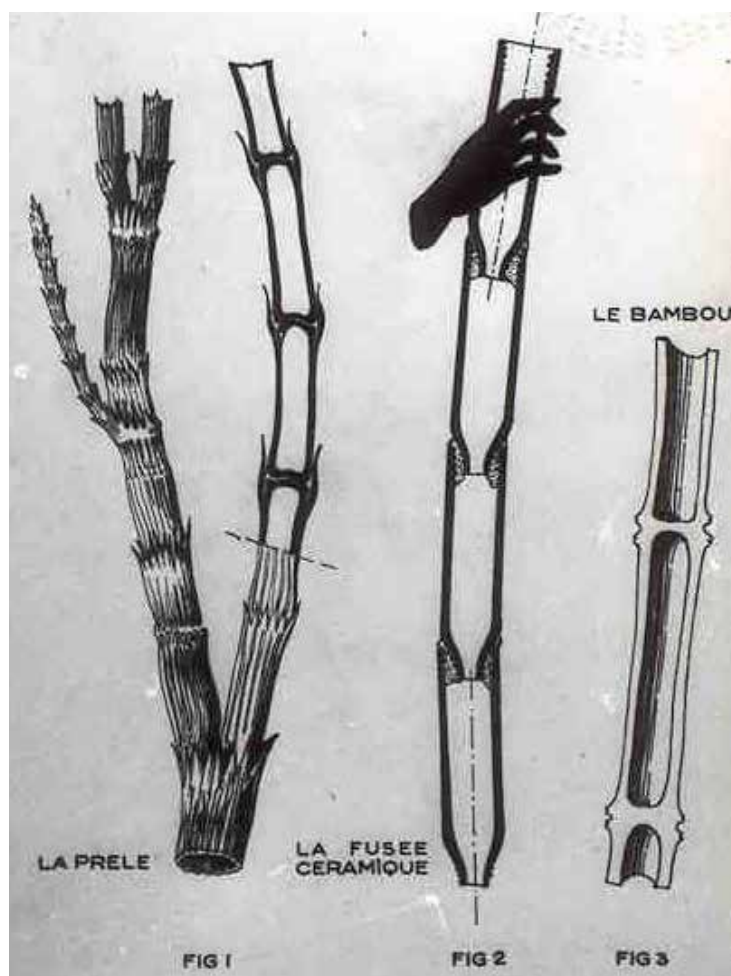
Une innovation constructive au service de l'urgence

La parcelle accueillant le camp du Grand Arenas est donc une parcelle choisie par les architectes mandataires du projet, Fernand Pouillon et René Egger, avec l'autorisation du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés. Le terrain, d'une superficie de 50 hectares, est construit sur 12,5 hectares et situé au Sud de la Ville de Marseille, dans la campagne aux alentours de la prison des Baumettes. L'intention initiale de construire 200 baraquements s'est réduite à la construction de 80 demi-tonneaux soit seulement un tiers du programme initial, faute de moyens matériels et financiers. Ces baraquements, construits à l'aide de « fusées-céramiques » conçues et brevetées par Jacques Couëlle, se répartissent sur le terrain de manière à laisser un espace minimal entre deux rangées de baraquements de 10 à 15 mètres.

Les « fusées-céramiques » de Jacques Couëlle, architecte et designer français fonctionnent, au niveau de leurs performances mécaniques, comme des « longerons de bambou, flexibles et solides. »⁸ En effet, afin d'en exploiter au maximum les capacités, Fernand Pouillon construit les voûtes des baraquements en se fiant au modèle du profil en chaînette inversée, qui permet de construire une voûte suivant l'arc spécifique d'une parabole, défini par le poids de la matière et l'écart entre les deux points d'appuis. Ce modèle de la chaînette est repris régulièrement lors de la conception de voûtes paraboliques.



8. Le principe de la chaînette :



9. Explication du fonctionnement mécanique de la fusée céramique, Exposition sur Jacques Couëlle, 2000, Centre des Archives du Monde du Travail. © Jacques Couëlle

8. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, op.cit., p. 40.

La résistance à la traction de la céramique n'étant pas excellente, il a fallu tripler les rangées de fusées afin d'obtenir un maintien suffisant de la voûte, même lors de l'adjonction de charges supplémentaires (comme le vent, la neige, la suspension d'objet à l'intérieur,...). C'est entre autre la raison pour laquelle il n'y a eu que 80 baraques construites au lieu de 200. En outre, pour que la voûte du baraquement soit suffisamment performante, chaque couche de fusées est recouverte d'une couche de mortier, afin de solidariser le tout et de faire travailler les matériaux ensemble. Les fusées sont placées petit à petit sur un coffrage en charpente, composé d'un cintre supportant du carton dur, et ce, sur 4 mètres de longueur.

« Les fusées-céramique ressemblaient exactement à des bouteilles de bordeaux dépourvues de fond, dont une partie du goulot aurait été tronquée. Chaque rang de bouteilles était monté de part et d'autre du cintre et se rejoignait au sommet de la voûte. Naturellement, les joints étaient croisés: il fallait éviter une ligne de rencontre médiane, en prolongeant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, le sens de la pose. Effectivement, cela ressemblait à des bambous mis en forme sur des cintres. La voûte était enrobée de mortier très fin, très dosé, qui constituait l'enduit extérieur. Une peinture étanche était prévue pour protéger le tout. L'épaisseur totale était de neuf à dix centimètres. »⁹



10. Mise en place d'une voûte en « fusées-céramique » © Jacques Couëlle

Les baraquements, d'une longueur de 30 mètres, d'une largeur de 6 mètres, et d'une hauteur maximale de 3,5 mètres, abritent environ 50 personnes en temps normal et jusqu'à plus de 125 personnes

⁹. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, op.cit., p 47.

lors des grandes vagues d'immigration. Selon le plan masse, le camp est doté, outre les dortoirs, de toilettes, douches, d'une cuisine centrale, d'un réfectoire, de jardins et d'espaces de jeu. La présence de sanitaires est remise en doute par l'affirmation qu'il n'y avait ni eau courante ni électricité dans le camp du Grand Arenas¹⁰. Les conditions de vie y sont difficiles et l'hygiène déplorable.

Le Grand Arenas doit son originalité à la forme et la solidité des baraquements, conçus à l'aide de matériaux nouveaux et n'étant à la base pas prévus pour la construction de voûtes d'habitation. Cependant, doutant de la pérennité des baraquements, le Ministère de la Reconstruction et du Logement décide en juillet 1953 de construire, à côté du Grand Arenas, un lotissement appelé le Nouvel Arenas. Celui-ci accueille alors des ensembles préfabriqués rectangulaires, divisés en quatre appartements, qui deviennent finalement vétustes bien avant les demi-tonneaux de Pouillon.

Le camp à l'épreuve du temps

Le camp du Grand Arenas peut être cité en exemple lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une structure d'accueil en urgence, avec les matériaux, le terrain et la main d'oeuvre disponible. Cependant, le camp est resté sur pieds bien plus longtemps que ce qu'il n'était prévu, et les qualités des matériaux et des baraquements se sont rapidement détériorées, laissant place au début des années 1960 à un bidonville refait de tous côtés. En effet, l'écart existant régulièrement entre la durée de vie supposée d'une construction temporaire et la réelle inscription de celle-ci dans le temps joue souvent le rôle de catalyseur de la dégradation. Dans nombre de cas étudiés dans la première partie du mémoire, les principales causes de la vétusté de ceux-ci sont le surpeuplement dû à un manque de baraquements ou la limite temporelle de certains matériaux et installations.

Cette notion de la tenue dans le temps, primordiale en architecture, l'est davantage lorsqu'il s'agit de construire rapidement, de manière temporaire et modulable, avec des matériaux supposés légers et bon marché (implicitement de moindre qualité) tout en restant adapté à un programme spécifique et en essayant de donner un maximum de qualité à l'espace. La compétence de l'architecte est donc mise à l'épreuve dans la recherche de l'innovation qui puisse exceller au niveau de tous ces aspects.

Concernant le Grand Arenas, « il s'agissait de constructions provisoires, nous pouvions prendre certains risques notamment en ce qui concernait l'étanchéité qui, rudimentaire, serait assurée par un service d'entretien »¹¹. La pérennité des baraquements est d'ore et déjà compromise et les conditions de vie dans le camp se sont vite dégradées. En effet, le gel provoque des fissures dans le ciment et les « fusées-céramiques » des tonneaux ainsi que dans les canalisations, rendant le tout perméable aux intempéries. Le manque d'une quelconque isolation provoque également des écarts de températures importants à l'intérieur des tonneaux : très chaud en été et très froid en hiver. Le sol, qui n'est pas traité, se transforme en esplanade de boue à la première pluie ainsi que, dans les premières années du camp, le manque d'équipement tels que l'eau courante, les douches ou les sanitaires ou encore le surpeuplement des baraques lors de pics démographiques,... tout cela engendre des conditions de vie peu enviables.

10. Reportage « Les vestiges du Grand Arenas » France 3 Marseille, 2 août 2001.

11. Fernand POUILLON, *Mémoires d'un Architecte*, op.cit., p. 40.

A partir de 1960, le mauvais état des tonneaux provoque l'adjonction de nombreuses annexes, menant le camp du Grand Arenas à se développer spontanément jusqu'à être qualifié de bidonville. En 1962, l'administration préfectorale déclare la vétusté et la défectuosité des bâtiments construits par Fernand Pouillon et en 1964, les baraques sont officiellement classées dans la catégorie des logements malsains. On commence alors à inciter les occupants à quitter les lieux par différents moyens : mise en place d'un couvre-feu, accès interdit à l'eau courante, suspension des travaux d'assainissement... Ce n'est qu'en 1966 que l'on suspend officiellement l'hébergement des migrants dans les tonneaux : cet événement marque le désenclavement du Grand Arenas et la construction d'une nouvelle cité voisine, la Cité Chicago, dans laquelle sont redirigées progressivement les familles vivant au camp.

Ce n'est qu'en 1973 que le camp est entièrement rasé et les baraquements totalement détruits. Il ne reste aujourd'hui plus aucune trace du Grand Arenas.

Le cas de ce camp ramène donc au paradoxe existant lorsque l'architecture temporaire d'urgence s'étend sur une temporalité plus longue que prévue : comment peut-on anticiper cela au niveau de la pérennité des matériaux tout en répondant à une commande se devant d'être la plus efficace possible, au niveau de la tenue dans le temps, du coût global du projet et du déploiement rapide des installations ?



11. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné



12. Vue des baraquements, © Bernard Nantet



13. Vue des baraquements, © Jacques Couëlle



14. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné



15. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné

3. D'AUTRES TYPOLOGIES D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Les variantes à la « forme-camp »¹

Au cours du XX^e siècle, d'autres configurations spatiales ont été mises en place pour accueillir en masse et dans l'urgence des populations démunies. Ces différents espaces, créés pour la majeure partie par des architectes, tentent d'instaurer une variante à la mise en camp afin de mettre en place des espaces moins stigmatisants dont les caractéristiques constructives et l'organisation générale sont davantage attentives aux besoins de ces populations.

La création de ces espaces s'est également déroulée dans un souci de rapidité afin de répondre à une problématique, tout en portant une attention particulière sur l'économie des moyens et l'adéquation temporelle du projet, à savoir l'ambiguïté établie entre une réponse constructive temporaire face à une situation démographique étalée sur un temps relativement long. En effet, les mouvements migratoires provoquant l'afflux de nombreuses personnes ainsi que le manque d'accessibilité à un logement décent ne sont pas des sujets récents et ne se tariront certainement pas d'ici peu, appelant alors les architectes à considérer de nouvelles typologies d'accueil.

Petit à petit, la seconde moitié du XX^e siècle voit apparaître une nouvelle forme de prise de conscience, tant du côté des architectes que du côté des lois et des politiques. Le point de départ de ces nouvelles pensées pourrait hypothétiquement déboucher de la convention de Genève en 1951, dont les directives ont amené à un souci plus prononcé à l'égard des populations démunies, migrantes et étrangères. La prérogative amenée par une telle convention est celle de tourner progressivement l'intervention architecturale vers une préoccupation de l'Humain avant tout, amenant doucement à une opposition face au rationalisme du mouvement Moderne.

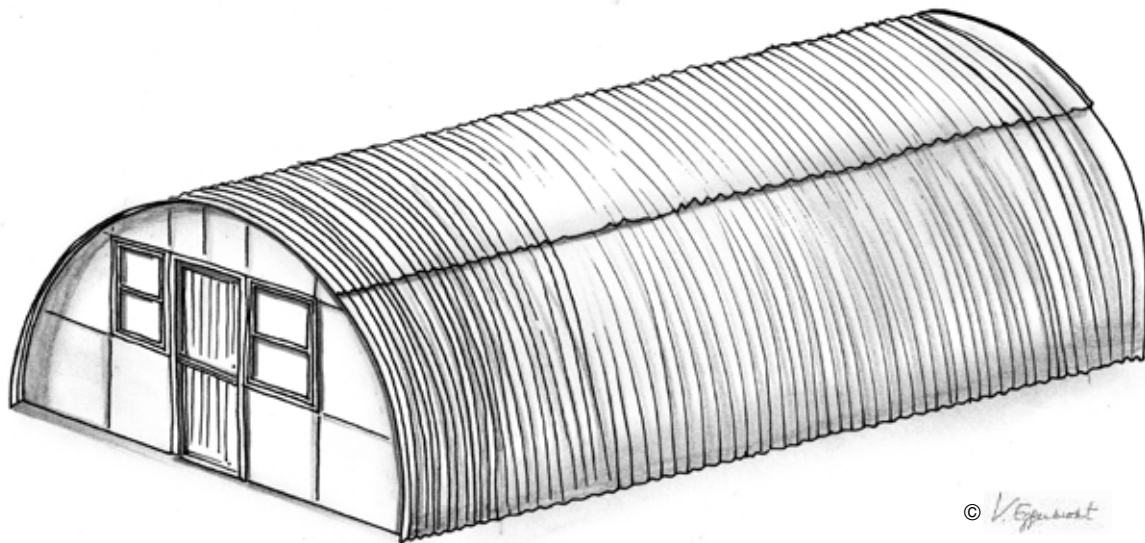
Ce positionnement s'ancrera de plus en plus dans la réflexion de l'architecture telle qu'on la conçoit aujourd'hui, mais il faut garder en tête que les prémices d'une telle conscience ont déjà été énoncés il y a plus d'un demi-siècle.

1. Michel AGIER, « La forme-camp », *Un monde de camp*, Paris, Ed. La Découverte, 2014, p.19.

LE HAMEAU DE L'ABBÉ PIERRE

Noisy-le-Grand - Emmaüs Solidarité

Juin 1954 - 1966.



« Ce hameau de détresse est à l'honneur de ceux qui, par leur travail et par leurs dons, ont permis de l'établir et à la honte d'une société incapable de loger dignement ses travailleurs ». L'Abbé Pierre.

Installé sur un terrain de 2 hectares, le bidonville de Noisy-le-Grand ou « camp des familles de Noisy-le-Grand » comme l'appelait l'Abbé Pierre, accueillait depuis le mois de juin 1954 près de 252 familles. Il était composé de 300 « igloos », construits en fibrociment et d'une superficie de 70 m². Ces baraquements n'étaient ni équipés en eau, ni en électricité et les conditions de vie y étaient très rudimentaires.

Près de 1 370 personnes sont hébergées dans ces logements de fortune, dont l'état se dégrade à vue d'oeil. Les igloos sont démolis en 1966, après que le camp ait été déclaré insalubre.

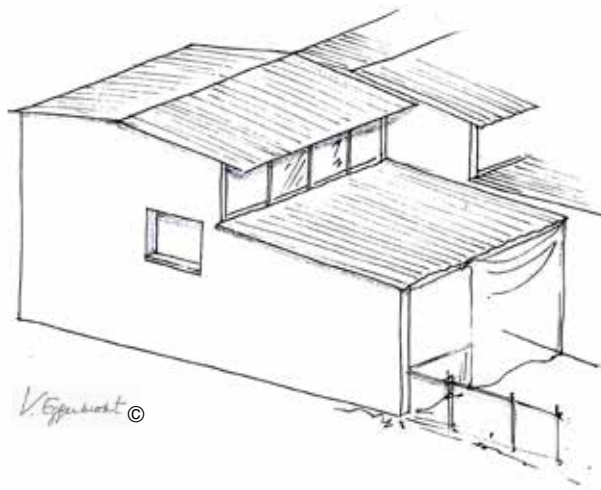


1. Vue du bidonville de Noisy-le-Grand, ©Centre Joseph Wresinski.

LA CITE DE LA JOIE

Le Plessis-Trévisé - Emmaüs Solidarité

30 avril 1954 - 1972.



Suite à l'appel de l'Abbé Pierre du 1^{er} février 1954, la société HLM Emmaüs (aujourd'hui rebaptisée Emmaüs Habitat) a été mise en place le 19 février afin de répondre au mieux à la crise du logement sévissant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ce, surtout auprès des plus pauvres.

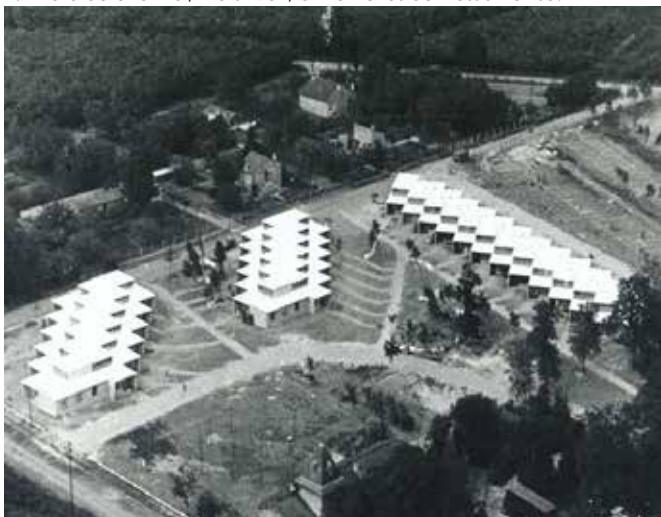
Le chantier de la Cité de la Joie a débuté le 8 février 1954, sur un terrain de la commune du Plessis-Trévisé acheté en décembre 1953 par l'Abbé Pierre. Inaugurée le 30 avril 1954 (le chantier aura duré à peine 3 mois), la Cité de la Joie compte 48 pavillons (contre 51 initialement prévus) construits en parpaing et toit de tôle, surnommés « les épis ». Ils sont équipés plus tard de l'eau courante et de l'électricité, mais ont initialement été conçus comme temporaires. Ils accueillent 48 familles jusqu'en 1972, pour être démolis en 1974 et progressivement remplacés par des logements aux normes. La Cité de la Joie accueille toutes sortes de populations, mais axe principalement son action sur l'accueil des sans-abris ou des personnes vivant dans les bidonvilles.



1. Photo du chantier, mars 1954, © Mémoires du Plessis-Trévisé.



3. Photo du chantier, mai 1954, ©Emmaüs Habitat.



2. Vue aérienne de la Cité de la Joie, ©Emmaüs Habitat.

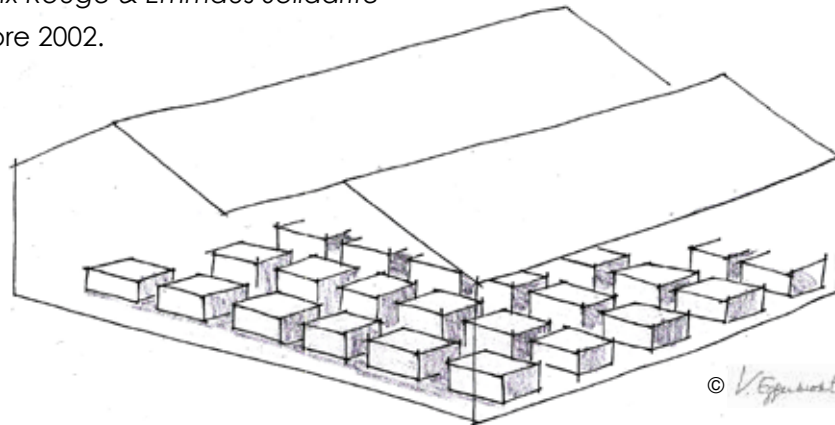


4. Photos des « épis », 1954, ©Mémoires du Plessis-Trévisé.

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCUEIL D'URGENCE HUMANITAIRE DE SANGATTE

Sangatte - La Croix Rouge & Emmaüs Solidarité

1999 - 16 décembre 2002.



Calais a toujours été le point névralgique du passage des réfugiés de la France vers le Royaume-Uni. En 1999, en constatant que suite à l'afflux des réfugiés en provenance du Kosovo (la guerre du Kosovo a sévit de 1998 à 1999) de nombreuses personnes se retrouvent à loger dans la rue, la Croix-Rouge et Emmaüs Solidarité décident de mettre en place un centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire d'une capacité prévue de 200 personnes. Au final, plus de 1 600 personnes y ont hébergées simultanément et près de 68 000 personnes ont été hébergées entre 1999 et 2002, de toutes les origines. Ce centre prend place dans un ancien hanger désaffecté de la société Eurotunnel situé à Sangatte, d'une superficie de 29 500 m² (220 mètres de long sur 135 mètres de large) décomposé en sept travées de 25 mètres dans le sens de la largeur. Le centre humanitaire de Sangatte est composé de bungalows, dortoirs, tentes, installées dans le hangar qui est extrêmement difficile à chauffer. En effet, le manque d'isolation et le volume surdimensionné du hangar rendent le lieu hospitalier.



1. Photo du hangar Eurotunnel, octobre 2000, © GISTI



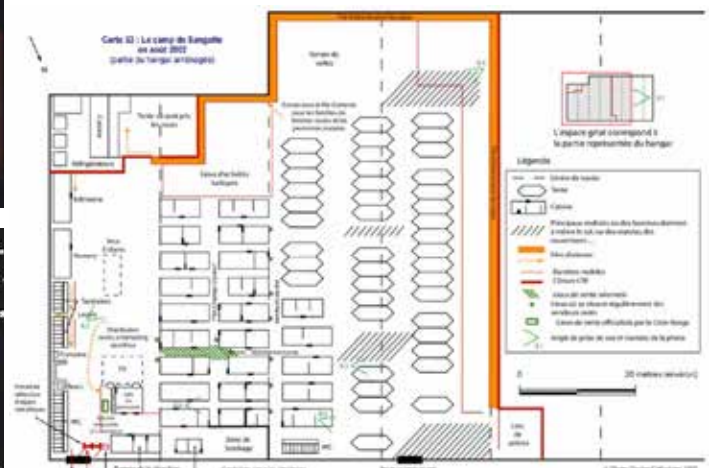
4. Vue de tentes, mai/août 2001, © Jacqueline Salmon



2. Vue des tentes, mai/août 2001, © Jacqueline Salmon / GISTI



3. Vue des boxes, mai/août 2001, © Jacqueline Salmon / GISTI

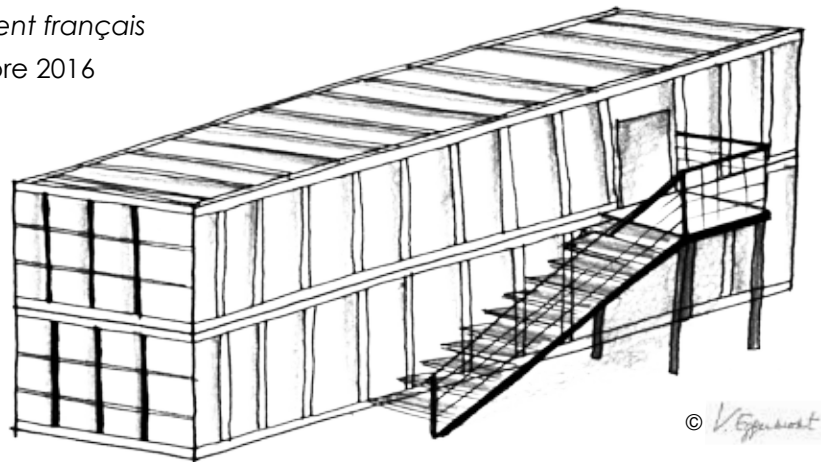


5. Plan du camp de Sangatte en 2002, © Olivier Clochard

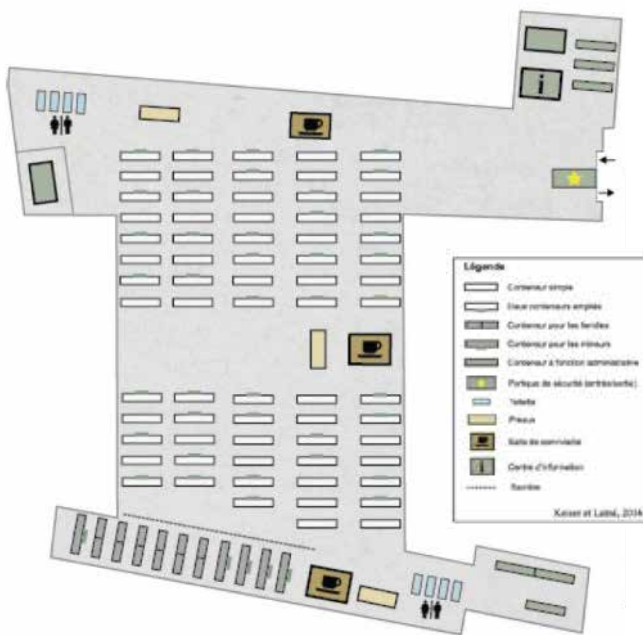
LE CENTRE D'ACCUEIL PROVISOIRE

Calais - Gouvernement français

Janvier 2016 - Octobre 2016



Le centre d'accueil provisoire de Calais, ou CAP, a été installé en janvier 2016 par l'Etat et financé par la Commission Européenne: chaque conteneur coûte 17 000 euros. Le CAP est composé de 125 conteneurs de tôle, aménagés en dortoirs de 12 lits, sur une surface de 28 m². Parmi ces 125 unités, sont compris et disposés à l'écart : 3 conteneurs destinés à accueillir les mineurs, et 8 destinés à accueillir les familles. Le centre est également muni de 80 sanitaires communs mais aucune douche n'y est prévue. Le centre d'accueil provisoire accueille près de 1 500 personnes entre janvier 2016 et octobre 2016.



1. La géographie du Centre d'Accueil Provisoire, © Keiser et Lainé, 2014.



3. Le conteneur du CAP, © LS Container, 2015.



2. Vue des containers, © Philippe Huguen/AFP.

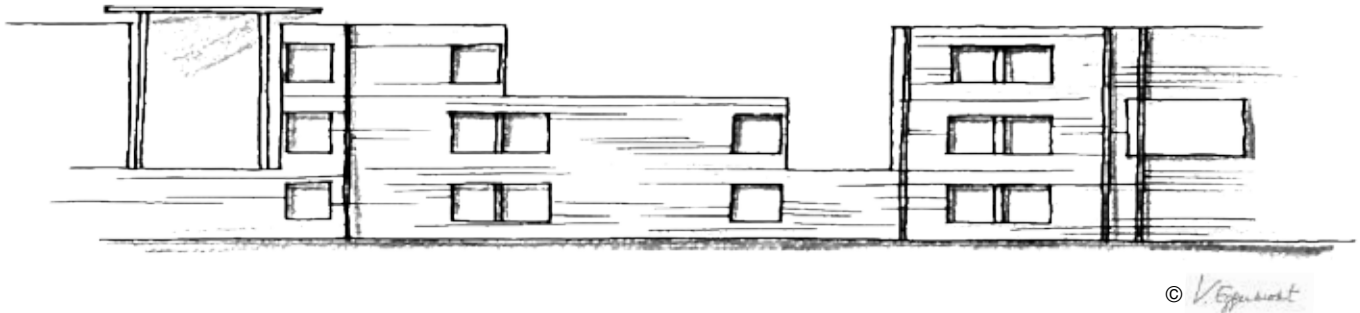


4. Vue des containers, © Philippe Huguen/AFP.

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Paris XVI^e - Guillaume Hanoun & AIR Architectures

5 novembre 2016 - ...



La décision a été prise par la Ville de Paris et l'Etat français d'installer un centre d'hébergement d'urgence destiné à accueillir les personnes sans domicile fixes. Ce centre est installé dans le XVI^e arrondissement de Paris, à la lisière du bois de Boulogne. Composé de 5 bâtiments (2 pour les familles, 2 pour les individus isolés et 1 abritant les fonctions administratives et communes), le centre d'hébergement est construit à l'aide de 118 modules préfabriqués et compte une surface totale de 2 800 m². Ce bâtiment modulaire de 196 mètres de long sur 8 mètres de large peut abriter près de 200 personnes pour une durée allant de 3 à 6 mois. L'association Aurore, créée en 1871 afin de veiller au soin des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, est en charge de la maintenance du site.



1. Principe constructif et structurel, © AIR Architectures.



2. Jeu des hauteurs, © AIR Architectures.

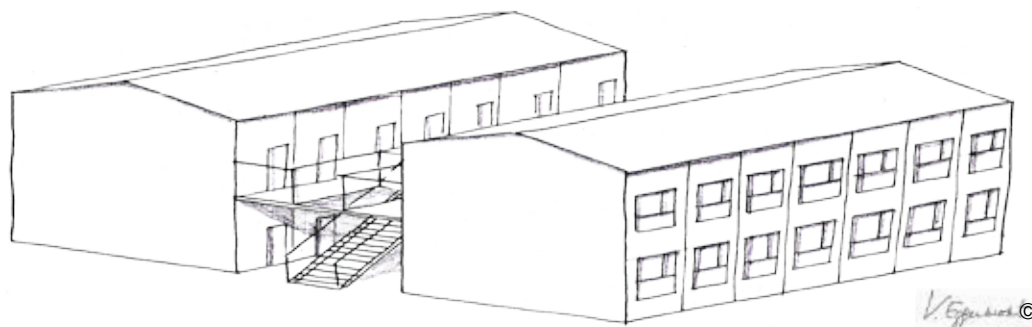


3. Transparences ponctuelles, © AIR Architectures

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Ivry-sur-Seine - Emmaüs solidarité & Valentine Guichardaz-Versini pour Atelier RITA

Mars 2017 - ...



Le centre d'hébergement d'urgence pour les familles et les femmes seules a ouvert ses portes officiellement en mars 2017 (une partie du centre était déjà accessible depuis janvier). Tout comme le centre humanitaire de la Chapelle, le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine constitue une réponse concrète de la part de la ville de Paris au problème croissant des migrants dans la capitale.

Ce centre d'hébergement, construit sur le terrain d'une ancienne usine à eau de 21 000 m², offre une surface habitable de 5 000 m². Tous les bâtiments sont en effet construits sur un radier couvrant la totalité de l'ancien bassin sur lequel sont mis en place d'épais poteaux en béton. Par dessus, une structure en bois permet d'installer un caillebotis métallique qui fait office de structure de base pour la construction du sol. Les modules d'habitation sont tous préfabriqués et construits en bois, ce qui a permis une rapidité d'acheminement sur le chantier et une efficacité de mise en oeuvre.

Les bâtiments d'accueil sont répartis en 6 quartiers, composés chacun de modules allant de 15 à 45 m², et pouvant accueillir chacun entre 3 et 7 personnes. La modularité de la construction permet en effet d'assurer son adaptabilité à la demande. Le centre peut donc en tout accueillir près de 400 personnes : femmes isolées, couples et mineurs en familles. Les espaces communs sont équipés de nombreux sanitaires partagés et les yourtes accueillent les salles à manger ainsi que les services communs tels qu'un pôle médical, quatre classes pour les enfants et adultes ou encore des salles polyvalentes.

Tout comme le centre de la Chapelle, la gestion du centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine est assurée par Emmaüs Solidarité. Cependant, les objectifs poursuivis par les deux centres sont légèrement différents. En effet, le centre du XVIII^e arrondissement de Paris est davantage axé sur le premier accueil de toutes les personnes, que ce soit des hommes, des femmes ou des enfants. Le « pôle d'accueil » assure donc cette fonction et redirige les arrivants vers les structures adaptées. Les hommes seuls sont alors hébergés à la Chapelle tandis que le public dit « vulnérable » est hébergé au centre d'Ivry-sur-Seine. Le centre d'hébergement d'urgence est donc en échange constant avec le centre humanitaire. A ce sujet, nous développerons davantage le cas de la Chapelle au sein de la seconde partie du mémoire.

Le site occupé par le centre d'hébergement prévoit d'être libéré d'ici quatre ans maximum. Cet aspect temporaire renforce donc l'idée d'une architecture qui se déploie rapidement et peut se rétracter tout aussi vite, afin de répondre à une demande urgente et ciblée.



1. Coupe longitudinale, © 2017 Valentine Guichardaz-Versini.



2. Plan masse, © 2017 Valentine Guichardaz-Versini.



3. Vue sur les yourtes © 2017 Valentine Guichardaz-Versini.



4. Mise en place des modules, © Pavillon de l'Arsenal.



5. Vue au coeur d'un quartier de vie, © 2017 Valentine Guichardaz-Versini.

Les objets architecturaux incontournables

Nombre d'architectes, de constructeurs, d'ingénieurs et de designers ont déjà évoqué leur intérêt pour une nouvelle forme d'architecture transportable, démontable et adaptable. Le sujet d'une telle architecture n'est certes pas comparable dans ses principes à celui des camps d'internement, dont la volonté première était le contrôle et la rétention, mais pourrait être rapproché de la question actuelle de l'hébergement d'urgence.

En effet, les « camps » tels qu'ils sont proposés aujourd'hui sont, on le verra, non plus orientés vers une volonté de restriction et de privation totale de liberté, mais prônent (du moins théoriquement) une nécessité de mise à l'abri d'une population en danger ou affaiblie. Dans cette optique, les objets architecturaux iconiques tels qu'ils sont présentés dans ce chapitre pourraient assurer cette fonction d'hébergement, car ils permettent une adaptabilité totale autant au site qu'aux populations les occupant et permettent ainsi une infinité de configurations spatiales.

Il est vrai que les objets architecturaux étudiés ici sont considérablement différents les uns des autres. Leur dénominateur commun se trouve néanmoins dans la capacité que peut avoir chacun de ces objets à appréhender l'architecture comme un système continuellement adaptable à son environnement. L'architecture n'est alors plus du registre de l'objet figé mais s'inscrit comme étant un concept mouvant en dialogue constant avec l'ensemble des paramètres qui la définissent.

Au début, l'étude se concentre sur les modèles constructifs développés au début du XX^e siècle par les ingénieurs militaires. Dans un premier temps, ces constructions éphémères assuraient l'hébergement des soldats partis sur le front. Ensuite, le modèle de ces baraques sera repris pour assurer l'internement des populations dans les camps au cours de la Seconde Guerre mondiale. Rapidement montables et démontables, ainsi qu'aisément transportables et ne nécessitant pas l'intervention d'une main d'oeuvre très qualifiée, ces baraquements feront l'objet de nombreuses déclinaisons.

Par après, sont étudiés les modèles architecturaux développés par les grands penseurs de l'architecture moderne. De formes et de fonctions diverses, ces constructions peuvent servir tant à l'hébergement de populations démunies (Prouvé, Shigeru Ban) qu'à l'essai d'une nouvelle forme d'habitat minimaliste en réponse au Mouvement Moderne (Perriand, Corbusier, Schein). Cette volonté de modularité avait déjà été abordée, par exemple, par le groupe d'architectes avant-gardistes Archigram dans les années 1960. La position de ces mouvements contestataires se basent sur la réaction à l'effervescence d'une société de consommation, le développement des technologies et son application dans le domaine de l'architecture très présente lors de la période des Trente Glorieuses. Les architectes s'aventurent donc à penser une architecture modulaire et rapidement déployable, en perpétuel mouvement et sans cesse modelée par les actions de ses habitants.

Ensuite, d'autres interventions iconiques se basent sur le besoin rapide de reconstruction survenu à la sortie de la Seconde Guerre mondiale et de la réponse architecturale efficace et rapide attendue. Le développement d'un nouveau marché : l'architecture en « kit » est né. Destiné à pouvoir être transporté facilement et à être monté rapidement sans nécessiter une main-d'oeuvre trop importante, ce type d'architecture peut alors servir dans de nombreux cas. Certaines constructions modulaires sont même destinées à assurer un rôle de propagande auprès du Ministère de la Reconstruc-

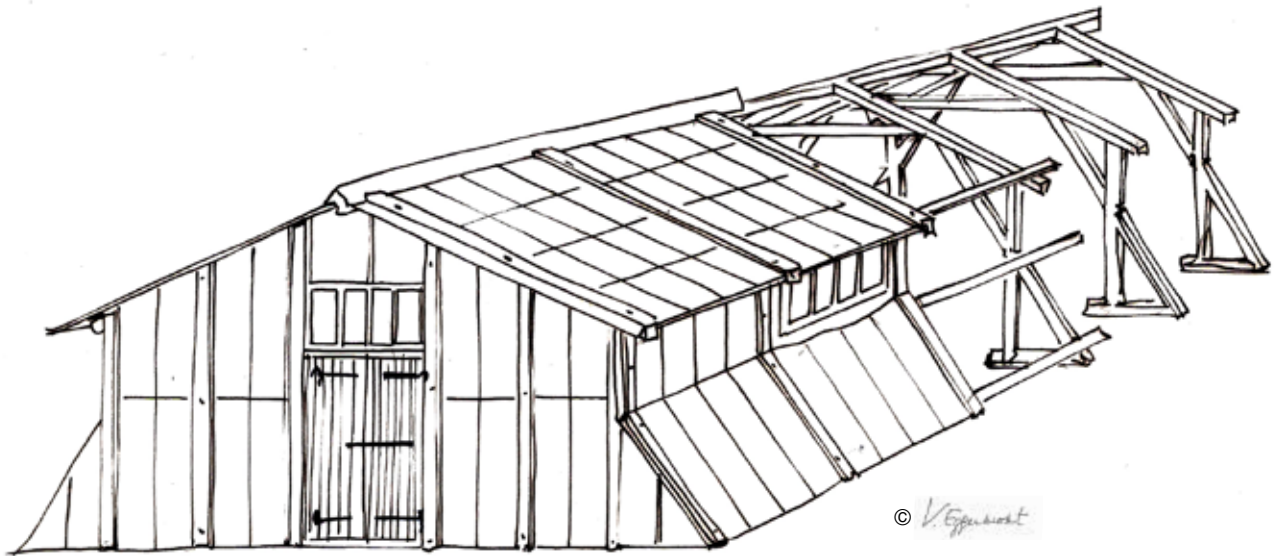
tion au sortir de la guerre : la crise du logement pose alors en effet un problème, de par l'importante proportion de bâtiments détruits sous les bombes. C'est ainsi que les baraques UK100 et 534-10 seront mises sur pieds ou que des cités expérimentales telle que celle de Noisy-le-Sec verront le jour. Le but est de faire la promotion d'une nouvelle manière d'habiter, réduite aux stricts besoins en terme de confort et d'espace et prônant une mise en place rapide pour répondre au mieux à cette urgence.

Enfin, d'autres architectes et constructeurs se sont employés à mettre au point des abris ou *shelters* faisant office d'unité d'habitation à développer n'importe où dans le monde en cas de catastrophe naturelle ou de mouvement démographique important survenu à la suite d'un conflit. Les constructions sont alors élaborées dans le but de servir d'abri temporaire d'urgence en attendant une reconstruction plus pérenne. Ces constructions modernes et contemporaines sont bien souvent le fruit d'une réflexion technique poussée, orientée sur l'emploi de matériaux responsables et performants.

Ce chapitre sur les objets architecturaux iconiques tend donc à effectuer un survol des différents modèles constructifs orienté vers l'hébergement d'urgence, modulable ou minimaliste, mis au point au cours du XX^e siècle. De forme, fonction et composition diverses, ils ne sont bien souvent uniquement comparables que par leur modularité et leur légèreté, qui inscrivent alors ces constructions dans le registre d'une architecture émancipée de toute inscription profonde dans un site et dont la pérennité est assurée par l'adaptabilité des structures.

LE MODÈLE ADRIAN - 1915.

Louis Auguste Adrian (1859-1933) - ingénieur polytechnique à l'armée et intendant militaire



Au cours de la Première Guerre mondiale, les armées françaises se retrouvent à court de tentes. L'ingénieur polytechnique Louis Auguste Adrian va alors concevoir un modèle de baraquement militaire démontable et remontable facilement, en « kit », afin de répondre au besoin d'hébergement des soldats.

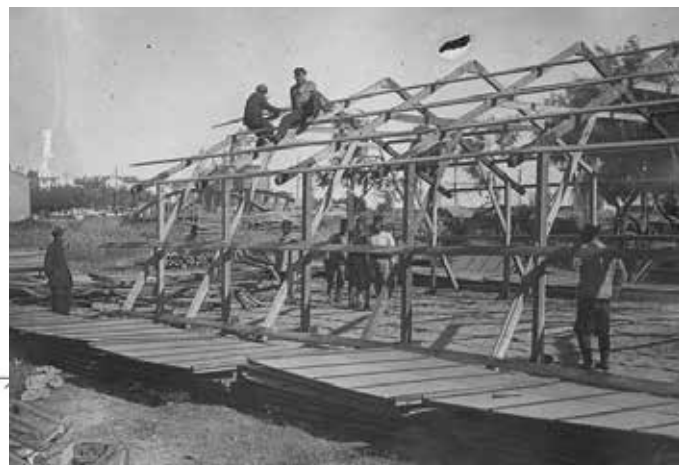
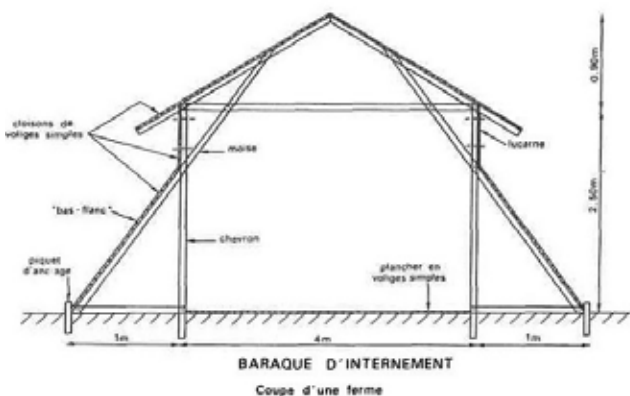
Ces baraques sont utilisées dans de nombreux camps, et ce jusque dans les années 1970 ; qu'ils soient militaires ou de réfugiés. Les meilleurs exemples qui peuvent l'illustrer sont les camps d'Oddo à Marseille, de Saint-Cyprien, de Gurs ou encore de Poitiers.

Les avantages de la baraque Adrian sont nombreux :

Elle coûte le même prix qu'une tente de l'armée pour un volume équivalent, elle peut être montée par de la main d'œuvre non qualifiée, elle est composée d'une structure démontable et réutilisable et est modulable : on peut par exemple changer le diamètre des portes pour un autre « kit » de porte qui permet de faire passer des véhicules, et enfin, elle est très stable de par ses appuis excentrés.

Le modèle de base a une longueur de 12 m, mais il est possible d'y ajouter des fermes afin d'agrandir l'espace prévu. Elles sont donc construites à l'aide d'une charpente de bois dont les fermes sont espacées de 2 mètres, recouverte de panneaux de bois et d'un toit de tôle goudronnée dans un premier temps, pour ensuite laisser place à de la tôle ondulée.¹

¹ Propos recueillis sur le site : <http://guerre14.e-monsite.com/>

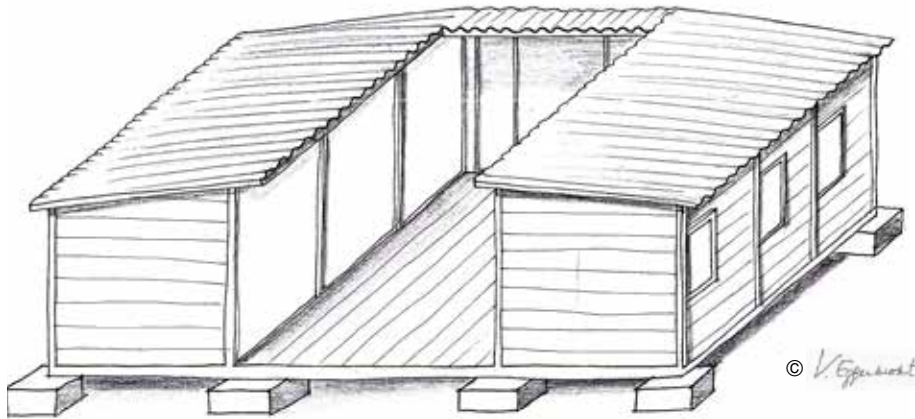


1. Coupe d'une ferme, principe constructif de la baraque Adrian, © Amicale du camp de Gurs.

2. Baraque Adrian en cours de montage par des soldats à Saint-Raphaël, © Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la culture.

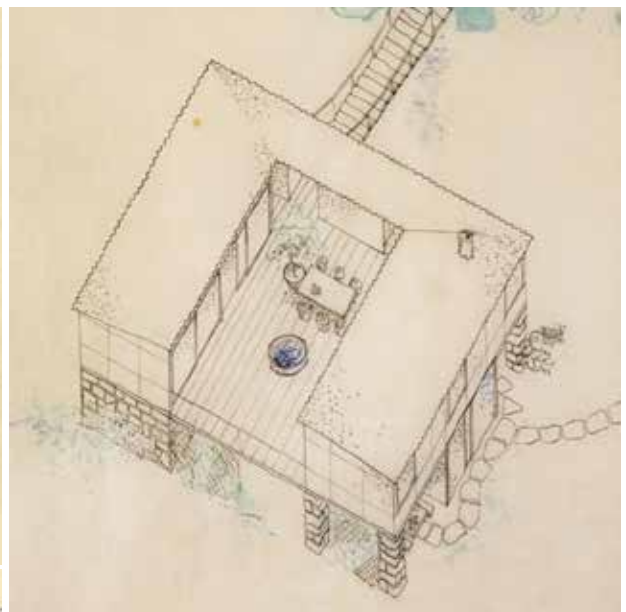
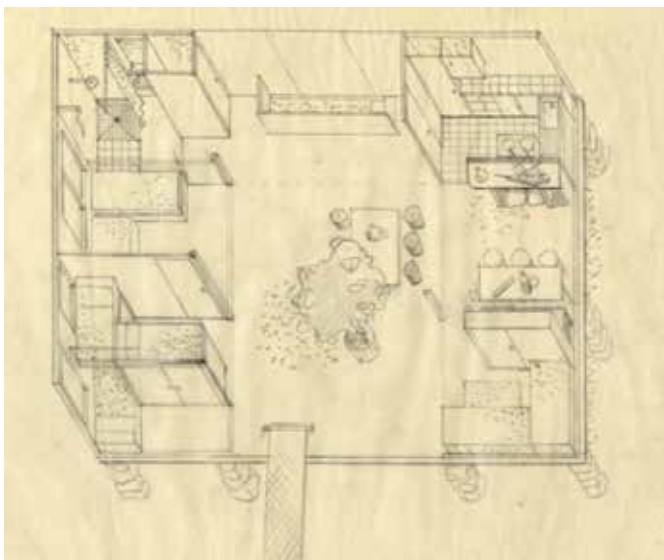
LA MAISON AU BORD DE L'EAU, 1934.

Charlotte Perriand (1903-1994) - architecte et designer française



La « Maison au bord de l'eau » a été conçue par l'architecte et designer Charlotte Perriand, à l'occasion d'un concours organisé par le magazine d'architecture « Architecture d'Aujourd'hui » pour des « maisons de weekend », en 1934. Remportant le deuxième prix, sa maison n'a pas été construite à l'époque.

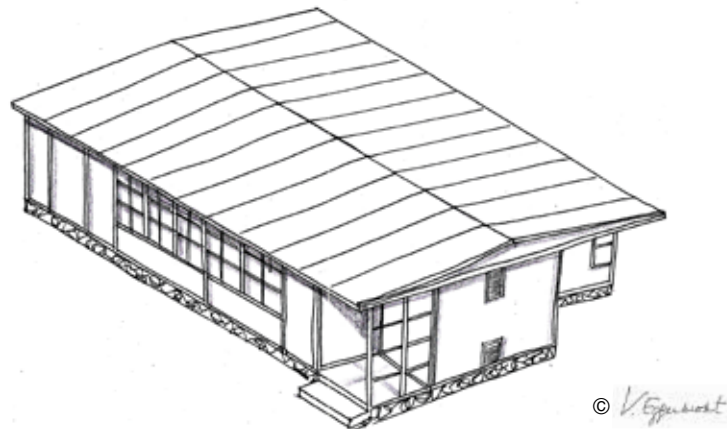
Il s'agit d'une maison modulaire conçue à la base comme une alternative en dur mais à faible coût d'une tente, pour les familles modestes. En effet, la « Maison au bord de l'eau » est construite sur une plateforme étant elle-même sur pilotis, pouvant s'adapter à tout type de terrain. La maison fait une surface totale de 87 m² et est entièrement composée de modules de bois et métal juxtaposables.



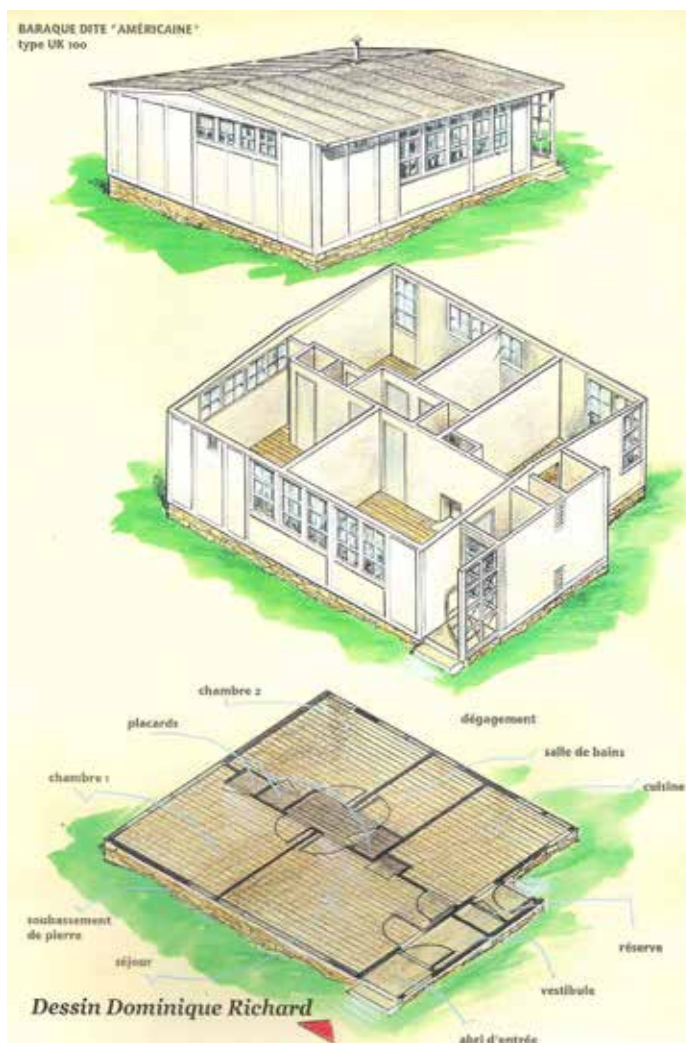
1-4. Charlotte Perriand, Maison au bord de l'eau, 1934. © Perriand, ADAGP 2013.

LA BARAQUE UK-100, 1942.

Building Research Establishment & National Housing Agency



La baraque UK-100, appelée aussi *britain house* ou *baraque américaine*, a été conçue en 1942 et produites aux Etats-Unis. Elle a été proposée dès 1945 par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour assurer le relogement des sinistrés dans les villes ayant été fortement démolies durant la Seconde Guerre Mondiale (Lorient, Brest, Saint-Nazaire,...). Près de 7 985 exemplaire de cette baraque ont été achetés par la France et amenés dans les régions dévastées, afin de reconstruire des cités provisoires, servant de logement aux familles et aux ouvriers oeuvrant pour la reconstruction. Les baraques UK-100 (U.K. pour United Kingdom et 100 pour le nombre de pièces dont elle est composée), sont faites d'une ossature bois, dans lesquels sont imbriqués des panneaux de carton renforcé ignifugés et une toiture recouverte de bandes bitumées.



1. Structure du bungalow UK-100, relevé © Dominique Richard, Lorient.



2. Notice de montage des bungalows UK-100, © Archives de Fontainebleau.



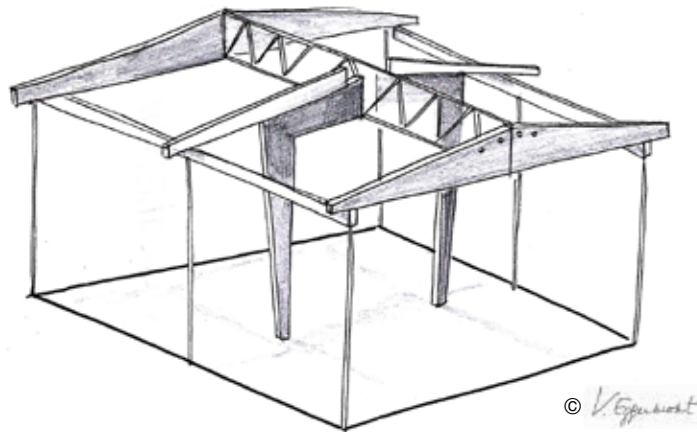
3. Les ruines du centre ville de Saint-Nazaire, © Coll. part. D.R.



4. Famille recevant une UK-100 © Parc de Soye.

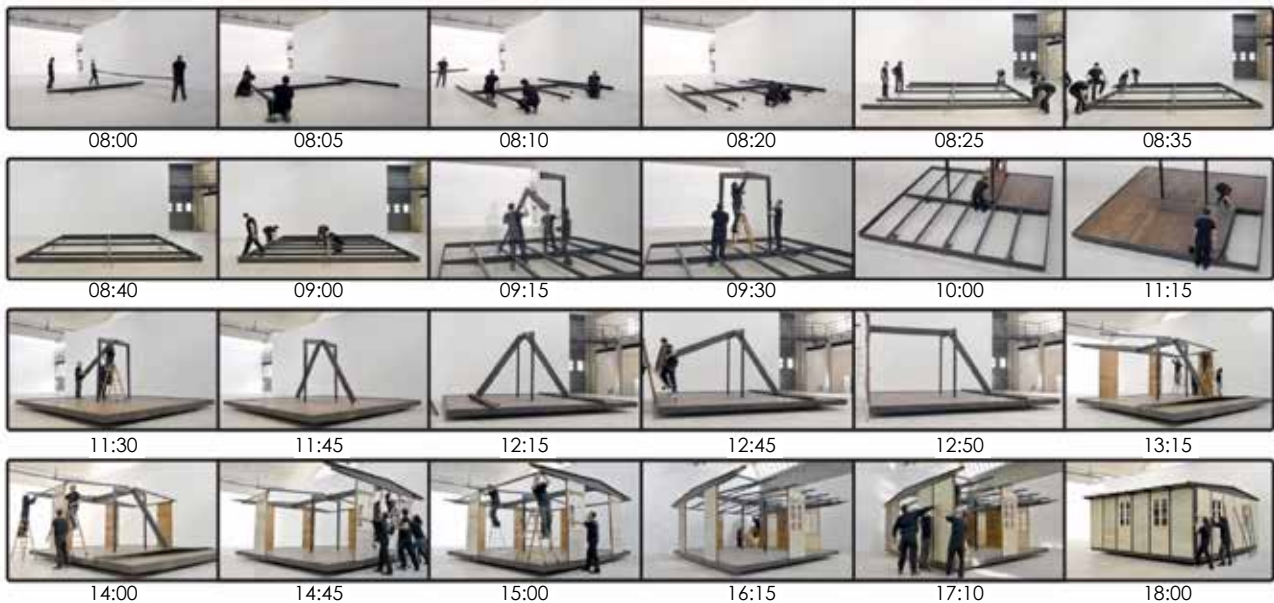
LA MAISON DES SINISTRÉS, 1944.

Jean Prouvé (1901-1984) - architecte, ingénieur et designer français



La « Maison des Sinistrés » ou « Maison 6x6 » a été conçue par l'ingénieur et architecte Jean Prouvé, en 1944. A cette époque, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme fait appel à Jean Prouvé pour réaliser des baraques pouvant servir d'abri temporaire aux sinistrés des régions de Lorraine et de Franche-Comté dépourvus alors de logement après la Guerre. Ce sont 450 baraques qui sont finalement livrées.

La « Maison des Sinistrés » est conçue comme étant entièrement démontable, transportable en caisses et montable en une journée par 3 hommes. Il s'agit donc d'un habitat d'urgence préfabriqué, composé de tôle d'aluminium pliée et de bois. La baraque a une superficie totale de 36 m², elle est composée d'une unique pièce et sa structure repose seulement sur deux compas d'acier.



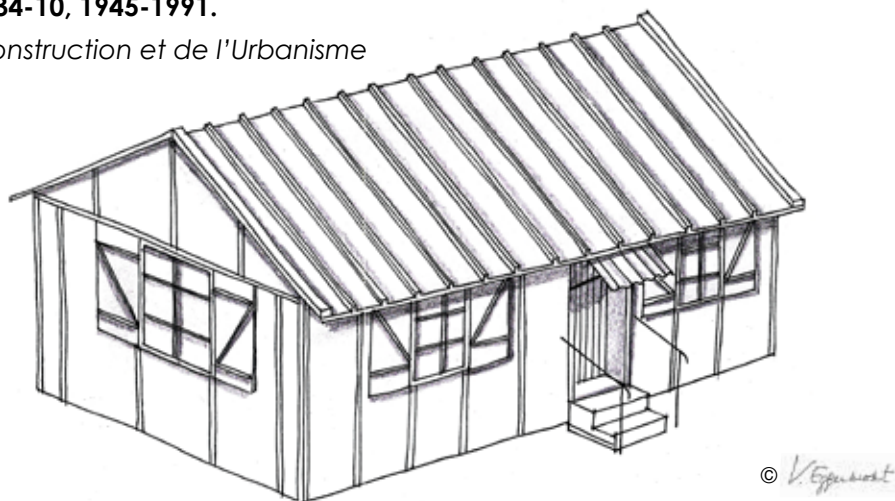
1. Démonstration du montage de la «Maison des Sinistrés» en une journée © Patrick Seguin



2. Exposition «Calder/Prouvé», Gagosian Gallery, Le Bourget, 2013 3. Reconstitution de la «Maison des Sinistrés», par la galerie Patrick Seguin © Patrick Seguin

LA BARAQUE MRU 534-10, 1945-1991.

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

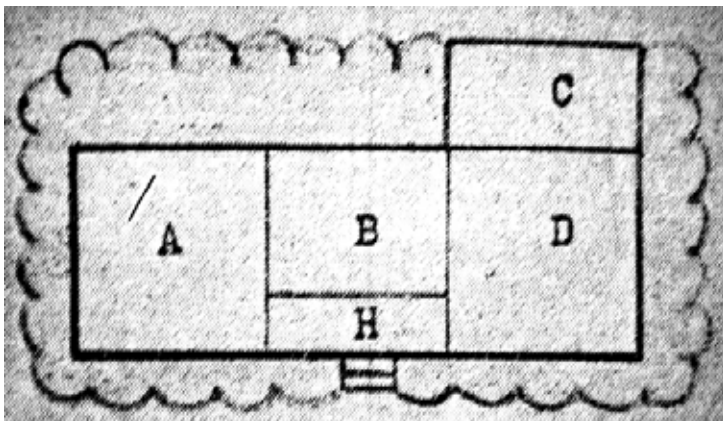


La baraque 534-10 du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est l'équivalent français de la baraque américaine UK-100 abondamment utilisée lors de la reconstruction.

Cette baraque 534-10, entièrement préfabriquée, a été utilisée pour la reconstruction de plusieurs villes après la Seconde Guerre mondiale, notamment à Saint-Nazaire. Ces cités étaient destinées à être provisoires, assurant le relogement des familles après la destruction de leurs biens, ainsi que celui des ouvriers oeuvrant à la reconstruction des villes. La baraque 534-10 est très sommaire : elle est composée d'une cuisine, d'un cellier, d'un hall et de deux chambres.



1. Reconstitution d'une baraque type 534-10. © Mémoire de Soye



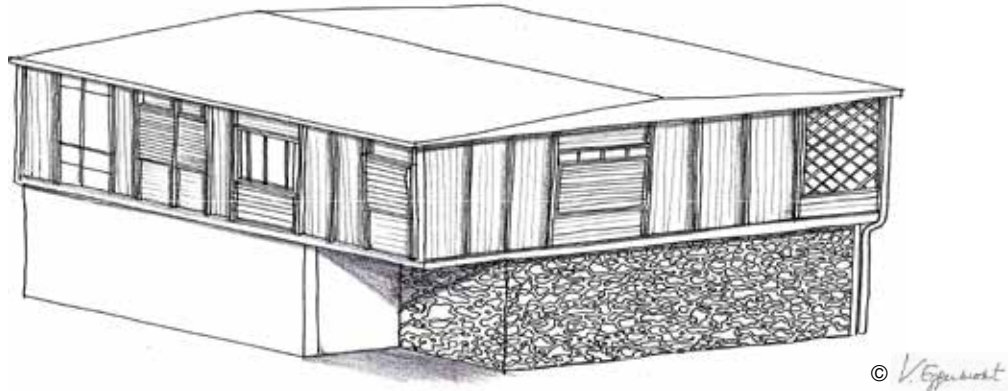
2. Plan d'une baraque type 534-10, © V. Normant.



3. Plan de la Cité Bellevue, à Grimouville, construite de baraques de type 534-10, © V. Normant.

LA MAISON PROUVÉ, 1947-1984.

Jean Prouvé (1901-1984) - architecte, ingénieur et designer français

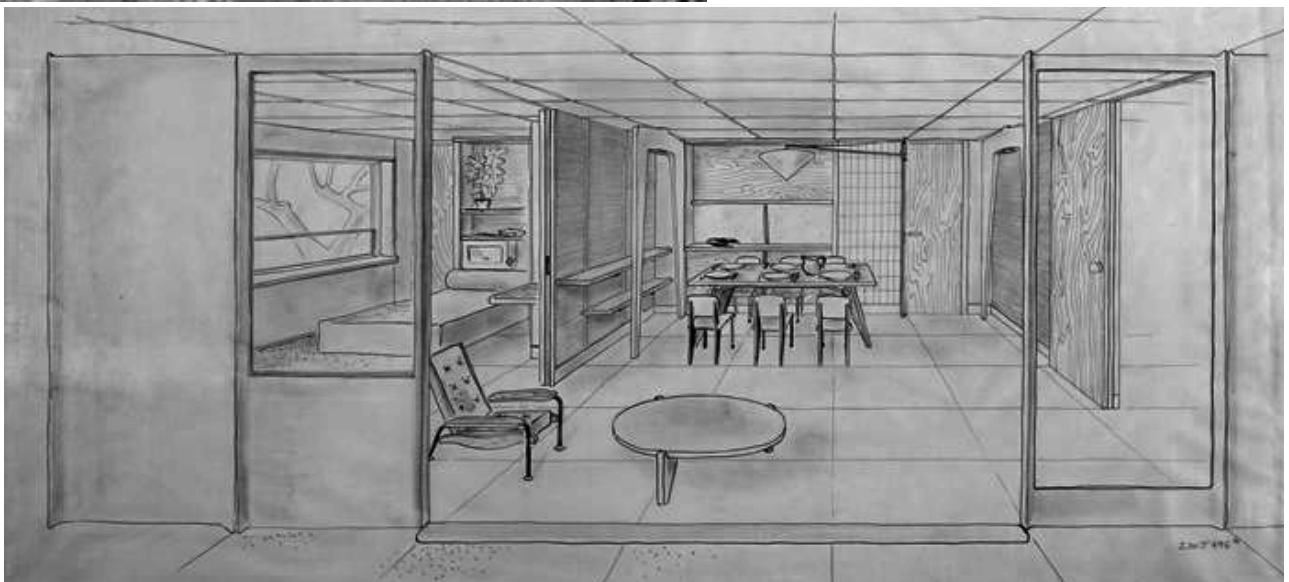


La maison de Jean Prouvé réalisée à Noisy-le-Sec a fait partie de la construction des cités expérimentales construites après la guerre par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. La cité expérimentale du Merlan comptait 56 maisons achetées par le MRU, dont 25 venaient de l'étranger. Elle était construite sur près de 6,5 hectares et a servi de parc d'expositions jusqu'en 1951.

La maison Prouvé est une maison construite sur un soubassement en meulière (seule partie de la maison à avoir été conservée). Elle est dotée d'une structure en acier sur laquelle se posent des panneaux en bois. Sa construction a débuté en août 1947 et s'est terminée en février 1950, et la maison a été détruite en 1984. Elle est préfabriquée et ses dimensions sont de 12 mètres de long sur 8 mètres de large.

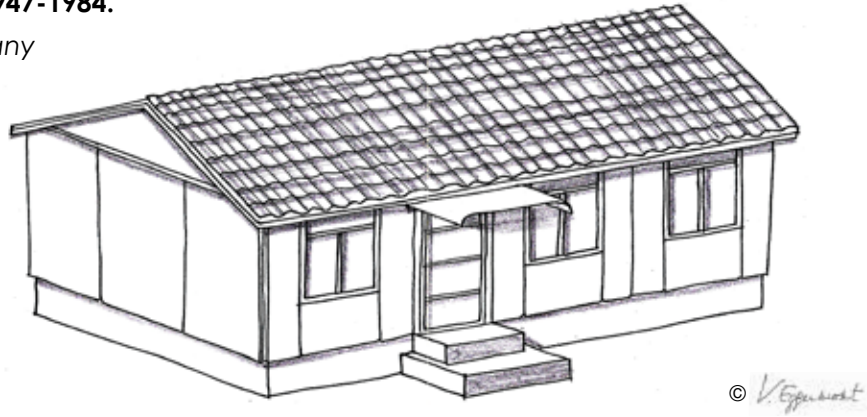


1. Maison Prouvé vers 1984, © Coll. J.P. Daumond,
2. Dessin de Jean Prouvé : Maisons à portiques : Maison préfabriquée 8X12, Noisy-Le-Sec, janvier 1947, © ADAGP, Paris.



LA MAISON AIROH, 1947-1984.

Bristol Aircraft Company



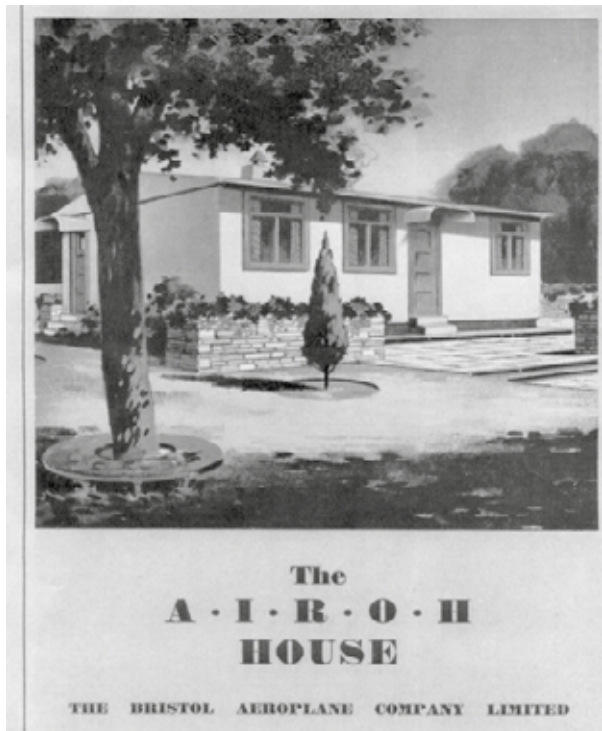
Conçue dans les années 1940 au Royaume-Uni par la Bristol Aircraft Company, la maison AIROH est importée en France lors de l'élaboration de la cité expérimentale de Merlan. Cette baraque est totalement préfabriquée, composée d'une structure en aluminium (allant des montants jusqu'à la charpente du toit) et d'un plancher en pin posé sur des solives en bois. Le tout est construit en usine, et la maison AIROH est démontable en quatre parties afin de pouvoir être chargée sur un camion. L'ensemble de la maison peut être monté et boulonné en une journée.



1. Plan de la maison AIROH © Clerck's piece prefabs



3. Montage de la maison AIROH, © National Monuments Record, 1945.



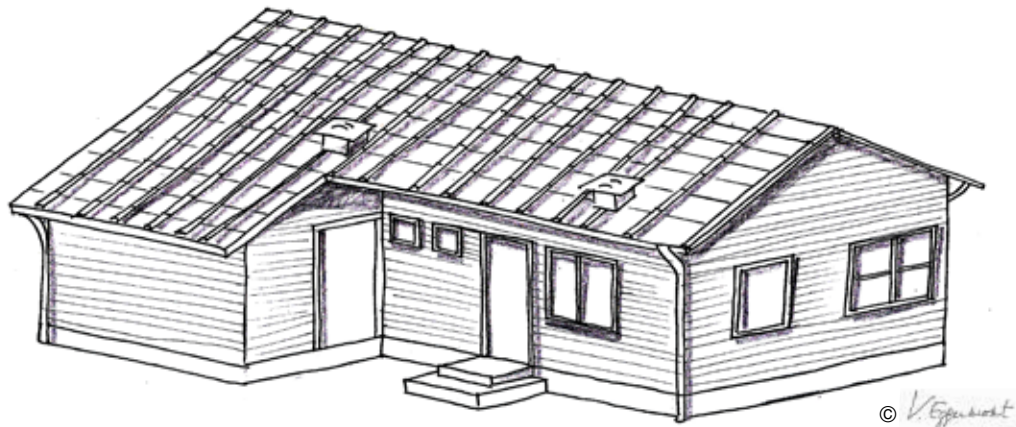
2. Publicité pour la maison AIROH, © Registre des procès-verbaux du Comité du logement de l'arrondissement de Beccles.



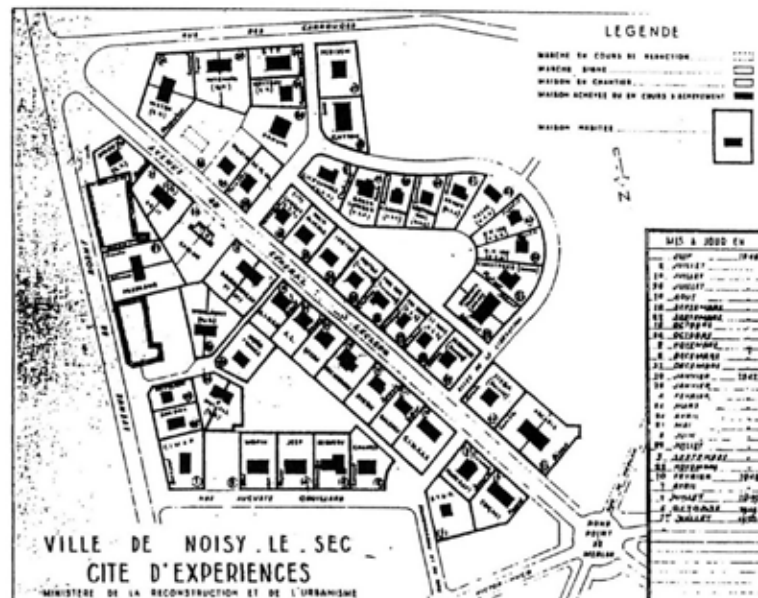
4. AIROH prefabricated house: une des quatre sections de la maison étant mise en oeuvre, Londres, 1945, © RIBA Collections

LE PAVILLON FINN-HUS, 1948-1984.

Finn Hus, société finlandaise de construction.



Le pavillon Finn-Hus fait également partie de la cité expérimentale de Merlan à Noisy-le-Sec. Il s'agit d'une maison individuelle composée de 3 pièces. Elle a été construite en 6 mois au coeur de la cité expérimentale, pour être détruite en 1984. Elle est composée d'une ossature en bois sur laquelle viennent se poser de manière horizontale des lames de bois et d'un toit en tuiles plates.



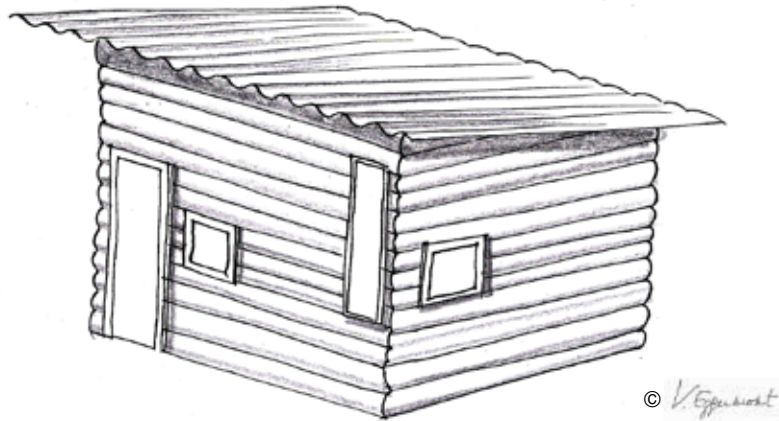
1. Plan de la cité du Merlan, © Christine Giroud.



2. Vue de la maison Finn Hus © Inventaire général, ADAGP

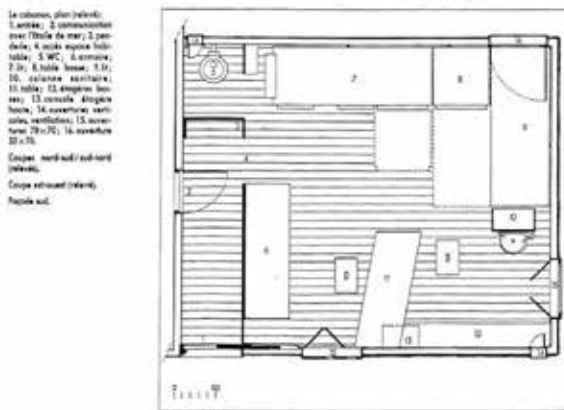
LE CABANON, 1951.

Le Corbusier (1887-1965)- architecte, urbaniste, designer français



Le Cabanon de Roquebrune-Cap-Martin de Le Corbusier a été pensé comme une petite unité d'habitation, élaborée après la Seconde Guerre mondiale lors de la crise du logement. Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme appela plusieurs architectes à proposer une solution pour la sauvegarde du littoral méditerranéen alors sinistré.

Le Cabanon est un petit module carré de 3,66 mètres de côté, comportant une seule pièce et un couloir de 70 centimètres de largeur. La hauteur sous plafond est de 2,26 mètres, conforme au Modulor de Le Corbusier. Il est pensé comme un cube juxtaposable et multipliable, en tant « qu'habitat minimal individuel ». Le cube, posé sur des plots de béton, est composé d'une structure en bois recouverte à l'extérieur de panneaux de bois eux-mêmes recouverts d'un bardage en dosse de pin. Le revêtement intérieur est fait de panneaux de contreplaqué de hêtre. La toiture est composée de plaques ondulées en fibrociment. Le Cabanon, dessiné en 1951, est habitable à partir de 1952.



1. Plan du Cabanon, 1952, © Plans of Architecture.

3. Vue du Cabanon, © ofHouses



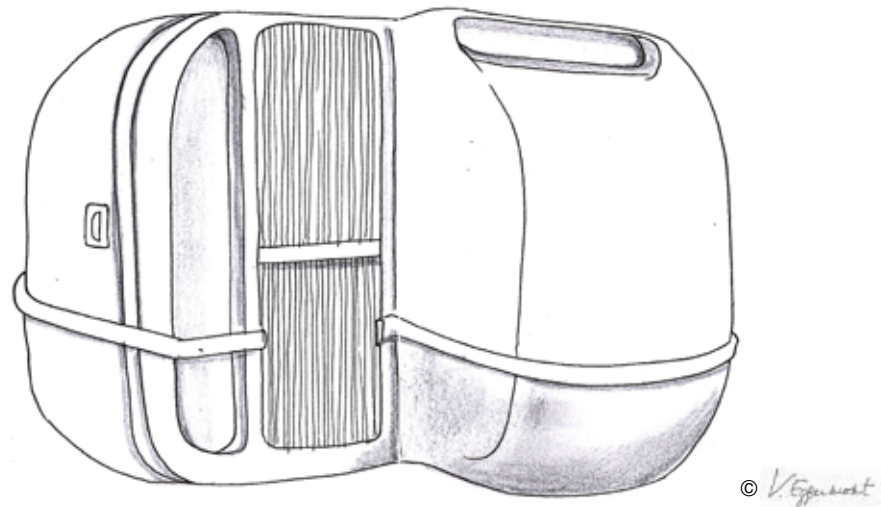
2. Vue du Cabanon, © ofHouses



4. Vue du Cabanon, © ofHouses

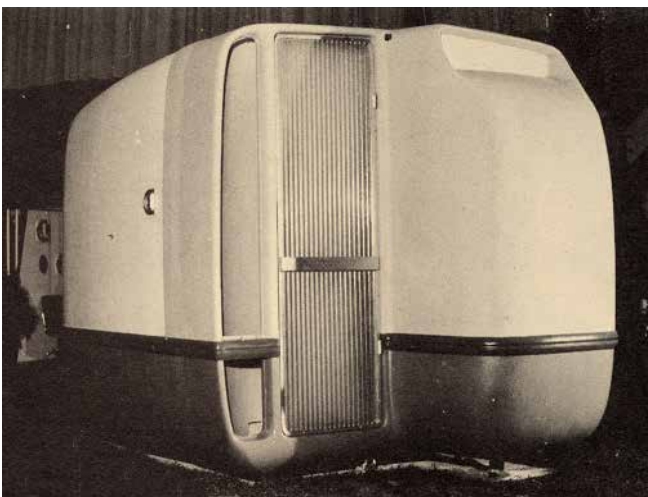
LA CABINE HÔTELIÈRE MOBILE, 1956.

lonel Schein (1927-2004)- architecte, urbaniste, historien français

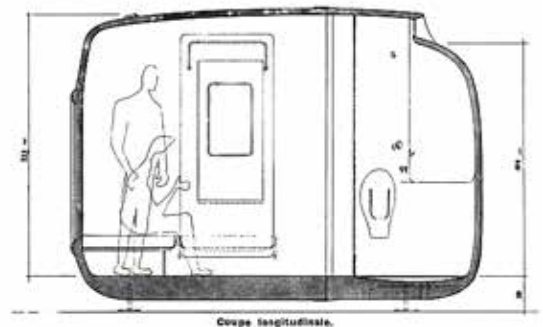
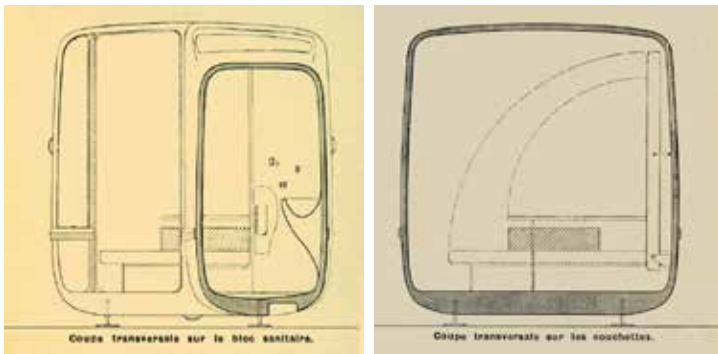
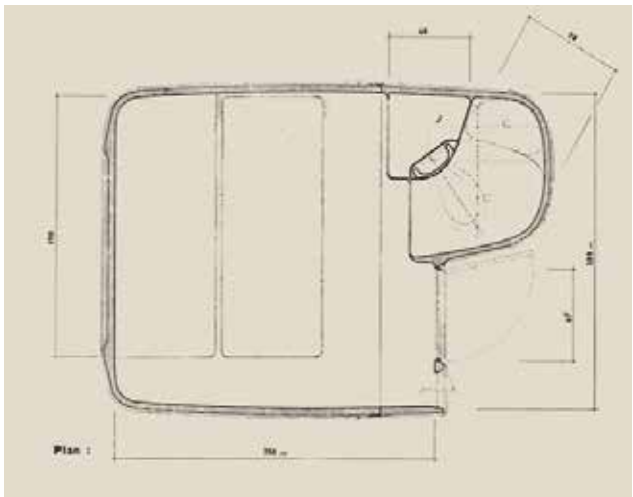


La cabine hôtelière de lonel Schein, en collaboration avec Yves Magnant (architecte) a été réalisée à l'époque des Trentes glorieuses, lors de l'apparition du plastique et des nouveaux icônes architecturaux modernes. Elle a été conçue en 1956 comme une sorte de capsule pouvant être posée n'importe où - elle est fixée à quatre vérins qui permettent son adaptabilité à n'importe quel type de terrain - pour pouvoir reloger rapidement des personnes en cas de situation d'urgence, en minimisant les contraintes liées au site.

C'est une monocoque moulée en matière plastique stratifiée, mélange de polyester et de fibre de verre. Cette composition rend l'enveloppe très isolante et sa préfabrication en usine permet un déploiement rapide des modules, qui peuvent alors être assemblés et regroupés selon différentes configurations. La cabine hôtelière pèse 700 kg et un camion peut en transporter quatre simultanément.



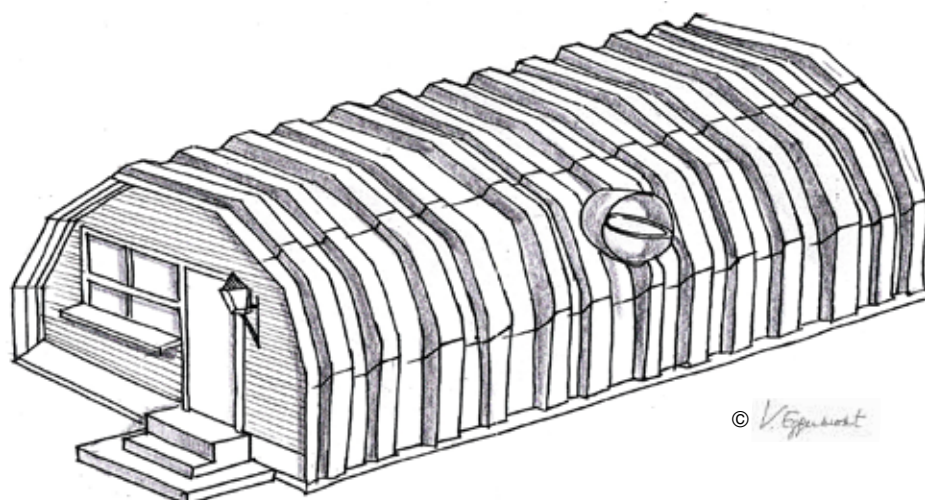
1. Vue de la cabine hôtelière en 1956, © The Plastic Architect.



2-3-4-5. Plan et coupes de la cabine hôtelière, © Aujourd'hui, 1956.

L 'IGLOO DE L'ABBÉ PIERRE, 1954-1966 ?

Henri Marie Joseph Grouès dit l'Abbé Pierre (1912-2007) - prêtre catholique français



Une certaine ambiguïté a été trouvée lorsqu'était abordé le sujet du bidonville de Noisy-le-Grand. En effet, les images représentant l'ensemble du bidonville montrent des baraques de typologie légèrement différente par rapport à celle redessinée ci-dessus : les baraques font approximativement la même superficie, c'est-à-dire 70 m², son également construits en fibrociment, mais présentent une surface plus lisse et un toit davantage curviligne.¹

Cependant, certains témoignages (comme un article de la Fondation Eiffage² ou l'interview d'un homme ayant habité un « igloo »³) montrent ces « igloos » comme étant l'oeuvre de la fondation Emmaüs et de l'Abbé Pierre. Une de ces constructions serait toujours debout, au coeur de la communauté Emmaüs au Plessis-Trévisé.

Malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de déterminer si les deux cas faisaient partie du même ensemble construit, c'est-à-dire si ces « igloos » à redens et les « igloos » au toit plus lisse constituaient un seul et même ensemble construit.

Les appellations « le Hameau de l'Abbé Pierre », le « bidonville des familles de Noisy-le-Grand » ou encore le « bidonville de Noisy-le-Grand » désignaient-elles alors toutes les trois le même lieu ? Certains témoignages ont également évoqué la ville d'Ivry-sur-Seine mais aucune information complémentaire n'a été trouvée.



1 et 2. « Igloos de l'Abbé Pierre » © ?

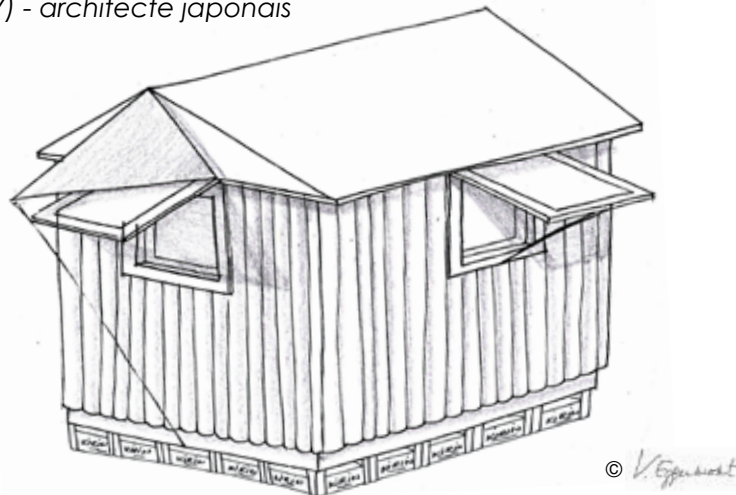
1. Cfr. « Le Hameau de l'Abbé Pierre », p. 127.

2. Fondation Eiffage et communauté Emmaüs du Plessis-Trévisé, disponible sur : <http://www.eiffage.com/medias/actualites/fondation-eiffage-communaute-emmaus-du-plessis-trevisé>, consulté le 24 avril 2018.

3. Denis Courtine, « Le Plessis-Trévisé : vivre dans un igloo de l'abbé Pierre, « c'était pas le malheur », in *Le Parisien*, le 28 août 2017, disponible sur : <http://www.leparisien.fr/le-plessis-trevisé-94420/le-plessis-trevisé-vivre-dans-un-igloo-de-l-abbe-pierre-c-etait-pas-le-malheur-28-08-2017-7219704.php>, consulté le 24 avril 2018.

PAPER LOG HOUSE, 1995.

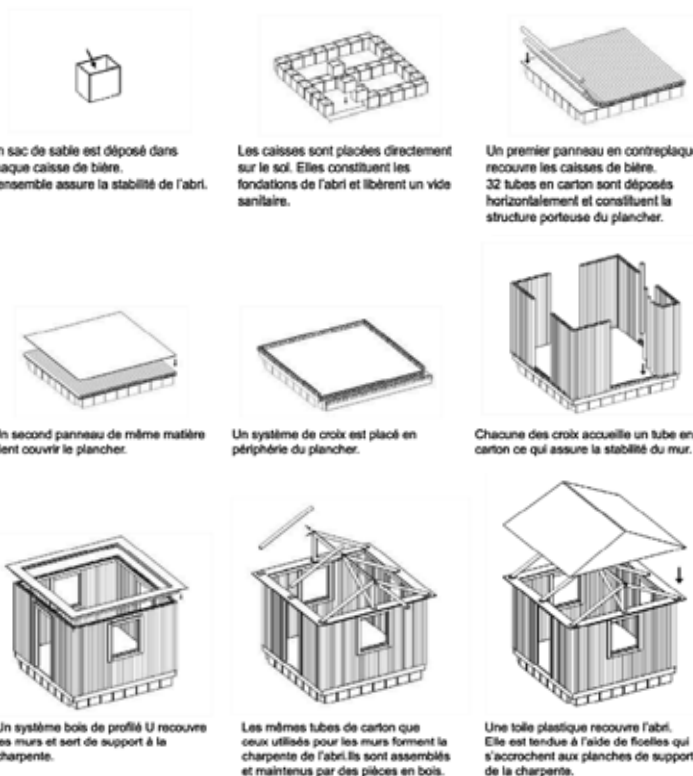
Shigeru Ban (né en 1957) - architecte japonais



Architecte conseiller auprès du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU, Shigeru Ban a mis en place la Paper Log House pour répondre au manque de logements important survenu suite au séisme de Kobe au Japon, en janvier 1995.

Il a mis en point une structure faite de matériaux de récupération recyclables, facile à transporter et à monter en une journée par une main-d'oeuvre non qualifiée. La Paper Log House est une maison en « kit », dont les murs sont constitués de tubes de cartons, remplis de papier journal et ignifugés au polyuréthane, dont la cohésion est assurée par des tiges métalliques boulonnées entre elles. Le sol est fait d'un plancher en contreplaqué sur lesquels viennent se poser des tubes de carton pour améliorer l'isolation, le tout posé sur des caisses de bière en plastique lestées de sable. Le toit est constitué d'une charpente en tube cartonnés, sur laquelle est tendue une bâche.

La Paper Log House offre un espace habitable de 16 m², suffisant et conforme aux normes pour une famille en transit et dans l'urgence.



1. Montage de la Paper Log House, © Laetitia Bornes, 2017.



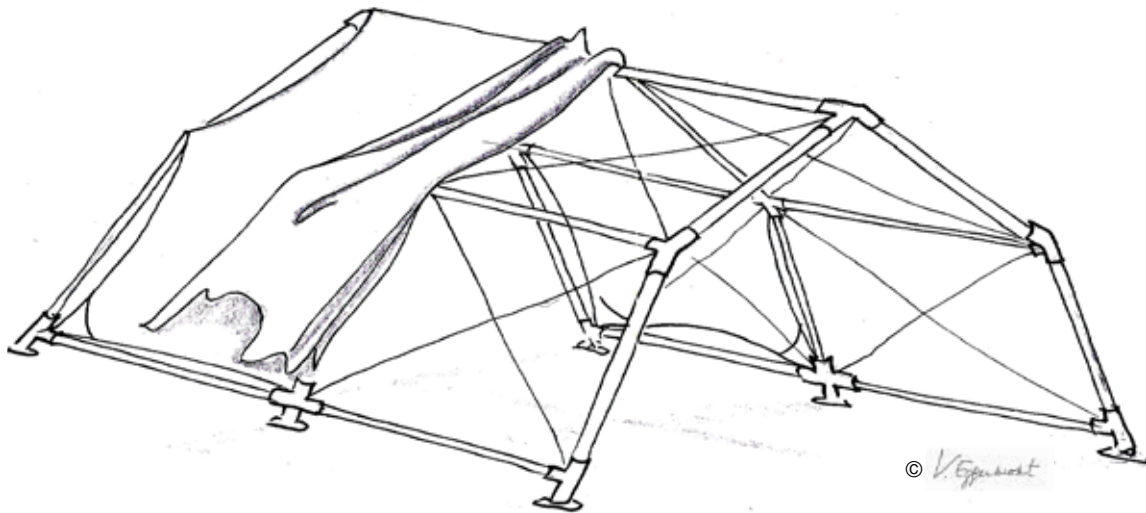
2. Maquette de la Paper Log House, Collection FRAC Centre, Orléans © Tim Perceval.



3. La Paper Log House montée sur site, © Takanobu Sakuma.

PAPER EMERGENCY SHELTER, 1999.

Shigeru Ban (né en 1957) - architecte japonais



Après la guerre au Rwanda en 1994, les Nations Unies interviennent sur place pour y installer des camps de réfugiés. Les tentes proposées par le UNHCR sont composées d'une structure d'aluminium sur laquelle est tendue une bâche. Le métal étant alors un matériau précieux, les réfugiés n'hésitent pas à revendre ces charpentes et à les substituer par des morceaux de bois. Or la déforestation étant très présente dans cette région, Shigeru Ban intervient pour proposer de remplacer la structure en aluminium par une structure en tubes de carton, qu'il avait déjà expérimentée.

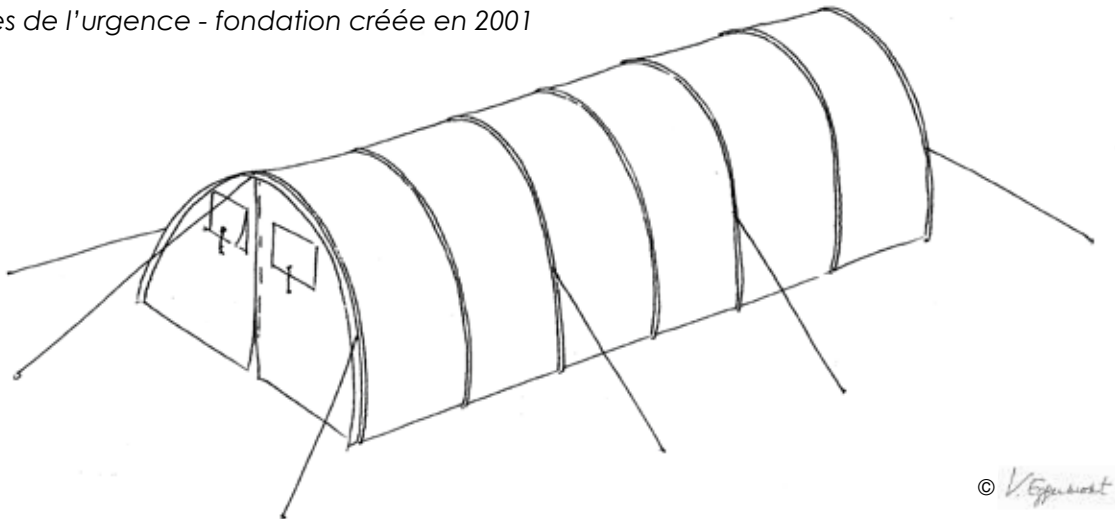
L'abri du UNHCR est encore abondamment utilisé dans les camps aujourd'hui, de par sa facilité d'installation, son faible coût et son transport aisé.



1. Paper Emergency Shelter, 1999, ©Shigeru Ban Architects.

ABRI D'URGENCE FAU, 2003.

Architectes de l'urgence - fondation créée en 2001



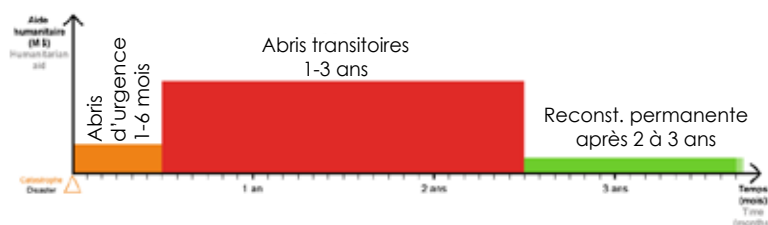
La Fondation Architectes de l'Urgence prône une manière différente de traiter l'intervention d'urgence dans une zone sinistrée. Elle « se bat, entre autre, pour rendre l'assistance humanitaire mondiale plus efficace par le défi stratégique de changer l'articulation abri d'urgence, phase transitoire et construction pérenne »¹. Elle a mis au point un abri d'urgence dit « longue durée », permettant d'absorber la phase de construction d'abris dits « transitoires », entre l'abri d'urgence et la construction pérenne, de par sa tenue dans le temps qui permet aux réfugiés d'y vivre plus longtemps dans de meilleures conditions.

L'abri développé se présente sous deux tailles différentes, 11,5 m² et 23 m² et tend vers une optimisation à plusieurs niveaux : coût, mise en oeuvre, transport, performances techniques, respect de l'environnement... « [L'abri d'urgence qu'a développé l'association est] ultra performant en termes de résistance et de coût, testé dans les conditions les plus extrêmes, adapté aux différentes contraintes techniques et climatiques du terrain, cet abri est suffisamment pérenne pour permettre aux sinistrés d'y vivre le temps de la reconstruction.»²

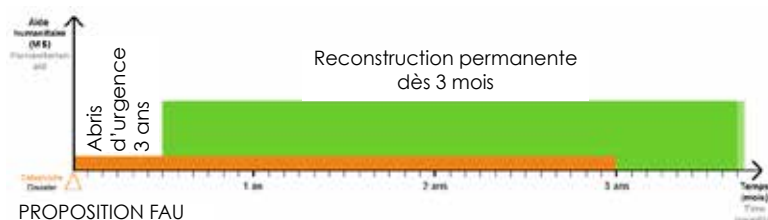
1. Association Architectes de l'Urgence.
2. Ibid.



1. Axonométries et élévation de l'abri d'urgence longue durée, © FAU.



CAS GENERAL



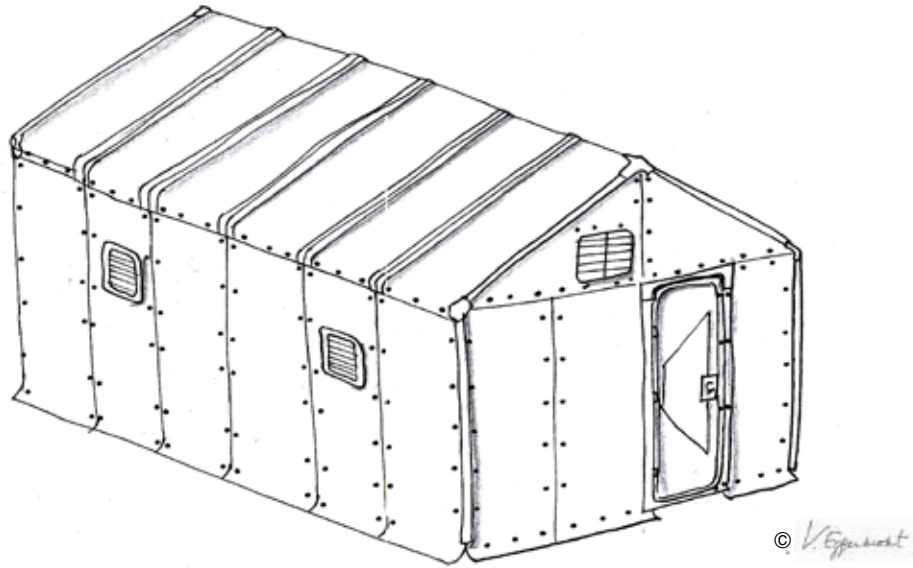
PROPOSITION FAU



2. Comparaison entre l'intervention des acteurs humanitaires et celle de la FAU, © FAU. 3. Abri d'urgence longue durée, © FAU.

ABRI DU HAUT COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS DES NATIONS UNIES, 2010.

Better Shelter & Ikea Foundation - organisation fondée en 2010 en Suède



Better Shelter est une organisation née de l'association de Ikea et du UNHCR. Elle a mis au point un abri pour réfugiés en 2010, démontable, adaptable, transformable, transportable et montable assez rapidement et facilement : en 4 heures par une équipe de 4 personnes.

L'abri de base de Better Shelter a une surface de 17,5 m² (longueur : 5,68 mètres, largeur : 3,32 mètres, hauteur : 2,83 mètres) ce qui, pour 5 occupants, respecte les normes SPHERE qui exigent une surface minimale de 3,5 m² par personne. Il est conçu dans des matériaux légers et résistants : la structure est faite d'acier galvanisé, dont les parties sont assemblables à l'infini afin d'adapter la taille de l'abri, les panneaux constituant les murs sont fait en mousse de polyéfine, et l'abri est ancré au sol par des ancres spécifiques. Il est doté de panneaux solaires qui le rendent indépendant en terme d'électricité.



1. Modularité de l'abri Better Shelter © Better Shelter.



3. Axonométrie d'un abri, © Better Shelter.



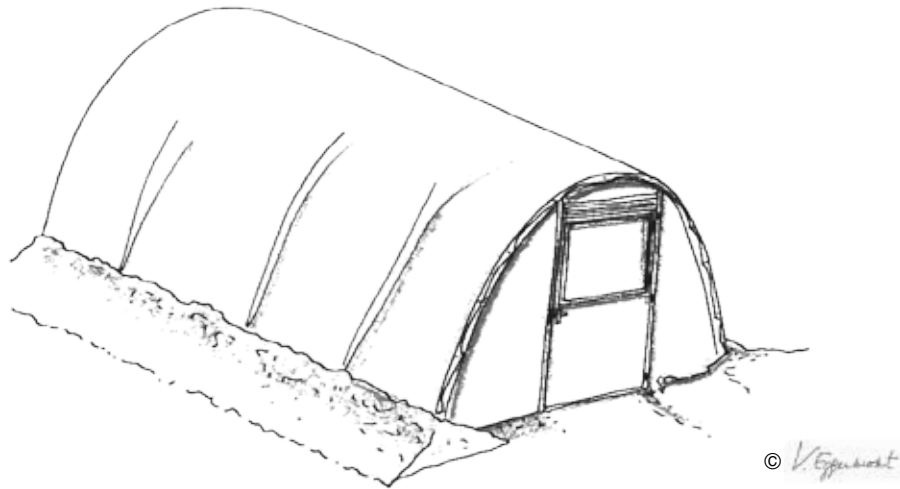
2. Emballage d'un abri lors de sa livraison sur site (69 kilos), © Better Shelter.



4. Principe constructif d'un abri Better Shelter, © Better Shelter.

ABRI IRC, 2016.

International Rescue Committee - ONG fondée en 1933 pour les victimes de persécution raciale, sociale ou victimes de violences et guerres.



The International Rescue Committee, ou IRC, est une organisation non gouvernementale fondée sous l'initiative d'Albert Einstein en 1933 en réponse à la montée du nazisme.

Elle oeuvre en Grèce depuis 2016 pour accueillir les réfugiés venus du Moyen-Orient dans les meilleures conditions possibles. En particulier sur l'île de Lesbos, dans le camp de Kara-Tepe, dans lequel ont été déployées les tentes du IRC.

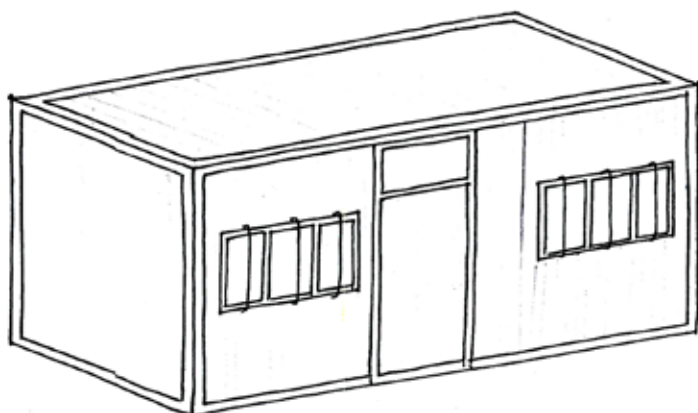
Manquant d'informations précises sur ces installations, on peut à première vue constater qu'elles sont pourvues d'une structure métallique en parabole, sur laquelle est tendue une toile de bâche (certainement imperméable et ignifugée). L'abri dispose d'un plancher en panneaux de bois et semble lesté pour assurer sa stabilité.



1. Abri du IRC dans le camp de Kara Tepe, à Lesbos (Grèce), © Cyrille Hanappe.

ALGECO

Modules préfabriqués en France, construction modulaire depuis 1955

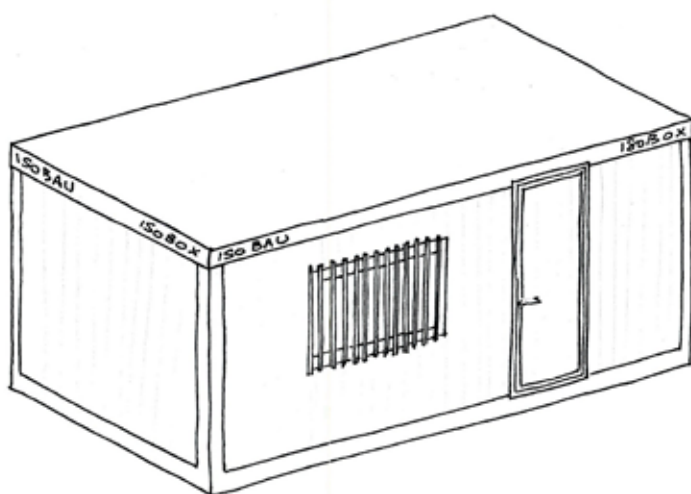


1. Un modèle type d'une baraque © Algeco.

Les modules Algeco sont régulièrement utilisés dans les installations temporaires, que ce soit pour assurer une fonction de logement, de sanitaires, de bureaux ou de loges de chantier. L'entreprise française s'est axée sur la construction de modules constructifs, aménageables selon une multitude de configurations et modulables de manière à former des ensembles conséquents. Les Algeco étaient utilisés notamment sur le camp de la Linière à Grande-Synthe pour héberger les associations présentes sur le camp.

ISOBOX

Modules préfabriqués en Grèce, équivalent de l'Algeco. Utilisés sur les camps de réfugiés de Lesbos pour y loger les migrants.



1. Un exemple de baraque, modèle standard © Isobox



2. Un exemple d'une modulation des baraques © Isobox

La modification de l'usage de bâtiments existants

Parmi les diverses typologies d'hébergement temporaire d'urgence on peut retrouver les bâtiments que l'on transforme afin de leur assigner une fonction totalement différente de celle prévue par l'architecte à l'origine de leur conception. Dans cette catégorie, autant d'usages que de transformations sont possibles. Que ce soit dans une optique de mise à l'abri, ou de mise à l'écart, les bâtiments transformés offrent de base des possibilités d'adaptation nombreuses et diverses à leurs occupants.

On peut prendre en comparaison la transformation de bâtiments dont la fonction initiale peut potentiellement n'avoir strictement rien en commun avec celle d'héberger et ceux dont la fonction d'héberger est déjà inhérente au projet. Dans le premier cas, le Centre Humanitaire de la Chapelle transformé par Julien Beller constitue un bon exemple. En effet, ces anciens bâtiments de fret qui abritaient les stocks de marchandises transportées par la SNCF ont été réaffectés en centre d'hébergement temporaire d'urgence. Les transformations qu'ils ont subies sont de grande ampleur et d'ordre architectural et constructif. Dans le second cas, on considère des bâtiments dont la forme et l'aspect purement spatial n'a pas été fortement modifié. Dans cette catégorie se retrouve notamment le camp de Drancy, installé au cœur de la Cité de la Muette. Ce grand ensemble emblématique d'Ile-de-France, conçu par Marcel Lods et Eugène Baudouin à la fin des années 1930 a en effet été transformé en un camp d'internement et de déportation pour Juifs au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

Les questions se soulèvent alors quant au poids éthique et moral qu'engendre ce genre de situation. En effet, dans le cas de Drancy, la Cité de la Muette a aujourd'hui retrouvé sa fonction initiale de logement. Qu'en est-il alors de la légitimité du bâtiment ? Quelle est sa raison d'encore exister si ce n'est que pour constituer un lieu de mémoire, considérant les événements qui s'y sont déroulés ? Ne serait-il pas plus respectueux envers la mémoire collective de repartir à zéro et d'effacer un tel patrimoine ?

Ces bâtiments réaffectés ont été utilisés tels quels dans un souci d'économie : de moyens, de temps, de main d'œuvre, et d'argent. Il est vrai qu'en période de crise, et mettant de côté le caractère tortionnaire de Drancy, le déficit de moyen et le besoin urgent d'une réponse à l'hébergement tendent à promouvoir les opérations les plus aisément et rapidement réalisables.

En appuyant cet argument sur le fait que les camps étudiés au sein de la première partie du mémoire ont été installés dans un impératif absolu d'économie en tout genre, on peut rapidement comprendre l'attrait manifesté généralement pour une intervention minimale et une moindre transformation du site sur lequel s'installe le camp.

Ça pourrait être là une certaine manière de parler de « patrimoine ». En effet, bien que la fin y soit rarement heureuse, les camps installés dans les structures existantes pourraient (emphase sur le conditionnel de cette affirmation) être un moyen de reconnaître les qualités spatiales et organisationnelles de ces lieux.

Serait-il trop osé d'aventurer le sujet jusqu'à l'hypothèse que l'installation de camps dans des structures existantes a permis d'en faire ressortir certaines qualités quant à la gestion des flux ou la rationalisation des espaces ?

Pour reprendre les propos de Denis Peschanski dans *La France des camps* lorsqu'il aborde le modèle des camps allemands, « [l'architecture des camps allemands] s'inspirait [...] des courants traditionnels de l'architecture industrielle précoce accompagnant l'expansion prussienne au XVIIIe siècle. Elle prolongeait également la tendance fonctionnaliste née sous la République de Weimar. [...] Les entreprises simplificatrices des années 1920 qui avaient pour but de loger un maximum de personnes dans un minimum d'espace, au nom d'une architecture au service du plus grand nombre, furent réinvesties au cours de la décennie suivante dans la construction des camps »¹.

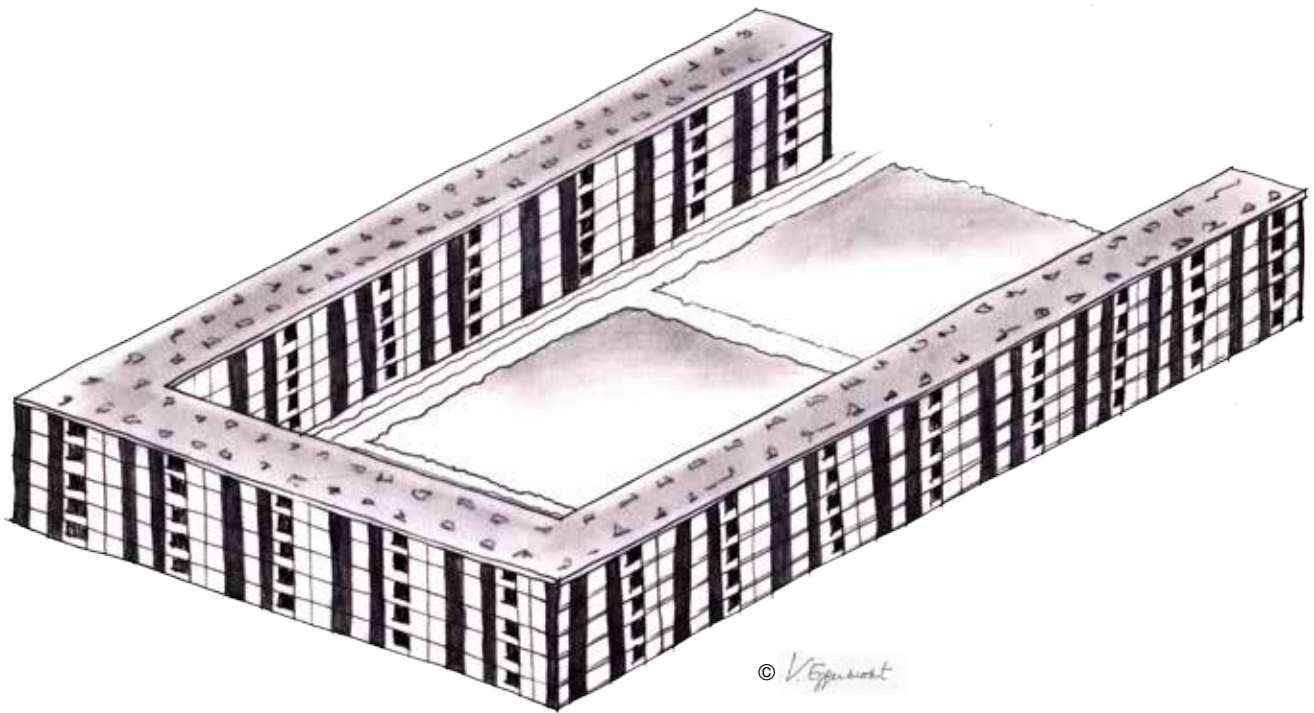
En effet ,on voit ici que les camps allemands se sont inspirés de nombreuses tendances architecturales de l'époque. A l'inverse, la question pourrait se poser de savoir si, en France, la construction des camps a elle-même inspiré de nouvelles tendances ou principes architecturaux ?

L'utilisation d'un patrimoine contemporain pour l'internement est certes, un sujet à prendre avec des pincettes, mais représente néanmoins un réel sujet.

1. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, op.cit, p.108.

Le camp de Drancy ou la Cité de la Muette - Eugène Beaudouin et Marcel Lods

Localisation :	Drancy, sur le département de la Seine-Saint-Denis.	Internement : 14 juin 1940 - 18 août 1944
Superficie :	Intégralité du terrain : 11 hectares, acquis par l'Office public d'HBM en 1925. Internement dans un des bâtiments de la Cité de la Muette : le bâtiment en « U ». Prévu initialement pour accueillir 360 logements, il est inachevé lors de sa réquisition. Il est composé de 4 étages et organisé autour d'une cour de 200 sur 80 mètres.	
Population :	<p>Dans le bâtiment en « U » :</p> <p>Durant la guerre : ressortissants allemands et autrichiens, prisonniers de guerre français, ressortissants britanniques, canadiens et américains, Juifs, français soupçonnés de collaboration. Après la guerre : le bâtiment retrouve sa vocation de logements sociaux en 1946. Il assure encore cette fonction aujourd'hui.</p> <p>Dans les tours :</p> <p>Location des logements avant la guerre mais ayant très peu de succès à cause de la crise, ils sont cédés par l'Office HBM au Ministère de la Défense et de la Guerre. Les tours hébergent alors les gardes républicains et ce, jusqu'en 1976 : les tours et les barres sont alors détruites et une caserne y est construite par le Ministère.</p>	
Capacité :	Environ 5 000 personnes simultanément. Ayant abrité près de 80 000 Juifs entre 1941 et 1944, environ 67 000 Juifs ont été déportés en provenance de Drancy vers les camps de la mort (sur les 76 000 Juifs déportés de France).	
Construction :	<p>Le projet est lancé en 1929 : au départ, seulement les barres sont dessinées.</p> <p>En 1931, les tours sont ajoutées à l'ensemble du projet.</p> <p>En 1933, la conception du bâtiment en « U » complète la cité de la Muette.</p> <p>Les travaux de construction ne commencent qu'en 1934 et ne sont pas terminés lors de la réquisition des bâtiments par les Allemands.</p>	
Commanditaire :	L'Office public d'habitation bon marché de la Seine (OPHBMS) créé en 1915.	
Auteurs :	Association Beaudouin et Lods : Eugène-Elie Beaudouin (1898-1983), architecte et Marcel Lods (1891-1978), architecte.	
Ingénieurs/BET :	Jean Prouvé (1901-1984), ingénieur, Vladimir Bodiatsky (1894-1966) et Eugène Mopin (1898-1983), ingénieur.	
Entreprises :	<p>Chauvin-Geerinckx et Compagnie (électricité)</p> <p>Ferrus-Elambert Cie (préfabrication et gros-oeuvre)</p> <p>Société Luterma français (plafonds acoustiques insulite)</p> <p>Société anonyme LAP (moulage par procédé autobloc)</p> <p>Société des établissements Adrien Claude (ADCLO : huisseries et portes)</p> <p>Société métallurgique d'Haumont (ferronnerie).</p>	
Gestion et administration du camp :	<p>Sous l'autorité du préfet de police français dans un premier temps. Le chef de camp est un commissaire de police qui est sous l'autorité directe des Allemands. Ces derniers prononcent les internements et les libérations et la police française est responsable de la surveillance et de la gestion des internés par le biais d'un détachement de gendarmes. A partir du 4 juillet 1943, les Allemands prennent la direction du camp et s'occupent de son fonctionnement.</p>	



Un projet qui se voulait moderniste

Drancy représente à l'époque un idéal moderniste : loger le plus grand nombre dans des immeubles décents, en économisant au maximum les moyens et en utilisant le moins d'espace possible. Cette approche que l'on pourrait qualifier d'hygiéniste tend à se répandre de manière importante durant la période de l'entre-deux-guerres. La Cité de la Muette est traditionnellement considérée comme étant le premier grand ensemble français. « A l'origine, il s'agissait d'habitations à bon marché (HBM) érigées en bordure de Paris pour résoudre tout ou partie de la grave crise du logement due à l'explosion démographique de la banlieue dans l'entre-deux-guerre.»¹ D'autres architectes se prêtent à la tâche de résoudre cette crise du logement par d'importantes opérations de logement, notamment la Cité des Etats-Unis à Lyon conçue entre 1920 et 1935 par l'architecte urbaniste Tony Garnier. Ce n'est cependant qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale que cette typologie d'habitat s'imposera dans le domaine de l'architecture par les interventions de pionniers tels que Le Corbusier, Fernand Pouillon ou encore Bernard Zehrfuss.

La Cité de la Muette est construite à la demande de l'Office HBM du département de la Seine. Suite à la loi Siegfried du 30 novembre 1894, l'Office public des habitations bon marché (ou HBM) est créé afin de s'occuper du logement populaire « du plus grand nombre ». Précurseur du logement social actuel, l'Office HBM garde son appellation jusqu'en 1950, époque à laquelle elle prend le nom d'Office HLM (ou habitations à loyers modérés) suite à la décision du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui considère alors le logement comme ressortissant d'une compétence de l'Etat. Les Offices HBM sont réparties entre les différents départements et l'Office du département de la Seine, dirigée à l'époque par Henri Selliers (1883-1943) décide en 1929 d'acquérir un terrain de 11 hectares pour y installer la Cité de la Muette.

1. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, op.cit, p.113.

Sur cette parcelle est donc lancé le projet d'installers près de 1 250 logements. Construite dès 1934, la Cité de la Muette comprend en tout :

- 5 tours de 50 mètres de haut, soit 15 étages, comprenant 280 logements,
- 10 bâtiments à redens de 4 étages dits « en peigne » hébergeant 970 logements,
- un bâtiment en « U » ou en fer à cheval comptant 360 logements répartis sur 4 étages.

C'est ce dernier qui sera réquisitionné pour l'internement de diverses populations au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Marcel Lods (1891-1978) et Eugène Beaudouin (1898-1983), auteurs du projet, sont tous les deux architectes et urbanistes et sont considérés comme avant-gardistes du mouvement moderne de par leurs méthodes de construction hors du commun. En effet, la Cité de la Muette est entièrement conçue à l'aide d'éléments préfabriqués et constituera une référence constructive et structurelle pour les architectes de l'époque. La contribution des ingénieurs de renommée que sont Jean Prouvé ou encore Vladimir Bodiansky témoigne de l'ampleur du projet au sein du mouvement moderne. La Cité de la Muette à Drancy incarne en elle-même un idéal de l'époque : celui du logement normalisé, équitable et qui efface les différences sociales de ses occupants.

Cependant, le projet sera rapidement vu d'un autre œil, de par la fonction qui lui a été assignée au cours de la Seconde Guerre mondiale. En effet, « depuis les années 1980, une nouvelle référence mémorielle [de l'internement en France entre 1938 et 1946] s'est imposée : Drancy, antichambre de la mort pour les dizaines de milliers de Juifs de France déportés par les Allemands, souvent avec la complicité de l'Etat français, dans le cadre de la mise en œuvre de la Solution finale. »²

C'est cet aspect de la Cité qui sera pris en compte dans le mémoire afin de le rapprocher des différents cas d'hébergement temporaire d'urgence étudiés.

Du grand ensemble au camp de concentration

La Cité de la Muette, dorénavant davantage appelée « le Camp de Drancy » peut admettre de nombreux qualificatifs en fonction de la période abordée, tous liés à l'internement : camp de rétention, d'internement, de concentration ou encore de déportation. Le chantier de la Cité n'est pas encore terminé lorsque les bâtiments voient leurs premiers occupants arriver. En effet, « commencés en 1934, les travaux n'étaient pas terminés quand, en 1937, les bâtiments furent loués par le Ministère de la Guerre pour accueillir la garde républicaine mobile.»³

Que ce soit les camps dans lesquels sont dressées des tentes ou ceux dans lesquels les baraquements Adrian sont construits à la hâte, l'installation y est généralement le résultat d'une improvisation. Le camp de Drancy, ne représente, là encore, pas une exception. Denis Peschanski en retrace les manifestations : « Les contraintes politiques créaient parfois de graves difficultés : ainsi, les conditions de l'internement des Juifs parisiens en août 1941, après la rafle opérée par la police parisienne à l'initiative des autorités allemandes. La délégation générale dans les territoires occupés ne fut avisée que le 19 août au matin, et encore, de façon accidentelle, que le camp de Drancy allait être utilisé

2. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, op.cit, p.15.

3. *Ibid*, p. 113.



1. Maquette du projet de Marcel Lods et Eugène Beaudouin, « Drancy 1941-1944 un camp aux portes de Paris » © France 3 - 2'31''



2. Construction de la cité de la Muette, « Drancy 1941-1944 un camp aux portes de Paris » © France 3 - 2'32''



3. Vue aérienne de la cité de la Muette, « Drancy 1941-1944 un camp aux portes de Paris » © France 3 - 2'41''

le lendemain par les Allemands pour y interner 5 000 Juifs. Administration complémentaire (et souvent concurrent bien que de moindre importance) de la préfecture de police, la préfecture de la Seine était concernée au premier chef puisque l'intendance devait lui échoir. Si les Allemands mirent bien à disposition tout ou partie des bâtiments qu'ils avaient réquisitionnés à Drancy, ils refusèrent de fournir tout matériel. Résultat : les milliers d'internés couchèrent le lendemain sur des lits sans sommier, ni paille, ni matelas. Aucune cantine n'étant encore installée, il fallut préparer dans l'urgence des repas froids.»⁴ L'internement et la construction des camps qui en résulte a en effet rarement été l'objet d'une planification organisée.

L'hébergement temporaire d'urgence prend ici un autre aspect : celui de loger rapidement des populations suite à une décision politique supérieure sans pour autant se conformer à la typologie stigmatisante des camps de baraquements. Le camp de Drancy, dont l'apparence première de logements « en dur » dénote des baraques en bois étudiés au cours de la première partie du mémoire, constitue une autre catégorie d'hébergement. Bien que fortement marquée du fer de la répression, elle n'est matériellement, architecturalement et structurellement pas initialement pensée comme étant nécessairement temporaire. «[...] l'administration utilisa des bâtiments existants, à vocation carcérale ou militaire, dont la fonction était momentanément détournée. Dans certains cas, les aménagements nécessaires étaient marginaux, mais, toujours, soulevaient des difficultés. Le camp de Rivesaltes [...]. Les contraintes pouvaient être plus fortes encore et tenir aux bâtiments eux-mêmes, comme les forts, citadelles et châteaux de Fort-Barraux (Isère), Bossuet (Algérie), Gaillon (Eure), Sisteron (Basses-Alpes) ou, un temps, Besançon (Doubs).[...]. Dans les casernes [...]. Les fois où les locaux furent complètement détournés de leur destination originelle, les difficultés s'accroissent encore. Or le cas fut fréquent [...]. Le cas le plus connu est le camp de Drancy.»⁵

A cette typologie appartient également le camp des Milles de Marseille, installé dans une ancienne tuilerie désaffectée. Ce camp d'internement et de déportation de près de 25 000 mètres carrés a vu passer près de 10 000 internés tout au long de son activité entre 1939 et 1942. Il pourrait constituer un sujet à part entière mais ne sera pas développé davantage au sein de ce mémoire.

Le camp de Drancy se distingue des autres camps de rétention étudiés au sein de ce mémoire de par ses caractéristiques spatiales et constructives mais également de par sa position au sein du système concentrationnaire : il matérialise en effet la plaque tournante des camps français et s'impose comme principal lieu de déportation vers les camps de la mort de l'Europe de l'Est comme Auschwitz.

4. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, op.cit, p.100.

5. *Ibid*, p. 113.



4. Le camp des Milles © FONDATION DU CAMP DES MILLES-MÉMOIRE ET ÉDUCATION



5 & 6. Le camp des Milles © FONDATION DU CAMP DES MILLES-MÉMOIRE ET ÉDUCATION

Un hébergement « des masses » dénotant avec les intentions des concepteurs.

La Cité de la Muette a été conçue pour accueillir au total près de 1 250 logements. Avant d'être réquisitionnée pour l'internement, la Cité hébergeait la garde républicaine : les bâtiments inachevés avaient en effet été loués par le Ministère de la Guerre. Les Allemands réquisitionnent les lieux en juin 1940 pour y exercer une fonction d'enfermement. Là commence la période à laquelle le camp de Drancy doit sa notoriété.

Dans un premier temps, des prisonniers de guerre français, des ressortissants britanniques, canadiens et américains y sont internés. Le bâtiment en fer à cheval est légèrement transformé de manière à y installer des miradors au quatre coins du camp et de l'entourer de barbelés. La surveillance y est désormais totale. Dans un second temps, dès le mois d'août 1941, le camp de Drancy devient principalement un lieu d'internement pour les populations juives suite aux plusieurs rafles survenues à Paris à ce moment. Le projet d'y interner 5 000 Juifs a rapidement pris de l'ampleur et la population du camp a rapidement augmenté. Le graphique ci-contre témoigne d'ailleurs des mouvements de population survenus à Drancy au cours de sa première année d'activité.

Dès 1942, la Cité de la Muette constitue jusqu'en 1944 la plus importante plaque tournante de déportation des Juifs vers les camps d'extermination. Les Juifs se trouvant dans les nombreux camps français étudiés au sein de la première partie du mémoire sont pour la majeure partie envoyés vers Drancy avant d'être placés dans les convois vers l'Europe de l'Est. Le camp prend alors l'appellation de camp de transit et matérialise l'avant-dernière étape de la Solution finale. « Pour la plupart, Drancy ne constituait qu'une étape très courte avant la déportation vers Birkenau. Là encore, il fallut quelque temps à la machine administrative pour s'adapter. Déjà, l'improvisation avait présidé à l'ouverture du camp en août 1941 et, jusqu'au début de l'hiver, ce fut pour les internés l'époque de toutes les pénuries et de tous les drames ».⁶

Sur les 76 000 hommes, femmes et enfants déportés de France, près de 67 000 d'entre eux le sont à partir de Drancy.

Une architecture hygiéniste, une réalité désastreuse

« Le camp de Drancy a la forme d'un grand fer à cheval laissant une cour intérieure en mâchefer d'environ 80 sur 200 m ; sur le côté où se trouvent au rez-de-chaussée tous les services, une galerie couverte permet la circulation ; le plafond de cette galerie forme terrasse au premier étage. Le côté ouvert, avec vue vers l'extérieur, est barré partiellement par les W.C. qui seront doublés ultérieurement.

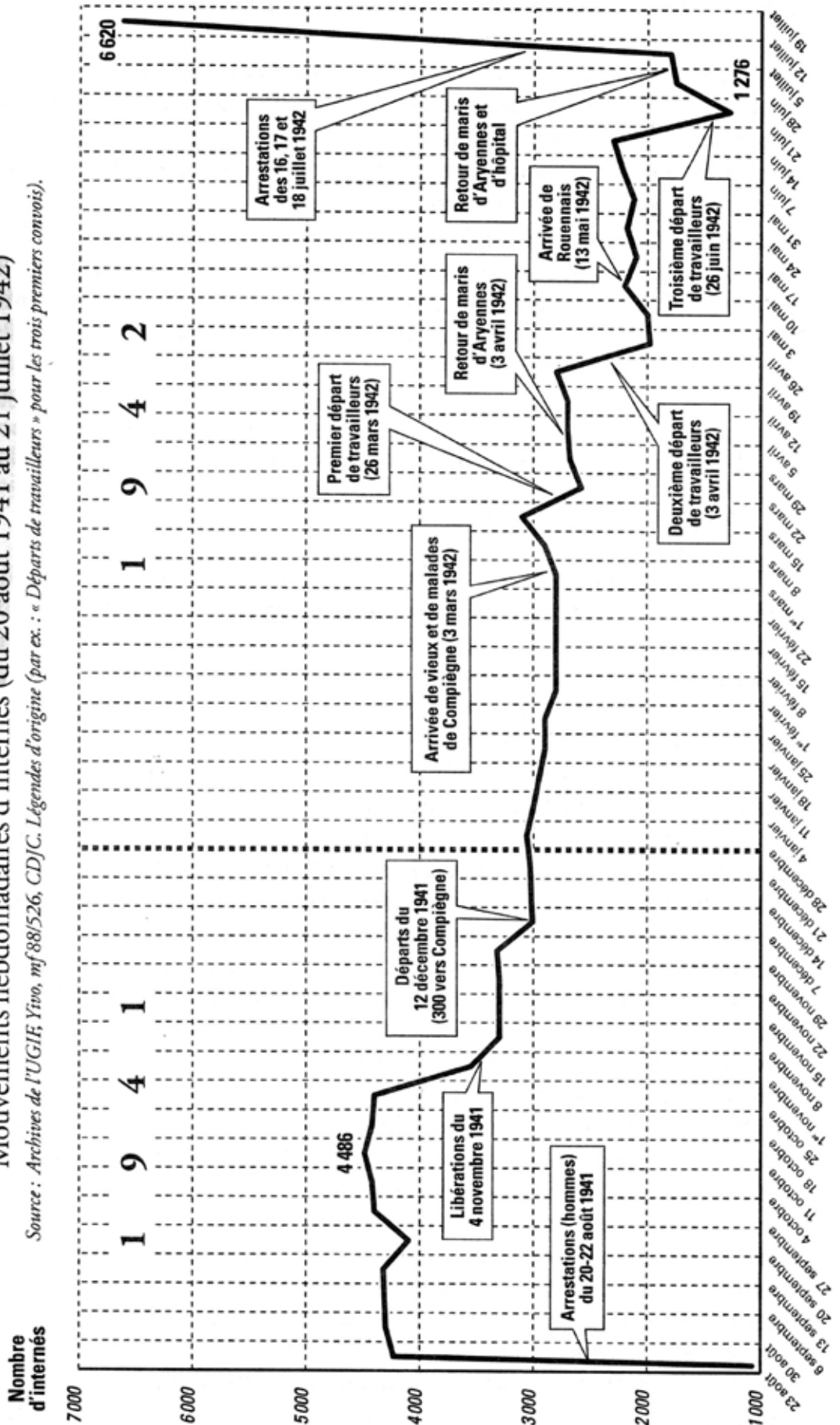
Les bâtiments ont tous quatre étages, construits en béton avec des éléments standard permettant de faire de la grande série ; chaque chambre comprend deux parties de 8 m sur 8 reliées par une troisième partie de 4 m sur 4 ; la cage de l'escalier de 4 m sur 4 se trouve accolée à cette troisième partie.

6. Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement 1938-1946*, op.cit, p.360.

Camp de Drancy

Mouvements hebdomadaires d'internés (du 20 août 1941 au 21 juillet 1942)

Source : Archives de l'UGIF Yivo, mf 88/526, CDJC. Légendes d'origine (par ex. : « Départs de travailleurs » pour les trois premiers convois).



7. Graphique « Drancy : mouvements hebdomadaires, 20 août 1941 - 21 juillet 1942 », in Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946, op.cit.*, p. 205.

Rien n'est achevé, ce sont des bâtiments bruts, particulièrement le plancher où le passage des canalisations électriques a été aménagé ; le cloisonnement des appartements n'a jamais été établi aux différents étages, il n'y a donc qu'une grande chambrée par étage dans laquelle se trouvent des lits en bois à deux étages et un lavabo à sept robinets placé dans la troisième partie. L'ensemble possède le chauffage central.

Tous les locaux du rez-de-chaussée sont occupés par des services : infirmerie, service social, effectifs, poste, colis, direction, prison, cuisines, magasins, etc.

[...] La cour [était] divisée en allées limitées par du fil barbelé. Il fallai longer les murs ; on ne pouvait se promener dans les barbelés de la cour qu'à certaines heures pour les occupants d'un escalier donné [...].

Quand les Allemands, sous la direction du capitaine Brunner, éliminèrent la police et la gendarmerie de la direction du camp, en juillet 1943, ils firent transformer entièrement la cour en faisant enlever le barbelé, remplacer le mâchefer par un dallage en béton au pourtour et une pelouse dans la partie centrale, construire un garage pour les autos près des W.C.

Deux longs bâtiments en briques plates rouges ferment le fer à cheval ; le deuxième bâtiment est construit dans le dernier trimestre de 1942 pour faciliter la préparation des départs en déportation. »⁷

La surpopulation du camp de Drancy engendre cependant des qualités de vie exécrables. En effet, les lieux n'étant pas prévus pour accueillir tant de monde, la proximité forcée des internés et le manque d'installation sanitaires entravent la pérennité du camp.

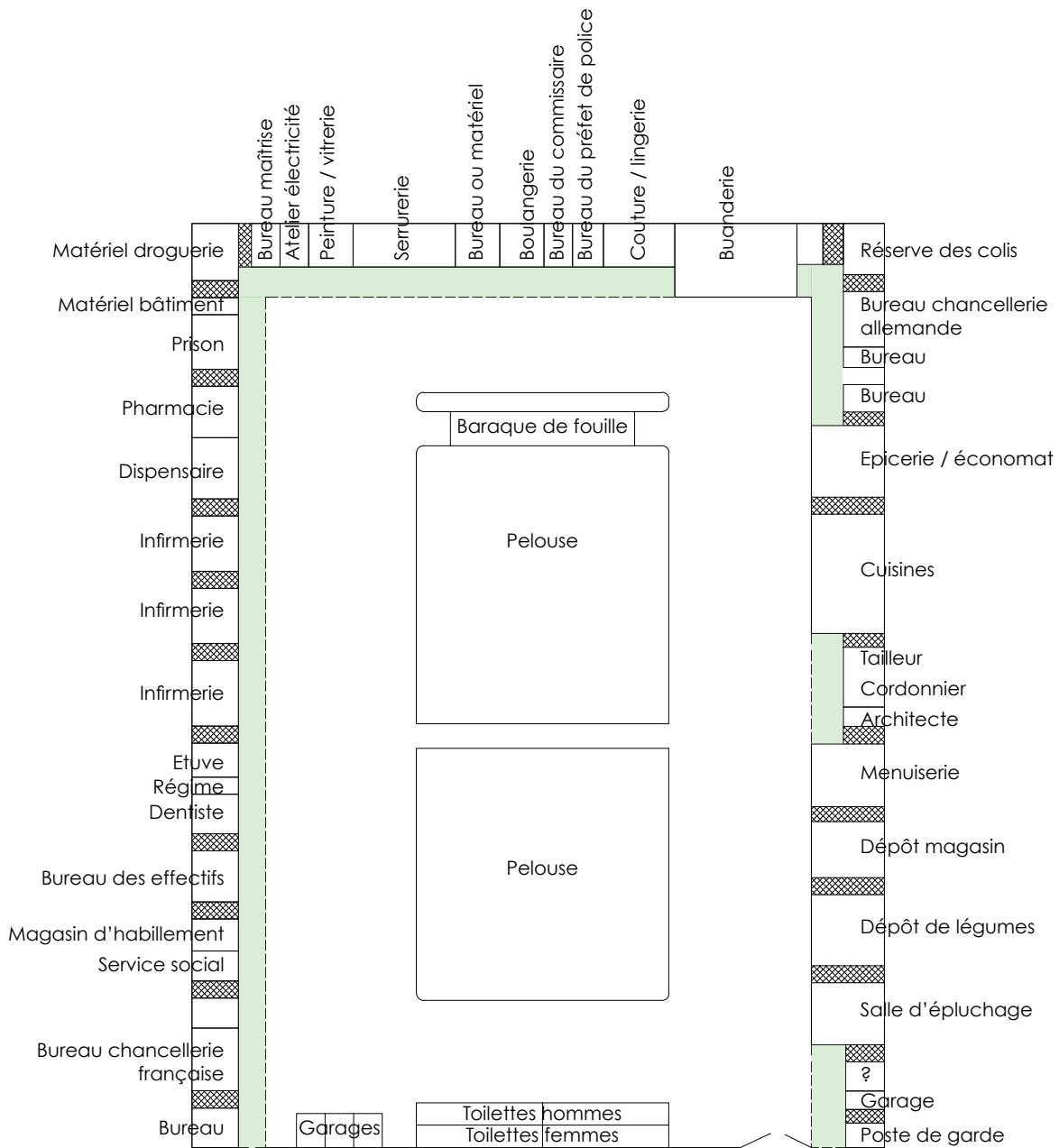
« Les chambrées pouvaient loger normalement 30 à 40 personnes. A partir de juillet 1942, ils furent 80 à 90 et l'on dut grouper les lits par deux, trois personnes couchant à chacun des deux étages, tandis qu'on plaçait des matelas à même le sol. Puis ils furent rapidement 120 par chambrée et les matelas remplacés par de la paille.»⁸

La surpopulation des camps n'est pas un phénomène propre au camp de Drancy. La majorité des camps d'internement de la Seconde Guerre mondiale en souffrait et les conditions de vie y étaient rarement viables. Dès lors, le constat peut être amené au fait que, malgré les installations « en dur » de Drancy, malgré l'organisation des espaces qui tendent à faciliter les mouvements humains et l'occupation « en masse », le camp ne constituait pas un modèle d'hygiène et de confort, bien au contraire.



La question se pose alors de savoir si l'architecture au sens spatial, constructif et structurel du terme peut exercer un réel impact sur le fonctionnement d'un internement massif ? La source d'un tel dysfonctionnement n'est-elle pas davantage organisationnelle ?

7. Témoignage d'Henri Bloch, remis le 13 août 1951 au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, archives IHTP, in Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, op.cit., p. 113.

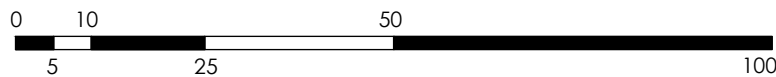
8. *Ibid*, p.360.



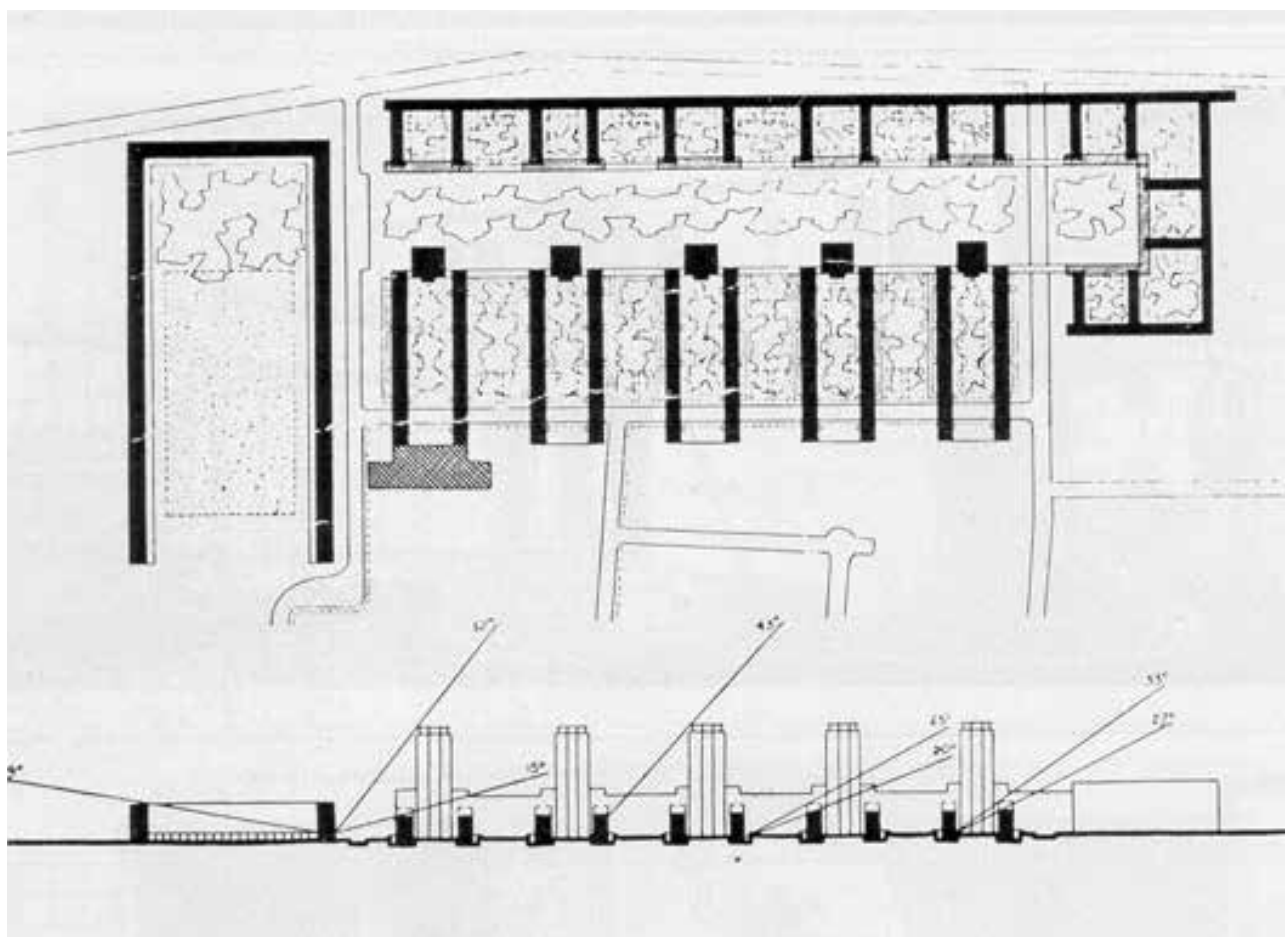
LÉGENDE :

-  Circulations : escaliers de 1 à 22
-  Galeries couvertes

© V. Eguenot



8. Plan du camp, redessiné sur base du plan du rez-de-chaussée du camp de Drancy © Archives du Mémorial de la Shoah, musée, centre de documentation juive contemporaine, cote : CCXLV_364, mention obligatoire : C.D.J.C.



9. Plan et coupe de la cité de la Muette © 2002, Robert Sherwood, HousingPrototypes



10. Le camp de Drancy, vue aérienne © Archives Serge Klarsfeld.



11. Le camp de Drancy, 3 décembre 1942 © Yad Vashem



12. Vue à l'intérieur du camp de Drancy © CAPCCFHIGEO



13. L'arrivée des premiers internés Juifs dans le camp de Drancy, le 20 août 1941 © Mémorial de la Shoah / Coll. Bundesarchiv



14. Arrivée des enfants au camp de Drancy © Auteur : Georges Horan, Coll. comité français pour Yad Vashem.



15. « Types de Juifs », 1941 © Coll. Musée de la Résistance Nationale



16. Aux fenêtres du camp de Drancy, 1941 © Mémorial de la Shoah / Coll. Bundesarchiv.

La Cité après le camp

A l'approche de la fin de la Guerre, le camp de Drancy est libéré et quelques 1 500 prisonniers sont alors relâchés en août 1944. Le camp est progressivement vidé de ses occupants et sert de lieu d'internement pour les français soupçonnés de collaboration, au sortir de la guerre.

Peu après, en 1947, les locaux sont réaménagés et retournent à leur fonction première d'habitation bon marché. Encore aujourd'hui, la Cité de la Muette maintient son statut de grand ensemble, bien qu'une partie des bâtiments ait été détruite. En effet, de l'ensemble des bâtiments construits dans les années 1930, il ne reste que le bâtiment en fer à cheval ayant servi à l'internement. Les tours et Les bâtiments à redents ont été gommés du paysage.

Les différents témoignages des événements survenus à Drancy sont matérialisés par une statue du sculpteur Shlomo Selinger en 1976 et un wagon-témoin installé au cœur de la cité en 1988. Une piqûre de rappel légèrement insignifiante quand on sait que parmi les 500 locataires actuels du bâtiment, seulement une partie est consciente de l'histoire du camp.

Bien après, un bâtiment accueillant le Mémorial de la Shoah de Drancy a néanmoins été inauguré en 2012 par les architectes Diener & Diener.

La Cité après le camp constitue un réel sujet en soi : comment l'architecture peut-elle se gorger de mémoire ? La Cité de la Muette sera-t-elle toujours imprégnée de l'amertume du camp ?

La cité est, depuis 2001, inscrite au patrimoine comme figurant sur la liste des bâtiments et sites classés et protégés. Cela soulève des questionnements ambigus quant à savoir s'il est préférable d'effacer une image douloureuse au sein d'une mémoire collective ou plutôt de la conserver comme étant un témoignage du passé ?

Bien que la réhabilitation en ait modifié l'aspect extérieur, l'identité de la Cité de la Muette reste bien présente et ancrée dans les esprits. L'architecture, de par son inhérente pérennité, assure par définition la fonction d'être le témoin d'une époque, d'un événement, d'un mouvement, d'une culture. L'architecture traverse le temps et raconte une histoire.

Cette histoire a lieu d'être et de s'affirmer. Les camps de baraquement ont, pour la plupart été détruits. En effet, les constructions légères et les baraques de bois n'ont pas été pensés et érigés pour traverser le temps. Cependant, la plupart d'entre eux voient ne fut-ce qu'une stèle commémorative être installée à leur emplacement. Pour les camps installés dans des bâtiments pérennes, la question est encore différente. Par exemple à Auschwitz, le camp a été laissé en état et s'est transformé en lieu de visite, constituant un réel noyau de mémoire. Le camp des Milles lui, a vu la tuilerie être réaménagée en musée : celui d'Histoire et des Sciences de l'Homme. Il a d'ailleurs pris l'appellation de « Site mémorial du camp des Milles ». Lorsqu'un bâtiment persiste dans le temps, il y a lieu d'en percevoir son histoire.

Alors le débat peut s'ouvrir à propos du destin du camp de Drancy : les bâtiments, ayant repris leur fonction initiale de logement, ne nieraient-ils pas une fraction primordiale de leur histoire ?



17. La Cité de la Muette hier © La Cité Muette



18. La Cité de la Muette aujourd'hui © La Cité Muette



19. Photographie aérienne de Drancy, 1950-1965 © Géoportail



20. Photographie aérienne de Drancy, aujourd'hui © Géoportail

PARTIE II :

L'ARCHITECTE ET LE CAMP AU XXI^E SIÈCLE

OU

COMMENT LE CAMP ET LE *SHELTER* DEVIENNENT UN QUESTION D'ARCHITECTURE

1. UNE RÉPONSE ACTUELLE A L'URGENCE

Depuis 2015, l'Europe subit une crise migratoire conséquente due principalement aux conflits au Moyen-Orient. Les populations migrantes sont forcées de quitter leur pays d'origine pour des raisons économiques, politiques, climatiques ou tout simplement dans l'espoir de trouver une vie meilleure dans les pays occidentaux. Bien que ce soit une problématique globalement répartie sur toute l'Europe, certains pays sont davantage concernés par cet afflux massif de populations en transit. Que ce soit la Grèce, l'Italie, la France ou autre, les politiques tentent de trouver des solutions durables afin de garantir l'accueil décent de ces personnes en mouvement. Cependant, le mémoire s'axant uniquement sur l'aspect architectural de la question de l'hébergement temporaire d'urgence, il n'est pas question ici de développer en profondeur les causes et conséquences d'un conflit géopolitique qui dépasse le sujet.

En effet, le nombre de migrants arrivant dans les pays occidentaux s'étant accentué ces dernières années, les abris de fortune, refuges et campements font désormais partie intégrante du paysage des grandes villes, capitales et points névralgiques de l'itinéraire migratoire en Europe. Que ce soit Michel Agier qui aborde la notion d'« encampement du monde »¹, ou Fiona Meadows qui retrace les aspects d'une autre forme d'habitat temporaire dans une exposition qui s'est tenue à la Cité de l'architecture et du Patrimoine durant l'été 2016, *Habiter le campement*², cette réalité d'un monde en mouvement constant gagne du terrain dans le monde entier. L'architecte peut alors faire valoir ses compétences techniques et spatiales pour apporter une réponse temporaire à une problématique urgente: comment mettre à l'abri de manière digne des populations en transit, tout en s'assurant de garder la main sur une temporalité qui se veut relativement courte ? Le problème majeur des situations de campements sauvages et informels est qu'ils deviennent vite hors de contrôle. La population de ces endroits se densifie, l'empreinte territoriale s'étend, les conditions de vie se détériorent... L'intervention architecturale peut alors permettre de gérer un minimum le problème afin d'éviter les débordements et d'appréhender de manière plus ordonnée cette problématique migratoire.

En effet, les politiques, ONG, associations, collectifs, tentent de mettre en place certaines infrastructures visant à améliorer les conditions de vie et d'accueil des populations en transit. L'heure n'est plus aux camps tels qu'ils ont été étudiés dans la première partie du mémoire. Il est vrai que cette notion de « camp de réfugiés », lourde dans la mémoire collective, ne convient plus à la société et aux politiques françaises contemporaines, davantage portées sur la collectivité et la préoccupation de l'être humain par rapport à ce que ne l'était par exemple le régime de Vichy.

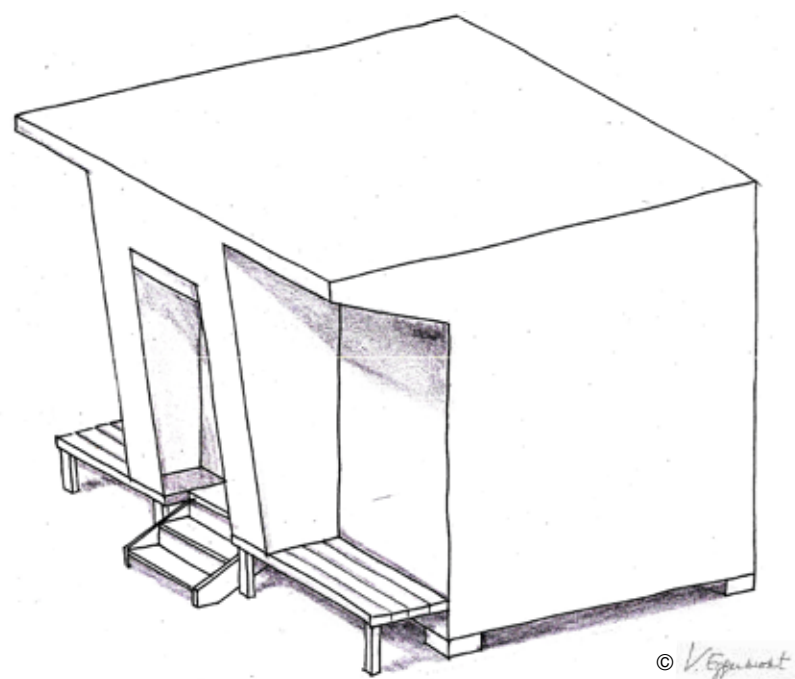
Les deux exemples développés dans cette deuxième partie tendent à explorer les interventions actuelles face à la problématique de la crise migratoire en France. Loin de l'autoritarisme militaire et législatif du XX^e siècle, quelles sont les réponses architecturales pouvant non seulement assurer une prise en charge urgente d'un nombre important d'individus tout en essayant de mettre à leur disposition une certaine qualité spatiale, une adéquation programmatique et une certaine sécurité face au monde extérieur, et ce, en respectant un délai de conception et de construction très court, un budget serré et la promesse d'une temporalité gérée ? La question sera illustrée par le Centre d'accueil Humanitaire de la Chapelle à Paris et par le camp de la Linière à Grande-Synthe.

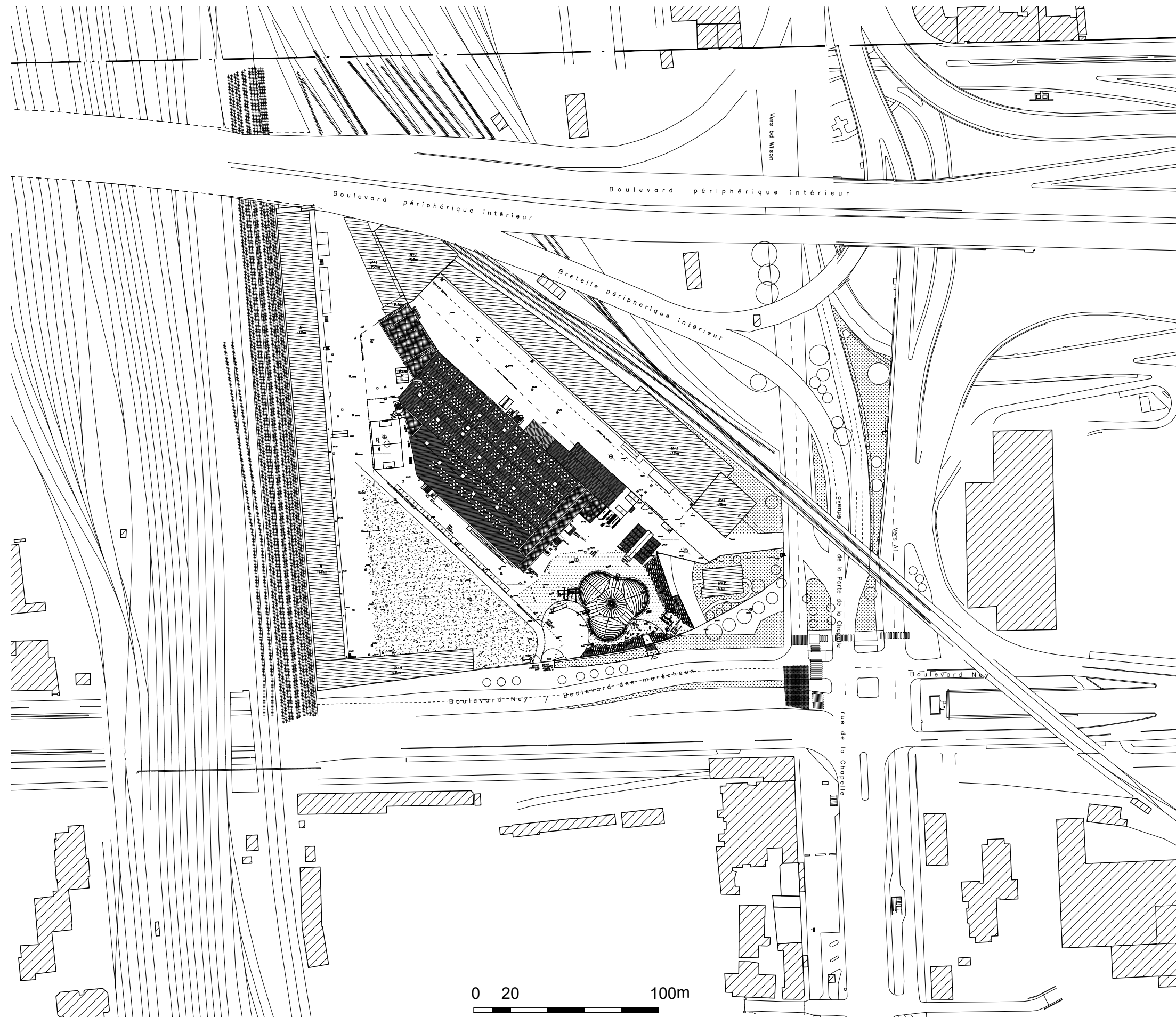
1. Michel AGIER, *Un monde de camps*, Paris, Ed. de La découverte, 2014.

2. Fiona MEADOWS, *Habiter le campement : nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exilés*. Paris, Cité de l'architecture et Arles, Actes Sud, 2016.

Le centre humanitaire de la Chapelle, Julien Beller

Localisation :	72 Boulevard Ney, 75018 Paris	10 novembre 2016
Superficie :	10 000 m ² de terrain pour 6 000 m ² bâtis	préssumé mars 2018
Population :	Migrants, étrangers en transit	
Capacité :	400 hommes seuls.	
	20 000 passages (10 novembre 2016 - 10 novembre 2017)	
Hébergement :	100 modules de chambres abritant chacun 4 à 5 personnes.	
Maitre d'ouvrage :	Emmaüs Solidarité	
Maitre d'oeuvre :	Julien Beller, architecte DPLG	
Financement :	Mairie de Paris et Etat français	
Budget :	6,8 millions d'euros TTC + coût annuel de fonctionnement : 11 millions d'euros	
Entreprises mandataires :	Julien Beller, architecte DPLG	
	Atelier des fluides (cotraitance) : études d'ingénierie (eau, électricité, chauffage, tuyauterie, assainissement).	
Gestion :	Emmaüs Solidarité (environ 100 salariés et 300 bénévoles)	
Autres acteurs gestion :	SAMU Social, Utopia 56, Médecins du Monde	
Entreprises de construction :	Structure gonflable : Hans Walter-Müller. Containers : CAPSA, Progeco, LVP Energie VRD et traitement du sol : Picheta, Cortico Plomberie, chauffage, ventilation : Tempere Électricité : Eiffage Énergie Toile : Baches de France, Blas Traitement des limites : Les Soeurs Chevalme Paysage : Liliana Motta Graphisme et signalétique : Surface Totale Ossatures bois : Maîtrise Cube, Alter Bâtir, Depuis 1920. Doublage cloisons : Cloisons Express, CRTS, ISTOG.	





1. Plan masse du Centre Humainaire de la Chapelle, © Julien Beller

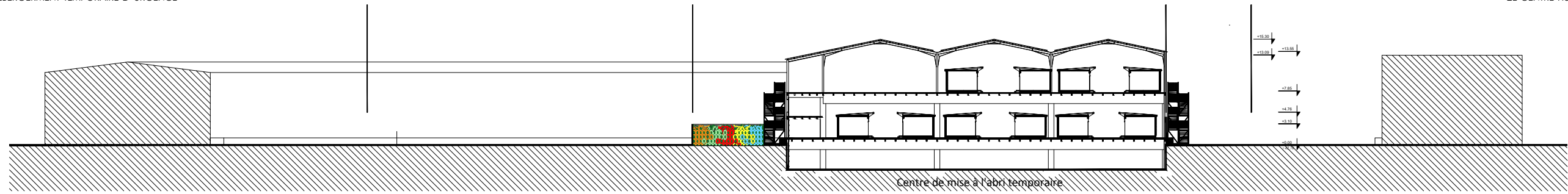


Projet PLAN MASSE

PROJET : CENTRE HUMANAIRE
Transformation en centre d'accueil d'urgence pour
400 personnes réparties dans 8 îlots de 50 personnes

Maitrise d'oeuvre : JULIEN BELLER ARCHITECTE
19, quai de la Marine 93450 L'Île-Saint-Denis
contact@julienbeller.eu- Tél: 06 79 59 06 67

Maitrise d'ouvrage : EMMAUS SOLIDARITE
21 OCTOBRE 2016



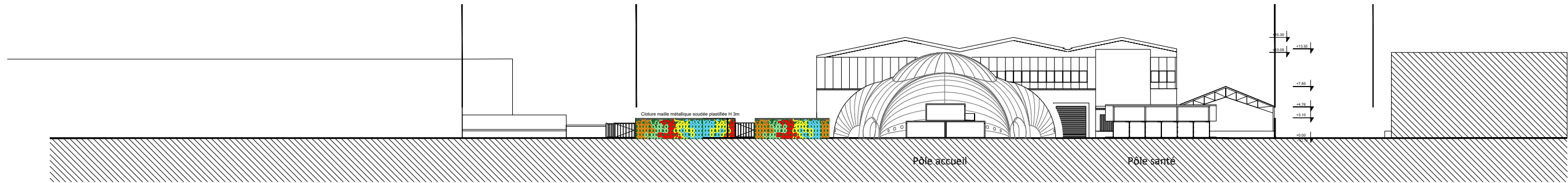
COUPE TRANSVERSALE AA'

Périmètre de la convention d'occupation temporaire

Périmètre du site

Périmètre du site

Périmètre de la convention d'occupation temporaire



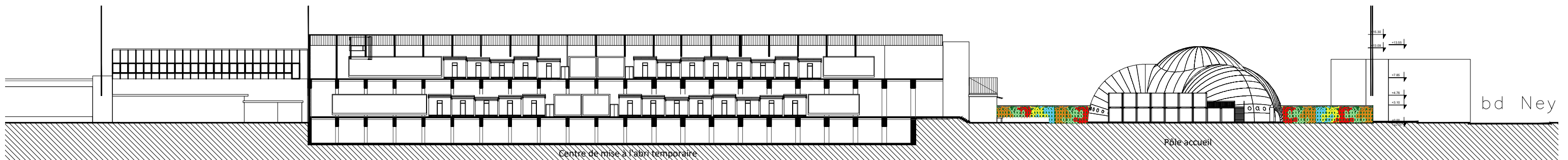
COUPE TRANSVERSALE BB'

Périmètre de la convention d'occupation temporaire

Périmètre du site

Périmètre du site

Périmètre de la convention d'occupation temporaire



COUPE LONGITUDINALE CC'

Périmètre de la convention d'occupation temporaire

Périmètre du site

Périmètre du site

Périmètre de la convention d'occupation temporaire

Genèse du projet : l'éphémère et la ville contemporaine

Tout a commencé le 31 mai 2016 lorsque Anne Hidalgo, maire de Paris, donne une conférence de presse affirmant vouloir trouver une solution alternative aux campements informels de la capitale, dont la présence ne cesse de s'intensifier et a engendré plus de 26 évacuations des forces de l'ordre en 2016. Quelques mois plus tard, en juillet 2016, Julien Beller est missionné par la Ville de Paris pour construire un centre d'hébergement d'urgence, ou centre de mise à l'abri humanitaire dans le Nord de Paris, près de la Porte de la Chapelle. Le bâtiment désigné par la mairie est un gigantesque hangar de fret désaffecté, appartenant et à la SNCF et à la ville de Paris. Les travaux de démolition étaient déjà amorcés jusqu'à ce qu'Anne Hidalgo considère « que l'on pouvait arrêter [la démolition] pour y installer le site annoncé le 31 mai et répondre à l'urgence d'accueillir les réfugiés qui dorment sur les trottoirs. Il a fallu ensuite que la ville de Paris s'organise et s'associe avec l'État pour rendre le projet possible.»³

Tout se met alors en place dans un contexte d'urgence, prônant un urbanisme flexible et temporaire : les études de conception commencent en juillet 2016 pour une livraison du chantier et une ouverture en octobre 2016. A peine deux mois et demi pour assurer l'hébergement temporaire de 400 hommes réfugiés.

Outre le peu de temps imparti, le projet du Centre Humanitaire de la Chapelle a dû s'adapter à un bon nombre de contraintes. Qu'elles soient architecturales, spatiales, législatives, temporelles ou budgétaires, le but a été de « concilier l'accueil et l'ambition architecturale »⁴ tout en respectant deux points primordiaux : construire vite et bien, ainsi qu'assurer l'aspect temporaire du centre, étant donné que la durée de vie de l'installation est limitée à 18 mois. En effet, le déménagement potentiel du projet vers un site encore inconnu est prévu pour le mois de mars 2018, afin de laisser place à la construction du campus Condorcet au début de l'été.

En l'occurrence, le projet s'inscrit alors dans une nouvelle manière de considérer l'hébergement au sein d'une ville contemporaine, celle du mouvant, de l'éphémère, ou de l'adaptation à une problématique immédiate et urgente. Il n'est pas vu comme une intervention autoritaire mais plutôt comme une sorte d'élément déclencheur destiné à faire bouger les esprits. « Le centre de La Chapelle s'inscrit dans un urbanisme de la mutation qui accompagne celle de la société, toujours plus rapide. Cette méthode préfère les transformations *incrémentales*⁵, qui avancent petit à petit, au lieu d'opérer par de grands sauts planifiés qui risquent d'être refusés par la population locale.»⁶

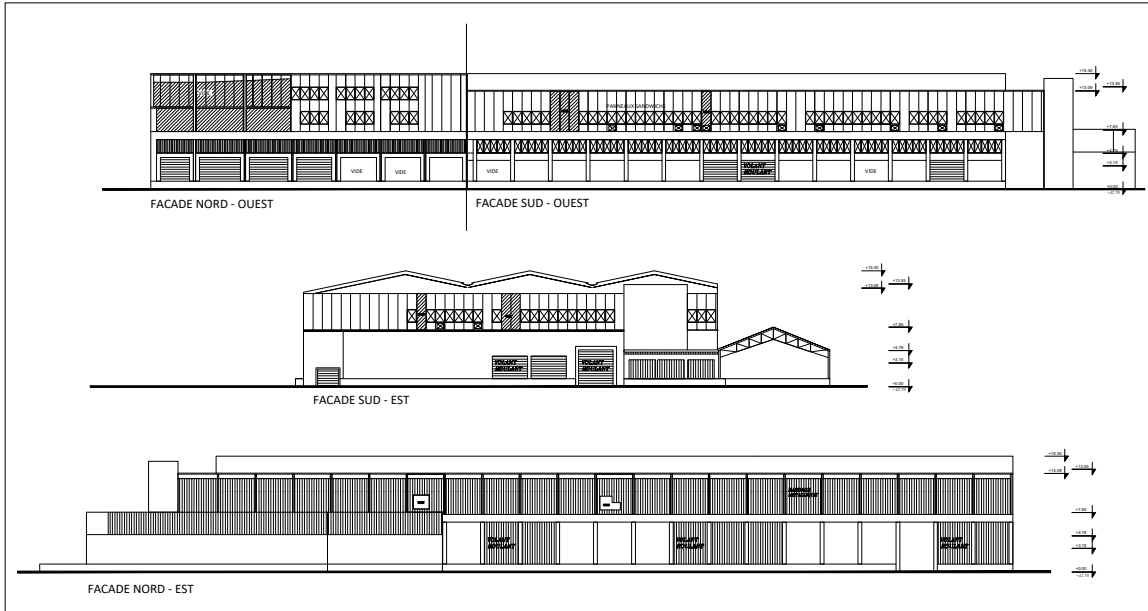
Dans cette optique, on retrouve alors également la notion de « capacitation », ou d'*empowerment*. En effet, dans le déploiement si rapide d'une structure de pareille importance, il faut pouvoir faire participer différents acteurs à la conception et à la construction, afin que la réception d'une telle commande ne soit pas vécue comme une intrusion dans un territoire ayant sa propre identité mais plutôt comme une nouvelle composante à part entière d'un quartier. Cette nouvelle manière de considérer l'application des compétences d'un architecte se développe alors dans une perspective de sensibilisation, d'implication et de responsabilisation de la ville d'accueil et de la popula-

3. Julien BELLER, propos recueillis par Ewen CHARDRONNET, « Avec Julien Beller, architecte de l'urgence pour les migrants à Paris », *Makery*, 27 septembre 2016.

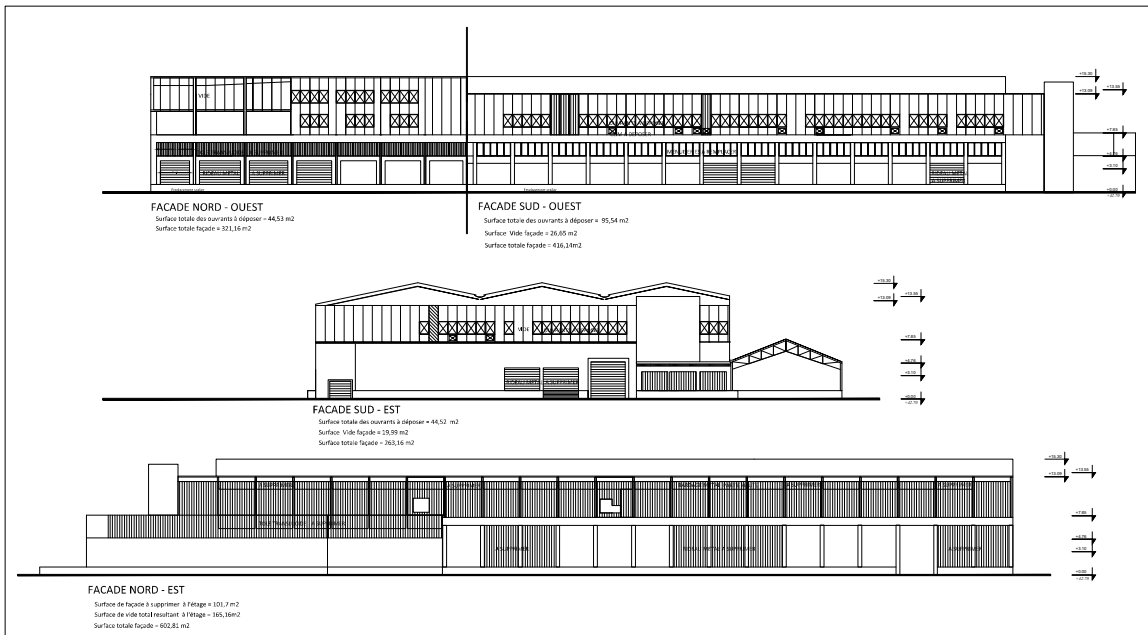
4. Joël SAGET, « Migrants: cinq choses à savoir sur le centre d'accueil humanitaire », *AFP*, le 6 sept 2016.

5. C'est le terme qu'emploie volontiers Lucien Kroll pour qualifier ses opérations. Voir Laurence CASTANY, « Lucien Kroll, architecte incrémental », *Tracés*, n° 07/2013 : *L'habitat collectif expérimental*.

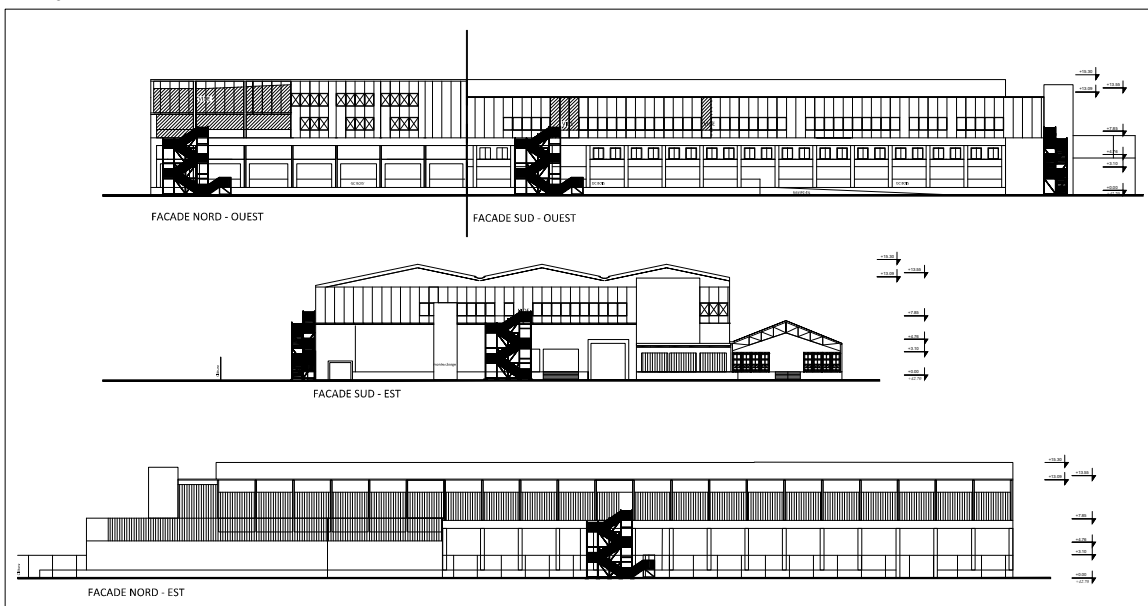
6. Marc FROCHAUX, « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », *Tracés*, n° 22/2016, p.24.



3. Façade existante, échelle 1.1000, © Julien Beller



3. Façade à démolir, échelle 1.1000, © Julien Beller



3. Façade du projet, échelle 1.1000, © Julien Beller

tion locale. Le camp n'a donc plus sa place dans la ville contemporaine, mais « il serait judicieux, de développer systématiquement des programmes qui peuvent s'insérer dans ces espaces temporairement disponibles. »⁷ La sémantique a donc toute son importance lorsqu'il est question d'accueil, et comme le précise Aurélie El Hassak Marzorati, directrice adjointe d'Emmaüs solidarité : « Je préfère centre humanitaire d'accueil pour réfugiés, plutôt que camp de migrants. » Le terme est en effet moins connoté.

Programme : dynamique et adaptabilité

« Au final, il y a trois sources d'inspiration: le chantier, qui se monte et se démonte, le village informel, pour que les gens puissent y vivre, qu'ils aient des espaces communs, et les campings avec leurs grandes et petites allées qui vont vers l'intimité. »⁸

Le centre humanitaire fonctionne un peu comme un SAS à l'arrivée des gens, ou comme un « centre de tri », pour reprendre les propos de Patrick Coulombel, directeur général de l'Association Architectes de l'Urgence. Le projet doit pouvoir se déplacer, dans l'espace et dans le temps. La majorité du projet s'est axée sur ces deux notions de rapidité et de temporaire, la traduisant par des constructions en ossature bois, des échafaudages et des containers maritimes. L'urgence n'a pas permis la construction en maçonnerie et a exigé une préfabrication de la majorité des éléments en atelier, afin de faciliter la mise en œuvre sur le chantier. Au final, une trentaine d'entreprises sont appelées fin juillet pour réaliser l'aménagement et la construction des 6 000 m² habitables.

Le Centre Humanitaire de la Chapelle est conçu pour accueillir 400 personnes à raison d'une durée de séjour comprise entre 5 et 10 jours. Selon les chiffres du 24 septembre 2017, près de 20 000 personnes avaient déjà transité par le Centre depuis son ouverture, pour un accueil compris entre 50 et 70 personnes par jour que l'on fait entrer par groupe de 20 personnes. Le programme était initialement de monter la capacité d'accueil à 600 lits quelques mois après l'ouverture du centre, mais pour des soucis de gestion, Emmaüs Solidarité a préféré la contenir à 400 lits. Le Centre de la Chapelle assure donc une permanence complète au niveau de la prise en charge des personnes réfugiées. Il est en effet composé de 3 pôles distincts : le pôle d'accueil, le pôle médical et le pôle hébergement, qui seront davantage détaillés lorsque sera abordé le sujet de la spatialité du camp.

*L'accueil des migrants devient aujourd'hui un programme architectural.*⁹

La durée du séjour étant limitée, le but est de faire de l'établissement une plaque tournante destinée à « mettre à l'abri les personnes migrantes avant de les orienter vers un centre géré par l'Etat », style CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) ou CADA (Centre d'accueil des Demandeurs d'Asile). C'est la fluidité du dispositif mis en place qui permet de contenir la capacité d'accueil à 400 personnes.

7. Marc FROCHAUX, « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », *Tracés*, 22/2016.

8. Julien BELLER, propos recueillis par Ewen CHARDRONNET, « Avec Julien Beller, architecte de l'urgence pour les migrants à Paris », *Makery*, 27 septembre 2016.

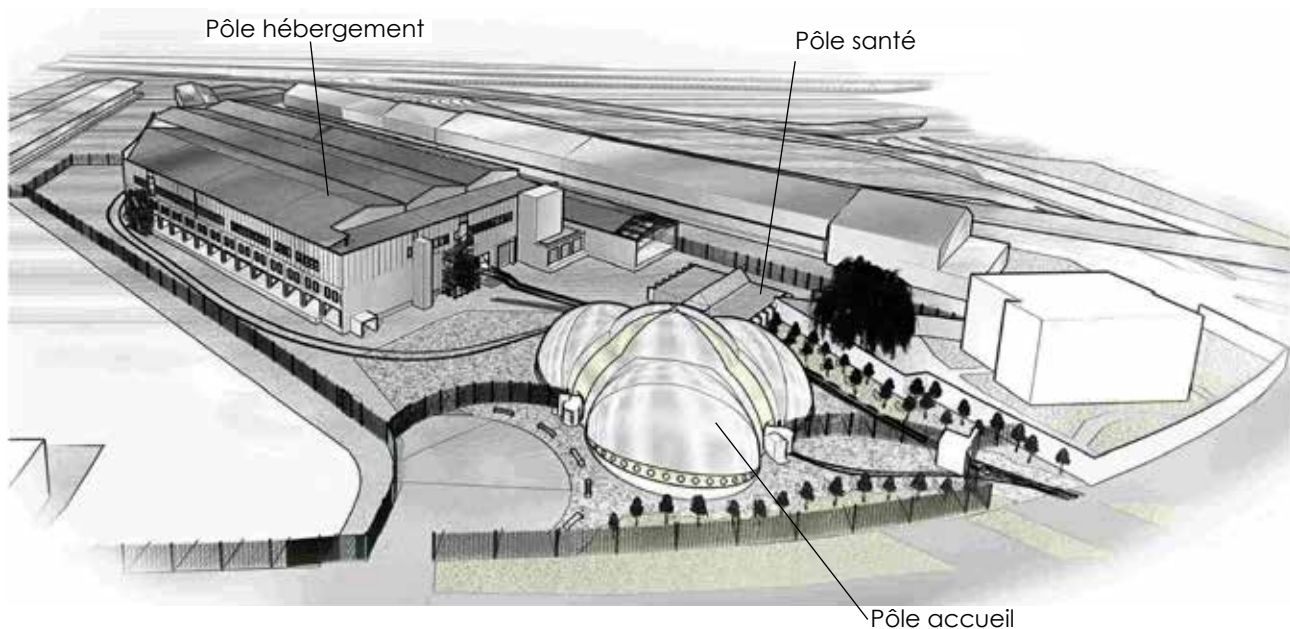
9. Marc FROCHAUX, « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », in *Tracés*, 22/2016.

Un budget aux mains de l'Etat et de la Ville de Paris

La mise en place du Centre d'Hébergement d'urgence de la Chapelle aura finalement coûté près de 6,8 millions d'euros (TTC), dont 80% ont été assumés par la Ville de Paris (soit 5,2 millions). Les coûts annuels de fonctionnement du pôle d'hébergement sont estimés à 8,6 millions d'euros par an et seront assumés entièrement par l'Etat. Cela revient environ à considérer une dépense journalière de 40 euros par personne étant accueillie au centre de la Chapelle. Pour les coûts de maintenance qu'engendrent le pôle d'accueil, ils sont assumés à 50% par la Ville de Paris et représentent un montant annuel de 2,4 millions d'euros.

Spatialité et principes constructifs : une modularité liée à la temporalité

Le Centre Humanitaire de la Chapelle est divisé en trois pôles distincts, assurant chacun une fonction déterminée. Ces trois pôles fonctionnent en dialogue les uns avec les autres et sont conçus dans le même esprit de modularité et temporalité courte.



4. Axonométrie du Centre Humanitaire de la Chapelle, localisation des trois pôles, © Julien Beller

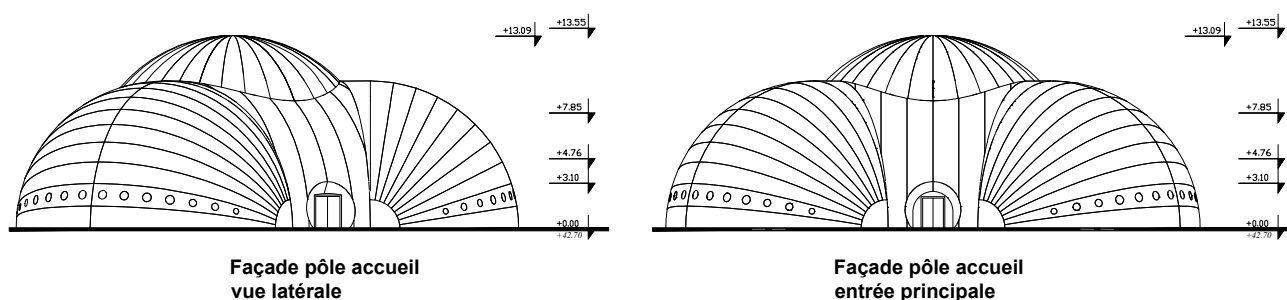
- **Le pôle accueil :**

Le pôle d'accueil, d'une surface totale de 790 m², est composé d'une structure gonflable conçue par l'architecte et ingénieur Hans-Walter Müller (1935-...) et d'un ensemble de 18 containers répartis sur deux niveaux, réaménagés pour accueillir des bureaux et espaces de repos de premier accueil ainsi que des sanitaires. Dans cet espace ne sont pas uniquement accueillis les hommes seuls. En effet, des femmes et des enfants y trouvent également un espace qui leur est dédié, afin de pouvoir bénéficier d'un service d'accueil et d'être redirigés vers les structures adéquates (comme par exemple le Centre d'Hébergement d'Urgence d'Ivry-sur-Seine, conçu par l'architecte Valentine Guichardaz-Versini de l'Atelier Rita et géré par Emmaüs Solidarité).

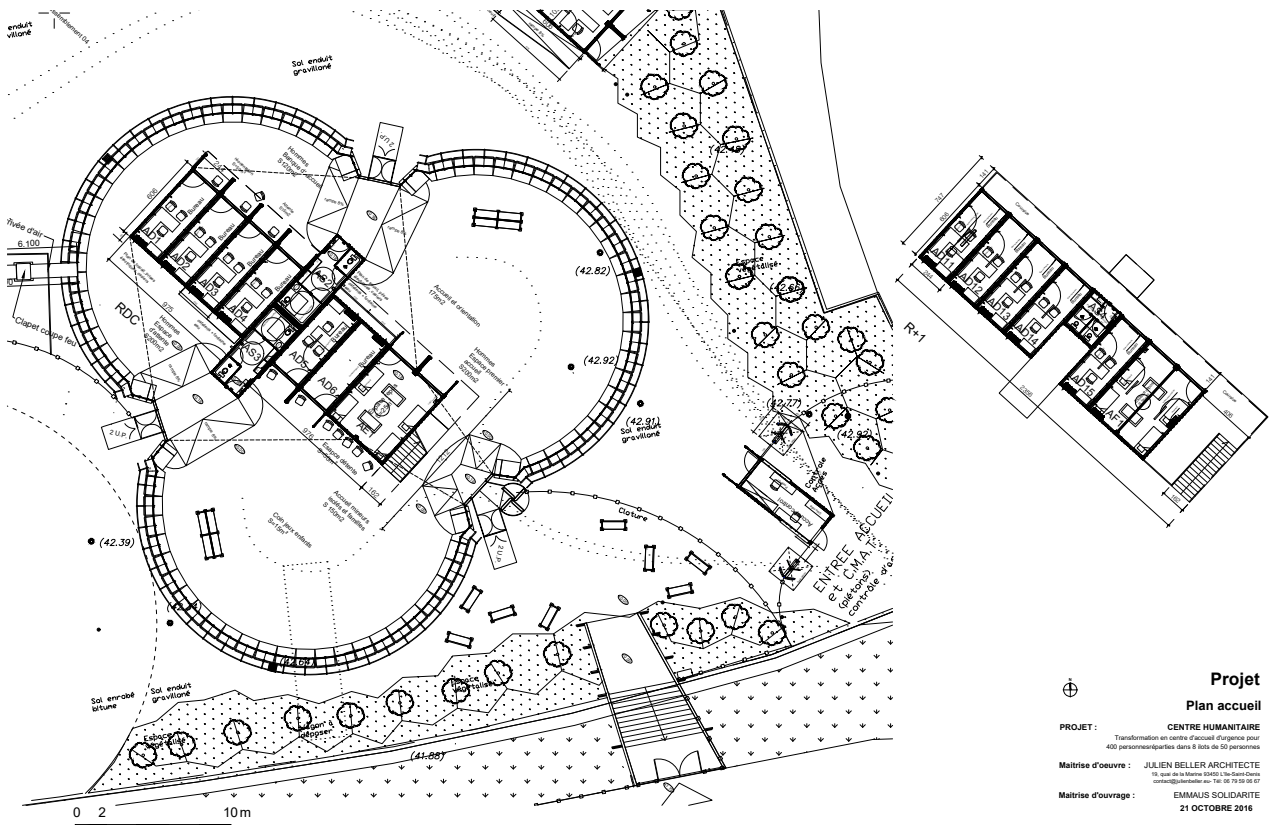
La structure gonflable est composée d'une toile de PVC et est uniquement lestée par des blocs en béton, ne moyennant aucune fondation ni fixation irréversible au sol. Elle est pourvue de gouttières

qui en font tout le périmètre afin d'éviter non seulement la stagnation de l'eau et d'améliorer sa tenue dans le temps mais aussi de créer une sorte de mise à distance par rapport à la bulle pour éviter toute détérioration volontaire et de créer également une assise intérieure sur tout son pourtour. Une soufflerie-ventilateur permet de maintenir la structure gonflée ainsi que de renouveler l'air intérieur, et les portes en tourniquet sont dédoublées de portes à boudins gonflés pour des raisons de sécurité incendie.

Le choix d'une structure gonflable s'est opéré pour deux raisons principales. Tout d'abord, c'est une structure démontable, transportable et remontable extrêmement facilement. En effet, de par sa totale absence d'ancrage au sol, la bulle du pôle d'accueil peut être montée en une journée. Ensuite, l'architecte a joué sur la connotation et l'historique architectural d'une coupole d'accueil, fonctionnant comme un symbole dans l'ensemble du projet.



5. Elévations et axonométrie du pôle d'accueil, © Julien Beller

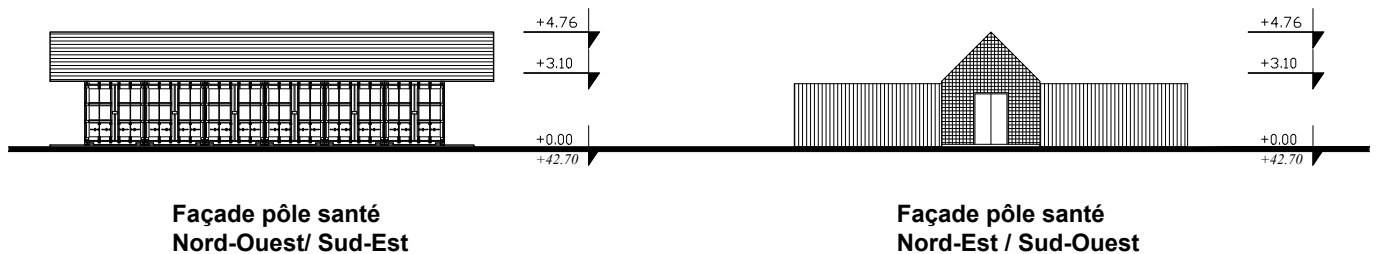


6. Plans du RDC et du R+1 du pôle d'accueil, © Julien Beller

- Le pôle santé :

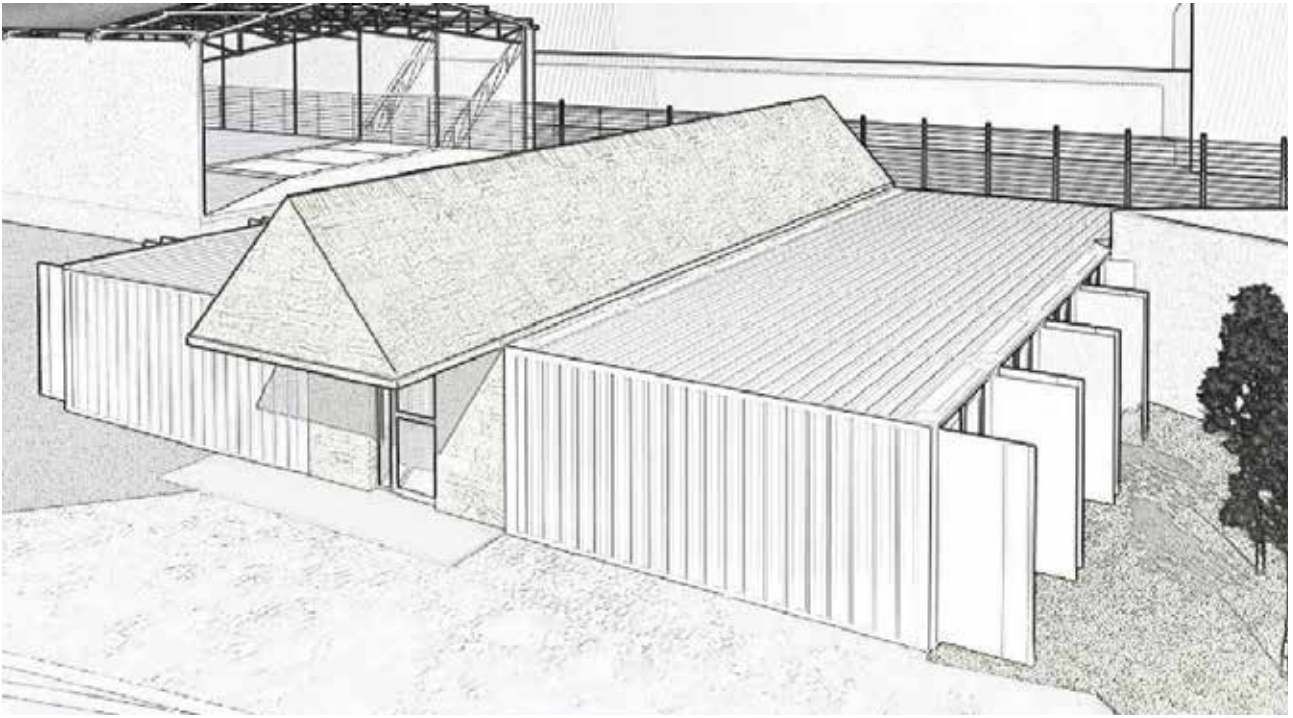
Le pôle santé du Centre d'Hébergement de la Chapelle est composé de 14 containers maritimes et héberge une permanence de médecins, gérée par Médecins du Monde et le SAMU social. Différentes structures y travaillent afin de faire de ce pôle santé une entité conséquente du projet et d'assurer à tous les résidents des soins d'urgence et un accompagnement adapté.

Ces containers, tout comme ceux présents dans le pôle accueil, ont été réaménagés par l'entreprise CAPSA¹⁰, avec laquelle l'architecte a déjà travaillé auparavant.

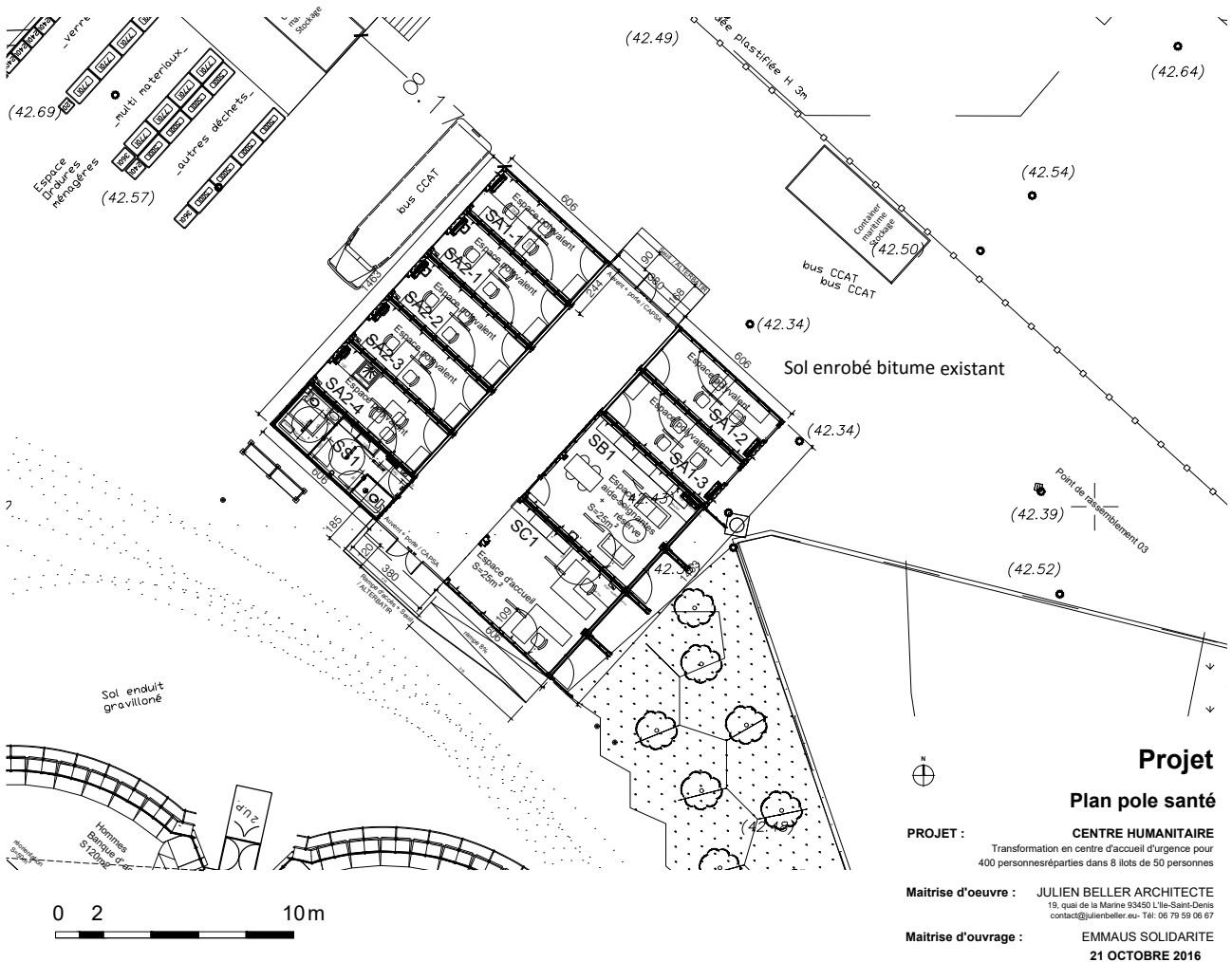


7. Elévations du pôle santé, © Julien Beller

10. <http://www.capsa-container.com/>



8. Axonométrie du pôle santé, © Julien Beller



9. Plans du pôle santé, © Julien Beller

- *Le pôle hébergement :*

« Ou « centre de mise à l'abri temporaire » – je n'utilise pas le terme de « camp de réfugiés » »¹¹

Il constitue le cœur du projet et s'adapte, comme le reste des établissements d'accueil, aux normes des établissements recevant du public (ERP), et plus spécifiquement les bâtiments de types O tels que les hôtels, internats, etc. Ces réglementations très contraignantes ont engendré une conception et une utilisation de matériaux résistants au feu et performants aussi bien acoustiquement que thermiquement.

Le pôle d'hébergement s'installe dans un ancien hangar de fret de la SNCF désaffecté appartenant à la Ville de Paris et à la SNCF. Ce site devrait accueillir le campus Condorcet à la désinstallation du centre d'hébergement de la Chapelle, présumée en mars 2018. Afin de rendre ce hangar conforme aux normes des ERP, il a fallu curer tout le bâtiment : enlever les fenêtres et certains bouts de façades, élargir les percées et le débarrasser de tous ses équipements afin de ne garder que l'enveloppe générale et s'assurer que les fenêtres assurent un rôle de désenfumage naturel. Il est accessible par quatre escaliers en échafaudages conçu comme des escaliers de secours et un monte-charge.

Les cellules d'hébergement sont réparties sur deux étages, en huit quartiers de 50 personnes. Cette répartition en quartiers s'est opérée pour deux raisons principales : « d'abord parce que Emmaüs Solidarité pourra affecter une équipe dédiée par quartier, pour s'occuper des aller-retours, des soins, de l'accompagnement psychologique, avec plus de proximité. Ensuite pour que les gens se sentent mieux, pas dans un bloc sans âme, qu'ils arrivent à refaire communauté, à passer du temps ensemble. »¹²

Chaque quartier est caractérisé par une couleur et compte entre dix et quatorze chambres, réparties le long d'une rue. Celle-ci débouche sur un point central commun composé d'un réfectoire et d'un point d'accueil pour les nouveaux arrivants, dans lequel est assuré un service continu d'accueil et y sont distribuées la literie, les réserves, etc. Le réfectoire de 50 personnes, ouvert 24 heures sur 24, est élaboré comme constituant un lieu de vie et de rencontre privilégié dans lequel y sont servis deux repas par jour, le midi et le soir. Tout comme le point d'accueil, le réfectoire est composé de toiles tendues autour d'échafaudages métalliques faisant office de parois et d'un sol en OSB posé sur une charpente métallique. A l'autre extrémité de chaque rue se trouve un point sanitaire, composé de huit douches et huit toilettes réparties dans deux containers réaménagés. Tous les équipements se font donc par quartier, afin de lui préserver une identité, une cohérence et de réellement créer un esprit de village au sein du centre d'hébergement.

Les modules des chambres, d'une surface de 16 m², abritent chacun entre quatre et cinq lits, en fonction de la présence d'un lit superposé ou pas. Le sol des cellules des chambres est composé d'une ossature en bois posée sur des plots sur laquelle se placent une isolation et des panneaux d'OSB. Les murs sont composés d'une ossature en bois et d'une isolation en laine de verre, refermée en panneaux sandwich par deux plaques d'OSB. Afin de répondre aux normes exigeant une résistance au feu d'une demi-heure, les cloisons sont doublées d'un rail métallique, d'une isolation

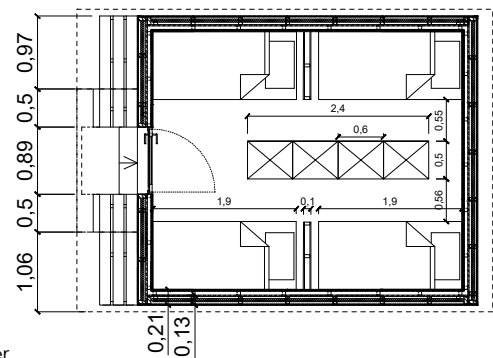
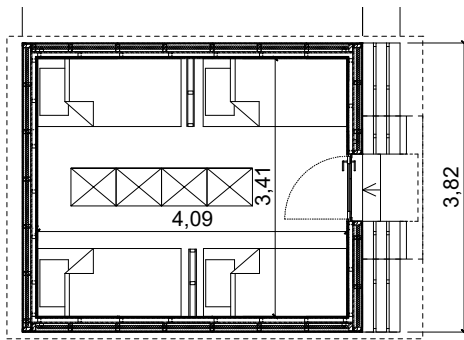
11. Julien BELLER, propos recueillis par Ewen CHARDRONNET, « Avec Julien Beller, architecte de l'urgence pour les migrants à Paris », Makery, 27 septembre 2016.

12. *Ibid.*

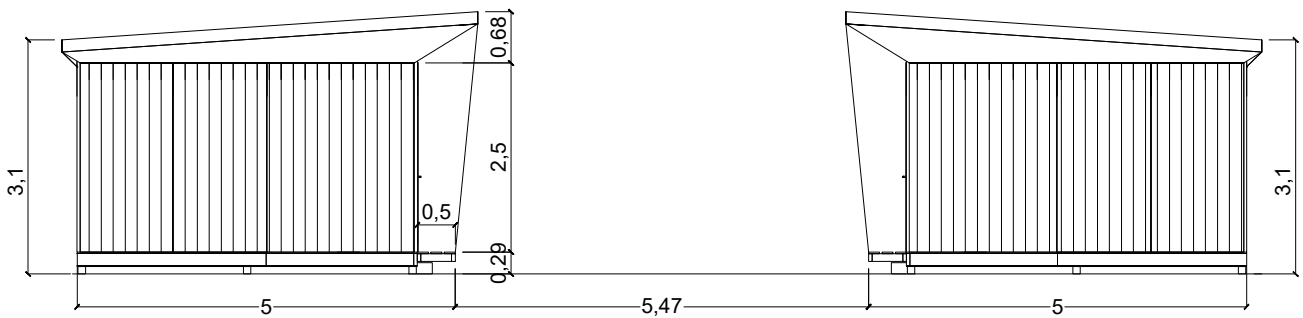
de 45 millimètres et d'un double BA13. Les chambres sont toutes équipées d'une ventilation et d'un chauffage électrique et leur composition a été étudiée pour répondre aux mêmes normes que celles auxquelles doivent répondre une chambre d'hôtel. Les résidents disposent également d'une prise électrique et d'une armoire sous clé personnelle.

A l'extérieur des rues, au rez-de-chaussée de l'établissement, se trouvent également une laverie, ainsi qu'un magasin distribuant les vêtements et kits d'hygiène. Ce magasin intègre un pôle de tri des dons dont bénéficient Emmaüs Solidarité.

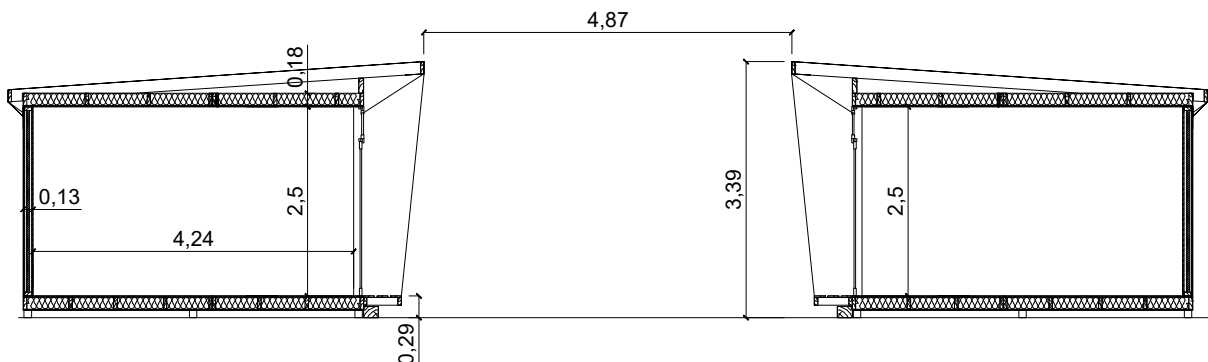
« L'originalité du projet réside dans son extrême modularité : toutes ces installations peuvent être démontées et déplacées, au gré des disponibilités. Les façades de la halle ont été percées et des conduits de ventilation permettent de tempérer la gigantesque halle. A l'intérieur, les petites habitations de quatre personnes forment huit petits îlots. Les maisons en ossature bois sont réparties de manière à former des rues et des quartiers que les habitants pourront s'approprier, le temps de leur passage. Il s'agit de favoriser un peu de convivialité, des échanges et du repos. Plutôt qu'un « camp », le projet s'assimile à un petit bout de ville, avec ses lieux de rencontre, de sport, de détente.»
Marc Frochoux, « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », op.cit.



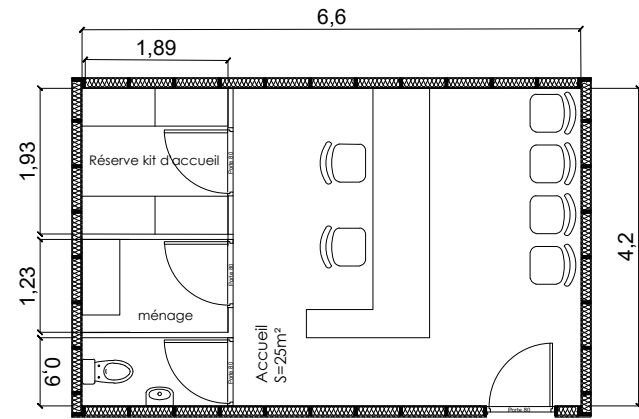
10. Plans d'une chambre de quatre personnes, échelle 1.100, © Julien Beller



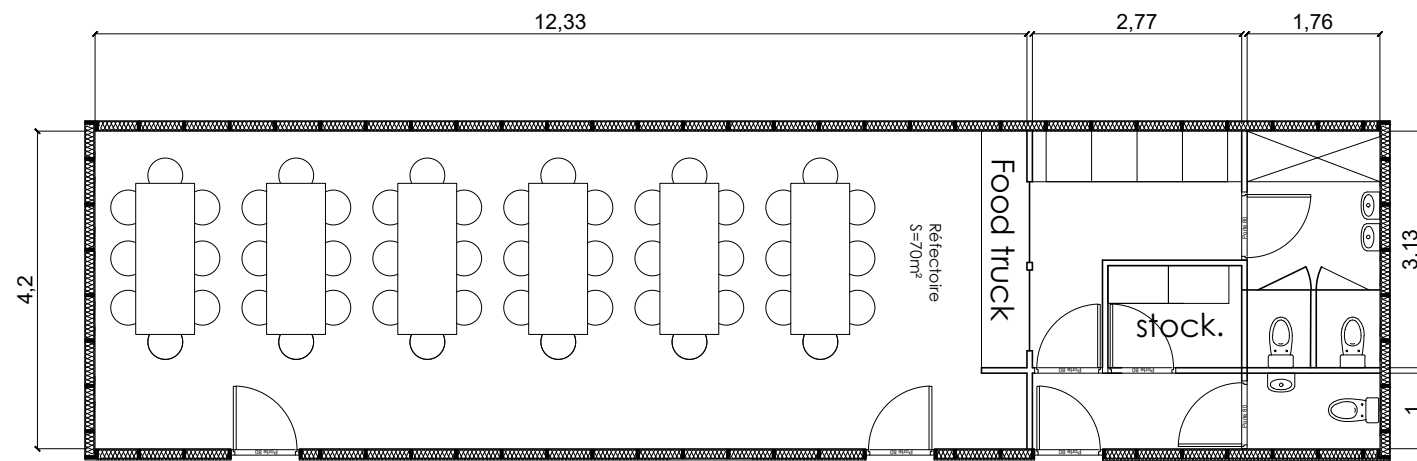
10. Coupe transversale d'une rue, échelle 1.100, © Julien Beller



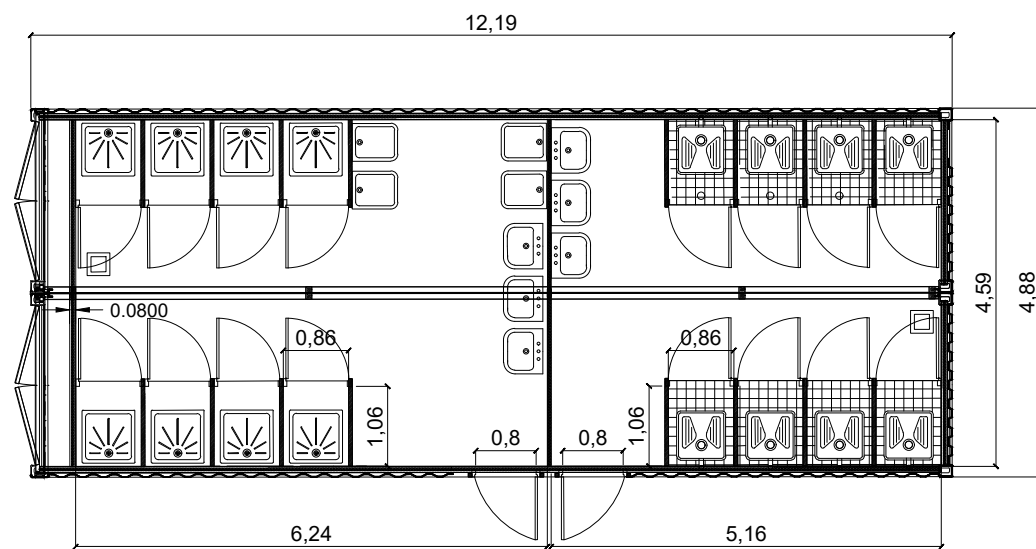
10. Coupe transversale des chambres, échelle 1.100, © Julien Beller



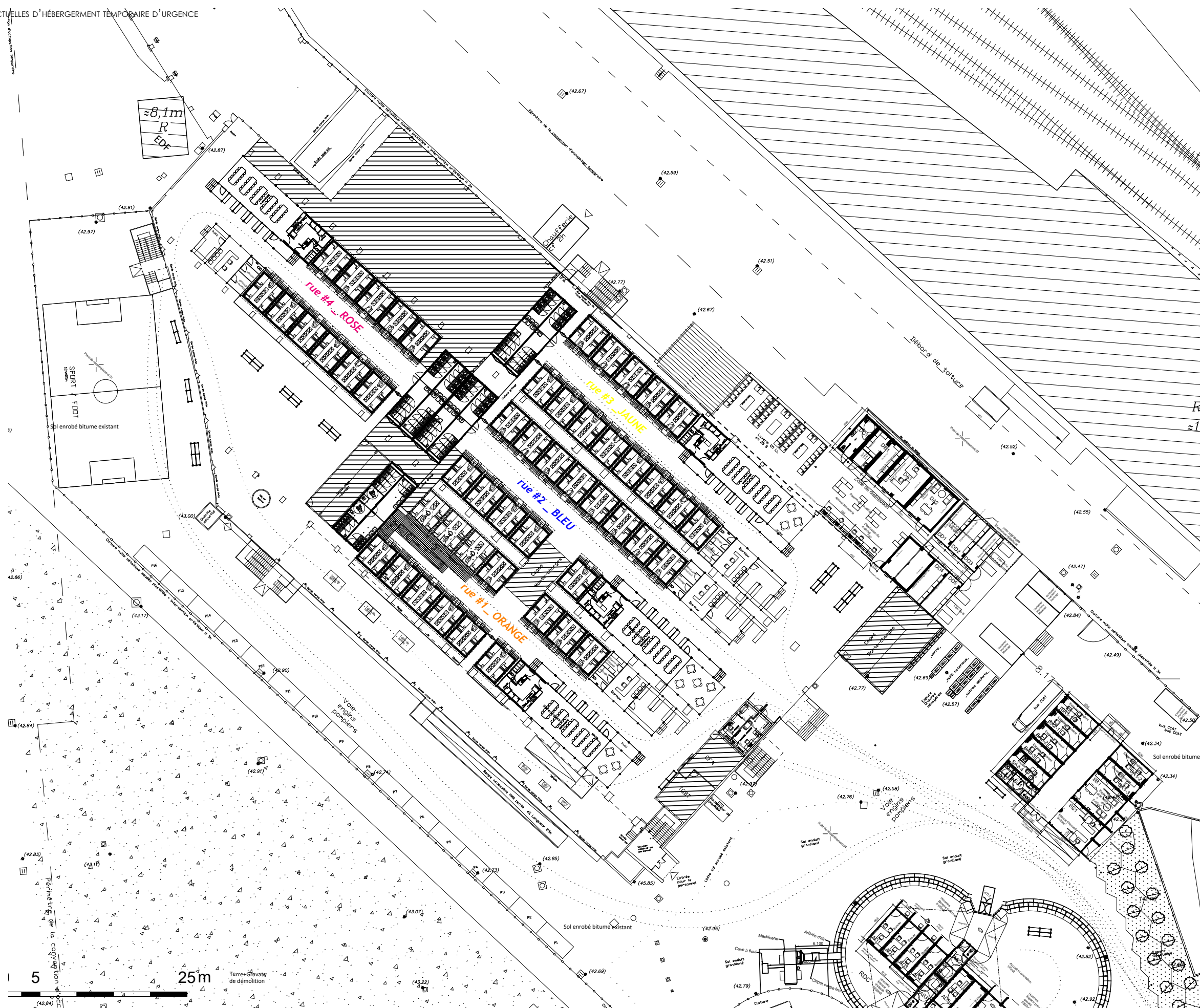
11. Plan du point d'accueil à l'entrée de chaque rue, échelle 1.100, © Julien Beller



11. Plan du réfectoire, échelle 1.100, © Julien Beller



11. Plan des sanitaires, échelle 1.100, © Julien Beller



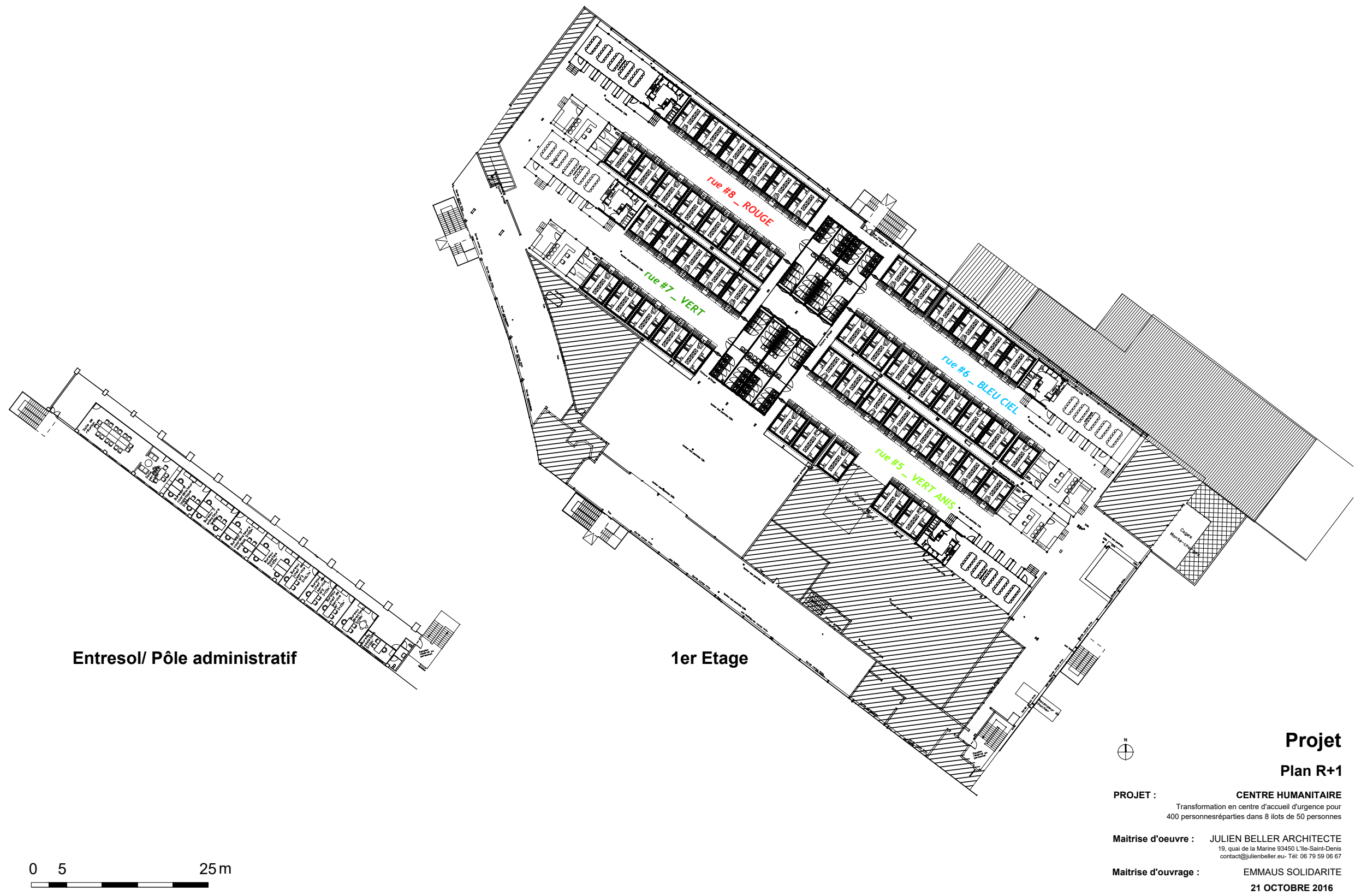
Projet Plan RDC

PROJET : CENTRE HUMANITAIRE
Transformation en centre d'accueil d'urgence pour
400 personnes réparties dans 8 îlots de 50 personnes

Maitrise d'oeuvre : JULIEN BELLER ARCHITECTE
19, quai de la Marine 93450 L'Île-Saint-Denis
contact@julienbeller.eu - Tél: 06 79 59 06 67

Maitrise d'ouvrage : EMMAUS SOLIDARITE
21 OCTOBRE 2016

12. Plan du RDC du pôle hébergement, © Julien Beller



Projet
Plan R+1

PROJET : CENTRE HUMANITAIRE
Transformation en centre d'accueil d'urgence pour
400 personnes réparties dans 8 îlots de 50 personnes

Maitrise d'oeuvre : JULIEN BELLER ARCHITECTE
19, quai de la Marine 93450 L'Île-Saint-Denis
contact@julienbeller.eu - Tél: 06 79 59 06 67

Maitrise d'ouvrage : EMMAUS SOLIDARITE
21 OCTOBRE 2016

13. Plan de l'entresol et du R+1 du pôle hébergement, © Julien Beller

Une opinion publique mitigée

Bien que les avis soient nuancés par rapport à l'établissement du centre humanitaire à la Porte de la Chapelle, l'opinion publique est relativement satisfaite de la situation. Globalement, « les riverains préfèrent voir le problème des migrants pris en charge par les autorités plutôt que de voir se former des campements informels, nuisant à la sécurité du secteur », affirme Julien Beller lors d'une visite au centre. La première intention de la Ville de Paris était de trouver une solution aux installations illégales des migrants dans Paris, celles-ci déjà démantelées de nombreuses fois par les forces de l'ordre. « Après la multiplication des évacuations de campements indignes l'année passée à Paris, il fallait faire face à la « saturation » des dispositifs existants. Cela passe par la création d'un centre d'accueil où les migrants qui arrivent pourront se poser, bénéficier d'un bilan médical, d'une aide psychologique et tout de suite d'un travail et d'un conseil sur leur situation et ce à quoi ils peuvent prétendre », précise Anne Hidalgo¹³. Le camp est donc vu comme un « palliatif à la rue »¹⁴. Cependant, malgré une intervention de taille, le problème persiste, dû au fait qu'un centre d'une capacité de 400 personnes, aussi dynamique soit son roulement, ne peut pas absorber l'important flux de migrants arrivant à Paris depuis plusieurs années. Mais cela relève d'une question politique et non architecturale et ne fait pas l'objet de ce mémoire.

Il est vrai que le quartier de la Chapelle étant de base déjà relativement populaire, l'insertion sociale du centre humanitaire s'est fait plus aisément que dans certains autres endroits de Paris. Par exemple, le Centre d'Hébergement d'Urgence qui a été installé par Air Architecture et Guillaume Hannoun dans le XVI^e arrondissement n'a pas bénéficié du même accueil et son intégration dans le quartier est quasiment inexistante. « La nouvelle ne ravit ni certains riverains, qui craignent une montée de l'insécurité, ni le maire, qui propose d'autres sites d'accueil. Ils ont ainsi lancé une pétition contre un « Sangatte dans le bois de Boulogne », signée par plus de 40 000 personnes.»¹⁵

A la Chapelle, les riverains ont également été appelés à visiter le centre avant son ouverture, afin de faire tomber les barrières entre l'intérieur du projet et l'image mentale que l'on pourrait s'en faire depuis l'extérieur. Cela a permis de faire circuler l'information sur son fonctionnement et d'ainsi intégrer les riverains au projet. D'ailleurs, Emmaüs privilégie la sélection de bénévoles habitant dans les alentours, afin de faire fonctionner le centre d'hébergement comme une partie intégrante du quartier. L'opinion publique a également été rassurée par le caractère temporaire du centre d'hébergement de la Chapelle, qui a exclu la possibilité de nuisances permanentes au sein du quartier.

Malgré cela, certains avis s'opposent, prônant le fait que le quartier étant de base déjà assez défavorisé, l'installation du centre humanitaire ne fait qu'amplifier les problèmes d'insécurité et de violence. « En effet, ce qui gêne les gens, c'est plutôt ce qu'il se passe à l'extérieur du camp. C'est le fait qu'il y ait eu beaucoup de queue, qu'il y ait eu des installations sauvages, des gens qui passaient trois jours à dormir devant le centre pour essayer de rentrer... Ce sont vraiment les débordements extérieurs qui posent problème au voisinage .»¹⁶

13. Christophe GUIRARD, « Paris : un centre d'accueil pour migrants ouvrira en octobre », *AFP*, le 6 septembre 2016.

14. Maryline BAUMARD, « Comment sera organisé le camp de migrants qui ouvrira dans le nord de Paris », *Le Monde*, le 6 septembre 2016.

15. Camille ADAOUST, « Quatre questions sur le centre d'hébergement d'urgence polémique du 16^e arrondissement à Paris », *FranceTVInfo*, le 16 mars 2016. Consulté le 14 novembre 2017.

16. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017.

Ce genre de débordements pourrait être évité si le centre fonctionnait mieux ou si d'autres structures d'accueil du même type étaient mises en place par le gouvernement. Dans le cas où il y aurait davantage de roulement dans les admissions, « s'il y avait plus de *turn-over*, s'il y avait d'avantage de possibilités d'hébergement derrière et que les gens ne faisaient pas la queue pendant quinze jours sur l'espace public pour avoir une place : il n'y aurait alors pas besoin de policiers. »¹⁷ En effet, outre l'errance des migrants dans la rue, ce qui inquiète les riverains est également la croissance de la présence des forces de l'ordre dans le quartier. Julien Beller reprend : « Ce n'est malheureusement pas quelque chose que je peux résoudre personnellement en tant qu'architecte. Par contre, au début du projet, il faut pouvoir anticiper ces débordements. Au tout début de la conception, je voulais intégrer une zone d'attente à l'intérieur du site, afin que les gens y soient déjà accueillis. Comme une zone tampon qui ouvrirait tous les matins, au sein de laquelle les gens pourraient attendre à l'abri, plutôt que de rester dans la rue. »¹⁸ Malgré cela, les gestionnaires du centre, Emmaüs Solidarité, ont rejeté cette proposition prônant le fait que si cette zone tampon était intégrée au projet, les personnes en attente d'admission dans le centre seraient sous leur responsabilité. C'était donc plus simple d'un point de vue juridique de déporter cet espace sur l'espace public afin qu'il relève de la responsabilité du gouvernement.

En tant qu'architecte, ne pourrait-on pas imaginer des installations dans l'espace public qui soient destinées alors à assurer cette fonction de tout premier accueil, d'espace tampon ?

« Si bien sûr, mais alors la question de la réversibilité de l'espace public se pose. Pendant la période de grande urgence, quand les migrants s'étaient installés sous le périphérique en créant des bidonvilles, etc, j'étais parti sur un petit projet : de simples plateformes de bois, des petits auvents, pas grand chose, mais juste de manière à ce que les gens n'aient pas les pieds dans la boue et la tête sous la pluie. »¹⁹ L'architecture trouve alors sa place même dans ce genre d'intervention minimale, par le biais de la construction temporaire, légère et démontable faite de presque rien, destinée à assurer sa fonction première : abriter.

Un projet temporaire conçu pour durer

La conception de l'hébergement d'urgence et temporaire est aujourd'hui un sujet d'architecture à part entière. Outre l'accueil de populations en difficulté, ce type de conception modulaire et adaptable pourrait en effet constituer la ville de demain, adaptable à une société perpétuellement en mouvement. Bien qu'il ait déjà été abordé dès les années 1970 par Jean Prouvé ou encore Archigram, le sujet d'une ville modulable est « davantage adapté aujourd'hui : au vu de la densité de nos villes, des problématiques qui arrivent sur une ville qui est bien déjà souvent figée, au vu du besoin de flexibilité, de mobilité, de résilience de nos villes. »²⁰ Lorsqu'on l'interroge sur l'appartenance d'une telle manière de concevoir l'espace au domaine même de l'architecture, l'architecte du centre humanitaire répond : « Je suis persuadé que cette manière de concevoir est bien plus adaptée à une demande actuelle, et c'est pour cela que l'on va réussir à en faire de plus en plus. On en parlait déjà dans les années 1970, mais on n'était peut-être pas encore prêts, la société n'était pas prête. Je pense que cela est en train de changer. »²¹ La ville actuelle se prête donc davan-

17. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

tage à ce type de structure temporaire et modulable. En effet, de par sa densité, la ville actuelle offre peu de marge de manoeuvre et son manque de flexibilité interroge les structures éphémères et transportables qui seraient davantage adaptées aux besoins d'une société actuelle axée sur le mouvement et le développement.

En concevant le centre d'hébergement de la Chapelle, Julien Beller s'est positionné face à cette problématique en concevant un projet qui d'emblée était voulu comme une structure évolutive, qui pourrait s'adapter à différents besoins et acteurs dans le temps. L'inscription du centre d'hébergement dans une temporalité courte n'a cependant pas rendu toutes ces intentions possibles: « Le caractère temporaire du projet a certains avantages car il nous a permis de rendre le projet possible, de ne pas déranger les voisins de manière permanente. Mais il a ses limites car parfois on a envie de s'ancrer davantage pour affiner, permettre à des gens de s'installer... Par exemple, quand on parle à une association, elle se base sur son budget de l'année d'avant, et il faut qu'elle se prépare pour pouvoir être active. Elle n'arrive pas du jour au lendemain. Le temporaire a peut-être ce défaut de ne pas permettre à une série d'acteurs de pouvoir rejoindre la dynamique.»²²

Cependant, la démarche reste la même : apporter à la ville un type d'installation qui soit perçu comme prototype véhiculant une volonté d'expérimentation. Cette idée peut rejoindre le terme abordé précédemment de « capacitation » ou *empowerement* qui tend vers une ville qui soit d'avantage flexible, participative et synergique, appelant la responsabilité de chacun à se positionner face à une problématique précise et d'y apporter une réponse adaptée aux besoins. « C'est un terme que j'utilise le plus souvent possible, car il traduit un peu la démarche que j'essaie de mettre en œuvre. Le projet de la Chapelle n'en est pas forcément le meilleur exemple, à savoir qu'il n'y a pas eu de part d'auto-construction, que je n'ai pas travaillé avec les migrants sur le projet en tant que tel. Il n'empêche que nous avons travaillé avec tous les acteurs depuis le départ pour faire le projet le plus ajusté en fonction des usages qui auront lieu et qui ont lieu maintenant. Un des intérêts est qu'Emmaüs Solidarité, qui a porté l'opération en tant que maître d'ouvrage, est gestionnaire derrière. Cela nous a donc permis de prendre des décisions que l'on n'aurait pas pu prendre sans leur apport, au niveau de l'organisation des espaces : comme par exemple, l'histoire des quartiers, le point d'accueil à l'entrée des rues, le réfectoires... Le fait d'avoir pu faire les structures en échafaudages, c'est grâce au fait que le gestionnaire qui nous ait indiqué la manière dont il voyait fonctionner le projet. Il comprenait les atouts et les inconvénients des structures que l'on mettait en œuvre et il était réellement impliqué dans la conception du projet. Il y a donc à ce niveau une certaine dimension participative dans le projet, aussi bien avec les futurs gestionnaires qu'au point de vue des collectivités locales. Ce ne serait pas de la « capacitation » qui fait que les usagers sont les seuls à se mettre en œuvre, mais plutôt une « capacitation » transversale entre les habitants, un gestionnaire, une collectivité, un Etat, des voisins,... Le but était vraiment d'arriver à mettre tous ces gens en musique pour travailler dans la même direction, et faire que chacun y mette un peu du sien. En ce sens, je pense que le terme de « capacitation » est juste lorsqu'on l'applique à la Chapelle. »²³

Depuis le début de sa conception, le projet a été conçu pour être démonté, déplacé et remonté à un autre endroit, une fois le site réquisitionné pour la construction du campus Condorcet, présumé mars 2018. L'ensemble du centre humanitaire a donc été pensé pour être mobile, sans accroche

22. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017

23. *Ibid.*

permanente et complètement modulable, afin de s'adapter à d'autres configurations spatiales. L'architecte explique : « Dans un scénario optimiste, le centre devrait bouger une ou deux fois, pas plus avant de trouver le lieu où son programme se figera. Cela dépendra des relations tissées avec son environnement, le voisinage et les populations présentes. »²⁴ La dimension évolutive est en effet inhérente à l'architecture qui a été produite.

Cependant, la question du déménagement du centre de premier accueil de la Chapelle reste encore en suspens à l'heure actuelle. En effet, le désaccord entre les différents acteurs du projet soulève la question de la postérité des installations architecturales. Aujourd'hui, géré par Emmaüs Solidarité, le centre d'hébergement de la Chapelle est ce qu'on appelle un dispositif de premier accueil (DPA), dans lequel peuvent être hébergées toutes les personnes dans le besoin quel que soit leur statut politique ou administratif. Anne Hidalgo précise : « L'objectif premier est une mise à l'abri avant une orientation vers un centre géré par l'Etat. On attend trop souvent le grossissement des campements de fortune pour agir. Nous souhaitons une prise en charge des migrants dès leur arrivée. »²⁵ Afin de traiter le problème des arrivées massives de migrants dans les villes et de désengorger les centres d'accueil tels que celui de la Chapelle, l'Etat souhaite traiter le problème à sa source et effectuer un premier « tri » en hébergeant uniquement les personnes pouvant potentiellement prétendre au statut de réfugié sur le territoire français. Ces centres seraient alors appelés des DPO ou dispositifs de première orientation. Or actuellement, près de 60% des personnes présentes à la Chapelle ne répondent pas à cette condition, étant pour la majeure partie « dublinées »²⁶. L'association Emmaüs Solidarité estimant que le nouveau positionnement du gouvernement est en opposition avec les valeurs qu'elle véhicule, refuse pour l'instant de poursuivre le projet d'hébergement. Quatre hypothèses se forment alors quant à la continuité du projet et de l'avenir des modules architecturaux construits, appartenant en effet à l'association. La première est la plus crédible et serait qu'Emmaüs réutilise les meubles de Julien Beller pour un autre usage : CHU, CADA, hébergement pour SDF ou étudiants, etc. La seconde hypothèse est que les installations soient reprises par un autre gestionnaire (comme par exemple Aurore, Alter Alia, Adoma, SOS,...) pour assurer la fonction de DPO. La troisième est de détruire et recycler les modules des chambres (hypothèse qui est bien évidemment crainte par l'architecte) et enfin, la dernière solution est que l'Etat et Emmaüs trouvent un accord, entre DPA et DPO, qui puisse correspondre aux valeurs de chacun.

Reste alors à voir la manière dont on répondra à cette problématique tout véhiculant des valeurs morales et humaines, dans le but d'offrir un abri digne à chacun. En effet, un DPO vient d'ouvrir à Cercy-Pontoise (novembre 2017), mais il s'agit là de 200 lits alignés dans un gymnase. La question de l'architecture se pose alors sur sa légitimité à répondre à une telle demande et sur la manière dont elle peut améliorer les conditions de vie d'un tel accueil.

Un centre humanitaire ou un camp de réfugiés ?

Le débat sémantique reprend lorsque l'on pose la question de la typologie exacte du lieu. Julien Beller nous explique : « Je ne suis pas contre la notion de camp, mais je me méfie des mots qu'on

24. Marc FROCHAUX, « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », *Tracés*, 22/2016.

25. Louis MORICE, « 6 questions sur le centre humanitaire d'Anne Hidalgo à Paris », *l'Obs*, le 6 septembre 2016.

26. Une personne « dublinée » est une personne dont les empreintes digitales ont été prises dans le premier pays européen dans lequel elle a été contrôlée. Selon le règlement européen de Dublin de 2013, cette personne ne peut alors légalement faire sa demande d'asile qu'uniquement dans ce pays. Si un migrant a donné ses empreintes lors d'un contrôle en Italie par exemple, il ne peut donc pas entreprendre de demande d'asile en France.

utilise. Le camp, il était de concentration à une époque, ou il est militaire, ça rappelle cette idée. Le mot n'est pas correct, car l'idée n'est pas de concentrer, ni d'obliger. Après, on peut considérer que c'est un peu un campement, dans la mesure où les gens viennent pour un temps court, et ensuite vont autre part. Seulement, un campement ça n'est pas formel, ça se monte et se démonte très vite. Le mot campement n'est alors pas tout à fait juste non plus.

Après, on utilise traditionnellement le mot « camp de réfugiés » dans certains pays. C'est alors des endroits, comme au Liban par exemple, qui sont à part. Là-bas, il y a des camps de Palestiniens : ce sont des endroits desquels les gens ne peuvent pas sortir, dans lesquels ils sont complètement stigmatisés, là on parle de camp. C'est à la frontière de l'urgence : héberger des gens pour les empêcher d'aller quelque part. A mon avis c'est regrettable, mais c'est comme ça que ça se fait.

Un camp je vois ça comme un endroit où les gens sont assignés, où ils ne peuvent pas travailler à l'extérieur, ils ne peuvent pas sortir quand ils veulent, ne peuvent pas habiter ailleurs qu'à cet endroit. Ici, c'est beaucoup plus flexible, c'est un centre d'hébergement, mais il y a plein d'autres mots que l'on peut utiliser. Je trouve le mot « camp » trop rempli de préjugés et pas adapté à la forme architecturale de la Chapelle.

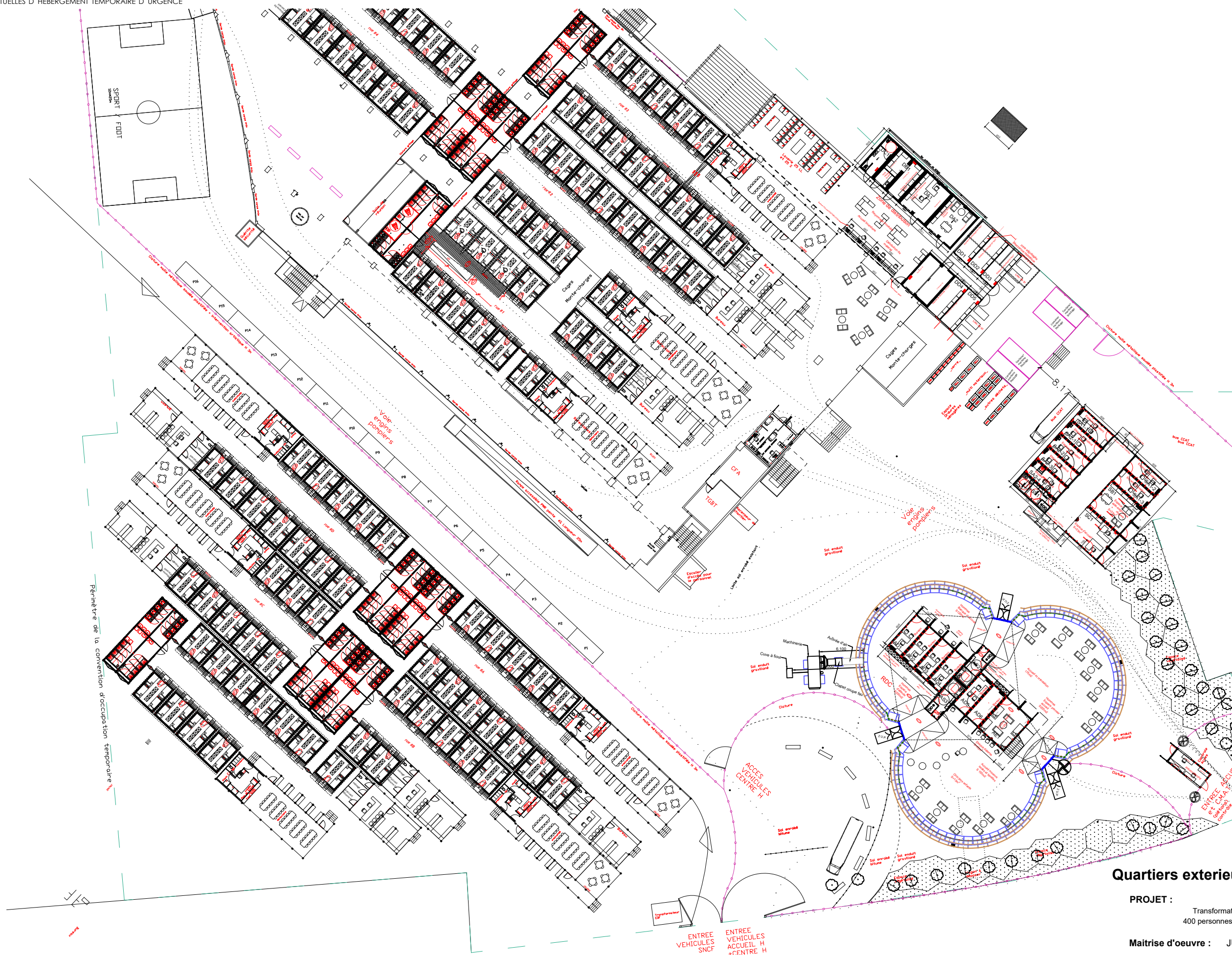
Même La Linière je n'appellerais pas ça un camp, mais à la rigueur plutôt un campement. Mais le mot campement, si on parle de là-bas, il est utilisé pour dire que c'est un endroit vraiment « cheap », qui n'est pas vraiment géré. Je ne pense de nouveau pas que ce soit le bon mot. J'essaie toujours d'utiliser plutôt le mot « quartier » car ce mot définit une série d'habitats qui se regroupent et forment du tissu urbain. Eventuellement, un quartier informel, un bidonville. C'est un mot que j'utilise relativement beaucoup : un bidonville c'est un quartier construit de bric et de broc et de récupération. Pour le coup, c'est un mot qui me gêne moins.

Après, il y a aussi peut-être une raison de forme architecturale. Quand on voit des lits alignés dans un gymnase (comme à Cergy), ça nous rappelle plus les camps, et les campements, car on revient sur cette image mentale du campement militaire, de la structure qui peut se déployer rapidement et se remballer aussi vite. Comme un campement militaire, en haute montagne, ...»²⁷

La notion d'hébergement temporaire d'urgence peut alors s'émanciper de l'image stigmatisante du camp et se concentrer sur de nouveaux types de structures d'accueil. Pour pousser la réflexion, Julien Beller suggère : « On pourrait imaginer un projet un peu plus inclusif, et donc là on ne dirait pas que c'est un camp, ni un centre. Le but serait plutôt d'intégrer une politique d'accueil dans l'ensemble du tissu urbain ou rural. Même à Paris, on pourrait considérer les nombreux appartements vides, les parcelles en chantier, hangars, ... on pourrait imaginer 50 opérations qui hébergent chacune 15 personnes. Le problème ça reste l'argent, et la volonté politique. C'est plus compliqué de gérer 50 petits endroits qu'un grand dans lequel sont regroupés des centaines de personnes. Mais l'Etat a tout intérêt à valoriser la multiplication de petits projets plutôt que de tout concentrer au même endroit. Ça fonctionnerait mieux et ça serait plus juste, car chacun prendrait sa part du gâteau. Ça serait également plus facile pour l'intégration des gens. Il ne faut pas oublier que certaines personnes préfèrent la campagne et que d'autres préfèrent la ville, pour faire court. Il n'y a pas de raison que tout le monde vienne à la Porte de la Chapelle à Paris. Je suis sûr qu'il y a des gens qui préféreraient être hébergés dans une petite maison à côté de la forêt. Les centres qui sont mis en place aujourd'hui sont stigmatisant et homogénéisant, et ça n'est pas juste. Les gens qui sont hébergés là sont tous différents et veulent tous autre chose, même s'il y a des souhaits communs.»²⁸

27. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017.

28. *Ibid.*



Quartiers extérieurs proposition 01

PROJET : CENTRE HUMAINAIRE
 Transformation en centre d'accueil d'urgence pour
 400 personnes réparties dans 8 îlots de 50 personnes

Maitrise d'oeuvre : JULIEN BELLER ARCHITECTE
 19, quai de la Marine 93450 L'Île-Saint-Denis
 contact@julienbeller.eu - Tél: 06 79 59 06 67

Maitrise d'ouvrage : EMMAUS SOLIDARITE
 04 OCTOBRE 2016

14. Pour aller plus loin... proposition pour une extension du pôle d'hébergement à l'extérieur, qui pourrait potentiellement être appliquée lors du réaménagement du centre humanitaire sur un autre site © Julien Beller



15. Le bâtiment en plein transformation © Clément Guillaume



16. L'entrée du pôle hébergement © Clément Guillaume



17. Les échafaudages à l'entrée des quartiers © Frédéric Keiff



18. Les échafaudages à l'entrée des quartiers © Frédéric Keiff



19. Lestage de la bulle © Clément Guillaume



20. Construction d'une chambre © Arthur Crestani



21. Construction d'une chambre © Arthur Crestani



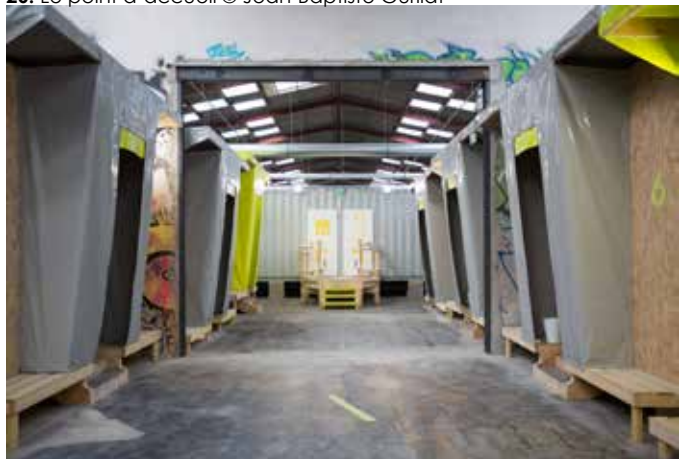
22. Le pôle accueil © Jean-Baptiste Gurliat



26. Le point d'accueil © Jean-Baptiste Gurliat



23. Le pôle accueil © Jean-Baptiste Gurliat



27. Un quartier au R+1 © Jean-Baptiste Gurliat



24. Le pôle santé © Jean-Baptiste Gurliat



28. Une chambre de 4 personnes © Clément Guillaume



25. Un réfectoire © Jean-Baptiste Gurliat



29. L'intérieur d'une chambre de 4 personnes © Jean-Baptiste Gurliat

Le camp humanitaire de la Linière, Médecins sans Frontières

Localisation :	Route de Spycker, 59760 Grande-Synthe; entre l'autoroute A1 et le chemin de fer	7 mars 2016 11 avril 2017
Superficie :	70 900 m ² de terrain	
Population :	Migrants, étrangers en transit	
Capacité :	Prévue : 1 500 hommes, femmes et enfants Population maximale en mars 2017 : 1 709 migrants.	
Hébergement :	370 shelters abritant chacun 4 à 5 personnes + extensions spontanées	
Maitre d'ouvrage :	Etat français, Préfecture du Nord, Mairie de Grande-Synthe	
Maitre d'oeuvre :	Médecins sans Frontières	
Financement :	Mairie de Gande-Synthe, Etat français et Médecins sans Frontières	
Budget :	4 millions d'euros TTC + coût annuel de fonctionnement : 3,9 millions d'euros	
Entreprises mandataires :	Médecins sans Frontières	
Gestion :	Dans un premier temps : Utopia 56 Dans un second temps : AFEJI (60 salariés)	
Autres acteurs gestion :	Le carrefour des Solidarités : gestion des bénévoles	
SANTÉ:	La Croix Rouge, Gynécologues sans Frontières, Médecins du Monde	
ENTRETIEN:	Service de la Ville de Grande-Synthe, AFEJI (aide à la réinsertion)	
SÉCURITÉ:	Police Nationale Office Central pour la Répression de l'Immigration Irrégulière et l'Emploi d'Etranger Sans Titre (OCRIEST), Compagnie Républicaine de Santé, pompiers, Police des Frontières	
AIDE JURIDIQUE:	Plateforme de Service aux Migrants Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) la CIMADE l'AFEJI	
Matériel:	Emmaüs Solidarité, L'auberge des Migrants, Help Refugees, Salam Et d'autres services tels que l'ÉDUCATION ou la NOURRITURE sont assurés par de multiples ONGs.	
Entreprises de construction :	Lionel Vacca, constructeur interne des cabanes de MSF.	

Note : l'ensemble des documents graphiques repris dans cette partie est le résultat d'un travail de studio, et fait l'objet d'une compilation des travaux de l'ensemble des élèves présents dans le studio.



Le premier camp humanitaire de France, en réponse à la crise migratoire

La situation à Grande-Synthe concernant les migrants n'est critique que depuis 2005, contrairement à Calais qui a maintenu sa réputation de plaque tournante entre l'Europe et le Royaume-Uni depuis les années 1990. Jean Rolin l'évoque dans un livre écrit en 2003-2004 : « [les migrants sont] présents, sinon vraiment nombreux, dans la zone portuaire de Dunkerque, comme en tout autre point du littoral disposant d'une liaison avec l'Angleterre. »¹ Arrivant initialement à Grande-Synthe au compte-goutte, les migrants se voient rapidement redirigés vers un terrain aux limites de la ville, le Basroch, pour s'établir au moyen d'un campement sauvage sans aucun équipement sanitaire. Jusqu'en 2008, « l'installation des migrants dans cette clairière se fait dans l'indifférence générale. Un hiver particulièrement froid [...] amène [alors] la ville à installer des tentes chauffées, ainsi qu'à offrir des systèmes de douches et de sanitaires. »² Les migrants continuant d'arriver et l'effet de goulot vers la Grande-Bretagne se resserrant, certaines organisations et associations mettent en place différents moyens matériels (apport de cabanes chauffées, support d'ONG pour la nourriture et les soins,...) pour tenter d'améliorer les conditions de vie du Basroch. Au cours de l'été 2015, la situation se corse avec le début de la crise migratoire d'ue à l'extension du conflit en Syrie et en Irak ainsi qu'aux soucis présents à Calais qui ont redirigés les migrants vers d'autres agglomérations du Nord de la France proches de la liaison avec le Royaume-Uni. La population présente dans le campement informel augmente de façon exponentielle (50 personnes en juin pour 2 500 en décembre) et les conditions de vie deviennent exécrables, provoquant de multiples démantèlements des installations par les forces de l'ordre.

Aussi, le 31 décembre 2015, la Mairie de Grande-Synthe et Médecins sans Frontières annoncent publiquement la construction d'un camp humanitaire pour apporter un hébergement temporaire convenable aux milliers de migrants ayant alors les pieds dans la boue. Ce camp est une première en France car il est conçu conformément aux normes humanitaires internationales (SPHERE)³ et non pas à celles du Code de la Construction et de l'Habitat en France. Cependant, certaines constatations telles que la dimension des baraques ou le manque d'équipements communs engendrera la remise en question de l'inscription du camp de la Linière dans une conception conforme aux normes. En effet, la réglementation française étant assez contraignante, les interventions spontanées dans les zones d'habitat précaires n'ont pas toujours été évidentes. Le camp humanitaire est prévu pour ouvrir à la fin janvier 2016 et accueillir ainsi 2 500 personnes (ce nombre sera revu à la baisse lors de la conception du camp). « Pensé par nos logisticiens, [le camp] respectera les standards humanitaires internationaux. Les sanitaires y seront en nombre suffisant et les migrants y dormiront sous des tentes chauffées l'hiver. »⁴ Ceci est contesté par Amalle Gualleze : « Les normes Sphère ne sont pas appliquées à Grande-Synthe donc on ne peut pas parler d'un camp de réfugiés à proprement dit, et encore moins d'un camp humanitaire. Les shelters ne fonctionnent pas, ils sont beaucoup trop petits : ils font à peine 9 m² quand ceux du UNHCR en font 18 m²... Il manque un bon nombre de facilités normalement obligatoires dans les camps de réfugiés aux normes humanitaires, ce qui détériore la vie des réfugiés. On pourrait par exemple parler d'une pompe à eau, qui permettrait aux migrants

1. Jean ROLIN, *Terminal Frigo*, Paris, POL, 2005. p 73.

2. Cyrille Hanappe, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit., p. 90.

3. « SPHERE - Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes » - *Le projet Sphère*, Genève, 1998.

4. Propos de la responsable de Médecins sans Frontières, « Migrants, la France va ouvrir un camp humanitaire à Grande-Synthe », *Le Monde*, 31 décembre 2015.

de faire leur ménage eux-mêmes. On l'a vu, la situation dans le camp n'a rien d'enviable...»⁵

Le site choisi par MSF et la Mairie pour installer le camp est une parcelle située au Sud-Ouest de la ville de Grande-Synthe, entre l'autoroute A1 (liant la Belgique à Paris en longeant la côte Nord) et la voie de chemin de fer. Le débat reste ouvert quant à la position géographique du terrain et à sa relation avec le reste de la ville : certains pointent une exclusion volontaire et assumée de la part des autorités quand d'autres voient cette situation comme étant au centre du système urbain. Cette contradiction entre les différents acteurs amène la question de la réelle capacité d'accueil de nos villes et de la résilience qui est supposée émerger de tels projets. Elle relève du registre de la politique d'exclusion mise en place en France lors de l'accueil des réfugiés, jugés « indésirables »⁶ et rejoint la notion de camp développée par Michel Agier, caractérisée par trois conditions : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion. Deux écoles se mettent alors en place par rapport au choix établi de l'emplacement et soulève l'interrogation du statut de la Linière, quant à la légitimité de son appellation de « camp ». Cette opposition persistera jusqu'à la fin de l'existence de la Linière et ouvrira de nombreux débats quant aux raisons de son échec.

Le premier projet établi est pensé par Médecins sans Frontières (dont l'équipe est dépourvue d'architectes) et propose l'accueil de 2 500 personnes dans « 500 grandes tentes doublées et chauffées pour 5 personnes, en forme d'hexagones allongés. Elles valent 420 euros chacune et sont de fabrication thaïlandaise. Une grande avenue centrale se déroule alors le long de l'axe du terrain et les tentes sont alignées le long de petites ruelles placées perpendiculairement à cette longue rue centrale. Régulièrement, des espaces ouverts sont aménagés dans l'optique de lutter contre la propagation d'éventuels incendies.»⁷ Cette proposition n'est pas retenue et parallèlement à cela, la préfecture annonce au début du mois de février que la capacité d'accueil du camp doit être réduite à 1 500 migrants. Médecins sans Frontières met alors en place un système de cabanes, plus solides que les tentes et déjà expérimenté par leur constructeur Lionel Vacca dans la Jungle de Calais. C'est ainsi que 370 cabanes sont installées à Grande-Synthe (seulement 213 le 7 mars 2016, jour de l'ouverture du camp), conformément au plan masse définitif.

Actes et Cités, une association composée entre autres d'architectes, en charge de la coordination architecturale des installations sur le camp affirme : « Notre proposition s'appuie sur la simple idée qu'il s'agit de planifier un morceau de ville et non un camp⁸. Nous proposons un raisonnement par îlots et groupes de logements qui créent des petits espaces communs appropriables par un ensemble d'habitants.»⁹ Le plan d'ensemble se veut donc intégrer un maximum d'espaces publics dans le camp, afin de permettre l'appropriation des migrants. La limite entre collectivité et intimité est à traiter avec délicatesse, car nombre de ces populations n'ont pas l'habitude de cohabiter, cela entraînant régulièrement des conflits. L'élaboration du plan masse du camp de la Linière et de son organisation spatiale ne s'est donc pas faite selon la volonté d'un seul architecte mais bien en coordination avec tous les acteurs oeuvrant alors sur le camp. On pourrait retrouver la notion de capacitation entre les différents acteurs qui a été décrite par Julien Beller dans l'étude du centre

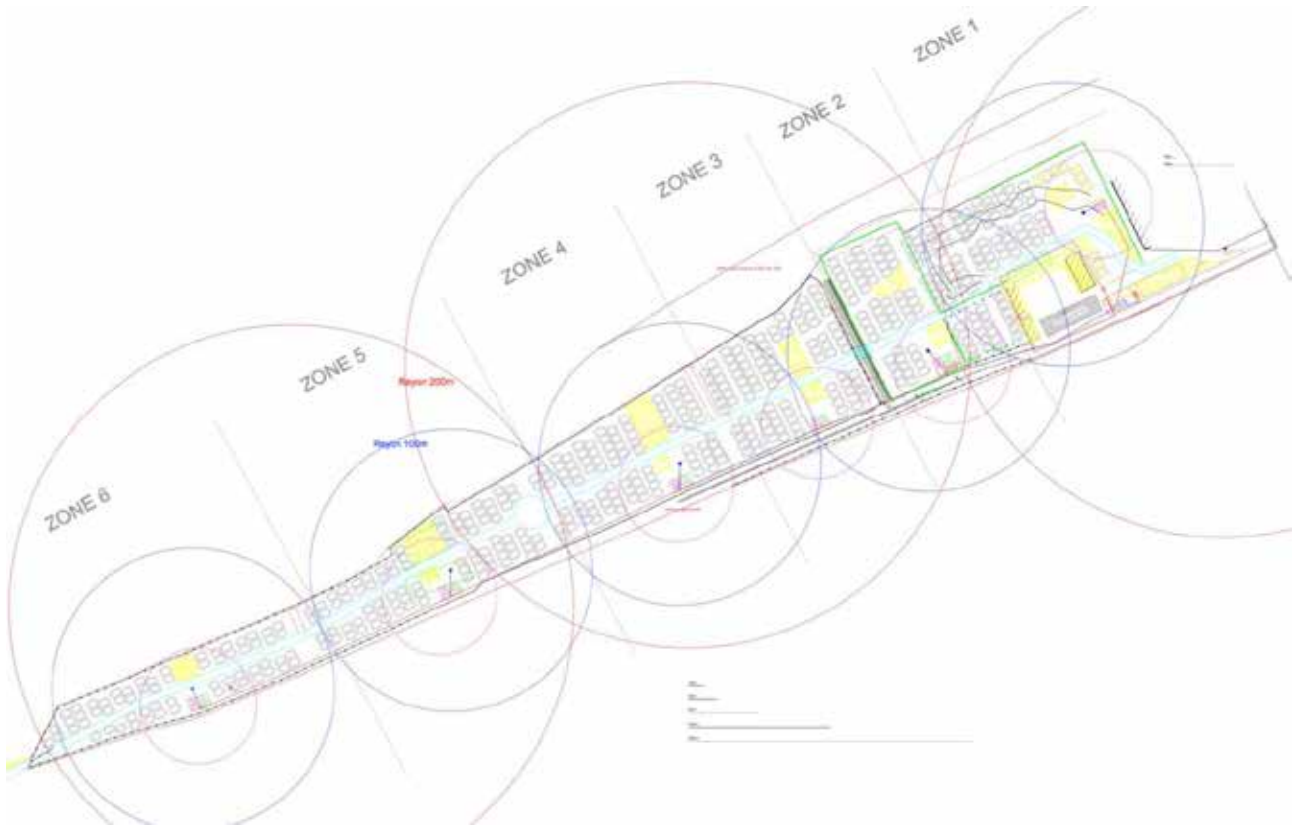
5. Propos recueillis auprès d'Amalle Gualleze lors de l'interview du 4 avril 2017.

6. Michel AGIER, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

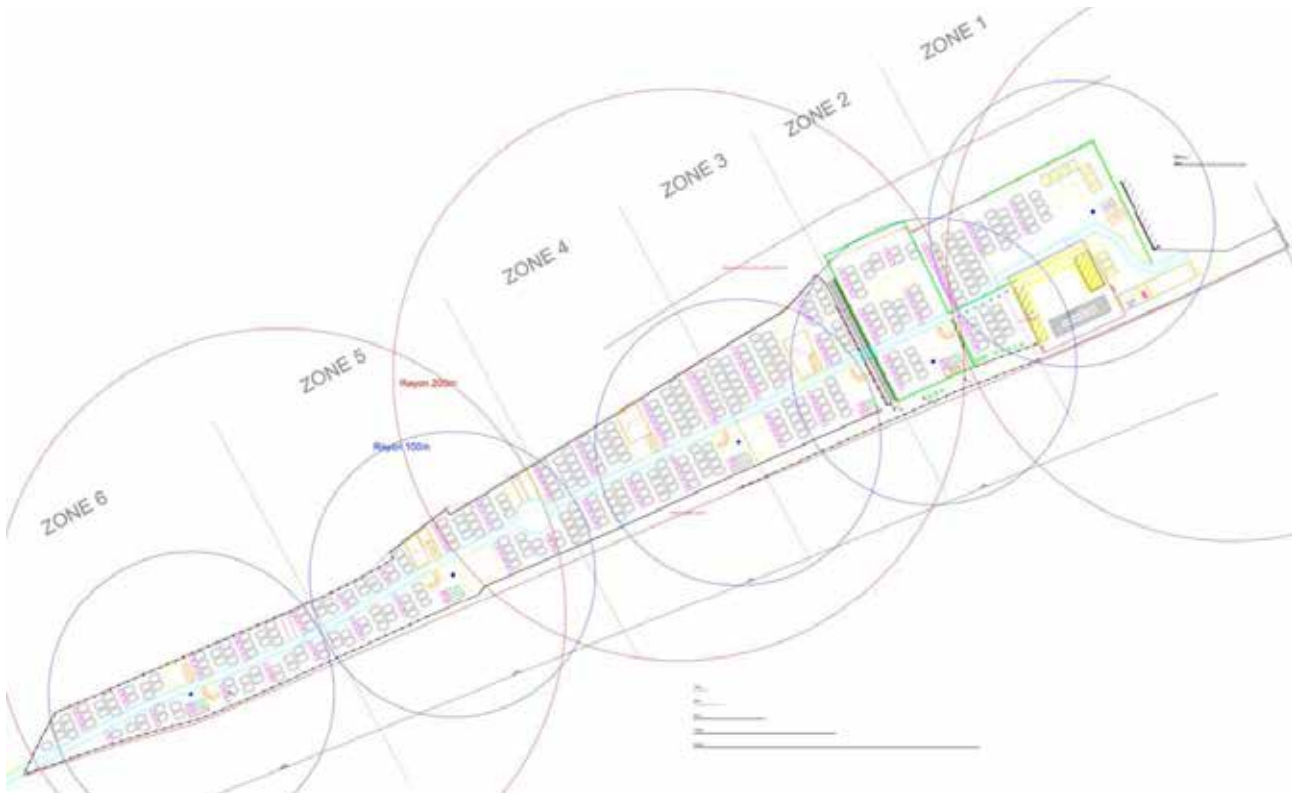
7. Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit., p.104.

8. Cyrille HANAPPE « Penser des quartiers d'accueil, pas des camps », *Libération*, 3 juin 2016.

9. *Ibid.*



1. Le premier plan masse de MSF pour la Linière, 2 500 migrants répartis dans 500 tentes hexagonales - 20 janvier 2016. Cette hypothèse sera rejetée pour être remplacée par la seconde. © MSF



2. Le plan masse de MSF reprenant les espaces publics et une dilatation des habitations - 12 février 2016 © MSF

humanitaire e la Chapelle. « Le mode de construction à la Linière était intéressant et enrichissant car tous les acteurs discutaient ensemble. MSF avait fait une première implantation, un autre homme avait dessiné des cabanes car il savait construire aux normes. Ils nous ont écouté sur une forme d'aménagement urbain du camp. Il y avait donc une forme de processus qui valait bien la peine d'être mis en place, que je trouve à la rigueur mieux car tout le monde intervient et on allait tous dans l'optique où ces cabanes on pourrait les faire évoluer, en faire des extensions, permettre l'appropriation.»¹⁰

Les migrants sont alors transférés du Basroch vers la Linière à partir du 7 mars 2016, après que certaines modifications aient été apportées pour répondre au règlement de sécurité incendie. La gestion du camp est assurée par Utopia 56, une association dirigée et créée par Yann Manzi en janvier 2016 basant son action exclusivement sur le bénévolat, et par l'AFEJI, association départementale présidée par l'ancien maire de Dunkerque. La volonté du camp de la Linière est donc d'assumer une indépendance totale par rapport à l'Etat, qui a débuté par l'intervention de Médecins sans Frontières dont le droit d'ingérence permet de rompre tout lien avec les gouvernements des pays dans lesquels ils opèrent.

Une gestion équivoque, entre liberté et répression

La multiplicité des acteurs oeuvrant sur le camp provoque de réguliers désaccords et des concessions respectives de la part des gestionnaires du camp et de l'Etat. Cela se solde entre autres en mai 2016 par une convention tripartite entre l'Etat, la Mairie et l'AFEJI, instaurant la destruction de chaque cabane inoccupée afin de réduire progressivement la population du camp jusqu'à sa fermeture. Cette convention soulève la complexité politique, gouvernementale, sociale et humanitaire résultant d'une situation comme la Linière, pour laquelle la balance oscille constamment et tacitement en faveur ou contre le maintien de la structure d'accueil. Un système de contrôle des entrées et des sorties dans le camp est également établi à partir de mars 2017 : les migrants doivent disposer d'un bracelet personnel afin de pouvoir entrer dans le camp, lequel ils doivent remettre dès qu'ils décident de partir définitivement.

Le débat reste ouvert entre l'Etat, prônant un contrôle affuté du camp et une répression permettant de garder la situation en mains, et les organisations présentes à la Linière qui tendent à laisser libre court à l'appropriation des espaces afin de permettre au camp de se développer, dans l'espoir qu'il devienne un jour un quartier à part entière de Grande-Synthe. Cela explique l'ambivalence très présente de la notion de camp telle qu'elle est perçue aujourd'hui, entre répression et liberté. Ce contrôle continu peut également être illustré par l'imposition d'une mixité culturelle au sein du camp, les différentes ethnies n'étant en effet pas réparties clairement au sein des shelters. Pour Cyrille Hanappe, « la pérennité du camp passe tout d'abord par la transformation, l'appropriation et la cogestion. [...] La pensée architecturale telle qu'on la connaît veut toujours nous amener à produire des choses figées, des produits finis. Mais l'architecture actuelle et surtout la société actuelle ne fonctionne plus comme cela.»¹¹. Or rien ou très peu de tout cela n'était possible à Grande-Synthe et le camp restera figé tel qu'il a été construit, mis à part les quelques annexes construites par les migrants eux-mêmes mais qui poseront des soucis à la préfecture quant au niveau de la sécurité incendie.

10. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017.

11. *Ibid.*

Le budget d'une initiative non étatique

Le budget total accordé pour la construction du camp de la Linière est d'environ 4 millions d'euros, dont 2,6 millions est assumé par l'organisation Médecins sans Frontières et 500 000 euros le sont par la Mairie de Grande-Synthe. Les cabanes en bois représentent 440 000 euros (soit 1 200 euros par *shelter*) et l'installation des sanitaires représente une somme de 60 000 euros. Le coût de la dalle réalisée pour stabiliser le terrain et le rendre viable représente près de la moitié du budget total, soit 2 millions d'euros. La barrière installée sur tout le périmètre du camp a coûté près de 500 000 euros. Au niveau du coût annuel de fonctionnement, estimé à 2,5 millions d'euros annuels, il a été élevé à 3,9 millions d'euros après examen précis des dépenses. Cette somme sera assumée par l'Etat, qui compte près de 9,90 euros dépensés par personne et par jour.

La question se pose quant à l'efficacité du rapport entre la qualité et le prix des shelters, qui représentent une somme importante alors qu'ils ne satisfont pas les normes humanitaires et que leur tenue dans le temps peut être rapidement remise en cause. Une intervention architecturale sur ce point du projet aurait-elle amené un produit plus adapté et adaptable à la situation et aux conditions climatiques de la Linière?

Spatialité et principes constructifs : entre camp et quartier d'accueil

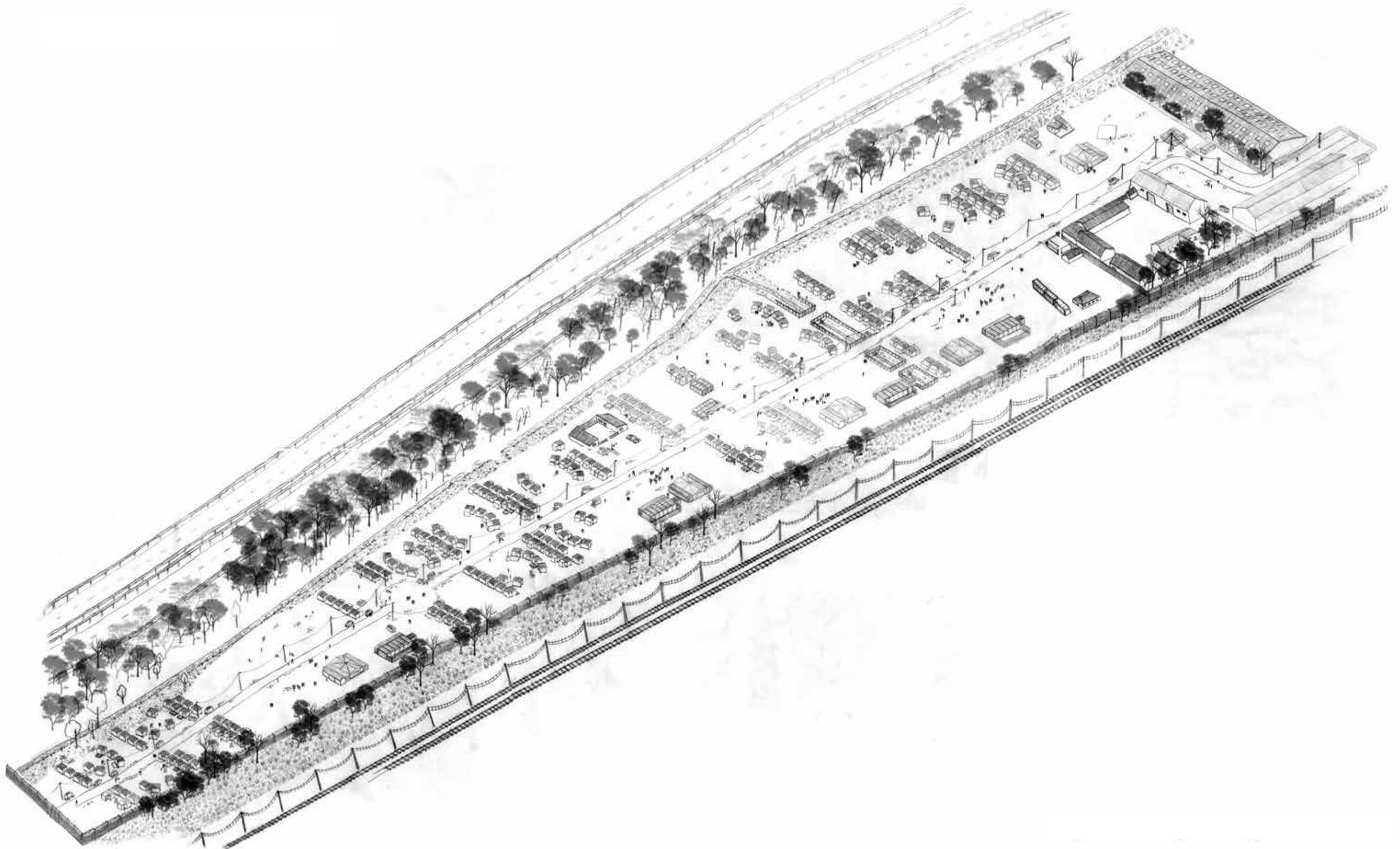
• Terrain

La parcelle accueillant le camp de la Linière, d'une superficie d'environ 7 hectares, présente dès le départ la nécessité d'être terrassée. En effet, il s'agit d'un terrain aussi marécageux qu'au Basroch, rendant impossible toute installation propre et sèche sans intervention préalable. La construction de cette plateforme est « complexe : plus d'un mètre de remblai, plusieurs drains, des tuyaux collecteurs d'eau usées, des pompes de relevage car le terrain est extrêmement long et bas, et l'eau doit être amenée à la station d'épuration voisine. Il y a également un film mis en place sur tout le terrain, posé à environ 20 centimètres du bas des remblais, qui laisse passer l'eau mais empêche la remontée des boues sur le sol.»¹² Le traitement du sol, en gros cailloux allant jusqu'à 8 centimètres de diamètres, n'est pas favorable au déplacement aisé des migrants dans le camp, ce qui contribuera à son manque d'appropriation. Encore une fois, le débat reste ouvert quant à la position géographique de cette parcelle et des possibilités de développement qu'elle propose, de par son éتریquement entre la voie ferrée et l'autoroute.

• Assainissement

Le camp de la Linière se voulant répondre aux normes humanitaires d'hébergement d'urgence, il y a nécessité d'assurer une alimentation en eau, électricité une gestion des déchets suffisante afin de maintenir des conditions de vie correctes au sein du camp. Cependant, il a été démontré que le résultat final de ces installations ne permettait pas d'affirmer qu'elles satisfaisaient les normes Sphère : il y avait trop peu de fontaines à eau potables et elles étaient trop éloignées des shelters, la gestion des déchets était trop peu assurée, les sanitaires des femmes étaient trop proches de ceux des hommes et trop éloignés des habitations,... La mauvaise gestion du camp a également participé au déclin de celui-ci, et passe également par l'assurance d'une conformité à un minimum de confort.

¹² Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit., p.105.



3. Axonométrie générale habitée du camp, © Cintya del Fresno, Jorge Suarez Fernandez - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

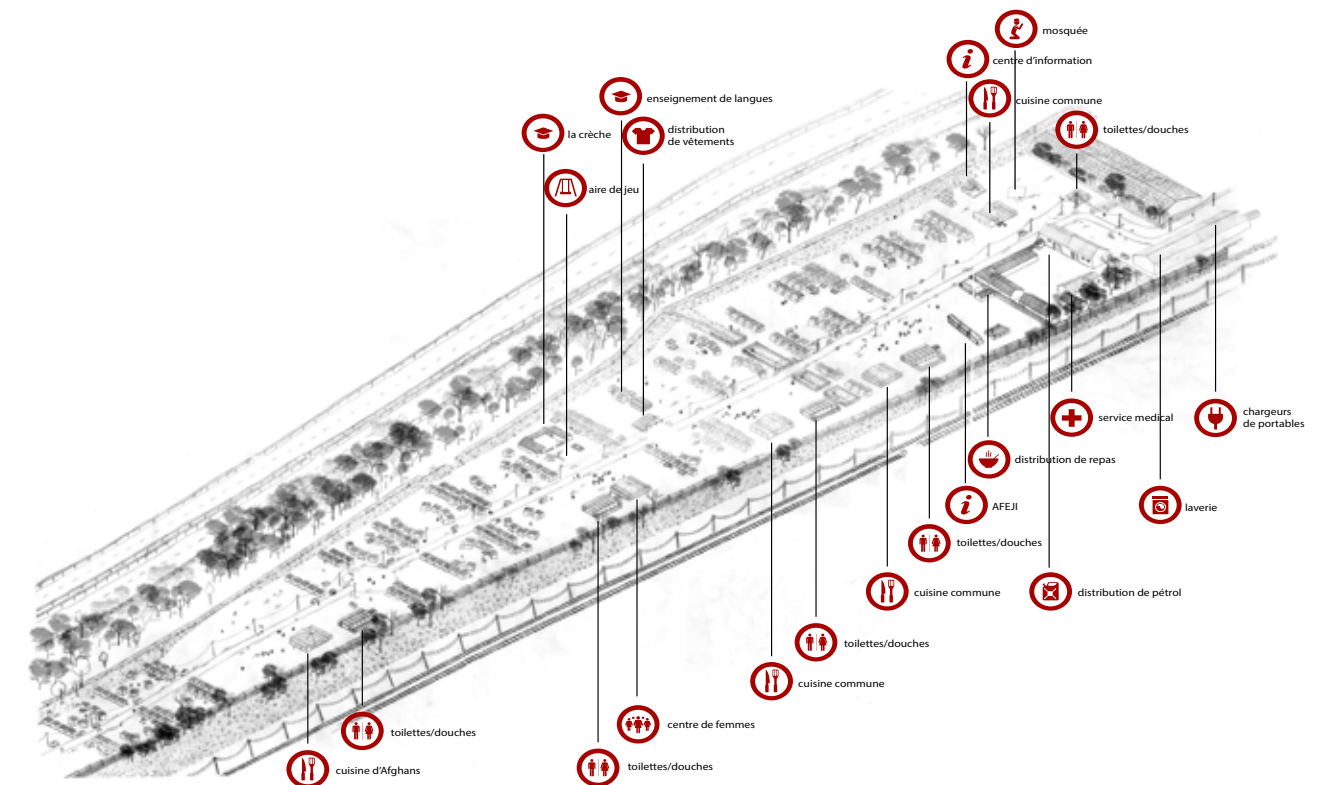


4. Gestion de l'eau, de l'électricité et des déchets © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

• *Espaces et lieux de vie - la pérennité par l'adaptabilité ?*

Outre les shelters, de nombreuses installations communes sont mises en place sur le camp, afin d'améliorer les conditions de vie des migrants, de les accompagner et les orienter. Ces différents équipements sont également des objets architecturaux ayant le mérite d'améliorer l'esthétique globale du camp de la Linière et constituent les lieux de rencontre et d'échange du camp. Ils sont gérés par les ONG oeuvrant sur le camp et ont été construits en concertation avec celles-ci. On y retrouve des cuisines communes, un centre dédié aux femmes et aux enfants, une crèche (qui constitue le lieu d'apprentissage et d'activité des enfants), une aire de jeu construite par une ONG, un espace dédié à l'enseignement des langues française et anglaise pour les adultes, un centre de distribution de vêtements, un centre d'information tenu par l'AFEJI (gestionnaires du camp) dans lequel les migrants peuvent se renseigner par rapport à leurs demandes d'asile et autres démarches administratives, un lieu dédié à la distribution des repas ainsi qu'un magasin dans lequel se vendent toutes sortes de choses (cigarettes, piles électriques, portables, chargeurs, nourriture et boissons,...), un centre d'information dédié aux jeunes mineurs isolés, une mosquée improvisée en plein air, un service médical installé par la Croix-Rouge dans des Algeco® et d'autres centres de soins gérés par Médecins du Monde ou Gynécologues sans Frontières sont installés dans les bâtiments existants de la ferme à l'entrée du camp, une laverie et enfin un lieu dans lequel se trouvent de nombreuses prises électriques pour charger les portables. Une maison de l'Information est également construite par les étudiants de l'ENSA Paris-Belleville en Juin 2016 dans le cadre du studio de Cyrille Hanappe « L'architecture de la résilience ». Celle-ci assure une fonction de distribution d'informations générales dans le camp, par certaines ONG et bénévoles avant d'être investie par certains migrants assurer leur hébergement.

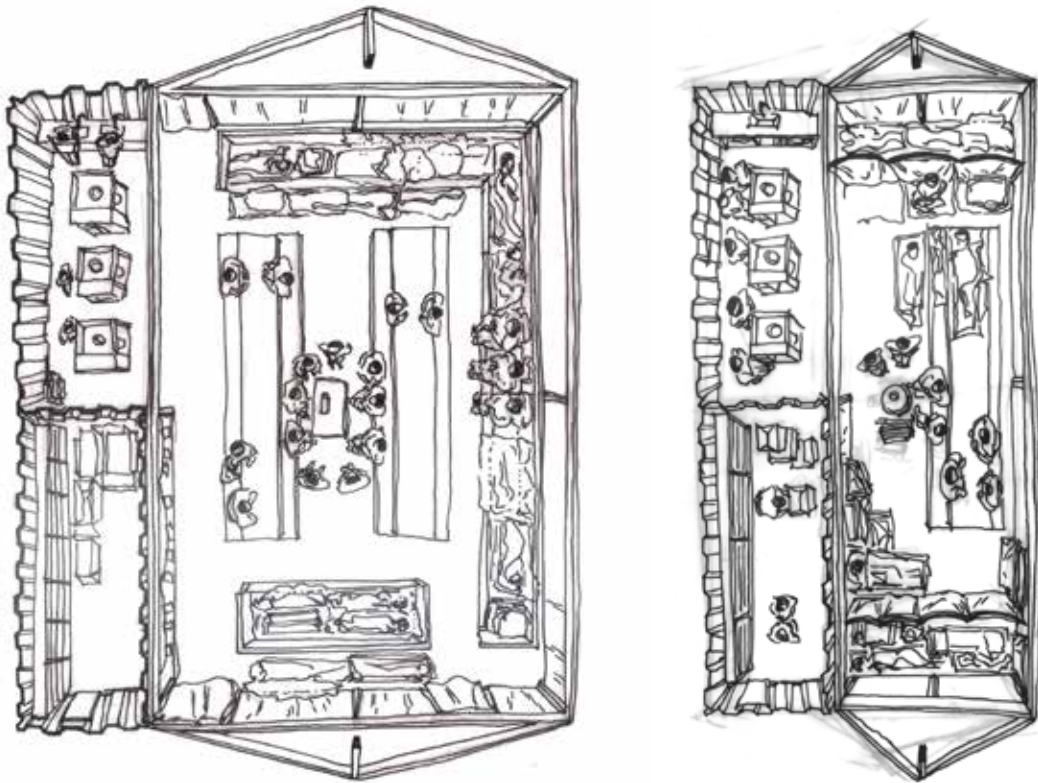
Les lieux de vie ont été conçus dans le but de permettre une certaine adaptabilité dans le temps et une appropriation de la part des migrants. Bien que ceux-ci ne restent à priori dans le camp que pendant une période restreinte, l'accent a été mis dès la conception du camp sur les lieux com-



5. Carte des services © Hanna Shapska - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

muns pour permettre au camp de se développer tel un nouveau quartier. L'expérience démontrera que cette ambition n'a pas pu être atteinte, de par le manque d'investissement des gestionnaires et le manque d'autonomisation de la part des migrants, freiné par les autorités. En effet, pas ou peu d'auto-construction ont été autorisées pour cause de sécurité incendie et le camp restera statique jusqu'à l'incendie qui l'a ravagé en avril 2017.

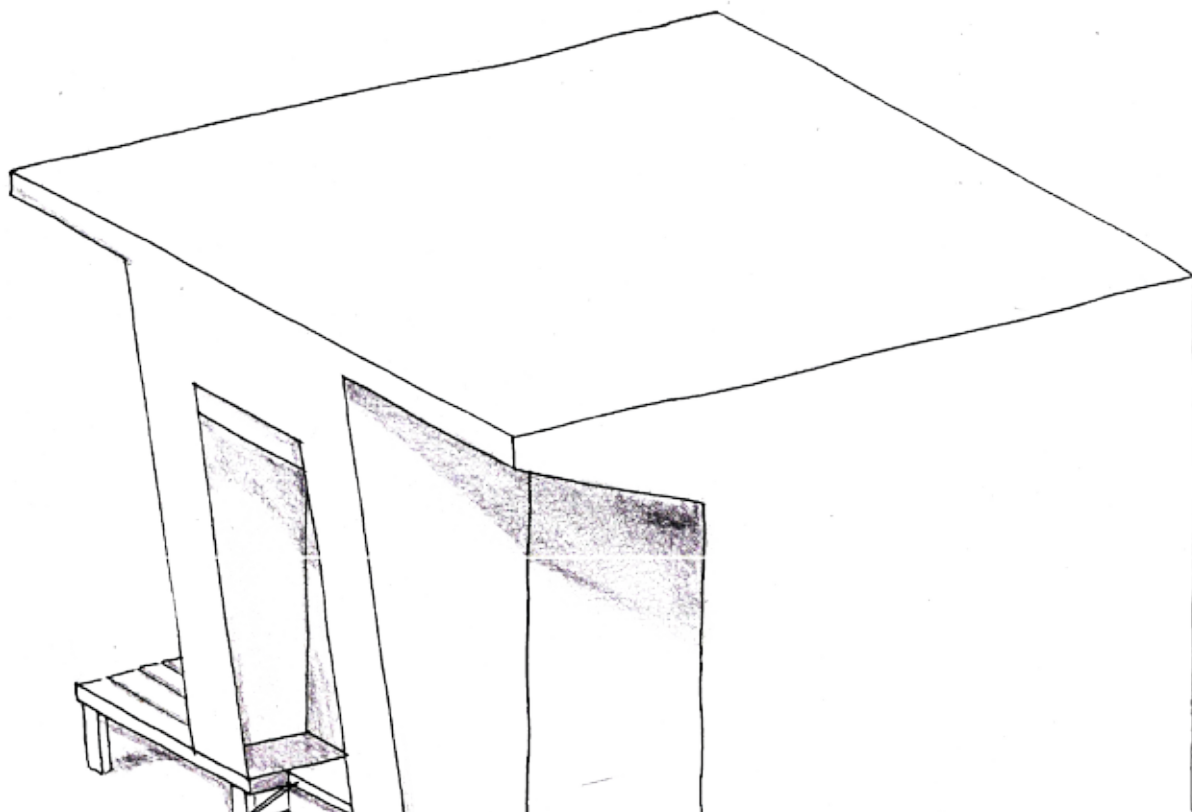
- *La cuisine commune* : conçu par ABC, elle est composée de deux containers réunis par un auvent supporté par une structure métallique. Cet auvent abrite des tables et des bancs, et les poêles et éviers sont rassemblés dans les containers. Certaines des cuisines comportent l'une ou l'autre extension supplémentaire, afin de s'adapter à la fonction qu'elles abritent. Dans l'une des cuisines communes, une communauté de réfugiés Afghans s'est approprié l'espace, le détournant alors de sa fonction initiale pour en faire un lieu de vie complet dans lequel sont abritées près de 50 personnes. Une seconde cuisine commune a été entièrement dédiée aux femmes et aux enfants, afin de mettre à leur disposition un lieu privilégié et sécurisé dans lequel sont organisées des activités et des cours de français, et est assurée une permanence médicale et gynécologique.



6. Plans axonométriques habités de la cuisine Afghane © Kim Cerlet - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

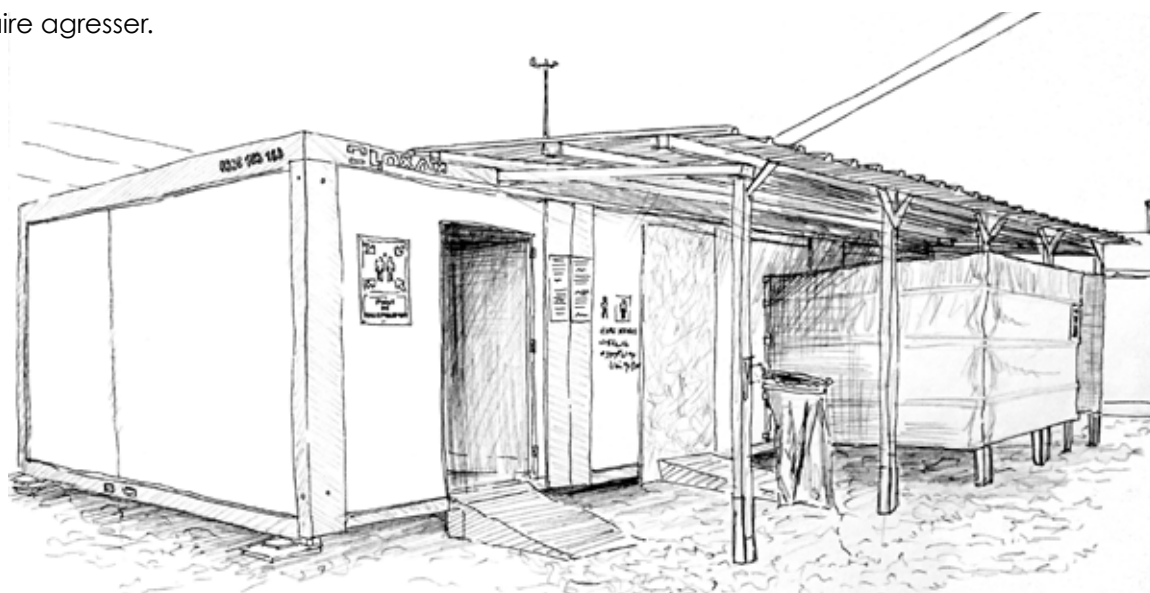


7. Élévation de l'entrée de la cuisine Afghane © Kim Cerlet - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



8. Vue du Women's Center, une cuisine réaménagée en centre pour les femmes et les enfants © Hanna Shapska - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

- *Les sanitaires* : mis en place par Médecins sans Frontières, les blocs sanitaires sont installés dans des Algeco® - sorte de bungalow appartenant au registre de la construction modulaire - et composés de douches et de toilettes séparées pour les femmes et les hommes. On compte 24 sanitaires (2x6 douches et 2x6 toilettes) par bloc et 5 blocs répartis sur l'ensemble du camp. Bien que leur nombre soit conforme aux normes Sphère, la question se pose néanmoins quant à l'adéquation de leur répartition spatiale sur le camp par rapport aux shelters. En effet, la sécurité n'étant pas toujours assurée durant la nuit, certaines femmes se voient contraintes à rester dans leur shelter pour éviter de se faire agresser.



9. Vue d'un bloc sanitaire. On perçoit la séparation entre la partie des hommes et la partie des femmes, qui est protégée par un paravent, afin de préserver l'intimité © Aurore Gros - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

- Hébergement

« Les cabanes en contreplaqué mises au point par Lionel Vacca de MSF pour la Jungle de Calais ont été légèrement modifiées pour avoir un toit à pente unique, une tôle en débord en partie haute et basse et pliée sur les côtés pour gérer les étanchéités latérales. Elles font environ 2 mètres sur 4, soit 8 m². Elles sont légèrement surélevées du sol par des blocs de béton. Deux types de vis sont utilisés : des longues pour les assemblages structurels, des courtes pour fixer les panneaux de recouvrement [...]. Il y a une grille de ventilation basse au niveau de la porte, une de ventilation haute dans un angle. Un panneau de polycarbonate translucide en partie haute fait office de fenêtre qui peut s'ouvrir soit par charnière soit par coulissant. Les montants sont visibles depuis l'intérieur. Les cabanes sont chauffées par des radiateurs à pétrole fournis par MSF et les recharges sont distribuées à la demande, sur présentation du bidon vide précédent.»¹³

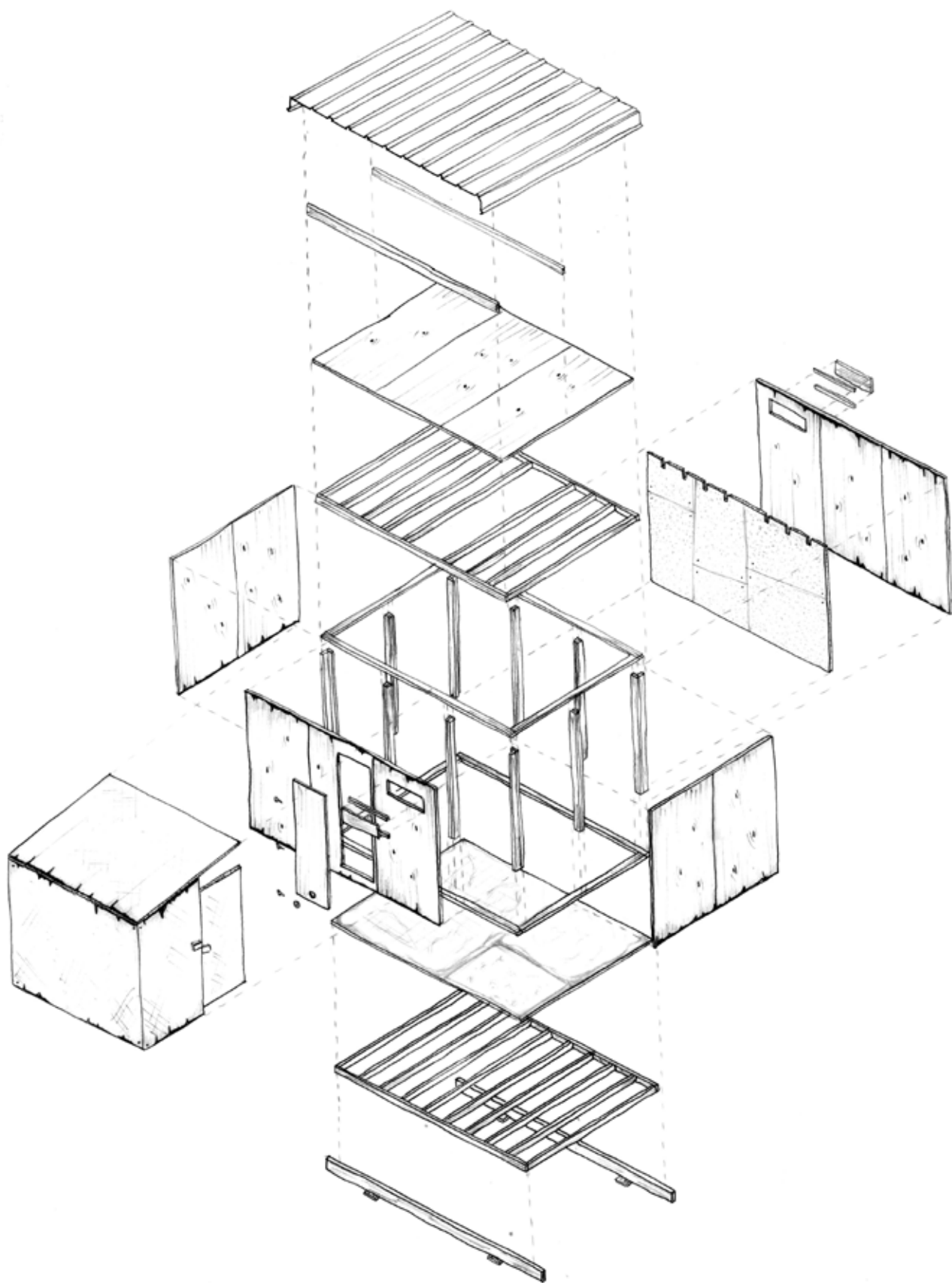
La cabane type de MSF est sensée accueillir 4 à 5 personnes, dans un espace très exigü. Ce nombre sera bien souvent dépassé, détériorant les conditions de vie des migrants. Elle est composée d'une structure porteuse en bois, posée sur des longrines, elles-mêmes posées sur des plots en béton pour assurer l'isolation du plancher. Sur cette structure primaire sont ajoutées des plaques d'OSB afin de former l'enveloppe de l'ensemble. Une toiture en tôle est alors ajoutée et dotée d'une pente pour assurer l'écoulement des eaux. Les *shelters* conçus par MSF relèvent donc d'une conception relativement sommaire, bien qu'ils soient équipés de deux grilles de ventilation distinctes assurant la circulation de l'air. Au vu du besoin certain de place manifesté par les familles, de nombreuses extensions seront rapidement mises en place par les migrants eux-mêmes dès le début de leur installation.

L'accent sera majoritairement mis sur la question du « seuil », alors inexistant sur le modèle de la cabane type et étant gorgé d'une importance symbolique culturelle. Outre les conditions climatiques rigoureuses du Nord pas de Calais poussant à une isolation maximale des *shelters*, le sas d'entrée permet une appropriation de l'espace plus personnelle et fonctionnelle (stockage, cuisine indépendante, vestiaire,...). « Au début, ces systèmes sont faits de diverses manières, avec des assemblages hétéroclites allant de la toile de tente à l'assemblage de palettes et de bâches formant des structures assez solides et complexes. Dans un deuxième temps, ces extensions, avec l'aide d'Utopia 56 seront toutes reprises en planches et charpente plus rigides [...]. Ces reprises auront le mérite de donner un aspect plus solide aux constructions, mais augmenteront l'impression d'uniformité dominant dans le camp. Les extensions dans certains cas peuvent se projeter plus loin vers l'avant de la maison, jusqu'à rejoindre plusieurs maisons entre elles, pour former un auvent utilisable par plusieurs. Un système de bâches sommaires permet de couper partiellement le vent et de donner des coins d'intimité, tandis qu'il est possible d'allumer un feu sous cet auvent pour avoir de la chaleur. Enfin, il existe des extensions sur le côté, reliant les maisons entre elles, généralement pour faire des lieux de stockage.»¹⁴

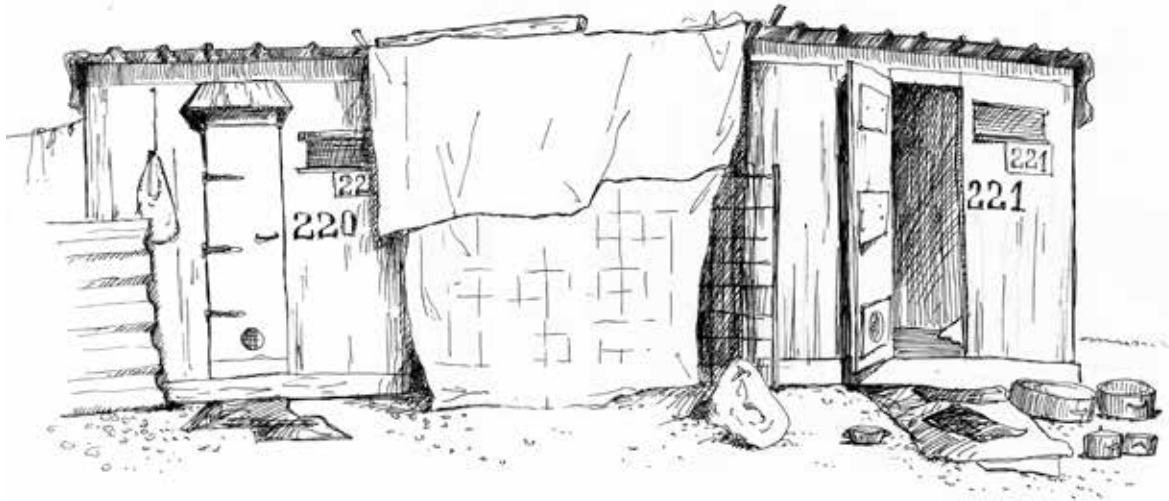
Le camp de la Linière a été conçu comme pouvant constituer une base, un point de départ pour la création d'espace plus personnels. L'accent n'a pas été mis sur la qualité de l'objet architectural fini mais plutôt sur la potentialité d'appropriation qu'il permettait. Selon Cyrille Hanappe, le camp aurait pu devenir ultérieurement bien d'autres choses si une telle ouverture avait été laissée autant par l'Etat que par les gestionnaires du camp.

13. Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit., p.117.

14. *Ibid*, p.118.



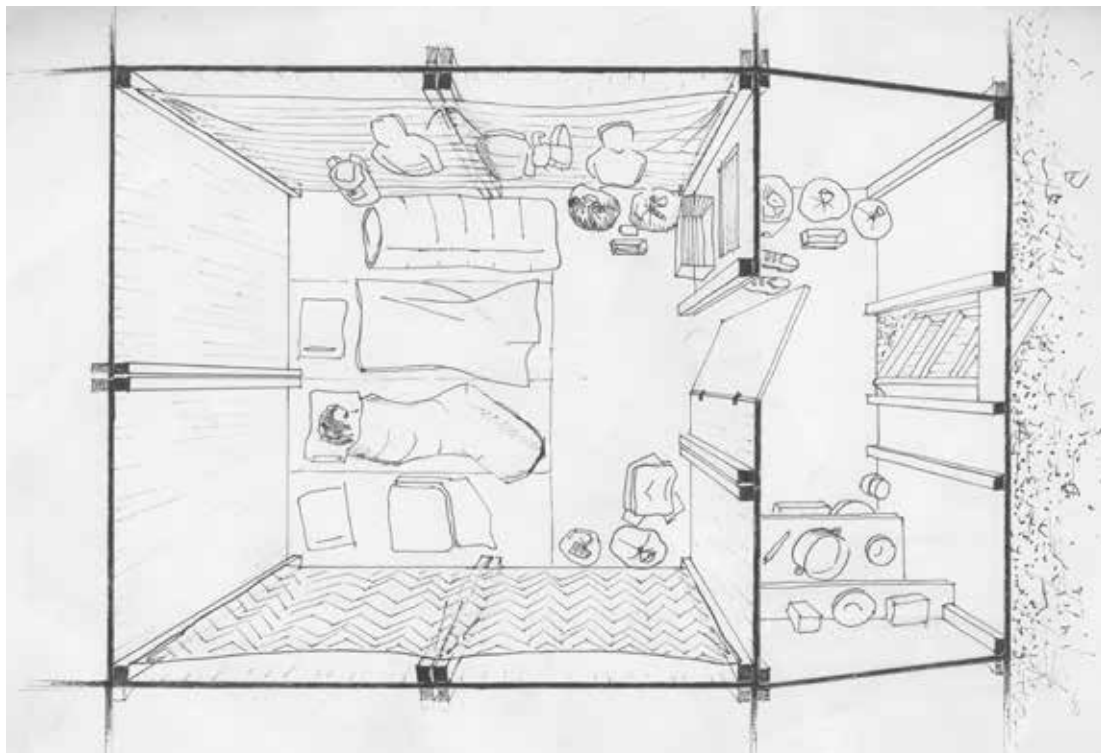
10. Axonométrie éclatée d'un shelter et de son extension © Cintya del Fresno - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



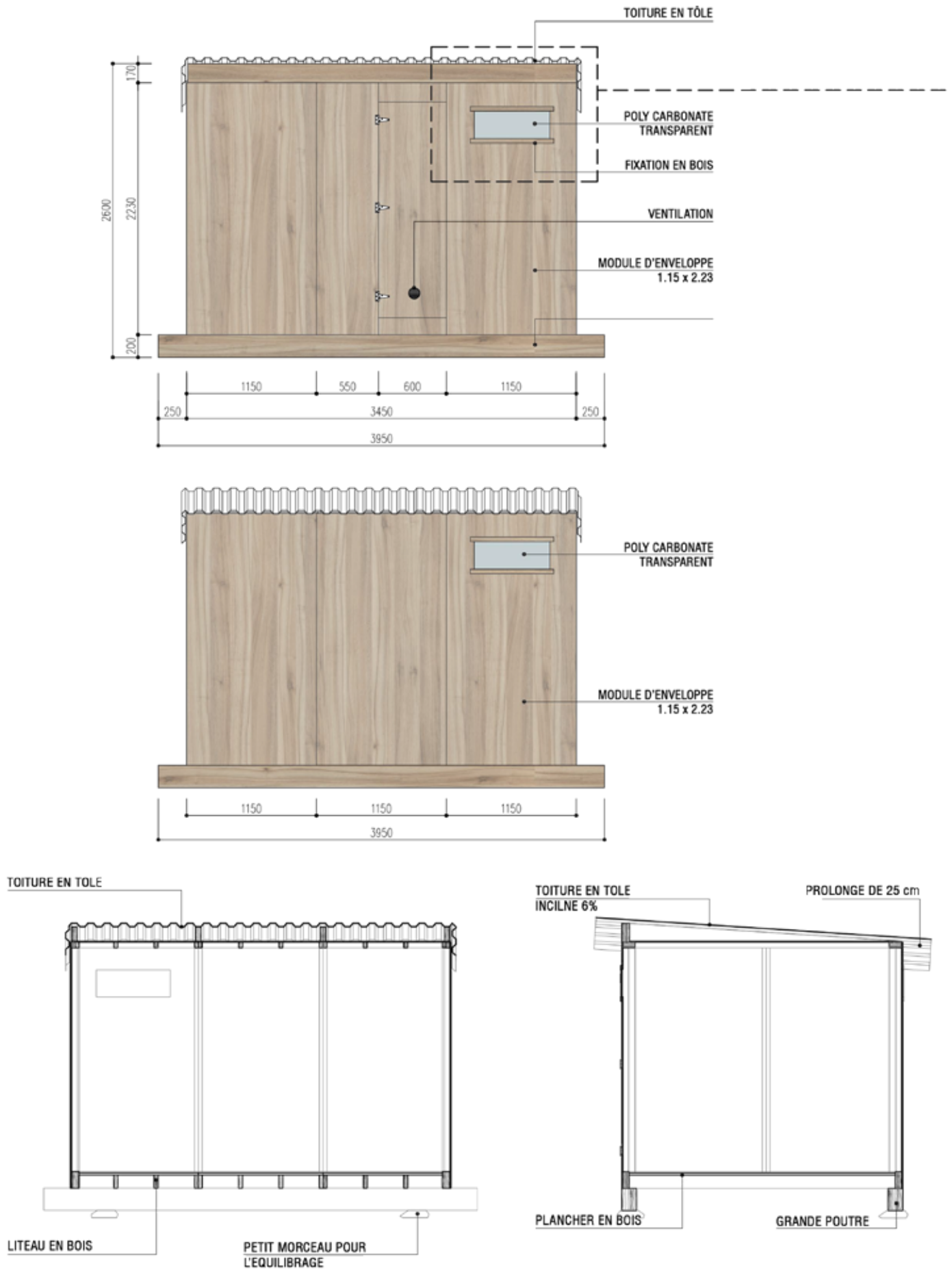
11. Élévation d'une extension entre deux shelters © - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



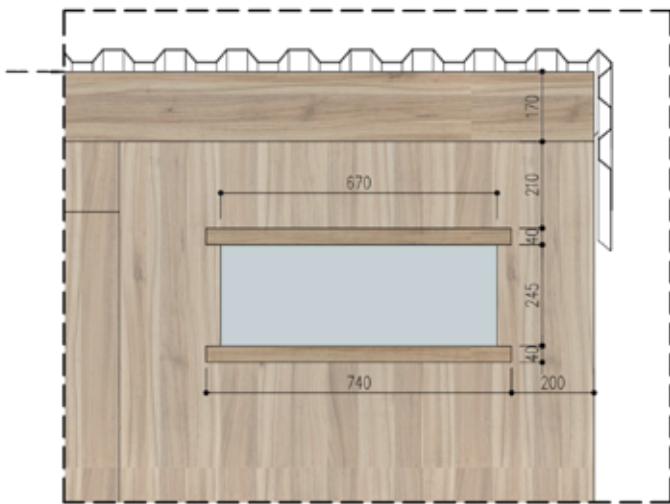
12. Croquis général du camp © Nicolas Reibel - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



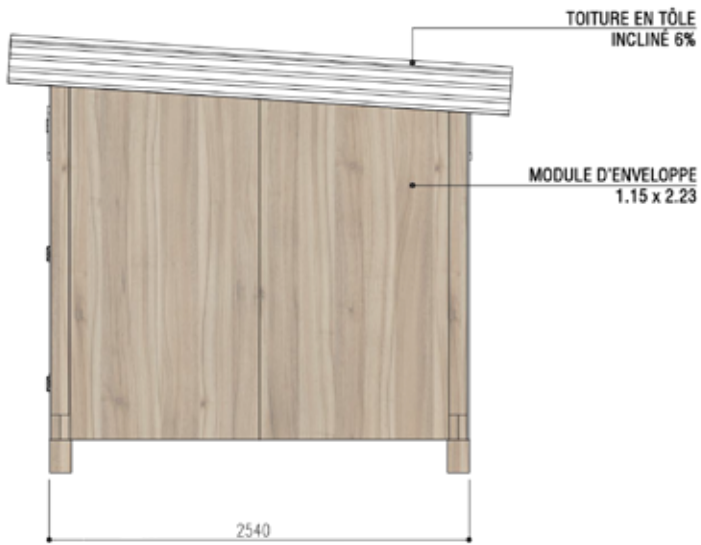
13. Axonométrie habitée d'un shelter © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



14. Plans, coupes et élévations d'un shelter type © Hoang Nguyen - ENSAPB - Studio « La ville accueillante » - MSF



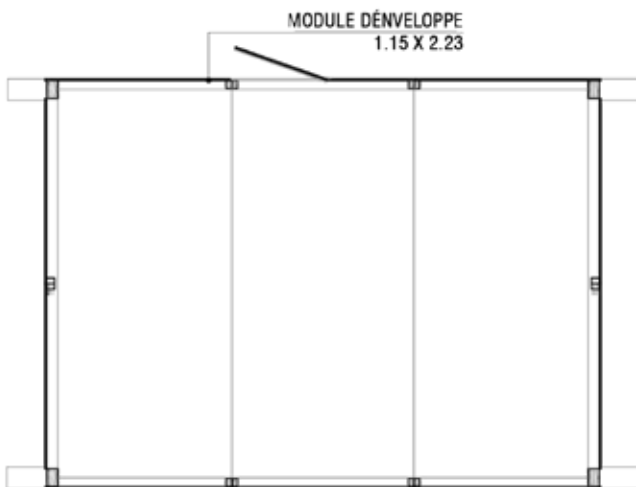
DETAIL



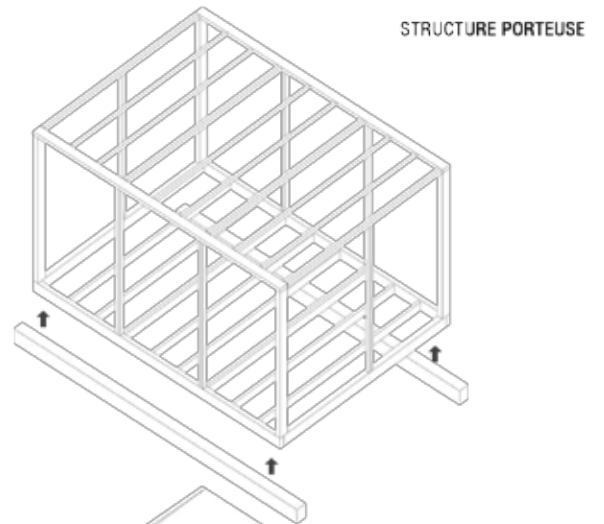
TOITURE EN TÔLE
INCLINÉ 6%

MODULE D'ENVELOPPE
1.15 x 2.23

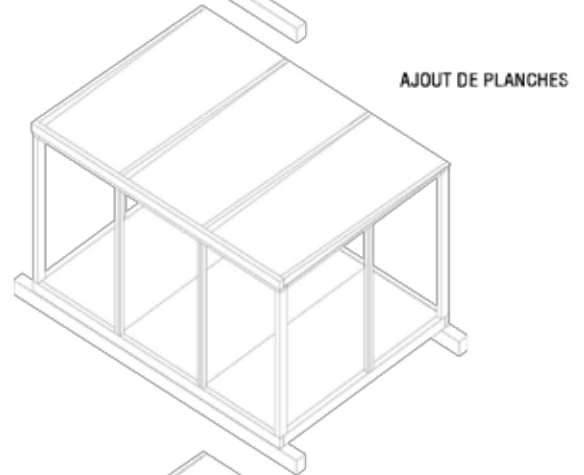
2540



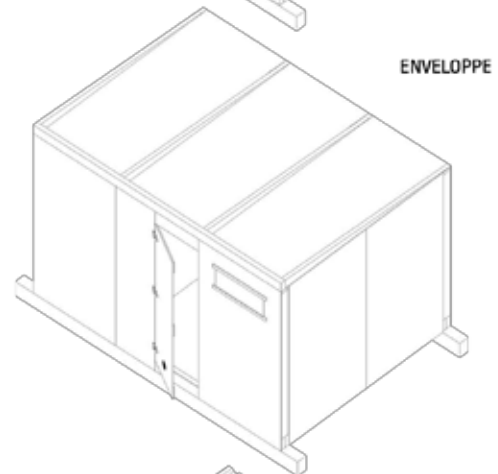
MODULE DÉVELOPPE
1.15 X 2.23



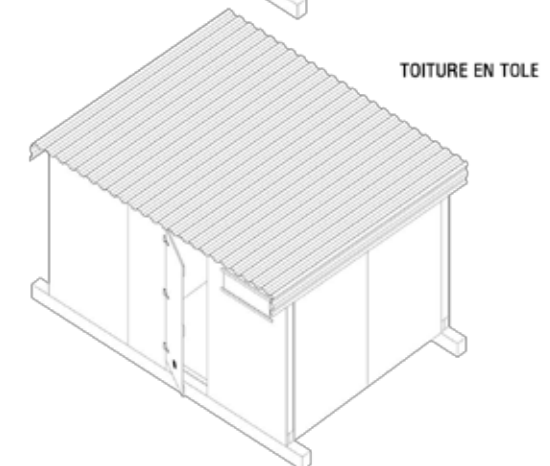
STRUCTURE PORTEUSE



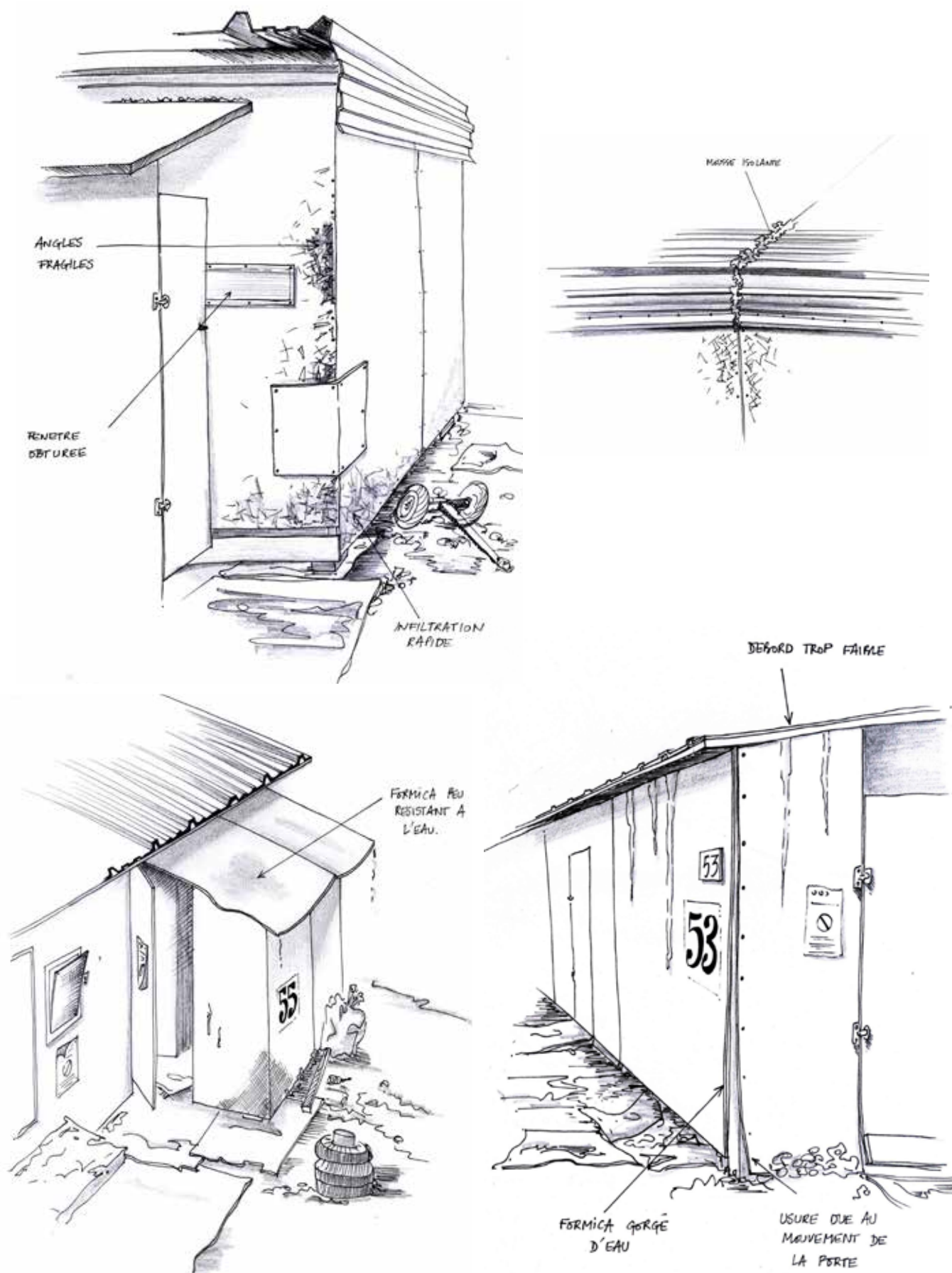
AJOUT DE PLANCHES



ENVELOPPE



TOITURE EN TOLE



15. Pathologies constatées sur les cabanes © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

Les limites du provisoire

Les cabanes conçues par MSF sont construites à base de matériaux bon marché, dont la tenue dans le temps est rapidement remise en cause. En effet, nombre de *shelters* se dégradent à cause des intempéries et de l'humidité constante règnant dans le camp, laissant alors libre court au bricolage des migrants pour s'assurer un tant soit peu de confort. Nombreuses pathologies seront alors constatées, moins d'un an après l'ouverture du camp, engendrant des conditions de vie médiocres. Celles-ci sont renforcées par l'exiguïté des lieux qui provoque une promiscuité des populations éveillant les tensions.

La question se pose alors quant à la pérennité d'une telle installation, et à sa légitimité d'un point de vue architectural. Il est vrai que les populations transitant par le Nord-Pas-de-Calais se retrouvent à Grande-Synthe dans le but initial de trouver un moyen pour atteindre le Royaume-Uni. Ces personnes ne sont donc à priori pas vouées à demeurer sur le territoire français. Seulement, nombre d'entre eux n'arrivant pas à quitter le continent ou simplement changeant d'avis, se retrouvent alors « coincés » dans le camp humanitaire de la Linière en attente d'une meilleure solution. Les cabanes ayant été conçues dans une optique d'hébergement d'urgence temporaire ne sont pas prévues pour demeurer *ad vitam eternam* sur la parcelle et tendent à être remplacées par des installations plus pérennes ou du moins plus adaptées à un séjour illimité.

Cependant, d'autres visions espérant du camp qu'il devienne un quartier à part entière de la ville de Grande-Synthe, ne blâment pas uniquement la construction des cabanes et l'organisation spatiale du camp en les rendant responsables de son échec. En effet, la raison principale de la détérioration des conditions de vie au sein du camp aurait été plutôt le manque de gestion, de professionnalisme et de culture de la part des structures gestionnaires. Cyrille Hanappe explique : « Je pense que dans un sens, le camp de la Linière est une base. On a construit quelque chose au départ et ce qui est le plus important n'est pas l'objet architectural qu'a été le camp, mais c'est plutôt ce qu'il devient. Ce qu'on peut regretter à la Linière, c'est que ça aurait pu devenir plein d'autres choses, que c'était une base qui en valait bien une autre dans sa forme, qui était ouverte et qui aurait pu permettre pas mal de choses. Finalement, il y a eu un certain nombre d'erreurs qui relèvent plus de la gestion que de l'erreur architecturale. Même si les acteurs qui oeuvraient sur le camp étaient de bonne volonté dans l'ensemble, il y a tout de même eu certains manques de culture et de gestion. Cela renvoie notamment à des paramètres que l'on peut retrouver dans les normes Sphère, comme par exemple la « capacitation », le fait de ne pas imposer de la mixité culturelle ou encore de trouver le bon niveau de contrôle des gens qui sont là.»¹⁵ Si certains aspects du camp, au lieu d'avoir été niés, avaient été pris en compte, l'incendie n'aurait peut-être pas eu lieu. On pourrait prendre alors comme exemple le phénomène des passeurs qui, bien que leur rôle soit méprisable, assurent une fonction nécessaire à la problématique de migration et d'entonnoir aux portes de l'Europe. Ces personnes, vivant de manière incessante au cœur du camp, connaissaient mieux que quiconque les besoins des migrants et une coopération avec ces organisations aurait potentiellement permis de prendre du recul et d'adapter la gestion générale du camp. Cyrille Hanappe reprend : « Ce sont des choses qui sont maintenant connues dans les normes concernant les camps : l'histoire de la co-gestion, de la co-participation, de l'écoute et de l'information. Tout ça n'a pas été correctement

15. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017.

mis en place à la Linière.»¹⁶

Si l'on compare le camp de la Linière avec le Centre Humanitaire de la Chapelle, le principe d'accueil est relativement identique : mettre au point des installations temporaires, assurant le premier accueil de populations en transit. La seule différence avec le centre de Paris est que celui-ci ouvre ses portes aux demandeurs d'asile désirant s'installer en France, qui sont alors redirigés vers des structures d'accueil de plus long terme. Alors que Grande-Synthe ne représente qu'une étape sur un parcours bien plus étendu qui ne se termine à priori pas par une demande d'asile sur le sol français. Le cas de la Linière est donc caractérisé par une durée incertaine de séjour de la part des migrants, dépendant de la rapidité à laquelle ils arriveront à atteindre le Royaume-Uni. Cependant, les installations mises en place n'ont pas permis le maintien d'une qualité d'hébergement que l'on pourrait juger digne de la cinquième plus grande puissance mondiale qu'est la France.

Cependant, le camp humanitaire de Grande-Synthe a été pensé et installé pour répondre à une urgence bien présente et « sa vocation [d'un camp humanitaire] est d'accueillir les réfugiés, pas de les refouler.»¹⁷ Sa mise en place s'accompagne néanmoins d'une vaste réflexion de nombreux acteurs sur la question de la « ville accueillante » et sur la résilience de nos villes actuelles, soit leur capacité à accueillir, absorber et intégrer l'arrivée de nouveaux paramètres (comme l'arrivée de migrants) modifiant complètement leur organisation.

En dépassant l'unique fonction du camp humanitaire, Cyrille Hanappe explique comment il voyait l'installation des migrants à Grande-Synthe : « Le but était de faire évoluer la perspective, de dépasser les critères du camp, et d'y intégrer celui de la pensée du temps long : non pas la conception d'un lieu pensé comme temporaire mais comme un quartier d'accueil, inscrit dans la permanence et l'évolution lente de la ville. Nombre de champs nouveaux pour l'architecture et l'urbanisme peuvent alors se développer, basés sur un certain nombre de principes. Le premier est celui d'un lieu ouvert à celui qui arrive. Ce point fondamental définit un ordre qui se doit d'être non clos, qui puisse s'étendre soit de manière extensive, soit par une densité variable.[...] L'architecture qui va avec ce type de droit ouvert est forcément évolutive et recyclable. Elle peut apparaître en quelques heures, croître mais aussi décroître ou disparaître, dans tous les cas s'adapter en fonction de la taille des cellules humaines (familles, groupement momentané de personnes...) qui l'habitent. Cela ne signifie pas une architecture de tentes ou de caravanes, car les temps d'occupation peuvent être très long. Cela ne signifie pas non plus un système modulaire de quelque type que ce soit tant ses modules ont constamment démontré leurs échecs dans le temps. On entend ici par architecture un système à même de fournir un service technique, qui va de la question de l'abri aux aléas du climat à la question des cuisines et des sanitaires, et qui prend en compte les systèmes de chauffage et de ventilation. Mais par-delà cette technicité que chacun est en droit d'attendre du lieu où il habite, il semble aléatoire d'imposer une symbolique esthétique globale aux lieux, tant ces pratiques ont démontré leurs échecs au cours du XX^e siècle. C'est au contraire les notions d'appropriation, de diversité des modèles, d'expressions culturelles qui font sens aujourd'hui. [...] De par son mode de formation, ce lieu peut également devenir un lieu de production économique. C'est ainsi que l'on peut souhaiter inventer un droit économique adapté qui permette l'émergence d'actions de micro-économie ou

¹⁶. *Ibid.*

¹⁷. Médecins sans Frontières, Paris, 12 juillet 2016.

tout du moins des lieux de production et de travail, fussent-ils gratuits.»¹⁸

A Grande-Synthe, on aurait pu « appeler un architecte, pour qu'il construise, mais moi je le voyais plutôt comme le fait de laisser les gens construire. C'est cela que je regrette : que l'on ait pas laissé les choses se développer.»¹⁹

La réflexion peut alors s'étendre sur un nouveau mode d'accueil que l'on pourrait mettre en place dans nos pays développés, qui pourrait être rapproché de la problématique des camps dans les pays d'Afrique, par exemple. Il est vrai que dans les camps administrés par l'ONU ou par d'importantes structures internationale, la potentialité d'en faire un quartier, une ville, autosuffisante reste de mise. L'architecte tient alors un rôle particulier dans les camps, relevant de l'aide humanitaire. Il assure non seulement l'aménagement du camp, caractérisé par la définition des équipements nécessaires au bon développement de celui-ci (quelles installations pour assurer la santé, la sécurité, l'éducation, le commerce,...) et l'implantation stratégique des habitations, mais trouve également sa légitimité dans la construction. En effet, l'architecte identifie alors les métiers et les compétences qui sont présentes au sein du camp afin de former et engager ces personnes pour la construction : la planification des camps devient alors moteur d'économie (ces personnes étant rémunérées pour leur travail) et chantier participatif. La nécessité de ce procédé se trouve dans le besoin de capacitation, ou d'*empowerment*²⁰ des migrants. Amalle Gualleze explique qu'après avoir établi l'aménagement du camp (définition des bâtiments nécessaire, organisation des espaces, emplacements des habitations) destiné à mettre en sécurité les populations, l'architecte « va identifier les métiers et les compétences présentes au sein des réfugiés. Il va organiser des formations de construction afin de baser l'apprentissage sur le modèle qui a été choisi pour faire le camp. Les réfugiés participent en tous les cas à la construction des *shelters*. [...] Les réfugiés qui co-construisent le camp avec l'architecte seront alors formés et pourront expliquer aux suivants comment procéder.»²¹

L'aspect de la durée joue alors également un rôle prédominant dans ce genre de cas. En effet, les camps de réfugiés, que ce soit à l'étranger ou dans le Nord-Pas-de-Calais, sont toujours plus durables que ce qu'il n'était prévu. Il faut alors penser, outre la « capacitation », au développement possible d'une certaine urbanité, pour permettre aux migrants de pouvoir retomber sur leurs pattes, de produire de la richesse ou de participer à une économie locale afin de s'occuper, de reprendre un mode de vie actif. Amalle explique : « Cette ville nouvelle doit être pensée comme une entité autonome, avec des points commerce, distraction, éducation, culture, santé,... A Grande-Synthe, ça n'est pas du tout le cas. On met les gens dans des boîtes, pour y dormir, pour remplacer les tentes. C'est faire preuve de déni de se dire que les gens partiront vite, qu'il ne peuvent pas rester là longtemps. L'expérience dans le monde nous dit clairement le contraire, les conflits ne sont jamais terminés en un an ou deux et les gens restent très longtemps au final.»²²

A Grande-Synthe, la situation est plus compliquée car la France n'étant pas en état de guerre et les populations migrantes n'étant pas réellement en danger, une aide humanitaire de grande ampleur

18. Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit., p.126-127.

19. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017.

20. Abordé précédemment dans le chapitre sur le Centre Humanitaire de la Chapelle, Julien Beller

21. Propos recueillis auprès d'Amalle Gualleze lors de l'interview du 4 avril 2017.

22. *Ibid.*

n'est pas réellement nécessaire. Par ailleurs, la situation en Europe n'est pas réellement comparable à celle présente en Afrique ou au Moyen-Orient car le flux de migrants est considérablement moindre dans nos pays que par exemple en Syrie, en Irak ou encore en Somalie. Malgré ces différences, certains parallélismes peuvent être remarqués, quant à la temporalité des camps. Bien que l'on persiste à espérer que les flux migratoires s'atténuent, la réalité nous prouve le contraire : même si les mouvements de populations liés à des troubles politiques diminuent, la mondialisation ne fait que s'amplifier. Que ce soit pour des raisons économiques, professionnelles ou familiales, le Monde dans sa globalité tend à laisser tomber ses barrières pour assurer une flexibilité croissante des flux. Sachant que Grande-Synthe et plus largement le Nord-Pas-de-Calais constitue la porte d'entrée vers le Royaume-Uni, cette région est vouée à représenter le point névralgique de nombreux déplacements.

Cela invite les architectes à repenser le concept de la ville accueillante et de la manière dont on peut faire de l'architecture aujourd'hui. En effet, pour reprendre les propos de Cyrille Hanappe : « la pensée architecturale telle qu'on la connaît veut toujours nous amener à produire des choses figées, des objets fixes, des produits finis. En fait, l'architecture, surtout actuelle, ne fonctionne pas comme ça. Enfin, dans certains cas elle peut fonctionner de manière figée, fixée, mais dans le cas de Grande-Synthe, quand s'entremêlent différentes temporalités au niveau des usagers, ça n'est pas possible. [...] Dans le système capitaliste de la ville actuelle, on produit une certaine forme d'espaces qui sont basés sur l'accumulation du capital. C'est-à-dire que l'on va acheter un terrain, [...] et que notre intérêt est qu'il prenne de la valeur. La ville ne s'est pas toujours valorisée comme cela, et justement on voit que pour pas mal de raisons, ce modèle commence à trouver ses limites. [...] Quelque part, un autre système va se développer et une autre architecture va de pair avec ce système. [...] Les migrations, qu'on le veuille ou non, vont s'amplifier [...] et cela constitue les acteurs de la mondialisation. On va tous continuer à bouger de plus en plus : on dispose d'outils et de moteurs de déplacement qui ne demandent qu'à se développer. C'est un des traits de l'Homme actuel. Le modèle actuel de la ville capitaliste se fatigue, il va devoir s'adapter. [...] La ville de demain prendra des formes variées, et [...] la pérennité passe tout d'abord par la transformation, l'appropriation, la cogestion. Quelle que soit sa forme.»²³

Bien plus qu'une restructuration d'un espace restreint et déterminé destiné à accueillir une proportion minime migrants, c'est tout un système d'accueil global que l'on devrait repenser, afin d'inclure ces nouveaux arrivants de manière durable et efficace dans le fonctionnement de nos pays et de voir cet apport non plus comme un fléau mais comme une richesse, pouvant permettre à notre société de s'ouvrir sur le monde qui nous entoure. Cela passe non pas uniquement par la création d'espaces d'accueil adéquats, mais par la « capacitation » et la mise en commun des compétences locales.

23. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017



16. Vue générale du camp, mars 2017 © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



17. Un shelter et ses extensions, mars 2017 © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



18. Mars 2017, © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



19. Un shelter et ses extensions, mars 2017 © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »



20. Vue des shelters © Violaine Eggermont - ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

2. L'ARCHITECTE ET LE CAMP

Le camp, moteur de principes architecturaux

Après la considération des différents éléments composant le mémoire, l'affirmation présentant le camp comme étant une notion complexe, changeante et ambiguë tend à être confirmée.

Tout d'abord, au niveau du débat sémantique engagé lors de la définition du terme, le « camp » est une notion polyvalente, se référant à de nombreuses problématiques et dont le sens varie du tout au tout en fonction du locuteur, de la période à laquelle il fait référence ou encore en fonction du qualificatif qui lui est subordonné. On l'a vu, s'interroger sur cette problématique implique l'intégration d'une multiplicité de paramètres opposés et complémentaires que ce soit au niveau de sa signification ou au niveau de sa forme. La définition du terme ne sera pas la même si elle est amenée par un sociologue, un historien, un anthropologue ou un architecte et varie d'autant plus en fonction de ses qualificatifs. Cela ressort du fait qu'un « camp », est une notion vague englobant de nombreuses configurations spatiales, politiques, environnementales, constructives, historiques,... La définition univoque du camp relève donc pratiquement de l'impossible, car il s'applique à des cas relativement opposés. Notamment si l'on prend en considération les camps étudiés au sein de la première partie du mémoire et que l'on y apporte les modèles actuels considérés au sein de la seconde partie, le fossé se creuse entre les intentions qui engendrent leur construction. Bien plus qu'un lieu uniquement d'internement ou de mise à l'écart, le « camp » est de nos jours un lieu à part, qui pourrait énoncer le point de départ de certains principes d'une urbanité et d'une architecture davantage adaptée aux besoins d'une société en mouvement. Cependant, le poids historique qui est lié au mot « camp » n'est pas négligeable et il est nécessaire d'extraire ces principes d'un concept douloureux dans la mémoire collective.

Ensuite, en considérant les différents camps d'internement construits généralement par les ingénieurs en France au cours du XX^e siècle, les deux exceptions confirmant la règle que constituent Saliers et le Grand Arenas, résultat d'une réflexion d'architecte, ou encore les centres d'hébergement actuels pour lesquels est manifestée une certaine qualité architecturale, il est justifié d'affirmer que la notion de « camp » comporte un panel très étendu de caractéristiques spatiales et constructives incomparables. Le camp comporte donc une dimension indéfinissable de manière unilatérale, de par son omniprésence dans un ensemble d'époques, son inscription dans diverses logiques et ambitions politiques et son appropriation de nombreuses techniques constructives

Les camps d'internement du XX^e siècle ont en effet représenté un outil de contrôle sur des populations, tantôt jugées dangereuses pour la sécurité nationale, tantôt considérées comme nécessitant une surveillance préventive avant d'envisager leur réinsertion sociale et économique. Stigmatisants ces espaces ont témoigné d'une fracture sociale importante et d'une certaine peur de « l'étranger » et du « différent ». Outil de propagande nationaliste, les camps ont donc nourri la mémoire collective d'une politique du rejet illustrée par la catégorisation autoritaire et la rétention injustifiée de peuples en mouvement.

Les camps actuels sont marqué d'un autre fer : celui de la protection de population vulnérables. Du moins en théorie. En effet, les camps désormais appelés « centres » pour conforter une mémoire sémantique, sont érigés dans le but premier de mettre à l'abri des populations en transit de manière temporaire. Néanmoins, il se cache derrière cette façade de bonnes intentions, une volonté légitime

de l'Etat de maintenir un certain contrôle sur les populations arrivant en France. Bien que le monde court à sa globalisation, un certain protectionnisme reste de mise pour assurer une sécurité nationale intransigeante. Entre répression et protection, les intentions véhiculées par la construction d'un camp peuvent alors changer radicalement la manière dont seront organisés les espaces et peuvent influencer la question de la légitimité d'un architecte pour répondre à une telle demande.

Cependant, il est nécessaire de considérer le camp non pas uniquement dans sa forme et dans son appellation, mais de considérer ce dernier comme une notion gorgée de principes spatiaux et constructifs se rapprochant de la discipline architecturale en tant que telle.

En effet, le « camp » comme espace constructif et constructible est progressivement devenu une question d'architecture. L'architecture telle qu'on la perçoit généralement produit principalement des objets figés, établis, ancrés dans leur site. Le domaine du spectaculaire et de l'ostentatoire en est un bel exemple : lorsque quelqu'un n'étant pas familier aux références de l'architecture refient son attention sur une production architecturale, il s'agit rarement d'une cabane vernaculaire construite avec les moyens du bord. L'architecture des camps fait partie de ce registre peu médiatisé de l'architecture qui compose l'espace à l'aide du temporaire, du modulable et de l'appropriable. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, l'intérêt pour l'architecture du grand nombre, de la petite échelle émerge dans la conscience architecturale des penseurs de l'époque. Le camp en tant que tel n'y est pas abordé, mais les sujets tels que l'auto-construction, l'adaptabilité à son milieu et l'utilisation économe des moyens locaux illustrant les principes fondateurs d'une architecture mouvante et éphémère commencent à investir les esprits.

La ville actuelle en mouvement offre de nouvelles possibilités à l'architecture de s'exprimer, non plus comme un espace établi mais plutôt comme un ensemble de petites interventions destinées à améliorer l'espace tel que nous le connaissons. Les structures temporaires, faites de matériaux provenant du réemploi, à faible coûts et rapidement montables et démontables tendent à gagner du terrain au sein des esprits. Les préoccupations environnementales nourrissent également cette réflexion et les architectes tendent petit à petit à considérer l'alternative de la construction temporaire comme étant une réponse adéquate aux propos qui se tiennent en terme de développement durable.

L'architecte et le camp, au coeur du débat

Amener la question du camp à proprement parler au sein du domaine architectural pose certaines questions et provoque le débat. A la lumière de quatre positions d'architectes familiers au domaine de l'architecture d'urgence, différentes écoles s'opposent quant à l'appartenance légitime du camp au domaine de l'architecture. De nombreuses nuances y sont cependant apportées, dépassant parfois la simple question des principes constructifs et de l'appréhension de l'espace.

Tout d'abord, le rôle de l'architecte au sein du camp peut être légitime dans la mesure où le camp se construit suivant des principes établis par différentes normes humanitaires répondant ainsi à une problématique plus globale de mise à l'abri de populations en transit et menacées. Ce cas de figure est néanmoins absent en France, de par sa situation confortable d'un point de vue économique et sécuritaire, ne justifiant pas la prise en charge de populations par une aide humanitaire extérieure et internationale. Le rôle de l'architecte dans un camp de réfugiés tel qu'il est réalisé dans les

pays en voie de développement peut se résumer assez aisément, considérant qu'il fait alors partie d'équipes œuvrant au sein d'organisations (non)gouvernementales telles que l'ONU. L'architecte assure alors un rôle de préconisation tant dans la conception que dans la construction du camp. Son intervention s'étendra alors de la planification des espaces conformément à certaines normes internationales (comme par exemple les normes SPHERE) à la reconnaissance des compétences au sein du camp pouvant bénéficier à la construction, en passant par l'ajustement du camp aux coutumes et besoins ses occupants, ainsi que par la promotion postérieure d'une certaine urbanisation et d'une insertion urbaine de celui-ci, basée sur le développement d'une économie propre et la mise en place de services publics adaptés.

« L'architecte sert à l'aménagement du camp, à définir quels bâtiments sont nécessaires pour la santé, l'éducation, la protection,... Il va également définir l'emplacement des habitations (celles-ci alors sous forme de *shelters* ou tentes). Le premier rôle d'un architecte est donc la mise en place de la sécurité dans le camp, afin de réduire les risques que courent les populations hébergées. Ensuite, l'architecte sert aussi à la construction. Il va entre-autre organiser l'auto-construction. Que ce soit pour une ONG quelconque ou pour le HCR, il existe des modèles types de *shelters*. Les architectes se retrouvent alors lors des *clusters*, ou réunion de coordination de la planification et rencontrent toute sortes d'acteurs : FIRCI, UN Habitat, diverses ONG, le HCR, l'OIM... qui proposent tous des modèles et des devis. Certains de ces modèles et acteurs sont alors sélectionnés en fonction du climat de l'endroit où va se construire le camp, en fonction des matériaux disponibles... Il y aura toujours deux-trois modèles sélectionnés. Par après, l'architecte va identifier les métiers et les compétences présentes au sein des réfugiés, il va organiser des formations de construction afin de baser l'apprentissage sur le modèle qui a été choisi pour faire le camp. Les réfugiés participent en tous les cas à la construction des *shelters*. Il y a donc toujours au moins une personne qui construit avec les habitants du camp, qui seront toujours sous la supervision d'une équipe technique chapeauté par l'architecte. Les réfugiés qui co-construisent le camp avec l'architecte seront alors formés et pourront expliquer aux suivants comment procéder. L'architecte a certaines connaissances en besoins humains que n'a pas acquises l'ingénieur. La programmation dépend d'énormément de paramètres à prendre en compte, qui peuvent parfois se rapprocher même de l'histoire ou de la sociologie. L'architecte plus qu'un autre car il connaît la mise en œuvre de son métier, et peut également opérer à la formation des réfugiés qui participeront à la construction du camp. Il est donc très important d'être conscient des aspects techniques et concret de son métier une fois que l'on finit les études. L'architecte sera également appelé à produire pas mal de documents, de catalogues, qui permettront d'améliorer petit à petit les camps, en fonction des innovations techniques ou de certains retours d'expériences. Comme la construction d'un camp se fait souvent dans l'urgence, il y a toujours un nombre d'imprévus : l'architecte servira donc à améliorer les installations au fur et à mesure du déroulement du chantier. L'architecte a donc un rôle de préconisation important.»¹

Le camp humanitaire tel qu'il est vu par Amalle Gualleze² peut alors constituer un réel bout de ville, tendant à se transformer progressivement en une ville nouvelle, dans laquelle le redressement économique des réfugiés serait possible. Elle explique : « Dans certains cas de camps, on parle d'une urbanisation des camps, car en restant plus longtemps que prévu, ceux-ci deviennent réellement un petit bout de ville. On pourrait presque aller jusqu'à considérer les camps comme une ville nouvelle.

1. Propos recueillis auprès de Amalle Gualleze lors de l'interview du 4 avril 2017.

2. Amalle Gualleze est coordinatrice de programme chez Architecture et Développement.

[...] Les gens qui s'y trouvent doivent pouvoir s'occuper, reprendre un mode de vie actif. Cette ville nouvelle doit être pensée comme une entité autonome, avec des points commerce, distraction, éducation, culturels, de santé.... [...] Les gens naissent là, meurent là, ça devient une réelle communauté.»³ Le camp est alors pensé sur un temps long, sa pérennité étant alors assurée par son développement en dehors de ses limites. Ce cas est difficilement applicable dans nos frontières de par la politique de rejet et de contrôle mise en place par l'Etat concernant l'arrivée massive de populations migrantes. Cependant, il est intéressant de considérer que le camp peut prendre une autre forme que celle que l'on a systématiquement en tête en se référant à l'histoire. Il est d'ailleurs préféré dans nos pays d'opter pour le terme de « centre », alors moins chargé d'une mémoire collective.

Ensuite, une autre position s'inscrit néanmoins dans la continuité de l'urbanisation des camps prônant un développement spontané de celui-ci afin de l'inscrire progressivement dans une logique de quartier d'accueil. Cela s'inscrit également dans le sujet de la ville résiliente, s'adaptant aux perturbations qu'elle peut rencontrer. Le rôle de l'architecte dans le camp n'est alors pas cantonné à la réalisation d'un objet architectural figé mais s'étend sur l'accompagnement et la transformation progressive d'un espace afin de l'inscrire dans une logique de développement urbain et économique. L'architecte assure donc la mise en place d'espaces constituant le point de départ permettant son appropriation par ses occupants. « La pérennité passe avant tout par la transformation, l'appropriation et la cogestion »⁴, explique Cyrille Hanappe. Comme à Grande-Synthe, le modèle du camp amène donc les architectes de demain à penser différemment la ville, à redéfinir le métier d'architecte par une observation et une compréhension aiguë des espaces, amenant la technique à un statut différent : celui de l'architecture participative. Le modèle de la ville de la seconde moitié du XX^e siècle s'essouffle et le capitalisme ne régit plus la totalité des démarches constructives. Le monde actuel étant en perpétuel mouvement, cette tendance à la globalisation ne va être qu'exponentielle dans les années à venir. Les architectes auront alors la responsabilité d'adapter les modèles constructifs aux fluctuations démographiques et l'architecture tend à se parer d'un aspect transformable, adaptable, recyclable et appropriable. Ce n'est donc pas le camp qui appartient au domaine de l'architecture, mais les principes fondateurs qu'il incarne, tels que le déploiement réfléchi, rapide et efficace de structures constructives, la transformabilité des espaces et l'adaptabilité aux acteurs du projet. Cyrille Hanappe complète en disant : « Le mot « camp » effraie, car il est chargé d'une certaine puissance. [...] c'est pour cela que l'on s'intéresse à d'autres mots comme par exemple le centre [...] ou le « quartier d'accueil », qui n'inclut plus les trois notions de Michel Agier (qui sont l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion)⁵ caractérisant le camp. [...] Mais les mots sont importants car ils vont effectivement avec des concepts. De la même manière, un bidonville peut être caractérisé de multiples manières : bidonville, quartier informel, quartier précaire, quartier spontané. [...] J'aime ce dernier mot car le sens du concept se transforme alors : le « quartier » s'inscrit dans un environnement et noue des relations avec cet environnement qui se développe et le « spontané » vient de quelque chose de finalement assez naturel. Ces mots permettent de redéfinir les perspectives.»⁶ Cependant, en développant le concept de quartier spontané, on se rend rapidement compte que l'architecte n'y a alors plus réellement sa place si ce n'est dans la supervision. Dans la continuité de cette position, la dimension évolutive inhérente à un projet de camp rattrape

3. Propos recueillis auprès de Amalle Gualleze lors de l'interview du 4 avril 2017.

4. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017.

5. Voir pour cela : Michel AGIER, *Un monde de camps*, op.cit.

6. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017

la réflexion sur la flexibilité des villes de demain. Elle se gorge cependant d'une notion complémentaire visant à non plus voir le camp comme un espace stigmatisant et fermé dans lequel sont rassemblées des populations en situation précaire. Le camp vu par Julien Beller ne conçoit alors plus l'espace comme une entité pouvant être annexée au développement économique et spatial d'une ville, comme un quartier en tant que tel avec sa propre identité. Il élève l'intervention architecturale à une sorte d'acuponcture spatiale, destinée à compléter un tissu urbain ou rural déjà préétabli par des interventions minimales et à ancrer de manière durable le projet dans un système dont le fonctionnement n'aurait qu'à s'adapter.

Pour reprendre ses propos : « On pourrait imaginer une commande qui dirait que par exemple on prend en considération un village, déserté, mais avec encore certains habitants. On pourrait dire que des gens habitent ce village et qu'on va y caler certaines maisons pour accueillir des personnes qui en ont besoin. Il faudrait commencer à penser de manière diffuse sur un tissu urbain, plutôt que de concentrer des personnes au même endroit. Recréer cette image de la ville, du village, qui ne serait pas que pour les migrants. Justement, il faut prôner cette mixité car sinon on revient rapidement vers l'image du terrain unique sur lequel tout est installé. On pourrait imaginer un projet un peu plus inclusif, et donc là on ne dirait pas que c'est un camp, ni un centre. C'est plutôt intégrer une politique d'accueil dans l'ensemble du tissu urbain ou rural. Même à Paris, on pourrait considérer les nombreux appartements vides, les parcelles en chantier, hangars, ... on pourrait imaginer cinquante opérations qui hébergent chacune quinze personnes. Le problème reste l'argent, et la volonté politique. Il est plus compliqué de gérer cinquante petits endroits qu'un grand dans lequel sont regroupés des centaines de personnes. Mais l'Etat a tout intérêt à valoriser la multiplication de petits projets plutôt que de tout concentrer au même endroit. Ça fonctionnerait mieux et ça serait plus juste, car chacun prendrait sa part du gâteau. Ça serait également plus facile pour l'intégration des gens. Car il ne faut pas oublier que certaines personnes préfèrent la campagne et que d'autres préfèrent la ville, pour faire court. Il n'y a pas de raison que tout le monde vienne à la Porte de la Chapelle à Paris, je suis sûr qu'il y a des gens qui préféreraient être hébergés dans une petite maison à côté de la forêt. Les centres qui sont mis en place aujourd'hui sont stigmatisant et homogénéisant, et ça n'est pas juste. Les gens qui sont hébergés là sont tous différents et veulent tous autre chose, même s'il y a des souhaits communs.»⁷

Cette démarche permet de considérer l'hébergement d'accueil non plus comme un espace distinct et homonénéisant définissant le camp ou le campement, mais comme une série de micro-espaces d'accueil dans lesquels l'appropriation serait davantage possible de par l'absence de frontière matérielle. Il reste à cette proposition comme à la précédente la question d'une politique de contrôle, soutenue par l'Etat envers l'afflux massif de personnes et, bien que la réponse à ce problème ne relève pas du domaine de l'architecture, il est important de la garder en tête lors de l'appréhension d'un tel projet.

Enfin, une position plus radicale soutenue par Patrick Coulombel tend à affirmer que le camp, quel qu'il soit, ne relève pas du domaine de l'architecture. Il s'explique : « Les camps ont déjà bercé tout le XX^e siècle en France et l'image que l'on s'en fait dans la mémoire collective n'est pas incroyable. Il faut arrêter de stigmatiser toutes ces populations et leur permettre d'habiter, de manière temporaire

7. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017

ou non, dans une installation digne d'un être humain. Cela rassure tout le monde que l'intervention soit humanitaire, ça donne une certaine légitimité. Seulement, c'est une mauvaise solution qui n'est pas justifiée. Par exemple, le camp tel qu'il est fait à Grande-Synthe n'aide pas réellement les gens, il ne fait que les mettre tous ensemble dans un lieu mal-aisant et stigmatisant. [...] Notre pays devrait être capable de trouver des solutions d'urgence dignes, adaptées au climat et aux ressources dont nous disposons.»⁸

Il est certes important de mettre en place des espaces d'accueil adaptés aux premières nécessités des populations en danger, mais l'intervention de l'architecte trouve sa légitimité dans la reconstruction d'espaces plus pérennes. Le camp relève du domaine de la construction, caractérisée par l'efficacité et l'économie et non l'adaptabilité des espaces à ses occupants. Quelle que soit sa forme, il ne permet pas à un être humain d'habiter dignement, car la seule distinction de cet espace par rapport au reste d'un environnement appelle à considérer ses occupants comme étant « indésirables » ou inaptes à l'insertion économique, sociale ou culturelle. Le principe de l'hébergement d'urgence doit alors trouver d'autres formes, comme la réhabilitation de bâtiments qui permet, en plus de l'économie de moyens financiers et matériels, une mise à l'abri dépourvue de toute ostentation. Il conclut : « Pour moi, les architectes n'ont aucun rôle à tenir dans la construction de camps. Leur expertise doit se concentrer sur les moyens que l'on peut mettre en place pour rendre la reconstruction efficace, rapide et adaptée. La phase transitoire post-catastrophe n'a rien à voir avec l'architecture, c'est la phase d'expertise des dégâts et de l'efficacité de la reconstruction dont il est question. Le camp n'a donc pour moi aucune caractéristique architecturale.»⁹

Ces différents points de vue mettent en exergue la polémique qui peut exister autour du sujet du « camp » comme question d'architecture. Il est vrai que, outre le débat sémantique qui existe lorsqu'on aborde la problématique du « camp », les formes architecturales, les configurations spatiales et les modes constructifs qui s'y rapportent peuvent varier, interrogeant alors le rôle de l'architecte dans la mise au point d'une telle structure. Tant sur la forme que sur le fond, le « camp » relève de controverses inépuisables.

Le *shelter*, objet architectural du camp

L'appartenance du concept du camp au domaine de l'architecture peut s'exercer non seulement par le biais de la planification et l'organisation des espaces mais peut aussi se tourner vers la construction de l'objet architectural que constitue le *shelter*. Jusqu'ici, le mémoire s'est concentré principalement sur l'essai de la détermination de certains principes fondateurs du camp comme pouvant se référer directement à une certaine vision de l'architecture. Cependant, il est également indispensable de considérer l'objet architectural constituant ces espaces d'accueil.

Dans les camps du XX^e siècle destiné à l'internement des populations « indésirables », le *shelter* n'a pas encore réellement sa place. Les baraques militaires étant alors le seul modèle architectural adapté et tendant à une mise en place rapide, un transport efficace, un faible coût tant au niveau de la main d'oeuvre qu'au niveau de la matière première, la question de la conception d'un projet d'architecture n'avait alors pas lieu d'être. Offrant des espaces impersonnels et génériques, les

8. Propos recueillis auprès de Patrick Coulombel lors de l'interview du 27 octobre 2017

9. *Ibid.*

baraques de bois n'avaient alors aucune caractéristique pouvant être reprise dans la question de la postérité et de l'influence des camps et de l'architecture temporaire d'urgence sur nos villes de demain. Le but était de faire dormir les gens, de les garder tranquilles dans un endroit, sans être trop soucieux de la qualité de leur environnement.

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les choses ont changé et les architectes tendent à s'intéresser davantage au plus grand nombre, aux structures mouvantes et transportables, démontables et adaptables. Les technologies se perfectionnent et apportent d'autres moyens pouvant être utilisés pour le déploiement de nouvelles « capsules d'habitation ». Bien que dans un premier temps ces nouveaux modèles d'habitat ne soient pas appliqués à l'accueil de populations en transit, ils annoncent la prise de conscience d'une génération d'architectes et de constructeurs quant à l'altérabilité du mouvement Moderne et témoignent d'une certaine sensibilisation d'un nouveau mode de vie, contestataire de la société de consommation de l'après-guerre.

Sans le savoir, ces architectes développant des objets architecturaux iconiques ont annoncé les prémices de la construction modulaire sur laquelle se basera par après la construction des *shelters*.

Aujourd'hui, les *shelters* prônent de plus en plus à se baser sur une mise en place rapide, faite d'éléments disponibles et bon marché, assurant un confort optimal sans nécessiter une installation pérenne. Les modèles sont de plus en plus performants et permettent d'assumer une adaptation minimale à l'environnement. Que ce soit la Paper Log House de Shigeru Ban ou l'abri du UNHCR conçu par Better Shelter, l'objet architectural constituant le camp actuel fait l'objet de nombreuses recherches au sein de la communauté notamment des architectes mais aussi des designers.

L'objet architectural, davantage que l'espace du camp en tant que tel, est soumis à de nombreuses améliorations et se veut répondre à une demande constante d'un développement de prouesses techniques. Il est vrai que la recherche du *shelter*-modèle peut s'orienter autour d'un développement savant de matériaux innovants tout en assurant un faible coût de production et de mise en oeuvre. Cyrille Hanappe précise tout de même : « Selon moi, le *shelter* idéal serait dans le style des petites cabanes de bois que l'on met au fond du jardin. Une cabane de ce type coûte moins cher qu'un *shelter* mis au point par Médecins sans Frontières au camp de la Linière et me semble bien plus résistant aux intempéries.»¹⁰

Il faut néanmoins garder en tête que certaines normes comme les normes Sphère¹¹ définissent les différents paramètres à prendre en compte lors de la conception des *shelters*. Bien qu'ayant toujours fait partie de l'espace des camps, les *shelters* peuvent être considérés comme un réel modèle architectural à développer, tout en restant conformes à ces normes. En prenant exemple sur le centre humanitaire de la Chapelle, Julien Beller nous explique : « Pour être conformes aux normes incendies dictées par la préfecture qui imposaient aux modules des chambres d'être coupe-feu durant une demi-heure, nous avons dû recommander des portes et doubler l'ossature par un rail métallique surmonté d'un double BA13 et d'une isolation. Cela nous a fait perdre énormément de temps, et d'argent.»¹² Le *shelter* est donc soumis à certaines réglementations de sécurité intransigeantes qui limitent l'autonomie des architectes quant à sa conception.

10. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017.

11. SPHERE (Le Projet), *La charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, 2011.

12. Propos recueillis auprès de Julien Beller lors de l'interview du 15 novembre 2017.

Le *shelter* fait donc partie intégrante de la question de l'appartenance du camp au domaine de l'architecture de par la manière dont il véhicule concrètement les capacités constructives d'un projet d'architecture. L'adaptabilité, la transformabilité, la légèreté et la transportabilité le caractérisant en font une production architecturale à part entière, et renvoie à la question des principes constructifs du camp qui pourraient annoncer les prémices d'une autre manière de concevoir la ville de demain. La pérennité misant non plus sur la manière dont une ville est établie et figée, les constructions temporaires annonceraient-elles les débuts d'une nouvelle manière d'habiter ?

Conclusion : le camp est-il une question d'architecture ?

La réponse à cette question ne peut qu'être ambiguë, au vu des thématiques transversales abordées au sein du mémoire. Dans cette partie, un avis plus personnel sur la question est appréhendé, en mettant en avant la réflexion nourrie par les différentes recherches relatives au mémoire et les diverses expériences personnelles (travail de studio, stage en agence, ...).

Le camp tel qu'il est exposé au long de la première partie travail n'apparaît pas réellement comme relevant du domaine de l'architecture dans la mesure où, de par la forme autoritaire et systématique qu'il prend, il nie toute adaptation à son milieu et aux populations l'occupant, ainsi que toute relation avec son environnement. L'espace tel qu'il est constitué au cœur des baraquements ou des *shelters* reste figé et ne permet aucune appropriation de la part des personnes hébergées, stigmatisant alors une population au péril de sa liberté. Cependant, c'est un fait établi, les camps du XX^e siècle n'ont pour la plupart pas été conçus par des architectes mais par des ingénieurs. Il peut être donc relativement acceptable de ne trouver aucune richesse architecturale au sein de ces espaces autoritaires et génériques, et cela justifierait le manque d'appartenance des camps de l'époque au domaine de l'architecture. Le camp, dans sa forme et son organisation spatiale, est alors considéré comme un objet figé d'architecture, destiné à répondre à une demande ponctuelle et unique d'hébergement dans un souci d'économie et de rationalité : la dimension architecturale et son apport qualitatif n'a pas donc sa place dans une telle problématique. Le camp français du XX^e siècle n'est en effet pas considéré comme un espace pouvant potentiellement se transformer, ni constituer le point de départ de principes architecturaux et urbanistiques.

L'architecte, en regard du constructeur ou de l'ingénieur, est supposé avoir acquis une certaine sensibilité spatiale au cours de son parcours, prônant alors la qualité des espaces, l'adaptabilité d'un programme à ses utilisateurs, l'adéquation des matériaux au parti constructif et l'inscription subtile du projet dans son contexte. Ce sont ces principes qui motivent la prise de conscience des architectes et concepteurs par rapport à l'architecture des plus démunis, après la Seconde Guerre mondiale. Il n'est alors plus question de construire de l'architecture uniquement ostentatoire destinées à impressionner la société, mais l'accent est mis davantage sur l'adéquation de l'architecture à sa fonction première : celle d'abri. De nombreux architectes se sont alors employés à la recherche de structures adaptées à ce genre de problématiques et puisent leur inspiration dans la rationalité, l'économie et la recherche d'une adaptabilité du programme en réponse à la sur-consommation caractérisant la société des Trente Glorieuses. La naissance de nombreux objets architecturaux iconiques, qu'ils servent à la reconstruction ou à la réflexion personnelle d'un architecte sur l'habitat, témoigne de cette sensibilisation à un nouveau type d'architecture. Bien qu'ayant vu le jour il y a plus d'un de-

mi-siècle, certaines constructions véhiculent des principes paraissant novateurs encore de nos jours. Ces différentes pensées architecturales tendent à faire de l'objet construit une entité constituante d'un nouveau système d'hébergement, davantage adapté aux besoins des populations en transit. Une sorte de basculement s'est alors opéré, élevant les nouveaux modes constructifs à leur adaptations à des problématiques démographiques comme par exemple la transposition de certains systèmes constructifs lors la crise du logement de l'après-guerre.

Actuellement, les camps en France sont présents dans le but d'assurer un contrôle sur des populations en transit. Destinés non plus de manière explicite à la répression d'individus, ils sont néanmoins la manifestation spatiale d'un lieu clos sur lequel l'Etat jette constamment un oeil. Au milieu de tout cela, l'architecte tend à mettre ses compétences au service des autres, dans le but de transformer un espace inhospitalier en un lieu d'accueil et d'accompagnement. Le camp devient alors une question d'architecture dans le sens où certains paramètres sont améliorés en fonction de connaissances techniques et pratiques, acquises au cours d'expériences préalables. La dimension intrinsèque à l'architecture refait alors surface : celle d'abriter.

Par l'emploi du terme « abriter », on peut en effet considérer la réflexion faite sur le *shelter* et revenir à la question d'un habitat minimal qui met en place le minimum vital nécessaire à l'épanouissement d'une population. Tel est le rôle poursuivi par l'architecte dans la majorité de ses interventions.

En s'émancipant de la fonction répressive qu'a assuré le camp dans l'histoire et en orientant l'étude sur une considération optimiste de ce que l'on peut retirer des expériences du passé, le « camp » pourrait témoigner d'une certaine valeur au sein des principes qu'il a annoncé. L'architecture peut en effet trouver une certaine légitimité dans cette problématique lorsque l'on commence à considérer les concepts fondateurs qui lui sont inhérents. Bien plus dans son fondement que dans sa forme, le camp incarne l'idée du mouvement et du temporaire, repris par un monde en perpétuel échange et d'une globalisation exponentielle des moyens, des économies et des personnes. Ceci ne tendant qu'à s'intensifier dans les années à venir.

Les flux démographiques ne tendent en effet aujourd'hui qu'à se renforcer, de par l'amélioration continue de l'accessibilité à une multiplicité de services. Le camp, et plus globalement l'architecture temporaire, pourrait incarner une nouvelle manière d'appréhender la ville de demain en n'essayant non plus de produire des objets immobiles mais en inscrivant les différentes interventions dans un système en constante corrélation avec ses acteurs. « La pérennité passe tout d'abord par la transformation, la co-gestion, et la transformation, quelle que soit sa forme »¹³. La ville actuelle n'a en effet plus grand chose à envier aux modèles spatiaux et constructifs d'hier et le rôle des architectes de demain est de réinventer ceux-ci.

L'écriture du mémoire m'a permis d'appréhender le métier d'architecte d'une manière relativement différente, imprégnée d'une prise de conscience et d'une remise en question perpétuelle des changements observés au sein de la société contemporaine. L'architecte devient l'auteur de la transformation des villes, de leur adaptation à de nouveaux modes de vie, de leur résilience et de leurs capacités d'accueil et d'insertion de nouveaux arrivants. La globalisation et l'interdépendance

13. Propos recueillis auprès de Cyrille Hanappe lors de l'interview du 21 novembre 2017

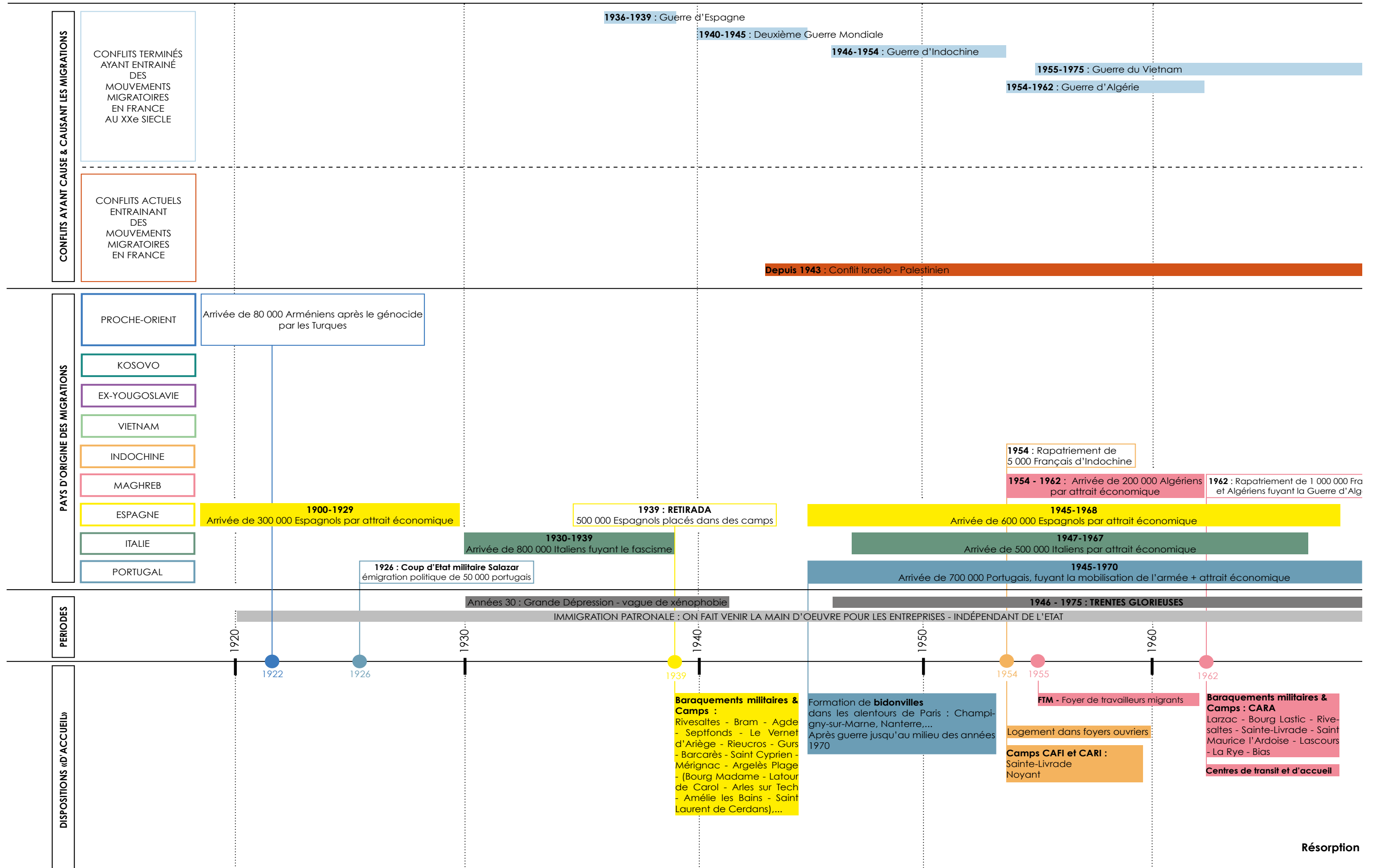
des sociétés ne passe pas uniquement par l'adéquation de facteurs économique et culturels, mais puise dans l'architecture la capacité à créer un lieu à partir duquel pourra se développer une mondialisation davantage attentive aux intérêts de tout un chacun. L'architecture ne constitue plus seulement une fin destinée à illustrer une société à un instant précis, mais peut être considérée comme un moyen dont l'intérêt premier est d'accompagner celle-ci dans une redéfinition d'un espace de vie flexible, adapté et adaptable.

Le principe fondateur de l'architecture m'a toujours semblé comme étant la capacité que l'architecte pouvait avoir à répondre à une demande d'abriter des populations, afin d'assurer une certaine dignité de leur séjour à un endroit et à un moment donné. Il me semble louable dans la profession d'architecte de tendre à l'amélioration constante du quotidien des personnes n'ayant pas forcément les moyens ni le choix de faire autrement, et j'aimerais que les compétences acquises au cours de mes cinq années académiques puissent contribuer à l'optimisation des modes de vie de demain.

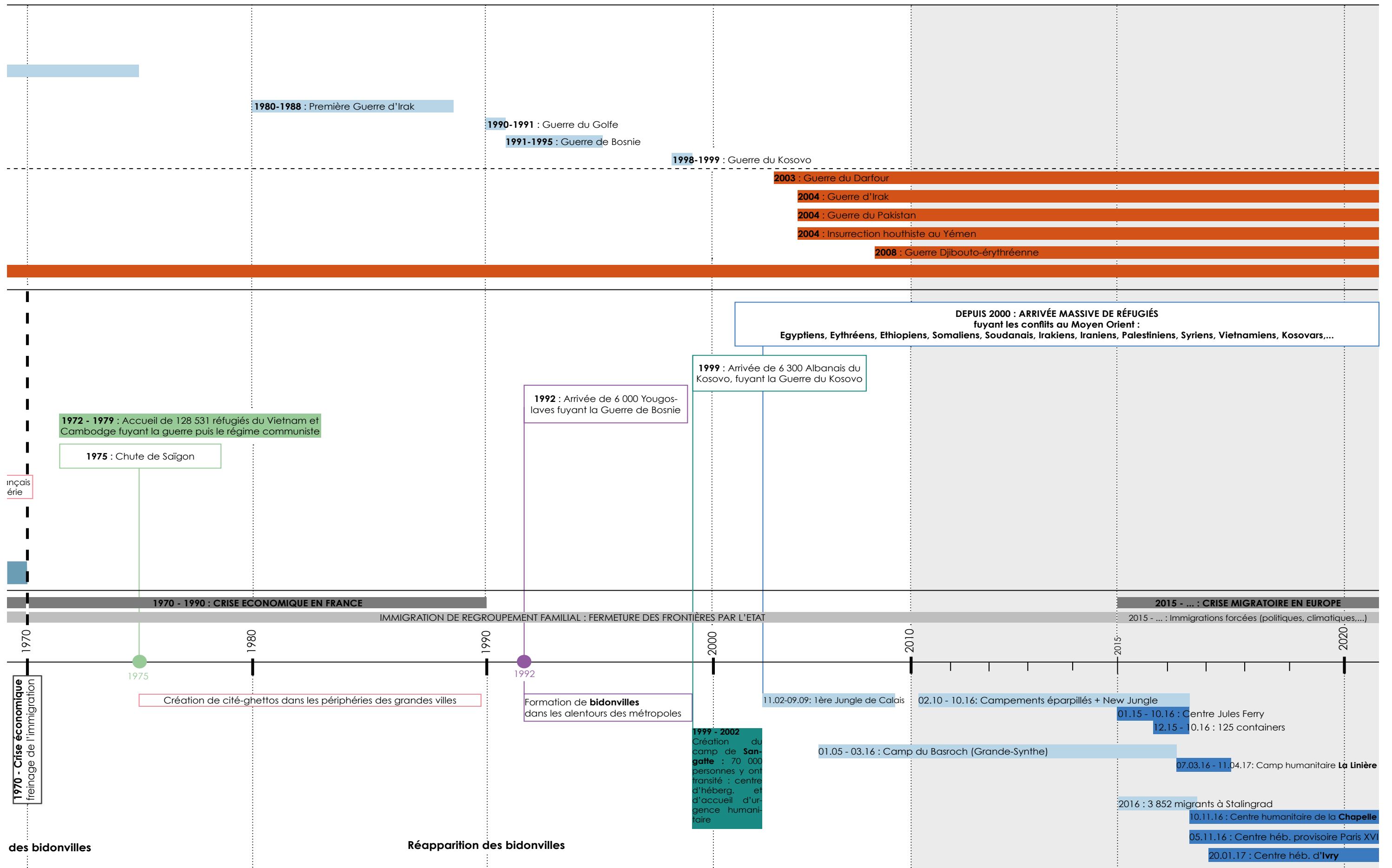
LIGNE DU TEMPS

**LA FRANCE ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE
DE 1910 À NOS JOURS**

LIGNE DU TEMPS : LA FRANCE ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE - DE 1910 À NOS JOURS

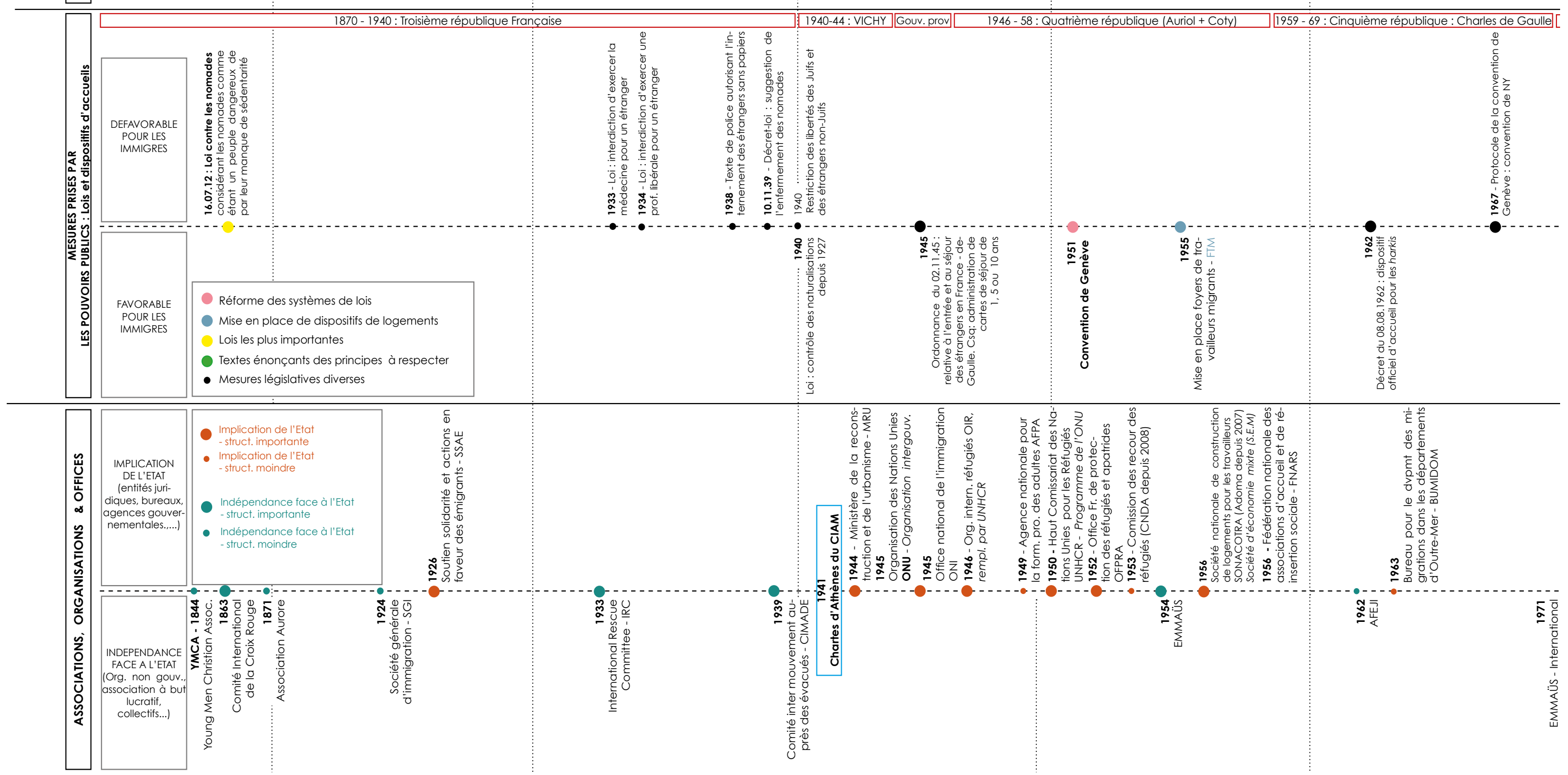


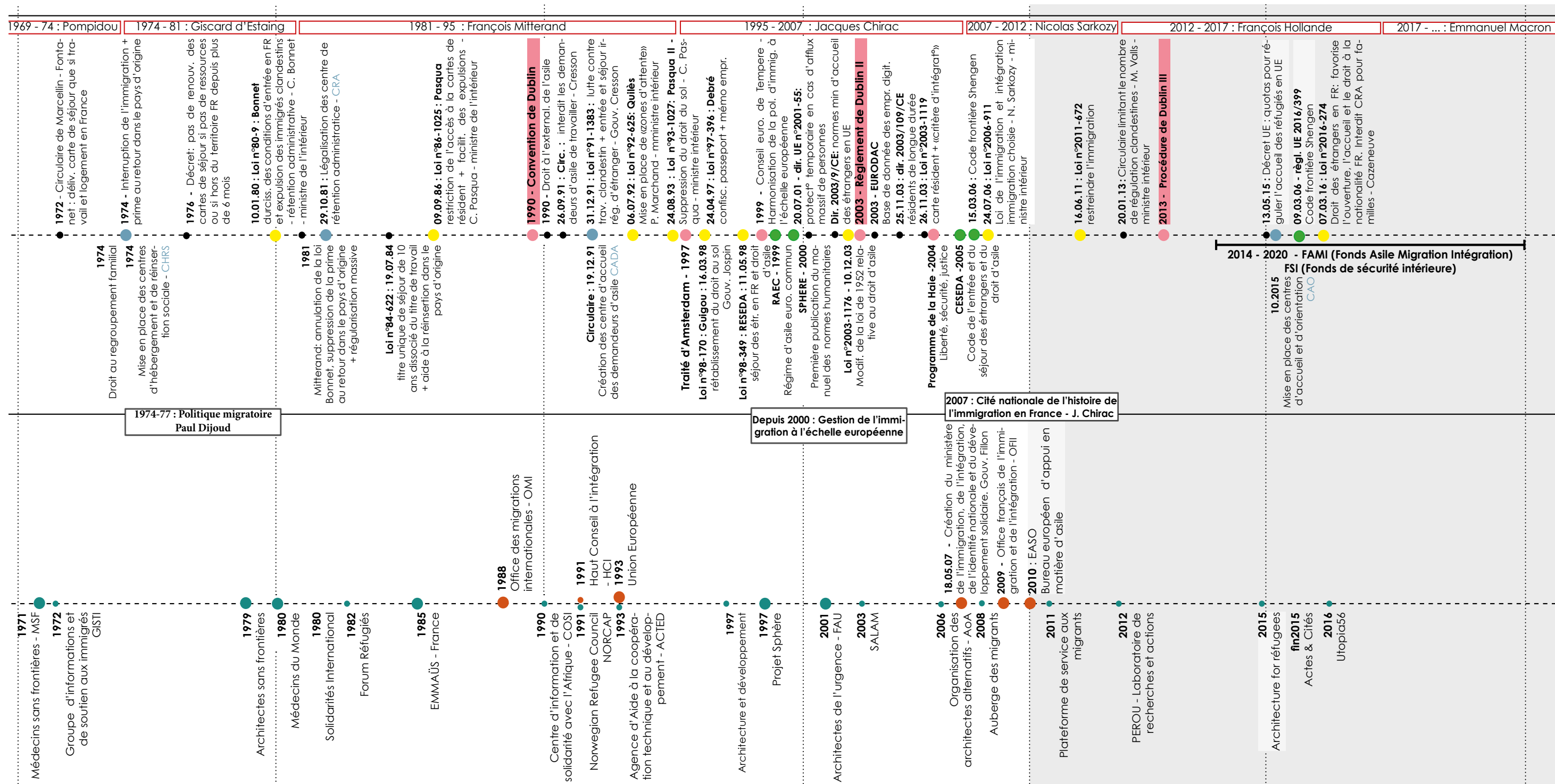
LIGNE DU TEMPS : LA FRANCE ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE - DE 1910 À NOS JOURS



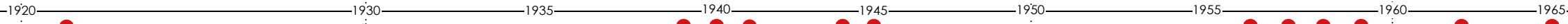
des bidonvilles

Réapparition des bidonvilles

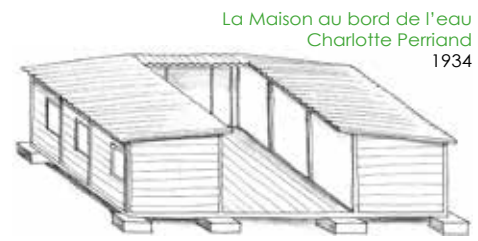




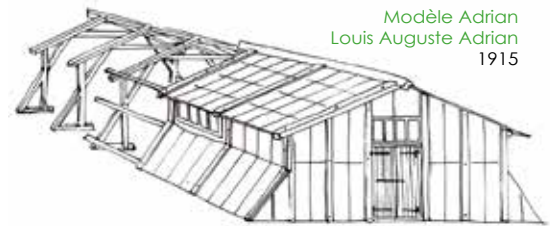
OBJETS ARCHITECTURAUX



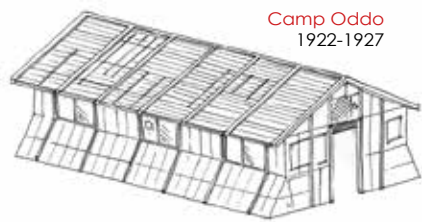
Réaffectation de lieux ayant servi antérieurement à des fonctions diverses
 Créé ex nihilo pour l'internement ou l'hébergement des populations en transit
 Objets architecturaux français de référence
 Modèles étrangers importés en France ou non



La Maison au bord de l'eau
 Charlotte Perriand
 1934



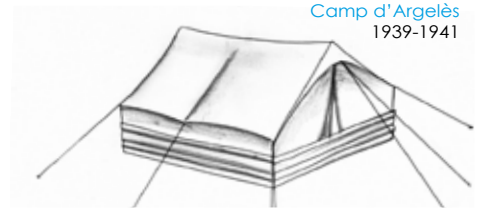
Modèle Adrian
 Louis Auguste Adrian
 1915



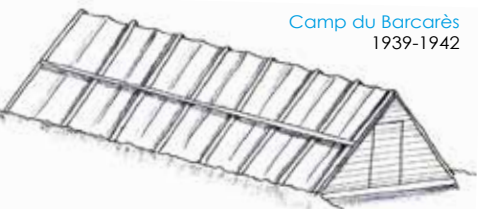
Camp Oddo
 1922-1927



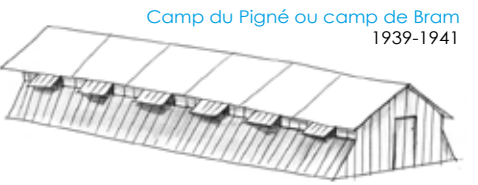
Camp de Saint-Cyprien
 1939-1940



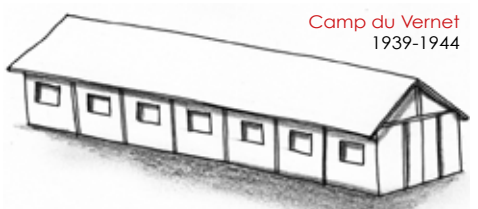
Camp d'Argelès
 1939-1941



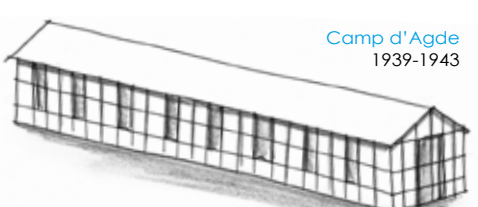
Camp du Barcarès
 1939-1942



Camp du Pigné ou camp de Bram
 1939-1941



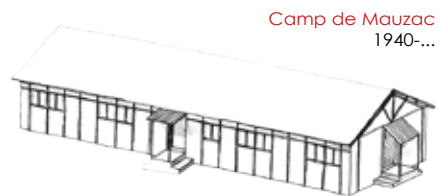
Camp du Vernet
 1939-1944



Camp d'Agde
 1939-1943



Camp de Septfonds ou camp de Judes
 1939-1945



Camp de Mauzac
 1940-...



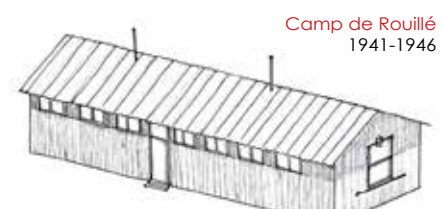
Camp de Mérignac ou camp de Beaudésert
 1940-1944 ?



Camp de Masseube
 1940-1948



Camp de Choisel
 1940-1946



Camp de Rouillé
 1941-1946



Camp de Montreuil-Bellay
 1941-1945



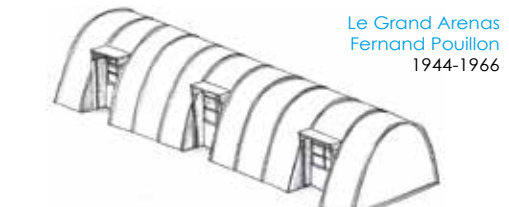
Camp de Jargeau
 1940-1945



Baraque Américaine UK-100
 Building research Est. & National Housing Agency
 1942



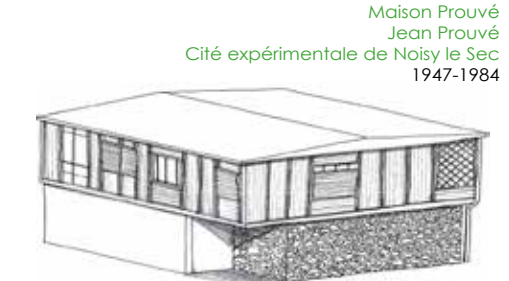
La maison des Sinistrés
 Jean Prouvé
 1944



Le Grand Arenas
 Fernand Pouillon
 1944-1966



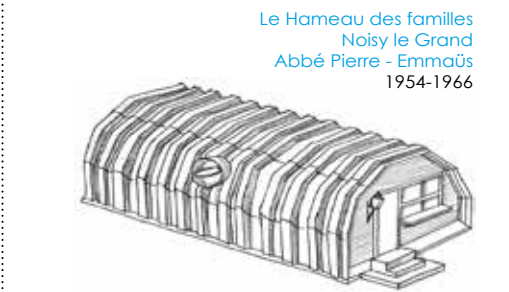
Baraque MRU 534-10
 Minist. de la reconstruction et de l'urbanisme
 1945-1991



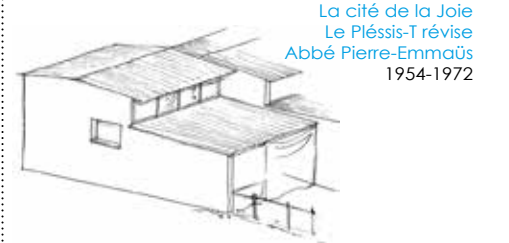
Maison Prouvé
 Jean Prouvé
 Cité expérimentale de Noisy-le-Sec
 1947-1984



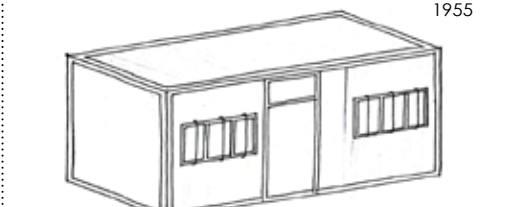
Maison AIROH
 Bristol Aircraft Company
 Cité expérimentale de Noisy-le-Sec
 1947-1984



Le Hameau des familles
 Noisy le Grand
 Abbé Pierre - Emmaüs
 1954-1966



La cité de la Joie
 Le Pléssis-T révisé
 Abbé Pierre-Emmaüs
 1954-1972



ALGECO
 1955



Camp de Sainte-Livrade
 1956-...



Camp de la Rye
 1956-64



Camp de Thol
 1958-1965 ?

1970 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005 2010 2015 2020

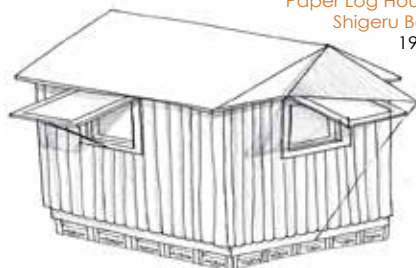
Camp de Saint-Maurice l'Ardoise
1957-1962 / 1
1962-1963 / 2
1965-1976 / 3



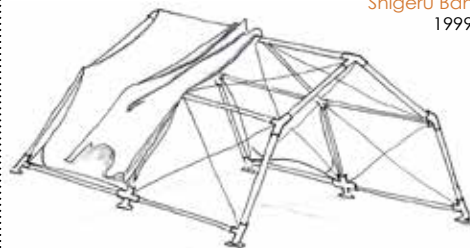
Camp de Rivesaltes
1962-1965 / 3
1986-2007 / 4



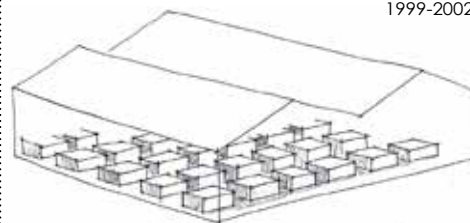
Paper Log House
Shigeru Ban
1995



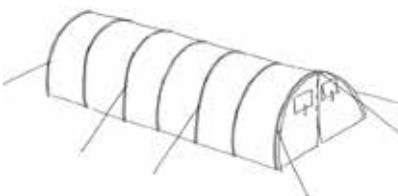
Paper Emergency Shelter for UNHCR
Shigeru Ban
1999



Centre d'hébergement de Sangatte
La Croix Rouge et Emmaüs Solidarité
1999-2002



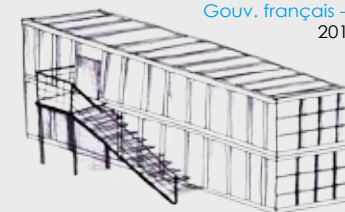
Abri d'urgence
Fondation Architectes de l'urgence
2003



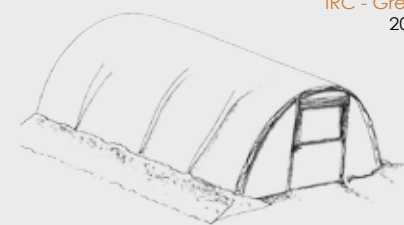
Shelter for UNHCR
Better Shelter/Ikea
2010



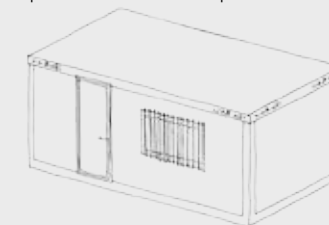
Centre d'accueil provisoire
Gouv. français - Calais
2015-2016



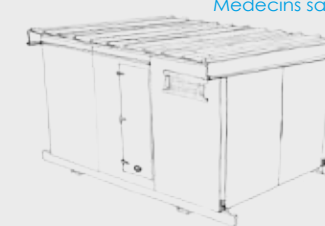
Shelters du IRC
IRC - Grèce
2016



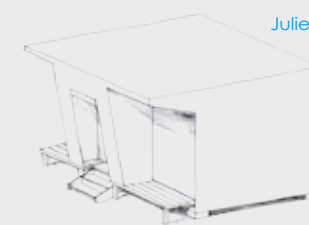
ISOBOX
fabrication ?
présence sur les camps en Grèce en 2016



Camp humanitaire de La Linière
Grande-Synthe
Médecins sans Frontières
2016-2017



Centre humanitaire de la Chapelle
Paris
Julien Beller - Emmaüs
2016-...

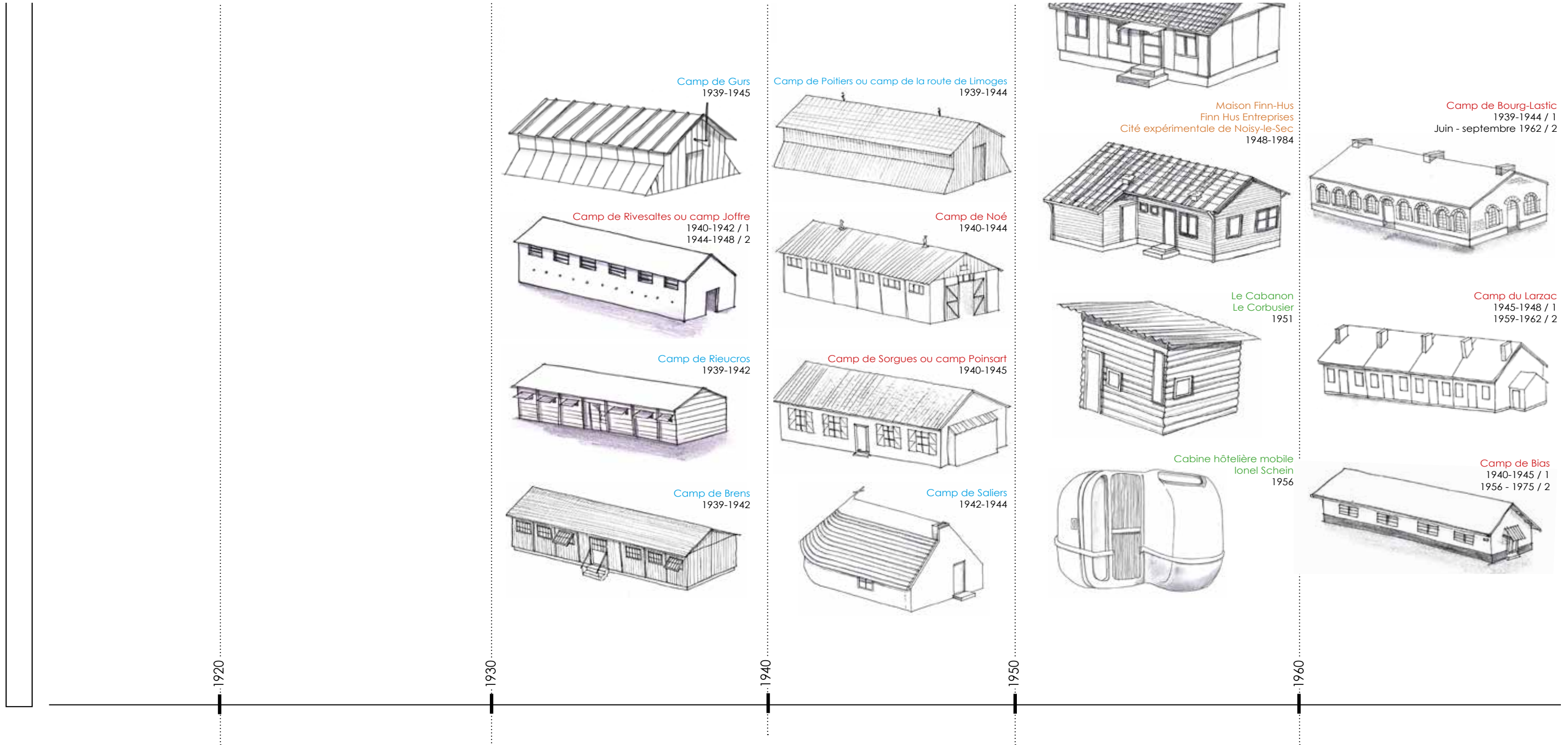


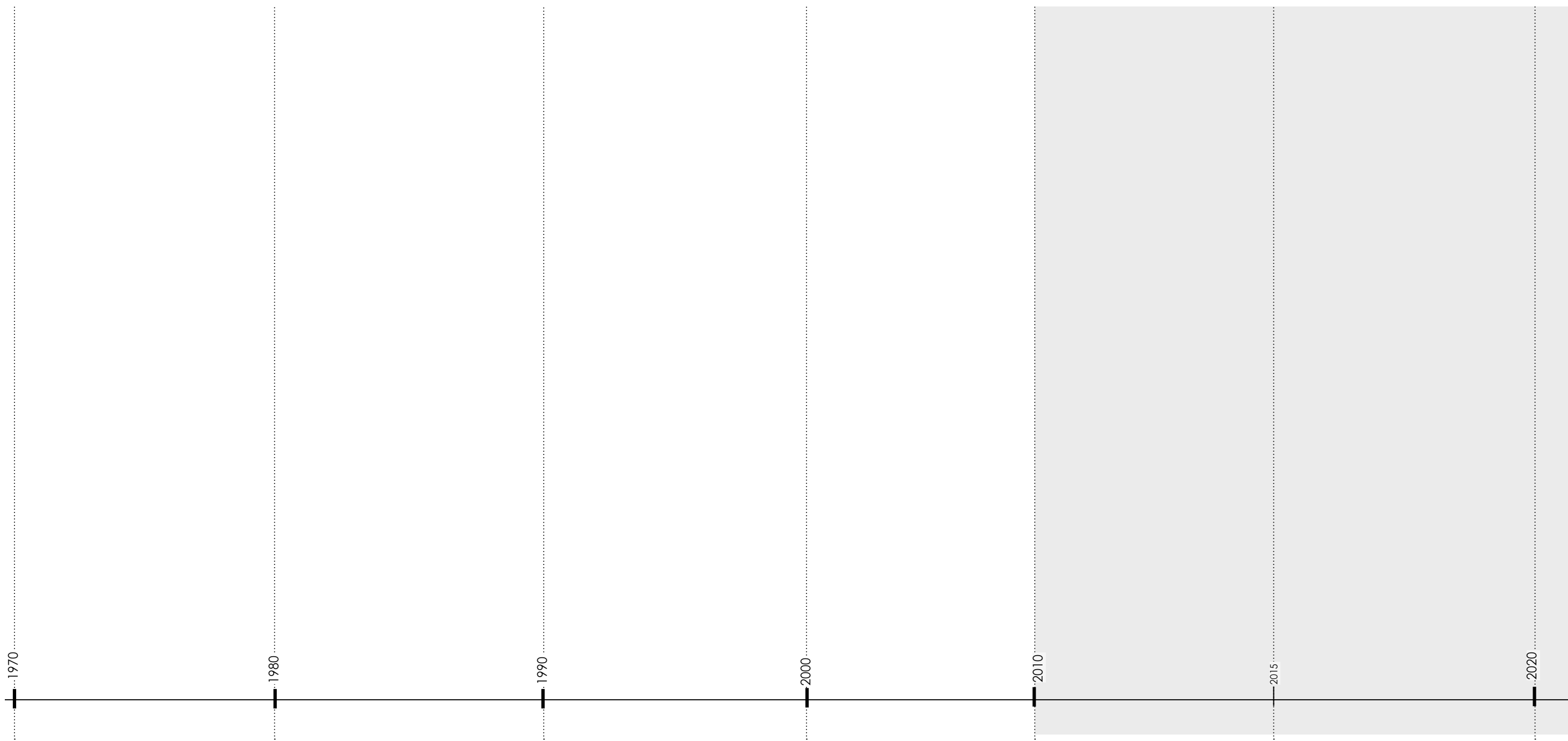
Centre d'hébergement d'urgence
Paris XVIe
Hannoun - AirArchitecture - MoonArchitecture
2016-...



Centre d'hébergement d'urgence
Ivry-sur-Seine
Valentine Guichardaz-Versini - Emmaüs Solidarité
2017-...







ANNEXES

ANNEXE 1 - Liste des camps d'internement, reprise par Denis Peschanski dans *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p. 535-540.

536

La France des camps

- Banfol** : 448.
Barcarès : 104, 195, 198, 236.
Barcelone : 37, 71.
Barcelonnette : 103, 198.
Bayonne : 156, 157.
Beaune-la-Rolande : 23, 110, 117, 119, 124, 202, 241, 242, 254, 269, 283, 294, 350, 355, 356, 399, 401, 412, 417, 428, 485.
Belgique : 18, 68, 70, 153-155, 315, 349, 377, 378, 424, 472, 475, 479.
Bergen-Belsen : 109.
Berlin : 182, 192, 317, 345.
Bermudes : 221.
Berne : 234.
Besançon : 111, 403.
Besançon (La) : 204, 206.
Birkenau : voir **Auschwitz**.
Bizerte : 40.
Boghar : 45, 68.
Boghart : 45, 68.
Bohème-Moravie : 33, 54, 378.
Bonn : 21.
Bordeaux : 64, 66, 106, 181, 182, 187, 188, 189, 276, 459, 490.
Brossuet : 23, 111, 412, 416, 483.
Bouches-du-Rhône : 220, 297, 350, 358, 385.
Boulou (Le) : 42.
Bourg-Madame : 42.
Bourget (gare du) : 362.
Bran : 43, 47, 48, 110, 121, 136, 144, 164, 230, 236.
Breus : 105, 123, 284, 310, 383, 384, 392-394, 398-400, 455, 480.
Bresil : 75.
Bugnolles : 448.
Brunete : 62.
Bruxelles : 153-155, 158, 173, 183, 193, 377.
Buchenwald : 377, 378.
Buffalo : 152.
Camargue : 110, 195, 297.
Cambo : 315.
Canada : 68, 487.
Cannes : 162.
Carcassonne : 43, 144.
Carnot : 44, 45.
Casablanca : 221.
Castres : 214.
Castres : 159.
Catalogne : 39, 48, 59.
Catus : 156.
Catus-Cavalier : 113.
Centre (de la France) : 41, 388.
Centre-Ouest (de la France) : 41.
Cerdagne : 42.
Chalon-sur-Saône : 227.
Châlons-sur-Marne : 451.
Chambon (Creuse) : 441.
Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) : 248.
Champagne : 86.
Charente : 448.
Charente-Maritime : 223.
Chartres : 280.
Châteaubriant : 15, 102, 115, 181, 189-191, 216, 263, 276-279, 299, 309, 310, 315, 388, 390, 401, 415, 430, 465, 466, 468-470.
Chaumont : 451.
Chauvignerie (La) : 135, 145, 465.
Chazeron : 217, 218.
Chelmo : 378, 379.
Cherchell : 4.
Chibron : 112, 384.
Chili : 40, 41, 63, 67.
Choisiel : voir **Châteaubriant**.
Chairivive : 47.
Clermont-Ferrand : 459.
Coblence : 21.
Colmar : 464.
Colombes (stade de) : 78, 86, 87-88.
Commonwealth : 204.
Compiègne : 176, 181, 203, 204, 206, 254, 277, 309, 317, 344, 356, 377, 391, 401, 413, 415, 417, 420, 430, 440.
Constantine : 430.
Contest : 89.
Côte-d'Or : 194.
Creuse : 36, 441.
Cuba : 17.
Daehan : 109, 359.
Danemark : 18.
Danzig : 77.
Départ : 390, 449, 457, 461.
Dijon : 459.
Djebel-Pelien : 430.
Djella : 103, 387, 416.
Dôle : 465.
Dominois : 76.
Dordogne : 47, 248.
Doubs : 111.
Doutleux : 170.
Douzens : 163.
Draguignan : 384.
Draucy : 15, 21, 23, 34, 100, 103, 113, 115, 118, 124, 181, 202-204, 206, 241, 254, 256, 265, 266, 274, 275.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

Les noms de lieux sont en gras quand ils correspondent à des camps d'internement et à des prisons, français et étrangers.

- Afrique du Nord** : 23, 39, 41, 44, 45, 47, 48, 68, 78, 103, 226, 229, 254, 256, 269, 301, 305-308, 312, 317, 326, 412, 416, 418, 446.
Afrique du Sud : 17.
Agde : 46, 210, 227, 228.
Agen : 211.
Ain : 374, 375.
Ain Seffa : 226.
Aincourt : 102, 185, 216, 264, 279, 302-304, 307, 388, 390, 415.
Aix : 156.
Aix-en-Provence : 384.
Albace : 98.
Albi : 214.
Albousière : 374.
Alfortville : 303.
Alger : 44, 45, 444, 445.
Algérie : 19, 23, 40, 48, 49, 103, 111, 191, 269, 306-308, 333, 352, 412, 430, 432-434, 483, 489, 490.
Alicante : 39.
Allemagne : 32, 34, 38, 56, 65, 66, 74, 77, 78, 80, 84, 85, 90, 109, 111, 157, 158, 166, 169, 195, 203, 207, 219, 223, 225, 237, 293, 308, 316-318, 327, 341, 342, 344, 348, 365, 376-378, 387, 390, 394, 399, 416, 418, 434, 439, 465, 472, 475, 479, 487.
Allier : 408.
Alliers : 448.
Alpes (Basses-) : 111, 385.
Alsace : 145, 158, 195, 226, 277, 293, 378, 443, 448, 458, 465.
Ambletense : 113.
Amélie-les-Bains : 42.
Amérique : 64, 157, 223, 224, 224, 316, 341, 416.
Atlantique (châtiers de l') : 138, 224, 316, 341, 416.
Atlantique (côtes de l') : 193.
Atlantique (poches de l') : 443, 469.
Aube : 451.
Aude : 36, 43, 66, 110, 136, 163, 164, 210.
Auschwitz : 16, 109, 118, 203, 254, 316, 348, 355, 360, 368, 370, 377-379, 383, 418, 491.
Austerlitz (gare) : 202.
Autriche : 34, 84, 85, 378.
Avenue de Tunis (Oran) : 44.
Bado : 146, 227, 232, 252, 256, 334, 401, 402, 478, 479.

277, 289, 294, 316, 349, 351, 354-356, 359, 360, 369, 383, 399, 409, 415, 417, 418, 420, 421, 427, 440, 449, 450, 457, 482.

École militaire : 203.

Écrouves : 104, 131, 277, 412, 442.

Espagne : 21, 34-40, 42, 48, 50-56, 58, 62, 63, 70, 82, 137, 219, 221, 222, 223, 239, 305, 406, 481, 485, 491.

Est (de la France) : 290, 293, 422.

États-Unis : 21, 67, 68, 70, 85, 86, 157, 159, 219, 220-223, 234, 487.

Eure : 310, 111.

Eure-et-Loir : 110, 263, 344, 427.

Europe : 31, 34, 199, 200, 252, 324, 327, 332, 341, 347, 365, 368, 376, 378, 379, 477, 487.

Europe centrale : 32.

Europe centrale et orientale : 34.

Europe de l'Est : 401.

Europe occidentale : 472.

Évaux-les-Bains : 218, 441.

Excelsior (Nico) : 356.

Eysses : 310, 311.

Finlande : 67.

Flossenbürg : 378.

Fox : 133.

Fontevraud : 181.

Fort-Barraux : 111, 146, 163, 292, 310, 465.

Fresnes : 181.

Fribourg : 21.

Gafsa : 302.

Gaillon : 111, 310, 412, 488.

Gand : 472.

Gard : 137, 157, 458.

Garonne (Haute-) : 41, 104, 236, 238.

Gasa : 45.

Gentilly : 407.

Gironde : 105, 107, 193, 276.

Grande-Bretagne : 18, 67, 74, 75, 81.

Grasse : 384.

Grenoble : 111.

Guiche (La) : 239.

Guipúzcoa : 39.

Gurs : 20, 21, 43, 44, 46, 52, 58-61, 71, 101-105, 109, 116, 121, 124, 129, 131, 133, 135, 143, 145, 146, 152, 154-156, 198, 208, 209, 211, 220, 227, 231, 232, 236, 238, 239, 248-250, 252, 266, 267, 274, 284, 295,

311, 351, 355, 367, 374, 392, 399, 401, 410, 411, 422-424.

Hadjerat M'Guil : 226.

Hauts-Clos (Aube) : 451.

Havre (Le) : 71.

Hendaye : 40.

Hérault : 43, 251.

Huerf : 113.

Île de France : 390, 466.

Indre : 217.

Indre-et-Loire : 105, 193.

Invalides : 152.

Irlande : 76.

Isère : 111, 146.

Israël : 21.

Italie : 18, 21, 56, 69, 83, 286, 317, 352, 397, 475.

Izieu : 373.

Jargeau : 196, 198, 276, 377.

Jura : 374, 375.

Kasserine : 45.

La Haye : 158.

Lacoubre (pointe de) : 342, 343.

Lande (La), à Mouts : 104-107, 131, 135, 158, 193, 206, 277, 315, 355, 363, 401, 413, 424, 431, 485.

Languedoc : 290, 291.

Languedoc-Roussillon : 387.

Laon : 459.

Lavaur : 128.

Lilas (Les) : 304.

Lille : 187, 459.

Limoges : 273, 459, 491.

Lisbonne : 206, 220.

Litzmannstadt : 200.

Lodz : 378, 379.

Loire : 153, 458.

Loire (Haute-) : 248.

Loire-Inférieure : 102, 115, 190, 216, 276, 279, 299, 315.

Loiret : 110, 117, 127, 135, 197, 202, 242, 276, 277, 280, 282, 294, 304, 349, 356, 359, 388, 428, 488.

Londres : 63.

Loos-les-Lille : 377.

Lorraine : 158, 290, 293.

Lozère : 15, 214, 391, 476.

Lublin : 200, 358.

Luxembourg : 226, 378.

Lyon : 187, 188, 218, 373, 459.

Madrid : 36, 62, 69, 184.

Maine-et-Loire : 197.

Mankassy : 45.

Malaga : 37.

Malinos : 377.

Man (île de) : 76.

Manche : 76, 197, 269.

Mannosque : 113.

Mantes : 216.

Marne : 458.

Maroc : 226.

Marquette : 187.

Marseille : 139, 140, 157, 161, 221, 251, 253, 276, 331, 355, 357, 371, 459.

Marseille : 384, 394.

Martinet : 113.

Mauléon : 133.

Manhasson : 109, 223.

Mayenne : 21, 89.

Mazères : 99.

Méditerranée : 42, 157.

Mecridja : 226.

Méridionale : 103, 131, 143, 193, 310.

Meslay-du-Maine : 21, 80, 86-90, 117.

Meurthe-et-Moselle : 104, 277, 412, 442.

Mexique : 40, 41, 56, 63, 67, 219, 221, 222, 305, 307.

Midi-Pyrénées : 290.

Migné : 343.

Millas : 77, 114, 115, 124, 129, 156, 157, 220, 221, 236, 252, 256, 264, 276, 294, 350, 358, 371, 424.

Moissons-la-Rivière : 115, 117, 119, 120.

Molière : 45.

Moloy : 194.

Mont-Louis : 42.

Montauban : 214.

Montélimar : 210, 228.

Montendre : 223.

Montoire : 180.

Montpellier : 459.

Montpellier : 384.

Montréal : 43.

Montreuil-Bellay : 198, 297.

Monts : 105, 107, 158, 193, 206, 277, 315, 355, 401, 413, 485.

Morcille (La) : 193.

Moscou : 52, 70, 91, 433.

Moselle : 145, 158, 195, 290, 378, 448, 458, 465.

Mulhouse : 226.

Mulhouse : 464.

Murcie-Almería : 137.

Nancy : 277, 459.

Nantes : 106, 181, 182, 187-189.

Narbonne : 40, 164.

Navairens : 43, 109, 133.

Neuville-du-Poitou : 343.

Nexon : 110, 414, 491.

Nice : 354, 356.

Nice : 384.

Nièvre : 407.

Nîmes : 153, 246.

Noé : 104, 119, 236, 237-239, 274, 294, 343, 351, 366, 367, 452, 454, 487, 489.

Nord (de la France) : 293, 424.

Nord (gare du) : 203.

Normandie : 124, 286, 441, 442.

Norvège : 18.

Novéant : 333.

Oloron : 43, 109, 133, 367.

Orison : 384.

Oran : 44.

Oranais : 45.

Orlagnac : 113.

Orléans : 110, 356, 454, 459, 488.

Orléansville : 44.

Osseja : 42.

Ouarsenis : 45.

Ouest (de la France) : 74, 193, 390, 391.

Palatinat : 146, 227, 256, 334, 401, 402, 478.

Palavas-les-Flots : 251.

Pamiers : 133, 283.

Paris : 22, 57, 63, 65-67, 69, 71, 85, 106, 112, 135, 152, 153, 155, 157, 160, 168, 175, 179, 180, 182-184, 187, 188, 190, 203, 216, 234, 243, 276, 288, 301, 302, 306, 322, 332, 333, 337, 338, 346, 347, 350, 365, 369, 370, 407, 415, 417, 421, 434, 445.

Pas-de-Calais : 137, 158, 173, 206, 377.

Pays-Bas : 18, 378.

Pellevoisin : 217.

Pérpignan : 42, 45, 55, 71, 145, 230.

Pertuis (col du) : 16, 42, 59.

Pithiviers : 21, 23, 106, 107, 119, 127, 128, 131, 135, 175, 201, 202, 240, 242, 254, 266, 267, 269, 278, 280, 281, 285-286, 288, 294, 297, 304, 310, 350, 355, 360, 388, 390, 401, 406-408, 415, 417, 426, 427, 428, 442, 454, 456, 485, 488.

Poitiers : 145, 196, 442, 459, 465.

Pologne : 54, 92, 192, 363.

Portet : 367.

Portugal : 75, 219, 221.

Poterie (La) : voir Meslay-du-Maine.

- Prats-de-Mollo** : 42.
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 385, 387.
Pyrénées : 36, 157.
Pyrénées (Basses-) : 43, 101, 121, 193, 248, 295, 367, 374.
Pyrénées-Orientales : 42, 43, 46, 57, 64, 118, 228, 236, 237, 311.
Quimper : 47.
Ravensbrück : 378.
Ravin-Biane : 44.
Ré (île de) : 342.
Recebedon : 104, 117, 119, 236, 237, 238, 274, 351, 366, 367.
Reims : 451.
Relizanne : 45.
Rennes : 89, 459.
Rennes : 103.
République dominicaine : 41, 63, 64.
Rhéanie : 86.
Rhône : 138, 352, 376, 385, 458.
Rhône-Alpes : 385, 387.
Riencreos : 15, 208, 210, 214, 391, 393, 395, 398, 399, 400, 476.
Riom : 217.
Rivèr : 384.
Rivesaltes : 43, 111, 118, 119, 124, 131, 140, 142, 152, 195, 198, 227, 228, 235-238, 248, 250, 251, 253, 264, 311, 342, 355, 366, 413, 487.
Rochelle-Laleu (La) : 343, 440.
Rochères (Les) : voir **Meslay-du-Maine**.
Roland-Garros : 152.
Ronnirville : 181, 391.
Rouen : 459.
Rouillé : 110, 131, 142, 241, 262, 283, 284, 286, 288, 296, 310, 343, 403-406, 414, 425, 426, 430, 441.
Roussillon : 42, 43, 60, 98, 101.
Route de Limoges : 196, 355, 442.
Russie : 21.
Sachsenhausen : 109, 377.
Saint-Cyprien : 42-44, 52, 55-61, 70, 71, 98, 99, 145, 153-155, 161, 162, 226, 227, 229, 230, 231, 234, 236, 248, 252, 424.
Saint-Denis : 131, 204, 206.
Saint-Jean-de-la-Ruelle : 113.
Saint-Jodard : 153.
Saint-Louis, hôpital (Pérpignan) : 47, 65, 145, 230.
Saint-Maurice (Yonne) : 464.
Saint-Nazaire : 466.
Saint-Nicolas : 157.
Saint-Paul-d'Eyrieux : 117, 124, 264, 265, 269, 310, 311, 408, 412, 417, 422, 424.
Saint-Sulpice-la-Pointe : 124, 128, 142, 214, 273, 289, 291-293, 310, 311, 383, 384, 386-388, 390, 391, 393, 394, 412, 415, 470, 481.
Sailers : 110, 195, 297, 441.
Salonique : 354.
Santié (La) : 181.
Saône-et-Loire : 239, 375.
Saumur : 297.
Sauveterre : 133.
Sarre : 32, 227, 256, 401, 478.
Scandinavie : 70.
Seine : 179, 213, 214, 216, 277, 337, 338, 390, 393, 446.
Seine-et-Oise : 102, 185, 216, 217, 264, 283, 302, 390.
Septfonds : 43, 47, 65, 236.
Sète : 64.
Silésie : 368.
Sisteron : 132.
Sisteron : 111, 129, 141, 146, 291, 309, 403, 404, 414.
Sologne (terres de) : 274, 429.
Somme : 170, 193.
Souges : 181.
Strasbourg : 145, 226, 253.
Struthof : 464.
Sud (de la France) : 98.
Sud-Est (de la France) : 352, 385, 448.
Sud-Ouest (de la France) : 74, 385, 388, 423, 491.
Suède : 67, 68, 161, 248.
Suisse : 234, 248, 465.
Syrie : 218.
Tarn : 105, 214, 273, 284, 289, 292, 310, 383, 384, 392, 394.
Tarn-et-Garonne : 43.
Tchécoslovaquie : 85.
Tech : 42.
Tet : 42.
Toul : 104, 412, 442.
Toulon : 317.
Toulouse : 45, 134, 214, 297, 305, 343, 344, 351, 394, 459.
Tour de Carol (la) : 42.
Tourelles : 112, 131, 143, 301, 375, 390.
Tours : 104-106, 315, 355.
Troyes : 193, 206.
Tunis : 45.
Tunisie : 45, 56.
Turin : 159, 307.

- Union soviétique : 32, 67, 69, 91, 92, 169, 184, 200, 299, 316, 390, 487.
Valence : 39.
Valgros : 43.
Vallespir (Haute-) : 42.
Vals-les-Bains : 217, 218, 219.
Var : 112, 448.
Varsovie : 200.
Vatican : 223.
Vélodrome d'Hiver : 152, 204, 349, 350, 356, 357, 449, 482.
Vénissieux : 372, 373, 375.
Vernajoul : 133.
Vernet : 20, 43, 46-48, 59, 71, 99, 101, 119, 124, 131, 133, 134, 152-155, 156, 160-162, 208, 210, 214, 234, 236, 278, 283, 287, 296, 297, 300-302, 304, 305, 307, 343, 344, 357, 390, 391, 407, 413, 424-427, 429.
Wiesbaden : 159, 160, 226.
Yonne : 464.
- 358, 401, 424, 426, 428, 432-434, 485.
Versailles : 264.
Vosoul : 456.
Vienne : 110, 135, 262, 283, 342, 343, 405, 430, 465.
Vienne (Autriche) : 242.
Vienne (Haute-) : 110, 117, 248, 264, 273, 414.
Vierzon : 113.
Villenastrand : 113.
Vitré : 89.
Vitry-le-François : 123.
Vittel : 204, 206.
Voves : 102, 103, 110, 123, 131, 240, 263, 264, 279, 310, 344, 384, 388, 390, 391, 407, 413, 424-427, 429.

ANNEXE 2 - Envoi des Archives Départementales de Marseille concernant le camp de Saliers



Archives départementales
Consultation des Originaux

Marseille, le 23 octobre 2017

Direction : M^{me} Véronique Raynaud
Tél. : 04 13 31 52 11
Fax : 04 13 31 52 11
Mél. : veronique.raynaud@ad3.fr
N° de tél. : 04 13 31 52 11
N° de fax : 04 13 31 52 11
N° de tél. : 04 13 31 52 11
N° de fax : 04 13 31 52 11

Violaine EGGERMONT
courrier électronique

- - Objet : Recherche de documents sur le camp de Saliers
- Ref. : A 17/5454 D 17/3415

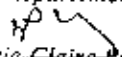
Madame,

Suite à votre courriel reçu le 18 octobre 2017, je vous confirme bien que les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ont mis en ligne la base documentaire « Clara » accessible par le site Internet www.archives13.fr dont je vous ai fais parvenir le 17 octobre dernier un mode d'utilisation par le courrier numéro A 17/5335 – D 17/2362.

Je vous informe également que les Archives départementales conservent un fonds d'archives consacrés au camp de Saliers à Arles (142 W 1-131 Camps d'internement, Généralités, Direction régionale des camps de séjour surveillés, Préfecture/Police administrative, 1939-1947) mais dont la consultation est momentanément suspendue, la sous-série 142 W étant en cours de numérisation dans sa totalité.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente,
par délégation
le directeur des Archives départementales


Marie-Claire Pontier

1 / 1

ANNEXE 3 - Envois des Archives Départementales de Marseille concernant le camp du Grand Arenas



Archives départementales
Consultation des Originaux

Marseille, le 12 octobre 2017

Dossier suivi par : Véronique Raguenon
Tél. : 04 93 31 82 55
Fax : 04 93 31 82 11
MSI : Véronique.raguenon@ad3.fr
E-mail : raguenonv@ad3.fr / ad3@ad3.fr / ad3@ad3.fr
RECHERCHE COURRIEL : recherche@ad3.fr

Violaine EGGERMONT
courrier électronique

- Objet : Recherche de documents sur le Grand Arénas et Fernand Pouillon
Réf. : A 17/5335 D 17/ *3360*
P.J. : Mode d'utilisation de la base numérique "Clara"

Madame,

Suite à votre courriel reçu le 10 octobre 2017, j'ai l'honneur de vous faire part des informations suivantes.

Les recherches entreprises dans les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône ont permis de retrouver un certain nombre de documents pouvant contenir des éléments sur le *Grand Arénas* et sur l'architecte Fernand Pouillon dont vous trouverez ci-après le détail et qu'il vous appartiendra de venir consulter dans la salle de lecture, site de Marseille.

Voici donc la liste détaillée des références susceptibles de vous intéresser :

65 J 1-533 Papiers René Egger, 1948-1990 *ce fonds est communicable avec l'accord écrit du déposant (se renseigner auprès du permanent de salle).*

- 65 J 337 Documents photographiques. Le *Grand Arénas*, (...), 1977-1978

72 J 1-224 Papiers Louis Olmeta, 1946-1977

- 172 J 27 (...), construction de la cité du *Grand Arénas*, (...), 1964

103 Fi 1-1 Cité du Nouvel Arénas, camp de transit, Marseille, reportage photographique de Daniel Franck, 1950-1960

- 103 Fi 1 Entrée du camp, vues extérieures et intérieures des baraquements, scènes de la vie quotidienne (enfants, lessive, valises). Sans légendes, cachet du photographe au verso. 14 tirages, noir et blanc, 1950-1960

1 / 3

12 O 2-2652 Urbanisme : lotissements (1925-1940), reconstruction, associations syndicales. Préfecture, 1896-1974

- 12 O 2 Lotissements de Marseille : (...) le *Grand Arénas* (...), 1925-1928
- 12 O 253 Campagne du *Grand Arénas* : enclos Puyssounel, garanties d'emprunt accordées par la ville de Marseille, 1953-1956
- 12 O 404 Campagne du *Grand Arénas* et du *Colgate*, 1953-1955

7 W 1-135 Passeports et visas français, ressortissants étrangers. Préfecture/Police administrative. 1940-1971

- 7 W 62 (...). Israélites séjournant au *Grand Arénas*, 1953 *ce document est consultable sous la forme microfilmée référence 11 Mi 3*
- 7 W 129 *Grand Arénas* : correspondances et états des transitaires, 1956-1960. Emigration vers l'Amérique du Sud : correspondances, 1958-1960, 1956-1960

137 W 1-766 Affaires traitées par le cabinet : administration générale, affaires économiques. Préfecture/Cabinet, 1952-1969

- 137 W 680-687 Travaux et logement. (...). Gestion du camp de l'Arénas, 1957-1968 *ces documents sont consultables sous régime dérogatoire en vertu de l'article L 213-2 du code du patrimoine*

141 W 1-157 Direction départementale des polices urbaines : rapports journaliers des commissariats. Police/Commissariat central de Marseille, 1936-1964

- 141 W 89 Direction départementale des polices urbaines : recensement des occupants du bidonville du quartier d'Arénas, 1964 *ce document est consultable sous régime dérogatoire en vertu de l'article L 213-2 du code du patrimoine*

148 W 1-532 Affaires traitées par le cabinet : correspondance. Préfecture/Cabinet. 1939-1961

- 148 W 141 (...) Israël : correspondance concernant l'émigration des juifs tunisiens vers Israël, statistiques sur le transit au camp du *Grand Arénas*, 1948-1956
- 148 W 208 Personnel de la police : réorganisation de la police, contrôle dans le camp de transit du *Grand Arénas*, 1952-1953
- 148 W 462 Camps de relogement et centres de transit : (...). *Grand Arénas*. (...). Entretien des bâtiments, dossiers des services techniques de la ville. Camps de nomades et gitans, 1949-1956

1199 W 1-16 Cessions, ventes, acquisitions et locations de terrains et bâtiments départementaux. Conseil général/Patrimoine immobilier, 1950-1983

- 1199 W 1 (...) lotissement du *Grand Arénas* (...), 1959-1982

1287 W 1-38 Littoral méditerranéen et zones forestières de la Sainte-Baume et de la Sainte-Victoire. Conseil général/Patrimoine immobilier, 1953-1985

- 1287 W 11 Protection du littoral. Offres de ventes de terrains. (...), domaine du *Grand Arénas*, 1977

1447 W 1-48 Service de liaison et de promotion des migrants. Créations, améliorations. Préfecture/Action économique et sociale, 1970-1985

- 1447 W 3 Dossiers présentés devant la commission départementale pour le logement des immigrés. Séance du 25 novembre 1977, Société *Logirem* : travaux de mise hors d'eau dans la cité du *Grand Arénas*, 1977

1787 W 1-119 Généralités sur les séquestres, dossiers des séquestres et dossiers annulés. Services fiscaux/Domaines de Marseille, 1908-1971

- 1787 W 109 Occupation du domaine public. *Le Grand Arénas*, bâtiment provisoire, 1951-1952.

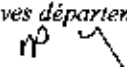
Possibilité vous est également offerte de compléter vos investigations et de consulter les instruments de recherche correspondants à partir de la base documentaire « *Clara* » disponible par le site Internet www.archives13.fr. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que beaucoup d'instruments de recherche n'y sont pas disponibles. La présentation et l'analyse qui s'y trouvent pourront toutefois vous aider à en dégager la problématique principale (voir le mode d'utilisation en pièce jointe).

Je vous conseille par ailleurs d'une part de consulter l'ouvrage d'Emile Temime et de Nathalie Deguigné *Le camp du Grand Arénas, Marseille. 1944-1946*, édition Autrement, 2001 (référence gamma 6415) et d'autre part de vous rapprocher des Archives municipales de Marseille peut-être susceptibles de vous aider et vous orienter dans vos recherches. Voici leurs coordonnées :

Archives municipales de Marseille - 10, rue Clovis Hugues - 13002 Marseille.

Je vous renvoie enfin au site Internet www.archives13.fr pour le plan d'accès, les coordonnées et les horaires d'ouverture des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (<http://www.archives13.fr/archives13/CG13/pid/504>) ainsi que pour les usages en cours relatifs à la consultation et à la communicabilité des documents dans une salle de lecture d'archives (<http://www.archives13.fr/archives13/CG13/pid/26>).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente,
par délégation
le directeur des Archives départementales

Marie-Claire Pontier



Archives départementales
Consultation des Originaux

Marseille, le 09 novembre 2017

Dossier suivi par : Véronique Rajason
Tél. : 04 13 31 52 55
Fax : 04 13 31 52 11
Mél. : veronique.rajason@v13.fr
Culte : Inves. eg13.museu@ag.13.fr
REC@ARCHES13
VERONIQUE@SIC3.13.fr - MUSEU@PROCEDURE.EGGERMONT@13.fr

Violaine EGGERMONT
courriel électronique

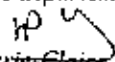
- Objet : Demande de renseignements sur la possibilité d'obtenir des documents sur le camp du Grand Arenas
Réf. : A 17/5813 D 17/2542

Madame,

Suite à votre courriel reçu le 8 novembre 2017, je suis au regret de ne pouvoir accéder à votre demande. En effet, les Archives départementales ne procèdent pas aux recherches en lieu et place des lecteurs ou des internautes. Elles ne peuvent pas non plus choisir les documents d'archives susceptibles d'être pertinents ou non pour la recherche d'un usager. Les références d'archives que je vous ai en effet fait parvenir dans le courrier numéro A 17/5335 – D17/2332 sont composées de plusieurs pièces dont il vous appartient de déterminer leur utilité pour la suite de vos recherches. Je ne peux que vous conseiller, si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, de mandater une tierce personne qui procédera aux relevés nécessaires à la poursuite de vos investigations.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente,
par délégation
le directeur des Archives départementales


Marie-Claire Pontier

1 / 1

ANNEXE 4 - Envoi de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, concernant le camp du Grand Arenas

De : Alexandre RAGOIS <alexandre.ragois@citedelarchitecture.fr>

Envoyé : Wednesday, November 15, 2017 7:37:01 AM

À :

Objet : RE: Demande d'information au sujet des archives d'architecture du XXIème siècle - mar 14/11/2017 - 18:33

Madame Eggermont,

Je n'ai malheureusement rien retrouvé dans nos collections d'archives ni sur le camp de Saliers à Arles ni sur celui du Grand Arenas à Marseille.

Pour information, les inventaires de nos fonds d'archives sont consultables et interrogeables sur notre base de données ArchiWebture (<http://archiwebture.citechailot.fr/>).

Concernant le camp du Grand Arenas, je vous conseille, si ce n'est déjà fait, de vous rapprocher des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (<http://www.archives13.fr/>).

Désolé de ne pouvoir vous aider davantage dans vos recherches.

Bien cordialement,

Alexandre RAGOIS

Chargé de recherches et responsable multimédia

Cité de l'architecture & du patrimoine

Archives d'architecture du XXe siècle

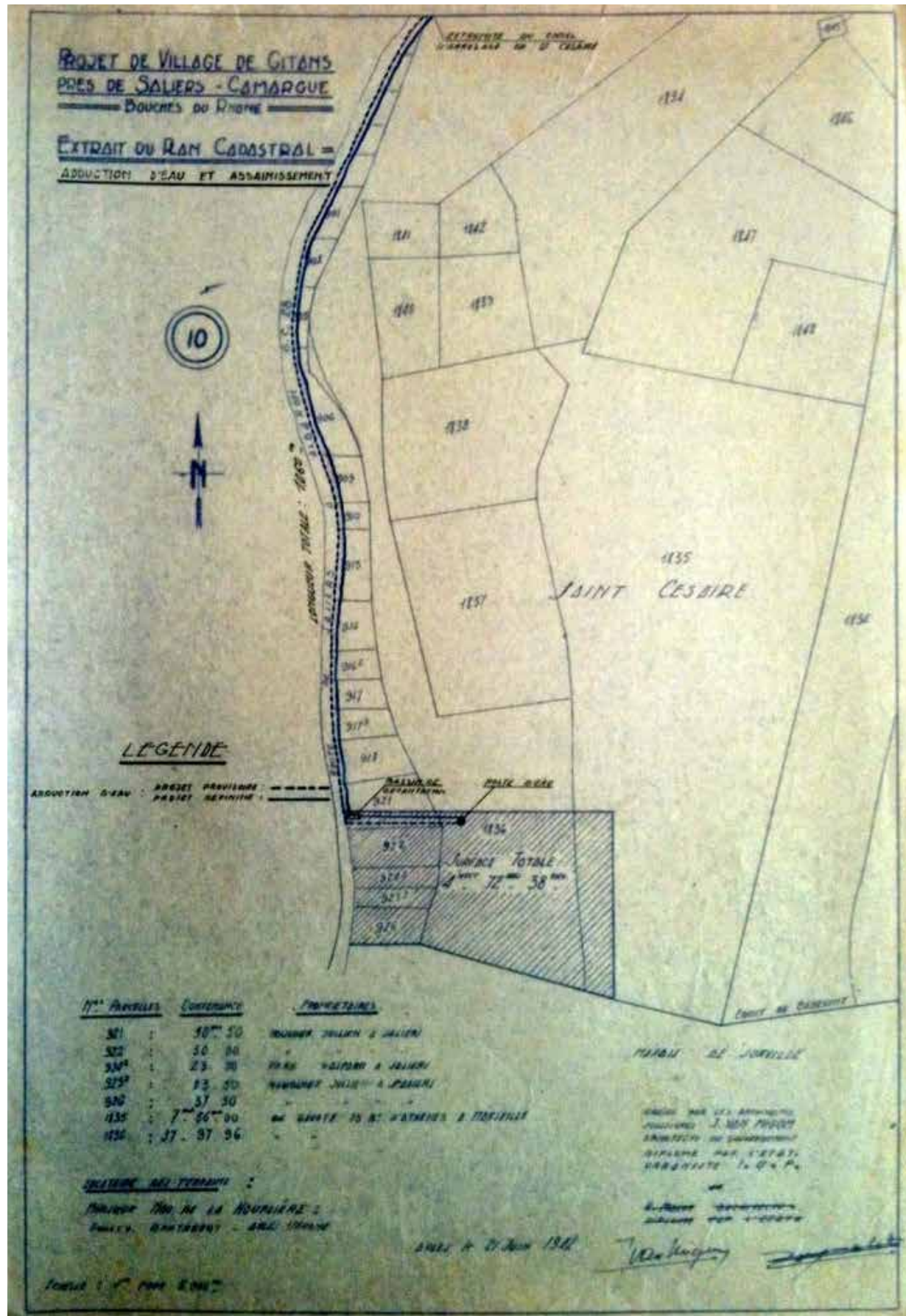
127 rue de Tolbiac

75013 Paris

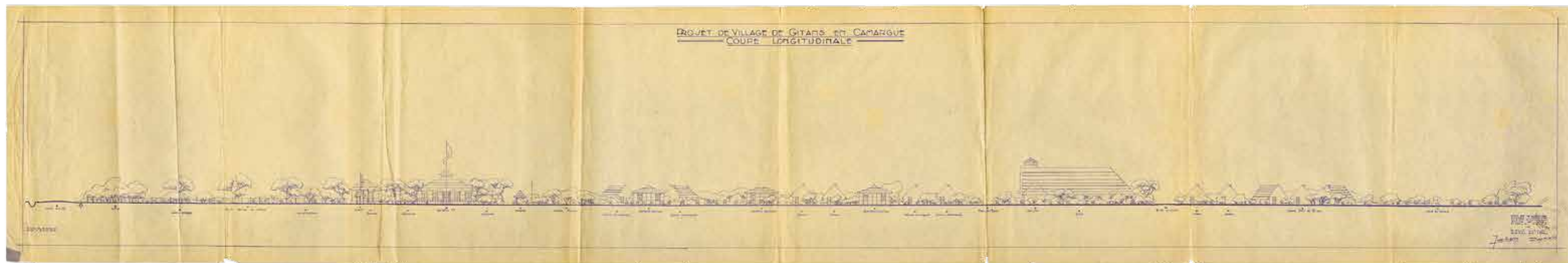
Tél. 01 45 85 12 00

alexandre.ragois@citedelarchitecture.fr

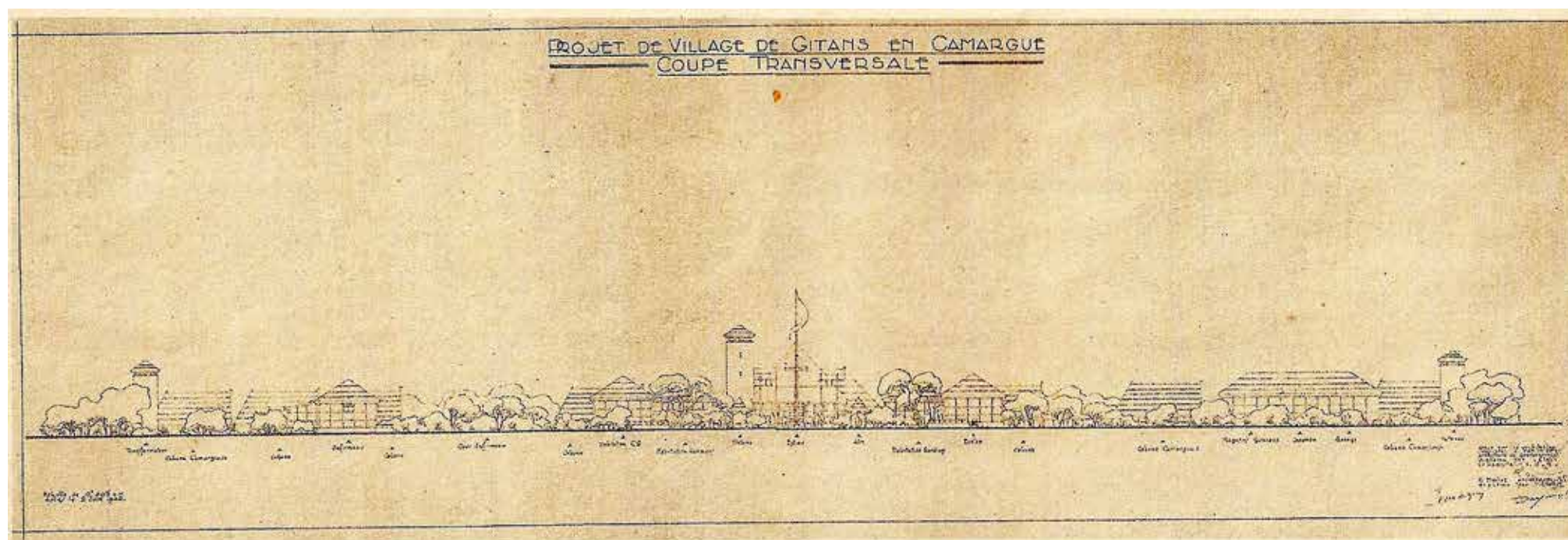
ANNEXE 5 - Coupes et plans originaux du camp de Saliers, recueillis auprès du Mémorial des Nomades de France et du Musée de la Résistance de Camargue



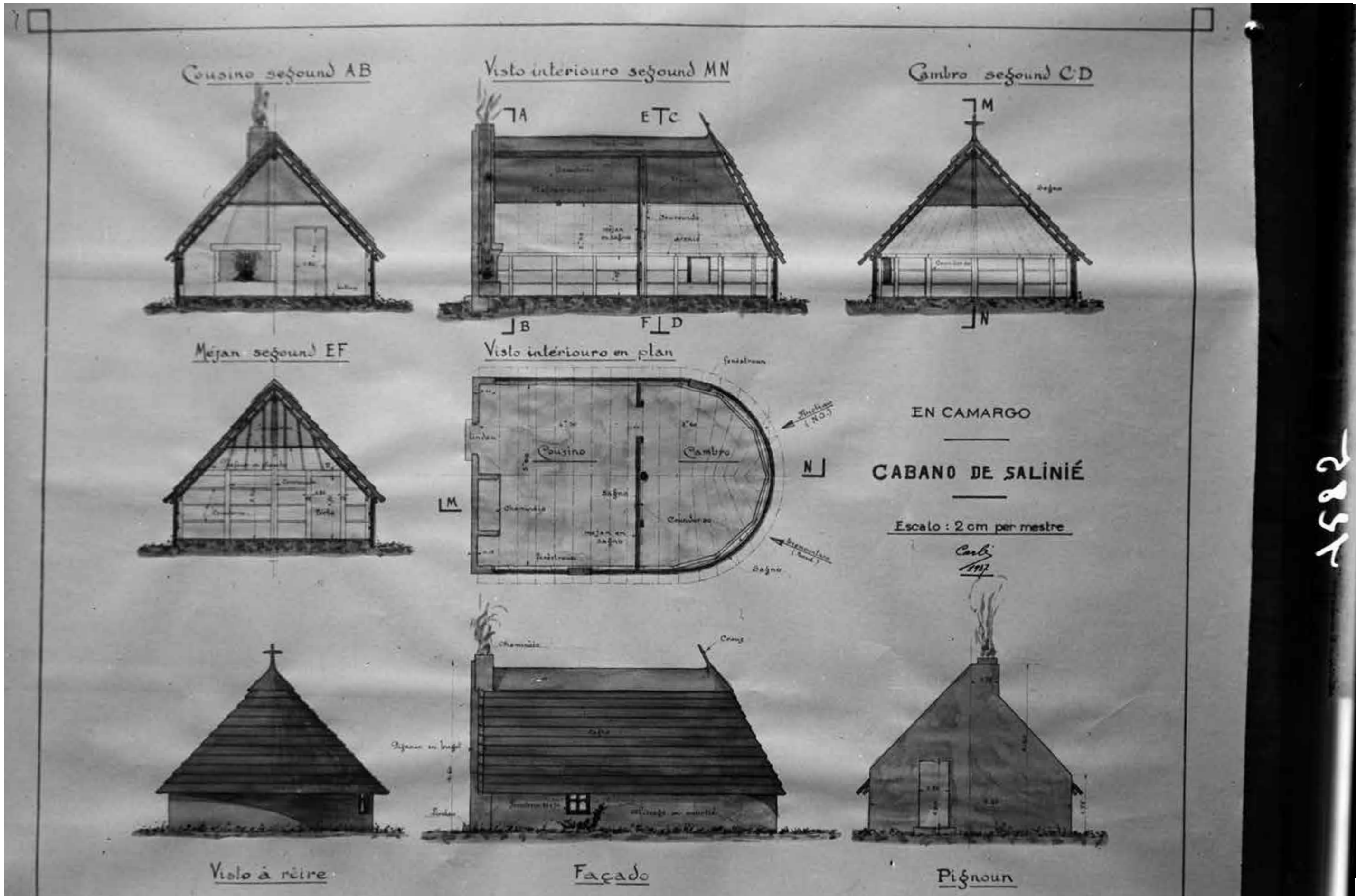
Plan d'implantation du camp de Saliers
© Coll. du Musée de la Résistance de la Camargue



Coupe longitudinale du camp de Saliers, 1942, Jacques van Migom
© Musée de la Résistance de la Camargue / Mémorial des Nomades de France, AD 13 142W76.

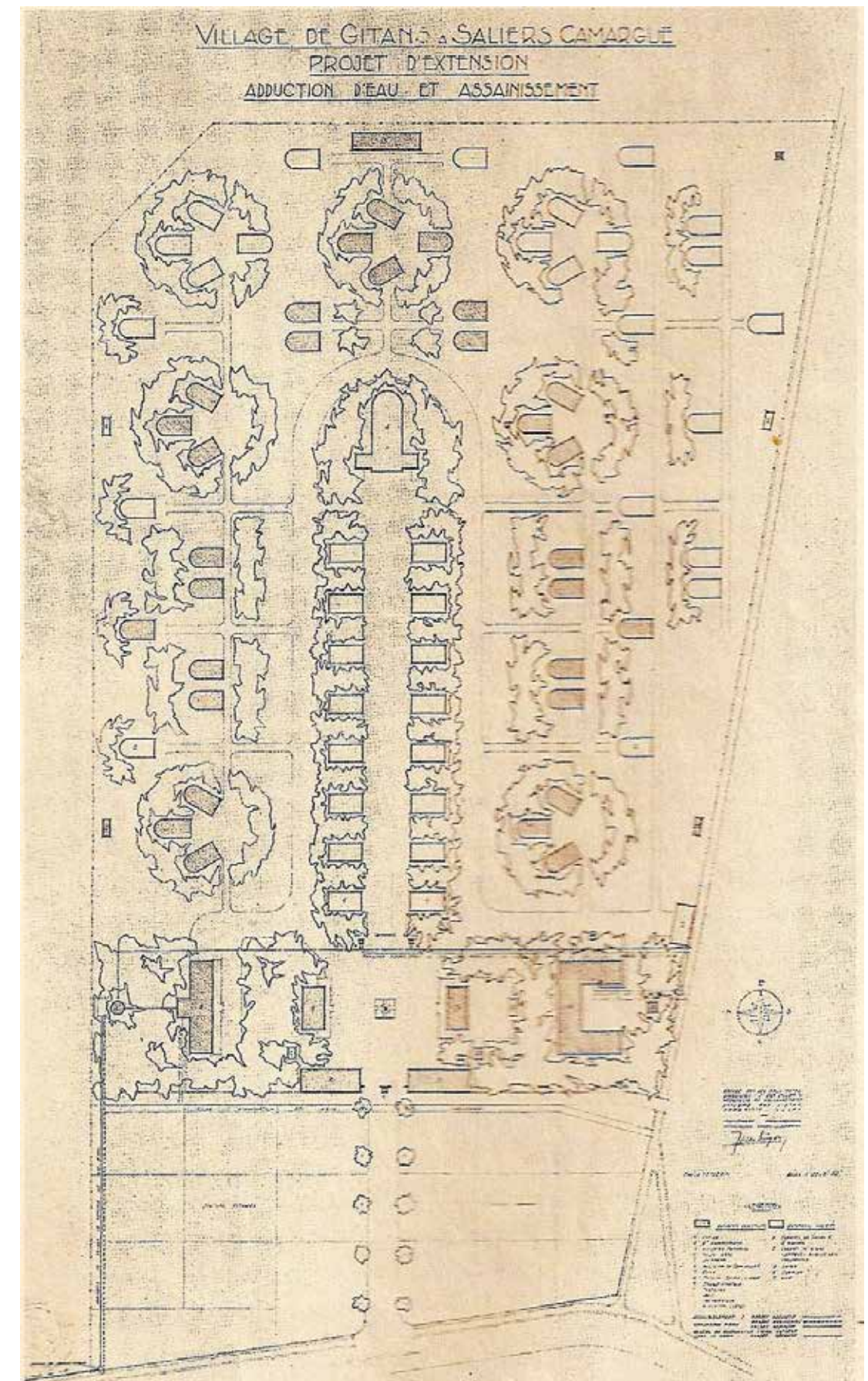


Coupe transversale du camp de Saliers, 1942, Jacques van Migom
© Musée de la Résistance de la Camargue / Mémorial des Nomades de France, AD 13 142W76.



1582

Plan originaux de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Salinié », © Coll. du Musée de la Résistance de la Camargue



Projet d'extension du camp de Saliers, qui ne sera jamais réalisé, Jacques van Migom
© Musée de la Résistance de la Camargue / Mémorial des Nomades de France, AD 13 142W76.

ANNEXE 6 - Faut-il envisager le démantèlement du camp de la Linière ?

23 mars 2017 - texte écrit dans le cadre du studio « Vers la ville accueillante », Violaine Eggermont

Faut-il maintenir le camp de Grande-Synthe ?

Le camp de la Linière est un camp humanitaire destiné à accueillir les migrants et réfugiés. Il est situé à une quarantaine de kilomètres au Nord de Calais et héberge actuellement environ 1500 personnes. La majorité des personnes y étant hébergées sont venues du Moyen-Orient, où il leur était trop risqué de rester. Le camp de La Linière est le premier camp humanitaire en France. Il a été érigé en Mars 2016 par la Croix Rouge.

Le camp de réfugiés de Grande-Synthe est face à une situation ambiguë. Que l'on soit pour ou contre son démantèlement, le débat demeure infatigable et les solutions restent en suspens.

Premièrement, le camp de Grande-Synthe, tout comme celui de Calais (dont la Jungle fut démantelée au mois d'octobre 2016) constitue un point névralgique sur le parcours des migrants. En effet, sa formation apparaît comme la conséquence de sa position géographique. Grande-Synthe se situant au plus proche des côtes Britanniques, la ville constitue un point de passage inévitable pour les personnes désireuses de partir en Grande-Bretagne. Aussi, la situation n'est pas nouvelle car la présence de migrants et réfugiés dans le Nord de la France et précisément dans le Nord-Pas-de-Calais se constatait déjà au long du XX^e siècle. Envisager le démantèlement du camp ne fera qu'étouffer le problème. Comme on a pu le constater pour le cas de Calais, la Jungle a beau avoir été démantelée, le nombre de réfugiés s'y trouvant est toujours considérable. De plus, les réfugiés se trouvant à Grande-Synthe devront pour la plupart (hormis les personnes disposant du statut de demandeur d'asile) se rediriger ailleurs pour espérer passer en Grande-Bretagne. Démanteler le camp de Grande-Synthe ne fera alors que déplacer le problème.

Deuxièmement, le camp de la Linière permet une organisation et une structuration minimum du flux de migrants. En effet, lorsque plusieurs milliers de réfugiés s'étaient installés dans le bois du Basroch avant la formation du camp humanitaire, il était difficile d'établir une estimation précise du nombre de personnes. Le campement insalubre (pouvait-on alors le définir par ce terme ?) du Basroch et son manque d'organisation représentait un obstacle à l'apport d'une aide efficace. Il semble nécessaire d'avoir une connaissance maximum du terrain sur lequel on intervient, afin d'envisager une solution la plus adéquate possible. Que ce soit au niveau des sanitaires – nombre de douches, de toilettes- de l'alimentation ou encore de la logistique générale du camp, l'ignorance ou la négligence constituera une entrave à la bonne gestion de ce dernier.

Cependant, encloué entre une ligne de chemin de fer et une autoroute, et séparé du reste de la ville par une départementale – quasiment – infranchissable, le camp de la Linière constitue à peu près l'endroit le plus inhospitalier de la région. Sa situation ne permet ni son identification au sein de la ville, ni la rencontre des habitants de Grande-Synthe et du camp. Si la situation venait à perdurer, le camp de la Linière ne constitue pas une solution à long terme. Les habitants du camp ayant vu leur demande d'asile sur le territoire français acceptée devront d'une manière ou d'une autre s'intégrer dans la vie active du pays, à commencer par trouver un travail. La présence du camp ne favorisera alors pas cette insertion des réfugiés désireux de rester dans la société française.

Pour finir, le camp de la Linière est surpeuplé, les conditions difficiles et les shelters se fatiguent. Les constructions étant prévues initialement comme étant provisoires s'étendent aujourd'hui sur un temps relativement long. Les afflux de personnes ne cessent de s'intensifier et la gestion du camp devient délicate. En effet, entre les passeurs, les ONG et les tensions naissantes entre les réfugiés, loger près de 1500 personnes sur 6 kilomètres carrés constitue un défi conséquent. Le camp de la Linière constituait une réponse adaptée, généreuse et ambitieuse, mais il s'épuise et ne peut constituer une solution permanente. Faute de pouvoir régler le problème à sa source, il est nécessaire de proposer – ou du moins essayer – des interventions qui puissent être bénéfiques à tous, et ce sur le long terme.

En conclusion, le camp de la Linière de Grande-Synthe constitue une problématique complexe, comme la plupart des camps de réfugiés. Les acteurs y intervenant sont nombreux et leurs intérêts différents, provoquant un questionnement sans fin sur son avenir.

ANNEXE 7 - Interview de Julien Beller, le 15 novembre 2017

Lieu : Le 6B, Saint-Denis

Durée : environ 50 minutes

Pour contextualiser ce qu'il se passe aujourd'hui au Centre Humanitaire de la Chapelle et ce qu'il se passera demain pour la postérité du projet :

Jusqu'à présent, Emmaüs Solidarité s'occupe du centre, mais les choses vont changer. Autant, la tendance souhaitée du gouvernement c'est de trier à la source et de n'héberger donc que les personnes ayant potentiellement le statut de réfugiés. Ceux qui sont trop loin de l'avoir, ils risquent de bientôt ne plus pouvoir être hébergés.

> Dans le centre de la Chapelle ?

Dans ce qu'on appelle aujourd'hui le dispositif de premier accueil, qui est sensé fermer en mars 2018, ou déménager. Personnellement, je n'ai toujours pas d'autre endroit donc à savoir s'il va réellement déménager. Pour l'instant, Emmaüs Solidarité est gestionnaire du site et propriétaire des meubles, n'a politiquement pas envie de suivre ce déménagement. Ils ne sont pas d'accord avec le positionnement du gouvernement qui est de trier les gens à la source. Ils appelleront ça des DPO (Dispositifs de première orientation) alors que pour l'instant, il s'agit d'un dispositif de premier accueil (DPA). Pour une structure actuelle dont l'objectif premier est l'accueil, ça va devenir un objectif premier d'orienter les personnes susceptibles de l'être.

Dans le centre d'hébergement, actuellement, il y a 60% des personnes présentes qui sont dublinées. Ces personnes n'auront à priori pas le statut de réfugiés, or Emmaüs Solidarité les héberge. Les DPO à venir seront susceptibles de ne plus les héberger. En l'occurrence, c'est là-dessus qu'Emmaüs n'est pas d'accord. A savoir que déjà ils étaient un peu limite concernant ce projet par rapport à tous les autres associations, militants, ONG,... et notamment à cause du dispositif policier qui est nécessaire autour du centre. Emmaüs a toujours essayé de faire en sorte d'essayer de ne pas avoir de police à l'intérieur, de ne pas avoir trop de contrôles, d'essayer de tenir leurs valeurs.

C'est difficile car l'Etat, le Ministère de l'Intérieur (aujourd'hui, l'hébergement est une compétence qui est à la charge du Ministère de l'Intérieur) ne rend pas le dialogue très facile en essayant de pousser un maximum et constamment pour davantage de contrôle.

> Ce n'est donc pas dans la politique d'Emmaüs de mettre au point des DPO ?

Non, ce qu'ils m'ont dit il y a un mois, c'est que si c'est dans les conditions d'un DPO, ils s'arrêtent. Mais alors, que fait-on de tous les meubles, les chambres, ... car cela leur appartient. Quatre hypothèses sont alors possibles quand on parle de la postérité du centre de premier accueil de la Chapelle :

>>> Hypothèse la plus crédible aujourd'hui, avec les discussions qui sont en cours : Emmaüs Solidarité utilise tous les meubles pour faire autre chose. Les chambres et la structure gonflable peuvent être utilisées pour plein de fonctions différentes : CHU, CADA, hébergement pour étudiants, pour SDF, ... S'ils l'utilisent pour autre chose, ce ne sera probablement pas intra-muros à Paris, mais plutôt en banlieue, en dehors.

>>> Soit les installations sont refilées à un autre opérateur : Aurore, Alter Alia, Adoma, SOS... Emmaüs Solidarité revend ces installations et elles sont alors utilisées pour les DPO par un autre acteur.

>>> Ça va à la poubelle, il ne faut pas oublier cette hypothèse. C'est en mettant cette hypothèse sur la table qu'il faut la combattre.

>>> La dernière hypothèse c'est qu'un accord soit trouvé, entre Emmaüs Solidarité et le gouvernement, que chacun des acteurs s'y retrouve et qu'alors un déménagement des installations soit mis en place. C'est ce qui était prévu à la base.

A savoir que la ville de Paris fait un pas en arrière, considérant que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat, et que ce n'est pas parce que la ville avait déjà fait un pas qu'elle allait continuer à marcher. Elle ferait ce qu'il faut mais cela ne relève pas de sa compétence, de son budget. La ville de Paris essaie de dire à l'Etat que c'est désormais à lui de s'en occuper.

Maintenant si on revient sur des choses pragmatiques, nous sommes maintenant à la mi-novembre, et fin mars, c'est après-demain. J'ai bien peur qu'ils n'arrivent pas à choisir une des hypothèses assez vite et qu'ils vont appeler fin février en disant qu'il faut faire quelque chose, en dernière minute et dans l'urgence. Je ne sais pas encore ce que ça sera, mais j'espère que ce sera la dernière hypothèse, pour trouver un accord entre le gouvernement et Emmaüs.

> Pourquoi ne pas considérer de refiler les équipements à un autre organisme qui s'en occuperait ? Est-ce que ça pourrait marcher ?

Si, je pense que ça peut marcher, mais Emmaüs est tout de même placé sur une idée d'une structure qui veut faire mieux que les autres. Car les autres, s'ils n'ont pas assez de ressources humaines, financières, ... ce n'est pas sûr que le produit leur convienne. Je dis ça car le DPO qui a ouvert à Cergy, se constitue de 200 lits, alignés dans une patinoire. Ça coûte beaucoup moins cher, c'est tout à fait différent, mais c'est ce qui vient d'ouvrir et ça fait poser des questions.

.....

Nous avons parcouru ensemble la partie rédigée du mémoire concernant le Centre Humanitaire de la Chapelle.

J : A propos justement du terme « centre de tri » : je t'ai expliqué tout le sujet, Emmaüs Solidarité n'est justement pas d'accord. Ce n'est pas un centre de tri, c'est un dispositif de premier accueil. Tant qu'on ne fait pas le projet, on trouve toujours un peu à critiquer les autres.

J : Au niveau du budget, c'est pour ça que la ville de Paris veut justement que l'Etat s'en occupe car ça représente énormément d'argent, surtout au niveau du fonctionnement du site.

.....

Au niveau de la réception du projet dans l'opinion publique, que peux-tu m'en dire ?

Par rapport à tes deux dernières lignes, qui disent que « malgré cela, certains avis s'opposent, prônant le fait que le quartier étant de base déjà assez défavorisé, l'installation du centre humanitaire ne fait qu'amplifier les problèmes d'insécurité et de violence », il faut un peu préciser. En effet, ce qui gêne les gens, c'est plutôt ce qu'il se passe à l'extérieur du camp. C'est le fait qu'il y ait eu beaucoup de queue, qu'il y ait eu des installations sauvages, des gens qui passent trois jours à dormir devant le centre pour essayer de rentrer dedans... Donc c'est vraiment les débordements extérieurs qui posent problème au voisinage.

A un moment donné, ça a posé des problèmes à certaines personnes en particulier car ces personnes trouvaient que ça devenait trop la misère, c'était le désordre et cela dégradait l'image du quartier.

Et il y a eu un autre moment, où d'autres gens du quartier regrettent les débordements du projet à l'extérieur dans le sens où ils engendrent la présence de nombreux policiers et que ça gêne certaines personnes du quartier. Entre autre, des commerçants du coin, qui affirment avoir moins de client de par l'omniprésence des policiers.

Comment justement pourrait-on éviter ces débordements ?

On pourrait l'éviter si le centre fonctionnait mieux. S'il y avait plus de turn-over, s'il y avait davantage d'hébergement derrière, et que les gens ne faisaient pas la queue pendant quinze jours sur l'espace public, alors il n'y aurait pas besoin de policiers. S'il y avait un autre centre, ou si simplement le dispositif général fonctionnait mieux, il y aurait moins besoin de policiers. Ce n'est pas quelque chose que je peux résoudre personnellement en tant qu'architecte. Par contre, quand on pose la question de la réception au sein de l'opinion publique, il faut être conscient de ça.

Au tout début du projet, afin d'anticiper justement ces débordements, je souhaitais intégrer une zone d'attente au projet, afin que les gens soient accueillis sur le site. Comme par exemple une zone à l'intérieur du projet, on ouvre une porte le matin et on permet aux gens d'attendre dans cette zone tampon plutôt que dans la rue. Sauf qu'Emmaüs Solidarité et la Ville ne l'a pas souhaité, parce qu'à partir du moment où ces personnes se trouvent sur le terrain d'Emmaüs, elles sont « chez » eux et donc Emmaüs en est responsable. C'était donc beaucoup plus simple juridiquement de dire que les gens qui ne sont pas dedans, ils sont dehors, et donc dans l'espace public qui est géré par l'Etat.

On ne pourrait pas imaginer des installations dans l'espace public qui soient destinées alors à assurer cette fonction d'accueil, d'espace tampon ?

Si, mais après la question de la réversibilité de l'espace public se pose. Qu'est-ce qu'on y fait, qu'est-ce qu'on n'y fait pas ? Après, il y a eu la période de grande urgence, quand s'étaient installés sous le périphérique des bidonvilles etc, (vraiment cheap car ils se sont fait souvent démontés par les forces de l'ordre). A cette époque, j'étais parti sur un petit projet, d'installer des plateformes en bois, des petits auvents, pour qu'il y ait un minimum, que les personnes ne soient pas les pieds dans la boue. Après, l'Etat a géré ça à l'aide d'un dispositif policier donc la question ne se pose plus.

Dans une de tes interviews, tu parles de la question d'empowerement, ou de « capacitation ». En quoi cette notion est prise en compte à la Chapelle ?

C'est un terme que j'utilise le plus souvent possible, car il traduit un peu la démarche que j'essaie de mettre en œuvre. Le projet de la Chapelle n'en est pas forcément le meilleur exemple, à savoir qu'il n'y a pas eu de part d'auto-construction, que je n'ai pas travaillé avec les migrants sur le projet en tant que tel. Il n'empêche que nous avons travaillé avec tous les acteurs depuis le départ pour faire le projet le plus ajusté en fonction des usages qui auront lieu et qui ont lieu maintenant. Un des intérêts est qu'Emmaüs Solidarité, qui a porté l'opération en tant que maître d'ouvrage, est gestionnaire derrière. Ça nous a donc permis de prendre des décisions que l'on aurait pas pu prendre sans leur apport, au niveau de l'organisation des espaces. Comme par exemple, l'histoire des quartiers, le point d'accueil à l'entrée des rues, le réfectoires... le fait d'avoir pu faire en échafaudages, c'est le gestionnaire qui nous a indiqué la manière dont il voyait le projet fonctionner. Il comprenait les atouts, les inconvénients des structures que l'on mettait en œuvre et était réellement impliqué dans la conception du projet.

Il y a donc à ce niveau une certaine dimension participative dans le projet, aussi bien avec les futurs gestionnaires qu'au point de vue des collectivités locales. Ce ne serait pas de la capacitation qui fait que les usagers sont les seuls à se mettre en œuvre, à se mettre en musique tous ensemble, mais plutôt une capacitation transversale entre les habitants, un gestionnaire, une collectivité, un Etat, des voisins,... Le but était vraiment d'arriver à mettre tous ces gens en musique pour travailler dans la même direction, et faire que chacun y mette un peu du sien. En ce sens, je pense que le terme de capacitation est juste lorsqu'on l'applique à la Chapelle. C'était également un projet nouveau, expérimental, accompagné par la volonté politique d'essayer qui était soutenue par l'association humanitaire Emmaüs. Chacun y a mis ses petits moyens (que ce soit un directeur du service urba, un ancien pompier, les services de la préfecture...), tout le monde a essayé de mettre une petite

Pierre pour que le projet sorte. C'est quand même un projet qui est financé par « en-haut », et en ce sens, souvent quand on pourrait utiliser le mot capacitation, on entend quelque chose qui serait financé par « le bas ». Donc c'est une grande différence, mais il ne s'agit pas que de financer, mais aussi de plein de décisions.

Après, la dimension évolutive est inhérente à l'architecture que l'on a produite, alors qu'au final, pour être objectif, ça n'a pas beaucoup évolué. J'espérais par exemple que les réfectoires allaient bouger, que les échafaudages bougeraient, ... On n'a pas changé la forme architecturale du projet à l'intérieur, quand on considère le pôle hébergement. On aurait très bien pu agrandir une terrasse, diminuer, enlever une alcôve, ... C'est sûrement la courte durée du projet qui fait que les gens ne désirent pas changer les choses. Au moins on peut se dire qu'au final on avait bien pensé les choses dès le départ pour les usages à venir, mais la capacité de flexibilité n'est pas exploitée, ou ne l'a pas encore été. Elle l'aurait peut-être été si le projet durait plus longtemps, mais en même temps, cette réflexion sur la flexibilité, c'est la même réponse que sur le montable/démontable. Quoi qu'il en soit, le dispositif est juste. Mais j'aurais espéré que certaines choses se mettent en place après la livraison du chantier. Comme par exemple, un écran de cinéma au deuxième étage, ou alors tous les espaces que l'on avait laissés disponibles dans la halle au deuxième étage pour que des associations puissent les investir... tout cela ne s'est pas encore fait.

Je me permets alors de mettre l'accent sur le caractère temporaire du projet. Il a certains avantages car il nous permet de rendre le projet possible, de ne pas déranger les voisins de manière permanente (le caractère temporaire est plutôt bien perçu dans la réception du projet au sein de l'opinion publique). Mais il y a une limite car parfois on a envie de s'ancrer d'avantage, pour affiner, pour permettre à des gens de s'installer... par exemple quand on parle à une association, elle se base sur son budget de l'année d'avant, et il faut qu'elle se prépare pour pouvoir être active. Elle n'arrive pas du jour au lendemain. Le temporaire a donc peut-être ce défaut de ne pas permettre à une série d'acteurs de pouvoir rejoindre la dynamique.

Si tu devais maintenant répondre à une commande quasiment similaire, en ayant l'expérience de la Chapelle, quelles seraient les choses que tu aimerais améliorer ?

Déjà, cela dépendra de la commande, ça ne peut pas être la même. Donc si la commande était très similaire, à savoir que ça reste à Paris ou en région parisienne, que ça reste un dispositif de premier accueil, ça reste avec Emmaüs Solidarité ou un équivalent, il n'y a pas de conflit géopolitique comme je l'ai expliqué avant, ... supposons tout ça. En terme architectural, il y a quelques petites choses que j'ajusterais.

La première, c'est la structure gonflable qui est devant. Elle n'est pas isolée (simple peau en bâche) et on avait une option en double peau, avec 1,5 mètre entre les deux peaux. Ça coûtait plus cher, on n'avait peut-être pas le temps de la mettre en place dans les deux mois, mais si c'était à refaire, je me battrais pour essayer de passer ce surcoût, pour que l'on ait une structure gonflable moins énergivore en fonctionnement.

La seconde, c'est qu'il y a une ou deux entreprises avec lesquelles je ne travaillerais pas, car je me suis rendu compte que ce n'était pas les bonnes.

La troisième chose c'est sur les chambres, il y a deux points différents.

>>> Premièrement, au début du projet, la préfecture m'avait assuré que les chambres n'avaient pas besoin d'être coupe-feu une demi-heure, et un mois et demi après on m'affirme qu'en fait pour être en accord avec la réglementation, il faut que les chambres soient coupe-feu ½ heure. Cela a fait que l'on a du recommander les portes coupe-feu, et on a du surtout doubler l'ossature de la chambre de Placoplatre. Un mur de chambre, c'était de l'isolant entre montants et deux panneaux d'OSB. C'était vraiment très simple, sur les quatre murs avec un peu plus d'isolant pour le plafond. On a donc du rajouter un rail, un double BA13 et 45 mm d'isolant derrière le double BA13. On a du faire ça parce qu'il y a un avis technique sur ce dispositif qui existe. Donc en mettant cela, c'est coupe-feu ½ heure. Si on me l'avait dit dès le début, je n'aurais pas mis la plaque d'OSB à l'intérieur et j'aurais directement un double BA13 à la place de cette plaque intérieure d'OSB. L'avis tech-

nique de ce genre de configuration existe aussi. Plus de temps et plus d'argent, et donc si c'était à refaire, je considérerais que la chambre est coupe-feu directement pour y placer les bonnes parois. Economie de près de 400 000 euros.

>>> Deuxièmement, si c'était à refaire, je ne prendrais pas d'OSB pour le matériau extérieur de la chambre. Car comme c'est maintenant, ça ne peut pas réellement aller dehors. Le toit est étanche et il y a un débordement suffisant du toit, mais il ne suffit pas à pouvoir assurer une tenue dans le temps à l'extérieur d'une chambre. Si au jour d'aujourd'hui on considère mettre une chambre dehors, il faudra mettre une sérieuse couche de peinture isolante ou une bâche, pour assurer l'étanchéité d'une chambre.

Est-ce que d'après toi, ce genre d'architecture temporaire d'urgence est un sujet à part entière de l'architecture, une manière différente d'aborder l'architecture qui n'est pas forcément beaucoup véhiculée aujourd'hui, que ce soit dans les écoles ou dans l'opinion collective ?

C'est un domaine qui existe depuis au moins les années 1970, donc ce n'est pas une nouvelle filière de l'architecture, mais c'est quelque chose qui est davantage adapté aujourd'hui, au vu de la densité de nos villes, vu les problématiques qui arrivent sur une ville qui est bien déjà souvent figée, vu le besoin de flexibilité, de mobilité, de résilience de nos villes... Je suis persuadé que c'est beaucoup plus adapté à une demande actuelle et c'est pour cela que l'on va arriver à en faire plus. Par contre, déjà Jean Prouvé le pensait, Archigram, il y a plein de périodes où la question de la modularité était abordée. On n'était peut-être pas prêts. La société n'était pas prête et je pense que ça c'est en train de changer.

Et donc oui, pour la question des écoles d'architecture. Il y a toujours un peu cette idée que le temporaire c'est cheap, il faut que ce soit high-tech... il y a quand même un entre-deux à trouver ! On peut avoir des projets temporaires, démontables, mais de bonne facture, sans être trop high-tech. Je pense qu'il y a un enjeu dans les écoles d'archi, chez les archis aussi, à réfléchir cela dans le bon contexte. Penser à faire des objets architecturés et pensés.

Qu'est-ce qui différencie la Chapelle d'un camp ?

Je ne suis pas contre la notion de camp, mais je me méfie des mots qu'on utilise. Le camp, il était de concentration à une époque, ou il est militaire, ça rappelle cette idée. Le mot n'est pas correct, car l'idée n'est pas de concentrer, ni d'obliger.

Après, on peut considérer que c'est un peu un campement, dans la mesure où les gens viennent pour un temps court, et ensuite vont autre part. Seulement, un campement ça n'est pas formel, ça se monte et se démonte très vite. Le mot campement n'est alors pas tout à fait juste non plus.

Après, on utilise traditionnellement le mot « camp de réfugiés » dans certains pays. C'est alors des endroits, comme au Liban par exemple, qui sont à part. Là-bas, il y a des camps de Palestiniens : ce sont des endroits desquels les gens ne peuvent pas sortir, dans lesquels ils sont complètement stigmatisés, là on parle de camp. C'est à la frontière de l'urgence : héberger des gens pour les empêcher d'aller quelque part. A mon avis c'est regrettable, mais c'est comme ça que ça se fait.

Un camp je vois ça comme un endroit où les gens sont assignés, où ils ne peuvent pas travailler à l'extérieur, ils ne peuvent pas sortir quand ils veulent, ne peuvent pas habiter ailleurs qu'à cet endroit. Ici, c'est beaucoup plus flexible, c'est un centre d'hébergement, mais il y a plein d'autres mots que l'on peut utiliser. Je trouve le mot « camp » trop rempli de préjugés et pas adapté à la forme architecturale de la Chapelle.

Même La Linière je n'appellerais pas ça un camp, mais à la rigueur plutôt un campement. Mais le mot camp, si on parle de là-bas, il est utilisé pour dire que c'est un endroit vraiment « cheap », qui n'est pas vraiment géré. Je ne pense de nouveau pas que ce soit le bon mot. J'essaie toujours d'utiliser plutôt le mot « quartier » car ce mot définit une série d'habitats qui se regroupent et forment du tissu urbain. Eventuellement, un quartier informel, un bidonville. C'est un mot que j'utilise relativement beaucoup : un bidonville c'est un quartier construit de bric et

de broc et de récupération. Pour le coup, c'est un mot qui me gêne moins.

Après, il y a aussi peut-être une raison de forme architecturale. Quand on voit des lits alignés dans un gymnase, ça nous rappelle plus les camps, et les campements, car on revient sur cette image mentale du campement militaire, de la structure qui peut se déployer rapidement et se remballer aussi vite. Comme un campement militaire, en haute montagne, ...

Si maintenant tu devais décrire le rôle de l'architecte dans l'hébergement d'accueil d'urgence, la dissocierais-tu forcément du camp ? Y aurait-il une autre manière de répondre à cette demande, sans former des centres et des camps ?

Oui, après l'histoire c'est qu'il faut une commande, un financement... Après, il y a deux cas différents, car on peut toujours travailler sans commande, sans financement, « pieds nus » dans l'illégalité, dans les bidonvilles, et on accompagne cette fabrique informelle de la ville en aidant les gens à s'abriter. Si aujourd'hui il y avait un cyclone en France et que la moitié des maisons étaient détruites, on ne se poserait pas forcément la question de savoir si l'on attend la légalité, la commande pour intervenir : on irait sur place et on agirait. On en est pas là aujourd'hui donc il y a plutôt des commandes.

Sinon, personnellement je me sens aussi bien à travailler dans du tissu informel, en dehors de la stricte légalité et des financements, dans un processus d'empowerement avec des gens qui veulent rassembler et agir. C'est un sujet sur lequel je me sens capable de continuer à travailler, même si quand on commence à bosser on n'a moins ce temps-là, car c'est un temps non payé.

Dans le contexte actuel, ça reste des programmes comme si on nous demandait de faire un hôtel ou une école. C'est un financement de l'Etat, avec une commande précise, un programme et qui décide de l'endroit où on fait le projet. En général, le projet est sur un site, imposé et qui a ses limites.

Maintenant, on pourrait imaginer une commande qui dirait que par exemple on prend en considération un village, déserté, mais avec encore certains habitants. On pourrait dire que des gens habitent ce village et qu'on va y caler certaines maisons pour accueillir des personnes qui en ont besoin. Il faudrait commencer à penser de manière diffuse sur un tissu urbain, plutôt que de concentrer des personnes au même endroit. Recréer cette image de la ville, du village, qui ne serait pas que pour les migrants. Justement, il faut prôner cette mixité car sinon on revient rapidement vers l'image du terrain unique sur lequel tout est installé.

On pourrait imaginer un projet un peu plus inclusif, et donc là on ne dirait pas que c'est un camp, ni un centre. C'est plutôt intégrer une politique d'accueil dans l'ensemble du tissu urbain ou rural. Même à Paris, on pourrait considérer les nombreux appartements vides, les parcelles en chantier, hangars... On pourrait imaginer 50 opérations qui hébergent chacune 15 personnes. Le problème ça reste l'argent, et la volonté politique. C'est plus compliqué de gérer 50 petits endroits qu'un grand dans lequel sont regroupés des centaines de personnes. Mais l'Etat a tout intérêt à valoriser la multiplication de petits projets plutôt que de tout concentrer au même endroit. Ça fonctionnerait mieux et ça serait plus juste, car chacun prendrait sa part du gâteau. Ça serait également plus facile pour l'intégration des gens.

Car il ne faut pas oublier que certaines personnes préfèrent la campagne et que d'autres préfèrent la ville, pour faire court. Il n'y a pas de raison que tout le monde vienne à la Porte de la Chapelle à Paris, je suis sûr qu'il y a des gens qui préféreraient être hébergés dans une petite maison à côté de la forêt.

Les centres qui sont mis en place aujourd'hui sont stigmatisant et homogénéisant, et ça n'est pas juste. Les gens qui sont hébergés là sont tous différents et veulent tous autre chose, même s'il y a des souhaits communs.

ANNEXE 8 - Interview de Patrick Coulombel, le 27 octobre 2017

Lieu : Amiens, locaux du siège de « Architectes de l'Urgence »

Durée : 50 minutes

Que pensez-vous du camp de la Linière à Grande-Synthe, construit par Médecins sans Frontières ?

Le camp de Grande-Synthe est une honte. La première chose à faire est de se poser la question de savoir si on y habiterait : que répondriez-vous ? Aimerez-vous vivre les pieds dans la boue, dans des cabanes dignes d'un bidonville, dans laquelle vous vous entasseriez à cinq dans 8m² ? La réponse est non, aucun être humain ne choisirait de vivre comme cela. Il ne me semble pas envisageable de créer des espaces comme celui-là en France et en 2017. Le geste politique qui se rapporte à Grande-Synthe est scandaleux : ce camp est une solution que l'on pourrait trouver dans les pays du Tiers-Monde, mais non pas dans un pays comme la France, étant la cinquième plus grande puissance mondiale.

Justifiez-vous cela par l'intervention matérielle et spatiale qui a été mise en place ?

La preuve du manque de technicité de la Linière s'est exprimée par son incendie généralisé en avril. La résistance au feu est la première chose à penser lorsque l'on conçoit un abri. Si l'on compte le budget qui a été investi dans l'installation du camp de Grande-Synthe, on peut rapidement se rendre compte qu'une autre solution aurait été possible ! Le discours de mettre les personnes à l'abri de la part de l'Etat, c'est très louable, mais encore faut-il le faire de manière digne.

En faisant un calcul rapide, nous allons comparer le camp de la Linière avec le projet Papillon qu'Architectes de l'Urgence a mis sur pied à Montreuil (il s'agit d'un squat hébergeant près de 150 personnes, qui a été sécurisé et amélioré par l'intervention d'Architectes de l'Urgence)¹. Le camp à Grande-Synthe a coûté près de 4 millions d'euros. A Montreuil, il y a 150 personnes logées en sécurité et bénéficiant d'eau courante et d'électricité, pour une dépense de 200 000 euros. Si on compare ces deux cas :

- Grande-Synthe : 4 000 000 / 1 500 : environ 2 600 euros par personne.
- Montreuil : 200 000 / 150 : environ 1 300 euros par personne.

Si maintenant on compare une nuit d'hôtel avec une réhabilitation de bâtiment, comptant 40 euros par personne par jour pour l'hôtel contre 200 000 euros pour 150 personnes, la réhabilitation est rentabilisée en près d'un mois. C'est une solution qui peut donc être considérée sur du long terme, et qui surtout ne stigmatise pas les populations ! Un camp, c'est voyant, c'est honteux. Les gens qui y séjournent sont d'ores et déjà considérés comme des indésirables, des personnes qui n'ont pas réellement d'identité. Alors que si l'on réhabilite des bâtiments, on arrive à quelque chose de commun, qui n'est pas ostentatoire quant à sa fonction.

Vous êtes alors contre toute forme de camp ?

En partant donc du principe que le camp est une honte, celui de Grande-Synthe compris, ce n'est pas un modèle à reproduire. Les camps ont déjà bercé tout le XXe siècle en France et l'image que l'on s'en fait dans la mémoire collective n'est pas incroyable. Il faut arrêter de stigmatiser toutes ces populations et leur permettre d'habiter, de manière temporaire ou non, dans une installation digne d'un être humain. Ça rassure tout le monde que l'intervention soit humanitaire, ça lui donne une certaine légitimité. Seulement, c'est une mauvaise solution qui n'est pas justifiée, le camp tel qu'il est fait à Grande-Synthe n'aide pas réellement les gens, il ne fait que les mettre tous ensemble dans un lieu mal-aisant et stigmatisant. Pour moi, le cas de Grande-Synthe, ça n'est que de la com', de la publicité, pour montrer que l'Etat et les élus interviennent, qu'ils se sentent concernés par le problème. Donc contre le camp, oui, et surtout en France. Notre pays devrait être capable de trouver des solutions d'hébergement d'urgence digne, adaptées au climat et aux ressources dont nous disposons.

1. <http://www.archi-urgent.com/trophees-de-construction-2017/>

Si l'association Architectes de l'Urgence avait été appelée à remplir cette mission à Grande-Synthe, qu'auriez-vous proposé ?

A Grande-Synthe, il y a des dizaines de bâtiments industriels qui sont désaffectés, pourquoi ne pas installer les migrants dedans, comme c'était fait à Sangatte ? C'est certes moins sexy, mais au moins les migrants ont les pieds au sec et peuvent bénéficier d'un minimum de chaleur. Je pense que dans ce genre de problématique d'urgence, le plus important est de regarder ce que l'on a déjà, pour pouvoir travailler avec le moins d'installations possible. L'urgence à Calais est d'héberger, et elle se distingue d'un accueil durable pour lequel il faut accompagner les personnes et leur permettre de retomber sur leurs pieds.

Et à propos du Centre Humanitaire de la Chapelle ?

La Chapelle, c'est déjà différent que Grande-Synthe, dans la mesure où il s'agit réellement de temporaire, les gens ne restent là que quoi, une semaine maximum ? Je vois plutôt le centre de la Chapelle comme étant un centre de tri, dans lequel les gens arrivent et sont rapidement redirigés vers des structures d'accueil de longue durée et plus adaptées. Le principe est bon, en tout cas pour un dispositif de premier accueil. La construction est bien pensée et les espaces de vie relativement qualitatifs. Le centre de la Chapelle pourrait être un modèle à suivre, seulement il faudrait qu'il y en ait plusieurs, à divers endroits, pour absorber le flux de manière plus efficace et que les gens ne campent pas dans la rue.

Vous n'intervenez donc que rarement en France ?

La mission d'Architectes de l'Urgence se centre surtout à l'étranger, car la France complique les choses en faisant intervenir un nombre incalculable d'associations, d'ONG, de représentants politiques... En France, on se fait rapidement embêter par les altermondialistes. Au départ, l'association Architectes de l'Urgence a été fondée pour répondre à un souci d'inondations dans le Nord de la France. Son expertise s'est étendue depuis, n'intervenant actuellement que rarement sur le territoire français. La dernière intervention locale que nous ayons assurée est la réhabilitation de cet immeuble à Montreuil pour y loger des migrants. Aussi, nous ne sommes pas inscrits à l'ordre des architectes français, il est donc compliqué d'intervenir en France pour un souci de légitimité et de légalité et nous n'y sommes pas non plus tant sollicités. Il ne faut pas oublier que la France est un pays très développé, dont les ressources financières et matérielles sont incalculables. Je ne suis pas d'avis que ce pays ait réellement besoin d'une intervention humanitaire pour gérer les flux de migrants, le problème n'a pas assez d'ampleur que pour être réellement qualifié « d'urgent ».

Architectes de l'Urgence propose également le déploiement d'abris dits « longue durée ». Pourquoi ne pas adapter ce type d'intervention à la problématique des réfugiés en France ?

Car la situation en France ne s'y prête pas, non seulement car j'estime que le flux de réfugiés arrivant en France n'est pas si important que cela et que la France a tous les moyens de les loger dans des structures adaptées, mais aussi parce que l'abri développé par Architectes de l'Urgence n'est pas adapté au climat français. En effet, les tentes que nous mettons au point sont faites pour éviter la phase transitoire d'urgence, mais elles ne pourraient pas être mises en place dans les environs de Dunkerque, le climat est beaucoup trop rude pour une installation si légère.

Si vous deviez décrire le rôle de l'architecte, et plus largement de l'architecture dans la conception d'urgence, que mettriez-vous en avant ?

Pour moi, les architectes n'ont aucun rôle à tenir dans la construction de camps. Leur expertise doit se concentrer sur les moyens que l'on peut mettre en place pour rendre la reconstruction efficace, rapide, et adaptée. La phase transitoire post-catastrophe n'a rien à voir avec l'architecture, c'est la phase d'expertise des dégâts et de l'efficacité de la reconstruction dont il est question. Le camp n'a donc pour moi aucune caractéristique

architecturale. On s'obstine à penser que le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU emploie de manière légitime des architectes, pour planifier les camps aux frontières des pays sinistrés, mais on continue à faire les mêmes erreurs qu'avant, c'est affolant. Les urbanistes sont encore pires ! rien qu'à voir ce qu'il se passe ici en France, rien ne va plus.

Et si l'on centre cette question sur le cas français?

Pour moi, l'architecture d'urgence en France ne représente qu'une petite partie infime de la commande publique. Je pense qu'une seule agence pourrait à la rigueur être spécialisée dans la problématique et s'en occuper. Il n'y a pas besoin d'organisations humanitaires pour la construction (je ne parle pas du fonctionnement d'un tel endroit), mais plutôt de personnes qualifiées en tant qu'architecte. Ça pourrait devenir un modèle, comme un gymnase ou une médiathèque : on va construire un centre de migrants. Il pourrait y avoir des agences spécialisées dans la problématique, qui se partageraient la tâche et qui répondraient de manière efficace à une demande de l'Etat. Maintenant, la problématique reste toujours la même : le financement.

ANNEXE 9 - Interview de Amalle Gualleze, le 4 avril 2017

Lieu : Paris.

Durée : 1 heure 30.

Selon vous, quel est le rôle de l'architecte dans les camps ?

L'architecte sert à l'aménagement du camp, à définir quels bâtiments sont nécessaires pour la santé, l'éducation, la protection) ... Il va également définir l'emplacement des habitations (celles-ci alors sous forme de shelters ou tentes). Le premier rôle d'un architecte est donc la mise en place de la sécurité dans le camp, afin de réduire les risques que courent les populations hébergées.

Ensuite, l'architecte sert aussi à la construction. Il va entre-autres organiser l'auto-construction. Que ce soit pour une ONG quelconque ou pour le HCR, il existe des modèles types de shelters. Les architectes se retrouvent alors lors des closters, ou réunion de coordination de la planification et rencontrent toute sortes d'acteurs : FIRCI, UN Habitat, diverses ONG, le HCR, l'OIM... qui proposent tous des modèles et des devis. Certains de ces modèles et acteurs sont alors sélectionnés en fonction du climat de l'endroit où va se construire le camp, en fonction des matériaux disponibles... Il y aura toujours deux-trois modèles sélectionnés.

Par après, l'architecte va identifier les métiers et les compétences présentes au sein des réfugiés, il va organiser des formations de construction afin de baser l'apprentissage sur le modèle qui a été choisi pour faire le camp. Les réfugiés participent en tous les cas à la construction des shelters. Il y a donc toujours au moins une personne qui construit avec les habitants du camp, qui seront toujours sous la supervision d'une équipe technique chapeauté par l'architecte. Les réfugiés qui co-construisent le camp avec l'architecte seront alors formés et pourront expliquer aux suivants comment procéder.

Pourquoi a-t-on davantage besoin d'un architecte que d'un ingénieur, par exemple ?

L'architecte a certaines connaissances en besoins humains que n'a pas acquises l'ingénieur. La programmation dépend d'énormément de paramètres à prendre en compte, qui peuvent parfois se rapprocher même de l'histoire ou de la sociologie. L'architecte plus qu'un autre car il connaît la mise en œuvre de son métier, et peut également opérer à la formation des réfugiés qui participeront à la construction du camp. Il est donc très important d'être conscient des aspects techniques et concret de son métier une fois que l'on finit les études. L'architecte sera également appelé à produire pas mal de documents, de catalogues, qui permettront d'améliorer petit à petit les camps, en fonction des innovations techniques ou de certains retours d'expériences. Comme la construction d'un camp se fait souvent dans l'urgence, il y a toujours un nombre d'imprévus : l'architecte servira donc à améliorer les installations au fur et à mesure du déroulement du chantier. L'architecte a donc un rôle de préconisation important.

Pourquoi ne pas avoir appelé des architectes à Grande-Synthe alors ?

Car l'Etat n'était à la base pas d'accord pour construire le camp. En effet, Médecins sans Frontières, qui sont spécialisés dans la construction d'hôpitaux mais qui n'a pas d'architecte attiré, bénéficie d'un droit d'ingénierie depuis 1971. Cela signifie qu'il peut intervenir n'importe où sans même l'accord de l'Etat dans lequel il intervient. Par exemple, en Grèce, c'est l'armée qui s'occupe des camps. De plus, l'Europe est encore hésitante quant à sa politique d'accueil, il n'y a pas encore de réelle harmonisation qui permettrait une intervention efficace et uniforme.

On n'a pas appelé d'architectes à Grande-Synthe car on n'en voulait pas. Quand on parle de camps ailleurs, on parle alors du UNHCR, qui lui emploie des architectes. L'Etat ne gère jamais ce genre de problématiques dans les pays sous-développés, alors qu'ici il s'en mêle.

Que pensez-vous de ce qui a été réalisé à la Linière ?

Premièrement, les normes Sphère ne sont pas appliquées à Grande-Synthe donc on ne peut pas parler d'un camp de réfugiés à proprement dit, et encore moins d'un camp humanitaire. Les shelters ne fonctionnent pas, ils sont beaucoup trop petits : ils font à peine 9 m² quand ceux du UNHCR en font 18m²... Il manque un bon nombre de facilités normalement obligatoires dans les camps de réfugiés aux normes humanitaires, ce qui détériore la vie des réfugiés. On pourrait par exemple parler d'une pompe à eau, qui permettrait aux migrants de faire leur ménage eux-mêmes. On l'a vu, la situation dans le camp n'a rien d'enviable... Dans certains cas de camps, on parle d'une urbanisation des camps, car en restant plus longtemps que prévu, ceux-ci deviennent réellement un petit bout de ville. On pourrait presque aller à considérer les camps comme une ville nouvelle. A Grande-Synthe, on sait que les gens vont rester là, on pourrait peut-être considérer la possibilité de changer notre politique d'accueil et inscrire ces migrants dans une réelle insertion urbaine. Cependant en France, on ne peut pas parler d'une réelle politique d'insertion, ce n'est pas comme en Allemagne ou en Italie. Ici, les gens attendent que leur dossier, quel qu'il soit, soit réglé. Ils n'ont le droit à rien. Leur relèvement économique est impossible.

Comment verriez-vous le développement d'un camp de réfugiés ?

Dans les camps à l'étranger, les architectes parlent d'une urbanisation du camp, qui est alors régie par un site planner. Cette « urbanisation » doit pouvoir créer une économie locale, en incluant des commerces, des activités internes, des centres de santé, des écoles, des activités pour les femmes, un suivi de l'alphabétisation...

Peut-on réellement parler d'urbanisation ?

Oui je pense, car les camps de réfugiés restent toujours plus longtemps que prévu. Au final, ils ne sont pas temporaires, mais s'étendent sur des durées qui sont parfois très longues. Ils doivent alors commencer à fonctionner comme un petit bout de ville, afin que les personnes qui s'y trouvent puisse s'occuper, reprendre un mode de vie actif. Cette ville nouvelle doit être pensée comme une entité autonome, avec des points commerce, distraction, éducation, culturels, santé,... A Grande-Synthe, ça n'est pas du tout le cas. On met les gens dans des boîtes, pour y dormir, pour remplacer les tentes. C'est faire preuve de déni de se dire que les gens partiront vite, qu'ils ne peuvent pas rester là longtemps. L'expérience dans le monde nous dit clairement le contraire, les conflits ne sont jamais terminés en un an ou deux et les gens restent très longtemps au final. Des gens naissent là, meurent là, ça devient une réelle communauté. Quand on compare par exemple : en Somalie les camps existent depuis plus de 25 ans, au Sud-Soudan, ça va faire 3 ans, en Syrie : 6 ans, en Irak, presque 15 ans... Les camps au Moyen-Orient sont complètement aménagés comme une ville dans laquelle le développement économique est possible, par la mise en place de commerces et d'activités.

Peut-on parler d'une architecture des camps en France ?

Pas vraiment... En France, on construit d'avantage des centres que des camps. Quand on considère tous les acteurs : Emmaüs Solidarité, Fondation de l'Abbé Pierre, Aurore... toutes ces associations ont des architectes avec eux donc on pourrait parler d'architecture dans leurs interventions. Cependant, la sémantique en France est très importante et le « camp » à proprement parler est chargé d'une grande mémoire collective. En Europe, personne n'a envie de parler de camp, et personne n'a envie d'avoir affaire à de telles problématiques. En France, ce qu'on crée, ce sont des établissements pour diriger les gens. On les dirige par rapport à leur statut : réfugié politique, climatique, demandeurs d'asile, migrants... On pourrait construire des shelters en France comme on en construit au Moyen-Orient etc... mais il faudrait alors demander aux Nations Unies d'intervenir. Le problème, c'est que la France n'est pas un pays en guerre, et qui plus est c'est un pays développé. Il faudrait qu'il y ait un réel danger pour qu'il y ait lieu de considérer une aide humanitaire. En effet, pour bénéficier de l'aide de l'ONU, il faut qu'il y ait un vrai danger pour les personnes se trouvant dans ce pays. Seulement en

France, les personnes sont logées, nourries, et ne risquent rien. De plus, l'ONU estime que la France dispose d'assez de ressources pour traiter ce problème par elle-même. En France, c'est cela qu'il se passe : quand on accueille un migrant, soit on le dirige vers un centre pour migrants, soit on le remet dans l'avion, soit on le laisse partir dans la rue. Et si par tout hasard ces personnes désirent réellement s'établir en France que se passe-t-il ? C'est une option qui n'a pas l'air d'être considérée. Pourtant, ça l'est dans d'autres pays, comme en Allemagne ou en Italie.

Le problème en France, c'est que quand on veut intervenir sur du long terme, il y a toujours les politiques qui s'en mêlent, en disant qu'elles ne sont pas d'accord, qu'elles ne veulent pas accueillir les gens... Cette approche de rejet, c'est parce qu'ils savent que cette crise migratoire n'est pas temporaire, qu'elle va durer longtemps.

Et si les autorités envisageaient de construire des camps en France comme ils sont construits dans les pays en voie de développement ?

Si on voulait des camps en France, il y aurait des architectes qui s'en chargeraient. Quand on prend les exemples de la Chapelle ou d'Ivry, ils ont été conçus par des architectes : Aurore, Emmaüs, Abbé Pierre... tous ceux-là ont un grand département de construction.

Si on considérerait la durabilité des bâtiments que l'on construit, si par exemple les constructions du camp de la Linière étaient pérennes... Les architectes doivent penser à l'esthétique du camp, ils doivent pouvoir mettre à l'aise les populations par rapport à leurs coutumes, leur culture, et donc faire un habitat qui leur ressemble. Ce n'est de nouveau pas le cas à Grande-Synthe, qui n'a rien d'un camp. C'est un espace pour dormir, juste un dortoir. Encore Calais ressemblait davantage à un camp que Grande-Synthe car l'endroit était géré par des organisations internationales qui sont spécialisées dans la gestion des camps. Je ne pense pas qu'un jour on puisse arriver à construire des camps de qualité en France, tout simplement parce que l'Etat n'en veut pas et ne fera donc pas l'effort de chercher une meilleure solution.

Comment fonctionne l'organisation d'un camp de réfugiés, à l'étranger ?

Les actions de chaque organisation à mettre en place dans un camp, et sont décidées au sein de réunions de closter, qui sont dirigées par les responsables de camp (souvent le UNHCR).

C'est lui qui fait appel à la Croix Rouge et aux autres associations nécessaires. L'ONU est aussi un bailleur, c'est-à-dire que ce sont eux qui financent les projets, tout comme l'Union Européenne en finance certains (par le biais du Ministère des Affaires Etrangères). Mais la France ne finance pas les projets en France, ce financement à l'étranger est relégué à l'aide humanitaire. Alors qu'à Grande-Synthe, on n'a pas d'aide humanitaire, c'est la gestion de l'Etat qui doit être mis en place. Tant qu'on ne veut pas reconnaître que c'est un camp et qu'on persiste à dire que c'est sous la responsabilité de l'Etat, il n'y aura pas d'aide humanitaire. A Grande-Synthe, on ne peut pas intervenir tant qu'il n'y a pas de réel danger.

Quel est le rôle d'un architecte subventionné par une ONG sur un camp de réfugiés? Prospection ou construction ?

Les deux. La prospection n'est pas le terme exact, on dira plutôt écriture du projet. Après vient la production, la préconisation, la construction. Tout cela se fait avec les réfugiés, on est souvent et traditionnellement dans un cadre de construction participative. Ça ne concerne pas que les réfugiés mais aussi les entreprises locales qui sont encore debout.

Par contre, l'architecte qui veut intervenir sur un terrain doit forcément faire partie d'une organisation (ONG, association,...), car on ne peut pas faire n'importe quoi, il y a des règlements. Si un architecte libéral veut intervenir, faire don de ses compétences, c'est possible mais alors il doit régler ça avec l'Etat, ce n'est plus du ressort de l'aide humanitaire. Il existe aussi des associations qui sont financées par les pays et non pas par l'aide humanitaire.

Comment apporter une réponse adaptée et adéquate à chaque besoin, en fonction des régions dans lesquelles on intervient ? Sachant qu'on doit agir dans l'urgence et l'efficacité.

Il faut faire des études et il faut les faire très vite. La rapidité et l'efficacité sont tirées des expériences qu'on a pu avoir dans le passé. On doit aussi se baser sur les normes Sphère, mais certaines organisations ont leurs propres normes, comme le IRC (International Rescue Committee), qui sont des normes Sphère améliorées, plus adaptées aux pays. Par exemple, dans les pays où il faut relancer l'agriculture, ils vont faire des shelters, un camp où il y aura des composts, des toilettes sèches. Ou bien les gestionnaires du camp feront des campagnes d'information à ce propos et formeront les équipes pour le faire à postériori.

Ce sont des architectes, qui travaillent dans le closter du camp, qui ont élaborés les normes Sphère, après l'expérience de la reconstruction post-Tsunami en 2004. Mais les premières normes Sphère sont sorties en 2008. Après, il y en a eu en 2015 par rapport à la reconstruction qui a eu lieu à Haïti et pour faire face à la reconstruction au Népal (tremblement de terre). On les améliore toujours par rapport aux erreurs, aux améliorations, aux expériences qu'on peut trouver.

Et à côté du camp, que peut faire une ONG accompagnée d'architectes ?

Pour la reconstruction en dehors des camps, ce sont les ONG qui s'en occupent aussi. Autant dans les guerres que dans les catastrophes naturelles. Pour prendre l'exemple des guerres, un camp est trop plein et des gens veulent rester longtemps dans le pays, donc on déloge à l'intérieur de la ville ou du village. On fait de nouvelles constructions. Cette phase-là est encore gérée par les ONG et les Nations Unies. On appelle ça les programmes post-urgences. C'est plus participatif avec les réfugiés (habitants et entreprises locales).

On peut aussi envisager de rediriger les gens vers chez eux, une fois la guerre finie. Par exemple, les programmes de retour des déplacés, comme au Congo, quand la guerre est finie dans une région, alors on ramène les gens qui étaient partis au Rwanda ou ailleurs. Et donc on reconstruit pour eux une maison durable, un lopin de terre, une activité économique, un marché... L'Etat ne prend pas toujours en main ce genre de mission, c'est souvent délégué aux ONG ou encore à l'ONU. Ça fait partie de la représentation des Nations Unies pour le maintien de la paix : c'est un programme de retour des anciens réfugiés : on les accompagne.

Pour revenir en France, que pensez-vous des containers qui avaient été installés à Calais ?

Ça pourrait fonctionner, mais ce n'est pas très esthétique. Mais si on y ajoutait l'implication d'un architecte ça pourrait le devenir. Un constructeur peut faire une intervention qui fonctionne et peut-être deviendra-t-elle plus esthétique avec l'apport d'un architecte. Maintenant à Calais ce n'était pas vraiment le but. On repart sur cette idée que l'Europe n'est pas favorable à cet afflux de migrants et qu'elle désire tout sauf mettre à disposition des installations temporaires qui puissent être confortables et pérennes.

En France, les tentes ne sont pas adaptées, car elles ne sont pas isolées, le climat ne s'y porte pas. Quand il fait chaud il fait trop chaud et quand il fait froid il fait trop froid. Les milliers de camps qui mettent en place des tentes, c'est pour assurer un premier accueil d'urgence, au début de l'intervention. On parle seulement des trois premiers mois. Petit à petit, si le camp est voué à rester, les réfugiés vont commencer à construire des cabanes avec les ONG et les entreprises locales.

Quand on construit des shelters, les construit-on pour une durée déterminée ou indéterminée ?

Au départ, on construisait pour des durées déterminées mais maintenant, on essaie de faire du « semi durable », qui est en réalité durable. Mais si on disait durable au gouvernement d'accueil ça ne passerait pas bien au sein de l'opinion publique. Ce sont alors des maisonnettes qui durent au final aussi longtemps qu'une maison normale. Il y a donc des camps de vraies maisons, comme par exemple au Cameroun : on construit des maisons pour 5 personnes, de 20m², avec tous les services nécessaires. Il ne s'agit alors pas de modèles préconstruits, mais de maisons bâties brique par brique. A Haïti par exemple, les gens étaient hébergés dans un premier temps

dans des tentes, afin de prendre le temps de dialoguer avec les architectes et se rendre compte des attentes de chacun, de ce que voulaient les populations. Au final ça s'est terminé en maisons créoles en bois qui sont alors durables.

Quelle situation géographique est généralement choisie pour l'installation d'un camp ?

On essaie un maximum d'installer les camps aux périphéries des villes, pour qu'il y ait la possibilité d'un certain développement. Les camps qui sont en périphérie des villes sont souvent annexés à ces villes une fois qu'il y a lieu d'habitats durables ou semi-durables. C'est comme si on créait d'autres quartiers. Ils ont le même marché, ils ont des choses en commun. Les entreprises locales travaillent dans le camp et les matériaux de construction sont locaux.

Est-ce qu'on pourrait parler de camp en auto-construction totale, émancipée de l'intervention d'un architecte ?

Pas vraiment, car l'architecte maintient son rôle de supervision. Quand on parle d'auto-construction comme dans les bidonvilles, ce n'est alors pas de la construction durable. Il ne faut pas que ça tombe sur les gens, la sécurité incendie doit être assurée, les matériaux correctement choisis, la conscience d'un souci environnemental... Après il y a toujours des camps qui se créent d'eux-mêmes, qui poussent comme des bidonvilles. Mais dans les camps qui sont gérés, on ne laissera personne venir s'installer sans l'avoir installé.

Est-ce que tous les réfugiés réagissent bien au fait que ce soit quelqu'un d'extérieur qui mettent en place quelque chose pour eux, ou alors certains préfèrent faire tout eux-mêmes ?

Il faut garder en tête qu'ils n'ont ni la force ni les capacités pour faire quoi que ce soit. On ne les pousse pas beaucoup car ils arrivent très maigres, très fatigués, démunis, affaiblis, ils ont perdu tous leurs repères. On leur demande de creuser les canalisations, de ramener de l'eau... uniquement des petites tâches pour les intégrer au projet, ne pas leur donner l'impression qu'ils sont assistés. Mais par contre si parmi eux on trouve des gens qui ont les compétences, alors ceux-là participent. Ces gens sont alors payés pour les services et pour construire leurs shelters. C'est ce qu'on appelle la reconstruction économique qui est mise en place justement pour que les gens puissent avoir aussi de l'argent. Ce sont les ONG qui financent ça en fonction des services. On appelle ça le « cash for work », pour lequel tout est déclaré et rien n'est fait au black, on tient même des fiches de personnel.

ANNEXE 10 - Interview de Cyrille Hanappe, le 21 novembre 2017

Lieu : ENSA Paris-Belleville

Durée : 45 minutes

Que pensez-vous du camp de la Linière, au niveau des espaces de vie, de l'organisation générale et de la construction des shelters ?

Je pense que dans un sens, le camp de la Linière est une base. On a construit quelque chose au départ et peut-être, ce qui est le plus important ce n'est pas l'objet architectural qu'a été le camp mais c'est plutôt ce qu'il devient. Ce qu'on peut regretter à la Linière, c'est que ça aurait pu devenir plein d'autres choses, que c'était une base qui en valait bien une autre dans sa forme, qui était ouverte et qui aurait pu permettre pas mal de choses. Finalement, il y a eu un certain nombre d'erreurs qui relèvent plus de la gestion que de l'erreur architecturale. Même si les acteurs qui œuvraient sur le camp étaient de bonne volonté dans l'ensemble, il y a tout de même eu un manque de professionnalisme et de culture dans la gestion.

Donc l'échec de Grande-Synthe s'est pour vous expliqué par la mauvaise gestion du camp ?

Ça renvoie notamment à des paramètres que l'on peut trouver dans les normes Sphère, comme par exemple la capacitation (qui est le fait de laisser les gens faire leur autonomie, développer leurs commerces – voir interview Julien Beller qui en parle également), le fait de ne pas imposer de la mixité culturelle ou encore de trouver le bon niveau de contrôle des gens qui sont là, bien que ce soit un élément difficile par rapport à la situation. C'est-à-dire qu'il y avait un peu une « pression » de certaines personnes (dont je pouvais faire partie à une époque, j'ai changé d'avis à ce propos) sur l'interdiction de contrôler les entrées et les sorties. Par après, il y a eu une sorte de contrôle, qui a été un peu mal fait au final.

Il faut aussi assumer certains aspects du camp contre lesquels on ne peut rien, comme par exemple le phénomène des passeurs, qui font un métier haïssable car il est trop cher, etc... mais qui répond néanmoins à une demande. De facto, les passeurs étaient ceux qui restaient, étaient le plus organisés. Ce sont ces personnes qui, d'une certaine manière, étaient parmi les mieux informés pour bien faire fonctionner le camp, qu'on le veuille ou non.

Il y a cette citation de Yitzhak Rabin qui disait : « Les Palestiniens, je leur fait la guerre comme si la guerre devait durer toujours et je discute de paix comme si la paix devait durer toujours ». C'est-à-dire que peut-être les passeurs il aurait fallu les combattre jusqu'à un certain point, à certains niveaux, mais qu'à d'autres niveaux il aurait peut-être fallu savoir faire des choses avec eux.

Ce sont des choses qui sont maintenant connues dans les normes concernant les camps, l'histoire de la cogestion, comité de gestion, de la coparticipation, d'écoute, d'information... tout ça n'a pas été correctement mis en place dans le camp. Je me souviens d'une discussion avec le directeur du camp, qui était quelqu'un de très bien, durant laquelle je lui ai parlé des normes Sphère. Il n'a pas réagi comme quelqu'un qui connaissait ces normes, il ne savait pas que ça existait.

Et au niveau de l'aspect matériel du camp, qu'est-ce qui aurait été à améliorer ?

On peut par exemple parler du positionnement des salles d'eau, qui n'étaient pas assez nombreuses et trop éloignées/isolées des logements. Certaines choses auraient pu être mieux faites par rapport aux équipements, à la qualité du sol,... Mais globalement, on avait une base qui en aurait bien valu une autre.

Aurait-on pu voir un avenir au camp de la Linière ?

Pendant longtemps, Damien Carême, le Maire de Grande-Synthe, parlait tout le temps du camp. Mais à la fin, il a commencé à parler de la Linière comme d'un nouveau quartier de sa ville (écrit dans son livre sorti en mars

2017). Implicitement, il commençait à reconnaître le principe de gestion par les occupants du camp quand il disait « Ce n'est pas moi qui déciderai quand le camp fermera, c'est eux »¹. Là encore, il y avait vers la fin du camp un possible ouverture vers quelque chose de plus positif. Après, il n'était pas non plus aidé par l'Etat, bien au contraire.

Parallèlement à cela, il y a eu certains angles d'attaque par rapport au camp, certaines affirmations qui déniaient le camp, comme par exemple celle qui pointait que la parcelle de la Linière était coupée de la Ville. On a pu voir avec vous au sein du studio que ce n'était pas forcément le cas. Grande-Synthe est une ville par archipels, découpée par ses infrastructures routières et ferroviaires. Mine de rien, le positionnement du camp pouvait permettre dans un futur proche ou lointain, de le faire ressembler à un autre quartier de la ville, car il était très proche du centre commercial. Ce n'est pas idéal mais ça aurait pu mener à un certain développement de cette partie de la ville.

En l'occurrence, pour que le camp de Grande-Synthe devienne un réellement quartier, il aurait fallu faire des constructions qui soient plus pérennes non ?

Oui tout à fait, mais donc soit appeler un architecte pour qu'il construise mais moi je le voyais plutôt comme laisser les gens construire. C'est ça que je regrette : que l'on n'ait pas laissé les choses se développer. Il y a toujours eu un rapport très compliqué à l'auto-construction à Grande-Synthe. Les gestionnaires ont tout de même fait preuve d'une certaine forme de tolérance, de flexibilité à ce niveau, en laissant les migrants construire les extensions.

Ce qui a aussi mis un bâton dans les roues à ce développement spontané du camp, ce sont les règlements incendie, qui en fait constituaient un faux problème. Il aurait fallu que quelqu'un d'un peu informé puisse être là, qui aurait eu assez confiance en la situation pour calmer les autorités face à la question de la sécurité incendie, ça aurait pu au final permettre au camp de devenir autre chose.

La pérennité passe tout d'abord par la transformation, l'appropriation, la cogestion. Quelle que soit la forme. Après, je pense qu'il vaut mieux Grande-Synthe que Sangatte, qui était un grand hangar totalement impersonnel. Il aurait peut-être fallu inventer un système de droit du sol, pour permettre aux gens d'étendre leur maison jusqu'à un certain endroit. Il y aurait eu des choses à définir.

Mais si les gens présents à la Linière ne veulent pas rester, ils risquent moins de s'approprier l'espace ?

Justement à Grande-Synthe c'est ce qu'on ne sait pas, ce sont eux qui savent ce qu'ils veulent et ça change tous les jours. Un jour ils veulent aller en Angleterre, puis finalement ils s'aperçoivent que ce n'est plus possible, qu'ils désirent rester en France, sur place, en Allemagne. La pérennité pour moi passe donc encore une fois par la possibilité de faire ce qu'on veut. C'est là que ça pose de grosses questions par rapport à l'architecte.

Dans quel sens ?

Parce que la pensée architecturale telle qu'on la connaît, elle veut toujours nous amener à produire des choses figées, des objets fixes, un produit fini. En fait, l'architecture, surtout actuelle, ne fonctionne pas comme ça. Enfin, dans certains cas elle peut fonctionner de manière figée, fixée, mais dans le cas de Grande-Synthe, quand s'entremêlent différentes temporalités au niveau des usagers ça n'est pas possible.

Est-ce que justement par rapport à cela, pensez-vous que la manière de penser l'architecture modulaire, temporaire, appropriable est un nouveau sujet ?

Je pense que ce qui est sûr, c'est que dans le système capitaliste de la ville actuelle, on produit une certaine forme d'espaces qui sont basés sur l'accumulation du capital. C'est-à-dire que l'on va acheter un terrain, qui

1. Damien Carême et Maryline Baumard, *On ne peut rien contre la volonté d'un homme*, Ed. Stock, Paris, 2017.

nous appartient jusqu'à la fin des temps et que notre intérêt est que ce terrain prenne de la valeur. La ville ne s'est pas toujours valorisée comme ça, et justement on voit bien que pour pas mal de raisons, ce modèle-là commence à trouver ses limites ; typiquement beaucoup de gens ne peuvent plus habiter parce que le sol coûte trop cher. Quelque part, un autre système va se développer et qu'une autre architecture va de pair avec cet autre système.

C'est donc cette architecture transformable, recyclable, recyclée, adaptable, appropriable qui se met en place. Il y a beaucoup d'arguments positifs pour cela, notamment le fait que l'architecture soit transformable et qu'elle puisse s'adapter aux gens qui viennent, qui partent. Il y a tout un système qui va avec cette manière de penser.

De plus, ces migrations, qu'on le veuille ou non, vont s'amplifier. Notamment un auteur dont j'ai oublié le nom écrivait récemment que le mythe consistant à dire que si le pays d'origine des migrants se développait davantage, alors ces personnes partiraient moins, est faux. Ces personnes partiront encore plus. Dans le monde actuel, tout le monde bouge et tout bouge très vite : les business à développer à l'étranger, les emplois, les études, ... tout cela constitue des acteurs de la mondialisation. On va continuer à bouger plus : on dispose d'outils moteurs de déplacement qui ne demandent qu'à se développer encore plus. C'est un des traits de l'Homme actuel. Le modèle actuel de la ville capitaliste se fatigue, il va devoir s'adapter. C'est pour ça que le projet que vous aviez développé au sein du studio de la Ville Accueillante était intéressant car il combinait les deux systèmes : quelque part il y avait une production de foncier conséquente et artificielle, mais que quelque part ce foncier pouvait se développer autrement. La ville de demain prendra des formes variées et c'est cela que l'on cherchera dans la ville accueillante.

Cela redéfinirait donc le métier de l'architecte actuel ? Une nouvelle manière d'aborder la profession ?

Par rapport à tout ça, j'ai une méthodologie très établie : observer, être un conseiller technique sur les risques et seulement à partir de là, dans un troisième temps, projeter avec les gens. Et donc ça, c'est en effet une redéfinition du métier de l'architecte qui passe par l'observation, la compréhension et la technique et qui va projeter encore une fois avec les gens.

Par exemple aujourd'hui on a évolué sur une nouvelle ouverture dans le DSA : on travaille sur un petit village en Colombie et l'exercice sur lequel on travaille c'est celui d'identifier d'entrée les capacités et les compétences des personnes qui seraient susceptibles de porter le projet. Dans les autres cas, on s'expose quand même à des déconvenues. Ici, bien que ce soit une contrainte supplémentaire, elle apporte aussi une certaine garantie au projet.

Oui c'est ce qu'expliquait aussi Amalle en parlant de la construction des camps à l'étranger, avec le UNHCR (voir interview Amalle Gualleze).

Néanmoins, il y a un grand besoin d'architecture à tous les niveaux, c'est simplement différent. On ne parle plus de commande, de projet, de réponse et de livraison figée. Le projet va avec les gens qui vont l'habiter. C'est un créneau qui fonctionne mieux avec des gens qui sont dans la précarité mais qui pourrait fonctionner avec tout le monde. Il faut se rendre compte que c'est un mode d'opération qui va se faire de plus en plus, on rejoint le mode d'architecture participative.

Pourquoi à Grande-Synthe personne n'a appelé un architecte pour répondre à la demande, comme ce qui a été fait à la Chapelle par Julien Beller, plutôt que d'appeler MSF ?

Personnellement je trouvais que le mode de construction à la Linière était intéressant et enrichissant car tous les acteurs discutaient ensemble. MSF avait fait une première implantation, un autre homme avait dessiné des cabanes car il savait construire aux normes. Ils nous ont écouté sur une forme d'aménagement urbain du camp. Il y avait donc une forme de processus qui valait bien la peine d'être mis en place, que je trouve à la rigueur mieux car tout le monde intervient et on allait tous dans l'optique où ces cabanes on pourrait les faire évoluer, en faire des extensions, permettre l'appropriation. Elles avaient un design qui le permettaient.

Petite parenthèse mais je rappelle une remarque que je t'avais déjà faite l'année passée durant le studio : pour moi le shelter idéal c'est la cabane de jardin. Celui-là, il peut se placer n'importe où, il dure des dizaines d'années, si on veut l'isoler, l'étendre, le moduler, tout est possible et ça ne coûte vraiment pas cher par rapport à aux autres types de shelter qui sont produits aujourd'hui.

Le shelter de MSF permettait aussi l'appropriation, bien qu'il y ait des choses qui auraient été bonnes à améliorer.

Pensez-vous que l'on puisse encore parler de « camps » en France, ou bien ce terme renvoie trop à une mémoire collective douloureuse ? Est-ce que dès qu'on dit « camp » en France, ça fait peur aux gens ?

Oui très clairement, ça fait peur aux gens. Personnellement le terme de camp me renvoie au scoutisme quand j'étais plus jeune donc me renvoie une idée assez positive du sujet. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui le terme de camp effraie davantage.

Dans le mot « camp », il y a une puissance certaine. Il y a une culture qui s'est développé depuis le début des années 1970, depuis l'œuvre d'Henri Lefebvre « Le droit à la Ville »² qui a établi la compréhension du mot « ville » à un sens beaucoup plus large, prenant une véritable place dans notre culture : on va alors parler de ville, de territoire, de métropole. Le mot « camp » demeure chargé des trois notions de Michel Agier : extraterritorialité, exception et exclusion. C'est pour ça que l'on s'est intéressé à d'autres mots : par exemple le centre, mais qui n'est pas beaucoup plus clair. Dans le studio et dans le cadre de la recherche pour la Ville Accueillante, on a essayé de développer d'autres mots, par exemple celui de « quartier d'accueil », qui justement n'inclut plus les trois notions citées précédemment à partir du moment où il est appelé quartier. Mais les mots sont importants, car ils vont effectivement avec des concepts. De la même manière, un bidonville peut être caractérisé de multiples manières : bidonville, quartier informel, quartier précaire... Et il y a un mot que j'aime beaucoup, utilisé depuis les années 1970 notamment en Guyane et en Martinique, c'est le terme de « quartier spontané », encore utilisé là-bas aujourd'hui. Le sens du concept se transforme alors. En effet, on a le « quartier », qui s'inscrit dans un environnement et qui noue des relations avec cet environnement, qui se développe, et le « spontané » qui vient de quelque chose de finalement assez naturel. On est sur des mots qui permettent de redéfinir les perspectives.

Maintenant, quand on parle de « quartier spontané », on exclut toute intervention extérieure : d'un architecte ou autre. Ce sont donc les habitants qui développent leur environnement, mais cela peut-il relever du camp tel qu'on le conçoit aujourd'hui ?

Oui exactement, c'est tout à fait différent de ce que l'on connaît aujourd'hui. Il y a une idée de pragmatisme dans la ville accueillante : on identifie des scénarios pour cette question de populations qui arrivent et qui excèdent en nombre les capacités d'accueil d'une ville. Des gens qui arrivent parfois pour s'installer, parfois pour repartir, on ne le sait pas. Un des scénarios fort était celui qui parlait de l'auto-construction des quartiers spontanés. On va dire qu'il y a deux scénarios qui sont plus classiques architecturalement parlant, c'est celui de faire des bâtiments réversibles et celui des quartiers d'accueil. Les autres scénarios partent sur des choses qui sont très éloignées des modes d'opérations classiques des architectes et qui sont néanmoins complètement architecturaux. On peut prendre comme exemple les deux variantes des squats (celui dans des bâtiments industriels ou commerciaux et celui dans des bâtiments de logement). Et puis on peut aussi considérer l'investissement de terrains. Dans ces trois cas-là, on va dire que la première initiative ne vient pas forcément de l'architecte.

2. Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Ed. du Seuil, Paris, 1968.

LEXIQUES

1. Les définitions du mot « camp » et de ses dérivés :

>> **Camp :**

Camp d'étrangers : « Les camps d'étrangers n'ont pas pour vocation de détruire, mais d'expulser ou, en attente de l'éloignement ou à défaut, de mettre à l'écart. Ils ne visent pas des masses mais des catégories parfois suspectes parfois simplement marginalisées. »¹ Le mot camp d'étrangers reprend alors cette notion d'enfermement de populations spécifiques, sans pour autant pousser les internés dans les couloirs de la mort. Cependant, la rétention, le contrôle et la contrainte sont des aspects tangibles de cette forme d'hébergement.

Camp militaire : « Un camp militaire est un regroupement de troupes, installé temporairement ou définitivement. Il peut servir à former des recrues ou être utilisé comme lieu de repos. [...] Une infrastructure de base peut être construite plus ou moins durablement pour les besoins de l'intendance, du personnel médical, et pour le confort des officiers supérieurs. Ces infrastructures sont généralement construites sous forme de conteneurs ou de tentes. On peut aussi y trouver des lieux d'enfermement pour d'éventuels détenus. »². Le camp militaire n'a donc pas pour fonction première l'internement.

Camp de transit : La notion de transit évoque unilatéralement le passage et le mouvement. Le camp de transit pourrait alors être vu comme une variante se refusant toute connotation pérenne. Ce mot insiste sur le caractère transitoire des populations migrantes, et sur le fait qu'elles ne s'installeront pas dans ces lieux. Cependant, nous savons aujourd'hui que les camps ont principalement duré plus longtemps que prévu, et leur imputer cette dimension temporaire n'est que nier la réalité de la situation de ces populations. Le terme « camp de transit » a également été abondamment utilisé durant la Seconde Guerre Mondiale, pour désigner les camps dans lesquels étaient regroupées les Juifs avant d'être transférés en camp de concentration puis d'extermination.

Camp de réfugiés : « Un camp de réfugiés est un camp temporaire construit par des gouvernements ou des ONG (telles que la Croix-Rouge) pour recevoir des réfugiés. C'est un espace humanitaire artificiel, fondé sur un système urbain pour une durée limitée à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'une crise politique. [...] (Il) a pour but d'assurer les besoins fondamentaux des victimes de guerres ou de catastrophes : nourriture, hygiène, sécurité (contre des agresseurs, contre l'environnement). »³ Pour le camp de réfugiés, l'accent est donc mis sur la notion de protection des individus face au danger qu'ils fuient. Il s'agit donc d'une mise à l'écart mais qui n'est pas destinée à interner des populations jugées menaçantes. En France, l'appellation « camp de réfugiés » n'est généralement pas utilisée, on préférera le terme de « camp humanitaire ».

Camp de séjour surveillé : Le camp de séjour surveillé relève de nouveau de l'internement, du contrôle et de l'enfermement de personnes considérées comme « indésirables », mais ne relève pas du domaine carcéral. Il peut s'apparenter à un camp d'internement ou à un camp de rétention, dans le sens où il prive les individus de leur liberté. Marc BERNARDOT énonce ce type de camp dans un article écrit pour la revue *Plein Droit* en 2003⁴, comme appartenant à la période de la Seconde Guerre Mondiale, et plus précisément

¹ BERNARDOT (Marc), *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, coll. Terra, Broissieux, 2008. pp 35-36.,

² « Camp militaire », in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Publié le 26 déc. 2016. Disponible sur http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Camp_militaire&oldid=132973509, Consulté le 8 mai 2017.

³ « Camp de réfugiés », in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, publié le 07 avril 2017, disponible sur : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Camp_de_r%C3%A9fugi%C3%A9s&oldid=136213891 Consulté le 8 mai 2017

⁴ BERNARDOT (Marc), « Des camps en France (1944-1963) » in *Plein Droit*, op.cit.

au cours de l'année 1944. Ce terme de « séjour surveillé » évoque pour moi comme une mise en quarantaine d'une population, dans le but d'estimer si cette dernière est dangereuse ou pas.

Camp d'internement : « Le camp d'internement français est une appellation générique qui désigne tout à la fois, des centres de rétention administrative, des camps de réfugiés ou de prisonniers de guerre, créés en France pendant la période s'étalant de la Première Guerre Mondiale à la Guerre d'Algérie.»⁵ L'appellation de camp d'internement est donc relative à une certaine période et à un certain cadrage géographique.

Camp d'assignation à résidence : « L'assignation à résidence concerne les étrangers non européens frappés d'une mesure d'éloignement, qui ne peuvent pas être immédiatement renvoyés de France. Elle remplace, dans certains cas, un placement en centre de rétention. [...] concerne l'étranger non européen qui justifie être dans l'impossibilité de quitter la France ou ne peut regagner ni regagner son pays d'origine, ni se rendre dans aucun autre pays. »⁶ Lorsque sont mis en place des camps d'assignation à résidence, on pourrait les comparer à des centres de rétention, de par leur caractéristique commune de regroupement volontaire et contraint des populations, de contrôle et de volonté transitoire en vue d'une expulsion future.

Camp de prisonniers : « Un camp de prisonniers de guerre est un lieu de détention, généralement un camp militaire, spécifiquement utilisé pour la détention d'ennemis [...] avant, pendant ou après un conflit armé.»⁷ Le camp de prisonniers relève alors principalement du domaine militaire, législatif et est destiné uniquement à l'enfermement des soldats et non de civils.

Camp de déportation : Durant la Seconde Guerre Mondiale, ce type de camp représentait la dernière étape avant la route pour le camp de concentration et d'extermination. Il est l'analogue du camp de transit durant cette période. Il représentait donc un endroit où les personnes étaient regroupées une première fois en fonction de leurs origines, religion ou convictions.

Camp de concentration : « [...] participent *in fine* d'un projet de destruction des individus et des groupes « ennemis » dans les régimes totalitaires [...]. »⁸ « Camp dans lequel sont rassemblés, sous surveillance militaire ou policière, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des prisonniers ou des détenus politiques, soit des groupes ethniques, sociaux ou religieux. »⁹ La notion de camp de concentration varie énormément en fonction des époques et des populations qui y sont internées. La première image inévitable que l'on s'en fait est celle relative au génocide des Juifs durant la Seconde Guerre Mondiale, gorgée

⁵ « Camp d'internement français », in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, publié le 21 avril 2017. Disponible sur :

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Camp_d%27internement_fran%C3%A7ais&oldid=136667483.

Consulté le 8 mai 2017.

⁶ Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) « Assignation à résidence d'un étranger en instance d'éloignement », publié le 21 avril 2015 sur le site officiel de l'administration française. Disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20127>, Consulté le 08 mai 2017.

⁷ « Camp de prisonniers de guerre », in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, publié le 26 sept 2016. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Camp_de_prisonniers_de_guerre&oldid=129999592, cons. le 8 mai 2017.

⁸ BERNARDOT (Marc), *Camps d'étrangers*, op.cit. p 36.

⁹ Définition LAROUSSE

de l'image de couloir de la mort. Cependant, le sens premier du mot est littéralement la « concentration » d'individus et donc peut se rattacher à la dimension d'internement, et de rétention.

Camp d'extermination (ou camp d'extermination nazi) : Le camp d'extermination ne peut avoir d'ambivalent. Il constitue la forme de camp demeurant la plus douloureuse dans la mémoire de chacun. Il s'agit de camps uniquement destinés à éliminer un maximum de personnes en un minimum de temps. Ils sont désignés comme étant des « centres de mise à mort », selon Raul Hilberg¹⁰.

>> **Campement :**

Par définition, le terme de « campement » insiste sur le caractère temporaire de celui-ci. Il insinue que les constructions le constituant ne sont pas pérennes et son rarement en « dur ». Il induit l'objet de tente, de logement provisoire et rudimentaire, s'arrêtant au strict minimum pour pouvoir être à l'abri.

Campement informel : Le campement informel est un campement qui s'est développé sans plans ni architecte. On peut le qualifier « d'organisation spontanée mais structurée » ou encore « d'appropriation informelle du territoire ». ¹¹ Ce type de structure évoque les Jungles de Calais ou du Basroch à Grande-Synthe : ces campements faits de matériaux de fortune afin de construire l'ébauche d'un logement destiné à pouvoir protéger ses occupants des aléas du climat et les mettre un minimum en sécurité face aux attaques extérieures. Elle ne témoigne en aucun cas de l'intervention quelconque d'une compétence scientifique, constructive, politique ou sociale, mais se base sur l'appropriation des personnes sur un territoire. Le campement informel se détache d'une dimension d'enfermement et de contrôle.

Campement militaire : Le lieu du campement militaire se rapproche inévitablement du camp militaire, mais contrairement à celui-ci qui peut être constitué de baraquements en « dur » dont la durabilité est espérée, il se constitue plutôt de tentes et d'installation à caractère définitivement provisoire et temporaire. Il est destiné à accueillir des troupes militaires dans un temps restreint et ne constitue pas un laboratoire de l'urbanité des camps.

>> **Centre :**

« Diverses expressions rendent compte d'autres fonctions possibles des camps. Ils sont alors qualifiés de centres d'hébergement, d'acclimatation, d'accueil, de résidence, de séjour, d'urgence, ou encore associé à une fonction hospitalière ou sanitaire. Le mot de « centre », particulièrement fluide, attire l'attention sur le caractère assistantiel que ceux qui les gèrent prêtent à ces espaces, contribuant par là à l'occultation de la localisation périphérique ou inaccessible des lieux dit d'accueil. »¹²

¹⁰ « Camps d'extermination nazis » in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Publié le 28 avril 2017. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Camps_d%27extermination_nazis&oldid=136872783, consulté le 8 mai 2017

¹¹ **Alice** Corbet, « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti », in *Cultures & Conflits*, n°93, printemps 2014, pp.87-108.

¹² BERNARDOT (Marc), *Camps d'étrangers*, op.cit. p 36.

Centre humanitaire : L'appellation de « centre humanitaire » est récente et a pour la première fois en France été utilisée pour désigner le Centre Humanitaire Paris-Nord installé à proximité de la Porte de la Chapelle. Il s'agit d'un centre destiné à offrir un accueil temporaire, une prise en charge des migrants arrivant à Paris, pour offrir une alternative décente aux campements de rue. Il fonctionne sur un temps très court, la durée de séjour des occupants allant de 5 à 10 jours. Il est équipé de diverses organisations d'accueil et d'orientation et constitue une mise à l'abri de premier recourt pour ces personnes.

Centre d'hébergement d'urgence : « Un centre d'hébergement d'urgence (CHU) est une catégorie d'établissements sociaux intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle de toute personne sans domicile fixe. »¹³ Le centre d'hébergement d'urgence n'est donc pas forcément destiné à l'accueil des réfugiés, mais son champ d'action est élargi à toute personne, française ou non, qui n'a momentanément ou non, pas les moyens de s'offrir un toit pour la nuit.

Centre d'accueil provisoire : Ces centres sont destinés à l'accueil d'urgence de réfugiés nécessitant des soins ou des attentions particulières. Les personnes y séjournant doivent justifier leur entrée et sont répertoriées afin de contrôler leurs allées et venues. Dans le cadre du Centre d'Accueil Provisoire constitués de containers abritait surtout des familles ou des mineurs.

Centre de rétention : La notion de rétention se traduit par elle-même : « Le centre de rétention est un lieu de privation de libertés, généralement utilisés pour interner les personnes issues de l'immigration illégale. »¹⁴ Ces camps sont principalement axés sur la rétention administrative et sont administrés par l'Etat. Ils retiennent donc les personnes n'ayant légalement pas le droit de séjourner sur le territoire.

Centre pénitentiaire : Un centre pénitentiaire est lui aussi un terme relativement générique, car il désigne un « établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale. »¹⁵ Ce type d'établissement est donc clairement lié à la justice d'un pays et est destiné à l'enfermement de personnes jugées par cette dernière comme devant être enfermées.

¹³ « Centre d'hébergement d'urgence » in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Publié le 2 déc 2016.

Disponible sur :

de http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Centre_d%27h%C3%A9bergement_d%27urgence&oldid=132337532, consulté le 8 mai 2017.

¹⁴ « Centre de rétention », in *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, publié le 15 déc 2013. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Centre_de_r%C3%A9tention&oldid=99257246. Consulté le 08 mai 2017.

¹⁵ Texte du Ministère de la Justice Française, publié le 21 sept 2015. Disponible sur : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html>. Consulté le 8 mai 2017

2. Les définitions des différents mots se rapportant au concept de « la ville accueillante », repris par les étudiants au sein du studio « La ville accueillante », de Cyrille Hanappe. Semestre 2 de l'année académique 2017/2018 :

MIGRANT

MIGRANT adj. et n. - v. 1960; de migration

Adjectif: Qui participe à une migration, qui migre, qui effectue une migration.

Nom commun : Personne en cours de migration, volontaire ou subie.

Etymologie : participe présent du verbe migrer, issu du latin migrare, migrer, s'en aller d'un endroit, changer de séjour, partir, émigrer. Pour l'Unesco, « le terme migrant peut être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays ». Pour la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, les travailleurs migrants sont « les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes ». Différentes catégories de migrants sont généralement distinguées : travailleurs migrants temporaires, migrants très qualifiés, migrants irréguliers (sans papiers/illégaux), migrants forcés, migrants suite au rapprochement familial, migrants de retour dans leurs pays d'origine.

Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Montréal: DICOROBERT Inc, 1993

CLANDESTIN

Adjectif : du latin classique clandestinus, « qui se fait en secret; qui agit en cachette ».

Avant 1380 cela voulait dire « tenu secret ».

En parlant d'une personne : Qui se soustrait par nécessité aux représentants de l'autorité en place et vit en marge des lois; qui échappe à la procédure normale. Celui qui s'embarque en cachette sans papiers ni titres de transport Travailleurs (immigrés) clandestins. Travailleurs ayant passé illégalement une frontière pour trouver du travail.

En parlant d'un inanimé concret et abstrait : Qui existe, fonctionne, se fait de manière secrète, en dehors de ceux qui exercent l'autorité, à l'encontre des lois établies, de la procédure normale et licite. Assemblée, démarches, relations clandestines; journal clandestin, presse clandestine.

ETRANGER

Selon la définition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), un réfugié est une personne qui fuit hors de son pays pour sauver sa vie ou préserver sa liberté. Un réfugié, différemment d'un migrant par des raisons économiques, a toujours le droit de demander l'asile tant qu'il peut démontrer qu'il provient d'un pays en situation de conflit où les circonstances l'ont obligé à chercher refuge en dehors de ses frontières. Selon le statut de réfugié de la UN de 1951, modifié en 1967, les personnes qui craignent la persécution pour des raisons de race, religion, nationalité ou opinions politiques sont aussi dénommés avec le statut de réfugié.

ASILE / DROIT D'ASILE

Droit d'asile : immunité en vertu de laquelle une autorité peut offrir l'accès d'un lieu (donner asile) à une personne poursuivie et l'interdire à ses poursuivants. « Le droit d'asile des églises [...] était encore admis par l'ordonnance de 1539 » (*Esmein*).

Dr. internat. Droit d'asile diplomatique, fondé sur l'exterritorialité des ambassades et légations, où peuvent se réfugier des personnes poursuivies pour motifs politiques. Droit d'asile politique : droit pour

un État d'ouvrir ses frontières aux réfugiés politiques et de refuser leur extradition à l'État poursuivant. Demander l'asile politique. Les demandeurs d'asile. Accorder le droit d'asile.

Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Montréal: DICOROBERT Inc, 1993

RÉFUGIÉ

- Celui, celle qui n'est pas d'un pays, d'une nation donnée, qui est d'une communauté géographique différente. (CNRTL)
- Celui, celle qui n'est pas familier(ière) d'un lieu, à quelqu'un, qui ne fait pas partie d'une collectivité donnée. Qui n'a pas de relation avec, qui en est mal connu(e), distant(e). (CNRTL)
- Qui ne touche pas, ne concerne pas quelqu'un, en quoi il ne se reconnaît pas du tout, à quoi il est différent. (Larousse)

DEMANDEUR D'ASILE

Un demandeur d'asile est une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen. Il incombe aux systèmes nationaux d'asile de décider quels demandeurs d'asile peuvent effectivement prétendre à une protection internationale. Ceux dont on estime qu'ils ne sont pas des réfugiés ou qu'ils n'ont pas besoin d'une autre forme de protection internationale à l'issue de procédures adéquates peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine. (UNHCR)

HOSPITALITE

- Action de recevoir et d'héberger chez soi gracieusement quelqu'un, par charité, libéralité, amitié: Offrir l'hospitalité à quelqu'un.
- Générosité, bienveillance, cordialité .
- Asile accordé à quelqu'un, à un groupe par un pays : Donner l'hospitalité à des réfugiés politiques.

ACCUEIL

« Action et manière d'accueillir, de recevoir quelqu'un, quelque chose » *dictionnaire Larousse*.

Façon d'e recevoir quelqu'un à son arrivée quelque part, de lui admettre au sein d'un groupe, en lui recevant avec une attitude déterminée. Cette attitude c'est parfois une attitude d'hospitalité pour un temps plus ou moins long.

TRANSIT

Action de passer par un lieu sur itinéraire sans y séjourner

- Situation d'un voyageur qui, lors d'une escale aérienne, demeure dans l'enceinte de l'aéroport.
- Droit commun: Régime de franchise des droits de douane pour les marchandises qui traversent le territoire national à destination d'un pays étranger sans s'y arrêter, en suspension des droits, taxes et obligations auxquels elles devraient être normalement soumises; opération relevant de ce régime.
- Banque: „Accord européen permettant aux véhicules des pays signataires de transiter sans contrôle douanier, sur simple présentation d'un « carnet T.I.R. » formant caution et délivré par des associations de transports agréées (cida 1973).
- Physiologie: Passage des aliments à travers les voies digestives
- Physique: Temps de transit. Temps nécessaire à un électron émis par une cathode pour atteindre l'anode (d'apr.Électron. 1960).

ROBERT Paul, Dictionnaire des synonymes, nuances et contraires, Paris, Editions Le Robert 2011 Synonyme: passage

EXIL

- Situation de quelqu'un qui est expulsé ou obligé de vivre hors de sa patrie ; lieu où cette personne réside à l'étranger.
- Situation de quelqu'un qui est obligé de vivre ailleurs que là où il est habituellement, où il aime vivre; ce lieu où il se sent étranger, mis à l'écart.
- Situation qui implique souvent des difficultés (langue, insertion, identité...) et un sentiment d'éloignement de son pays (nostalgie, déracinement...)

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)

Un Centre d'Accueil et d'Orientation est une structure d'hébergement temporaire à destination des migrants. Il s'agit le plus souvent d'un bâtiment qui appartient à l'État pour accueillir les migrants. Les premiers CAO ont été mis en place en France en 2015 pour faire face à la crise des migrants. Ils y sont accueillis pour se reposer et réfléchir à leur projet migratoire : retourner dans le pays d'origine ou faire une demande d'asile. Ils sont aidés par une équipe d'accompagnateurs pour les problèmes sanitaires, sociaux et administratifs. Une fois les premières démarches de demande d'asile entamées, ils sont transférés dans un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEUR D'ASILE (CADA)

CADA une structure beaucoup plus stable et adaptée aux demandeurs d'asile. Lorsque la procédure de demande d'asile est lancée, le migrant devient officiellement un demandeur d'asile et l'État lui propose ainsi une place dans un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA).

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

Un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) est une catégorie d'Établissements sociaux intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle de toute personne Sans Domicile Fixe. Il n'existe pas de conditions de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel », c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et notamment sans condition de régularité du séjour. Conformément à l'article 4 de la loi DALO, le séjour dure aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne ou la famille, sauf si elle ne le souhaite pas ou enfreint le règlement intérieur du centre d'hébergement : « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation. »

CAMP

Le statut de camp a évolué à travers l'histoire. Le terme « camp » est hérité du casernement militaire qui évite la dispersion. Il définit le lieu de campement où s'établissent les troupes militaires et également le terrain où sont groupés des personnes dont le statut est précaire. Le terme de camp a donné le verbe « camper », relatif à un habitat sommaire, nomade et éphémère. Aujourd'hui, le terme de « camp » renvoie surtout à l'idée concentrationnaire et à l'exclusion pendant la période de la seconde guerre mondiale.

L'utilisation de camps répond de manière continue à un besoin de rétention temporaire de populations jugées indésirables dans des cas exceptionnels, d'urgence et pour des raisons politiques. Le camp s'incarne au fur et à mesure comme l'expression spatiale du rejet car ils sont les concrétisations visibles des discriminations. Malgré la diversité des situations, de manière générale ces phénomènes

d'exclusion ont été mis en scène à travers le cloisonnement spatial aux périphéries urbaines, dans ces espaces aux temporalités particulières puisque le lieu persistant n'accueille que les populations exclues étant de passage.

Après la guerre, les termes utilisés pour définir les camps s'adoucissent, sûrement pour éviter l'amalgame et diluer les réalités choquantes, mais restent des configurations de mise à l'écart. D'après une citation de Migreurop en 2003, « La première image qu'évoque le terme de «camp», c'est celle d'un lieu fermé, géographiquement identifié, et dévolu au placement d'indésirables ». En général, les périmètres des camps sont très marqués et évoquent la privation de la liberté, constituant une frontière opaque. Ils se situent souvent dans des bâtiments ou lieux dont la fonction initiale n'est pas destinée à l'enfermement et parfois des micro-espaces se conjuguent avec l'activité principale. Les autorités justifient la création de camps comme « états d'exceptions », mais cette pratique est devenue un outil de la gestion des flux migratoires. Le camp, présenté comme provisoire, est aujourd'hui une institution quasi permanente que les pouvoirs publics définissent comme une nécessité.

CAMPEMENT

- Action de camper ; installation d'un camp militaire ou civil ; emplacement d'un camp ; le camp lui-même : Campement interdit.
- Ensemble du matériel d'un camp : Replier le campement.
- Installation provisoire et rudimentaire ; pièce, lieu en désordre où on est ainsi installé.
- Groupe d'hommes envoyé par un corps de troupe pour reconnaître et préparer un cantonnement ou un bivouac. (*Larousse*)

QUARTIER

- Une des quatre parties égales d'un tout, partie importante d'un tout
- Partie d'une ville ayant une physionomie propre, une certaine unité
- Partie d'une ville considérée du point de vue du voisinage, lieu où quelqu'un réside, se trouve souvent.
- Qui n'est fréquenté que par les habitants d'une partie d'une ville
- Les habitants d'une partie d'une ville
- Campement, cantonnement d'une troupe, établir, prendre ses quartiers. (*CNRTL*)

ABRI

Lieu où l'on peut se mettre ou mettre quelque chose à couvert des intempéries, du soleil, du danger, etc. ; installation construite à cet effet. Ce qui préserve de quelque mal, ce qui est un refuge, une protection. (*Larousse*). L'une des premières choses dont les personnes ont besoin après avoir été forcées de fuir leur foyer, qu'il s'agisse de réfugiés ou de déplacés internes, est un toit au-dessus de leurs têtes. (*UNHCR*)

SHELTER

Shelter (anglais) :

- Nom : a shelter : un abri
- Verbe : to shelter : abriter

Utilisé comme un nom : A small building or covered place which is made to protect people from bad weather or danger (Un petit bâtiment ou un lieu couvert, destiné à protéger les gens du mauvais temps ou d'un danger). A building where homeless people can sleep and get food (Un bâtiment

dans lequel peuvent dormir les sans-abris et y recevoir de la nourriture).

Utilisé comme un verbe: To shelter someone for the night . (Abriter quelqu'un pour la nuit) To give shelter to somebody (Donner asile ou cacher quelqu'un/héberger quelqu'un). To take shelter from the rain under a tree (S'abriter de la pluie en dessous d'un arbre).

Étymologie anglaise du mot shelter:

1. Altération du Moyen Anglais: sheltron ou sheldtrume.

A roof or a wall formed by locked shields.

- Un toit ou un mur, formé par des boucliers accrochés les uns aux autres.

2. De l'Anglais Ancien: scyldtruma.

Scyld- vient de shield, qui signifie le bouclier, la protection.

-truma vient de troop, relatif à l'Anglais Ancien: trim qui énonce la solidité et la fermeté.

Le mot shelter, de par son origine anglophone, peut déjà porter dans sa traduction dans sens qui sont ambivalents et complémentaires. En effet, on retrouve ici l'idée d'accueillir, mais également celle d'abriter. Le mot shelter trouve alors tout son sens dans un camp de réfugiés, qui est par définition un endroit où les gens dans le besoin sont accueillis, abrités, et hébergés. De plus, si l'on dérive la traduction du mot shelter, soit « abri », on peut par synonyme basculer avec le terme « refuge », qui donnera « se réfugier » et enfin « réfugié ». Le mot shelter porte également dans son étymologie l'image que l'on pourrait s'en faire aujourd'hui encore : une maison faite de bouclier, pour se protéger des attaques extérieures. Quelque chose de solide et de rassurant, qui pourrait permettre à son occupant de reprendre son souffle quelque temps, à l'abri des assauts.

De par son ambivalence étymologique et linguistique, le mot shelter porte en lui le sens premier du camp, de l'accueil et de l'hébergement. Aussi précaire soit-il, sa fonction première est d'abriter.

CONTAINER

Module métallique industriel qui est utilisé largement dans l'industrie pour la manutention, le stockage ou le transport de matières ou de lots d'objets dont elle permet de simplifier l'emballage. A la taille courant 2,3m de large, 2,26-2,69m de hauteur et 12 mètres de long, il peut être utilisé aussi comme un espace, une unité pour vivre dans l'architecture.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CAMP ODDO

Bibliothèque Nubar de l'UGAB, Paris et Musée National de l'histoire de l'Immigration, LLORCA, disponible sur : <http://www.tourisme-marseille.com/fiche/camp-oddo-refugies-armeniens-de-marseille/>, consulté le 18 octobre 2017.

CAMP DE SAINT CYPRIEN

1. Vue du camp, © Ouillade, disponible sur : <http://www.ouillade.eu/societe/saint-cyprien-75eme-anniversaire-de-la-retirade-et-journee-dhommage-aux-republicains-espagnols/64575>, consulté le 18 octobre 2017.
2. Vue aérienne du camp de Saint-Cyprien, © Jean Josset, disponible sur : <http://histoires-du-roussillon.eklablog.com/camp-de-concentration-c25257086>, consulté le 18 octobre 2017
3. Baraque style Lombardi, © La semaine du Roussillon, disponible sur : <http://histoires-du-roussillon.eklablog.com/le-camp-de-concentration-de-saint-cyprien-1939-1941-a108164414>, consulté le 18 octobre 2017
4. Un homme se protégeant du sable, © La semaine du Roussillon, disponible sur <http://histoires-du-roussillon.eklablog.com/le-camp-de-concentration-de-saint-cyprien-1939-1941-a108164414>, consulté le 18 octobre 2017

CAMP D'ARCELÈS

1. Vue d'ensemble du camp en février 1939, © Mémorial du camp d'Argelès, disponible sur : <https://www.le-journal-catalan.com/argeles-sur-mer-un-circuit-de-la-memoire-sur-la-retirada/23264>, consulté le 18 octobre 2017. <http://www.floerken.de/cyprien/thumb.htm>
2. Le camp lorsqu'il est encore fait de tentes, © Norbert Förken, disponible sur : <http://www.floerken.de/cyprien/thumb.htm>, consulté le 18 octobre 2017.
3. Vue aérienne d'Argelès plage en février 1939, © Pierre Fuentes, disponible sur : https://1.bp.blogspot.com/-SLi65mMF5zg/V_DEpdwxQAI/AAAAAAAAALFI/IO_fEMntZycnS40iKLTcnk21TenxaCEEACEw/s1600/66.ARGELES.%25C2%25A9%2BPierre%2BFuentes.Vue%2Bae%25CC%2581rienne%2BFe%25CC%2581vriere%2BMars%2B1939.jpg, consulté le 18 octobre 2017.
4. Vue du camp, © Mémorial du camp d'Argelès, disponible sur <http://www.lindependant.fr/2015/02/19/le-premier-ministre-manuel-valls-et-lydie-salvayre-prix-goncourt-presents-ce-vendredi-a-argeles-sur-mer,1993695.php>, consulté le 18 octobre 2017.

CAMP DU BARCARES

1. Vue du camp, © F. Lainé, disponible sur : <https://fredlaine01.files.wordpress.com/2013/02/barcarc3a8s.png>, consulté le 19 oct. 2017.
2. Vue aérienne du camp, © Coll. Guisset, disponible sur : <http://joalvolo.over-blog.com/2014/06/vue-du-camp-du-barcares-l-independant.html>, consulté le 19 octobre 2017.
3. Vue aérienne du camp, © Coll. Guisset, disponible sur : <http://memorialdesnomadesdefrance.fr/camp-du-barcares-p-o-1939-1942/>, consulté le 19 octobre 2017.

CAMP DE BRAM

1. Une vue du camp des réfugiés, © Editions Gazel, disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.1x.net/html/bram.htm>, consulté le 19 oct. 2017.
2. Plan redessiné sur base du plan des Archives Départementales de l'Aude, 6 M 15. Disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.1x.net/html/bram.htm>, consulté le 19 oct. 2017.
3. Allée du camp, Agusti Centelles, disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.1x.net/html/bram.htm>, consulté le 19 oct. 2017.

CAMP DU VERNET

1. Vue du camp, disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.1x.net/html/vernet.htm>, consulté le 5 mai 2017.
2. Plan du camp redessiné sur base de la vue aérienne IGN de 1942, © D.R., disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-camp-du-Vernet-110.html>, consulté le 17 octobre 2017.
3. Le camp en 1939, © Linda Ferrer Rocca, disponible sur : <http://www.ladepeche.fr/article/2009/02/18/561216-quand-les-refugies-etaient-internes.html>, consulté le 19 oct. 2017.

CAMP D'AGDE

1. Vue du camp, © collection J. Vilamosa, disponible sur <http://memoirecampagde.fr/>, consulté le 18 octobre 2017.
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan des camps d'Agde, Archives départementales Hérault - 426W14, *Les camps d'internement dans l'Hérault pendant la Seconde Guerre mondiale, relevé des cotes conservées aux Archives départementales de l'Hérault*. Département de l'Hérault.
3. Photo prise par un CRAB (Centre de Recrutement de l'Armée belge), au camp de Agde, en Juin 1940. Disponible sur : <https://www.39-45.org/viewtopic.php?f=49&t=40689>, consulté le 19 octobre 2017.

CAMP DE SEPTFONDS

1. Vue des baraquements, © Archives Musée Résistance, disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.lx.net/html/septfonds.htm>, consulté le 19 oct. 2017
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan de Septfonds, disponible sur : <https://www.taringa.net/posts/info/17238190/Camp-de-Judes-Septfonds-Francia.html>, consulté le 18 octobre 2017.
3. Vue d'une cuisine, disponible sur : <http://courriersdesdeuxguerres.lx.net/html/septfonds.htm>, consulté le 18 octobre 2017.

CAMP DE GURS

1. Vue des baraquements, récupérée auprès de l'Amicale du camp de Gurs.
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan de Gurs, © Entrepreneurs en charge de la construction du camp, disponible sur : <http://gurs.free.fr/construction.html>, consulté le 19 octobre 2017.

CAMP DE RIVESALTES

1. Plan de l'îlot F, redessiné sur base du plan du modèle d'îlot, disponible sur : <http://appvcv.free.fr/patrimoine/periodes/20esiecle/camprivesaltes/ilotcamprivesaltes.jpg>, consulté le 19 octobre 2017
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan de Rivesaltes, disponible sur : <http://appvcv.free.fr/patrimoine/periodes/20esiecle/camprivesaltes/campderivesaltes.jpg>, consulté le 19 octobre 2017.
3. Vue aérienne du camp © Frédéric Hédelin, disponible sur : <http://photo-hedelin.com/phototheque.asp?rep=Pyrenees%20Orientales/Vu%20du%20ciel-Agly&page=1>, consulté le 5 mai 2017.
4. Vue des baraquements, © D.R., disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-Camp-Joffre-a-Rivesaltes-169.html>, consulté le 19 octobre 2017

CAMP DE RIEUCROS

1. Vue générale du camp, © Arch. dép. Lozère, 2 Fi 304, disponible sur : http://archives.lozere.fr/img/thumbnails/355_394/14_arch_dep_lozere_2_fi_304.jpg?1375099122, consulté le 19 octobre 2017.
2. Plan général du camp, redessiné sur base du plan de l'Association pour le souvenir de Rieucros, disponible sur : <http://www.camp-rieucros.com/index.php/l-internement/vie-quotidienne>, consulté le 19 octobre 2017.
3. La vie au camp, Teresa Noce et Baldina Di Vittorio © Brigitte Maurin Farelle, disponible sur : <https://italies.revues.org/4768>, consulté le 19 octobre 2017

CAMP DE BRENS

1. L'entrée du camp, mars 1942, Rapport de l'Inspection générale des camps, © Centre historique des Archives Nationales, F⁷ 15108, disponible sur : <http://apsicbr.free.fr/brens.htm>, consulté le 19 octobre 2017.
2. Vue générale du camp, © Office des Anciens Combattants du Tarn et écrite par Diana Fabre, disponible sur : <http://apsicbr.free.fr/brens.htm>, consulté le 19 octobre 2017.
3. Vue des baraques, © Office des Anciens Combattants du Tarn et écrite par Diana Fabre, disponible sur : <http://apsicbr.free.fr/brens.htm>, consulté le 19 octobre 2017.

CAMP DE MAUZAC

1. Vue du camp Sud, © Coll. J. Tronel, disponible sur : <https://prisons-cherche-midi-mauzac.com/varia/espagnols-et-%C2%AB%C2%A0palestiniens%C2%A0%C2%BB-du-652e-gte-a-mauzac-8050>, consulté le 20 octobre 2017
2. Plan du camp Nord, redessiné sur base du plan des Archives départementales de la Dordogne, 1141 W 239, disponible sur : <http://espritdepays.com/dordogne/histoire/mauzac-5-novembre-1961-grande-evasion-detenus-politiques-algeriens>, consulté le 20 octobre 2017.
3. Le camp Nord, © Coll. J. Tronel, disponible sur : <http://prisons-cherche-midi-mauzac.com/bienvenue-sur-le-blog-de-jacky-tronel>, consulté le 3 décembre 2017.

CAMP DE MERIGNAC

1. Vue d'ensemble du camp, ©Peter Gaida, disponible sur : <http://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/ClgJeanZayCenon/concoursresistance/campdemerignac.html>, consulté le 20 octobre 2017
2. Plan redessiné sur base du plan schématique réalisé par André Jean-Faure dans son rapport lors de l'inspection du 18 décembre 1941. © Archives Nationales, F/7/15099, dossier 1a, rapport 4., disponible sur : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action;jsessionid=D05B8746E10CF4E9C643A3BD30B37599?irId=FRAN_IR_055943&uid=c-5f75zni0--pyenha9kja8&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true, consulté le 03 décembre 2017.
3. Vue des baraquements séparés des internés Juifs et étranger, © Peter Gaida, disponible sur : <http://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/ClgJeanZayCenon/concoursresistance/campdemerignac.html>, consulté le 20 octobre 2017

CAMP DE MASSEUBE

1. Vue du camp, Mémorial de la Shoah, coll. Cimade ©D.R., disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-Camp-de-Masseube-133.html>, consulté le 20 octobre 2017.
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan du camp de Masseube en 1943 – inventaire au 1^{er} juillet 1943 (d'après l'état des lieux AD Gers R 1059), disponible sur : http://e.de-luget.pagesperso-orange.fr/Camp_leplan.htm, consulté le 20 octobre 2017.
3. Vue des baraquements, ©Jacky Tronel, disponible sur : <https://prisons-cherche-midi-mauzac.com/des-camps/des-juifs-allemands-et-des-espagnols-internes-au-camp-de-masseube-5304>, consulté le 20 octobre 2017.

CAMP DE CHOISEL

1. Le camp de Choisel, © Résistance 44, disponible sur : <http://www.resistance-44.fr/?Le-camp-de-Choisel>, consulté le 20 octobre 2017.
2. Plan du camp, redessiné sur base du plan du camp de Choisel des archives de Loire-Atlantiques 43 W 159, disponible sur : <http://www.chateaubriant.org/593-documents-1-a-4#3>, consulté le 20 octobre 2017.
3. Intérieur du camp de Choisel, © Amicale de Châteaubriant - Vosves-Rouillé, disponible sur : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/guy-moquet>, consulté le 20 octobre 2017.
4. Vue des baraquements, coll. Musée de la Résistance nationale, Champigny, disponible sur : <http://www.cndp.fr/crdp-creteil/index.php/component/ressources/?task=view&id=28>, consulté le 20 octobre 2017.

CAMP DE ROUILLE

1. Vue du camp de Rouillé, © Service historique de la Défense, disponible sur : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/linternement-la-france-des-camps-1938-1946>, consulté le 21 octobre 2017.
2. Vue générale du camp, ©ADEL, disponible sur : <http://assoadel.fr/>, consulté le 21 octobre 2017.
3. Maquette du camp, réalisée par Camille Brunier, ancien résistant, ©Camille Brunier, disponible sur : <http://www.vrid-memorial.com/afficher/rubrique/4/internement/article/119/Le-camp-dInternement-de-Rouille-Vienne-.html>, consulté le 21 octobre 2017.
4. Demi-baraquement subsistant du camp de Rouillé, disponible sur : <http://www.lavienne86.fr/actualite/700/23-visite-de-l-ancien-camp-d-internement-de-rouille.htm>, consulté le 21 octobre 2017.

CAMP DE MONTREUIL BELLAY

1. Les internés, coll. Jacques Sigot, disponible sur : https://elpais.com/internacional/2013/11/02/actualidad/1383422739_935400.html, consulté le 21 octobre 2017.
2. Plan de situation, redessiné sur base du plan de la poudrerie projetée par le ministère de l'Armement, ©Archives de la Manufacture des Armes de Châtellerault, disponible sur : <http://camp-montreuil-bellay.eklablog.com/historique-du-camp-1940-1946-c500396>, consulté le 21 octobre 2017.
3. Vue générale du camp, coll. Jacques Sigot, ©D.R., disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-Camp-de-Montreuil-Bellay-152.html>, consulté le 21 octobre 2017.
4. Vue aérienne des vestiges de la partie centrale du camp, ©Jacques Sigot, disponible sur : <https://jacques-sigot.blogspot.fr/2012/11/vestiges-de-lancien-camp-de.html>, consulté le 21 octobre 2017.

CAMP DE JARGEAU

1. Allée du camp, © Pascal Vion, disponible sur : <http://www.cercil.fr/cercil/Jargeau/Jargeau.html>, consulté le 21 octobre 2017.
2. Vue du camp, ©Jacky Tronel, disponible sur : <https://prisons-cherche-midi-mauzac.com/des-camps/des-nomades-des-communistes-et-des-camps-dans-la-france-occupee-de-1940-7899>, consulté le 21 octobre 2017.
3. Les cuisines, ©Pascal Vion, disponible sur : <http://www.cercil.fr/cercil/Jargeau/Jargeau.html>, consulté le 21 octobre 2017.
4. Dortoir, ©Pascal Vion, disponible sur : <http://www.cercil.fr/cercil/Jargeau/Jargeau.html>, consulté le 21 octobre 2017.

CAMP DE POITIERS

1. Le camp de la « Route de Limoges », coll. Roger Picard, © Archives départementales de la Vienne, disponible sur : <http://www.npa86.org/spip.php?article3372>, consulté le 21 octobre 2017.
2. Plan du camp redessiné sur base du plan original des Archives départementales de la Vienne, disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-Camp-de-la-Route-de-Limoges-477.html>, consulté le 21 octobre 2017.
3. L'entrée du camp, © Archives départementales de la Vienne (sous-série 12J), disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-Camp-de-la-Route-de-Limoges-477.html>, consulté le 21 octobre 2017.

CAMP DE NOE

1. Photo du camp de Noé, 1947, © Arch. privée, D.R., disponible sur : <http://www.ajpn.org/internement-camp-de-Noe-161.html>, consulté le 24 octobre 2017.
2. Château d'eau et baraques, aquarelle réalisée par Richard Liebermann, ancien interné du camp. Extrait de MALO Éric, «De Vichy à la Quatrième République : le camp de Noé (1943-1945)», In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 104, N°199-200, 1992. les années quarante dans le Midi. pp. 441- 458.
3. Baraque 82. « La plage ». Au fond, à droite : îlot spécial des hommes, dessin de l'auteur du manuscrit *Mes barbelés*, Française internée au camp de septembre 1944 à juillet 1945. Extrait de MALO Éric, «De Vichy à la Quatrième République : le camp de Noé (1943-1945)», In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 104, N°199-200, 1992. les années quarante dans le Midi. pp. 441-458.
4. Peinture de Karl Schwesig (1898-1955) ancien interné politique du Camp de Noé, disponible sur : <http://espana36.pagesperso-orange.fr/CampDeNoe/CampDeNoe.html>, consulté le 24 octobre 2017.

CAMP POINSARD OU CAMP DE SORGUES

1. Carte IGN, 1942, La poudrerie de Sorgues et ses trois camps (Bécassières, Poinsard et Badaffier), disponible sur : <https://etudessorguaises.fr/index.php/economie/343-emergence-des-memoires-oubliees-les-travailleurs-indochinois-en-vauclose-de-1939-a-1951>, consulté le 25 octobre 2017.
2. Graphiques déterminant la durée d'internement moyenne et la nationalité des internés du camp de Sorgues, © A.D., disponible sur : <https://www.etudessorguaises.fr/index.php/les-guerres/333-le-camp-d-internement-de-sorgues-decembre-1944-decembre1945>, consulté le 25 octobre 2017.

3. Les cantonnements du camp Poincard en 1917, peu après leur construction. ©Archives départementales du Vaucluse, 2 FI 32. Disponibles sur : <https://www.etudessorguaises.fr/index.php/economie/343-emergence-des-memoires-oubliees-les-travailleurs-indochinois-en-vauclyse-de-1939-a-1951>, consulté le 06 décembre 2017.

CAMP DE SAINTE-LIVRADE

1. Le CAFI de Sainte-Livrade aujourd'hui, © Nicole Berger, photo recueillie auprès de la rédaction du Festin Nu.
2. Plan du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail, disponible sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté le 28 octobre 2017.
3. Vue générale du camp, ©Archives des rapatriés d'Indochine, disponible sur : <http://www.rapatries-vietnam.org/photos-rapatries-cafi.php>, consulté le 28 octobre 2017.

CAMP DE LA RYE

1. Vue du camp, ©Archives départementales de la Vienne, disponible sur : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/2013/03/19/la-memoire-oubliee-du-camp-de-harkis-du-vigeant-dans-le-sud-de-la-vienne-219123.html>, consulté le 28 octobre 2017.
2. Photo du camp, extrait du bulletin GRHAJ n°16, ©Marc Paraire, disponible sur : <http://www.levigeant.fr/fr/information/75654/le-camp-rye>, consulté le 28 octobre 2017.
- 3-4. Photos du camp prises en août 2013, avant sa démolition, © Léon Nguyen, disponible sur : <https://cafi47.com/2013/10/19/cimade-son-rol-ce-quelle-a-fait-au-cari-puis-au-cafi/comment-page-1/>, consulté le 28 octobre 2017.

CAMP DE THOL

1. Vue des baraquements, disponible sur : http://tenes.info/nostalgie/THOL/002_G, consulté le 28 octobre 2017.
2. Plan du camp redessiné sur base du plan original de 1959, ©Archives du Cabinet du Préfet de l'Ain, AD de l'Ain, 777W13, disponible sur : <https://criminocorpus.revues.org/docannexe/image/2676/img-2.jpg>, consulté le 28 octobre 2017.
3. Peinture sur mouchoir, disponible sur : http://tenes.info/nostalgie/THOL/peinture_sur_mouchoir_1, consulté le 28 octobre 2017.
4. Vue aérienne du camp de Thol au milieu du XXe siècle, ©DR, disponible sur : <http://www.leprogres.fr/ain/2016/11/09/le-syndicat-d-initiative-prepare-son-exposition>, consulté le 28 octobre 2017.

CAMP DE BOURG-LASTIC

1. Plan masse du camp de Bourg-Lastic, récupéré auprès de Monsieur Laurent Lebacq, ADC, 92e régiment d'infanterie, chef de détachement, camp de Bourg-Lastic, ©Archives du camp de Bourg-Lastic.
2. Vue aérienne du camp, ©Archives du camp de Bourg-Lastic, photos récupérées auprès de Monsieur Laurent Lebacq, ADC, 92e régiment d'infanterie, chef de détachement, camp de Bourg-Lastic.
3. La vie quotidienne au camp au temps des harkis, ©ONAC, in *Le camp des Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962 - 25 septembre 1962*, brochure réalisée par le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

LE CAMP DU LARZAC

1. Carte postale d'époque, vue du camp militaire du Larzac, disponible sur : <http://www.ebay.fr/itm/CPA-CAMP-MILITAIRE-DU-LARZAC-Le-Mess-des-Sous-Officiers-POSTCARD-POSTKARTE-/262450373925>, consulté le 28 octobre 2017.
2. Plan du camp redessiné sur base du plan original des Archives Nationales, disponible sur : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Mission-des-archives-nationales/Exposition-virtuelle/CARS-du-Larzac>, consulté le 28 octobre 2017.
3. Carte postale d'époque, vue aérienne du Larzac, disponible sur : <https://picclick.fr/12-Camp-du-Larzac-Vue-g%C3%A9n%C3%A9rale-par-avion-262512692981.html>, consulté le 28 octobre 2017.

CAMP DE BIAS

1. Plan du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail.
2. Vue aérienne du camp, © Comité National de liaison des Harkis, disponible sur : <https://www.cnlh.fr/galerie-photos/>, consulté le 28 octobre 2017.

CAMP DE SAINT-MAURICE-L'ARDOISE

1. Plan approximatif du camp, redessiné sur base de photographies aériennes de 1950-1965, IGN © Géoportail.
2. Le camp en 1962, © Adimad, Didier Lavrut, « Saint-Maurice l'Ardoise : Un camp pour activistes dans le Gard en 1962 », Criminocorpus [En ligne], Justice et détention politique, Répressions politiques en situation de guerre. Mis en ligne le 02 décembre 2013, disponible sur : <http://criminocorpus.revues.org/2589>, consulté le 06 décembre 2017.
3. Photos du camp, ©Alain Ferki, disponible sur : <http://www.harkisdordogne.com/2015/08/photos-inedites-du-camp-de-saint-maurice-l-ardoise-prises-par-ferki-alain.html>, consulté le 28 octobre 2017.

.....

CAMP DE SALIERS

Images recueillies auprès du Mémorial des Nomades de France et du Musée de la Résistance de la Camargue.

1. Denis PESCHANSKI, « Camps d'internements pour nomades », *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p.197.
 2. Carnet anthropométrique, © AD13, 142 W 93.
 3. Fiche d'internement, © AD13, 148 W 98.
 4. Plan du camp redessiné sur base du plan de Jacques van Migom, © AD13.
 5. Vue aérienne du camp en 1952, © Sam Liévin/Musée du Cinéma.
- Plans et coupes des baraquements, redessinés sur base des plans de Carle Naudot, 1937, « Cabano de Sali-nié », © Coll. du Musée de la Résistance de la Camargue
6. Vue de la construction d'une cabane dans le camp de Saliers, 1942, © Francis Bertrand
 7. Article de presse, 1943, ©AD13 666.
 8. Salut au drapeau, © Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.
 9. Salut au drapeau, © Francis Bertrand.
 10. Le camp en construction, © AD13 142 W 76.
 11. Le camp en construction, © AD13 142 W 76.

CAMP DU GRAND ARENAS

La plupart des images ont été recueillies auprès de Nathalie Deguigné, co-auteur du livre *Le Grand Arenas, Marseille, 1944-1966*, Paris, Ed. Autrement, 2001.

1. Denis PESCHANSKI, « Les camps de la Libération », in *La France des camps, l'internement en France 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p.460.
- 2-3. Vues du camp et des internés, © Nathalie Deguigné.
4. Le Grand Arénas, 1946, 1949 © Nathalie Deguigné / Coll. CDJC / OSE France
5. Plan de situation, Nathalie DEGUIGNE et Emile TÉMIME, *Le Grand Arenas, Marseille, 1944-1966, op.cit.*
6. Vue aérienne de la Cayolle, photographies aériennes 1950-1965, © Géoportail.
7. Plan redessiné sur base du plan de Nathalie Deguigné, *Le Grand Arenas, Marseille, 1944-1966, op.cit.*
8. Dessin du principe de la chaînette, © Violaine Eggermont.
9. Explication du fonctionnement mécanique de la fusée céramique, Exposition sur Jacques Couëlle, 2000, Centre des Archives du Monde du Travail, © Jacques Couëlle, disponible sur : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/memoires/donnees_expositions/00_09_15-00_12_15_Jacques_couelle/expocouelle10.html, consulté le 20 novembre 2017.
10. Mise en place d'une voûte en fusées-céramiques, © Jacques Couëlle, disponible sur : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/memoires/donnees_expositions/00_09_15-00_12_15_Jacques_couelle/expocouelle11.html, consulté le 20 novembre 2017.
11. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné.
12. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné / Bernard Nantet.

13. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné / Jacques Couëlle.

14-15. Vue des baraquements, © Nathalie Deguigné.

.....

LE HAMEAU DE L'ABBE PIERRE

1. Vue du bidonville de Noisy-le-Grand, © Centre Joseph Wresinski, disponible sur : <http://www.joseph-wresinski.org/fr/joseph-wresinski-lautre-abbe-pierre/>, consulté le 29 octobre 2017.

LA CITE DE LA JOIE

1. Photo du chantier, mars 1954, premiers travaux, ©Mémoires du Pléssis-Trévisé, disponible sur : <https://www.memoire-du-plessis-trevisé.fr/memoire-du-temps/1954-le-choc-d%C3%A9mographique/>, consulté le 29 octobre 2017.

2. Vue aérienne de la Cité de la Joie, ©Emmaüs Habitat, disponible sur : <http://www.emmaüs-habitat.fr/historique/>, consulté le 29 octobre 2017.

3. Photo du chantier, mai 1954, ©Emmaüs Habitat, disponible sur : <http://www.emmaüs-habitat.fr/historique/>, consulté le 29 octobre 2017.

4. Photos des «épis», 1954, ©Mémoires du Pléssis-Trévisé, disponible sur : <https://www.memoire-du-plessis-trevisé.fr/memoire-du-temps/1954-le-choc-d%C3%A9mographique/>, consulté le 29 octobre 2017.

LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL D'URGENCE HUMANITAIRE DE SANGATTE

1. Photo du hangar Eurotunnel, octobre 2000, ©GISTI, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?rubrique48>, consulté le 29 octobre 2017.

2. Vue de l'alignement des tentes, mai/août 2001, ©Jacqueline Salmon, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article650>, consulté le 29 octobre 2017.

3. Vue des boxes, mai/août 2001, ©Jacqueline Salmon, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article650>, consulté le 29 octobre 2017.

4. Vue de tentes, mai/août 2001, ©Jacqueline Salmon, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article650>, consulté le 29 octobre 2017.

5. Plan du camp de Sangatte en 2002, © Olivier Clochard, in Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, Mémoire de doctorat en VAE, ENSA Paris-Belleville, 2017, p. 41.

LE CENTRE D'ACCUEIL PROVISOIRE DE CALAIS

1. La géographie du Centre d'Accueil Provisoire, ©Keiser et Lainé, 2016. Claraluz Keizer et Lili Lainé, «HABITER LE TEMPORAIRE ET LA CONTRAINTE : LE CENTRE D'ACCUEIL PROVISOIRE DE LA JUNGLE DE CALAIS», in *Urbanités*, disponible sur : <http://www.revue-urbanites.fr/8-habiter-le-temporaire-et-la-contrainte-le-centre-daccueil-provisoire-de-la-jungle-de-calais/>, consulté le 29 octobre 2017.

2. Vue des containers, ©Philippe Huguen/AFP. disponible sur : http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/02/24/calais-les-limites-des-solutions-d-hebergement-proposees-aux-migrants_4870765_3214.html, consulté le 29 octobre 2017.

3. Le conteneur du CAP, ©LS Container, 2015. Claraluz Keizer et Lili Lainé, «HABITER LE TEMPORAIRE ET LA CONTRAINTE : LE CENTRE D'ACCUEIL PROVISOIRE DE LA JUNGLE DE CALAIS», in *Urbanités*, disponible sur : <http://www.revue-urbanites.fr/8-habiter-le-temporaire-et-la-contrainte-le-centre-daccueil-provisoire-de-la-jungle-de-calais/>, consulté le 29 octobre 2017.

4. Vue des containers, ©Philippe Huguen/AFP. disponible sur : http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/02/24/calais-les-limites-des-solutions-d-hebergement-proposees-aux-migrants_4870765_3214.html, consulté le 29 octobre 2017.

LE CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE DE PARIS XVI^e

1. Principe constructif et structurel, © AIR Architectures, disponible sur : <https://www.airarchitectures.com/copie-de-logement>, consulté le 29 octobre 2017.

2-3. Jeu des hauteurs et transparences ponctuelles, ©AIR Architectures, *Ibid.*

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE D'IVRY-SUR-SEINE

1. Coupe longitudinale, ©2017 Valentine Guichardaz-Versini, disponible sur : <http://www.atelierrita.org/architecture>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Plan masse, ©2017 Valentine Guichardaz-Versini, disponible sur : <http://www.atelierrita.org/architecture>, consulté le 29 octobre 2017.
3. Vue sur les yourtes faisant office de réfectoires communs, ©2017 Valentine Guichardaz-Versini, disponible sur : <http://www.atelierrita.org/architecture>, consulté le 29 octobre 2017.
4. Mise en place des modules, ©Pavillon de l'Arsenal, disponible sur : <http://www.pavillon-arsenal.com/fr/paris-dactualites/10697-centre-dhebergement-durgence-paris-ivry.html>, consulté le 29 octobre 2017.
5. Vue au coeur d'un quartier de vie, ©2017 Valentine Guichardaz-Versini, disponible sur : <http://www.atelierrita.org/architecture>, consulté le 29 octobre 2017.

.....

LA BARAQUE ADRIAN

1. Coupe d'une ferme, principe constructif de la baraque Adrian, © Amicale du camp de Gurs, disponible sur : <http://www.campgurs.com/default.asp?type=SR&savoirplus=12&idsection=2>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Baraque Adrian en cours de montage par des soldats à Saint-Raphaël, ©Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la culture, disponible sur : http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/qui-cherche-quoi/baraque-adrian-sujet_3793_1.htm, consulté le 29 octobre 2017.

PERRIAND - MAISON AU BORD DE L'EAU

- 1-4. Charlotte Perriand, Maison au bord de l'eau, 1934. © Perriand, ADAGP 2013, disponibles sur : www.galerie-downtown.com/wp-content/uploads/2013/12/CPLV.pdf, consulté le 29 octobre 2017.

PROUVE - MAISON DES SINISTRÉS

1. Démonstration du montage de la «Maison des Sinistrés» en une journée. Disponible sur : <https://issuu.com/patrickseguin/docs/00-compo-finale>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Exposition «Calder/Prouvé», Gagosian Gallery, Le Bourget, 2013, organisée par Gagosian Gallery et Galerie Patrick Seguin, Jean Prouvé, «Maison démontable 6x6», 1944. Disponible sur : <https://issuu.com/patrickseguin/docs/00-compo-finale>, consulté le 29 octobre 2017.
3. Reconstitution de la «Maison des Sinistrés», par la galerie Patrick Seguin, disponible sur : <https://www.patrickseguin.com/fr/designers/jean-prouve-architecte/inventaire-maison-jean-prouve/maison-demontable-6x6-1944/>, consulté le 29 octobre 2017.

LA BARAQUE 534-10

1. Reconstitution d'une baraque type 534-10. © Mémoire de Soye, disponible sur : <https://theaccidentalphotographer.me/2015/07/17/memoire-de-soye-the-castle-the-garden-the-bunker-and-the-prefabulous-prefabs/>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Plan d'une baraque type 534-10, ©V. Normant, disponible sur : http://momesdegrimouville.blogspot.fr/2010/01/1946_2982.html, consulté le 29 octobre 2017.
3. Plan de la Cité Bellevue, à Grimouville, construite de baraques de type 534-10, ©V. Normant, disponible sur : http://momesdegrimouville.blogspot.fr/2010/01/1946_2982.html, consulté le 29 octobre 2017.

LA BARAQUE UK-100

1. Structure du bungalow UK-100, relevé © Dominique Richard, Lorient. Joel ANNEIX et Daniel SAUVAGET, *Saint-Nazaire au temps des baraques*, LE FAOUE, Liv'Édition, 2016.
2. Notice de montage des bungalows UK-100, ©Archives de Fontainebleau, disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bungalow_U.K.100, consulté le 29 octobre 2017.
3. Les ruines du centre ville de Saint-Nazaire, © Coll. part. D.R. Joel ANNEIX et Daniel SAUVAGET, *Saint-Nazaire au temps des baraques*, LE FAOUE, Liv'Édition, 2016.
4. Famille recevant une UK-100 ©Parc de Soye, , disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bungalow_U.K.100, consulté le 29 octobre 2017.

LA MAISON PROUVE

1. Maison Prouvé vers 1984, © Coll. J.P. Daumond, Ville de Noisy-le-Sec, La cité expérimentale de Merlan, disponible sur : http://www.noisylesec.net/kiosque/_48c0fae06c59b.pdf, consulté le 29 octobre 2017.
2. Dessin de Jean Prouvé : Maisons à portiques : Maison préfabriquée 8X12, Noisy-Le-Sec, janvier 1947, ©ADAGP, Paris, disponible sur : <https://www.centrepompidou.fr/cpv/ressource/c6rXeMA/r7Ge54g>, consulté le 29 octobre 2017.

LE PAVILLON FINN-HUS

1. Plan de la cité expérimentale du Merlan, © Christine Giroud, disponible sur : <http://books.openedition.org/psorbonne/docannexe/image/472/img-1.jpg>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Vue de la maison Finn Hus © Inventaire général, ADAGP, disponible sur : http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/memoire/0677/ivr11_00930076xa_p.jpg, consulté le 29 octobre 2017.

LA MAISON AIROH

1. Plan de la maison AIROH, disponible sur : <https://clerkspieceprefabs.weebly.com/construction--demolition.html>, consulté le 29 octobre 2017.
2. Publicité pour la maison AIROH, ©Registre des procès-verbaux du Comité du logement de l'arrondissement de Beccles, disponible sur : <https://clerkspieceprefabs.weebly.com/construction--demolition.html>, consulté le 29 octobre 2017.
3. Montage de la maison AIROH, © National Monuments Record, 1945, disponible sur : <http://jenniferbudd2.wix-site.com/personal-portfolio/single-post/2013/04/08/How-has-Prefabricated-flexible-architecture-developed-to-become-a-widespread-trend-as-a-result-of-Social-Economic-and-Cultural-changes-%E2%80%93-A-Summary-of-my-dissertation>, consulté le 29 octobre 2017.
4. AIROH prefabricated house: une des quatre sections de la maison étant mise en oeuvre, Londres, 1945, ©RIBA Collections, disponible sur : <https://www.architecture.com/image-library/ribapix/image-information/poster/airoh-prefabricated-house-one-of-the-four-sections-of-the-house-being-erected-for-an-aluminium-exhib/posterid/RIBA33418.html>, consulté le 29 octobre 2017.

LE CABANON - LE CORBUSIER

1. Plan du Cabanon, 1952, ©Plans of architecture, disponible sur : <http://plansofarchitecture.tumblr.com/image/101316420012>, consulté le 29 octobre 2017.
- 2-3-4. Vues du Cabanon, © ofHouses, collection of old forgotten houses, disponible sur : <http://ofhouses.tumblr.com/post/104487916100/126-le-corbusier-le-petit-cabanon>, consulté le 29 octobre 2017.

LA CABINE HÔTELIÈRE MOBILE - IONEL SCHEIN

1. Vue de la cabine hôtelière en 1956, © The Plastic Architect, disponible sur : <http://astudejaoublie.blogspot.fr/2013/05/cabine-hoteliere-mobile-schein-magnant.html>, consulté le 30 octobre 2017.
- 2-3-4-5. Plan et coupes de la cabine hôtelière, © Aujourd'hui, 1956, disponible sur : <http://astudejaoublie.blogspot.fr/2013/05/cabine-hoteliere-mobile-schein-magnant.html>, consulté le 30 octobre 2017.

LES IGLOOS DE L'ABBE PIERRE

- 1-2. « Igloos » de l'Abbé Pierre, © ? - Les photos ont été consultées aux alentours d'Octobre 2017 et la source n'existe plus à ce jour (Mai 2018).

PAPER LOG HOUSE - SHIGERU BAN

1. Montage de la Paper Log House, © Laetitia Bornes, 2017, BORNES Laetitia, « La place de l'Architecte dans la réponse aux situations de catastrophes humanitaires », *Vers une organisation mondiale pour la reconstruction post-catastrophe ?*, Mémoire ENSAPVS, 2014, disponible sur : https://www.memoireonline.com/03/15/8979/m_Vers-une-organisation-mondiale-pour-la-reconstruction-post-catastrophe-11.html, consulté le 30 octobre 2017.
2. Maquette de la Paper Log House, Collection FRAC Centre, Orléans © Tim Perceval, disponible sur : <http://www.villadatris.com/album/paper-log-house-kobe-1995-site-model-ii-maquette/>, consulté le 30 octobre 2017.

3. La Paper Log House montée sur site, ©Takanobu Sakuma. BORNES Laetitia, «La place de l'Architecte dans la réponse aux situations de catastrophes humanitaires, in *Vers une organisation mondiale pour la reconstruction post-catastrophe ?*, Mémoire ENSAPVS, 2014, disponible sur : https://www.memoireonline.com/03/15/8979/m_Vers-une-organisation-mondiale-pour-la-reconstruction-post-catastrophe-11.html, consulté le 30 octobre 2017.

PAPER EMERGENCY SHELTER - SHIGERU BAN

1. Paper Emergency Shelter, 1999, © Shigeru Ban Architects, disponible sur : http://www.shigerubanarchitects.com/works/1999_paper-emergency-shelter/, consulté le 30 octobre 2017.

ABRIS D'URGENCES - FONDATION ARCHITECTES DE L'URGENCE

1. Axonométries et élévation de l'abri d'urgence longue durée, ©FAU, disponible sur : <http://www.archi-urgent.com/qui-sommes-nous/notre-expertise/abri-durgence-longue-duree/>, consulté le 30 octobre 2017.

2. Comparaison entre l'intervention générale des acteurs humanitaires et la proposition de la FAU, ©FAU, disponible sur : <http://www.archi-urgent.com/qui-sommes-nous/notre-expertise/abri-durgence-longue-duree/>, consulté le 30 octobre 2017.

3. Abri d'urgence longue durée, ©FAU, disponible sur : <http://www.archi-urgent.com/qui-sommes-nous/notre-expertise/abri-durgence-longue-duree/>, consulté le 30 octobre 2017.

BETTER SHELTER & IKEA FOUNDATION POUR UNHCR

1. Modularité de l'abri Better Shelter © Better Shelter, disponible sur : <http://www.bettershelter.org/product/>, consulté le 30 octobre 2017.

2. Emballage d'un abri Better Shelter lors de sa livraison sur site. Chaque carton pèse 169 kilos, © Better Shelter, disponible sur : <http://www.ufunk.net/design/better-shelter-ikea/>, consulté le 30 octobre 2017.

3. Axonométrie d'un abri, © Better Shelter, disponible sur : <http://www.bettershelter.org/product/>, consulté le 30 octobre 2017.

4. Principe constructif d'un abri Better Shelter, © Better Shelter, disponible sur : <http://www.ufunk.net/design/better-shelter-ikea/>, consulté le 30 octobre 2017.

INTERNATIONAL RESCUE COUNCIL

1. Abri du IRC dans le camp de Kara Tepe, à Lesbos (Grèce), © Cyrille Hanappe.

ALGECO

1. © ALGECO, disponible sur : <http://www.exapro.fr/bungalow-algeco-pe57729/>, consulté le 2 décembre 2017.

ISOBOX

1-2. © ISOBOX, disponible sur : http://www.isobox.gr/isobox_classic.htm, consulté le 2 décembre 2017.

.....

CAMP DE DRANCY - CITE DE LA MUETTE

1. Maquette du projet de Marcel Lods et Eugène Beaudouin © France 3 - 2'31'', in « Drancy 1941-1944 un camp aux portes de Paris » un film de Philippe Saada, historien co-auteur : Michel Laffitte, avec la participation de France Télévisions et de Toute l'Histoire –AB Groupe, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, de la PROCIREP – Société des Producteurs et de l'ANGO, et en partenariat avec le Mémorial de la Shoah. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=HMgexr4f20s> (partie 1) et https://www.youtube.com/watch?v=3D0alpl_JbA (partie 2), consulté le 24 avril 2018.

2. Construction de la cité de la Muette, © France 3 - 2'32'', *idem*.

3. Vue aérienne de la cité de la Muette, © France 3 - 2'41'', *idem*.

4-5-6. Le camp des Milles, © FONDATION DU CAMP DES MILLES-MÉMOIRE ET ÉDUCATION, disponible sur : <http://www.campdesmilles.org/photos.html#!prettyPhoto>, consulté le 27 mai 2018.

7. Graphique « Drancy : mouvements hebdomadaires, 20 août 1941 - 21 juillet 1942 », in Denis PESCHANSKI, *La*

France des camps : l'internement, 1938-1946, op.cit., p. 205.

8. Plan du camp, redessiné sur base du plan du rez-de-chaussée du camp de Drancy © Archives du Mémorial de la Shoah, musée, centre de documentation juive contemporaine, cote : CCXLV_364, mention obligatoire : C.D.J.C., disponible sur : <http://bdi.memorialdelashoah.org/internet/jsp/core/MmsRedirector.jsp?id=1220869&type=NOTICE>, consulté le 24 avril 2018.

9. Plan et coupe du camp, © 2002, Robert Sherwood, HousingPrototypes, disponible sur : http://housingprototypes.org/images/lamuette_10m.jpg.jpg, consulté le 24 avril 2018.

10. Le camp de Drancy, vue aérienne. Archives Liliane Wichène, photo reproduite in Serge Klarsfeld, 1941. Les Juifs en France. Préludes à la Solution finale, FFDJF, 1991. In : Denis PESCHANSKI, *La France des camps, op.cit.*, annexe entre la page 376 et 377.

11. Le camp de Drancy, 3 décembre 1942 © Yad Vashem, disponible sur : <https://www.instagram.com/p/BIF3Bc-Aong/?taken-by=auschwitz.study.group>, consulté le 24 avril 2018.

12. Vue à l'intérieur du camp de Drancy © CAPCCFHIGEO, disponible sur : <http://capccfhigeo.e-monsite.com/pages/2cap-ccf-guerres-et-conflits/le-camp-d-internement-de-drancy/l-arrivee-et-l-internement-a-drancy.html>, consulté le 24 avril 2018.

13. L'arrivée des premiers internés Juifs dans le camp de Drancy, le 20 août 1941 © Mémorial de la Shoah / Coll. Bundesarchiv, disponible sur : <http://www.rfi.fr/france/20120921-ouverture-memorial-shoah-drancy-presion-histoire-jacques-fredj-juifs-camp-internement-deportation>, consulté le 24 avril 2018.

14. Arrivée des enfants au camp de Drancy « Les enfants de la rafle du Vel' d'Hiv', en provenance des camps du Loiret, arrivant à la gare du Bourget-Drancy, 15 août 1942 » © Auteur : Georges Horan, Coll. comité français pour Yad Vashem, disponible sur : <https://artsandculture.google.com/asset/les-enfants-de-la-rafle-du-vel-d'hiv'-en-provenance-des-camps-du-loiret-arrivant-a-la-gare-du-bourget-drancy-15-août-1942/gAFo-nJkcHPcZw>, consulté le 24 avril 2018.

15. « Types de juifs ». Photographie prise au camp d'internement de Drancy le 10 septembre 1941. Cliché réalisé sous l'occupation par un photographe du journal de collaboration Le Matin. Un tampon mentionne au verso que la publication de cette photographie est autorisée par les autorités allemandes © Coll. Musée de la Résistance Nationale - Champigny-sur-Marne, disponible sur : <http://www.histoire-immigration.fr/collections/types-de-juifs>, consulté le 24 avril 2018.

16. Aux fenêtres du camp de Drancy, 1941 in « Le mémorial de la Shoah s'installe à Drancy », Le Monde, le 24 septembre 2012 © Mémorial de la Shoah / Coll. Bundesarchiv, disponible sur : http://www.lemonde.fr/culture/portfolio/2012/09/24/le-memorial-de-la-shoah-s-installe-a-drancy_1764662_3246.html, consulté le 24 avril 2018.

17-18. Le camp de Drancy hier, © La Cité Muette, disponible sur : https://www.huffingtonpost.fr/ira-israel/documentaire-la-cite-muette-camp-de-drancy_b_7222598.html, consulté le 28 mai 2018.

19-20. Vues aériennes de Drancy, hier et aujourd'hui, © Géoportail, disponible sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté le 24 avril 2018.

.....

CENTRE HUMANITAIRE DE LA CHAPELLE - JULIEN BELLER

Images recueillies auprès de Julien Beller, architecte mandataire du Centre Humanitaire de la Chapelle.

1. Plan masse du Centre Humanitaire, © Julien Beller

2. Coupes du projet, échelle 1.1000, © Julien Beller

3. Evolution des façades du hangar de la SNCF avant et après intervention architecturale, © Julien Beller

4. Axonométrie du Centre Humanitaire de la Chapelle, localisation des trois pôles, © Julien Beller

5. Elévations et axonométries du pôle d'accueil, © Julien Beller

6. Plan du RDC et du R+1 du pôle d'accueil, © Julien Beller

7. Elevations du pôle santé, © Julien Beller

8. Axonométrie du pôle santé, © Julien Beller

9. Plans du pôle santé, © Julien Beller

10. Plans et coupes des chambres, échelle 1.100, © Julien Beller

11. Plans des points d'accueil, réfectoires et sanitaires, échelle 1.100, © Julien Beller

12. Plan du RDC du pôle d'hébergement, © Julien Beller

- 13. Plan de l'entresol et du R+1 du pôle d'hébergement, © Julien Beller
- 14. Quartiers extérieurs, proposition 1, © Julien Beller
- 15. - 28. Photos recueillies auprès de l'agence de Julien Beller.

LE CAMP HUMANITAIRE DE LA LINIERE - MEDECINS SANS FRONTIERES

Images produites par les élèves de Master, au sein du studio « La ville accueillante », (ENSAPB - 2017/2018) sous la direction de Cyrille Hanappe et Valérie Foucher-Dufoix.

- 1. Plan masse de MSF, 20 janvier 2016, © MSF, in Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, Mémoire de doctorat en VAE, ENSA Paris-Belleville, 2017. p 126-127.
- 2. Plan masse de MSF, 12 février 2016, © MSF in Cyrille HANAPPE, *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, op.cit.
- 3. Axonométrie habitée du camp, © Cintya del Fresno, Jorge Suarez Fernandez / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 4. Gestion des équipements, © Violaine Eggermont / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 5. Carte des services, © Hanna Shapska / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 6. Plans axonométriques habités de la cuisine Afghane, © Kim Cerclet / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 7. Elévation de l'entrée de la cuisine Afghane, © Kim Cerclet / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 8. Vue du Women's Center, © Hanna Shapska / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 9. Vue d'un bloc sanitaire, © Aurore Gros / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 10. Axonométrie éclatée d'un shelter et de son extension, © Cintya del Fresno / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 11. Elévation d'une extension entre deux shelters, © ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 12. Croquis général du camp, © Nicolas Reibel / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 13. Axonométrie habitée d'un shelter, © Violaine Eggermont / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 14. Plans, coupes et élévations d'un shelter type, © Hoang Nguyen / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 15. Pathologies constatées sur les shelters, © Violaine Eggermont / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »
- 16-20. Photos réalisées lors de la visite du camp de la Linière en mars 2017, © Violaine Eggermont / ENSAPB - Studio « La ville accueillante »

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE DU MÉMOIRE :

OUVRAGES :

AGAMBEN (Giorgio), *Homo Sacer : le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Ed. du Seuil, coll. L'Ordre Philosophique, 1997.

AGIER (Michel), *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

AGIER (Michel), *Un monde de camps*, Paris, Ed. La Découverte, 2014.

ANNEIX (Joel) et SAUVAGET (Daniel), *Saint-Nazaire au temps des baraques*, Le Faouet, Liv'Édition, 2016.

BERNARDOT (Marc), *Camps d'étrangers*, Broissieux, Ed. du Croquant, coll. Terra, 2008.

CAREME (Damien), *On ne peut rien contre la volonté d'un homme*, Paris, Ed. Stock, 2017.

COHEN (Jean-Louis), *Architecture en uniforme*, Paris, Ed. Hazan, 2011.

DEGUIGNÉ (Nathalie) et TÉMIME (Emile), *Le camp du Grand Arénas, Marseille 1944-1966*, Paris, Ed. Autrement, 2001.

FOUCAULT (Michel), *Dits et écrits 2*, Paris, Gallimard, 2001.

GRYNBERG (Anne), *Les camps de la honte : les internés Juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, Ed. La Découverte, 1991.

HANAPPE (Cyrille), *Entre camps, squats et bidonvilles : quelle architecture de l'accueil? Vers la ville accueillante*, Mémoire de doctorat en VAE, ENSA Paris-Belleville, 2017.

LEFEBVRE (Henri), *Le droit à la ville*, Paris, Ed. du Seuil, 1968.

MEADOWS (Fiona)(sous la direction de), *Habiter le campement : nomades, voyageurs, contestataires, conquérants, infortunés, exiles*, Paris, Actes Sud / Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 2016.

PERNOT (Mathieu), *Un camp pour les bohémiens, mémoire du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Paris, Actes Sud, 2002.

PESCHANSKI (Denis), *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Ed. Gallimard, 2002.

PETONNET (Colette), *On est tous dans le brouillard*, Paris, Ed. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2002.

POUILLON (Fernand), *Mémoires d'un Architecte*, Paris, Editions du Seuil, 1968.

RICCIOTTI (Rudy), *Mémorial du camp de Rivesaltes*, Paris, Archibooks - Sautereau, 2016.

ROLIN (Jean), *Terminal Frigo*, Paris, POL, 2005.

ZORZIN (Sylvain), sous la dir. De PETAUX (Jean), *Le camp de Septfonds : soixante ans d'histoire et de mémoire (1939-1999)*, Mémoire de recherche à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, 2000.

.....

ARTICLES :

ADAOUST (Camille), « Quatre questions sur le centre d'hébergement d'urgence polémique du 16^e arrondissement à Paris », *FranceTVInfo*, le 16 mars 2016.

AGIER (Michel) et POINSOT (Marie), « Le gouvernement humanitaire », *Hommes et migrations*, n°1279, Paris, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2009.

BAUMARD (Maryline), « Comment sera organisé le camp de migrants qui ouvrira dans le nord de Paris », *Le Monde*, le 6 septembre 2016.

BAUMARD (Maryline), « Migrants, la France va ouvrir un camp humanitaire à Grande-Synthe », *Le Monde*, le 31 décembre 2015.

BERNARDOT (Marc), « Des camps pour étrangers », *Plein Droit*, n°58, décembre 2003.

CASTANY (Laurence), « Lucien Kroll, architecte incrémental », *Tracés*, n° 07/2013 : *L'habitat collectif expérimental*.

CHARDRONNET (Ewen), « Avec Julien Beller, architecte de l'urgence pour les migrants à Paris », *Maker*, le 27 septembre 2016.

CLOCHARD (Olivier), GASTAUD (Yvan) et SCHOR (Ralph), « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 – n°2, Poitiers, Université de Poitiers, 2004.

COFFI (Anne-Marie) pour le Service Départemental de l'ONAC du Puy-de-Dôme, *Le camp de Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962 – 25 septembre 1962*, Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Puy-de-Dôme – Commission Mémoire, Cité Administrative, Clermont-Ferrand, 2001.

COHEN (Jean-Louis), « La mort est mon projet : architecture des camps », in François BEDARIDA et Laurent GERVEREAU (sous la dir. de), *La Déportation, Le système concentrationnaire nazi*, Paris, BDIC/ Musée d'histoire contemporaine, 1995.

CORBET (Alice), « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti », *Cultures & Conflits*, n°93, printemps 2014.

FROCHAUX (Marc), « Un nomade dans la ville : le centre d'accueil pour migrants de Paris-Nord », *Tracés*, n°22/2016.

GROSJEAN (Arthur), « Internement, emprisonnement et guerre d'indépendance algérienne en métropole : l'exemple du camp de Thol (1958-1965) », *Criminocorpus* (en ligne), Justice et détention politique, Répressions politiques en situation de guerre, le 10 mars 2014.

GUIRARD (Christophe), « Paris : un centre d'accueil pour migrants ouvrira en octobre », *AFP*, le 6 septembre 2016.

GILZMER (Mechtild), « Blanche-Neige à Rieucros ou l'art de créer derrière les fils de fer barbelés », *Les camps du Sud-Ouest de la France*, Ed. Privat, 1994.

HANAPPE (Cyrille), « Penser des quartiers d'accueil, pas des camps », *Libération*, le 3 juin 2016.

LAHARIE (Claude), « Gurs, les mémoires d'un camp », *Le Festin*, Aquitaine, 2005. n° 55.

LAVRUT (Didier), « Saint-Maurice-l'Ardoise : un camp pour activists dans le Gard en 1962 », *Criminocorpus* (en ligne), Justice et détention politique, Répressions politiques en situation de guerre, le 2 décembre 2013.

LERUSTE (Florent), « Juifs internés à Bordeaux (1940-1944) : Le camp de Mérignac-Beaudésert », *Les éditions du Net*, 2014.

LOPEZ (Fanny), « Retour sur l'îlot F : le mémorial du camp de Rivesaltes », *Archistorm*, sept/oct 2006, n°21.

MAGNI (Yolande), « La Petite Indochine de Sainte-Livrade », *Le Festin*, n°84, 2012. p.48-55.

MALO (Éric), « Le camp de Noé (Haute-Garonne) de 1941 à 1944 », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 100, N°183, 1988.

MALO (Éric), « De Vichy à la Quatrième République : le camp de Noé (1943-1945) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 104, N°199-200, 1992.

MARCY (Jean-Philippe), « Le camp du Larzac 1959-1962. Entre une politique répressive et le pouvoir du FLN », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2008/4, n°92.

MORICE (Louis), « 6 questions sur le centre humanitaire d'Anne Hidalgo à Paris », *l'Obs*, le 6 septembre 2016.

MOUMEN (Abderahmen), « Camp de Rivesaltes, camp de Saint-Maurice-l'Ardoise : l'accueil et le reclassement des harkis en France (1962-1964) », *Les Temps Modernes*, 2011/5, n°666. p.105-119.

SAGET (Joël), « Migrants: cinq choses à savoir sur le centre d'accueil humanitaire », *AFP*, le 6 sept 2016.

TRONEL (Jacky), « La prison militaire de Mauzac : camps d'internements sous Vichy », *Arkheia*, n°5-6 / 2002 / Les camps d'internements français II / Libération-Epuration en Tarn-et-Garonne.

.....

TEXTES OFFICIELS

SPHERE (Le Projet), *La charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, 2011.

UNHCR, « Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés », *Convention de Genève*, 1951.

.....

AUTRES :

CLOUZOT (Henri-Georges), *Le salaire de la peur*, 1953. Film d'après le roman éponyme de Georges Arnaud, production Vera Films, CICC, Filmsonor et Fono Roma.

PUYAUBREAU (Matthieu), *Une utopie de l'urgence, architecture mobile humanitaire*, exposition d'architecture propose par Joseph Abram, La Galerie Blanche – Cité Radieuse Le Corbusier à Briey, oct. 2006-fév.2007.

BIBLIOGRAPHIE DÉTAILLÉE DU CAMP DE SALIERS, fournie par le Mémorial des Nomades de France.

Sources Bibliographiques

Fond AFFICS – Mémorial des Nomades de France.
Fond CRDA

Sur la géomorphologie de la Camargue

- BLONDEL, Jacques, BARRUOL, Guy, VIANET, Régis, dir. *L'Encyclopédie de la Camargue*, Paris, 2013, Buchet-Chastel, 351 p.
 NAUDOT, Carl (1880-1948). *Camargue et gardians*, Arles, Actes Sud/PNR, p. 69
 Collectif, *Arles contemporaine*, Ville d'Arles/ Actes Sud, 2012, 176 p. (MENCHERINI, Robert, « Arles au XX^e siècle, entre tradition et modernité », pp. 18-19)

Sur le camp de Saliers

- BERTRAND, Francis, L'Histoire du camp d'internement de nomades de Saliers (juin 1942-octobre 1944) mémoire de maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1982 [Francis BERTRAND, 11, rue Gustave Egluyment, 13200 ARLES, 04 90 96 41 26]
 BERTRAND, Francis ; GRANDJONC †, Jacques. *Un « Ancien camp de Bohémiens », Saliers in. Zone d'Ombres. 1933-1944*. Editions Alinéa, 1990
 DEBILLY, Isabelle, *Un camp pour les tsiganes, Saliers, Bouches-du-Rhône, 1942-1944*, Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Dossier pédagogique n°6, 2001.
 FILHOL, Emmanuel, *Le Camp de Saliers. Article avec un témoignage de Paul Michel ??? 8 p.*
 PERNOT, Mathieu ; HUBERT, Marie-Christine. *Un camp pour les bohémiens. Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*. Actes Sud, 2001
 PERNOT, Mathieu. *Les Mémoires nomades. A propos de l'histoire du camp de Saliers*. In *Études Tsiganes*, L'Internement (II) : des lieux de mémoire, Paris, 1999, pp.132-155.

A consulter :

- Archives personnelles de M. Robini. (Aix?????)
 Presse (Homme de Bronze, Petit Marseillais, V magazine...)

Sur l'internement des Nomades en France

- AUZIAS, Claire. *Samudrîpen, le génocide des tsiganes. L'esprit frappeur, 2004*
 DEBELLE, Mary. *Les Tsiganes en Languedoc-Roussillon. Assignation à résidence, internement, 1940-1946*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Fourcade, université Paul Valéry – Montpellier III, 2004.
 DEBELLE, Mary. Les persécutions des tsiganes en Languedoc Roussillon pendant la seconde guerre mondiale, *Études tsiganes*, n° 23-24, 2005, p. 205-218.
 FILHOL, Emmanuel. *La Mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, L'Harmattan, coll. Interfaces, 2004. (Marseille Alcazar, 940.547 FILH) Témoignages. Gironde.
 FILHOL, Emmanuel ; HUBERT, Marie-Christine. *Les Tsiganes en France : un sort à part, 1939-1946*. Perrin, Lyon, 2009. (Médiathèque Arles, A27668)
 FILHOL, Emmanuel, *Les Tsiganes dans la Seconde Guerre Mondiale, 1940-1946*, Paris, L'Harmattan, 2004.
 GILLE, Marguerite, « Le statut juridique des Tsiganes après 1945 », Paris, *Études tsiganes*, n° 13, 2000, p. 77-79, 222 p.
 FINGS, Karola. *Les Tsiganes durant la seconde guerre mondiale*, Toulouse, Centre de Recherches Tsiganes (CRDP Midi-Pyrénées), 1997.
 HUBERT, Marie-Christine. *Les Tsiganes en France, 1939-1946. Assignation à résidence, internement, déportation*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-Jacques Becker, université Paris X Nanterre, 4 tomes, 1997, 942 p.
 HUBERT, Marie-Christine. « La réglementation anti-Tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n°167, septembre-décembre 1999, *les Tsiganes dans l'Europe allemande*. Docteur en Histoire, Université de Paris X Nanterre.
 HUBERT, Marie-Christine. L'internement des Tsiganes : un premier pas vers la socialisation ?, in *Revue d'histoire de la Shoah-Aryanisation : le vol légalisé*, pp. 107-139, janvier-février 2000.
 HUBERT, Marie-Christine. « L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946 » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 10-18, 222 p.

MAXIMOFF, Matéo, *La Septième fille* (1969),

Dites-le avec des pleurs (19),

Routtes sans roulettes (1993)

Entretien avec Matéo Maximoff, 1983, *Études Tsiganes*, n°13

MENCHERINI, Robert, *Vichy en Provence*, Syllepse, 2004-2009-2011, 3 vol. Midi rouge, ombres et lumières.2

PECHANSKI, Denis, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, « Histoire du XX^e siècle », CNRS éditions, 1994, 178 p.

SIGOT, Jacques, « Camp allemand ou camp français ? » [pp.35-36] ; « Ces nomades que l'on interne » [pp. 57-74] ; « Les camps » [pp.79-147] ; « La mort dans les camps » [pp. 149-166] ; « Les villes et leurs camps » [pp. 167-170] ; « Après les camps » [pp. 171-196], *Études tsiganes*, n° 6, 2^e semestre 1995.

SIGOT, Jacques, « La Longue marche vers l'internement des Tsiganes en France », *Études tsiganes*, n° 13, 2^e semestre 2000, pp. 19-28, 222 p.

SIGOT, Jacques, « L'Internement des Tsiganes en France 1939-1946 », *Les Chemins de la mémoire*, ministère de la Défense, n° 108, juin 2001.

SIGOT, Jacques, « Des camps pour les Tsiganes », *L'Histoire*, n°7, avril 2012.

STEINBERG, Maxime, 2002, « Le convoi 'belge' des Tsiganes du 15 janvier 1944 », *La Nouvelle Tribune*, Nouvelle série, n° 30, Bruxelles.

VALET, Jacques, « Gitans et voyageurs d'Auvergne durant la guerre 1939-1945 », *Études tsiganes*, n° 6, 2^e semestre 1995, pp. 211-219.

Sur les Boumiens de Camargue (et de Provence)

BARONCELLI-JAVON, Marquis de, « Les Bohémiens et les Saintes-Marie de la Mer » traduit du provençal), *La Revue d'Arles*, organe d'information et de propagande de l'arrondissement d'Arles, publiée mensuellement par l'Académie d'Arles, n°3, mai 1941, p. 79-85, adresse : Muséon Arlaten. Dans le même numéro, article de VAUDOYER, Jean-Louis, *La Descente des chasses*, p.86.

BARONCELLI-JAVON, Marquis de, *Les Bohémiens des Saintes-Maries de la Mer*, Paris, Lemerre, 1910, in-16, 32 p. Figures :

BERGE, Fr., « Les Bohémiens-Carques et leur terre sainte de Camargue (le pèlerinage des Saintes-Maries de la Mer) », in *Revue d'histoire des Religions*, 1922, p. 26-54.

CARRIERES, Manuel. *Des carraques à saint Césaire*. Bulletin des amis du vieil Arles, Juin 1982. (Médiathèque Arles A31279/6)

« Caraco, s.m. Sobriquet que l'on donne aux espagnols à cause d'un juron (caracoles) qui leur est familier ; gitans, bohémiens de Catalogne. v. Boumian, Chincho. » [Frederic Mistral.]

« Caraco, s.m. Sobriquet que l'on donne aux espagnols à cause d'un juron (caracoles) qui leur est familier ; gitans, bohémiens de Catalogne. v. Boumian, Chincho. » [Frederic Mistral.]

Ce terme de Caraco est usité essentiellement dans le pays d'Arles et, à la limite, dans les secteurs voisins du Bas-Languedoc. Il est pratiquement inconnu ailleurs, tant à l'ouest qu'à l'est du delta rhodanien. [...]

Les gitans de nos régions se désignent volontiers par le terme Kale qui signifie noir. [...] Ils font partie de ces Peuple Bruns chers à Mistral. [...] Karaghiozis [Les Yeux Noirs] [...] principal personnage du théâtre d'ombre grec [...]. La filiation entre Kale et Kara étant certaine, nous pouvons avancer [...]

En relisant les sermons de saint Césaire, qui fut évêque d'Arles et qui vécut de 470/471 à 542/543, nous avons découvert un vocable [...] Caragus ou Cargius, inconnu de la latinité classique, avec le sens de Magicien, Enchanteur, Devin. [...]

N'oublions pas que le Marquis de Baroncelli croyait fermement à l'existence de tsiganes avant leur venue officielle, signalée dans des documents administratifs à Sisteron en 1419, à Mamosque en 1423, à Arles en 1438. »

COLINON Maurice, « Les Gitans et les Saintes-Maries-de-la-Mer », *Monde gitain*, 1967, n°2, pp. 1 à 3.

COLINON Maurice, (journaliste, essayiste) : *Les Saintes Maries de la Mer*, Éditions SOS, Paris, 1975

COLLECTIF. Résister en Pays d'Arles, 1944-2014. Arles, Actes Sud/CRDA, 2014, 175 p.

DELAGE André, « Les Saintes-Maries-de-la-Mer, des origines de la tradition des Saintes à nos jours », dans *Études tsiganes*, oct. 1956, pp. 1 à 30 (à la suite, bibliographie sur les Saintes-Maries-de-la-Mer par F. LANG, pp. 30 à 36)

ELY (Dr B.), « Les Tsiganes dans le folklore de Noël en Provence » dans *Études tsiganes*, janvier-juin 1963, pp. 1 à 6.

- FLANDREYSI, Jeanne De, *La Provence. Au pays d'Arles. Boissonnat et Detaille, Marseille, 1912.*
 HONORÉ Louis, « Les Bohémiens en Basse-Provence du XVe au XVIIIe siècle », dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1924, pp. 143 à 160.
 JOHN Augustus, « Le Château de Lourmarin », dans *JGLS*, 3e série, XVII (1938), p. 136.
 MEYER, *Les Saintes-Maries-de-la-Mer et la Camargue*, Marseille-Vaison, 1935
 MAZLAN, Régis, Folklore, "genres de vie" et Révolution nationale : les revues d'ethnologie et l'ethnologie dans les revues sous le Régime de Vichy (1940-1944), rapport pour la mission du patrimoine ethnologique, avril 2002. 6. Folklore à Arles, p. 100-
 MISTRAL Frédéric, *Mémoires et Récits*, chapitre XIV, « Le Voyage aux Saintes-Maries », Paris, Julliard, 1915-1925, pp.184 & 196. VDF 951 1830, Maillanne – idem 1914. Codéteneur du prix Nobel de littérature avec l'espagnol José Echegaray (à la place de Stefan Zweig) il consacre son prix à la création du *Muséon Arlaten à Arles. Son œuvre est abondamment reprise par Mauras...*
 MORENAS François, *Le Cinéma ambulante en Provence*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1995
 PERNOT, Mathieu, *Tsiganes*, Arles, Actes-Sud, 1999. Témoignages et portraits de Bietsheika Gorgan.
 VALLIÈRES, Jean des, *Folco de Baronzelli, le chevalier de la Camargue*, Paris, 1956, Ed. André Bonne, coll. « Par 4 chemins », 256 p. – ch. X « Sainte Sara-la-noire » pp. 79-86, & cahier hors-texte avec une photographie n&b de géants avec lui.
 VANEL, *Histoire du temps. Journal galant*, Paris, 1685. 2 vol. (pp. 133 à 186, « Histoire du baron de Merargues et de la Belle Egyptienne »).
- Epoque Médiévale**
 ARBAUD, Damase, *Monographies de villes et villages de France, Manosque. Etude historique sur la ville au Moyen-Âge*, Chapitre III, La Police. Bohémiens, p. 161, Res Universis.
 CHARTIER, Jean, *Histoire de Charles VII, roy de France, par Jean Chartier. Math. De Coucy, et autres auteurs du tems qui contiens les choses les plus mémorables advenues depuis l'an 1422 jusques en 1461. mise en lumière par Denys Godefroy*, Paris, impr. Roy, 1661, 1661. [ALC. Fonds patrimoniaux, 20782.]
 GEREMEK, Bronislaw, *Les Marginaux parisiens aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1976
 GEREMEK, Bronislaw, *Inutiles au monde. Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, 1980
 LEGUAY, Jean-Pierre, *Pauvres et Marginaux au Moyen-Âge*, Paris, Gisserot, 2009
- Epoque Moderne**
 ANONYME, *Journal d'un Bourgeois de Paris. 1405-1449*. Publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris, par Alexandre Tutey, Paris, H. Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris, 1881. [ALC, Fond Patrimonial 58636] Chronique anonyme des règnes de Charles VI et Charles VII. L'auteur serait un personnage ecclésiastique, homme d'église ou théologien et membre de l'université...
 La Vie généreuse des Mercelots (plusieurs chapitres consacrés aux mœurs des Bohémiens du XVIe s.)
 PECHON de RUBY, *Un trait du Capitaine Charles à Moulins en Bourbonnois*
 ASSEO, Henriette, « Marginalité et exclusion. Le traitement administratif des Bohémiens dans la société française du XVIIe siècle. », in *Problèmes socioculturels en France au XVIIe siècle*, R. Mandrou, Paris, Klincksieck, 1974, pp. 9-87.
 ASSEO, Henriette, *Les Tsiganes : une destinée européenne*, Paris, Gallimard, « Découvertes », 1994,
 BION, Jean-François, *Relation des tourments qu'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les Galères de France*, Londres, chez Henry Riboteau, libraire François, Strand, in-octavo, 32 pp.
 JOUANA Arlette, *La France du XVIIe siècle. 1483-1598*, Paris, PUF, Quadrige manuels, 2016, 688 p.
 MAROT Pierre, « L'apprentissage de Jacques Calot à Nancy et son départ pour Rome » extrait des *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, II, Paris, 1949.
 VAUX DE FOLETIER, François, *Les Bohémiens en France au 19e siècle*, Paris, Editions J.C. Lattès, « Histoire », 1981, p. [ALC, magasin général, 415701]
 VAUX DE FOLETIER, François, *Les Tsiganes dans l'Antienne France*, Editions Géographique et Touristique, « Connaissance du Monde », 1961, p. 31-32
 VAUX DE FOLETIER, François, *Le monde des Tsiganes* [Texte imprimé / François de Vaux de Foletier
 Musée du Vieux Marseille - 3107
- ZYSBERG, André, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forcés sur les galères de France (1680-1748)*, Le Saul, 1987, (rééd. coll. "Points")
- Epoque Contemporaine**
 ASSEO, Henriette, 2007, « Pourquoi tant de haine ? L'intolérance administrative à l'égard des Tsiganes de la fin du XIXe siècle à la veille de la Seconde Guerre Mondiale », *Diasporas. Histories et sociétés*, n° 10, Toulouse.
 ASSEO, Henriette, « La Perception des Tsiganes en France et en Allemagne (1870-1930) », in *Les Exclus de l'Europe*, dir. GUESLIN-KALIFA, Paris, Editions de l'Atelier, 1999, pp. 223-233.
 BRUCY Guy, « "Desertion scolaire" et absentéisme dans l'école de Jules Ferry », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2 | 2003, 145168. Historien, Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne/SASO.
 DELCLITTE, Christophe, *Nomades et nomadisme. Le cas de la France, 1895-1912*, Mémoire de maîtrise en science politique, Université de Paris-VII, sous la direction de Eleni Varikas, 1994.
 FILHOL, Emmanuel, *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala, 2013, 276 p.
 HENNION, Jean-Baptiste, « Eclairage sur l'année 1896. Eléments chronologiques relatifs à l'introduction du spectacle cinématographique sur les champs de foire français. » revue 1895, n° 54 , février 2008, pp. 29-55 ;
 LE MARCHAND Arnaud, « De 1895 à 1912 : le cinéma forain français entre innovation et répression. » 1895. Revue d'histoire du Cinéma, 75, 2015. Très intéressant !
 MOSSÉ, Armand, 28 septembre 1924, « Application de la loi du 16 juillet 1912 relative aux marchands ambulants, aux commerçants ou industriels forains et aux nomades », *Journal Officiel*, Documents administratifs, 28 septembre 1924.
 NOIRIEL, Gérard, 2007, « L'invention des « nomades » en Europe au XXe siècle et la nationalisation impossible des Tsigane » Henriette ASSEO
 PAGNIER, A., 1910, *Un déchet social : le vagabond. Ses origines, sa psychologie, ses formes. La lutte contre le vagabondage*, Paris, Vigot.
 PERROT, M., 1978, « La fin des vagabonds », *L'Histoire*, n° 3, juillet-août, pp. 23-33.
 PETT, Édouard, 1910, *De l'école à la cité. Études sur l'éducation populaire*, Paris, Félix Alean, Éditeur.
 SURE, Adèle, 2010, « Les Bohémiens du pays ». *Une étude de l'inscription territoriale des Bohémiens du Sud-Ouest de la France au XIXe siècle et au début du XXe siècle*, Master 2, sous la direction de Henriette Asséo, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Territoires, espaces, sociétés, Paris, 245 p.
 WAGNIART, J.-F., 1999, *Le vagabond à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin.
 VAUX DE FOLETIER, François, *Les Bohémiens en France au XIXe siècle*, Jean-Claude Lattès, 1981, – *ALC. Doc. Gen. K15711J*
- Sur la Première Guerre Mondiale
 BECKER, Jean-Jacques, *La Grande Guerre*, Paris, PUF, Que-sais-je ?, 2004. [BMVYR_ALC 940.3 BECK] JJ
 BECKER est président du Centre de Recherche de l'Historial de Péronne sur la Grande guerre.
 BONILLO, Marion, « Zigeunerpolitik » im Deutschen Kaiserreich 1871-1918, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2001 (p. 217-222).
 CARNEVALE-MAUZAN, Marino, *Les camps d'internés civils en France et Afrique Française pendant la Première Guerre Mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos-Economica, 1995.
 FARCY Jean-Claude, *Les Camps de Concentration Français de la Première Guerre Mondiale (1914-1920)*, Paris, 1995, Anthropos-Historiques, 378 p. Chargé de recherches au CNRS.
 FILHOL, Emmanuel, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest, 1915-1919*, Presses universitaires de Grenoble, 2004, 181 pages, ISBN : 2 7061 1187 9
 MAURAN, Hervé, « Un camp d'Alsaciens-Lorrains romaniçhels" dans la Drôme (Crest, 1915-1919), Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 88-119, 222 p. L'auteur est docteur en Histoire militaire d'études de défense à l'UMR 5609 du CNRS à l'Université Paul-Valéry Montpellier III. [Alcazar, Mars.]
 MAURAN, Hervé – EHRET, Jean-Marie, « Les camps d'évacués Alsaciens en Ardèche (1914-1919), *La Revue du Vivarais*, tome CII : Ire partie, n° 734, avril-juin 1998, pp. 95-125 ; 2e partie, n° 735, juin-let-septembre 1998, pp. 155-180.

- RICHARD Roman, *Les indésirables (réfugiés, étrangers et prisonniers dans les Côtes-du-Nord pendant la Première Guerre Mondiale*. Université de Rennes II, Mémoire de DEA sous la direction de Jacqueline Sainclivier.
- Sur la LA DIXIÈME GUERRE MONDIALE :
COHEN, Monique-Lise, MALO Eric, *Les Camps du sud-ouest de la France, 1939-1944*, pp. 77-79, 193, Privat, 1994
- DESQUESNES, Rémy, "L'Organisation Todt en France (1940-1944)", in *Histoire, économie et société*, 1992, n°3.
- DESQUESNES, Rémy, "Les camps de travail de l'Organisation Todt en France 1940-1944", in Christian Chevandier / Jean-Claude Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 235-256.
- CHAZETTE, Alain et GIMENEZ, Pierre, *Stüdwall*.
- Sur le camp d'Agde :
IANCU Michaël, *Spoliations déportations résistance des Juifs à Montpellier et dans l'Hérault (1940-1944)*, Avignon, 2000, ed. A. Barthélémy, 256 p.
- BENEZET Delphine, *Le camp d'Agde de ses origines à 1942*, mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de C. Iancu, Montpellier, 1993.
- Sur le camp des Alliers :
HANTARREDE Guy, « Les Tsiganes au camp des Alliers (Angoulême) » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 120-131, 222 p.
- Sur le camp d'Arc-et-Senans :
FILHOL Emmanuel, « Deux témoignages sur l'internement au camp d'Arc-et-Senans » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 57-69, 222 p.
- LACROIX François, « Interview du brigadier Vienet » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 70-76, 222 p.
- PELTIER Laurent, « Le camp de nomades des Salines d'Arc-et-Senans » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 31-56, 222 p.
- Sur le camp de Gurs :
BRABANT Eva, « Entretien avec Mateo Maximoff » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 180-187, 222 p.
- LAHARIE, Claude, *Le Camp de Gurs, 1939-1945: un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*, Atlantica, 1993, 400 p. (pp. 249 sqq)
- SCHRAMM, Hanna et YORMEIER, Barbara, *Vivre à Gurs. Un camp de concentration français 1940-1941*, Maspéro, 1979.
- Sur le camp de Jargeau :
VION, Pascal, *Le Camp de Jargeau, Juin-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, mémoire de maîtrise de l'université d'Orléans, sous la direction de Yves Durant, 1988, édité par le Centre de Recherches et de Documentation sur les Camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, Orléans, 1995, p. 119.
- Sur le camp de Lannemezan :
BRABANT Eva, « Entretien avec Mateo Maximoff » Paris, 2000, *Études Tsiganes* n°13, pp. 180-187, 222 p.
- GUNLE LORINET, Sylvaine, « Le « camp » pour nomades de Lannemezan », revue de Comminges, n° 4, novembre-décembre 2005.
- Sur le camp de Linas-Monthléry :
GUREME, Raymond, LIGNIER, Isabelle, 2011, *Interdit aux Nomades*, Paris, Calmann-Lévy.
- LEROY, Théophile, *Des « nomades » derrière les barbelés. Étude du camp d'internement de Linas-Monthléry en France occupée (novembre 1940 – avril 1942)*, mémoire de master histoire, Sciences Po paris, 2016.
- LIGNIER, Isabelle, 2011, *Linas-Monthléry*, fascicule, Collectif pour la commémoration de l'internement des Tsiganes et Gens du voyage au camp de Linas-Monthléry
- Sur le camp de Mérignac :
FAURIE, Michèle ; SIGOGNAULT, Christophe, *Mérignac-Beaulévy, tsiganes français sous l'Occupation*, ed. L'Espace d'un instant, Paris, 2011, 60 p.
- FILHOL, Emmanuel, « Les tsiganes en Gironde pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Annales du Midi*, tome 115, n° 242, p. 231-259, avril-juin 2003.
- FILHOL, Emmanuel, « L'internement et la déportation de Tsiganes français : Mérignac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°170, p. 136-182, septembre-décembre 2000
- Sur le camp de Montreuil-Bellay :
AMCT, *Un camp Français pour roms/tsiganes ignoré à sauver et à préserver, Montreuil-Bellay 1940-1945*, Ed. Maloloire, 2016.
- SIGOT, Jacques, *Ces barbelés oubliés par l'histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*, Editions Wallada, « Cheminement », Bordeaux 1994
- Sur le camp de Noé :
MALO, Eric, *Le Camp de Noé 1941-1947*, éditions Cairn, 2009.
- Sur le camp de Poitiers :
LEVY, Paul, *Poitiers, antichambre de la Shoah*, in *Revue d'Histoire de la Shoah*, pp. 120-143, janvier-avril 1995
- Sur le camp de Rivesaltes :
BOHNY-REITER, Friedel, *Journal de Rivesaltes, 1941-1942*, Ed. Zoé, Genève, 1993, 160 p. et le film de Jacqueline Veuve, 1997, Cinéma manufacture, TSR, 75 min « Les gitans ou les a internés parce qu'ils circulaient »
- DOULUT, Alexandre, *Les Tsiganes au camp de Rivesaltes (1941-1942)*, Paris, Lienart, 2014, 157 p.
- BOITEL, Anne, *Le camp de Rivesaltes, 1941-1942. Du centre d'hébergement au Drancy de la zone libre*. Presses Universitaires de Perpignan/ Mare Nostrum, Perpignan, 2001.
- ZEITOUN, Sabine, *L'Œuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) sous l'occupation en France. Du légalisme à la résistance*, Paris, 1990.
- Sur le camp du Vernet :
KOEHLER, Arthur, *La Lie de la terre (Scum of the earth)*, Charlot, Paris 1946, sur le camp du Vernet d'Arrière en 1939-1940.
- Sur les jours noirs :
ASSEO, Henriette, *De la « science raciale » aux camps. Les Tsiganes dans la deuxième guerre mondiale*, tome I, « Interface » Centre de recherches tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997
- ASSEO, Henriette, *Le sort des Tsiganes en Europe sous le régime nazi*, in *Revue d'Histoire de la Shoah*, les Tsiganes dans l'Europe allemande.
- BERNADAC, Christian, *Holocauste oublié, le massacre des tsiganes*, Ed. France-Empire. (nombreux témoignages)
- CHAGOLL, Lydia, *Tsiganes sous la Croix gammée. Le sort des communautés Sinti et Roma*. Bruxelles, Luc Pire, 2009. Très bon panorama européen.
- EGGERS, Christian, *L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy*, in *Revue d'Histoire de la Shoah*, pp. 7-75, janvier-avril 1995
- GHILLE, Marguerite, « Le statut juridique des Tsiganes après 1945. » *Études tsiganes*, n°13, 2000, pp.77-80.
- KENRICK, Donald ; PUXTON, Graitan, *The Destiny of Europe's Gypsies, 1972*. *Destins Gitans*, Gallimard, « Tel »
- LEWY, Guenter, *La Persécution des Tsiganes par les nazis*, Belles Lettres.
- MALAPARTE, Kupatt, NRF, Paris, Folio n° 237, 502 p. 203.
- PECHANSKI, Denis, *La France des Camps (1939-1946)*, Gallimard, Paris, 2002.
- ROSENBERG, André, *Les enfants juifs et tsiganes dans les camps d'internement français et dans les camps de concentration du IIIe Reich*, thèse de doctorat d'histoire, université de Paris I, 2000.
- THIERRY, Laurent, « La Déportation des Tsiganes du Nord-Pas-de-Calais vers le KL Auschwitz, via le camp de Malines en Belgique », dans *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression, et dans certains cas par mesure de persécution. 1940-1945*, Fondation pour la mémoire de la

MOENARD, Laurent et EBERARD Philippe, *Opération « Dragoon », 15 août 1944, Le Débarquement en Provence*, 52 minutes, 7 ½ Production, 2004.

Un camp où il ferait bon vivre

PILLOSIO, Raphaël, *Histoire du carnet anthropométrique*

INSTEP Aquitaine, *Trapas Men Lé*, 2004, Témoignages de Louis HELFRIECK (transcrit dans COQUIO, Catherine et KALISKY, Aurélie, 2007, *L'Enfant et le génocide. Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, Paris, Bouquins-Laffont ; pp. 776-779), Toto HOFFMANN

Le Salaire de la peur, Henri-Georges Clouzot, Ed. René château, Palme d'or Cannes 1953, & Ours d'Or, Berlin, 1953 ; NB, 2h31'.

PITOUN, Anna & MITTEAUX, Valérie, *Des Poules et des grosses voitures, idées reçues sur les gens du voyage*, Caravan film.

DIHAL, Le Chemin des Limites, voyage au pays d'une catégorie administrative, 2014

Sitographie :

www.memoiresisiganes1939-1946.fr

memorialdesnomadesdefrance.fr

Documents pédagogiques disponibles :

Fiche pour les 3 e histoire/français sur Roger Démetrio

Livret Montreuil-Bellay

Dossier Pédagogique Saltiers.

A venir :

Documents sur l'engagement chez les Nomades dans la Grande Guerre et la deuxième Guerre Mondiale.

déportation, Paris, éditions Trésias, 2004.

WEILL, Joseph, Dr. *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, CDJC, Paris, 1946, p. 36

WISSMANN, Heinz ; THANASSEKOS, Yannis. *Révision de l'histoire. Totalitarismes, crimes et génocides nazis*. « La spécificité de l'extermination des tziganes. » Paris, le Cerf, 1990, pp. 131-143.

Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau, musée d'Etat Auschwitz-Birkenau, Centre documentaire et culturel des Sinti et Roms d'Allemagne (Heidelberg), München, KG Saur, 1993, 2 vol. 1647 p.

Sur l'appareil policier

<http://gallica.bnf.fr/?lang=FR>

pour les lois et décrets de 1912-1913

ABOUT, Ilsen – DENIS, Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, La Découverte, 2010.

BORGE, Jacques – VIASNOFF, Nicolas, *Archives de la police*, Ed. Michèle Trinekevel, 1995, Paris. Sur la méthode d'identification anthropométrique (pp. 16-21 & 34-39).

DELLITTE, Christophe, « La Catégorie juridique "nomade" dans la loi de 1912 », *Hommes & Migrations*, juin-juillet, 1995, *Tziganes et Voyageurs*, p. 23-30.

MAZEVET, Michel, STAGNARA, Denise, FISCHER, Louis-Paul, *Le Dr Edmond Locard (1877-1966) le Sherlock Holmes lyonnais*. Histoire des sciences médicales, Tome XXI, n°3, 2007. pp. 269-278.

NOIRIEL, Gérard, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Histories », 1999, pp. 188-204 (Criminels, nomades, étrangers. Identification anthropométrique et « mise en cartes »).

Ouvrages d'histoire généraux

ASSEO, Henriette, *Les Tziganes, une destinée européenne*, Gallimard, « Découvertes » n° 218, Paris, 1994 (un genre de les tziganes pour les nuls...)

GARRIGUES Jean, LACOMBRADÉ Philippe, *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, 2011, A. Colin, coll. U, 264 p.

BENJAMIN, Walter, *Sur le concept d'histoire*, IX, 1940, Gallimard, Folio/Essai 2000, p. 434.

DAUM, Pierre, *Immigrés de Force, les travailleurs indochinois en France, 1939-1952*. Solin/Actes Sud, Arles 2009.

FONSECA, Isabel, *Enterrez-moi debout. L'Odyssée des Tziganes*. 10-18, « domaine étranger »

Et aussi

BERR, Hélène, *Journal, 1942-1944*, Tallandier, Paris, 2008, préface de Patrick Modiano.

CHANAL, Michel, « Fort Barraux (juillet 1940- fin 1941) » in. AZÉMA J.-P., PROST A. et RIOUX J.P. (dir), *Les Communistes de Mantich à Châteaubriant (1938-1941)*.

CHARPENTIER, Pierre-Frédéric, *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France*, Paris, Ed. Robert Laffont, 2013. (Notice sur Matéo Maximoff)

DOSSE, François, « Entre histoire et mémoire : une histoire sociale de la mémoire » *Raison Présente*, n°128, Histoire et Mémoire, 1998, p. 15.

DJURIC, Rajko, *Sans maison sans tombe*, L'Harmattan. Magnifique !

DOERR, Joseph « Coucou », *Où vas-tu-Mamanche ?*, 1987, Bordenaux, Wallada.

DUBERNAT, Jean-Guy, *Organisation Todt, au cœur de la collaboration*, Ed. Ouest France, 2014, br. 11€

GOTOVITCH, José, 1976, « Quelques données relatives à l'extermination des Tziganes de Belgique », *Cahiers d'Histories de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 1976.

HELMSTETTER, Louise « Pisla », *Sur ces chemins où nos pas se sont effacés. Souvenirs d'une Tzigane d'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2012.

MOENARD, Laurent, *Le Débarquement en Provence*, Ed. Ouest-France, 2011.

ROMANCE, Viviane, *Romanité à Mort*. (Tournage à Arles et Aux Saintes durant la guerre de *Corthucalé*, en parle-t-elle?)

SHAEDLICH, Hans-Joachim, *Talhover*, Nrf, « Du Monde entier », L'histoire d'un directeur de la police en Allemagne servant sous tous les régimes...

STIMBACH, Joseph, *Réflexions d'un manouche*, Paris, L'Harmattan, 2013, 140

VAUX DE FOLETIER, François, *Le Monde des Tziganes*, - *Musée d'histoire de Marseille*, 3107.

YOORS, Jan, *Tziganes et La Croisée des chemins*, Phebus, « Libretto ». Très beaux livres d'anthropologie ; un peu dans la veine de ceux de Mateo.

Filmographie :

